UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 01871591 2

TRANSFERRED

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY

SAINT
VINCENT DE PAUL

CORRESPONDANCE

TOME I

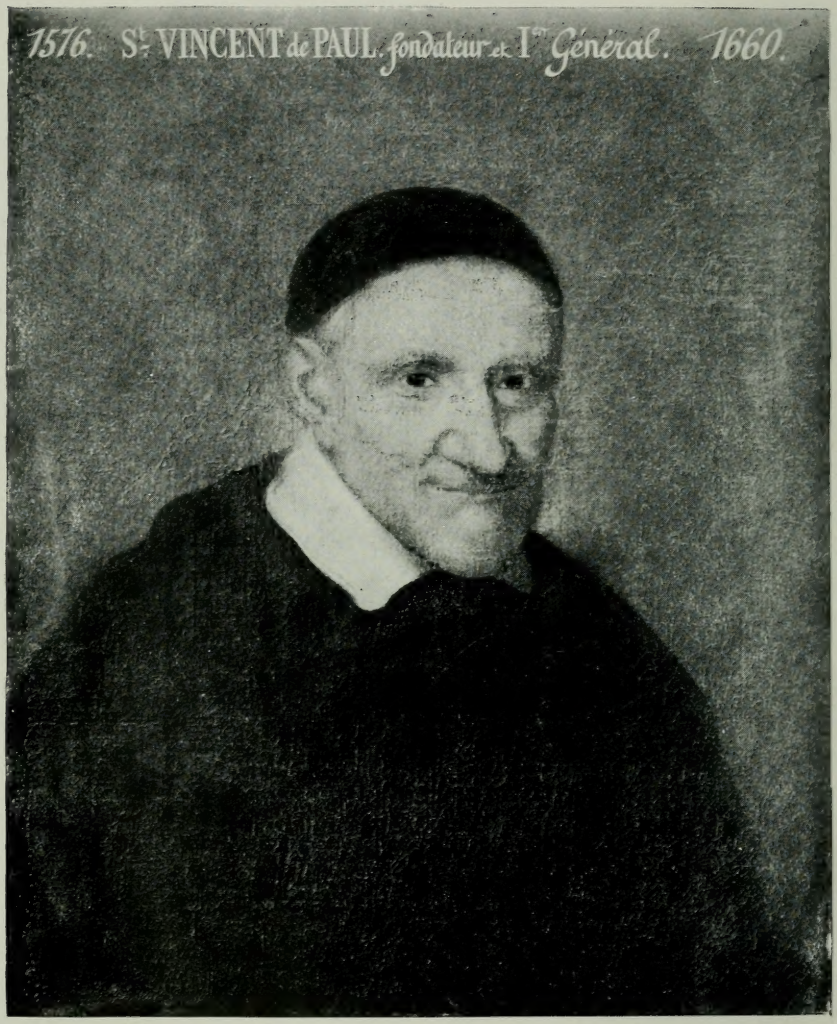

Reproduction d'un tableau qui a appartenu à la reine Anne d'Autriche, puis à l'hôtel des Invalides et appartient aujourd'hui à la maison-mère des Prêtres de la Mission, 95, rue de Sèvres, Paris. Ce tableau a été fait, au dire des experts, du temps de saint Vincent de Paul par un peintre qui avait le saint sous les yeux.

SAINT
VINCENT DE PAUL

CORRESPONDANCE
ENTRETIENS, DOCUMENTS

I
CORRESPONDANCE

TOME I (1607 — 1639)

ÉDITION PUBLIÉE ET ANNOTÉE

PAR
PIERRE COSTE
PRÊTRE DE LA MISSION

PARIS
LIBRAIRIE LECOFFRE. J. GABALDA, ÉDITEUR
90, RUE BONAPARTE, 90
1920

A

MONSIEUR FRANÇOIS VERDIER

SUPÉRIEUR GÉNÉRAL

DE LA CONGRÉGATION DE LA MISSION

ET

DE LA COMPAGNIE DES FILLES DE LA CHARITÉ

NIHIL OBSTAT

Clément VIDAL, Prêtre de la Mission.
Émile NEVEUT, Prêtre de la Mission.

PERMIS D'IMPRIMER

Paris, 18 novembre 1919.

F. VERDIER,
Sup. gén.

MAY 5 1965

IMPRIMATUR

Parisiis, die 19ª novembris 1919.

Ed. THOMAS,
Vic. gén.

LETTRE DE M VERDIER

SUPÉRIEUR GÉNÉRAL DE LA CONGRÉGATION DE LA MISSION

Paris, le 17 février 1920.

MONSIEUR ET BIEN CHER CONFRÈRE,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Vous avez entrepris et vous venez de conduire à bonne fin un beau et consciencieux travail destiné à mieux faire connaître saint Vincent de Paul par la publication de ses lettres.

Le premier recueil imprimé remonte à 1880; il est près d'être épuisé ; surtout il présente bien des lacunes. Plus complet, le vôtre contiendra plusieurs centaines de lettres inédites, ou connues seulement en partie, qui avaient échappé aux recherches de votre prédécesseur. Vous y ajoutez, et l'innovation est heureuse, les lettres reçues par le saint.

Après avoir rappelé qu'au lendemain de sa mort, on estimait à trente mille le nombre de ses lettres, et que Collet, au dix-huitième siècle, avait pu en consulter près de sept mille, l'éditeur de 1880 ajoute, non sans

quelque mélancolie : « Il nous en reste aujourd'hui deux mille cinq cents ; les autres, hélas ! sont à jamais perdues ou enfouies dans quelques archives particulières. Si incomplète que soit cette collection quand on la compare à ce qui a péri, on n'a négligé aucun moyen de l'enrichir, et il reste désormais peu de chances de l'accroître d'une manière notable. »

Vous n'avez pas voulu faire vôtre cette résignation; et s'il est vrai que la fortune aide les audacieux, il n'est pas moins vrai que la Providence récompense les persévérants. Vous en êtes un exemple encourageant. Vous avez cherché beaucoup, longtemps et partout, jusqu'en Amérique, et vous avez fait de précieuses découvertes : précieuses par le grand nombre de lettres nouvelles, précieuses par la valeur intrinsèque de plusieurs d'entre elles. Ces découvertes vous ont permis de compléter telle lettre dont on ne possédait qu'une partie, de mieux dater telle autre, de rectifier le nom de tel destinataire, jusque-là incertain, parfois erroné.

Vous avez su chercher et trouver ; vous avez su lire ; de telle sorte que vous nous restituez le texte de saint Vincent dans sa parfaite intégrité. C'est bien le saint qui parle toujours et qui toujours nous redit ce qu'il a voulu dire à ses correspondants, et de la manière, formes et expressions, dont il a voulu le dire.

Je suis heureux de vous en remercier. A mieux connaître les grands hommes, on les apprécie mieux ; et s'ils sont vraiment grands hommes, on les aime davantage. Saint Vincent a sa place marquée parmi ces véritables grands hommes : l'Église le reconnaît et le proclame comme un de ses héros, et son pays le

compte parmi ceux de ses enfants qui l'honorent le plus.

La lecture de ses lettres, où il se peint lui-même, le fera mieux connaître, partant le fera aimer. A le mieux connaître et à l'aimer, vos lecteurs, ou plutôt les siens, se sentiront devenir meilleurs. Je ne parle pas du plaisir spécial qu'éprouveront les amateurs des choses de l'esprit, connaisseurs de l'histoire et des mœurs de l'époque où vécut le saint.

Cet intérêt d'édification et d'érudition, ce ne sont pas seulement les enfants de la famille spirituelle de saint Vincent de Paul : congrégation de la Mission et Filles de la Charité, qui seront à même de le goûter ; les grandes associations qui se réclament de son nom : dames de la Charité, conférences de Saint-Vincent, d'autres encore, moins connues, mais non moins attachées à son nom comme à son esprit, l'y trouveront également.

Enfin le public lettré lui-même aura toute facilité de faire connaissance plus intime avec ce grand homme et ce grand saint. Votre ouvrage, en effet, s'il apporte un heureux démenti aux regrets découragés du précédent éditeur au sujet du nombre des lettres, donne, par ailleurs, satisfaction à son désir de rendre public ce trésor. « Un tel ouvrage, dit-il, parlant de son recueil, s'il était livré au public, ne pourrait manquer d'exciter l'intérêt des lecteurs, auxquels il offrirait un nombre considérable de documents aussi précieux qu'édifiants et presque tous inédits. »

Ce vœu est désormais rempli, et bien rempli, grâce à votre publication.

Il me reste à souhaiter à votre travail la plus large diffusion ; et ce souhait, c'est de tout cœur que je le forme, comme aussi c'est en toute confiance que j'en attends la réalisation.

Croyez-moi toujours, Monsieur et bien cher Confrère, votre tout dévoué en Notre-Seigneur.

F. Verdier,
Supérieur général.

INTRODUCTION

Saint Vincent de Paul a beaucoup agi. Il a aussi beaucoup écrit. Un homme d'action est, par la force des choses, un homme de relations. Et plus les relations sont nombreuses, plus abondante est la correspondance qui sert à les entretenir.

On évalue à plus de trente mille le nombre des lettres qui sont sorties de la plume du saint ou de ses secrétaires. Au témoignage de Collet[1], il en restait de six à sept mille en 1748. Après plus de trois siècles, ce trésor s'est considérablement appauvri. Nous ne pourrions même pas en éditer aujourd'hui mille huit cents si nous nous en tenions aux lettres dont nous avons le texte complet.

De tous les correspondants de Vincent de Paul, nul ne fut en relations plus suivies avec lui que Louise de Marillac. Ce recueil renferme environ quatre cents lettres du saint à sa pieuse collaboratrice. Le plus favorisé après elle est Firmin Get, supérieur de la maison de Marseille, à qui reviennent cent cinquante lettres. Jean Martin, supérieur à Turin, en a, pour

1. *La Vie de saint Vincent de Paul*, Nancy, 1748, 2 vol. in-4, t. I, p. IV.

sa part, près de cent trente ; Edme Jolly, supérieur à Rome, près de cent vingt; Charles Ozenne, supérieur à Varsovie, près de cent; Etienne Blatiron, supérieur à Gênes, près de quatre-vingts. Puis viennent par ordre Bernard Codoing, le frère Jean Parre, Antoine Portail, Louis Rivet, Jacques Pesnelle, Marc Coglée, tous membres de la congrégation de la Mission. Le saint se fit une règle, durant plusieurs années, d'écrire chaque semaine aux supérieurs des maisons de Marseille, Rome, Gênes, Turin, Varsovie et à d'autres[2], et il y était fidèle, même lorsqu'il n'avait rien à dire[3]. Aussi, en bien des cas, les dates des lettres qui nous restent nous permettent-elles de deviner presque à coup sûr les dates de celles qui sont perdues.

Vincent de Paul ne cessa jamais, sauf quand la maladie l'en empêchait, d'écrire de sa main à Louise de Marillac. Jusqu'en 1645, il fit lui-même toute sa correspondance. Débordé par les occupations, il prit pour secrétaire, cette année-là, son compatriote le frère Bertrand Ducournau[4], qui avait de l'instruction, écrivait bien, aimait le travail et unissait à un jugement sûr un dévouement sans limites. L'année d'après, le frère Louis Robineau fut nommé second secrétaire. Les lettres qui nous restent sont

---

2. Voir les lettres du 16 novembre 1658 au frère Jean Parre, du 9 octobre 1643 à Bernard Codoing, du 14 septembre 1646 à Jean Martin, du 3 mai 1652 à Lambert aux Couteaux, du 2 janvier 1654 à Etienne Blatiron, du 15 octobre 1655 à Charles Ozenne, du 21 décembre 1657 à Antoine Durand. En 1658, Vincent de Paul n'écrivait plus à Charles Ozenne que tous les quinze jours. (Cf. lettre du 18 janvier 1658.)

3. Voir la lettre du 12 octobre 1657 à Charles Ozenne et une autre non datée au frère Jean Parre, qui trouvera place parmi les lettres de novembre 1658.

4. La première lettre écrite par le frère Ducournau est celle du 3 mai 1645 à Jacques Chiroye.

presque toutes de l'écriture de Vincent de Paul ou de ces deux frères. La transcription des lettres circulaires était confiée à des secrétaires d'occasion.

Le saint dit parfois qu'il dicte ses lettres[5]. Etait-ce chez lui une habitude, et ce mot *dicter* a-t-il dans son esprit le sens absolu qu'on lui donne couramment? On ne peut s'empêcher de constater une différence sensible entre le style des lettres écrites de sa main et de celles qui sont simplement revêtues de sa signature. Les premières ont un tour plus concis, plus mâle, plus vif; elles portent davantage l'empreinte du supérieur qui détient l'autorité et a conscience de sa responsabilité; on y sent mieux le langage d'un homme qui parle en son nom personnel; leur lecture est plus attachante.

Sa lettre finie, saint Vincent la relisait, faisait les corrections qu'il jugeait utiles, signait et ajoutait en post-scriptum ce qu'il avait oublié. Puis il la pliait et la cachetait. Le sceau, qu'on peut voir en tête du volume, représentait le Sauveur évangélisant les pauvres. Tout autour, les mots *Superior Generalis Congreg. Missionis* indiquaient extérieurement la provenance de la lettre.

Ses grandes occupations laissaient au saint peu de temps pour sa correspondance; aussi le voyons-nous utiliser jusqu'aux moments libres qu'il passait hors de sa demeure[6]. Il dit lui-même dans une de ses lettres qu'il l'écrivait en pleine rue[7]. Il prenait sou-

---

5. Voir les lettres du 21 juin 1653 à Emerand Bajoue, du 10 août 1657 à Edme Jolly et du 24 août 1659 à François Feydin.

6. Voir les lettres du 30 juin 1656 à Jean Martin, du 25 octobre 1658 à Firmin Get et du 26 juin 1654 au même.

7. Lettre du 28 juillet 1651 à Jean Martin.

vent sur son repos, et parfois, brisé de fatigue, il s'endormait en écrivant; l'écriture de plusieurs lettres se ressent visiblement de l'influence du sommeil[8].

Avant 1639, la date suit toujours la signature, sauf quand la place a manqué au bas de la page[9]; à partir de 1640, elle est toujours en tête[10]. Les lettres à Louise de Marillac ne sont datées que lorsqu'elle est en voyage, ou que le saint lui-même est absent de Paris. Quand la date manque, elle est assez souvent remplacée par l'indication du jour de la semaine.

Les lettres aux missionnaires et aux sœurs commencent uniformément par ce souhait: *La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais!* expression bien sincère du désir le plus intime de son cœur. L'occurrence de certaines fêtes lui suggérait parfois une formule différente : *La sainte Passion du Sauveur nous fasse tout faire et tout soutenir pour son amour*[11]*!* ou: *La dévotion des disciples de Notre-Seigneur assemblés pour prier pour la venue du Saint-Esprit soit toute sensible à votre cœur pour jamais*[12]*!*

Saint Vincent nous apparaît dans sa correspondance tel que le dépeignent ses biographes : simple, bon, humble, judicieux, pratique, ne perdant pas de vue les détails les plus minutieux d'une affaire, les yeux toujours levés vers Dieu, sa règle et son guide, recon-

---

8. Par exemple, la lettre du 15 mars 1638 à Lambert aux Couteaux.

9. C'est le cas pour les lettres du 2 novembre 1636 à Louise de Marillac, du 21 février 1638 à Antoine Lucas, du 20 février, du 15 et du 22 mars 1638 à Lambert aux Couteaux et du 2 juin 1638 à Jean Bécu. Les copistes ont presque toujours reporté en tête de la lettre la date et l'indication du jour de la semaine.

10. De juillet 1639 au premier janvier 1640 le saint varie; l'ancienne habitude prend parfois le dessus.

11. Lettres du 11 avril 1659 à Guillaume Desdames et à Edme Jolly.

12. Lettre du 24 mai 1637 à Louise de Marillac.

naissant des bienfaits reçus, plein de respect pour les personnes constituées en dignité.

Il va droit au but, sauf quand il a un reproche à faire, car alors il commence par s'humilier lui-même.

Il ne faut pas chercher dans ses citations scripturaires, faites le plus souvent de mémoire, la reproduction absolument fidèle du texte sacré.

Il savait donner à sa phrase un tour original, par exemple: « M. Alméras n'a plus de fièvre, ni moi d'autres nouvelles à vous donner[13] », ou quitter le ton sérieux pour dire un mot plaisant : « Je suis fort consolé, écrit-il au supérieur de Turin[14], de ce que notre frère Desmortiers a déjà fait un tel progrès en la langue qu'il sait dire: *Signor, si.* » Après avoir raconté le naufrage d'un vaisseau qui portait des missionnaires envoyés à Madagascar, le saint ajoute[15] que ceux-ci, montés sur une petite barque, avec des provisions pour trois ou quatre jours, arrivèrent à Saint-Jean-de-Luz après deux grandes semaines « en bonne santé et avec bon appétit ».

Bien que saint Vincent ne fût guère sujet aux distractions, on en remarque quelques-unes dans sa correspondance. Une de ses lettres à Pierre Escart, prêtre de la Mission[16], se termine par les mots « qui suis, en son amour, Madame, votre très humble serviteur ». Ce titre de *Madame,* il le donne deux fois à Mademoiselle Le Gras, sans y penser[17]. Deux lettres

---

13. Lettre du 19 juin 1654 à Thomas Berthe. Voir encore les lettres du 14 août 1638 à Robert de Sergis et du 1er décembre 1646 à Antoine Portail.
14. Lettre du 22 juin 1657 à Jean Martin.
15. Lettre du 26 août 1640.
16. Lettre du 9 janvier 1660 à Guillaume Desdames.
17. Lettres 49 et 151.

sont restées inachevées sans que le saint le remarque[18]. Ici ou là on trouve des mots répétés, oubliés[19], ou évidemment fautifs[20]. Nous avons dû rectifier certaines dates inexactes des originaux[21]. Dans ces distractions, que l'on pourrait facilement compter, tant elles sont rares, il faut faire la part des secrétaires.

Les lettres de saint Vincent méritaient d'être publiées à titre de documents historiques, pour éclairer la vie de ce grand homme, qui tient sans contredit la première place dans l'histoire de la bienfaisance et doit être mis au premier rang des réformateurs du clergé français; elles le méritaient encore à cause de leur valeur littéraire, qui place leur auteur au nombre des bons prosateurs de la langue française au dix-septième siècle.

Nous possédons encore les originaux d'un bon nombre de ses lettres, la plupart répartis en cinq collections ou dossiers.

*
* *

Dossier de la Mission. — La Maison-Mère des Prêtres de la Mission possède trois cent cinq origi-

---

18. Lettres du 17 septembre 1647 à Mathurin Gentil et du 13 juin 1654 à Marc Coglée.

19. Lettres de décembre 1654 et du 1er août 1659 à Jean Martin et de mars 1659 à Louise de Marillac.

20. Lettres du 13 mai 1639 à Robert de Sergis, du 13 novembre 1640 à Jacques Tholard, du 20 novembre 1644 à Guillaume Delville, du 14 février 1648 à Antoine Portail, du 22 mars 1652 à Lambert aux Couteaux, du 15 juin 1654 à Marc Coglée, du 5 février 1660 à Jean Martin.

21. Lettres du 1er mai 1633 et du 12 décembre 1639 à Louise de Marillac, du 22 mars 1652 à Lambert aux Couteaux, du 10 octobre 1657 à Jacques Chiroye, du 12 septembre 1659 à Guillaume Desdames.

naux[22], trente-six minutes, dix fac-similés, quarante-deux copies du dix-septième ou du dix-huitième siècle. Elle était bien plus riche avant la Révolution. Le pillage de Saint-Lazare en 1789, la dissolution de la congrégation en 1792 et des dons trop répétés ont contribué à l'appauvrir. Toutes ces lettres, à l'exception de dix-sept, ont été publiées en 1880 par le secrétaire général de la Congrégation de la Mission, M. Jean-Baptiste Pémartin, avec les autres lettres du saint.

Dossier des Filles de la Charité. — La collection conservée à la Maison-Mère des Filles de la Charité est faite presque uniquement de lettres à Louise de Marillac et aux premières sœurs de la compagnie. Elle renferme deux cent soixante-quinze originaux, dont vingt-deux ont échappé aux investigations de M. Pémartin.

Dossier de Turin. — Le dossier de Turin s'est formé au moment de la Révolution. Les lettres qui le composent furent apportées de Paris à la maison des prêtres de la Mission de Turin par Charles-Dominique Siccardi, assistant de la congrégation, qui était chargé de les déposer en lieu sûr. Elles sont au nombre de trois cent quarante-six, parmi lesquelles trois cent vingt-quatre originaux, onze minutes et onze copies du dix-septième ou du dix-huitième siècle. Vingt-quatre sont inédites. Nous trouvons là presque toutes les lettres à Jean Martin.

---

22. Trois cent quarante-sept, si l'on ajoute les quarante-deux lettres du dossier Hains dont il sera parlé plus loin.

Dossier de Cracovie. — Le 5 décembre 1904, une personne vint apporter à M. Joseph Kiedrowski, visiteur de la province de Pologne et supérieur de la maison de Cracovie, les originaux de cent soixante-sept lettres adressées aux premiers missionnaires de Pologne ; il y en avait cent cinquante de saint Vincent, une de la reine de Pologne, deux de René Alméras, deux d'Edme Jolly, deux de Jean Dehorgny, deux de Thomas Berthe, etc. On croit que ces documents appartenaient à la maison de Varsovie avant la dispersion de 1864 et qu'un prêtre de la Mission les avait mis en sûreté dans une famille catholique[23]. M. Pémartin a connu toutes ces lettres, sauf cinq.

Dossier de la famille Hains. — Lors de la dispersion des congrégations religieuses à la fin du dix-huitième siècle, Jean-Baptiste Moissonnier, supérieur de la maison de Marseille, prit avec lui les lettres de saint Vincent conservées dans les archives de l'établissement. Ces lettres passèrent, après sa mort (17 janvier 1813), à M. Nodet, son héritier, beau-père de M. Hains, négociant à Marseille, qui en avait cinquante-sept en 1886. La fille de ce dernier, Fille de la Charité à Neuilly-sur-Seine, en possédait encore dernièrement quarante-deux. Elle vient de s'en dessaisir généreusement pour les donner au supérieur général des prêtres de la Mission. Le dossier comprenait au début plus de cent cinquante lettres. Celles qui restent sont presque toutes adressées à Firmin Get. Quatre d'entre elles manquent dans le recueil publié en 1880.

---

23. *Annales de la Congrégation de la Mission*, 1905, t. LXX, p. 210.

Les originaux mis en vente par la maison Charavay, de Paris, formeraient à eux seuls une collection importante s'ils étaient réunis, puisqu'on en compte quatre-vingt-dix environ. Nous avons pu en copier quelques-uns sur place avant la vente ou en retrouver chez les collectionneurs. La plupart de ces lettres ne nous sont connues que par des copies, l'ouvrage de M. Pémartin ou les brèves indications des catalogues.

La bibliothèque Sainte-Geneviève nous aurait fourni dix originaux si une main peu scrupuleuse ne les avait fait disparaître. Il en reste du moins les copies[24], toutes, sauf la lettre à l'abbé de Grandmont, prises par le Père Prévôt, qui a écrit au verso du folio 2 : « Ces lettres du bienheureux Vincent sont, en général, au chartrier de la congrégation de Sainte-Geneviève, dans un volume folio intitulé sur le dos: *Lettres de prélats depuis l'an 1653 jusqu'en 1660*. Ce volume est couvert de basane verte et renferme quelques lettres antérieures à 1653. » Le volume existe toujours, mais sans les lettres en question. Quatre de ces originaux ont depuis été mis en vente par M. Charavay.

*
* *

Les recueils anciens des lettres de saint Vincent nous ont été très utiles. Là se trouvent quantité de lettres dont nous n'avons plus les originaux. Passons en revue les principaux.

Lors du procès de béatification de saint Vincent,

24. Ms. 2555.

plusieurs sessions furent consacrées, comme toujours, à l'examen des écrits. Le tribunal fit reviser trois cent quarante-quatre lettres et en retint trente-deux, les plus importantes sans doute, pour les joindre au dossier du procès. Ces trente-deux originaux, tous de l'écriture du saint, appartenaient à la maison de Saint-Lazare. Des experts furent appelés pour en constater l'authenticité. Un copiste juré les transcrivit dans le volume des procès-verbaux des séances ; la copie fut confrontée avec l'original, et les quelques légères variantes que l'on découvrit furent signalées en marge. Ce sont donc des copies authentiques, de même valeur que l'original; et on peut encore aujourd'hui constater la parfaite conformité de celles dont les originaux n'ont pas été perdus. Parmi ces lettres, cinq sont inédites, vingt ne nous étaient connues que par des fragments généralement altérés, les sept autres nous donnent un texte plus pur que le texte publié en 1880.

Les archives de la Mission possèdent deux anciens registres de copies, que nous appellerons, pour les distinguer, registre 1 et registre 2. Le registre 1 est cartonné et mesure 340 millimètres sur 220. Ces mots italiens ajoutés en première page : *Copie di lettere n° cento settantotto-178-scritte da San Vincenzo di Paoli portate da Parigi l'anno 1792*, nous font connaître le nombre de lettres qu'il contenait quand il était complet. La disparition du dernier ou des derniers feuillets a réduit ce nombre à cent soixante-quatorze. La cent soixante-quinzième lettre termine le soixante-douzième feuillet et se continuait sur le soixante-treizième, que nous n'avons plus.

Un portrait de saint Vincent, au-dessous duquel sont écrits les mots *Sanctus Vincentius a Paulo, Congregationis Missionis et Puellarum Charitatis fundator*, a été ajouté en tête du recueil. Le manuscrit lui-même pourrait bien être du dix-septième siècle. L'écriture, sans être belle, est lisible. Les lettres sont données dans leur entier. Les mentions *signée*, *non signée*, *olographe*[25], *minute de la main*, montrent que le copiste a eu sous les yeux les documents originaux eux-mêmes ou leurs minutes. On ne trouve dans son recueil aucune lettre à des prêtres de la Mission. Quatre sont adressées à la reine de France, trois à la reine de Pologne, deux au Pape, deux à Mazarin, une au nonce, neuf à des cardinaux, vingt-trois à des évêques, sept à la duchesse d'Aiguillon, une à Turenne, une à Louise de Marillac, cinq à des Filles de la Charité, onze à Mademoiselle du Fay, onze à des religieuses de la Visitation, deux à Philippe-Emmanuel de Gondi, deux à Louis de Chandenier, etc. Autant qu'on peut en juger par les treize lettres du registre dont les originaux sont venus jusqu'à nous, nous pouvons nous fier complètement à l'exactitude du texte. Toutes les lettres de ce recueil ont paru en 1880, sauf une.

Nous lisons dans la vie manuscrite de René Alméras, successeur de saint Vincent : « On ne peut exprimer le soin qu'il a pris de suivre pas à pas les sentiments de ce premier supérieur. Non content d'avoir fait mettre en lumière sa vie, où sont décrites les qua-

---

25. Ce mot ne s'emploie plus de nos jours que pour les testaments.

lités de sa conduite, il a cru les devoir de plus rechercher dans ses lettres, où il semble qu'il a comme gravé son esprit, ses maximes et son caractère sur une infinité de sujets, parlant à toutes sortes de personnes. A cette fin, il en a fait faire des extraits et les a liés dans 13 ou 14 mains de papier... Et afin que ceux qui lui succéderaient dans la conduite de la Compagnie pussent aussi profiter de ces mêmes lettres et en tirer plus facilement les instructions dont ils auraient besoin, il les fit aussi ranger, quelques mois avant sa mort, selon les diverses matières et transcrire proprement dans de gros livres reliés, comme un précieux trésor pour la Compagnie. »

Ces extraits furent classés sous quinze titres:

1° Institution, perfection, gouvernement et emplois de la congrégation de la Mission en général;

2° Ordres et avis donnés aux visiteurs et aux supérieurs;

3° Avertissements, encouragements et congratulations à des particuliers;

4° Missions dans les pays chrétiens et chez les infidèles;

5° Séminaires et autres fonctions de l'Institut;

6° Pratique de quelques vertus;

7° Défunts de la Compagnie;

8° Lettres de consolation aux externes dans l'affliction;

9° Reconnaissance envers les amis et bienfaiteurs;

10° Conseils donnés et bonnes œuvres suggérées même à des personnages éminents;

11° Affaires diverses;

12° Lutte contre le jansénisme;
13° Assistance des pauvres;
14° Conduite des Filles de la Charité;
15° Conduite des religieuses de la Visitation.

Le tome I est le seul que nous ayons. Il n'épuise que les trois premières parties de ce vaste programme. Nous l'appellerons registre 2. Sa hauteur est de 370 millimètres et sa largeur de 270. Il comprend trois cent cinquante pages et nous donne cinq cent quarante-neuf fragments, ou plutôt cinq cent quarante-huit, car l'un d'eux est en double. Plus de cent de ces fragments font partie de lettres dont nous avons de par ailleurs le texte entier. Si l'on en excepte une vingtaine, tous sont extraits de lettres adressées à des membres de la congrégation de la Mission. L'écriture, belle et régulière, se lit avec la plus grande facilité. Le copiste ne reproduit jamais le mot *Monsieur* au début des lettres, ni la formule initiale habituelle au saint. Il ne s'est pas cru tenu de copier servilement l'original. Il arrange d'ordinaire la première phrase de ses extraits de manière à lui enlever toute dépendance de la partie qu'il omet, modernise des mots, supprime des longueurs. Ses modifications toutefois n'offrent pas grande importance, et dans l'ensemble son texte est bien celui de l'original. Pour qu'on puisse s'en faire une idée, voici, dans la lettre 91, le passage qui a été le plus altéré :

Texte du registre 2. — *Il* me fit donc l'honneur de me dire qu'il avait conféré avec Messieurs ses religieux touchant notre manière de faire au chœur, le logement et l'ameublement et la pension que donne-

raient ceux qui voudraient vivre parmi nous. Or, *pour ce dernier chef*, qui est que chacun de Messieurs les religieux ne paiera que 200 livres de pension, je vous dirai, *Monsieur*, que j'acquiesce très volontiers à cela, quoique ayant supputé la dépense *au fur que les choses valent à présent*, il nous en coûtera davantage, et que les pensions même des écoliers sont de *80 écus*.

Vrai texte. — *Mondit sieur le prieur* me fit donc l'honneur de me dire *hier au soir*, qu'il avait conféré avec Messieurs ses religieux touchant notre manière de faire au chœur, le logement et ameublement et la pension que donneraient ceux qui voudraient vivre parmi nous. Or, je vous dirai que, *pour la dernière difficulté*, qui est que chacun de Messieurs les religieux ne payera que 200 livres de pension, que j'acquiesce très volontiers à cela, quoique ayant supputé la dépense *au juste de ce qu'il nous a coûté à présent*, il nous en coûtera davantage, et que les pensions même des écoliers sont de *90 livres*.

Quelque peu importantes que soient ces altérations, il est regrettable que le copiste les ait faites. Son excuse est qu'il vivait au dix-septième siècle, qui n'avait pas, comme le vingtième, le souci d'une exactitude minutieuse et que la plupart de ses contemporains se montraient moins scrupuleux que lui. Nous empruntons au registre 2 huit fragments inédits.

Le manuscrit 1292 de la Bibliothèque municipale d'Avignon est ainsi décrit dans le catalogue: « Dix-huitième siècle, papier, 94 feuillets, 262 sur 190 millimètres, reliure peau chamoisée. » Il a pour titre :

Lettres choisies du Vénérable Vincent de Paul, instituteur et premier Supérieur Général de la... Congrégation de la Mission. Ces lettres ou plutôt ces extraits de lettres, au nombre de quatre-vingt-dix-neuf, auxquels s'ajoutent en supplément dix autres fragments, sont rangés en huit groupes, suivant l'enseignement qu'ils contiennent:

1° Confiance en Dieu et abandon à la Providence;

2° Persévérance dans sa vocation;

3° Régularité et perfection;

4° Soin de la santé et charité envers le prochain;

5° Soin des malades, support mutuel et union;

6° Courage de surmonter ses propres inclinations pour la gloire de Dieu;

7° Confiance en Dieu et défiance de soi-même;

8° Oraison, reconnaissance.

Presque tous les fragments du manuscrit d'Avignon se trouvent dans le registre 2, et ils s'y trouvent avec les mêmes variantes. Parmi les trois fragments qui font exception, deux sont connus de par ailleurs. Nous n'emprunterons donc à ce manuscrit qu'un seul extrait, déjà publié dans le recueil de 1880.

Le manuscrit d'Avignon représente une famille de manuscrits assez répandus avant 1792 dans les maisons des prêtres de la Mission. Il nous en reste deux autres spécimens.

L'un d'eux est le manuscrit 20 de la Chambre des députés: dix-huitième siècle, papier, cent quarante-trois pages, 200 millimètres sur 145, reliure basane. Même titre, mêmes divisions, même groupement des lettres, réduites ici à soixante-quinze. On y trouve de plus copie de la prétendue sentence de mort portée

contre Notre-Seigneur par Pilate et un supplément de vingt-trois fragments qui lui sont propres, tous relatifs à la Compagnie des Filles de la Charité, dont cinq sont restés inédits.

L'autre manuscrit est à la Maison-Mère des prêtres de la Mission. Il est cartonné, de la seconde moitié du dix-huitième siècle, contient soixante-quatorze fragments en cent vingt-deux pages et mesure 217 millimètres sur 150. Il s'arrête à la sixième partie, dont il ne donne qu'une lettre ou plutôt un fragment de lettre. En somme, copie inachevée du manuscrit d'Avignon, sans rien de spécial.

Le manuscrit 869 de la Bibliothèque de Lyon a pour titre : *Livre contenant l'abrégé de la vie des prêtres, clercs et frères de la Congrégation de la Mission qui ont vécu et qui sont morts dans la pratique des vertus convenables à leur vocation.* Dans ce recueil, où l'on trouve tout au long les notices de René Alméras, d'Edme Jolly et de Jean-Baptiste Anselme, prêtres de la Mission, une place a été faite à la correspondance de saint Vincent. Les *Extraits des lettres de saint Vincent* vont du folio 168 au folio 196. Ils contiennent l'éloge des missionnaires récemment décédés. Quelques-uns de ces fragments n'ont pas encore été publiés. On les trouve aussi à la Bibliothèque du musée Calvet d'Avignon, dans le manuscrit 774 Delandine, qui reproduit tout le contenu du manuscrit de Lyon et quelques documents en plus. Les deux manuscrits sont du dix-huitième siècle. Celui de Lyon est relié en parchemin et se compose de deux cent quatre-vingt-six feuillets mesurant 260 millimètres sur 90.

Les archives départementales de Vaucluse possèdent un registre in-4° de trente-sept feuillets, coté D 274, qui contient quarante-deux extraits de lettres de saint Vincent, lettres adressées pour la plupart aux supérieurs de Rome. Il ne se trouve dans ce manuscrit rien que nous ne connaissions par d'autres sources.

Le manuscrit de Marseille, que nous nommons ainsi à cause de son titre : *Extraits des lettres de saint Vincent de Paul déposées dans les archives de la Mission de France à Marseille*, appartient à la Maison-Mère des prêtres de la Mission. C'est un simple cahier de dix-sept pages, sur lequel ont été transcrits, dans leur ordre chronologique ou à peu près, probablement à l'occasion de l'ouvrage de M. Pémartin, peu après sa publication, soixante-quatre fragments, généralement courts, de lettres adressées en très grande partie à Firmin Get. Il nous a été impossible de retrouver le document que le copiste a eu sous la main. La conformité du texte constatée pour les extraits des lettres dont nous possédons l'original, garantit l'exactitude de l'ensemble. Vingt de ces fragments seront publiés ici pour la première fois.

Les Filles de la Charité de la paroisse Saint-Paul à Paris possédèrent jusqu'en 1814 un recueil in-folio de quatre-vingt-huit pages, écrit dans la seconde moitié du dix-septième siècle et intitulé : *Extraits de Lettres de feu Monsieur Vincent et feu Mademoiselle Le Gras*. Les lettres du saint y sont représentées par plus de cent fragments, celles de sa fille spirituelle par sept seulement. L'écriture n'est pas toujours la même; on reconnaît à la page 7 celle de Julienne Loret, une

des principales collaboratrices de la fondatrice. Les extraits sont séparés assez souvent par un léger espace blanc ou par un simple alinéa. Il est parfois difficile de les distinguer entre eux, et il se pourrait qu'une fois ou l'autre, faute d'indication suffisante, nous ayons rattaché à une même lettre des extraits de lettres différentes, ou inversement. Le manuscrit fut donné en 1814 à Dominique-François Hanon, vicaire général de la Congrégation de la Mission. Il est allé enrichir depuis les archives de la Maison-Mère des sœurs. Nous lui ferons une quarantaine d'emprunts.

*
* *

A côté des recueils manuscrits se placent les recueils imprimés et les ouvrages anciens qui ont mis largement à contribution la correspondance du saint. Il convient de placer en première ligne la *Vie du Vénérable Serviteur de Dieu Vincent de Paul*[26] par Louis Abelly. Nombreuses sont les lettres de saint Vincent citées ou simplement signalées par son premier biographe. On en compte un peu plus de deux cents, parmi lesquelles cent environ figurent dans le recueil de M. Pémartin. Comme la plupart des écrivains de son temps, Abelly ne s'est pas fait scrupule de retoucher les textes qu'il cite, sous prétexte d'en améliorer le style ou de les rendre plus clairs. Du moment que la pensée était respectée, on trouvait tout naturel que

26. Paris, 1664, 3 t. in-4° en un vol. C'est toujours à cette édition que nous nous référerons, parce que les autres éditeurs ont plus ou moins retouché les citations d'Abelly.

les imperfections de l'expression fussent écartées. Malheureusement le mauvais goût rendait souvent l'expression plus défectueuse, au lieu de l'améliorer, et la pensée à laquelle on prétendait ne pas toucher, souffrait parfois de ces changements.

Abelly remplace des mots, intercale de petits commentaires, modifie des tournures. Sous sa plume *prédicament* devient *réputation*[27] ; *hommes de bien*, *honnêtes hommes*[28] ; *vous avez mille raisons*, *vous avez tout sujet*[29] ; *gaillards*, *ceux qui seraient trop libres*[30] ; *dévots*, *florissants en piété*[31]. Abelly se plaît à accentuer la note pieuse des expressions du saint. Ainsi il écrit : *ces saints jours* au lieu de *ces jours*[32] ; *le très saint Sacrement* au lieu de *le saint Sacrement*[33].

La concision de saint Vincent lui semble parfois nuire à la clarté ; il y remédie en allongeant la phrase. En voici quelques exemples :

---

27. Abelly, *op. cit.*, t. III, chap. XXIV, sect. I, p. 348, et lettre du 6 août 1657 à Honoré Bélart.

28. Abelly, *op. cit.*, t. II, chap. XII, p. 415, et lettre du 4 octobre 1646 au cardinal Grimaldi.

29. Abelly, *op. cit.*, t. III, chap. XXII, fin, p. 325, et lettre du 27 juin 1660 à une religieuse de la Visitation.

30. Abelly, *op cit.*, t. II, chap. IX, p. 351, et lettre d'octobre 1658 à Louise de Marillac.

31. Abelly, t. II, chap. I, sect. II, § 3, p. 31, et lettre du 25 juillet 1634 à François du Coudray.

Autres exemples de mots et d'expressions échangés : *brayes* (lettre du 24 juillet 1607 à M. de Comet) et *caleçons* (Abelly, *op. cit.*, t. I, chap. IV, p. 15) ; *cruelles* (lettre du 29 février 1660 à Anne-Marie Bollain) et *pleines d'angoisse* (Abelly, t. II, ch. VII, p. 330) ; *sollicitude* (lettre du 18 juillet 1659 à Antoine Durand) et *vigilance* (Abelly, t. III, ch. XXIV, p. 337) ; *vigilance* (*ibid.*) et *ferveur* (*ibid.*) ; *avec sujet* (lettre du 18 juillet 1659 à Antoine Durand) et *non sans raison* (Abelly, t. III, ch. XXIV, p. 337) ; *consommer ses jours* (lettre du 27 février 1660 à Firmin Get) et *se consumer* (Abelly, t. III, chap. XXI, fin, p. 314) ; *conservez-vous* (lettre du 30 décembre 1636 à Louise de Marillac) et *ménagez votre santé* (Abelly, t. I, chap. XXIX, p. 135).

32. Abelly, t. I, chap. XXIV, p. 113, et lettre 138 à Louise de Marillac.

33. Abelly, t. II, ch. IX, p. 351 et lettre 354 à Louise de Marillac.

Vrai texte. — *Oh! certes, c'est une illusion*[34].

Abelly. — *Oh! certes, si vous aviez cette pensée, vous vous tromperiez grandement, et ce serait une pure illusion*[35].

Vrai texte. — *Qu'elles iront la tête levée au jour du jugement*[36] *!*

Abelly. — *Mais avec quelle sainte confiance paraîtront-elles au jour du jugement après tant de saintes œuvres de charité qu'elles auront exercées*[37] *!*

Vrai texte. — *Ayez pitié de nous*[38].

Abelly. — *Ayez donc pitié de nous et nous venez donner la main pour nous tirer du mauvais état où nous sommes*[39].

Assez souvent la phrase de Vincent de Paul est plus alerte, plus vive, plus française que celle que lui prête son biographe. Le saint écrit à Louise de Marillac[40] : « Oh ! quel arbre vous avez paru aujourd'hui aux yeux de Dieu, puisque vous avez produit un tel fruit ! » Nous ne voyons pas pourquoi à ces mots Abelly a substitué les suivants[41] : « Oh ! que vous avez paru aujourd'hui devant les yeux de Dieu

---

34. Lettre 69.
35. Abelly, t. III, chap. VIII, sect. I, p. 77.
36. Lettre 354.
37. Abelly, t. II, chap. IX, 350.
38. Lettre du 25 juillet 1634 à François du Coudray.
39. Abelly, t. II, chap. I, sect. II, § 3, p. 31. Nous trouvons encore : *Cette femme, comme un autre Caïphe ou comme l'ânesse de Balaam* (Abelly, t. I, chap. IV, p. 17) au lieu de *cet autre Caïphe ou ânesse de Balaam* (lettre du 24 juillet 1607 à M. de Comet) ; *Vous avez une très grande horreur de tout ce qui pourrait déplaire à Dieu* (Abelly, t. III, chap. XXII, fin, p. 326) au lieu de *Vous le haïssez trop* (lettre du 27 juin 1660 à une religieuse de la Visitation).
40. Lettre 27.
41. Abelly, *op cit.*, t. I, chap. XXIII, p. 105.

comme un bel arbre, puisque, par sa grâce, vous avez produit un tel fruit ! » Saint Vincent continue : « A jamais puissiez-vous être un bel arbre de vie produisant des fruits d'amour ! » N'est-ce pas mieux que : « Je supplie qu'il fasse par son infinie bonté que vous soyez à jamais un véritable arbre de vie qui produise des fruits d'une vraie charité ! » Nous lisons dans une lettre à François du Coudray[42] : « Tout le monde est-il en bonne disposition ? Chacun est-il bien gai ? » Abelly a préféré[43] : « Chacun est-il en bonne disposition et bien content ? »

Quelques altérations de texte proviennent de fautes de lecture. C'est sans doute pour n'avoir pas su déchiffrer l'écriture de saint Vincent que le premier biographe a lu *songez* pour *soyez*[44].

Parmi les trente fragments environ dont nous avons pu contrôler le texte, il n'en est pas un qui nous soit donné dans sa pureté parfaite ; plusieurs même sont presque méconnaissables[45], tant ils ont subi de retouches.

Dans sa *Vie de saint Vincent de Paul*, Pierre Collet utilise souvent, lui aussi, les écrits du saint. Il cite ou signale plus de deux cent cinquante lettres. Ses citations, moins fréquentes et en général moins étendues que celles d'Abelly, se retrouvent presque toutes dans le premier biographe, assez souvent avec les

---

42. Lettre du 15 septembre 1628.
43. Abelly, t. II, chap. I, sect. I, § 4, p. 18.
44. Abelly, t. I, chap. XXIV, p. 113, et lettre 71.
45. Comparer en particulier Abelly, t. II, chap. I, sect. VII, § 1, p. 96, et la lettre du 6 septembre 1646 au frère Jean Barreau ; t. III, chap. VIII, sect. I, p. 77, et la lettre 69 ; t. III, chap. VIII, sect. II, p. 83, et la lettre 50.

mêmes altérations[46]. Quand il a directement recours à l'original, ce n'est pas pour en donner le mot à mot. Peut-être toutefois prend-il avec le texte moins de liberté qu'Abelly.

En 1834, Gossin, avocat à la cour royale de Paris, publia sur les originaux, dans un livre intitulé *Saint Vincent de Paul peint par ses écrits*[47], soixante-seize lettres du saint, la plupart adressées à Louise de Marillac, et une supplique au Parlement. Il conserve l'orthographe primitive, place les lettres datées dans leur ordre chronologique et donne le nom des possesseurs des originaux qu'il a mis à profit. Quoique très incomplet, ce travail serait excellent si l'auteur avait su mieux lire l'écriture de saint Vincent. Les noms propres en particulier sont complètement dénaturés. Qui reconnaîtrait Goussault, Laurent, Souscarrières, de Herse, Mussot, Romilly, Fortia, de Brou, Pascal, Pillé, d'Authier dans Toustain, Lunveni, Souharries, Bierse, Mussut, Clomilly, Foren, Bron, Fasral, Filé et Autin? Qui ne demeurerait surpris de lire dans la correspondance du saint des phrases du genre de celle-ci : « Faites... bien entendre... à votre tour que je suis en témoin de Notre-Seigneur[48]? » Remplacez *tour* par *cœur*, *témoin* par *l'amour*, et vous aurez ce qu'a écrit le saint. Quelque nombreuses que soient ces fautes de lecture, il est presque toujours facile à qui connaît bien

---

46. Comparer Abelly, t. III, chap. XXIV, sect. I, p. 348, Collet, *op. cit.*, t. II, p. 308, et la lettre du 6 août 1657 à Honoré Bélart; Abelly, t. III, chap. II, vers la fin, p. 8, Collet, t. II, p. 107, et la lettre du 7 février 1641 à Louise de Marillac.

47. Paris, in-12.

48. P. 500. C'est la lettre 199 de notre recueil.

la manière et l'histoire de saint Vincent, de reconstituer le texte véritable. Gossin a fait œuvre bonne et utile. Notre recueil lui doit plusieurs lettres, que nous n'avons trouvées nulle part ailleurs.

A peine élu supérieur général de la Congrégation de la Mission, M. Jean-Baptiste Etienne comprit que son devoir était de mettre à la disposition des missionnaires et des Filles de la Charité les discours et les écrits de saint Vincent, afin que, mieux instruits par cette lecture des enseignements de leur saint fondateur, ils se remplissent plus parfaitement de son esprit et conforment davantage leur conduite à la sienne. Il fit autographier en 1844 un recueil in-4 de cinq cent quatre-vingt-cinq pages: *Collection des conférences de saint Vincent, de plusieurs de ses lettres et de quelques conférences de M. Alméras.* Toutes ces lettres, sauf une, ont été choisies dans la correspondance du saint avec ses missionnaires. Il y en a soixante et onze, placées sans ordre. Ce ne sont, le plus souvent, que des extraits.

L'année suivante paraissaient cent vingt-six lettres, plus ou moins complètes, dans un ouvrage édité à Paris sous ce titre: *Conférences spirituelles tenues pour les Filles de la Charité par saint Vincent de Paul*[49].

Cette publication fut suivie dix ans après du *Recueil des diverses Exhortations et Lettres de saint Vincent aux Missionnaires*, qui contient près de sept cents lettres ou fragments de lettres autographiés. Là encore l'éditeur ne s'est laissé guider par aucune

---

49. Paris, in-4°.

préoccupation historique : pas de notes, pas d'ordre chronologique, un texte assez souvent retouché et par suite défectueux, parfois des lettres composites, qui, sous apparence d'unité, sont composées en réalité de phrases empruntées à des lettres différentes. Un recueil de cette nature a son utilité; il ne saurait suffire. Les lettres de saint Vincent ne sont pas seulement un aliment pour la piété ; elles sont aussi des documents pour l'histoire. Les érudits appelaient de leurs vœux un recueil complet de lettres entières, fidèlement reproduites et classées dans le seul ordre qui convienne à l'histoire, l'ordre chronologique.

Un compatriote du saint, M. Jean-Baptiste Pémartin, secrétaire général de la Congrégation de la Mission, voulut lui-même entreprendre le travail, malgré les nombreuses occupations de sa charge. Il recueillit deux mille quarante et une lettres[50], qui remplissent

---

50. Nous disons 2041 lettres, bien que la dernière porte le numéro 2078, parce que l'éditeur mêle aux lettres du saint huit documents qui n'en sont pas (5, 7, 286, 341, 945, 1014, 1370, 1947), répète onze lettres (comparer 186 plus 187 et 864, 334 et 492, 469 et 480, 671 et 1966, 375 et 922, 179 et 932, 83 et 1130, 1467 et 1936, 722 et 1994, 659 et 1995, 472 et 2065), avec des fragments de seize autres fait trente-quatre lettres distinctes (348, 350 et 351 appartiennent à une même lettre; de même 46 et 117, 172 et 173, 24 et 322, 357 et 359, 389 et 390, 186 et 187, 704 et 713, 170 et 769, 845 et 1010, 677, 876 et 877, 1347 et 1589, 958 et 1049, 1023 et 1026, 1046 et 1047, 1999 et 2001).

L'éditeur a bien fait de ne pas insérer dans son recueil la lettre que le chanoine Maynard (*Saint Vincent de Paul*, 3e édition, Paris, 1886, t. I, p. 83) prête gratuitement au saint récemment sorti de Clichy pour entrer dans la famille des Gondi : « Je m'éloignai tristement de ma petite église de Clichy, mes yeux étant baignés de larmes, aurait écrit le saint prêtre, et je bénis ces hommes et ces femmes qui venaient vers moi et que j'avais tant aimés. Mes pauvres y étaient aussi, et ceux-là me fendaient le cœur. J'arrivai à Paris avec mon petit mobilier et je me rendis chez M. de Bérulle. » Cet extrait est d'un style qui ressemble fort peu au style de saint Vincent; d'autre part, Maynard, qui seul nous le fait connaître, ne donne aucune référence.

quatre volumes in-8, imprimés à Paris, en 1880, chez Pillet et Dumoulin.

Les *Lettres de saint Vincent de Paul* eurent un succès mérité auprès des deux familles religieuses de ce grand saint, auxquelles l'ouvrage était exclusivement destiné. Il fut connu et désiré au dehors, et c'est pour répondre aux nombreuses demandes qui lui furent adressées que M. Pémartin fit choix de huit cent soixante lettres parmi celles qu'il venait d'éditer, et les livra au public en 1882[51].

L'ouvrage de 1880 suppose des recherches considérables et marque un progrès sérieux sur les recueils antérieurs. Il présente toutefois bien des lacunes et beaucoup d'inexactitudes.

La découverte de documents nouveaux permet aujourd'hui de compléter ou de rectifier des lettres puisées à des sources moins complètes et moins sûres. Les dates attribuées par M. Pémartin aux lettres non datées par saint Vincent sont le plus souvent fautives. On exige avec raison de nos jours que les dates, les mots, les phrases ajoutés par l'éditeur à des textes incomplets tirés de documents détériorés par les mites, l'humidité ou une déchirure soient placés entre crochets. Dans le recueil de 1880 rien ne les distingue.

L'annotation n'est pas assez abondante. Le lecteur aimerait savoir si le texte suivi par l'éditeur est un original, une minute ou une copie, et, quand c'est un original, si l'écriture est du saint ou de ses secrétaires. Il y aurait intérêt à lui dire, en signalant les mots raturés ou en donnant les rédactions différentes,

---

51. *Lettres de saint Vincent de Paul*, Paris, Dumoulin, 2 vol. in-8.

quand il s'en trouve, par quelles phases successives est passée la pensée ou l'expression du saint. Un mot d'explication sur les événements ou les personnages dont il est question dans les lettres, l'aiderait à mieux connaître le milieu dans lequel vivait Vincent de Paul et parfois à mieux saisir le sens de sa phrase.

Le recueil de 1880 aurait gagné à être conçu sur un plan plus vaste. Il est des lettres de saint Vincent dont nous ignorons le texte, mais dont Abelly, Collet ou d'autres nous résument le contenu; pourquoi ne pas les mentionner? Pourquoi ne pas accompagner les lettres qu'il a écrites de celles qu'il a reçues? Celles-ci éclairent celles-là.

Enfin des recherches patiemment poursuivies ont amené de fructueuses découvertes. M. Pémartin écrivait dans sa préface : « Si incomplète que soit cette collection quand on la compare à ce qui a péri, on n'a négligé aucun moyen de l'enrichir, et il reste désormais peu de chances de l'accroître d'une manière notable. » Affirmation téméraire, car il est déjà possible d'ajouter plusieurs centaines de lettres inédites à son recueil.

Un supplément aux lettres de saint Vincent publié en 1888 en contient plus de cent nouvelles[52]. Quelques

---

52. *Lettres et Conférences de saint Vincent de Paul* (*Supplément*), Paris, in-8. La première lettre du *Supplément* porte le numéro 2079, la dernière le numéro 3136. Il s'en faut toutefois que nous ayons mille cinquante-sept lettres. L'éditeur passe par distraction du numéro 2099 au numéro 3000. Ajoutons que six documents ne sont pas des lettres (2128, 3005, 3046, 3065, 3107, 3131), que onze lettres ont déjà leur place dans le recueil de 1880 (cf. 2082 et 132, 2084 et 231, 2094 et 1627, 2091 et 116, 3018 et 46 plus 117, 3042 et 840, 3035 et 450, 3054 et 952, 3089 et 1570, 3110 et 1681, 3117 et 1968) et que huit lettres sont de simples fragments complémentaires de lettres publiées en partie dans ce même recueil (2092 et 66, 3027 et 396, 3028 et 408, 3031 et 420, 3047 et 610, 3102 et 1326, 3104 et 1340, 3127 et 2072).

lettres inédites ont paru vers 1889, le plus souvent d'après les originaux, dans un recueil autographié, composé exclusivement des lettres du saint à Louise de Marillac, au nombre de trois cent dix-huit[53]. Des extraits de lettres, tous empruntés à l'ouvrage de M. Pémartin et relatifs à la fondatrice ou aux œuvres des sœurs, sont ajoutés en appendice. La sœur de Geoffre, Fille de la Charité, à qui a été confié ce travail, l'a fait avec tout son cœur et toute son intelligence, et c'est justice de dire qu'elle l'a bien réussi.

Après quarante ans, le moment semble venu de reprendre l'œuvre de M. Pémartin pour lui donner plus d'étendue, plus d'ordre, plus d'exactitude, et pour l'adapter aux exigences de la critique moderne.

La conservation de l'orthographe des documents aurait présenté, nous semble-t-il, plus d'inconvénients que d'avantages ; nous avons préféré la moderniser pour rendre la lecture de l'ouvrage plus accessible au public et éviter la diversité d'orthographes qui existe entre les lettres écrites par saint Vincent et par ses secrétaires, entre les originaux et leurs copies. La moitié environ des lettres qui forment ce recueil sont empruntées à des copistes de la fin du dix-septième siècle ou de plus tard. Pourquoi conserver leur orthographe, qui n'est ni celle du document original, ni la nôtre ? Par raison d'uniformité et de clarté, les derniers éditeurs de la correspondance de Bossuet ont été amenés à laisser de côté l'orthographe du grand orateur ; nous les imiterons.

Les lettres de saint Vincent seront suivies de ses

---

53. *Lettres de saint Vincent de Paul adressées à Mademoiselle Le Gras*, in-4.

entretiens, et les entretiens des documents principaux relatifs à sa vie et à ses institutions. L'œuvre que nous entreprenons est considérable; nous avons l'espoir qu'elle sera utile : aux érudits d'abord, qui trouveront dans ces pages beaucoup de renseignements nouveaux; aux futurs biographes du saint, auxquels elle évitera de longues et souvent vaines recherches; enfin à tous nos lecteurs, car saint Vincent est de ces hommes que l'on estime et que l'on aime davantage quand on les connaît plus parfaitement; or, l'estimer et l'aimer, n'est-ce pas déjà se sentir porté à l'imiter?

ABRÉVIATIONS ET REMARQUES

L. a., *lettre autographe*, c'est-à-dire en son entier de la main de saint Vincent de Paul.

L. s., *lettre signée*, c'est-à-dire écrite par un secrétaire et signée par saint Vincent de Paul.

L'introduction indique ce que signifient les expressions Reg [istre] 1, Reg [istre] 2 et donne des détails circonstanciés sur les autres sources.

Monsieur

Lon auroyt jugé il y a deux ans a voir la parence des favorables progrez de mes affaires
que la fortune ne sest dioyt contre mon merite que me rendre plus envie quinimite. Mais
helas! ce nestoyt que pour representer en moy sa vicissitude et inconstance, convertissant sa grace
en disgrace ex son heur en malheur. Vous avez peu scavoir, Monsieur comme trop adverty de mes
affaires comme je trouvis a mon retour de Bourdeaux un testament faict a ma faveur par
une bonne fame vieille de Tholose, les bien de laquelle consistoyt en quelques mubles, et quelques
terres que la Chambre my partie de Castres luy avoyt adjugé pour trois ou quatre cens
escus qu'un merchand mauvais garnisseur luy devoyt, pour retirer partie duquel je marchemina
sur le lieu, pour vendre le bien, comme conseillé de mes meilleurs amis dud. la necessité
que javois d'argent, pour satisfaire aux debtes que javois faict et grande despence
que japercevois quil me convenoyt faire a la poursuite de laffaire que la temerité ne me permet
nommer, Estant sur le lieu je trouvis que le galaud avoyt quitté son pays, pour une prise
de corps que la bonne fame avoyt contre luy pour le mesme debtes, et feu adverty comme
il faisoyt bien ses affaires a Marseille et quil y avoyt de beaux moyens. Surquoy mon
procureur conclud, comme aussi a la verité la nature des affaires le requeroyt, quil me
faloyt acheminer a Marseille, estimant que layant prisonier jen pourrois avoir deux ou
trois cens escus, nayant point dargent pour expedier cela je vendis le cheval
que javois prins de louage a Tholose, estimant le payer au retour, que lenfortune fist
estre aussi retardé que mon disponneur est grand pour avoir laissé mes affaires si
embrouillez. Ce que je navrois faict si Dieu meust donné aussi heureux succez en mon

Et tres bien pourveoir de benefice, j'estois en peyne pour trouver homme affecté
pour ce faire quand un mien amy de la maison de mondit seigneur madressa monsieur
Cantarelle present porteur qui s'en aloyt a Tholose lequel j'ay prié de prendre
la peyne de donner un coup d'esperon jusques a dacq pour vous aler rendre la presente
et recevoir les mesdictes lettres avec celles que j'obtins a Tholose de bachelier en theologie
que je vous supplie luy delivrer, je vous en envoye a ces fins un receu, le dict sieur Cantarelle
est de la maison et a expres commandement de monseigneur de sacquiter fidelement sa
charge, et de m'envoyer les papiers a Rome si tant est que nous soyons partis, j'ay pour
deux pierres de turquie qui naturelle a taillée en pointe de diamant l'une desquelles
je vous envoye vous suppliant la recevoir d'aussi bon coeur que humblement je la vous presente
Il ne peust point estre monsieur que vous et mes parens n'ayez esté scandalisez en moy par mes
creantiers que j'aurois desia en partie satisfaictz, de cent ou six vingtz escus que nostre penitent
m'a donnez, si je n'avois esté conseillé par mes meilleurs amys de les garder jusques a mon
retour de Rome, pour eviter les accidens qu'a faute d'argent me pourroyent advenir, sorte
que j'aye la table et le bon oeil de monseigneur, mais j'estime que tout cest escandale se
tournera en bien, j'escris a monsieur d'Arnaudin, et a ma mere, je vous supplie leur faire
tenir mes lettres par homme que monsieur Cantarelle payera si par cas fortuit ma mere avoyt
retiré les lettres, a tout evenement elles sont insinuées chez Mr Rabel, autre chose sinon que vous
priant me continuer vostre saincte affection je demeure

Vostre tres humble et obeyssant
Serviteur
Depaul

Monsieur
En avignon ce 24 Juillet 1607

1607

SAINT VINCENT DE PAUL

CORRESPONDANCE

---

1. — A MONSIEUR DE COMET

Monsieur,

L'on aurait jugé, il y a deux ans, à voir l'apparence des favorables progrès de mes affaires, que la fortune ne s'étudiait, contre mon mérite, qu'à me rendre plus

---

Lettre 1. — L. a. — L'original, d'une écriture fine et serrée, comprend trois pages in-4°. Son histoire mérite d'être connue. Il passa, avec l'original de la lettre qui suit, des mains de M. de Comet dans celles de Catherine de Comet, épouse de Jean de Saint-Martin. Saint-Martin d'Agès, leur fils, les trouva en 1658 en dépouillant les papiers de famille. Heureux de sa découverte, il les porta au chanoine de Saint-Martin, son oncle, ami intime du saint. Quel plaisir va éprouver M. Vincent en lisant ces pages ! pensa le bon chanoine ; et aussitôt il en fit prendre copie pour son illustre ami. Les copies ne restèrent pas longtemps aux mains de saint Vincent ; après les avoir lues, il les brûla. En levant le voile qui cachait deux années de sa jeunesse, les plus tragiques et les plus glorieuses à la fois, la révélation de ces documents était de nature à blesser sa profonde humilité. Sa lettre de remerciement fut aussi une lettre de supplication. Il demanda instamment à M. de Saint-Martin de lui envoyer les originaux. Le frère Ducournau, son secrétaire, qui tenait la plume, prévint le chanoine de Dax du danger que courraient les précieux manuscrits s'ils venaient à tomber entre les mains du saint, et il lui conseilla de les adresser à Jean Watebled, supérieur du collège des Bons-Enfants. Ainsi fut fait. (Abelly, *op. cit.*, t. I, chap. IV, p. 17.)

Jean Watebled communiqua les lettres à Antoine Portail. René Alméras, Thomas Berthe, Jean Dehorgny, le frère Ducournau, d'autres peut-être en prirent connaissance. Inutile de décrire leur étonnement et leur joie. Ces pages étaient une révélation pour eux. On était au mois d'août 1658. Le frère Ducournau s'empressa de remercier le chanoine de Saint-Martin. Le saint attendit longtemps les originaux qu'il avait demandés. Le 18 mars 1660, sentant sa fin prochaine, il renouvela ses instances par une lettre que nous publierons plus loin.

Les deux lettres à M. de Comet restèrent dans les archives de

envié qu'imité [1] ; mais, hélas ! ce n'était que pour représenter en moi sa vicissitude et inconstance, convertissant sa grâce en disgrâce et son heur en malheur.

Vous avez pu savoir, Monsieur, comme trop averti de mes affaires, comme je trouvai, à mon retour de Bordeaux [2], un testament fait à ma faveur par une bonne femme vieille de Toulouse, le bien de laquelle consistait en quelques meubles et quelques terres, que la chambre mi-partie de Castres [3] lui avait adjugés pour trois ou

---

Saint-Lazare jusqu'en 1789 ou 1791. Elles furent volées lors du pillage ou confisquées deux ans après avec les autres biens. Comment la première de ces lettres vint-elle aux mains de Pelletier de Saint-Fargeau, puis de son collègue Carnot ? Nous ne savons. Le 31 janvier 1854, elle figurait à une vente d'autographes, ainsi que quelques autres lettres de saint Vincent et plusieurs plans de sermons ou discours pour les assemblées des dames de la Charité de l'Hôtel-Dieu. Au mois de mai de la même année, elle est signalée dans un catalogue de Laverdet, comme provenant de la collection de M. de La Bouisse-Rochefort, et cotée 500 francs. Laverdet l'échangea contre des manuscrits de Montesquieu. Nous la retrouvons peu après à Fontenay-le-Comte dans la collection d'autographes de Madame Joseph Fillon. Benjamin Fillon l'a donnée aux Filles de la Charité qui desservent l'hôpital de Fontenay. C'est là qu'elle se trouve encore aujourd'hui, soigneusement enfermée dans un album de prix, qui la protège contre l'usure. Abelly ne l'a pas reproduite tout entière ; il a omis les passages qui lui semblaient peu dignes d'un saint, entre autres ceux qui pouvaient laisser soupçonner chez saint Vincent la croyance à l'alchimie. Firmin Joussemet, neveu de Madame Fillon, l'a publiée intégralement en 1856 dans la *Revue des provinces de l'Ouest*.

Le destinataire de la lettre est M. de Comet le jeune. (Cf. Abelly, *op. cit.*, t. I, chap. IV, p. 14.) Nous écrivons *Comet* et non *Commet* pour nous conformer à l'orthographe suivie par le saint et les membres de la famille Comet.

1. Saint Vincent dirigeait alors avec succès à Toulouse un pensionnat très fréquenté.

2. On a conjecturé que le duc d'Epernon avait appelé le saint près de lui pour lui proposer un siège épiscopal. (Cf. *La vie de Saint Vincent de Paul* [par Pierre Collet], Nancy, 1748, 2 vol. in-4°, t. I, p. 15.)

3. Chambres établies par l'édit de pacification de 1576 dans le parlement de Paris et dans celui de Toulouse, avec résidence à Castres, pour juger des causes dans lesquelles étaient intéressés des réformés ; les catholiques et les protestants y étaient en nombre égal.

quatre cents écus qu'un méchant mauvais garnement lui devait ; pour retirer partie duquel je m'acheminai sur le lieu pour vendre le bien, comme conseillé de mes meilleurs amis et de la nécessité que j'avais d'argent pour satisfaire aux dettes que j'avais faites, et grande dépense que j'apercevais qu'il me convenait faire à la poursuite de l'affaire que ma témérité ne me permet de nommer [4].

Etant sur le lieu, je trouvai que le galant avait quitté son pays, pour une prise de corps que la bonne femme avait contre lui pour la même dette, et fus averti comme il faisait bien ses affaires à Marseille et qu'il y avait de beaux moyens. Sur quoi mon procureur conclut (comme aussi, à la vérité, la nature des affaires le requérait) qu'il me fallait acheminer à Marseille, estimant que l'ayant prisonnier, j'en pourrais avoir deux ou trois cents écus. N'ayant point d'argent pour expédier cela, je vendis le cheval que j'avais pris de louage à Toulouse, estimant le payer au retour, que l'infortune fit être aussi retardé que mon déshonneur est grand pour avoir laissé mes affaires si embrouillées ; ce que je n'aurais fait si Dieu m'eût donné aussi heureux succès en mon entreprise que l'apparence me le promettait.

Je partis donc sur cet avis, attrapai mon homme à Marseille, le fis emprisonner et m'accordai à trois cents écus, qu'il me bailla comptant [5]. Etant sur le point de partir par terre, je fus persuadé par un gentilhomme, avec qui j'avais logé, de m'embarquer avec lui jusques à Narbonne, vu la faveur du temps qui était ; ce que je fis pour plus tôt y être et pour

---

4. Serait-ce le siège épiscopal proposé, a-t-on dit, par le duc d'Epernon ?

5. Le saint a écrit *content* ; mais l'orthographe importe peu ; nous pensons que le mot *comptant* répond mieux à sa pensée.

épargner, ou, pour mieux dire, pour n'y jamais être et tout perdre.

Le vent nous fut aussi favorable qu'il fallait pour nous rendre, ce jour, à Narbonne, qu'était faire cinquante lieues, si Dieu n'eût permis que trois brigantins [6] turcs, qui côtoyaient le golfe du Lion pour attraper les barques qui venaient de Beaucaire, où il y avait foire que l'on estime être des plus belles de la chrétienté [7], ne nous eussent donné la charge et attaqués si vivement que, deux ou trois des nôtres étant tués et tout le reste blessé, et même moi, qui eus un coup de flèche, qui me servira d'horloge tout le reste de ma vie [8], n'eussions été contraints de nous rendre à ces félons et pires que tigres, les premiers éclats de la rage desquels furent de hacher notre pilote en cent mille pièces, pour avoir perdu un des principaux des leurs, outre quatre ou cinq forçats que les nôtres leur tuèrent. Ce fait, nous enchaînèrent, après nous avoir grossièrement pansés, poursuivirent leur pointe, faisant mille voleries, donnant néanmoins liberté à ceux qui se rendaient sans combattre, après les avoir volés. Et enfin, chargés de marchandise, au bout de sept ou huit jours, prirent la route de Barbarie, tanière et spélonque [9] de voleurs,

---

6. Les brigantins étaient alors de petits navires pontés, de la famille des galères, ne gréant qu'une seule voile, ayant de huit à seize bancs à un seul rameur et aux rames larges et minces.

7. Beaucaire était le marché central des produits venus du Levant. La foire s'ouvrait chaque année le 22 juillet et amenait dans cette ville, de Marseille, Cette, Aigues-Mortes et d'ailleurs, un nombre incalculable de barques. Au départ, les barques qui prenaient la direction de la mer s'escortaient entre elles ou se faisaient accompagner par les galères pour se protéger en cas d'attaque. Les pirates levantins ou barbaresques guettaient leur passage, placés à l'affût le long des côtes, non loin des embouchures du Rhône. (Cf. Théodore Fassin, *Essai historique et juridique sur la foire de Beaucaire*, Aix, 1900, in-8° ; Abel Boutin, *Les traités de paix et de commerce de la France avec la Barbarie, 1515-1830*, in-8°, Paris, 1902.)

8. Le saint souffrait de sa blessure aux changements de temps.

9. Du mot latin *spelunca*, caverne.

sans aveu du Grand Turc, où étant arrivés, ils nous exposerent en vente, avec procès-verbal de notre capture, qu'ils disaient avoir été faite dans un navire espagnol, parce que, sans ce mensonge, nous aurions été délivrés par le consul que le roi tient de delà pour rendre libre le commerce aux Français [10].

Leur procédure à notre vente fut qu'après qu'ils nous eurent dépouillés tout nus, ils nous baillèrent à chacun une paire de braies [11], un hoqueton [12] de lin, avec une bonnette, nous promenèrent par la ville de Tunis, où ils étaient venus expressément pour nous vendre. Nous ayant fait faire cinq ou six tours par la ville, la chaîne au col, ils nous ramenèrent au bateau, afin que les marchands vinssent voir qui pouvait bien manger et qui non, pour montrer comme nos plaies n'étaient point mortelles ; ce fait, nous ramenèrent à la place, où les marchands nous vinrent visiter, tout de même que l'on fait à l'achat d'un cheval ou d'un bœuf, nous faisant ouvrir la bouche pour visiter nos dents, palpant nos côtes, sondant nos plaies et nous faisant cheminer le pas, trotter et courir, puis tenir des fardeaux et puis lutter pour voir la force d'un chacun, et mille autres sortes de brutalités [13].

Je fus vendu à un pêcheur, qui fut contraint de se

---

10. Les Capitulations de 1535, 1569, 1581 et 1604 stipulaient que les corsaires barbaresques respecteraient la liberté du commerce français.

11. *Braies*, culottes.

12. *Hoqueton*, casaque.

13. Cette description correspond presque trait pour trait à celles que nous ont laissées d'autres esclaves libérés. Abel Boutin résume ainsi leurs témoignages (*op cit.*, p. 162) : « Durant toute la matinée, il y avait exposition des captifs. Au dire des témoins oculaires, c'était l'heure la plus pénible de la captivité. Entièrement nus, sous les rayons ardents d'un soleil tropical, ils devaient se prêter à toutes sortes d'attouchements de la part des acheteurs. Ceux-ci les palpaient, comme sur nos marchés modernes on palpe bœufs ou chevaux. Ils examinaient leur conformation, la valeur de leurs muscles. Ils es-

défaire bientôt de moi, pour n'avoir rien de si contraire que la mer, et depuis par le pêcheur à un vieillard, médecin spagirique [14], souverain tireur de quintessences, homme fort humain et traitable, lequel, à ce qu'il me disait, avait travaillé cinquante ans à la recherche de la pierre philosophale, et en vain quant à la pierre, mais fort heureusement à autre sorte de transmutation des métaux. En foi de quoi, je lui ai vu souvent fondre autant d'or que d'argent ensemble, les mettre en petites lamines, et puis mettre un lit de quelques poudres, puis un autre de lamines, et puis un autre de poudres dans un creuset ou vase à fondre des orfèvres, le tenir au feu vingt-quatre heures, puis l'ouvrir et trouver l'argent être devenu or ; et plus souvent encore congeler ou fixer de l'argent vif en fin argent, qu'il vendait pour donner aux pauvres. Mon occupation était à tenir le feu à dix ou douze fourneaux ; en quoi, Dieu merci, je n'avais plus [15] de peine que de plaisir. Il m'aimait fort et se

---

sayaient leur force. Ils les faisaient marcher, courir ou sauter. Ils regardaient leurs dents, les paumes de leurs mains... »

A Alger, la vente se faisait par l'intermédiaire de courtiers. Ceux-ci faisaient successivement le tour du marché, passant devant les arcades, et énuméraient les qualités, vraies ou fausses, des captifs... Ils terminaient leur harangue par le prix demandé : *à tant de piastres*. Les acheteurs présents enchérissaient, et l'esclave était adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur. Mais il y avait aussi des esclaves défectueux, infirmes, malingres ou vieux, qui n'auraient pu trouver acquéreur si on les avait mis individuellement en vente ; alors on faisait un lot d'esclaves, mi-robustes, mi-malingres, et le tout était adjugé selon la règle ordinaire. (A. Boutin, *op. cit.*, p. 166.)

Pierre Dan (*Histoire de Barbarie et de ses corsaires*, Paris, 2e éd., 1649, in-8o, p. 285) évalue à sept mille le nombre des chrétiens en captivité dans la seule régence de Tunis, aux premières années du XVIIe siècle. Le maître avait sur son esclave droit de vie et de mort. Il pouvait le garder, le mettre en liberté ou le revendre. L'esclave était sa chose.

14. Les médecins spagiristes expliquaient les changements organiques du corps humain en santé et en maladie comme les chimistes de leur temps expliquaient ceux du règne inorganique. Paracelse fut, au XVIe siècle, le fondateur et le chef de cette école.

15. *Je n'avais plus*, je n'avais pas plus.

plaisait fort de me discourir de l'alchimie et plus de sa loi, à laquelle il faisait tous ses efforts de m'attirer, me promettant force richesses et tout son savoir.

Dieu opéra toujours en moi une croyance de délivrance par les assidues prières que je lui faisais et à la sainte Vierge Marie, par la seule intercession de laquelle je crois fermement avoir été délivré. L'espérance et ferme croyance donc que j'avais de vous revoir, Monsieur, me fit être assidu à le prier de m'enseigner le moyen de guérir de la gravelle, en quoi je lui voyais journellement faire miracle ; ce qu'il fit ; voire me fit préparer et administrer les ingrédients. Oh ! combien de fois ai-je désiré [16] depuis d'avoir été esclave auparavant la mort de feu Monsieur votre frère et *commaecenas* [17] à me bien faire [18], et avoir eu le secret que je vous envoie [19], vous priant le recevoir d'aussi bon cœur que

---

16. Ce mot est répété dans l'original.

17. Mécène, favori d'Auguste, fut, de son temps, le protecteur des gens de lettres et en particulier de Virgile et d'Horace.

18. M. de Comet l'aîné, avocat du présidial de Dax et juge de Pouy, avait eu, ainsi que son frère, le mérite de deviner le jeune Vincent. Jusqu'au jour de son départ pour l'université de Toulouse, celui-ci se laissa conduire par les Comet, qui, pour accroître ses faibles ressources, lui confièrent un préceptorat dans leur propre famille. Il ne faudrait pas dire toutefois, avec le janséniste Martin de Barcos (*Défense de feu Monsieur Vincent de Paul... contre les faux discours du livre do sa vie publiée par M. Abelly, ancien évêque de Rodez, et contre les impostures de quelques autres écrits sur ce sujet*, 1666, in-8°, p. 87), que saint Vincent de Paul est entré dans les ordres sans vocation, pour ne pas contrarier ses deux bienfaiteurs.

19. Nous lisons dans un ancien cahier manuscrit sans date conservé à l'hospice de Marans (Charente-Inférieure) : « Remède de saint Vincent de Paul pour la gravelle. Prenez thérébentine de Venise, deux onces ; turbith blanc, deux onces ; mastic, galanga, girofle, cannelle cubés, de chacun demi-once ; bois d'aloès battu, une once. Empâtez le tout ensemble avec demi-livre de miel blanc et une pinte d'eau-de-vie la plus forte. Laissez le tout en digestion quelque temps, puis le distillez. Il faut prendre, le matin, à jeun, la quatrième partie d'une cuillère et observer de l'emplir d'eau de bourrache ou de buglosse, en prendre autant de fois que l'on voudra, parce qu'elle ne peut être nuisible ; au contraire, elle est très bonne pour la santé ;

ma croyance est ferme que, si j'eusse su ce que je vous envoie, que la mort n'en aurait jà [20] triomphé (au moins par ce moyen), ores que l'on die que les jours de l'homme sont comptés devant Dieu. Il est vrai ; mais ce n'est point parce que Dieu avait compté ses jours être en tel nombre, mais le nombre a été compté devant Dieu, parce qu'il est advenu ainsi ; ou, pour plus clairement dire, il n'est point mort lorsqu'il est mort pource que Dieu l'avait ainsi prévu ou compté le nombre de ses jours être tel, mais il l'avait prévu ainsi et le nombre de ses jours a été connu être tel qu'il a été, parce qu'il est mort lorsqu'il est mort.

Je fus donc avec ce vieillard depuis le mois de septembre 1605 [21] jusques au mois d'août prochain [22], qu'il fut pris et mené au grand sultan [23] pour travailler pour lui, mais en vain, car il mourut de regret par les chemins. Il me laissa à un sien neveu, vrai anthropomorphite [24], qui me revendit tôt après la mort de son oncle, parce qu'il ouit dire comme M. de Brèves [25], ambassadeur pour le roi en Turquie, venait, avec bonnes

---

et la principale opération est pour les urines. C'est pourquoi on n'y est point obligé de garder d'autre régime de vivre, sinon qu'il ne faut manger qu'une heure après, et on peut aller à ses affaires ordinaires. On en verra l'expérience. Ce grand serviteur de Dieu l'a appris en Barbarie, lorsqu'il était captif. »

20. *Jà*, déjà.

21. Il n'était donc resté que de un à deux mois avec son premier maître.

22. *Prochain*, suivant.

23. Achmet Ier, fils et successeur de Mohammed III.

24. Nom donné à ceux qui attribuent à Dieu une figure humaine. Il a paru étrange à Martin de Barcos (*Réplique à l'écrit que M. Abelly, ancien évêque de Rodez, a publié pour défendre son livre de la vie de M. Vincent*, 1669, in-4°, p. 13) que saint Vincent ait fait ici mention des opinions théologiques de son maître, et il a supposé qu'Abelly avait mal lu l'original. Il est possible qu'après coup Abelly ait eu des doutes, car, dans sa seconde édition, le mot *anthropomorphite* est omis.

25. François Savary, seigneur de Brèves, ambassadeur à Constantinople de 1589 à 1607 et à Rome de 1607 à 1615, gouverneur de

et expresses patentes du Grand Turc, pour recouvrer les esclaves chrétiens.

Un renégat [26] de Nice, en Savoie, ennemi de nature, m'acheta et m'en emmena en son temat [27] ; ainsi s'appelle le bien que l'on tient comme métayer du Grand Seigneur, car le peuple n'a rien ; tout est au sultan. Le temat de celui-ci était dans la montagne, où le pays est extrêmement chaud et désert. L'une des trois femmes qu'il avait (comme grecque-chrétienne, mais schismatique) avait un bel esprit et m'affectionnait fort ; et plus à la fin, une naturellement turque, qui servit d'instrument à l'immense miséricorde de Dieu pour retirer son mari de l'apostasie et le remettre au giron de l'Eglise, fit me délivrer de mon esclavage. Curieuse qu'elle était de savoir notre façon de vivre, elle me venait voir tous les jours aux champs où je fossoyais,

---

Gaston, frère de Louis XIII, premier écuyer de la reine et membre du conseil des dépêches, un des négociateurs les plus habiles du règne d'Henri IV, mort en 1628, à l'âge de soixante-huit ans.

Savary de Brèves débarqua à Tunis le 17 juin 1606. Il avait ordre de demander l'élargissement de tous les esclaves français, la restitution des marchandises et des navires pris par les pirates, enfin l'abolition du droit de visite. Au mois d'août, après de longs pourparlers, les Tunisiens s'engagèrent à ne plus troubler le trafic des négociants français et à restituer au consul tout ce que les corsaires enlèveraient à la France. L'ambassadeur repartit le 24 août, accompagné de soixante-douze esclaves. Il n'avait obtenu que des promesses restées vaines et la libération de quelques captifs. (*Relation des voyages de Monsieur de Brèves tant en Grèce, Terre Sainte et Egypte qu'aux royaumes de Tunis et d'Alger, ensemble un traité fait l'an 1604* par Jacques de Castel, son secrétaire, Paris, 1628, in-4°.)

26. Les renégats étaient nombreux. Ils se recrutaient soit parmi les esclaves, soit parmi les étrangers venus d'eux-mêmes en Barbarie pour se soustraire à leurs créanciers. Ceux qui embrassaient l'Islam étaient, de par la loi musulmane, quittes de toutes dettes. Les esclaves convertis à la religion de Mahomet avaient plus de liberté que les autres et étaient soumis à des traitements moins rigoureux. Les capitaines les plus redoutés dont parle l'histoire de la piraterie barbaresque, étaient presque tous des renégats. Une fois leur fortune faite, ils en jouissaient paisiblement dans de somptueux palais.

27. Mot turc.

et après tout me commanda de chanter louanges à mon Dieu. Le ressouvenir du *Quomodo cantabimus in terra aliena* des enfants d'Israël captifs en Babylone me fit commencer, avec la larme à l'œil, le psaume *Super flumina Babylonis* et puis le *Salve, Regina*, et plusieurs autres choses ; en quoi elle prit autant de plaisir que la merveille en fut grande. Elle ne manqua point de dire à son mari, le soir, qu'il avait eu tort de quitter sa religion, qu'elle estimait extrêmement bonne, pour un récit que je lui avais fait de notre Dieu et quelques louanges que je lui avais chantées en sa présence ; en quoi, disait-elle, elle avait un si divin plaisir qu'elle ne croyait point que le paradis de ses pères et celui qu'elle espérait fût si glorieux, ni accompagné de tant de joie que le plaisir qu'elle avait pendant que je louais mon Dieu, concluant qu'il y avait quelque merveille.

Cet autre Caïphe ou ânesse de Balaam fit, par ses discours, que son mari me dit dès le lendemain qu'il ne tenait qu'à commodité que nous ne nous sauvassions en France[28], mais qu'il y donnerait tel remède, dans peu de temps, que Dieu y serait loué. Ce peu de jours furent dix mois qu'il m'entretint en ces vaines, mais à la fin exécutées espérances, au bout desquels nous nous sauvâmes avec un petit esquif et nous rendîmes, le vingt-huitième de juin , à Aigues-Mortes[29] et tôt après en Avignon, où Monseigneur le vice-légat [30] reçut publi-

---

28. Il était impossible de fuir par terre, la régence de Tunis étant entourée de déserts infestés de bêtes fauves. Par mer, la fuite était périlleuse, vu la surveillance continuelle que l'on exerçait sur les côtes. Les renégats en fuite, quand ils étaient repris, payaient de leur vie leur tentative audacieuse.

29. Petite ville du Gard placée sur les bords d'un grand étang, à près de deux lieues de la mer, à laquelle elle est reliée par un canal construit sous Louis XV.

30. Pierre-François Montorio, né en mars 1558 à Narni, évêque de Nicastro en 1593, vice-légat d'Avignon en 1604, nonce à Cologne en 1621, mort à Rome en juin 1643.

quement le renégat, avec la larme à l'œil et le sanglot au gosier, dans l'église de Saint-Pierre, à l'honneur de Dieu et édification des spectateurs. Mondit seigneur nous a retenus tous deux pour nous mener à Rome, où il s'en va tout aussitôt que son successeur à la trienne [31], qu'il acheva le jour de la saint Jean, sera venu [32]. Il a promis au pénitent de le faire entrer à l'austère couvent des *Fate ben fratelli* [33], où il s'est voué [34], et à moi de me faire pourvoir de quelque bon bénéfice. Il me fait cet honneur de me fort aimer et caresser, pour quelques secrets d'alchimie que je lui ai appris, desquels il fait plus d'état, dit-il, que si *io li avesse datto un monte di oro* [35], parce qu'il y a travaillé tout le temps de sa vie et qu'il ne respire autre contentement. Mondit seigneur, sachant comme je suis homme d'église, m'a commandé d'envoyer quérir les lettres de mes ordres, m'assurant de me faire du bien et très bien pourvoir de bénéfice. J'étais en peine pour trouver homme affidé pour ce faire, quand un mien ami, de la maison de mondit seigneur, m'adressa Monsieur Canterelle, présent porteur, qui s'en allait à Toulouse, lequel j'ai prié de prendre la peine de donner un coup d'éperon jusques à Dax pour vous aller rendre la présente et recevoir mesdites lettres avec celles que j'obtins à Toulouse de bachelier en théologie [36], que je vous supplie

---

31. Les vice-légats d'Avignon étaient nommés pour trois ans.

32. Le successeur de Pierre-François Montorio fut Joseph Ferreri, archevêque d'Urbino.

33. *Faites bien, frères*, nom vulgaire d'un hôpital tenu par les frères de Saint-Jean-de-Dieu.

34. Abelly ne donne pas la suite de la lettre.

35. *Si io li avesse datto un monte di auro*, si je lui avais donné une montagne d'or.

36. On retrouva dans la chambre du saint, après sa mort, ses lettres de bachelier en théologie, reçues à l'université de Toulouse, et celles de licencié en droit canon, que lui avait conférées l'université de Paris. (Déposition du frère Chollier au procès de béatification ;

lui délivrer. Je vous en envoie, à ces fins, un reçu. Ledit sieur Canterelle est de la maison et a exprès commandement de Monseigneur de s'acquitter fidèlement de sa charge et de m'envoyer les papiers à Rome, si tant est que nous soyons partis.

J'ai porté deux pierres de Turquie que nature a taillées en pointe de diamant, l'une desquelles je vous envoie, vous suppliant la recevoir d'aussi bon cœur que humblement je la vous présente.

Il ne peut point être, Monsieur, que vous et mes parents n'ayez été scandalisés en moi par mes créanciers, que j'aurais déjà en partie satisfaits de cent ou six-vingts écus, que notre pénitent m'a donnés, si je n'avais été conseillé par mes meilleurs amis de les garder jusques à mon retour de Rome, pour éviter les accidents qu'à faute d'argent me pourraient advenir (ores que j'aie la table et le bon œil de Monseigneur) ; mais j'estime que tout ce scandale se tournera en bien.

J'écris à Monsieur d'Arnaudin [37] et à ma mère. Je vous supplie leur faire tenir mes lettres par homme que Monsieur Canterelle paiera. Si, par cas fortuit, ma mère avait retiré les lettres, à tout événement, elles sont insinuées chez Monsieur Rabel [38]. Autre chose [39] sinon que, vous priant me continuer votre sainte affection, je

---

cf. *Summarium ex processu ne pereant probationes auctoritate apostolica fabricato, in-4, p. 5.)* Vincent de Paul ne se donne jamais d'autres titres. Ceux qui lui attribuent la licence en théologie (Abelly, *op. cit.*, t. III, chap. XIII, p. 199), ou le doctorat en la même matière (*Gallia Christiana*, t. II, col. 1413), font certainement erreur.

37. Vraisemblablement Pierre Darnaudin, notaire.

38. Pierre Rabel ou Ravel était, croyons-nous, secrétaire épiscopal. Nous le voyons figurer dans une pièce de 1603 comme procureur constitué de l'évêque de Dax devant le notaire Bayle. (Archiv. non classées du sénéchal civil de Dax.)

39. *Autre chose*, rien autre chose.

demeure, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur

DEPAUL [40].

En Avignon, ce 24 juillet 1607.

Suscription : A Monsieur Monsieur de Comet, avocat à la Cour présidiale de Dax, à Dax.

2. — A MONSIEUR DE COMET

Monsieur,

Je vous ai écrit deux fois par l'ordinaire d'Espagne, qui passe à Paris et à Bayonne, et adressé mes lettres chez Monsieur de la Lande [1] pour les faire tenir à Monsieur le procureur du roi, que je me ressouviens être parents, et ne savoir *cui altari vovere vota mea* pour

---

40. Les trois premières lettres de saint Vincent sont signées *Depaul*, les suivantes *Vincent Depaul*, ou, par abréviation, *V. D.*, parfois *V. D. P.* Jamais sous la plume du saint on ne trouve *de Paul* en deux mots, bien que ses contemporains eux-mêmes aient ainsi séparé les deux syllabes de son nom. Dans les registres paroissiaux de son village natal et des lieux environnants et au bas des actes notariés de la famille, nous trouvons l'une et l'autre orthographes. Au reste, la question est sans importance. La particule n'est regardée, et avec raison, par aucun généalogiste comme un signe de noblesse. Il suffit de parcourir les plus anciens registres de catholicité de Pouy pour s'en convaincre ; presque tous les paysans ont un *de* devant leur nom. La raison en est dans ce fait que, au moins dans cette partie des Landes, beaucoup de noms de personnes étaient à l'origine des noms de lieux. Nous trouvons à Pouy deux endroits qui s'appelaient anciennement et s'appellent encore aujourd'hui *Paul* : une maison sise dans le quartier de Buglose, et un ruisseau qui traverse presque à mi-chemin la route reliant Buglose au Berceau. Il est assez probable que les parents éloignés du saint avaient habité ou cette maison ou les bords de ce ruisseau. Ils étaient de Paul ; le nom leur est resté.

Lettre 2. — L. a. Dossier de la Mission, original. Nous avons déjà raconté l'histoire de l'original de cette lettre en parlant de l'original de la lettre 1.

1. Très probablement Bertrand de Lalande, conseiller du roi et lieutenant général du présidial de Dax, qui, par son mariage avec Jeanne de Parage, dame d'Escanebaque, est devenu la tige des de Lalande, seigneurs d'Escanebaque à Sabres (Landes).

avoir de vos nouvelles, quand Dieu, qui, *etiamsi differat, non aufert tamen spei effectus*, m'a fait rencontrer ce vénérable Père religieux sur son embarquement, par le moyen duquel j'espère jouir du bien duquel la perfidie de ceux à qui l'on fie les lettres m'avait privé.

Ce bien n'est autre chose, Monsieur, qu'une assurance nouvelle de votre bon portement et de celui de toute votre famille, que je prie le Seigneur féliciter du comble de ses grâces. Je vous rendais grâces par mes précédentes du soin paternel qu'il vous plaît avoir de moi et de mes affaires, et priais mon Dieu, comme je fais encore et ferai toute ma vie, me vouloir faire la grâce de me donner le moyen de m'en revancher par mon service, que vous vous êtes hypothéqué au prix de tout le bien qu'un père peut faire à son fils propre.

Je suis extrêmement marri que je ne vous puisse écrire que [2] trop sommairement l'état de mes affaires pour le hâté départ des mariniers peu courtois avec lesquels ce vénérable Père s'en va, non à Dax, à ce qu'il m'a dit, mais bien en Béarn, où il m'a dit que le Révérend Père Antoine Pontanus, qui a toujours été de mes bons amis, prêche, auquel, comme à celui duquel j'espère un bon office, j'adresse mes lettres, le prie vous vouloir faire tenir la présente, et de me renvoyer, s'il a commodité, comme ce Père m'a dit qu'il aurait, la réponse que j'espère qu'il vous plaira me faire.

Mon état est donc tel, en un mot, que je suis en cette ville de Rome, où je continue mes études, entretenu par Monseigneur le vice-légat qui était d'Avignon [3], qui me fait l'honneur de m'aimer et de désirer mon avan-

---

2. Ce mot est répété dans l'original.
3. Pierre-François de Montorio.

cement, pour lui avoir montré force belles choses curieuses que j'appris pendant mon esclavage de ce vieillard turc à qui je vous ai écrit que je fus vendu, du nombre desquelles curiosités est le commencement, non la totale perfection, du miroir d'Archimède ; un ressort artificiel pour faire parler une tête de mort, de laquelle ce misérable se servait pour séduire le peuple, leur disant que son dieu Mahomet lui faisait entendre sa volonté par cette tête, et mille autres belles choses géométriques, que j'appris de lui, desquelles mondit seigneur est si jaloux qu'il ne veut pas même que j'accoste personne, de peur qu'il a que je l'enseigne, désirant avoir, lui seul, la réputation de savoir ces choses, lesquelles il se plaît de faire voir quelquefois à Sa Sainteté [4] et aux cardinaux. Cette sienne affection et bienveillance donc me fait promettre, comme il me l'a promis aussi, le moyen de faire une retirade honorable, me faisant avoir, à ces fins, quelque honnête bénéfice en France ; à quoi m'est nécessaire extrêmement une copie de mes lettres d'ordres, signée et scellée de Monseigneur de Dax [5], avec un témoignage de mondit seigneur, qu'il pourrait retirer par une enquête sommaire de quelques-uns de nos amis, comme l'on m'a toujours reconnu vivant en homme de bien, avec toutes

---

4. Paul V.

5. La copie envoyée au saint sur sa demande commençait ainsi : *Extrait du quatrième registre des Insinuations ecclésiastiques du diocèse d'Acqs* ; puis venait le texte des lettres d'ordination, et à la suite : « L'an mil six cent quatre et le vingtième jour du présent mois d'octobre, toutes les susdites lettres d'ordre de prêtrise ont été insinuées et enregistrées au quatrième registre des Insinuations ecclésiastiques du diocèse d'Acqs, ce requérant ledit Vincent de Paul y nommé. Et le quinzième du présent mois de mai mil six cent huit, le tout a été bien et dûment extrait, vidimé et collationné dudit quatrième registre des Insinuations, ce requérant [la place réservée au nom est restée en blanc] son frère, au nom et comme ayant charge dudit Vincent de Paul, pour lui servir ce que de raison. Fait à d'Acqs ledit jour et an

les autres petites solennités à ce requises. C'est ce que mondit seigneur m'exhorte tous les jours de retirer. C'est pourquoi, Monsieur, je vous supplie très humblement me vouloir faire encore ce bien de vouloir relever une autre cédule de mes lettres et de tenir la main à me faire obtenir de mondit seigneur de Dax cet attestatoire, en la forme que dessus, et de me l'envoyer par la voie dudit Révérend Père Pontanus. Je vous aurais envoyé de l'argent à ces fins, n'était que je crains que l'argent ne fasse perdre la lettre. Voilà pourquoi je vous prie faire, avec ma mère[6], qu'elle fournisse ce qu'il faudra. Je présuppose qu'il y faudra 3 ou 4 écus. J'en ai baillé deux, comme par aumône sans reproche à ce religieux, qui me promit de les rendre audit Père Antoine[7] pour les envoyer à cet effet. Si cela est, je vous prie les prendre ; sinon, je vous promets vous renvoyer ce qu'on aura fourni pendant quatre ou cinq mois, par lettre d'échange avec ce que je dois à Toulouse ; car je suis résolu de m'acquitter, puisqu'il a plu à Dieu m'en donner le juste

---

que dessus par moi. De Luc, greffier. » L'attestation de Jean-Jacques Dusault, évêque de Dax, terminait le tout. « *Joannes-Jacobus Dusault, Dei et Sanctae Sedis Apostolicae gratia Aquensis episcopus, omnibus praesentes litteras inspecturis salutem in Domino. Notum facimus et attestamur quod praedictae litterae omnium ordinum et dimissoriae Magistri Vincentii Pauli, nostrae dioecesis presbyteri, suprascriptae et in registro Insinuationum ecclesiasticarum dictae nostrae dioecesis ex vero originali insinuatae, exinde extractae fuerunt, prout tenore praesentium attestamur ; in cujus rei fidem dictas litteras certificatorias signo et sigillo nostris signoque secretarii nostri jussimus communiri. Datum Aquis, die decima-septima mensis maii, anno Domini millesimo sexcentesimo octavo. J. J. Dusault, episcopus Aquensis. De mandato praefati Domini mei Reverendissimi Episcopi, Duclos, secretarius.* » (Arch. des prêtres de la Mission, copie du XVIIIe siècle.)

6. Vincent de Paul avait perdu son père en 1598. (Abelly, *op cit.*, t. I, chap. III, p. 12.)

7. Antoine Pontanus.

moyen. J'écris à Monsieur Dusin, mon oncle [8], et le prie de me vouloir assister en cet affaire.

Je reçus, par celui qui vous alla trouver de ma part, les lettres de bachelier qu'il vous plut m'envoyer, avec une copie de mes lettres, que l'on a jugée invalide, pour n'avoir été autorisée par le seing et apposition du scel de mondit seigneur de Dax.

Il n'y a rien de nouveau que je vous puisse écrire, fors la conversion de trois familles tartares, qui se sont venues christianiser en cette ville, que Sa Sainteté reçut la larme à l'œil, et la catholisation d'un évêque ambassadeur pour les Grecs schismatiques.

La hâte me fait conclure la présente, mal empatouillée en cet endroit, avec humble prière que je vous fais d'excuser ma trop grande importunité et de croire que je hâterai mon retour le plus qu'il me sera possible pour m'aller acquitter du service que je vous dois ; ce qu'attendant, je demeurerai, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

DEPAUL.

De Rome, ce 28 février 1608.

Suscription : A Monsieur Monsieur de Comet, avocat à la Cour présidiale de Dax, à Dax.

---

8. Probablement Dominique Dusin, qui était curé de Pouy ou le devint dans la suite. (Collet, *op. cit.*, t. I, p. 109.)

3. — A SA MÈRE, A POUY[1]

17 février 1610.

Ma Mère,

L'assurance que Monsieur de Saint-Martin[2] m'a donnée de votre bon portement m'a autant réjoui que le séjour qu'il me faut encore faire en cette ville[3] pour recouvrer l'occasion de mon avancement (que mes désastres m'ont ravi) me rend fâché pour ne vous pouvoir aller rendre les services que je vous dois ; mais j'espère tant en la grâce de Dieu qu'il bénira mon labeur et qu'il me donnera bientôt le moyen de faire une honnête retraite[4], pour employer le reste de mes jours auprès de vous[5]. J'ai dit l'état de mes affaires à Monsieur de Saint-Martin, qui m'a témoigné qu'il voulait succéder à la bienveillance et à l'affection qu'il a plu à Monsieur de Comet nous porter. Je l'ai supplié de vous communiquer le tout.

J'eusse bien désiré savoir l'état des affaires de la maison et si tous mes frères et sœurs[6] et le reste de nos

---

Lettre 3. — Reg. I, f° 1. Le copiste note que l'original était en entier de la main du saint.

1. Aujourd'hui Saint-Vincent-de-Paul (Landes). C'est dans ce petit village, à 6 kilomètres de Dax, que saint Vincent est né. Un vaste ensemble de bâtiments, comprenant hospice, orphelinats, ateliers et séminaire, marque l'endroit où il vint au monde.

2. Probablement Jean de Saint-Martin, époux de Catherine de Comet, frère du chanoine de Saint-Martin et juge de Pouy. M. de Comet le jeune était mort, semble-t-il, avant 1610.

3. D'après Abelly (*op. cit.*, t. I, chap. v, au début, p. 20), saint Vincent serait venu de Rome à Paris vers la fin de 1608, envoyé vers Henri IV par le cardinal d'Ossat. Aucun document de l'époque ne parle de cette mission secrète, et il est sûr que le cardinal d'Ossat n'y fut pour rien, puisqu'il était mort le 13 mars 1604.

4. Saint Vincent eut, le 17 mai, le bénéfice qu'il attendait. Nous donnerons en son lieu le contrat fait à cette occasion.

5. Comme ce langage diffère de celui que saint Vincent tiendra plus tard quand il aura pris davantage contact avec les âmes, vu leurs besoins, senti leurs souffrances, entendu leur appel !

6. Nous savons par Abelly (*op. cit.*, t. II, chap. II, au début, p. 7)

autres parents et amis se portent bien, et notamment si mon frère Gayon est marié et à qui, d'ailleurs, comment vont les affaires de ma sœur Marie, de Paillole [7], et si elle vit toujours et fait une même maison avec son beau-frère Bertrand. Quant à mon autre sœur, j'estime qu'elle ne peut être qu'à son aise, tant qu'il plaira à Dieu la tenir accompagnée. Je désirerais aussi que mon frère fît étudier quelqu'un de mes neveux [8]. Mes infortunes et le peu de service que j'ai encore pu faire à la maison lui en pourront possible ôter la volonté ; mais qu'il se représente que l'infortune présente présuppose un bonheur à l'avenir.

C'est tout, ma mère, ce que je vous puis dire par la présente, fors que je vous supplie présenter mes humbles recommandations à tous mes frères et sœurs et à tous nos autres parents et amis, et que je prie Dieu

---

que Vincent de Paul était le troisième enfant d'une famille comprenant quatre garçons et deux filles. Dans un acte notarié, du 4 septembre 1626, signé Vincent Depaul, il est question de « Bernard et Gayon Depaul, frères dudit sieur Vincent Depaul », ce dernier « son frère second », de « Marie Depaul, sa sœur, femme de Grégoire », et d'une autre « Marie Depaul, sa sœur », veuve de « Jehan de Paillole ». Un document, du 12 mai 1631, publié dans la *Revue de Gascogne* (1905, p. 354-357), nous parle de « Pierre Depaul, dit de Leschine », fils de « feu Jehan Depaul ». Si nous comparons une lettre de M. Lostalot, du 25 septembre 1682 (Arch. des prêtres de la Mission), avec les registres de catholicité, nous sommes amenés à cette conclusion que Pierre de Paul était neveu du saint, et par suite que son père en était le frère. Jean n'est pas nommé dans l'acte de 1626, parce qu'il était mort à cette date. Jean, Bernard, Gayon, Marie et une autre Marie, tels seraient donc les noms des frères et sœurs de saint Vincent ; mais rien ne nous dit dans quel ordre il faut les placer.

7. Paillole est le nom de la maison qu'habitait la sœur du saint. Cette maison était près de l'église, là où se trouve aujourd'hui celle qui porte le même nom.

8. Un des neveux de saint Vincent étudia et devint prêtre. Nous lisons, en effet, dans un registre des prébendiers de Capbreton (Landes) : « M. François Depaul, prêtre, prébendier de Capbreton en la place de M. Jean de Ponteils, décéda le 8 juin 1678 ; il était de Pouy, proche d'Acqs, et neveu de M. Vincent, prêtre, fondateur de la congrégation des prêtres de la Mission. » (Arch. de M. l'abbé Gabarra, curé de Capbreton).

sans cesse pour votre santé et pour la prospérité de la maison, comme celui qui vous est et vous sera, ma mère, le plus humble, le plus obéissant et serviable fils et serviteur.

DEPAUL.

Je vous supplie présenter mes humbles recommandations à tous mes frères et sœurs et à tous nos parents et amis, et notamment à Bétan.

4. — A EDME MAULJEAN, VICAIRE GÉNÉRAL DE SENS[1]

20 juin 1616.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Il se trouve quelquefois quelques bonnes personnes qui désirent faire confession générale, et pource qu'il s'y rencontre bien souvent des cas réservés et qu'on a peine de les renvoyer, j'ai pensé de vous supplier très humblement de me donner permission de les absoudre desdits cas réservés, vous assurant que je n'en abuserai point et que je serai toute ma vie, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL.

5. — *EDME MAULJEAN A SAINT VINCENT*

Monsieur,

J'ai tant d'assurance de votre suffisance, prudence, capacité

Lettre 4. — Reg. I, f° 1. — Le copiste note que l'original était en entier de la main du saint.

1. Né au diocèse de Châlons, mort le 1er mars 1617. Vincent de Paul, précepteur des enfants de Philippe-Emmanuel de Gondi, général des galères et comte de Joigny, avait souvent l'occasion d'aller avec eux dans cette ville, située au diocèse de Sens.

Lettre 5. — Reg. I, f° 1. Edme Mauljean écrivit sa réponse à la suite de la requête de Vincent de Paul.

et autres mérites que très volontiers je vous accorde ce que vous demandez. Dieu vous donne la grâce de vous en acquitter dignement, comme je l'espère ainsi!

En signe de quoi je vous ai signé ce mot le 20e jour de juin 1616.

Mauljean.

6. — A PHILIPPE-EMMANUEL DE GONDI[1], EN PROVENCE

Août ou septembre 1617[2].

Saint Vincent écrit de Châtillon-les-Dombes[3], que, n'ayant aucune des qualités requises pour être précepteur dans une famille d'aussi haute noblesse que celle des Gondi, il a quitté secrètement Paris, avec l'intention bien arrêtée d'exercer le ministère paroissial là où il se trouve.

7. — *MADAME DE GONDI A SAINT VINCENT*[1]

Septembre 1617[2].

Monsieur,

Je n'avais pas tort de craindre de perdre votre assistance, comme je vous ai témoigné tant de fois, puisqu'en effet je l'ai perdue. L'angoisse où j'en suis m'est insupportable sans une grâce de Dieu tout extraordinaire, que je ne mérite pas. Si ce n'était que pour un temps, je n'aurais pas tant de peine ; mais

---

Lettre 6. — Abelly, *op. cit.*, t. I, chap. IX, p. 38.

1. Philippe-Emmanuel de Gondi, général des galères de France, était père du second cardinal de Retz, qui se signala par ses intrigues sous la Fronde. Devenu veuf, il entra chez les Oratoriens et y passa le reste de sa vie dans la pratique des vertus chrétiennes et religieuses. Il mourut à Joigny, le 29 juin 1662. La congrégation de la Mission, l'Oratoire et le Carmel honorent en lui un de leurs plus insignes bienfaiteurs. On peut lire sa notice dans la *Bibliothèque oratorienne* du P. Ingold, Paris, 1882, 3 vol. in-12, t. I. pp. 421-448; et dans les *Mémoires domestiques pour servir à l'histoire de l'Oratoire*, par le P. Louis Batterel, Paris, 1902-1905, 4 vol. in-8, t. I, pp. 322-361.

2. Abelly nous dit que le général des galères reçut la lettre de Vincent de Paul à la fin d'août ou dans la première quinzaine de septembre.

3. Aujourd'hui Châtillon-sur-Chalaronne (Ain), dans le diocèse de Belley.

Lettre 7. — Abelly, *op. cit.*, t. I, chap. IX, p. 41.

1. Françoise-Marguerite de Silly, épouse de Philippe-Emmanuel de Gondi, était née en 1580 d'Antoine de Silly, comte de Rochepot, baron de Montmirail, ambassadeur en Espagne, et de Marie de Lannoy. Peu après que saint Vincent fut entré dans sa maison comme

quand je regarde toutes les occasions où j'aurai besoin d'être assistée, par direction et par conseil, soit en la mort, soit en la vie, mes douleurs se renouvellent. Jugez donc si mon esprit et mon corps peuvent longtemps porter ces peines. Je suis en état de ne rechercher ni recevoir assistance d'ailleurs, parce que vous savez bien que n'ai pas la liberté pour les besoins de mon âme avec beaucoup de gens. Monsieur de Bérulle m'a promis de vous écrire, et j'invoque Dieu et la Sainte Vierge de vous redonner à notre maison, pour le salut de toute notre famille et de beaucoup d'autres, vers qui vous pourrez exercer votre charité. Je vous supplie encore une fois, pratiquez-la envers nous, pour l'amour que vous portez à Notre-Seigneur, à la bonté duquel je me remets en cette occasion, bien qu'avec grande crainte de ne pouvoir pas persévérer. Si après cela vous me refusez, je vous chargerai devant Dieu de tout ce qui m'arrivera et de tout le bien que je manquerai à faire, faute d'être aidée. Vous me mettrez en hasard d'être en des lieux bien souvent privée des sacrements, pour les grandes peines qui m'y arrivent et le peu de gens qui sont capables de m'y assister. Vous voyez bien que Monsieur le général a le même désir que moi, que Dieu seul lui donne, par sa miséricorde. Ne résistez pas au bien que vous pouvez faire aidant à son salut, puisqu'il est pour aider un jour à celui de beaucoup d'autres. Je sais que, ma vie ne servant qu'à offenser Dieu, il n'est pas dangereux de la mettre en hasard ; mais mon âme doit être assistée à la mort. Souvenez-vous de l'appréhension où vous m'avez vue en ma dernière maladie en un village ; je suis pour arriver en un pire état ; et la seule peur de cela me ferait tant de mal que je ne sais si sans ma grande disposition précédente elle ne me ferait pas mourir.

---

précepteur de ses enfants, elle lui confia la direction de son âme. L'influence du saint ne tarda pas à se faire sentir. La pieuse dame prit l'habitude de visiter et de servir les malades, de distribuer aux pauvres d'abondantes aumônes. Elle fit donner des missions sur ses terres et s'affilia à la confrérie de la Charité de Montmirail. Elle mourut le 23 juin 1625, après avoir fait nommer son saint directeur principal du collège des Bons-Enfants et lui avoir mis en main les moyens, par un don de 45.000 livres, de fonder la congrégation de la Mission. (Voir Abelly, *op cit.*, t. I. chap. VII-XVIII ; Hilarion de Coste, *Les éloges et vies des reynes, princesses, dames et damoiselles illustres en piété, courage et doctrine*, Paris, 1647, 2 vol. in-4° t. II, p. 389 et suiv. ; Chantelauze, *Saint Vincent de Paul et les Gondi*, Paris, 1882, in-8°.)

Madame de Gondi reçut, le 14 septembre, la lettre par laquelle son mari lui apprenait la résolution de saint Vincent ; ce fut à la suite de cette lettre qu'elle écrivit la sienne.

8. — A MADAME DE GONDI

Septembre ou octobre 1617[1].

Vincent de Paul console et encourage Mme de Gondi, tout en l'invitant à se soumettre au bon plaisir de Dieu[2].

9. — *PHILIPPE-EMMANUEL DE GONDI A SAINT VINCENT*

15 *octobre* 1617.

J'ai reçu depuis deux jours celle que vous m'avez écrite de Lyon, où je vois la résolution que vous avez prise de faire un petit voyage à Paris sur la fin de novembre, dont je me réjouis extrêmement, espérant de vous y voir en ce temps-là, et que vous accorderez à mes prières et aux conseils de tous vos bons amis le bien que je désire de vous.

Je ne vous en dirai pas davantage, puisque vous avez vu la lettre que j'écris à ma femme. Je vous prie seulement de considérer qu'il semble que Dieu veut que, par votre moyen, le père et les enfants soient gens de bien.

10. — A CHARLES DU FRESNE[1] SECRÉTAIRE DE PHILIPPE-EMMANUEL DE GONDI

Octobre 1617[2].

Saint Vincent informe son ami qu'il espère faire un voyage

Lettre 8. — Abelly, *op. cit.*, t. I, chap. IX, p. 43.

1. Cette lettre répond à la précédente.

2. La réponse de saint Vincent de Paul ne découragea pas Madame de Gondi ; elle fit écrire ses enfants, les principaux officiers de sa maison, le Père de Bérulle, le cardinal de Retz, évêque de Paris, des docteurs, des religieux, bref toutes les personnes qui pouvaient avoir de l'influence sur son saint directeur. L'intervention du Père Bence, supérieur de l'Oratoire de Lyon, fut de toutes la plus efficace ; le saint lui promit d'aller à Paris prendre conseil de ses amis.

Lettre 9. — Abelly, *op. cit.*, t. I, chap. IX, p. 44.

Lettre 10. — Abelly, *op. cit.*, t. I, chap. IX, p. 44.

1. Sieur de Villeneuve, ancien secrétaire de la reine Marguerite de Valois, entré après la mort de cette princesse, dans la maison d'Emmanuel de Gondi, dont il fut secrétaire, puis intendant. (Abelly, *op. cit.*, t. I, chap. V, p. 21.) C'était un des amis les plus intimes de saint Vincent.

2. Cette lettre est, à très peu de jours près, de même date que la précédente.

à Paris dans deux mois ; là, suivant les lumières que Dieu lui donnera, il prendra une décision définitive sur son retour à Châtillon-les-Dombes ou sa rentrée dans la famille des Gondi [3].

11. — A NICOLAS DE BAILLEUL, PRÉVOT DES MARCHANDS [1]

25 juillet 1625.

Supplie humblement Vincent de Paul, principal du collège des Bons-Enfants [2], proche la porte Saint-Victor [3], disant que les bâtiments dudit collège sont grandement ruinés par leur ancienneté ; et pour éviter la chute entière d'iceux il est nécessaire d'y remédier promptement à la chapelle et bâtiment dudit collège, où il y a quantité de grandes réparations à faire [4] ; ce

---

3. Ce fut à ce dernier parti que Vincent de Paul s'arrêta, après avoir consulté le Père de Bérulle et d'autres personnes éclairées. Arrivé à Paris le 23 décembre, il reprenait sa place, le lendemain, dans la famille des Gondi.

Lettre 11. — Arch. Nat. S 6373, copie.

1. Nicolas de Bailleul, seigneur de Vattetot-sur-Mer et de Soisy-sur-Mer, prévôt des marchands de 1622 à 1628, puis président à mortier, surintendant des finances et ministre d'Etat, mort le 20 août 1652 dans sa soixante-sixième année.

2. Jean-François de Gondi, archevêque de Paris, avait cédé à saint Vincent de Paul, le 1er mars 1624, le principalat du collège des Bons-Enfants, afin qu'il eût un local pour loger les prêtres désireux de se joindre à lui en vue de donner des missions dans les campagnes. Ce collège, un des plus anciens de l'Université, était presque abandonné ; ses murs tombaient en ruines. Le saint attendit la mort de Madame de Gondi pour venir l'habiter. Il eut, au début, deux auxiliaires : Antoine Portail, qui lui restera fidèle jusqu'à la mort, et un autre prêtre, dont on ignore le nom, mais qui n'est certainement pas Adrien Gambart, comme on l'a supposé à tort, car Adrien Gambart fut ordonné prêtre en 1633. (Voir sa notice en tête du *Missionnaire paroissial*, éd. Migne, 1866, dans la *Collection intégrale et universelle des Orateurs chrétiens*, Paris, 1844-1892, 100 vol. in-4°, t. 89.) Quand les missionnaires allaient aux champs, ce qui arrivait souvent, les clefs étaient confiées à un voisin.

3. Il y avait un autre collège des Bons-Enfants dans le quartier du Louvre.

4. Le rapport des experts, daté du 27 juillet, nous donne une idée de l'état des bâtiments. « On y voit que le corps de logis en aile, à

considéré, mondit sieur, il vous plaise, afin d'être plus certiore[5] des réparations nécessaires audit collège, ordonner qu'il sera vu et visité par deux maîtres jurés maçons, ou tels autres qu'il vous plaira nommer, lesquels en feront leur rapport pour ce faire et ordonner ce que de raison ; et ferez justice[6].

Suscription : A Monsieur le prévôt de Paris ou Monsieur le lieutenant civil conservateur des privilèges de l'Université.

12. — A LOUISE DE MARILLAC[1]

Du 30 octobre 1626.

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

---

gauche en entrant, le plus considérable de tous, était inhabité pour sa trop grande caducité et qu'il fut jugé nécessaire de l'abattre pour le reconstruire de fond en comble ; que les autres avaient tous besoin de réparations considérables, non seulement relativement aux couvertures, lambris, cloisons, portes et croisées, dont la plupart ne valaient rien, mais aussi par rapport aux gros murs, aux fosses d'aisance, aux planchers et aux escaliers. » (*Réflexions sur les différents comptes du collège des Bons-Enfants en réponse aux observations du sieur Reboul, archiviste du collège Louis-le-Grand sur le même objet*, Arch. Nat. H[5] 3288.)

5. *Plus certiore*, plus assuré.

6. Vincent de Paul reçut l'autorisation de faire les réparations jugées urgentes par les experts et d'emprunter pour cela, au besoin en hypothéquant les biens du collège. Il se contenta, faute de ressources, des travaux absolument indispensables ; le reste fut remis à plus tard. (*Réflexions sur les différents comptes du collège des Bons-Enfants.*)

Lettre 12. — Manuscrit Saint-Paul, p. 2.

1. Louise de Marillac, née à Paris, le 12 août 1591, de Louis de Marillac, frère du pieux Michel de Marillac, garde des sceaux (1626-1630), et du maréchal de Marillac, célèbre par ses disgrâces et sa mort tragique, était veuve d'Antoine Le Gras, secrétaire de la reine Marie de Médecis, qu'elle avait épousé le 5 février 1613 et perdu le 21 décembre 1625. Elle en avait eu un fils, Michel, qui venait d'accomplir ses treize ans. La pieuse veuve avait mis toute sa confiance en celui qui dirigeait sa conscience, Vincent de Paul, dont elle sup-

J'ai reçu la vôtre en ce lieu de Loisy-en-Brie [2], qui est à vingt-huit lieues de Paris, où nous sommes en mission [3] Je ne vous ai point donné avis de mon départ, pource qu'il a été un peu plus prompt que je n'avais pensé, et que j'avais peine de vous en faire en vous en donnant avis. Or sus, Notre-Seigneur trouvera son compte en cette petite mortification, s'il lui plaît, et fera lui-même l'office de directeur ; oui, certes, il le fera, et de façon qu'il vous fera voir que c'est lui-même. Soyez donc sa chère fille, toute humble, toute soumise et toute pleine de confiance, et attendez toujours avec patience l'évidence de sa sainte et adorable volonté.

Nous sommes ici en un lieu où le tiers des habitants est hérétique. Priez pour nous, s'il vous plaît, qui en avons bien besoin, et surtout moi, qui ne vous réponds point à toutes vos lettres, pource que l'on n'est plus en état de faire ce que vous me mandez.

---

portait péniblement les longues absences. Ce saint directeur l'appliquait aux œuvres charitables. Le jour était proche où il devait en faire sa collaboratrice dans la création et l'organisation des confréries de la Charité. La vie de Louise de Marillac, que l'Eglise a béatifiée le 9 mai 1920, a été écrite par Gobillon (1676), la comtesse de Richemont (1883), le comte de Lambel, Monseigneur Baunard (1898) et Emmanuel de Broglie (1911). Ses lettres et autres écrits ont été autographiés et en partie publiés dans l'ouvrage qui a pour titre : *Louise de Marillac, veuve de M. Le Gras. Sa vie, ses vertus, son esprit*, Bruges, 1886, 4 vol. in-16.

On réservait autrefois aux femmes des chevaliers la qualification de *Madame*. Les épouses de simples écuyers, quelle que fût la noblesse de leurs maris, n'avaient droit qu au titre de *Mademoiselle*. (*Historique généalogique et héraldique des pairs de France*, par le chevalier de Courcelles. Paris, 1822-1823, 12 vol. in-4°, t. I, Introduction, p. 36.) Par son mariage, Louise de Marillac était devenue « Mademoiselle » Le Gras.

2. Petite localité de la Marne.

3. Vincent de Paul avait alors pour associés dans ses travaux des missions Antoine Portail, Louis Callon, François du Coudray et Jean de la Salle. Un de ces missionnaires était avec lui à Loisy.

13. — A ISABELLE DU FAY[1]

[Octobre ou novembre 1626[2].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Votre lettre m'a trouvé parti de Paris et m'a été rendue en ce lieu de Loisy-en-Brie, où nous tâchons à travailler parmi quantité de gens de la religion, où nous avons besoin de prières pour la confirmation des catholiques qui restent, n'espérant rien sur les autres, parce qu'ils ne se trouvent ès lieux où ils pussent profiter. Au reste, je ne vous ai point donné avis de mon départ. Me le pardonnerez-vous pas bien ? Mais, je vous en prie, comment votre cœur a-t-il reçu cela ? N'a-t-il point tancé le mien de rudesse ? Or sus, j'espère qu'ils s'accorderont bien ensemble en celui qui les contient, qui est celui de Notre-Seigneur.

Je ne vous réponds point à la proposition de votre retour à Paris, pource que j'estime que la chose est faite. Quant à l'affaire dont vous me faites l'honneur de m'écrire que vous désirez me communiquer, au retour, s'il vous plaît ; que si la résolution presse, faites ce que Notre-Seigneur vous en conseillera lui-même ; sinon, au retour, s'il vous plaît, comme je vous ai dit.

Mon Dieu ! combien sont différentes les filles de

Lettre 13. — Reg. 1, f° 4 v°. — Le copiste note que l'original était en entier de la main de saint Vincent.

1. Femme de grande piété, toute dévouée à saint Vincent, qu'elle aidait de sa fortune. Si une gênante infirmité ne l'en avait empêchée, elle aurait pris une part plus active aux travaux du saint. Son oncle paternel René Hennequin, avait épousé Marie de Marillac, tante de Louise de Marillac.

2. Il suffit de comparer cette lettre avec la lettre précédente pour se convaincre qu'elles ont été écrites à peu de jours d'intervalle, peut-être le même jour.

votre directeur : l'une toute pleine de respect envers la défense de l'Eglise, et l'autre de confiance à l'égard de l'affaire de Poissy [3] ! Or sus, Notre-Seigneur est également honoré en toutes deux, à ce que je vois de votre communauté, dont je salue la Mère [4].

Tenez-vous cependant toute gaie, Mademoiselle, je vous en prie, et honorez à cet effet la sainte tranquillité de l'âme de Notre-Seigneur, et soyez toute pleine de confiance qu'il dirigera votre cher cœur par la sainte dilection du sien, en l'amour duquel je suis votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL.

14. — *LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT*

Monsieur,

J'espère que vous me pardonnerez la liberté que je prends de vous témoigner l'impatience de mon esprit, tant pour le long séjour passé que sur l'appréhension de l'avenir, et de ne savoir le lieu où vous allez, après celui où vous êtes. Il est vrai, mon Père, que la pensée du sujet qui vous éloigne est

---

3. Les religieuses dominicaines tenaient à Poissy (Seine-et-Oise) un pensionnat renommé, où Louise de Marillac avait passé quelque temps dans sa jeunesse, sous la direction d'une cousine germaine de son père, qui a composé diverses poésies, et de la prieure Jeanne de Gondi. A cette dernière avait succédé Louise de Gondi, sa nièce, dont l'élection fut longtemps contestée, bien que sa validité eût été reconnue par le roi, le R. P. Siccus, général des Dominicains, et le Pape lui-même. En 1625, le R. P. Siccus dressa de nouveaux statuts, qu'il fit approuver par le Saint-Siège. L'article 5 portait « que la Mère Louise de Gondy, maintenant prieure, demeure en sa charge, selon la concession apostolique qui lui a été faite ; mais si elle vient à se démettre ou à décéder de cette vie, qu'une prieure nouvelle soit élue par les sœurs vocales suivant les statuts et règlements du concile de Trente, de nos constitutions et des chapitres généraux ; laquelle prieure, ainsi élue et confirmée par le provincial, soit réellement triennale ; et que l'on observe dorénavant et perpétuellement cela touchant l'élection et le temps des prieures ». Cet acte ne ferma pas la bouche aux protestataires. On trouve des détails intéressants sur cette affaire à la Bibl. Nat., fonds Joly de Fleury, 1475.

4. Louise de Gondi.

Lettre 14. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

un peu d'adoucissement à ma peine, mais elle n'empêche pas que, dans ma fainéantise, les jours quelquefois ne me semblent des mois. Je veux pourtant attendre avec tranquillité l'heure de Dieu et reconnaître que mon indignité la retarde.

J'ai bien reconnu que Mademoiselle du Fay, outre son ordinaire, a un peu le cœur pressé de désir. Nous passâmes le jour de la Pentecôte ensemble. Après le service, elle eût bien voulu avoir liberté de me parler ouvertement, mais nous demeurâmes dans l'attente et désir de faire la volonté de Dieu.

L'ouvrage que sa charité m'a donné est fait. Si les membres de Jésus en ont besoin et qu'il vous plaise, mon Père, que je vous l'envoie, je n'y manquerai pas. Je n'ai pas voulu le faire sans votre commandement.

Enfin, mon très honoré Père, après un peu d'inquiétude, mon fils est au collège et, grâce à Dieu, très content, et s'y porte bien. Si cela continue, je suis prou forte de ce côté-là [1].

Permettez-moi, mon Père, de vous importuner encore sur le sujet d'une fille âgée de 28 [ans], qu'on veut faire venir de Bourgogne pour me donner. Elle est de bonne connaissance et vertueuse, à ce qu'on m'a dit ; mais auparavant celle-là, la bonne fille aveugle des Vertus [2] *m'avait dit que celle qui était avec elle, âgée de 22 [ans], pouvait peut-être venir céans. Elle est dans la conduite des Révérends Pères de l'Oratoire y a quatre ans et tout à fait villageoise. Je ne suis pas assurée qu'elle veuille venir ; néanmoins elle m'en témoignait quelque désir. Je vous supplie très humblement, mon Père, me mander ce que je ferai pour cela.*

La personne qui va en Bourgogne doit partir lundi et, pensant votre retour cette semaine, je lui promis réponse.

Notre bon Dieu a permis à mon âme plus de sentiment de lui que l'ordinaire depuis un mois ; mais je ne laisse d'être toujours dans mes imperfections. Quand je ne mettrai point d'empêchement aux effets des prières que j'espère de votre charité, je crois que je m'amenderai.

J'ai bien eu désir, ces jours passés, que vous vous souvinssiez de me donner à Dieu et que vous lui demandassiez la grâce d'accomplir entièrement en moi sa sainte volonté, nonobstant les oppositions de ma misère. Doncques, mon Père, je

---

1. Pour favoriser la vocation de son fils, qui désirait se faire prêtre, Louise de Marillac l'avait placé au séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, qu'avait fondé et que dirigeait l'austère et vertueux Bourdoise. C'est, semble-t-il, ce séminaire qu'elle appelle ici collège.

2. Localité englobée aujourd'hui dans la commune d'Aubervilliers (Seine).

vous fais en toute humilité cette supplication et vous demande pardon de vous tant importuner, étant, par la bonté de Dieu, Monsieur, votre très obligée servante et indigne fille.

L. DE MARILLAC.

Ce 5 *juin* 1627.

15. — A LOUISE DE MARILLAC

[Octobre 1627 [1].]

Je vous remercie, Mademoiselle, de l'avis que [vous] me donnez de la charité [2] de la bonne Mademoiselle du Fay, et vous prie de la garder jusques à ce que vous ayez lieu, si elle ne trouve pas bon qu'on la réserve et destine pour aller gagner des pauvres âmes à Dieu en ces pays de Poitou et des Cévennes. Que si elle ne l'entend pas ainsi et qu'elle la désire faire appliquer aux pauvres gens de deça, vous me ferez la faveur de me le mander et d'envoyer deux ou trois chemises à Mademoiselle Lamy [3] à Gentilly [4] pour la Charité [5] de ce lieu-là.

Je vous écris environ la minuit, un peu harassé. Pardonnez à mon cœur s'il ne s'épand un peu plus dans la présente. Soyez fidèle à votre fidèle amant qui est Notre-Seigneur. Soyez de plus toute simple et toute humble. Et moi je serai, en l'amour de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère...

Lettre 15. — Manuscrit Saint-Paul, p. 77.

1. Cette lettre semble devoir être rapprochée de la lettre suivante.

2. *Charité*, offrande.

3. Catherine Vigor, femme d'Antoine Lamy, auditeur à la chambre des comptes, présidente de la confrérie de la Charité de Gentilly. Antoine Lamy et son épouse fondèrent une mission dans cette localité et à Ferreux, le 30 septembre 1634.

4. Localité située aux portes de Paris.

5. Les confréries de la Charité, ou plus simplement les Charités, se composaient de femmes ou de filles de bonne volonté unies en vue de venir en aide aux nécessiteux. Commencée à Châtillon-les-Dombes (Ain) en 1617, cette institution répondit si bien aux besoins de la

16. — A LOUISE DE MARILLAC

Verneuil [1], 8 octobre 1627.

Mademoiselle,

Puisque votre bonne demoiselle veut donc que sa charité corporelle présente n'empêche pas la spirituelle à l'avenir et qu'on distribue présentement ce qu'elle vous a baillé [2], je vous prie de nous envoyer par M. du Coudray [3], présent porteur, la somme de cinquante livres, et me ferez la faveur de l'assurer que Notre-Seigneur lui en rendra bon compte lui-même et que j'ai commencé d'en appliquer quatre, étant en ce lieu, pour faire fondement de la Charité qu'on y établit et où nous trouvons de très grandes nécessités temporelles jointes aux spirituelles, quantité de huguenots qu'il y a, riches, se ser-

---

population que Vincent de Paul l'établit sur les terres des Gondi, à Villepreux, Folleville, Joigny, Montmirail, et partout où il alla donner des missions. Les règlements variaient quelque peu suivant les localités. De cette œuvre naquit la Compagnie des Filles de la Charité. En certains lieux, les Charités de femmes furent complétées par des Charités d'hommes.

Lettre 16. — Pémartin, op. cit., t. I, p. 21.

1. Près de Creil, dans l'Oise.

2. Voir lettre 15.

3. Nous rencontrerons souvent dans la suite le nom de François du Coudray. Né en 1586 dans la ville d'Amiens, ordonné prêtre en septembre 1618, reçu en mars 1626 dans la congrégation de la Mission, dont saint Vincent et Antoine Portail faisaient encore seuls partie, il était doué d'une intelligence peu commune et possédait assez bien l'hébreu pour être jugé capable de faire une nouvelle traduction de la Bible.

Ce fut lui que le saint choisit pour négocier à Rome l'approbation de la congrégation naissante. Il y resta de 1631 à 1635. Nous le retrouvons ensuite à Paris, d'où il rayonna en divers lieux pour secourir les pauvres, assister les soldats ou donner des missions. Le saint lui confia en 1638 la direction de la maison de Toul, qu'il garda jusqu'en 1641. Il fut rappelé à Saint-Lazare en 1641, passa une partie de l'année 1643 à Marseille, occupé à l'évangélisation des galériens et à la fondation d'un établissement dans cette ville, et alla prendre en

vant de quelques soulagements qu'ils donnent aux pauvres pour les corrompre, en quoi ils font un mal indicible. Vous nous enverrez de plus quatre chemises et présenterez nos très humbles recommandations à votre bonne demoiselle, s'il vous plaît, et vous ferez la faveur d'assurer votre cœur que, pourvu qu'il honore la sainte tranquillité de celui de Notre-Seigneur en son amour, il lui sera agréable, et que je suis, en ce même amour... [4]

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras, rue Saint-Victor, au logis où logeait M. Tiron Saint-Priest [5].

17. — A ISABELLE DU FAY

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je rends mille millions d'actions de grâces de ce beau et bon présent que vous nous avez envoyé, Mademoiselle, et prie Dieu qu'il soit votre unique récompense et qu'il me fasse digne de la mériter par les services que je suis obligé de vous rendre.

1644 la direction de la maison de La Rose (Lot-et-Garonne). Sa vaste érudition n'était malheureusement pas servie par une science théologique assez solide. Il soutint des opinions plus que hasardées et y persévéra, malgré les avis qui lui furent donnés. Les mesures que saint Vincent dut prendre pour l'empêcher de répandre ses erreurs assombrirent les dernières années de sa vie. De la maison de La Rose, il passa en 1646 dans celle de Richelieu. C'est là qu'il finit ses jours en février 1649, dans sa soixante-troisième année.

4. M. Pémartin a cru pouvoir se dispenser de répéter au bas de chaque lettre la formule finale et la signature.

5. Nous empruntons cette suscription à l'*Histoire de Mademoiselle Le Gras* par la comtesse de Richemont, Paris, 1883, in-8°, p. 46, note 2.

Lettre 17. — Reg. I, f° 24. — Le copiste note qu'il a pris son texte sur une « minute de la main » de saint Vincent.

J'arrivai hier au soir de notre mission en bonne disposition, et souhaite bien fort que vous vous portiez de même. Soudain que je me serai débarrassé de quelques petites affaires qui m'occupent, je vous irai remercier de tant et tant d'effets de votre bienveillance. Je vous supplie de me la continuer, Mademoiselle, et de croire que mon cœur reçoit une consolation que je ne vous puis exprimer, en la confiance qu'il est un avec le vôtre et celui de Notre-Seigneur, et qu'ils font un même amour en celui du même Seigneur et de sa sainte Mère

18. — A LOUISE DE MARILLAC

Béni soit Dieu, Mademoiselle, de ce que vous vous portez mieux ! Vous serez la bien venue demain pour communier à la messe de Monsieur de la Salle [1], car pour moi, je suis obligé de la dire de matin, ce à cause d'une assemblée d'ecclésiastiques qui se doit faire demain au matin céans, qui tiendra jusques à midi [2]. Je ne crains pas maintenant tant la chapelle qu'en été. S'il plaît

---

Lettre 18. — L. a. — Original à Naples, dans la maison centrale des Filles de la Charité.

1. Jean de la Salle, que saint Vincent appelle un « grand missionnaire » et que l'évêque de Beauvais estimait le « plus fort en raisonnement » qu'il eût jamais connu (Conférence de saint Vincent, 5 août 1659), était né à Seux (Somme) le 10 septembre 1598 et avait offert ses services à saint Vincent en avril 1626. En 1631, il prêchait en Champagne ; en 1634, 1635 et 1636, il travaillait dans la Gironde et les régions environnantes. Quand s'ouvrit, en juin 1637, le séminaire interne de Saint-Lazare, on lui en confia la direction. L'année suivante, il reprenait ses missions. Les exercices des ordinands l'occupèrent ensuite jusqu'à la fin de sa vie. Il mourut le 9 octobre 1639, très regretté de saint Vincent, qui perdait en lui un de ses meilleurs ouvriers.

2. L'œuvre des conférences spirituelles ne fut définitivement organisée que plus tard, en 1633. Il est permis de croire toutefois que des conférences se donnaient de temps à autre avant cette date au collège des Bons-Enfants. Nous savons que de nombreux ecclésiastiques, attirés par Bourdoise et Le Féron, se réunissaient en ce lieu pour conférer ensemble, avant même que saint Vincent eût pris pos-

à Mademoiselle Guérin [3] de venir, elle sera la bien venue, avant que je parte, dont je vous donnerai avis.

Et pour l'argent de la Charité de Mademoiselle du Fay, très volontiers j'approuve l'usage que vous en désirez faire, étant au reste bien aise de la résolution que ces bonnes filles [4] ont prise de mettre tout en commun, et ne manquerai demain à la messe, tout misérable pécheur que je suis, de les offrir à Notre-Seigneur, en l'amour duquel je suis votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

19. — *SAINTE CHANTAL* [1] *A SAINT VINCENT*

Novembre 1627.

Vous voilà donc, mon très cher Père, engagé à travailler dans la province de Lyon, et par conséquent nous voilà privées de vous voir de longtemps ; mais à ce que Dieu fait il

---

session de l'immeuble. (*Histoire du Séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet*, par P. Schoenher, 1909-1911, 2 vol. in-8°, t. I, p. 97.)

3. Epouse de Gilles Guérin, conseiller du roi et correcteur des comptes. Elle habitait rue Saint-Victor, tout près du collège des Bons-Enfants.

4. Probablement les membres de la Charité.

Lettre 19. — Abelly, *op. cit.*, t. II, chap. VII, 1re éd., p. 315.

1. En novembre 1627, sainte Chantal était en route pour Orléans ; elle arriva à Paris dans le courant de janvier et n'en partit qu'au mois de mai. Jeanne-Françoise Frémiot, née à Dijon le 23 janvier 1572, avait eu quatre enfants de son mariage avec le baron de Chantal.

Devenue veuve très jeune, elle se mit sous la conduite de saint François de Sales et établit avec lui l'ordre de la Visitation. La fondation du premier monastère de Paris l'attira et la fixa dans cette ville de 1619 à 1622. Elle y connut saint Vincent, qu'elle demanda à Jean-François de Gondi pour supérieur de ses filles. Jusqu'à sa mort, survenue à Moulins, le 13 décembre 1641, au retour d'un voyage à Paris, sainte Chantal resta en rapports suivis avec ce saint prêtre, qu'elle se plaisait à consulter pour sa direction intérieure et pour les affaires de sa communauté. (*La Vie de la Vénérable Mère Jeanne-Françoise Frémiot*, par Messire Henri de Maupas du Tour. Paris, 1644, in-4°.)

n'y a rien à redire, ains à le bénir de tout, comme je fais, mon très cher Père, de la liberté que votre charité me donne de vous continuer ma confiance et de vous importuner. Je le ferai tout simplement.

J'ai donc fait quatre jours d'exercices, et non plus, à cause de plusieurs affaires qui me sont survenues. J'ai vu le besoin que j'ai de travailler à l'humilité et au support du prochain, vertus que j'avais prises l'année passée et que Notre-Seigneur m'a fait la grâce de pratiquer un peu. Mais c'est lui qui a tout fait et le fera encore, s'il lui plaît, puisqu'il m'en donne tant d'occasions. Pour mon état, il me semble que je suis dans une simple attente de ce qu'il plaira à Dieu faire de moi. Je n'ai ni désirs ni intentions ; chose aucune ne me tient que de vouloir laisser faire Dieu ; encore je ne le vois pas, mais il me semble que cela est au fond de mon âme. Je n'ai point de vue ni de sentiment pour l'avenir, mais je fais à l'heure présente ce qui me semble être nécessaire à faire, sans penser plus loin.

Souvent tout est révolté en la partie inférieure, ce qui me fait bien souffrir, et je suis là, sachant que, par la patience, je posséderai mon âme. De plus, j'ai un surcroît d'ennuis pour ma charge, car mon esprit hait grandement l'action, et me forçant pour agir dans la nécessité, mon corps et mon esprit en demeurent abattus. Mon imagination, d'un autre côté, me peine grandement en tous mes exercices, et avec un ennui assez grand. Notre-Seigneur permet aussi qu'extérieurement j'aie plusieurs difficultés, en sorte que chose aucune ne me plaît en cette vie que la seule volonté de Dieu, qui veut que j'y sois. Et Dieu me fasse miséricorde, que je vous supplie de lui demander fortement ; et je ne manquerai pas de le prier, comme je fais de tout mon cœur, qu'il vous fortifie pour la charge qu'il vous a donnée.

20. — *UN ABBÉ*[1] *A SAINT VINCENT*

Décembre 1627.

Je suis de retour d'un grand voyage que j'ai fait en quatre provinces. Je vous ai déjà mandé la bonne odeur que répand, dans les provinces où j'ai été, l'institution de votre sainte com-

---

Lettre 20. — Abelly, *op. cit.*, liv. II, chap. 1, sect. 2, § 8, 1re éd., p. 49.

1. Un abbé « fort célèbre », dit Abelly.

pagnie, qui travaille pour l'instruction et pour l'édification des pauvres de la campagne. En vérité, je ne crois pas qu'il y ait rien en l'Église de Dieu de plus édifiant ni de plus digne de ceux qui portent le caractère et l'ordre de Jésus-Christ. Il faut prier Dieu qu'il donne l'infusion de son esprit de persévérance à un dessein si avantageux pour le bien des âmes, à quoi bien peu de ceux qui sont dédiés au service de Dieu s'appliquent comme il faut.

21. — *LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT*

Monsieur,

Il y a environ trois semaines qu'étant chez Mademoiselle du Fay, je trouvai une occasion par laquelle je vous écrivis ; mais je crains que mes lettres aient été perdues. Le principal sujet était un avis que je vous demandais pour mon fils. Mais maintenant, Monsieur, je ne suis plus aux mêmes termes; car, soit que Dieu ne le veuille pas tout présentement en la résolution de se faire ecclésiastique, ou que le monde s'y soit opposé, ses ferveurs sont de beaucoup diminuées ; et lui trouvant un si grand changement en l'esprit, j'en ai parlé librement à la Mère supérieure, qui m'a conseillé de le mettre simplement pensionnaire avec ces bons ecclésiastiques[1]*, pour les raisons que je vous dirai, si Dieu me fait la grâce de voir votre retour, dont j'ai un grand besoin.*

Certainement votre absence ne me fut jamais plus sensible, pour les besoins que j'ai eus depuis ; en quoi il faut que j'avoue ma faiblesse, vous assurant, mon Père, que, si Dieu me fait la grâce me souvenir du passé, je n'aurai pas sujet de me glorifier. Je demande force de l'aide de vos prières, pour l'amour de Dieu, et vous remercie très humblement de la peine que vous avez prise de m'écrire et des témoignages de l'honneur de votre souvenir. Je ne le mérite pas, et Dieu est bien bon de me souffrir. Or, mon très cher Père, offrez ma volonté à la miséricorde divine, car je veux, moyennant sa sainte grâce, me convertir et me dire véritablement, Monsieur, votre très humble servante et indigne fille en Notre-Seigneur.

L. DE MARILLAC.

Ce 13 janvier 1628.

Mademoiselle du Fay est toujours dans ses infirmités cor-

Lettre 21. — L. a.— Dossier des Filles de la Charité, original.
1. Au séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet.

porelles et a presque toujours été au lit depuis quinze jours, sans fièvre néanmoins ; elle désire bien votre retour.

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent.*

22. — A LOUISE DE MARILLAC

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je ne sais comme je m'étais imaginé, ces jours passés, que vous étiez malade, si bien que je vous regardais toujours en cet état. Or, béni soit Dieu de ce que votre lettre m'a assuré du contraire !

Que vous dirai-je maintenant de votre fils, sinon que, comme il ne fallait pas se beaucoup assurer sur le sentiment qu'il avait de la communauté [1], qu'aussi il ne faut pas se mettre en peine pour le dissentiment qu'il en a maintenant ? Laissez-le donc et le livrez entièrement au vouloir et non-vouloir de Notre-Seigneur. Il n'appartient qu'à lui à diriger ces petites et tendres âmes. Il y a aussi plus d'intérêt que vous, pource qu'il lui appartient plus qu'à vous. Lorsque j'aurai le bonheur de vous voir, ou plus de loisir qu'à présent de vous écrire, je vous dirai la pensée que j'eus un jour et que je dis à Madame de Chantal sur ce sujet, dont elle fut consolée et délivrée, par la miséricorde de Dieu, de quelque peine semblable à celle que vous pouvez avoir [2]. A notre première vue donc ; et si votre autre peine vous peine, écrivez-le-moi, je vous ferai réponse.

Lettre 22. — L. a. — Original chez les Filles de la Charité de la rue des Bernardins, 15, à Paris, qui le tiennent de M. Duby, ancien curé de la paroisse. Il aurait appartenu autrefois aux religieux de l'abbaye de Saint-Victor.

1. Le séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet.
2. Celse-Bénigne, fils de sainte Chantal, mort le 22 juillet 1627,

Disposez-vous cependant à faire une charité à deux pauvres filles que nous avons jugé expédient qu'elles sortent d'ici et lesquelles nous vous adresserons d'ici à huit jours et vous prierons de les adresser à quelque honnête recommanderesse qui leur trouve condition, si vous ne connaissez quelque honnête dame qui en ait besoin.

Nous aurons encore ici de l'emploi pour environ six semaines ; et après cela, je serai tout à vous et à Mademoiselle du Fay, laquelle je salue de toute l'étendue de mon cœur, et prie bien Dieu que je vous trouve en bonne disposition, qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère, Mademoiselle, votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL.

De Joigny [3], ce 17 janvier 1628.

23. — A LOUISE DE MARILLAC

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

J'ai adressé une des filles dont je vous ai parlé [1], à notre bonne Mademoiselle du Fay, pource qu'elle y a de la confiance, l'autre étant demeurée à Joigny et s'étant mise en condition. Peut-être que madite demoi-

---

en combattant, dans l'île de Ré, contre les Anglais, fut, toute sa vie, surtout par sa passion pour les duels, le tourment de sa mère.

3. Philippe-Emmanuel de Gondi, général des galères, était comte de Joigny, où saint Vincent avait fondé sa troisième confrérie de la Charité. (Abelly, *op. cit.*, t. I, chap. x, 1re éd., p. 47.)

Lettre 23. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Voir la lettre 22.

selle jugera à propos qu'elle demeure quelques jours, en attendant, chez vous. Si cela est, je ne doute point que votre charité ne s'y accorde et qu'elle n'agrée la confiance avec laquelle j'agis avec vous.

Je ne vous dis rien de ce que vous m'avez écrit, pource que j'espère de vous voir pendant la fin de ce mois et d'en parler bouche à bouche.

Que diriez-vous, ma chère fille, du département [2] qui m'est tombé en notre mission, en l'une des terres de Monsieur de Vincy [3] ? Certes, il me semble, confessant ces bonnes gens, que je vois devant moi leur bonne Mademoiselle [4], qu'ils aiment tant. Ne pensant pas de vous pouvoir écrire, je l'ai priée, par celle que je lui écris, de vous prier de nous envoyer une douzaine de chemises de toute sorte. Faites-le donc, Mademoiselle, je vous en prie, et tenez-vous bien gaie, dans la disposition de vouloir tout ce que Dieu veut [5]. Et pource que son bon plaisir est que nous nous tenions toujours en la sainte joie de son amour, tenons-nous-y et attachons-nous-y inséparablement en ce monde, pour être un jour une même chose en lui, en l'amour duquel je suis, Mademoiselle, votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL.

De Villecien [6], ce 9 février 1628.

---

2. *Département*, part.

3. Antoine Hennequin, sieur de Vincy, prêtre, frère de Mademoiselle du Fay, mort en 1645, après avoir été reçu dans la congrégation de la Mission. C'était un grand ami de saint Vincent.

4. Mademoiselle du Fay.

5. Le saint pensait sans doute aux inquiétudes qu'éprouvait Louise de Marillac au sujet de la vocation de son fils. « Soyez gaie », c'est le conseil qu'il ne cesse de lui donner.

6. Petite localité près de Joigny.

24. — A LOUISE DE MARILLAC

[Février 1628 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Ce petit nombre de lignes sera pour vous remercier de ce que vous avez pris cette bonne fille chez vous, des douze chemises que vous m'avez envoyées et pour vous dire [que je m'en vas] [2] partir, pour m'en retourner dans huit jours, Dieu aidant, et qu'alors nous parlerons de toutes choses, disant cependant par avance à votre cœur que je loue Dieu de ce qu'il s'est dégagé du trop grand attachement qu'il avait pour le petit [3] et de ce que vous l'avez ajusté à la raison et que [maintenant] il n'y a point danger, ains que vous ferez [selon] son inclination et de lui donner la soutane [4]. Dieu veuille que ce soit à sa gloire et au salut des âmes et qu'il vous donne part à la sainte tranquillité de son esprit, étant, en son amour, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras, à Paris.

Lettre 24. — L. a. — Original chez les Filles de la Charité de la rue Mage, n° 20, à Toulouse.

1. Cette lettre a suivi de peu de jours la lettre 23.
2. L'original est mutilé ici et en deux autres endroits.
3. Le petit Michel.
4. Claude Lancelot, du Port-Royal, condisciple du petit Michel au séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, dit dans ses *Mémoires* (*Mémoires touchant la vie de Monsieur de Saint-Cyran*, Cologne, 1738, 2 vol. in-8°, t. I, p. 3), avec quelque exagération peut-être, que parmi les séminaristes de son temps pas un ne persévéra.

25. — *LE COMMANDEUR DE SILLERY*[1] *A SAINT VINCENT*

[*Entre 1625 et 1630*[2].]

Monsieur mon Révérend et très cher Père,

Je ne doute point que, connaissant, comme vous faites, le cœur de votre chétif fils, que vous n'ayez voulu, par votre tant aimable et si cordiale lettre, le remplir de tant de douceurs de votre exubérante bonté, qu'encore qu'en matière de cordialité il ne cède à personne, vous l'obligez néanmoins à vous rendre les armes et à vous reconnaître, ainsi qu'il fait très volontiers en cela et en tout, pour son maître et son supérieur. Et de vrai, il faudrait être bien rude et bien agreste pour ne pas

---

Lettre 25. — Abelly, *op. cit.*, t. I, chap. XXXII, 1re éd., p. 149.

Le texte d'Abelly doit être préféré, semble-t-il, à celui qu'on lit dans la *Vie de l'illustre serviteur de Dieu Noël Brulart de Sillery*, Paris, 1843, in-12, p. 30.

1. Noël Brulart de Sillery, chevalier de Malte et commandeur de Troyes, est l'une des plus belles conquêtes de saint Vincent. Après avoir rempli à la cour les plus hautes charges, après avoir été le premier écuyer de la reine, puis son chevalier d'honneur, ambassadeur extraordinaire en Italie, en Espagne et plus tard à Rome auprès des Papes Grégoire XV et Urbain VIII, il renonça à la vie publique, quitta le magnifique hôtel de Sillery, vendit ce qu'il avait de plus somptueux, licencia la plus grande partie de son personnel et vint habiter une modeste maison près du premier monastère de la Visitation. C'était sur la fin de l'année 1632. Saint Vincent, son directeur, avait su opérer ce miracle. Quand il vit le commandeur détaché de tous les biens du monde, il lui apprit à faire bon usage de son immense fortune. Il le conduisit dans les prisons, les hôpitaux et l'initia à la charité sous toutes ses formes. Noël Brulart de Sillery prit la soutane en 1632 et reçut les ordres sacrés et la prêtrise en 1634. Il dit sa première messe le jeudi saint 13 avril 1634 dans la chapelle des sœurs de la Visitation. Sa vie de prêtre fut courte, mais toute de charité. Il donna beaucoup aux congrégations religieuses, plus particulièrement à la Visitation, aux prêtres de la Mission, au monastère de la Madeleine, aux jésuites et au Carmel. Il essaya sans succès d'organiser un séminaire dans la maison du Temple à Paris. Dieu le rappela à lui le 26 septembre 1640, à l'âge de soixante-trois ans. Saint Vincent l'assista à ses derniers moments et fit lui-même la cérémonie des obsèques. Cf. *Vie de l'illustre serviteur de Dieu Noël Brulart de Sillery ; Histoire chronologique*, t. I, pp. 290-307 ; *Contribution à l'Histoire du monastère de la Visitation Sainte-Marie du faubourg Saint-Antoine au* XVIIe *siècle*, par Martin Fosseyeux, dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, 1910, pp. 184-202.

2. Le commandeur de Sillery était déjà sous la direction de saint Vincent en 1630 ; d'autre part, sa conversion date de 1625.

fondre tout en dilection pour une charité si amoureusement exercée par un si digne et si débonnaire père envers un fils qui ne lui sert qu'à lui donner de la peine. Mais il n'y a remède. Je reçois humblement et volontiers la confusion de toutes les pauvretés et faiblesses que vous supportez en moi, après vous en avoir, en toute révérence et soumission, requis pardon. Je vous promets bien, mon très cher Père, que c'est à bon escient que j'ai bonne envie, moyennant la grâce de Notre-Seigneur, de m'en amender. Oui certes, mon unique Père, il m'est avis que je ne me suis jamais senti touché pour ce regard jusques au point où je me trouve. Oh ! que si nous pouvons et venons à travailler efficacement à un bon amendement de tant de misères dont Votre Révérence sait que je suis rempli et environné de tous côtés, je suis assuré qu'elle en recevra des consolations indicibles. Et quand ce bien n'arriverait pas si promptement ou si notablement que votre piété le désire, je vous conjure, mon bon Père, per viscera misericordiae Dei nostri in quibus visitavit nos oriens ex alto [3], *que votre bonté ne se lasse point et ne veuille jamais délaisser ce pauvre fils; vous savez bien qu'il serait sous une trop mauvaise conduite s'il demeurait sous la sienne.*

26. — AU PAPE URBAIN VIII

[Juin 1628 [1].]

Sanctissimo Patri Papae nostro,

Supplicant humiliter Vincentius de Paulo, superior

---

3. Evangile de saint Luc, I, 78.

Lettre 26. — L. a. — Arch. de la Propagande, III, *Lettere di Francia, Avignone, Suizzera*, 1628, n° 130, f° 31, original. Ce document a été découvert, après de patientes recherches, par M. Jean Parrang, prêtre de la Mission. Il est en parchemin et d'une écriture fort belle, qui recouvre cinq grandes pages in-4°. Le nonce apostolique en France envoya et recommanda cette supplique, le 21 juin 1628, au cardinal-préfet de la Propagande. Le 23 juillet, il transmit à Mgr Ingoli, secrétaire de la même congrégation, deux lettres du roi, l'une au Pape, l'autre à l'ambassadeur de France, M. de Béthune, en faveur de la requête présentée par saint Vincent, et il insista pour l'adoption. Ces recommandations n'aboutirent à rien. La supplique fut rejetée par la Propagande dans la congrégation tenue en présence du Pape le 22 août 1628, sur le rapport défavorable fait par le cardinal Bentivoglio. Tout au plus se montrait-on disposé à autoriser, pour la France seulement, une société de vingt à vingt-cinq prêtres, qui ne porterait ni le titre de congrégation, ni celui de confrérie et serait sous la dépendance des évêques.

1. Voir la note générale.

sacerdotum Missionis Lutetiae Parisiorum fundatae, et magister Ludovicus Callon, doctor Sorbonicus [2], Antonius Portail [3], Franciscus du Coudray, Joannes de la

---

2. Au dire du R. P. Placide Gallemant (*La vie du vénérable prestre de J.-C. M. Jacques Gallemant*, Paris, 1653, in-4°, p. 231), Louis Callon, docteur de Sorbonne, était de ces hommes « en qui la sainteté, la science, le zèle et la simplicité avaient fait une belle alliance ». A ces dons s'ajoutaient ceux de la fortune, car ses parents lui avaient laissé de cinquante à soixante mille livres, somme importante pour l'époque. Il abandonna la cure d'Aumale, son pays natal, pour entrer en juillet 1626 dans la congrégation de la Mission. Après un séjour d'assez courte durée au collège des Bons-Enfants, il revint à Aumale, du consentement de saint Vincent, qui continua de le regarder comme un des siens. Le bien qu'il y fit est considérable. Il fonda un collège dans sa maison paternelle, acheta une maison pour l'école des filles, vint en aide à l'église paroissiale, à l'hôpital, au couvent des religieux pénitents. Les Feuillants de Rouen et d'autres communautés bénéficièrent également de ses largesses. Le 23 août 1629, il remettait 4.000 livres à saint Vincent pour une fondation de missions qui devaient se donner tous les deux ans par deux prêtres de la congrégation dans le diocèse de Rouen et plus spécialement dans le doyenné d'Aumale. Il prêcha lui-même dans les diocèses de Rouen, Paris, Meaux, Chartres et Senlis. Au milieu de ses travaux, il trouva le temps d'écrire divers ouvrages de piété, entre autres un *Traité pour la préparation à la sainte communion*, Rouen, et *Le catéchisme de la chasteté honorable*, Paris, 1639. Sentant sa fin prochaine, il quitta Rouen pour aller mourir à Saint-Lazare ; mais le mal l'empêcha de dépasser Vernon, où il s'éteignit, le 26 août 1647, dans le couvent des religieux du Tiers-Ordre de Saint-François. Le R. P. Placide Gallemant, son ami, lui a consacré quelques pages de son livre sur Jacques Gallemant. (*Op. cit.*, pp. 319-328.)

3. Antoine Portail, né à Beaucaire, le 22 novembre 1590, vint à Paris pour étudier en Sorbonne. Il y connut saint Vincent vers 1612 et s'attacha à lui. Du jour de son ordination (1622) à celui de sa mort (1660), il fut l'auxiliaire du saint, qui l'employa d'abord au service des galériens, le reçut avant tout autre dans sa nouvelle congrégation, l'initia au ministère des missions et à l'œuvre des ordinands, le choisit comme premier assistant en 1642 et lui donna la direction des Filles de la Charité. Antoine Portail quitta Paris en 1646 pour faire la visite des maisons de sa congrégation ; il commença par l'ouest de la France, puis descendit dans le midi, passa en Italie et ne fut de retour à Saint-Lazare qu'en septembre 1649. Sauf une assez longue absence en 1655, il ne quitta presque plus la maison-mère. On lui doit une nouvelle édition des Méditations de Busée, qu'il remania et augmenta considérablement. La mort l'enleva le 14 février 1660, après une maladie de neuf jours. (*Notices sur les prêtres, clercs et frères défunts de la Congrégation de la Mission*, Paris, 1881-1911, 10 vol. in-8° en 2 séries, 1re série, t. I, pp. 1-94.)

Salle, Joannes Bécu [4], Antonius Lucas [5], Josephus Brunet [6], Joannes Dehorgny [7], dioecesum Aquensis, Rothomagensis, Arelatensis, Ambianensis, Parisiensis, Claromontensis, Noviomensis, innuentes supranominati supplicantes quod, cum dominus Philippus Emmanuel de Gondy, comes Juniocensis, marquio Insularum Aurearum, eques torquatus utriusque ordinis [8], Regis a con-

---

4. Jean Bécu était de Braches (Somme), où il naquit le 24 avril 1592. Il fut ordonné prêtre en septembre 1616 et vint, en septembre 1626, se joindre aux premiers compagnons de saint Vincent. Deux de ses frères, Benoît et Hubert, le suivirent dans la congrégation, ce dernier à titre de frère coadjuteur, et une de ses sœurs entra chez les Filles de la Charité. La direction de la maison de Toul lui fut confiée de 1642 à 1646. De retour à Paris, il y passa le reste de sa vie. Il mourut le 19 janvier 1667, après avoir exercé les charges de vice-visiteur, puis de visiteur de la province de France. (*Notices*, t. I, pp. 125-133.)

5. Antoine Lucas, né à Paris le 20 janvier 1600, avait fait de fortes études en Sorbonne. Il entra dans la congrégation de la Mission en décembre 1626 et fut ordonné prêtre en septembre 1628. Son zèle, son talent pour la prédication, son habileté dans les controverses le firent apprécier du P. de Condren et de Jean-Jacques Olier, qui le demanda un jour à saint Vincent pour son instruction personnelle et la conversion d'un hérétique. Antoine Lucas était de la maison de La Rose en 1645. Il dirigea l'établissement du Mans de 1647 à 1651 et fut ensuite placé à Sedan.

6. Jean-Joseph Brunet naquit à Riom en 1597, s'unit aux compagnons de saint Vincent en 1627, donna des missions dans le Bordelais, fut placé à Alet, à Gênes et à Marseille, où il mourut le 6 août 1649, victime de son dévouement pour les pestiférés. (*Notices*, t. I, pp. 147-151.)

7. Jean Dehorgny, d'Estrées-Saint-Denis (Oise), entra dans la congrégation de la Mission au mois d'août 1627 et fut ordonné prêtre le 22 avril 1628. En 1632, quand saint Vincent s'établit à Saint-Lazare, Jean Dehorgny prit la direction du collège des Bons-Enfants, charge qu'il remplit jusqu'en 1635 et qu'il reprit de 1638 à 1643 et de 1654 à 1659. Il fut de 1642 à 1644 et de 1654 à 1667 assistant du supérieur général, de 1644 à 1647 et de 1651 à 1653 supérieur de l'établissement de Rome, de 1660 à 1667 directeur des Filles de la Charité. En 1640, 1641, 1643, 1644, 1659 et 1660, il visita plusieurs maisons de la compagnie et rétablit le bon ordre partout où il en était besoin. Sa sympathie pour les idées jansénistes nous vaut deux belles lettres de saint Vincent, qui eut la joie de le voir revenir à des idées plus saines. Il vécut jusqu'au 7 juillet 1667. On a de lui vingt-trois conférences aux Filles de la Charité et plusieurs lettres. (*Notices*, t. I, pp. 153-220.)

8. Les ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit.

siliis, dux quinquaginta cataphractorum militum, mari gallicano in Oriente praepositus et generalis regiarum triremium praefectus, modo congregationi Oratorii Jesu in dicta urbe Parisiensi aggregatus, ab aliquot annis attentius considerasset, cum defuncta domina Francisca Margarita de Silly, tunc temporis ejus uxore, barona Montis-Mirabilis,Trosnay et aliorum locorum, cum dicto Vincentio de Paulo, tunc eorum eleemosynario et supradictae dominae confessore, urbium incolas omni auxilio spirituali sufficienter juvari celebrium doctorum et proborum religiosorum beneficio qui in iisdem urbibus passim habitant, solum populum rure degentem, ignorantia et paupertate oppressum, iisdem auxiliis destitui quibus alii in urbibus abundant, proptereaque eumdem populum in perpetua mysteriorum fidei ad salutem necessariorum ignorantia ad senectutem usque remanere, sicque misere in peccatis adolescentiae saepe decedere, quae, nimio pudore praepediti, apud parochos aut vicarios, utpote sibi notos et familiares, non audent deponere, existimaverunt supradicti huic tam urgenti malo remedium aliquod adhiberi posse missionum beneficio, quae tunc in oppidis et pagis intra eorum dominia contentis factae sunt a supplicante Vincentio de Paulo et aliis ecclesiasticis probatis, doctrina et morum integritate conspicuis, autoritate Reverendissimorum Dominorum Episcoporum eorum locorum : quod adeo feliciter successit ut, cognito et praesentia sua comprobato fructu et emolumento quod inde ad gloriam omnipotentis Dei redundaret ex confessionibus generalibus de integra vita quas multa oppida et pagi integri amplexi sunt, emendatione vitae et meliore fruge plurimorum, imo etiam aliquorum haereticorum in sinum sanctae Romanae Ecclesiae receptorum conversione, supramemoratus dominus et domina hoc pium opus mis-

sionum perpetuum reddere decreverunt ; quod fecerunt eleemosyna, anno Domini millesimo sexcentesimo vigesimo quinto erogata, quadraginta quinque millium francorum, in sustentationem et alimoniam aliquot ecclesiasticorum, qui, prius relictis omnibus beneficiis et officiis quae in urbibus haberent, imo et spe ad illa in posterum obtinenda deposita, simul habitare et in congregatione vivere decrevissent et in salutem pauperis populi rusticani ex professo incumbere vellent sub directione dicti Vincentii de Paulo, supplicantis ; qua fundatione a Reverendissimo Domino Archiepiscopo Parisiensi approbata et confirmata, nominatus Vincentius de Paulo, ab eodem Domino Archiepiscopo constitutus superior, associavit et aggregavit sibi supramemoratos ; qui presbyteri [9], ut facilius et utilius possint saluti pauperum rusticanorum incumbere, relictis beneficiis quibus quidam illorum gaudebant, et aliis conditionibus in quibus alii in urbibus occupabantur, simul congregati sunt, et, societatem conficientes, in ea vivunt sub titulo et nomine *Sacerdotum Missionis* aut *Missionariorum* et sub directione et correctione dicti Vincentii de Paulo, toti incumbentes in salutem populi rure commorantis, quem propterea adeunt, ab oppido ad oppidum, a pago in pagum transeuntes, conciones, exhortationes habent ad populum, edocent unumquemque, et publice et privatim, catechismum, mysteria fidei ad salutem necessaria, quae ut plurimum penitus ignorantur, ad confessiones generales de tota vita disponunt easque excipiunt, haereticorum conversionem procurant, terminant lites et dissidia, inimicitias et odia conciliant, confraternitatem Charitatis erectam ad subveniendum saluti corporis et animae pauperum morbo detentorum, ubi necessitas expetit,

---

9. Tous les signataires de cette supplique étaient prêtres, sauf Antoine Lucas, qui le devint trois mois après.

instituunt ; haecque omnia pia opera jam exercent non modo in pagis et oppidis ad dominum et dominam fundatores pertinentibus, quae loca singulis quinquenniis adire ibique praedicta officia exercere tenentur, verum etiam in multis aliis partibus et dioecesibus huius regni Franciae felici successu laboraverunt, adjuvante Dei gratia, ut in archiepiscopatu Senonensi, in dioecesibus Catalonensi, in Campania, Trecensi, Suessonensi, Bellovacensi, Ambianensi et Carnutensi, semper cum magna satisfactione Reverendissimorum Dominorum Archiepiscoporum et Episcoporum dictorum locorum, cum salute miseri populi et incredibili omnium aedificatione. Quae omnia pia opera semper suscipiunt sumptibus et impensis dictae congregationis, quae nullam laborum suorum mercedem aut compensationem temporalem recipit aut expectat.

Propter dictas causas, Sanctissime Pater, et quia perpetuitas hujus pii operis ad salutem et conversionem proximi plurimum conferre potest, placeat Sanctitati Vestrae approbare et confirmare dictam congregationem et, in quantum opus est, de novo erigere, Vestram benedictionem supra illam extendere dictumque Vincentium instituere in institutorem praepositum generalem dictorum sacerdotum, necnon et aliorum ad societatem eorum promoveri cupientium et reliquorum ad familiaria officia necessariorum [10] dictae congregationis Missionis nuncupatae, qui simul et in societate religiose vivere et in humilitatis spiritu et piae vitae studiis Altissimo famulatum exhibere et impendere voluerint, quorum principale ac praecipuum institutum erit propriae perfectioni et incolarum rure degentium totaliter incumbere, cum plena et omnimoda facultate, potestate et auctori-

10. Ces mots s'entendent des frères coadjuteurs ; il n'y avait alors dans la compagnie que les frères Jean Jourdain et Hector.

tate eidem Vincentio jampridem per dominum Archiepiscopum Parisiensem ad id assumpto et a dominis fundatoribus summopere desiderato, ut praedictam congregationem hujusmodi tam in civitate Parisiensi quam in omnibus aliis civitatibus, oppidis, terris et locis ad quae a locorum Episcopis vocatus fuerit, et non alias, instituendi [11], ac demum pro felici statu et directione personarum ac bonorum spiritualium et temporalium ejusdem congregationis seu congregationum sic erigendarum, tum circa receptionem et admissionem, numerum, aetatem et qualitates in ipsa congregatione recipiendorum et admittendorum, eorumque instructionem et disciplinam, exercitia, ac modum ac formam divinorum officiorum, precum et orationum aliorumque suffragiorum recitandorum, et alia ipsis congregationibus utilia atque necessaria, quaecumque statuta, ordinationes, alia ipsis congregationibus et capitula licita et honesta sacrisque canonibus et constitutionibus apostolicis necnon Concilii Tridentini decretis minime contraria, a Sancta Sede Apostolica postmodum approbanda, confirmanda ac per ipsarum congregationum praepositum, presbyteros, officiales, ministros et coadjutores, sub poenis apponendis, adimplenda et observanda, faciendi, edendi et condendi, factaque, edita et condita, quoties pro illorum ac rerum et temporum qualitate et vicissitudine, seu alias videbitur, corrigendi, limitandi, immutandi, alterandi ac etiam alia, ut praefertur, adimplenda et observanda, ex integro faciendi et condendi, aliaque omnia et singula similium congregationum, necnon quorumcumque ordinum approbatorum constitutoribus aut aliis superioribus etiam generalibus, de jure vel consuetudine, sive ex privilegio, aut alias quomodo-

11. La congrégation de la Mission n'avait alors d'autre établissement que le collège des Bons-Enfants.

cumque fieri et exsequi solita, faciendi et exequendi, dicta auctoritate deputare et assumere ;

Omnesque alias ad instar supradictae canonice erigendas congregationes quas ab ea Parisiensi et a dicto praeposito generali quocumque locorum stabilitae fuerint, in omnibus dependere placeat Sanctitati Vestrae, ex nunc prout postquam auctoritate praedicta erectae fuerint, eisdem auctoritate et tenore perpetuo approbare et confirmare ;

Dictosque praepositum, presbyteros et quascumque personas dictae congregationis liberare a jurisdictione suorum Ordinariorum et a Sancta Sede Apostolica dependere placeat Sanctitati Vestrae, ita tamen ut dictae personae obedire teneantur Reverendissimis Dominis Episcopis et Dioecesanis suae residentiae circa missiones, etiam pergere quocumque et ad quoscumque eos mittent, absque ulla excusatione super quovis praetextu fundata, excepta indispositione corporis aut nimio labore praecedente, qui aliquam quietem ad resumendas novas vires requiret ;

Et postremo eisdem congregationibus, ex nunc prout etiam postquam institutae et erectae fuerint, ut praefertur, pro illarum dote ac dicti Vincentii, necnon praepositi generalis et presbyterorum eorumdem pro tempore existentium sustentatione onerumque illis incumbentium supportatione, omnia et singula, res, bona, fructus, reditus et legata jam facta et facienda tam per dictum dominum Gondium et dominam Franciscam Margaritam de Silly, fundatores, quam alios quoscumque christifideles dictis congregationibus quomodolibet relinquenda, donanda et elargienda, ita quod liceat dicto Vincentio vel alii praeposito generali et presbyteris dictarum congregationum pro tempore existentibus, illorum omnium corporalem, realem et actualem posses-

sionem, per se vel per alium seu alios, dictarum congregationum nomine, libere apprehendere et perpetuo retinere, fructus quoque, reditus et proventus, jura, obventiones et emolumenta quaecumque eorumdem percipere, exigere, levare, recuperare ac in dictarum congregationum usus et utilitatem convertere, Dioecesani loci vel cujusvis alterius licentia desuper minime requisita, et etiam perpetuo applicare.

Et ad augendam fidelium devotionem animarumque saluti consulendum, et ut christifideles ad hujus Instituti exercitium animentur atque innitentur, supplicant Sanctitatem Vestram dicti oratores ut placeat illis concedere omnes facultates quas solita est concedere religiosis et sacerdotibus saecularibus quos Sua Sanctitas mittit in Missiones in partes infidelium :

Scilicet potestatem apostolicam concionandi, catechisandi, excipiendi confessiones, instituendi confraternitatem Charitatis ubique locorum, semper sub beneplacito Reverendissimorum Dominorum Episcoporum ;

Potestatem absolvendi ab omnibus censuris ecclesiasticis et dispensandi de irregularitatibus occultis, commutandi vota et absolvendi ab omnibus casibus Vestrae Sanctitati reservatis etiam in Bulla *Coenae Domini* ;

Potestatem quoque dictis missionariis legendi libros haereticorum et absolvendi ab haeresi, applicandi plenariam indulgentiam omnibus qui instituunt confessiones generales iisdem missionariis et aliis ecclesiasticis qui ad missiones ab illis assumentur ;

Instituendi orationem quadraginta horarum in locis in quibus expedire credent, et applicandi plenariam indulgentiam iis qui, ea durante, confitebuntur et sacram Eucharistiam sument ;

Celebrandi sacrum Missae sacrificium super altaria portatilia, celebrandi etiam hora ante auroram et post meridiem ;

Moderandi et remittendi restitutiones debitas propter incursam simoniam ;

Benedicendi ornamenta Ecclesiae.

L. Callon, F. du Coudray, A. Portail, J. de la Salle, J. Bécu, A. Lucas, J. Brunet, J. Dehorgny, Vincent Depaul [12].

27. — A LOUISE DE MARILLAC

Oui enfin, ma chère demoiselle, je le veux bien. Pourquoi non ? puisque Notre-Seigneur vous a donné ce saint sentiment. Communiez donc demain et vous préparez à la salutaire revue que vous vous proposez, et après cela vous commencerez les saints exercices [1] que vous vous êtes ordonnés. Je ne saurais vous exprimer combien mon cœur désire ardemment voir le vôtre pour

---

12. Le personnel de la congrégation naissante comprenait encore Jacques Régnier, reçu au mois d'août 1627 et ordonné prêtre en 1631, deux frères coadjuteurs et peut-être Robert de Sergis, reçu au mois de juin 1628. Jacques Régnier ne signa pas la supplique, très probablement parce qu'il n'était pas encore prêtre, ni sur le point de le devenir. — Nous nous contenterons de donner la traduction de la supplique du 1er août, qui ne diffère de celle-ci que par deux courtes additions et des modifications de pure forme.

Lettre 27. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

Cette lettre est tout entière reproduite par Abelly, qui la fait précéder de ces mots : « Cette fidèle servante de Jésus-Christ se sentit fortement touchée en ses oraisons de s'adonner au service des pauvres ; sur quoi ayant demandé l'avis de M. Vincent, il lui fit cette réponse. » (*Op. cit.*, t. I, chap. XXIII, p. 105.)

Mgr Baunard (*La Vénérable Louise de Marillac*, Paris, 1898, in-8°, p. 43, note 1) pense qu'Abelly se trompe. La lettre serait, d'après lui, un simple encouragement aux exercices d'une retraite, que devait accompagner une confession générale. Nous sommes plutôt de l'avis d'Abelly. S'il n'y avait eu en Louise de Marillac que le désir de faire une retraite et une revue de sa vie, saint Vincent ne lui aurait pas répondu : « Je ne saurais vous exprimer combien mon cœur désire ardemment voir le vôtre pour savoir comme cela s'est passé en lui » et « Oh ! quel arbre vous avez paru aujourd'hui aux yeux de Dieu, puisque vous avez produit un tel fruit ! » Il s'agit, semble-t-il, d'une grave résolution que venait de prendre Louise de Marillac. L'explication d'Abelly est plus naturelle ; nous l'adoptons.

1. Les exercices de la retraite.

savoir comme cela s'est passé en lui, mais je m'en veux bien mortifier, pour l'amour de Dieu, auquel seul je désire que le vôtre soit occupé.

Or sus, je m'imagine que les paroles de l'Evangile de ce jour [2] vous ont fort touchée. Aussi sont-elles pressantes au cœur aimant d'un parfait amour. Oh ! quel arbre vous avez paru aujourd'hui aux yeux de Dieu, puisque vous avez produit un tel fruit ! A jamais puissiez-vous être un bel arbre de vie produisant des fruits d'amour, et moi, en ce même amour, votre serviteur.

V. D.

28. — AU PAPE URBAIN VIII

Sanctissimo Patri Nostro Papae.

Supplicant humiliter... et supradictae dominae con-

---

2. Cette lettre a été écrite le septième dimanche de la Pentecôte, car c'est ce jour-là qu'on lit, à la messe, l'évangile du bon et du mauvais arbre. D'autre part, on peut conjecturer que Louise de Marillac prit la résolution de se consacrer au service des pauvres avant de se donner à saint Vincent pour la visite des confréries de la Charité, par conséquent avant le 6 mai 1629. Ces deux remarques nous portent à penser que la lettre ci-dessus pourrait bien être du 30 juillet 1628.

Lettre 28. — L. s. — Arch. de la Propagande, III, *Lettere di Francia, Avignone e Suizzera*, 1628, n° 130, f° 36, ancien 60, original sur parchemin. Nous devons encore la découverte de ce document à M. Jean Parrang. Tandis qu'on étudiait sa première supplique à Rome, saint Vincent, profitant peut-être des avis de personnes doctes et amies, la revoyait et la corrigeait. Si l'on excepte deux additions, que nous signalerons en leur place, le nouveau texte ne diffère du précédent que par des modifications de pure forme. Le nonce l'envoya, le 15 août 1628, au cardinal-préfet de la Propagande, avec une lettre de recommandation. Les raisons données par cette congrégation, le 22 août, pour le rejet de la précédente requête atteignaient celle-ci. Aussi saint Vincent apprit-il sans étonnement qu'elle était rejetée à son tour. D'après une note, le jugement fut rendu le 25 septembre. Si le procès-verbal de la réunion tenue ce jour-là n'en fait pas mention, cela tient probablement à ce qu'il n'y eut pas de délibération sur ce sujet, la seconde demande étant virtuellement repoussée par les considérants de la décision prise contre

fessario, urbium incolas omni auxilio spirituali celebrium doctorum proborumque religiosorum qui in iisdem civitatibus morantur, sufficienter adjuvari, solum populum rure degentem ignorantia et paupertate oppressum iisdem auxiliis quibus alii in urbibus abundant, destitui, proptereaque eumdem populum... deponere non audent ; huic tam ingenti malo remedium aliquod adhiberi posse arbitrati sunt supranominati, si missiones quae tunc in oppidis et pagis intra eorum dominia contentis a dicto Vincentio cum aliis ecclesiasticis probitate et doctrina conspicuis factae sunt, sub beneplacito et obtenta facultate a Reverendissimis DD. ipsorum locorum Episcopis, continuarentur. Quod adeo feliciter, cognito et praesentia sua comprobato fructu et emolumento ad gloriam Omnipotentis Dei emergenti ex confessionibus generalibus de integra vita, quas multa oppida et pagi integri amplexi sunt, cum emendatione vitae et meliore fruge in posterum, imo etiam conversione quorumdam haereticorum, successit, ut supramemorati domini Emmanuel et Francisca, hoc pium opus missionum perpetuum reddere cupientes, eleemosynam quadraginta quinque [millium] francorum in sustentationem et alimoniam aliquot sacerdotum, qui, relictis gradibus et ecclesiasticis quae in urbibus haberi solent officiis, imo spe ad illa in posterum rejecta, simul habitare, necnon in congregatione vivere salutique pauperis populi rusticani ex professo incumbere vellent,

---

la première. Saint Vincent n'était pas homme à se décourager. Il attendit, réfléchit, prépara une autre requête, que nous n'avons plus, fit agir des personnages influents et obtint enfin, le 12 janvier 1632, tout ce qu'il souhaitait, et plus encore, car il ne pensait pas que le Souverain Pontife déclarerait son Institut très agréable à Dieu, très utile et même nécessaire aux hommes, *Deo acceptissimum, hominibus utilissimum prorsusque necessarium.* (Bulle *Salvatoris Nostri.*)

Nous avons jugé inutile de reproduire les passages communs avec la supplique de juin (lettre 26), le lecteur pouvant facilement se référer à celle-ci pour les parties omises.

sub directione dicti Vincentii de Paulo supplicantis, largiti sint, anno Domini millesimo sexcentesimo vigesimo quinto.

Qua fundatione a Reverendissimo D. Domino Archiepiscopo Parisiensi approbata et confirmata, supradictus Vincentius de Paulo, ab eodem superior constitutus, associavit et aggregavit sibi supramemoratos sacerdotes, qui, ut facilius utiliusque bono animarum ruri degentium intendere valerent, prius relictis beneficiis quibus quidam illorum fruebantur et aliis conditionibus quarum munere fungentes in urbibus retinebantur, simul congregati sunt in societatem sacerdotum Missionis aut Missionariorum sic nuncupatorum, in qua vivunt sub directione dicti Vincentii de Paulo, toti incumbentes in salutem populi ruri commorantis ; quo se conferunt de oppido in oppidum, de pago in pagum transeuntes, et, conciones exhortationesque ad populum habendo, edocent unumquemque, publice et privatim catechisando, circa mysteria fidei ad salutem necessaria... terminant lites, odia sedant, dissidia et inimicitias conciliant, confraternitatem Charitatis ad subveniendum saluti corporis et animae pauperum morbo detentorum, ubi necessitas expetit, instituunt ; haecque omnia pia opera jam non modo in pagis et oppidis ad dominum et dominam fundatores pertinentibus quae loca singulis quinquenniis adire, ibique praedicta officia exercere tenentur, verum etiam in multis aliis partibus hujus regni Franciae felici successu exercent, adjuvante Dei gratia, ut in archiepiscopatibus Parisiensi et Senonensi, in dioecesibus Catalaunensi... et incredibili omnium satisfactione ; quae omnia pia opera semper suscipiunt sumptibus et impensis dictae congregationis, quae nullam laborum suorum mercedem et compensationem temporalem recipit aut expectat.

Quapropter, Sanctissime Pater, et quia perpetuitas hujus pii operis ad salutem et conversionem proximi multum conferre videtur, placeat Sanctitati Vestrae... propriae perfectioni et saluti incolarum ruri degentium totaliter incumbere, eundo de pago in pagum, illicque concionando, catechisando, ad anteactae totius vitae conscientiae onus deponendum inducere, poenitentium confessionem generalem excipere, parvulos ad sacrosanctae synaxis primam susceptionem dignanter instruere, necnon, ut necessitati pauperum aegrotantium subveniatur, confraternitatem Charitatis instituere, et hoc gratis, nec susceptis directe aut indirecte muneribus [1] : cum plena et omnimoda facultate... summopere expedito, praedictam congregationem hujusmodi... personarum et bonorum spiritualium et temporalium... tum circa admissionem, numerum, aetatem... instructionem et disciplinam, correctionem, exercitia, modum et formam divinorum officiorum... et alia ipsis congregationibus utilia atque necessaria, quaecumque statuta, ordinationes et capitula licita et honesta... Omnesque alias ad instar supradictae canonice erigendas congregationes ab ipsa Parisiensi et a dicto praeposito generali... Dictosque praepositum, presbyteros et quascumque personas dictae congregationis a jurisdictione suorum Ordinariorum liberare, a Sancta Sede Apostolica dependere placeat Sanctitati Vestrae ; ita nihilominus ut dictae personae Reverendissimis Dominis Episcopis et Dioecesanis suae residentiae circa missiones obedire teneantur, etiam quocumque et ad quoscumque eos mittent... novas vires requiret, reservata tamen electione mittendorum ipsorum presbyterorum superiori domus necnon reservata praeposito dictae congregationis potestate instituendi superiores et offi-

---

1. Ces huit lignes, de *eundo de pago* à *muneribus* manquent dans la supplique de juin.

ciales in aliis etiam congregationibus erigendis eosque deponendi, inhabiles vero ab ipsis congregationibus expellendi, itemque dictos presbyteros et alios transferendi de una domo in aliam, sicut et accersendi eos quocumque in loco aut quacumque in domo fuerint, si mandatum Vestrae Sanctitatis ad aliquam Missionem aut necessitas quaedam istud postulaverit [2].

Et postremo eisdem congregationibus, ex nunc prout postquam institutae et erectae fuerint... tam per dictum dominum Gondium et dictam dominam Franciscam Margaritam de Silly, fundatores... ita quod dicto Vincentio... libere apprehendere liceat et perpetuo retinere... vel cujusvis alterius licentia minime requisita, et etiam perpetuo applicare.

Et ad augendam fidelium devotionem animarumque saluti consulendum, utque christifideles... dicti oratores ut sibi placeat illis elargiri omnes facultates quas solita est concedere religiosis et sacerdotibus saecularibus quos Sua Sanctitas ad partes Infidelium in missionem mittit :

Potestatem Apostolicam scilicet concionandi, catechisandi, excipiendi confessiones, confraternitatem Charitatis ubique locorum instituendi, semper tamen sub beneplacito Reverendissimorum DD. Episcoporum ;

Absolvendi ab omnibus censuris ecclesiasticis et dispensandi de irregularitatibus occultis, commutandi vota et absolvendi ab omnibus casibus Vestrae Sanctitati etiam in Bulla *Cœnae Domini* reservatis ;

Disputandi contra haereticos, conversos ab haeresi absolvendi, eorum libros legendi, applicandi plenariam indulgentiam omnibus confessionem generalem facientibus, idque non modo missionariis, sed etiam ecclesias-

---

2. Ce passage, depuis *reservata tamen electione*, est spécial à cette seconde supplique ; il en est vraisemblablement l'unique raison d'être, les autres changements étant tous de peu d'importance.

ticis qui ad missiones ab illis in casu necessitatis assumuntur ;

Instituendi orationem quadraginta horarum... ;

Sacrum Missae sacrificium super altaria portatilia celebrandi, etiam ante auroram et post meridiem ;

Moderandi et remittendi restitutiones debitas propter incursam simoniam ;

Benedicendi ornamenta Ecclesiae.

J. DE LA SALLE, J. BECU, DU COUDRAY, A. PORTAIL, CALLON, J. DEHORGNY, J. BRUNET, A. LUCAS, VINCENT DEPAUL.

Datum Parisiis, in collegio Bonorum-Puerorum, prima die augusti, Domini anno millesimo sexcentesimo vigesimo-octavo.

TRADUCTION

A notre très Saint Père le Pape,

Vincent de Paul, supérieur des prêtres de la Mission fondée à Paris, maître Louis Callon, docteur en Sorbonne, Antoine Portail, François du Coudray, Jean de la Salle, Jean Bécu, Antoine Lucas, Joseph Brunet et Jean Dehorgny, des diocèses de Dax, Rouen, Arles, Amiens, Paris, Clermont et Noyon, présentent leurs humbles supplications et exposent les faits suivants :

Philippe-Emmanuel de Gondi, comte de Joigny, marquis des îles d'Or, chevalier des deux ordres, conseiller du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, lieutenant général pour le roi de France ès mers du Levant, intendant général des galères royales, reçu récemment dans la congrégation de l'Oratoire de Jésus en la ville de Paris, et feu dame Françoise-Marguerite de Silly, alors son épouse, baronne de Montmirail, Trosnay et autres lieux, ayant considéré attentivement depuis plusieurs années avec ledit Vincent de Paul, alors leur aumônier et confesseur de ladite dame, que les habitants des villes étaient suffisamment pourvus de tout secours spirituel par les docteurs distingués et les religieux de bonne vie établis en icelles, alors que les pauvres gens des champs, privés

de ces mêmes secours, si abondants dans les villes, restent dans l'ignorance et la pauvreté, ignorant, jusque dans leur vieillesse, les mystères de la foi nécessaires au salut, et malheureusement meurent souvent dans les péchés de leur jeunesse, pour avoir eu honte de les découvrir à des curés ou à des vicaires qui leur sont connus et familiers ; ce considéré, pour remédier à un si grand mal, les susnommés ont pensé que les missions données jusqu'ici dans les bourgs et les villages situés sur leurs terres par ledit Vincent et d'autres ecclésiastiques connus pour leur probité et leur doctrine, sous le bon plaisir et avec le consentement des Révérendissimes Seigneurs évêques de ces mêmes lieux, devaient être continuées.

Grâce aux confessions générales, dont la pratique, répandue en bien des bourgs et villages à la gloire de Dieu tout-puissant, a provoqué le retour d'un grand nombre à la vertu et même la conversion de quelques hérétiques, et fait espérer davantage pour l'avenir, les missions ont été couronnées de tant de succès que lesdits seigneurs Emmanuel et Françoise, témoins de ces heureux fruits et désireux de perpétuer l'œuvre salutaire des missions, ont donné 45.000 francs en l'an du Seigneur 1625 pour l'entretien et subsistance de quelques prêtres résolus à vivre ensemble et à s'unir en congrégation, après avoir quitté, avec les titres et les emplois ecclésiastiques qu'on a d'ordinaire dans les villes, l'espoir même de s'en procurer à l'avenir, et cela, pour faire profession de s'adonner, sous la direction dudit Vincent de Paul, au salut des pauvres gens des champs.

Cette fondation ayant été approuvée et confirmée par le très Révérend Seigneur archevêque de Paris, le susdit Vincent de Paul, établi supérieur par ce même archevêque, s'est associé et agrégé les prêtres susnommés, lesquels, pour se livrer plus facilement et plus utilement au bien spirituel des habitants des campagnes, ont renoncé aux bénéfices dont plusieurs avaient la jouissance dans les villes, et à d'autres charges qui les y retenaient, se sont réunis et forment ensemble la société connue sous le nom de *Prêtres de la Mission* ou de *Missionnaires*, pour s'appliquer entièrement, sous la direction dudit Vincent de Paul, au salut des gens de la campagne, allant de bourg en bourg, de village en village, prêchant, exhortant, enseignant et en public et en particulier les mystères de la foi nécessaires au salut, que la plupart ignorent complètement, disposant les fidèles à faire une confession générale de toute la vie les entendant au tribunal de la Pénitence, convertissant les hérétiques, mettant fin aux procès, apaisant les haines, les discordes et les inimitiés, établissant la confrérie de la Charité où elle est nécessaire, pour le bien corpo-

rel et spirituel des pauvres malades. Ils remplissent leur pieux ministère avec grand succès, Dieu aidant, non seulement dans les bourgs et les villages situés sur les terres desdits seigneur et dame fondateurs (terres qu'ils doivent évangéliser tous les cinq ans), mais encore dans beaucoup d'autres parties de ce royaume de France, comme dans les archevêchés de Paris et de Sens, dans les évêchés de Châlons, en Champagne, de Troyes, Soissons, Beauvais, Amiens et Chartres, où ils exercent leurs emplois pour le plus grand bien du pauvre peuple, au grand contentement des très Révérends Seigneurs archevêques et évêques et à la satisfaction incroyable de tous, aux frais et dépens de ladite congrégation, ne recevant et n'attendant aucune récompense ou compensation temporelle.

Pour ces motifs, très Saint Père, et, parce que la perpétuité de cette pieuse entreprise paraît très utile au salut et à la conversion du peuple, plaise à Votre Sainteté approuver et confirmer ladite congrégation, et, autant que besoin est, l'ériger de nouveau, répandre sur elle Votre bénédiction et nommer ledit Vincent instituteur et supérieur général desdits prêtres, de ceux qui désirent s'adjoindre à eux et des personnes indispensables pour vaquer aux emplois domestiques dans la congrégation, dite *de la Mission*, à laquelle ils s'unissent pour mener ensemble la vie commune, à l'exemple des religieux, se mettre humblement et pieusement au service du Très-Haut, tendre avant tout et de toutes leurs forces à procurer leur propre perfection et le salut des pauvres gens des champs, allant de village en village pour les prêcher, les catéchiser, les exhorter à décharger leur conscience du poids des péchés de toute leur vie, entendre leur confession générale, préparer dignement les enfants à s'approcher pour la première fois de la sainte table, établir des confréries de la Charité pour le soulagement des pauvres malades, tout cela à leurs dépens et sans rien accepter des présents qu'on pourrait leur faire directement ou indirectement.

Daigne Votre Sainteté accorder à ce même Vincent, que Mgr l'archevêque de Paris a déjà choisi pour cette œuvre et que les seigneurs fondateurs ont désiré, permission, pouvoir et autorité pleine et entière d'établir ladite congrégation tant en la ville de Paris qu'en toutes les autres cités, bourgs, terres et lieux où les évêques la demanderont, et là seulement, notifier et imposer, en vue de procurer l'heureux état et bon gouvernement des personnes et des biens spirituels et temporels de cette même congrégation et des maisons que l'on établira, et avec le désir de les soumettre à l'approbation et confirmation du Saint-Siège, tous statuts, règlements et ordonnances licites, honnêtes et conformes aux saints Canons, aux

Constitutions apostoliques et aux décrets du concile de Trente, obligatoires pour le supérieur, les prêtres, officiers, ministres et coadjuteurs des maisons, sous les peines à intervenir, et portant sur l'admission, le nombre, l'âge et les qualités de ceux qui seront reçus et admis dans cette congrégation, l'instruction, le gouvernement, la correction et les exercices, le mode et la forme des divins offices, des prières, des oraisons et autres suffrages à réciter, et toutes autres choses utiles et nécessaires.

Que Votre Sainteté veuille bien accorder encore audit Vincent plein pouvoir de corriger, limiter, modifier et retoucher les règles, quand elles seront faites, publiées et édictées, toutes les fois que les dispositions et les changements des personnes, des choses et des temps le demanderont, comme il pourra paraître bon, de faire et établir de nouvelles règles, d'en imposer l'observance et la pratique et de faire et exécuter toutes choses générales et particulières qui se font et s'exécutent ordinairement en vertu du droit ou de la coutume, d'un privilège ou autrement, par les fondateurs ou les supérieurs, même généraux, des congrégations semblables et des ordres approuvés, quels qu'ils soient.

Plaise à Votre Sainteté approuver et confirmer, de son autorité et pour toujours, dès maintenant, que les maisons qui seront érigées ailleurs, en quelque lieu que ce soit, à l'instar de la maison susdite, par la maison de Paris et ledit supérieur général, dépendent d'eux en toutes choses.

Plaise à Votre Sainteté exempter le supérieur, les prêtres susdits et tous les membres de ladite congrégation de la juridiction de leurs Ordinaires et les faire dépendre du Saint-Siège apostolique, de telle sorte néanmoins que lesdites personnes soient tenues, en ce qui regarde les missions, d'obéir aux très Révérends Seigneurs Evêques et Ordinaires de leur résidence, d'aller où et vers qui ils seront envoyés, sans excuse ni prétexte, sauf pourtant le cas de maladie ou de fatigue excessive, provenant d'un travail antérieur et nécessitant quelque repos pour reprendre de nouvelles forces, toute liberté étant laissée au supérieur de la maison de choisir les missionnaires pour les missions, et au supérieur général de nommer et déposer les supérieurs et les officiers, même dans les maisons qui seront fondées dans la suite, de renvoyer de ces maisons ceux qui ne sont pas aptes, de transférer lesdits prêtres et autres d'une maison dans une autre et de les rappeler, en quelque lieu ou en quelque maison qu'ils soient, si Votre Sainteté l'autorise, pour une mission, ou si quelque nécessité l'exige.

Enfin qu'il soit permis, dès maintenant, à ces mêmes maisons, pour le jour où elles seront établies et érigées (comme il a été dit

ci-devant), d'accepter pour leur dotation, pour l'entretien dudit Vincent, du supérieur général et des prêtres qui les composeront, et pour les aider à supporter les charges qui leur incomberont, toutes choses en général et en particulier, ressources, biens, fruits, revenus et dons, déjà faits et encore à faire soit par ledit seigneur de Gondi et ladite dame Françoise-Marguerite de Silly, fondateurs, soit par les autres fidèles, pour être distribués, donnés et accordés auxdites maisons, de quelque manière que ce soit.

Qu'il soit permis audit Vincent et à tout autre supérieur général et aux prêtres qui font partie desdites maisons d'accepter librement, au nom desdites maisons, par lui-même, par un autre ou par d'autres, la possession corporelle, réelle et actuelle de tous ces biens et d'en garder à perpétuité les fruits, revenus et produits, d'en percevoir, exiger, lever, et récupérer les droits, revenus et intérêts, de les employer pour l'usage et l'utilité desdites maisons et même de les leur appliquer à perpétuité sans qu'il soit nécessaire de se munir de la permission de l'évêque du lieu, ou de tout autre.

Et pour augmenter la dévotion des fidèles, procurer le salut des âmes et porter les chrétiens à suivre les exercices donnés par les membres de cet Institut, lesdits prêtres supplient Votre Sainteté qu'elle ait pour agréable de leur accorder tous les pouvoirs qu'elle a coutume d'accorder aux religieux et aux prêtres séculiers que Sa Sainteté envoie en mission dans les pays infidèles, à savoir le pouvoir apostolique :

De prêcher, catéchiser, entendre les confessions, instituer la confrérie de la Charité en tous lieux, toujours cependant sous le bon plaisir de nos très Révérends Seigneurs Evêques ;

D'absoudre de toutes les censures ecclésiastiques et de dispenser des irrégularités occultes, de commuer les vœux et d'absoudre de tous les cas réservés à Votre Sainteté, même des cas marqués dans la Bulle *In caena Domini ;*

De disputer contre les hérétiques, d'absoudre ceux qui abjurent leurs erreurs, de lire les livres des hérétiques, d'appliquer l'indulgence plénière à tous ceux qui font une confession générale (pouvoirs demandés même pour ceux qui aideront les missionnaires en cas de besoin) ;

D'établir l'oraison des Quarante-Heures dans les lieux où ils le jugeront utile et d'appliquer l'indulgence plénière à ceux qui pendant ce temps se confesseront et communieront ;

De célébrer le saint sacrifice de la messe sur des autels portatifs, même avant l'aurore et après midi ; de diminuer ou de remettre entièrement les restitutions dues pour avoir encouru la simonie ;

De bénir les ornements d'église.

J. de la Salle, J. Bécu, du Coudray, A. Portail, Callon, J. Dehorgny, J. Brunet, A. Lucas, Vincent Depaul.

Donné à Paris, au collège des Bons-Enfants, le premier jour du mois d'août, l'an du Seigneur mil six cent vingt-huit.

29. — A LOUISE DE MARILLAC

[Entre 1626 et mai 1629 [1].]

Vous avez tort, ma chère fille, de penser que j'ai eu opinion que vous n'agréiez point la proposition de la demoiselle, pource que je n'y ai point pensé ; et je n'y ai point pensé, pource que je suis assuré que vous voulez et ne voulez ce que Dieu veut et ne veut, et que vous n'êtes en état de vouloir et ne vouloir que ce que nous vous dirons qu'il nous semble que Dieu veut et ne veut. Dites donc votre coulpe de cette pensée et ne lui donnez jamais entrée à l'avenir. Tâchez à vivre contente parmi vos sujets de mécontentement et honorez toujours le non-faire et l'état inconnu du Fils de Dieu. C'est là votre centre et ce qu'il demande de vous pour le présent et pour l'avenir, pour toujours. Si sa divine Majesté ne vous fait connaître, de la manière qui ne peut tromper, qu'il veut quelqu'autre chose de vous, ne pensez point et n'occupez point votre esprit en cette autre chose-là. Rapportez-vous-en à moi ; j'y pense assez pour tous deux.

Mais passons au petit frère Michel. Certes, ma chère fille, cela me touche ; ses souffrances me sont sensibles, et celles que vous avez pour l'amour de lui aussi. Oh bien ! tout est pour le mieux.

Lettre 29. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Nous voyons par le contenu de la lettre que Louise de Marillac n'était pas encore fixée sur sa vocation et que la congrégation de la Mission était presque à ses débuts.

Que vous dirai-je maintenant de celui que votre cœur chérit tant en Notre-Seigneur ? Il se porte un peu mieux, si me semble, mais toujours avec quelque petit sentiment de ses petits frissons. Au reste, l'on lui propose et l'on le presse d'aller à Forges [2] et de partir demain, et M. le médecin le conseille, si une occasion d'aller en carrosse qui se présente, n'arrive autrement. Certes, ma chère fille, et cela me pèse plus que je ne saurais vous exprimer, qu'il faille tant faire pour une pauvre carcasse. Mais, si je ne le fais, nos Messieurs [3] se plaindront de moi, qui m'en pressent fort, pource qu'on leur a dit que ces eaux minérales m'ont profité les années passées en pareilles maladies. Enfin, je me suis proposé de me laisser faire en la manière qu'il me semble que notre bienheureux Père [4] le ferait. Si je pars donc, je vous dis adieu, ma chère fille, et me recommande à vos bonnes prières, et à vous de vous tenir en l'état ci-dessus. Vous ne direz point ceci à personne, s'il vous plaît, pource que je ne sais point si la chose réussira. Mon cœur n'a pu le celer au vôtre, non plus qu'à celui de notre Mère de Sainte-Marie [5] et à celui de Mademoiselle du Fay.

---

2. Forges-les-Eaux, bourg situé à six lieues de Neufchâtel (Seine-Inférieure). Cette localité possède trois sources d'eaux minérales ferrugineuses que l'on dit très toniques et très efficaces contre les engorgements abdominaux et les hydropisies. Louis XIII, la reine Anne d'Autriche et le cardinal Richelieu y allèrent en 1632.

3. Les prêtres de la Mission.

4. Saint François de Sales, évêque de Genève, mort à Lyon le 28 décembre 1622. Il honorait saint Vincent de son amitié. « Bien des fois, j'ai eu l'honneur de jouir de l'intimité de François de Sales », disait le saint prêtre au procès de béatification de son illustre ami, le 17 avril 1628. Saint Vincent ne parlait de l'évêque de Genève qu'avec des sentiments d'admiration ; il le jugeait digne des honneurs réservés aux saints. Saint François de Sales, de son côté, au témoignage de Coqueret, docteur de Sorbonne, disait qu' « il ne connaissait pas de plus digne et de plus saint prêtre que M. Vincent ». (Lettre postulatoire de l'évêque de Tulle, du 21 mars 1706.) Aussi ayant à désigner un supérieur pour le couvent de la Visitation établi à Paris, son choix se porta sur Vincent de Paul.

5. Ce fut sur les conseils du cardinal de Savoie, durant leur com-

Or sus, c'est assez parlé à sa fille. Il faut achever en lui disant que mon cœur aura un bien tendre ressouvenir du sien en celui de Notre-Seigneur et pour celui de Notre-Seigneur seulement, en l'amour duquel et celui de sa sainte Mère je suis son serviteur très humble.

30. — A FRANÇOIS DU COUDRAY, PRÊTRE DE LA MISSION

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

---

mun séjour à Paris, que saint François de Sales établit dans cette ville un couvent de la Visitation. A son appel, sainte Chantal, alors occupée à la fondation de Bourges, vint à Paris, le 6 avril 1619, avec trois de ses filles. L'évêque de Genève les installa lui-même, le 1er mai, dans une maison de louage du faubourg Saint-Michel. La communauté se transporta en 1620 de la rue de la Cerisaie à l'hôtel du Petit-Bourbon, que sainte Chantal avait acheté, et en 1628 de l'hôtel du Petit-Bourbon à l'hôtel du Cossé, rue Saint-Antoine, où le commandeur Noël Brulart de Sillery fit construire, à ses frais, une magnifique chapelle, dont il posa lui-même la première pierre le 31 octobre 1632. (Cf. *Fondation du premier monastère de la Visitation Sainte-Marie de Paris*, ms. conservé à la Visitation d'Angers ; *Histoire chronologique des fondations de tout l'ordre de la Visitation de Sainte-Marie*, Bibl. Maz., ms. 2430 ; Félibien, *Histoire de la ville de Paris*, Paris, 1725, 5 vol. in-f°, t. III, p. 1312).

Le premier monastère avait à sa tête en 1629 Hélène-Angélique Lhuillier, née en 1592 de François, seigneur d'Interville, et d'Anne Brachet, dame de Frouville, mariée en 1608 à Thomas Gobelin, seigneur du Val, maître ordinaire de la chambre des comptes, reçue à la Visitation de Paris le 2 juillet 1620, après annulation de son mariage et sur le conseil de saint François de Sales, professe le 12 février 1622, plusieurs fois réélue supérieure. Saint Vincent de Paul disait que « c'était une des plus saintes âmes qu'il eût connues ». (*Sainte Jeanne-Françoise Frémyot de Chantal. Sa vie et ses œuvres*, Paris, 1874-1880, 8 vol. in-8, t. V, p. 65, en note.) Il la mit en rapports avec le commandeur de Sillery, dans l'espoir qu'elle achèverait de le ramener à Dieu. Cette sainte religieuse mourut, le 25 mars 1655, au monastère du Chaillot, dont elle fut la première supérieure. Son nom revient souvent dans la vie de sa sœur, *Madame de Villeneuve* par le P. de Salinis, Paris, 1918, in-8°. (Vie manuscrite de la Mère Hélène-Angélique Lhuillier, Arch. des Filles de la Croix de Tréguier.)

Lettre 30. — Recueil du procès de béatification.

Il y a trois jours que nous sommes arrivés en cette ville, en bonne disposition, Dieu merci, où l'on commença hier l'examen des ordinands [1] et continuera-t-on aujourd'hui, qui est vendredi, et demain, pour commencer l'exercice dont Dieu a donné la première pensée à Monseigneur de Beauvais [2], dimanche prochain. L'ordre était que lesdits ordinands vivront et logeront ensemble au collège [3], là où Monsieur Duchesne le jeune [4] doit aller vivre avec eux et leur faire observer le règlement qui leur a été prescrit pour l'emploi de la journée. Et Monseigneur de Beauvais fera l'ouverture de l'exercice dimanche au matin ; et Monsieur Messier [5] et Monsieur

---

1. Ce fut en juillet 1628, dit Abelly (*op. cit.*, t. I, chap. XXV, p. 117), au cours d'un voyage, après une conversation avec saint Vincent, que l'évêque de Beauvais résolut de recevoir chez lui les ordinands, au mois de septembre, pour leur faire donner les connaissances nécessaires à leur nouvel état et les instruire des vertus qu'ils devaient pratiquer. Le saint prépara un règlement écrit et vint tout disposer une quinzaine de jours avant l'ordination. Telle fut l'origine des retraites des ordinands, qui devaient attirer à Saint-Lazare Bossuet, le commandeur de Sillery et tant d'illustres personnages.

2. Augustin Potier, seigneur de Blancmesnil, sacré à Rome le 17 septembre 1617, renouvela son diocèse, avec l'aide de saint Vincent et d'Adrien Bourdoise. Il appela les Ursulines à Beauvais et à Clermont, fit donner des missions, auxquelles il prit lui-même part, établit un séminaire dans son palais épiscopal et multiplia les confréries de la Charité. Il devint grand aumônier de la reine et fit partie du conseil de conscience. Nommé premier ministre à la mort de Louis XIII, il allait recevoir le chapeau de cardinal quand l'influence de Mazarin l'emporta définitivement sur la sienne. Il mourut le 20 juin 1650. (Cf. *Histoire du diocèse de Beauvais*, par Delettre, Beauvais, 1842-1843, 3 vol. in-8°, t. III, pp. 377-438 ; *Augustin Potier*, par Fernand Potier de la Morandière, Paris, 1902, in-8°.)

3. Le Clerc, ami intime de Bourdoise, en était le principal. L'époque des vacances lui donnait toute facilité de disposer du collège en faveur des ordinands.

4. Bernard Duchesne, docteur de Sorbonne, faisait partie de la communauté de Bourdoise dès son origine. Il prit une part active aux œuvres de ce saint homme.

5. Louis Messier, un des premiers compagnons de Bourdoise, dont il fut le bras droit, archidiacre de Beauvais et docteur en Sorbonne. Son frère fut curé de Saint-Landry et doyen de la faculté de théologie à la Sorbonne.

Duchesne [6] et moi [7] devons parler alternativement chacun son tour, selon la matière qu'on a jugée convenable ; et Monsieur Duchesne le jeune et un autre bachelier, curé d'ici, doivent enseigner les cérémonies requises a chaque ordre. Plaise à Notre-Seigneur donner sa sainte bénédiction sur ce bon œuvre, qui semble être utile à son Eglise ! Et je vous prie de le recommander à Notre-Seigneur.

Mais comment se porte la compagnie ? Tout le monde est-il en bonne disposition ? Chacun est-il bien gai ? Les petits règlements s'observent-ils toujours ? Etudie-t-on et s'exerce-t-on sur la controverse ? Y tenez-vous l'ordre prescrit ? Je vous supplie, Monsieur, qu'on travaille à cela qu'on possède bien le petit Bécan [8]. Il ne se peut dire combien ce petit livre sert.

Il a plu à Dieu de se servir de ce misérable à la conversion de trois personnes, depuis que je suis parti ; mais il faut que j'avoue que la douceur, l'humilité et la patience, en traitant avec ces pauvres dévoyés, est l'âme de ce bien. Les deux premières personnes ne m'ont guère coûté, parce qu'elles avaient disposition ; mais il m'a fallu employer deux jours avec le troisième. J'ai bien voulu vous dire cela à ma confusion, afin que la compagnie voie que, s'il a plu à Dieu se servir du plus

---

6. Jérôme Duchesne, docteur de Sorbonne et membre de la communauté de Saint-Nicolas depuis 1612, devint archidiacre de Beauvais. Il avait donné une mission à Montmirail en 1621 en compagnie de saint Vincent. (Abelly, *op. cit.*, t. I, chap. XIII, p. 55.)

7. Saint Vincent expliqua le décalogue. Jérôme Duchesne venait assister à ses entretiens. Il en fut si touché qu'il se sentit porté à faire au saint sa confession générale (Abelly, *op. cit.*, t. I, chap. XXV, p. 118.)

8. Martin Bécan, jésuite belge, a écrit contre les calvinistes un grand nombre d'opuscules. Il a composé en outre une *Somme théologique*, une *Analogie de l'Ancien et du Nouveau Testament*, un manuel des controverses et un abrégé de ce manuel. Bécan était très goûté à son époque, surtout à cause de sa clarté et de sa méthode.

ignorant et misérable d'icelle, qu'il se servira plus efficacement de chacun de ladite compagnie.

Monseigneur de Beauvais n'a point déterminé le jour qu'on doit commencer la mission en ce diocèse au mois d'octobre. Il veut que je sois en cette première ; mais je tâcherai de prendre le temps pendant l'intervalle pour vous aller voir, afin d'entendre la reddition des comptes de l'intérieur de la compagnie depuis la dernière qu'on a rendue, afin que cela serve de disposition au prochain emploi.

Comment se porte Monsieur Lucas en son travail ? Cet emploi lui revient-il ? Revient-il souper et coucher au collège [9] ? Assiste-t-il point, les fêtes [10], à nos conférences ?

Je vous supplie de saluer toute notre compagnie, en commun et en particulier, et de dire à Monsieur Lucas que je le prie d'assurer Monseigneur de Bazas [11] de mon très humble service ; et vous, je vous prie d'avoir soin de votre santé et de me mander si Monsieur de Saint-Martin [12] est venu au collège et s'il va voir Monsieur de Bazas avec Monsieur Lucas.

J'oubliais à vous dire que je pense que vous ferez bien de sentir le tailleur qui travaille au logis, s'il a quelque pensée de se donner à la maison [13]. Il l'a eue autrefois ; mais sa vue courte et la difficulté qu'il avait de faire parfois la cuisine le retint et moi aussi.

Adieu, mon cher petit père [14]. Je suis en l'amour de

---

9. Collège des Bons-Enfants.

10. Mot de lecture douteuse.

11. Jean-Jaubert de Barrault de Blaignac, évêque de Bazas (1611-1630), puis d'Arles (1630-30 juillet 1643).

12. Compatriote du saint.

13. Il n'y eut en 1628 aucune entrée de frère coadjuteur dans la congrégation de la Mission.

14. Ce titre tout familier, le saint le donne en d'autres lettres à François du Coudray.

Notre-Seigneur et de sa sainte Mère, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL.

De Beauvais, ce 15 septembre 1628.

Suscription : A Monsieur Monsieur du Coudray, ecclésiastique, au collège des Bons-Enfants, joignant la porte de Saint-Victor, à Paris.

31. — A LOUISE DE MARILLAC

[Vers 1629 [1].]

Mademoiselle,

Je vous souhaite le bonsoir et que vous ne pleuriez plus le bonheur de votre petit Michel, ni ne vous mettez en peine de ce que deviendra notre sœur...

Mon Dieu, ma fille, qu'il y a de grands trésors cachés dans la sainte Providence et que ceux-là honorent souverainement Notre-Seigneur qui la suivent et qui n'enjambent pas sur elle ! — Oui, me direz-vous, mais c'est pour Dieu que je me mets en peine. — Ce n'est plus pour Dieu que vous vous mettez en peine si vous vous peinez pour le servir.

32. — A LOUISE DE MARILLAC [1]

Oh ! qu'il y a de grands trésors cachés dans la sainte Providence et que ceux-là honorent souverainement

---

Lettre 31. — Manuscrit Saint-Paul, p. 84.

1. Dans les lettres sûrement postérieures à cette date, saint Vincent n'appelle plus Louise de Marillac « ma fille ».

Lettre 32. — Abelly, *op. cit.*, t. III, chap. III, sect. III, p. 24.

1. Le destinataire de cette lettre est, d'après Abelly, une femme pieuse, celle qui reçut la lettre 53, dont le ton et le contenu rappellent les lettres adressées à Louise de Marillac.

Notre-Seigneur qui la suivent et qui n'enjambent pas sur elle [2]. J'entendais dire dernièrement à un des grands du royaume qu'il avait bien appris cette vérité par sa propre expérience, parce que jamais il n'avait entrepris par soi-même que quatre choses, lesquelles, au lieu de lui réussir, étaient tournées à son dommage. N'est-il pas vrai que vous voulez, comme il est bien raisonnable, que votre serviteur n'entreprenne rien sans vous et sans votre ordre ? Et si cela est raisonnable d'un homme à un autre, à combien plus forte raison du Créateur à la créature !

33. — A LOUISE DE MARILLAC

[Vers 1629 [1].]

... Donc patience jusques alors, ma chère fille, je vous en supplie, vous assurant que j'ai pensé encore cette matinée assez longtemps à vous et que je suis et serai toute ma vie, en l'amour de Jésus et de sa sainte Mère, votre serviteur.

34. — A LOUISE DE MARILLAC

[Vers 1629 [1].]

Mon Dieu, ma chère fille, que votre lettre et vos pensées que [vous] m'avez envoyées, me consolent ! Certes, il faut que je vous confesse que le sentiment s'est répandu par toutes les parties de mon âme, et d'autant plus volontiers comme elles me font voir que vous êtes en

---

2. On retrouve cette phrase dans la lettre 31. Ces deux lettres ne seraient-elles pas deux fragments d'une même, ou la phrase commune n'aurait-elle pas été interpolée ici ou là ?

Lettre 33. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.
1. Voir lettre 31, note 1.

Lettre 34. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.
1. Voir lettre 31, note 1.

l'état que Dieu vous demande. Or sus, continuez, ma chère fille, à vous maintenir en cette bonne assiette et laissez faire à Dieu. Mais, certes, ma consolation a été contredite par l'état que vous me mandez et que vous m'aviez celé de votre maladie. Or sus, béni soit Notre-Seigneur de tout ! Ayez bien soin de votre santé pour l'amour de lui et pardonnez-moi de ce que j'ai tant retenu votre homme, pour avoir été embarrassé par quantité de visites. Au reste, je me porte mieux, Dieu merci. Il me reste encore quelque petit sentiment de fièvre ; mais cela va toujours en diminuant, et le désir que j'ai que vous soyez toute sainte, en augmentant.

Adieu, ma fille, Dieu vous donne le bon soir !

35. — A LOUISE DE MARILLAC

[Vers 1629 [1].]

J'en loue Dieu, Mademoiselle, de ce que vous avez été ainsi résignée au saint vouloir de Dieu, et le prie que vous et moi ayons toujours un même vouloir et non-vouloir avec lui et en lui, puisque c'est un paradis anticipé. Je vous remercie, de plus, de votre bonne médecine et vous promets d'en user demain, Dieu aidant, et de bon cœur ; et je vous supplie, au nom de Dieu, de vous bien guérir et de ne rien omettre de ce qu'il faut pour cela. Soyez, au reste, en repos pour votre intérieur ; il ne laisse pas d'être en l'assiette qu'il faut, ores qu'il ne le vous semble pas.

Adieu, ma chère fille. Je suis en son amour et celui de sa sainte Mère, votre, etc.

Lettre 35. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.
1. Voir lettre 31, note 1.

36. — A LOUISE DE MARILLAC

[Vers 1629[1].]

... le secret de votre cœur, lequel je désire voirement qu'il soit tout à Notre-Seigneur, et prie la sainte Vierge de le vous ôter pour l'enlever au ciel et le mettre dans le sien et dans celui de son cher Fils. Mais ne pensez pas que tout soit perdu pour les petites révoltes que vous sentez intérieurement. Il vient de pleuvoir fort dur et il tonne épouvantablement ; le temps en est-il moins beau ? Que les larmes de tristesse noient votre cœur et que les démons tonnent et grondent tant qu'il leur plaira, assurez-vous, ma chère fille, que vous n'en êtes pas moins chère à Notre-Seigneur. Vivez donc contente en son amour et assurez-vous que j'aurai soin de vous demain au sacrifice qu'indigne que je suis, je présenterai au souverain Sacrificateur. Si je n'étais fort pressé...

37. — A LOUISE DE MARILLAC

[Vers 1629[1].]

S'il n'était si tard qu'il est, je vous irais voir à ce soir pour apprendre de vous le particulier de ce que vous me mandez ; mais ce sera demain, Dieu aidant. Honorez cependant la peine de la sainte Vierge qu'elle eut voyant son Fils dans la souffrance, et ajoutez à cet honneur celui de l'agrément du Père éternel dans la vue des souffrances de son unique Fils ; et j'espère qu'il vous

---

Lettre 36. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original. Le commencement et la fin de la lettre manquent.

1. Voir la lettre 31, note 1.

Lettre 37. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original. Au dos se trouvent ces mots, écrits de la main de Louise de Marillac : « Toute d'instruction au sujet de mon fils. »

1. Voir lettre 31, note 1.

fera voir et connaître combien vous êtes obligée à sa divine Majesté de ce qu'il vous honore de la relation de vos souffrances aux siennes, et combien la chair et le sang vous éloignent de la perfection du vrai amour que le Père éternel et la sainte Vierge avaient pour leur Fils. Pensez à cela, ma chère fille, et consolez-vous.

Je vous souhaite le bon jour et que vous soyez toute forte et que vous me croyiez, en l'amour de Notre-Seigneur, v. s.

38. — A LOUISE DE MARILLAC

[Avril ou mai 1629[1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit avec vous pour jamais !

Le R. P. de Gondy [2] me mande que je l'aille trouver à Montmirail [3] en diligence. Cela m'empêchera peut-être d'avoir l'honneur de vous voir, pource que je partirai demain au matin. Votre cœur vous en dit-il d'y venir, Mademoiselle ? Si cela est, il faudrait partir mercredi prochain par le coche de Châlons, en Champagne [4], qui loge au Cardinal, vis-à-vis de Saint-Nicolas-des-Champs [5] ; et nous aurons le bonheur de vous voir à Montmirail.

Lettre 38. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Cette lettre semble précéder la lettre 39 de peu de jours.

2. Philippe-Emmanuel de Gondi, ancien général des galères, entré chez les Oratoriens le 6 avril 1627.

3. Petite ville de la Brie dans la Marne. C'était une des terres du R. P. de Gondi. Saint Vincent y avait séjourné maintes fois, en compagnie de Monsieur et de Madame de Gondi ; il y avait prêché une mission en 1621 (Abelly, *op. cit.*, t. I, chap. XIII, p. 55, et établi sa quatrième confrérie de la Charité (*ibid.*, chap. X, fin, p. 47), dont nous avons encore le règlement. Le duc de Retz fonda dans cette localité, en 1644, un établissement de missionnaires.

4. Châlons-sur-Marne.

5. Louise de Marillac connaissait bien l'église Saint-Nicolas-des-Champs, qu'elle avait fréquentée quand elle habitait la rue Cours-

Je vous prie me mander ce qu'il y a à la Charité de notre bonne demoiselle [6].

Si ce soir je viens de bonne heure, je pourrai avoir le bonheur de vous dire un mot ; sinon, je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre serviteur.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

39. — A LOUISE DE MARILLAC [1]

Mademoiselle,

Je vous envoie les lettres et le mémoire qu'il vous faut pour votre voyage. Allez donc, Mademoiselle, allez, au nom de Notre-Seigneur. Je prie sa divine bonté qu'elle vous accompagne, qu'elle soit votre soulas [2] en votre chemin, votre ombre contre l'ardeur du soleil, votre couvert à la pluie et au froid, votre lit mollet en votre lassitude, votre force en votre travail et qu'enfin

---

au-Vilain, sur la paroisse Saint-Sauveur. C'est dans cette église qu'elle fut délivrée de graves tentations contre la foi et que, par une sorte d'illumination d'en haut, elle entrevit ce que Dieu ferait d'elle plus tard. (*La Vie de Mademoiselle Le Gras*, par Gobillon, Paris, 1676, in-12, p. 17.)

6. Mademoiselle du Fay.

Lettre 39. — Manuscrit Saint-Paul, p. 5.

1. Louise de Marillac se disposait à partir pour Montmirail, où se trouvait saint Vincent. C'était sa première course apostolique, sa première tournée de femme-missionnaire. (Gobillon, *op. cit.*, p. 32.) Elle voyageait d'ordinaire en compagnie de quelques dames pieuses, emportant avec elle une ample provision de linge et de drogues. A peine arrivée dans une localité qui possédait sa confrérie de la Charité, elle en assemblait les membres, stimulait leur zèle, se rendait compte des résultats obtenus et recrutait d'autres adhérents. Elle visitait les malades, distribuait des aumônes, assemblait les enfants et les instruisait des vérités de la foi. S'il y avait une maîtresse d'école dans l'endroit, elle lui donnait d'utiles conseils ; s'il n'y en avait pas, elle en formait une. (Gobillon, *op. cit.*, pp. 33-35.)

2. *Soulas*, consolation.

il vous ramène en parfaite santé et pleine de bonnes œuvres [3].

Vous communierez le jour de votre départ, pour honorer la charité de Notre-Seigneur et les voyages qu'il a faits pour cette même et par la même charité, les peines, les contradictions, les lassitudes et les travaux qu'il y a soufferts, et afin qu'il lui plaise bénir votre voyage, vous donner son esprit et la grâce d'agir en ce même esprit et de supporter vos peines en la manière qu'il a supporté les siennes.

Pour ce que vous demandez, si vous ferez plus long séjour que nous n'avons dit, je pense que ce sera assez d'être un jour ou deux en chaque lieu pour la première fois, sauf à y retourner l'été prochain, si Notre-Seigneur vous fait paraître que vous lui puissiez rendre quelque autre service. Quand je dis deux jours, votre charité en prendra davantage, si besoin est, et nous fera celle de nous écrire.

Pour la Charité de Mademoiselle Guérin, vous prendrez le nom de sa paroisse, s'il vous plaît, et si nous allons vers Chartres, nous tâcherons de l'aller servir pour la Charité, ne connaissant personne en ce quartier-là qui soit fait à cet établissement.

Adieu, Mademoiselle, ressouvenez-vous de nous en vos prières et ayez sur toutes choses soin de votre santé, que je prie Dieu vous conserver, étant, en son amour...

De Montmirail, ce 6 mai 1629.

---

3. Saint Vincent s'inspire ici de ce passage de l'*Itinéraire des clercs* : « *Esto nobis, Domine, in procinctu suffragium, in via solatium, in aestu umbraculum, in pluvia et frigore tegumentum, in lassitudine vehiculum, in adversitate praesidium, in lubrico baculus, in naufragio portus, ut, te duce, quo tendimus prospere perveniamus et demum incolumes ad propria redeamus.* »

40. — A LOUISE DE MARILLAC, A SAINT-CLOUD

De Paris, ce 19 février 1630.

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je loue Dieu de ce que vous avez la santé pour soixante personnes, au salut desquelles vous travaillez ; mais je vous prie me mander exactement si votre poumon n'est point incommodé de tant parler, ni votre tête de tant d'embarras et de bruit [1].

Pour Monsieur votre fils, je le verrai ; mais mettez-vous en repos, je vous en supplie, puisque vous pouvez espérer qu'il est sous la protection spéciale de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère, par tant de dons et d'offrandes que vous lui en avez faites, et qu'il est ami des gens de Dieu, et que, par ainsi, il ne lui peut mésarriver [2]. Mais que dirons-nous de cette trop grande tendresse ? Certes, Mademoiselle, il me semble que vous devez travailler devant Dieu à vous en faire quitte,

---

Lettre 40. — Manuscrit Saint-Paul, p. 6.

1. Nous lisons dans les *Pensées* de Louise de Marillac, p. 124 : « Je suis partie le jour Sainte-Agathe, 5 de février, pour aller à Saint-Cloud. A la sainte communion, il me sembla que Notre-Seigneur me donnait pensée de le recevoir comme l'époux de mon âme, et même que ce m'était une manière d'épousailles, et me sentis plus fortement unie à Dieu en cette considération, qui me fut extraordinaire, et eus la pensée de tout quitter pour suivre mon Epoux, de le regarder dorénavant comme tel et regarder les difficultés que je rencontrerais comme les recevant de la communauté de ses biens. Dieu permit, ayant le désir de faire dire la messe ce jour-là, à cause que c'est l'anniversaire de mes noces, et m'en retenant pour faire un acte de pauvreté, voulant être toute dépendante de Dieu dans l'action que j'allais faire, sans en rien témoigner à mon confesseur, qui dit la messe, où je communiai ; et entrant à l'autel, il eut la pensée de la dire pour moi par aumône et de dire celle des épousailles. »

2. Mésarriver se dit d'un accident fâcheux amené par quelque faute ou quelque imprévoyance.

puisqu'elle n'est bonne qu'à vous embarrasser l'esprit et qu'elle vous prive de la tranquillité que Notre-Seigneur désire en votre cœur et [du] dépouillement de l'affection de tout ce qui n'est pas lui. Faites-le donc, je vous en supplie, et vous ferez l'honneur à Dieu, qui est chargé du souverain et absolu soin de M. votre fils et qui ne veut point que vous vous intéressiez que d'une manière dépendante et douce.

Nous sommes de retour il y a trois ou quatre jours, en bonne santé, et notre compagnie est partie aujourd'hui pour aller à Chelles [3], où j'espère me rendre dans deux jours.

Je vous ai adressé une fille de Maisons [4] pour quelque temps. Je vous supplie, Mademoiselle, de lui faire la charité que je vous ai priée, par celle qu'elle vous aura pu rendre, et vous coopérerez au salut de deux âmes à la fois, et de me mander si elle vous est allée trouver, et quand vous pensez avoir fait à Saint-Cloud, et si cette bonne fille de Suresnes [5] qui vous a vue d'autrefois et qui s'emploie à enseigner des filles, vous est allée voir, comme elle me le promit dimanche dernier, étant ici [6].

En attendant de vos nouvelles, je prie Notre-Seigneur qu'il vous fortifie de plus en plus, Mademoiselle, et suis, en son amour...

---

3. Ancienne résidence royale en Seine-et-Marne.
4. Maisons-Alfort, près de Paris.
5. Localité de la banlieue de Paris.
6. Marguerite Naseau, que saint Vincent appelle la première Fille de la Charité et dont il raconte la touchante histoire dans plusieurs de ses entretiens aux sœurs. (Voir en particulier la conférence du 24 février 1653.) Les sœurs de l'hôpital Saint-Eloi de Montpellier ont donné, il y a quelques années, à la maison-mère des Filles de la Charité, un tableau qui la représenterait, dit-on ; mais cette croyance ne repose sur rien.

41. — A LOUISE DE MARILLAC

[Février 1630[1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je loue mille fois Dieu et le bénis de tout mon cœur de ce qu'il vous a redonné la santé, et le prie qu'il la vous conserve et ramène de même[2]. Revenez-vous-en donc, Mademoiselle, vers la fin de la semaine et plus tôt même, si l'occasion s'en présente, non pas par eau, mais dans une charrette bien fermée. Mademoiselle du Fay m'a mandé qu'elle n'avait pu trouver de carrosse. Je lui ai envoyé votre lettre ; mais je n'ai point parlé à Monsieur votre fils pour quelque raison que je vous dirai.

Bon Dieu, Mademoiselle, qu'il fait bon être l'enfant de Dieu, puisqu'il aime encore plus tendrement ceux qui ont le bonheur d'avoir cette qualité auprès de lui, que vous n'aimez le vôtre, quoique vous ayez plus de tendresse pour lui que quasi mère que je vois pour ses enfants ! Oh bien ! nous en parlerons à votre retour. Cependant soyez pleine de confiance que celle à qui Notre-Seigneur a donné tant de charité pour les enfants d'autrui, méritera que Notre-Seigneur en ait une toute particulière pour le sien, et vivez, s'il vous plaît, en repos dans cette confiance, je dis même dans la gaieté d'un cœur qui désire être tout conforme à celui de Notre-Seigneur.

Lettre 41. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Deux détails, la présence d'une troupe de missionnaires à Chelles et celle de Louise de Marillac dans une localité voisine de Paris, et riveraine de la Seine ou d'un de ses affluents, nous portent à rapprocher cette lettre de la lettre 40.

2. Louise de Marillac était très probablement à Saint-Cloud.

Notre petite compagnie est à Chelles, et moi immuable ici. Il y a un Père jésuite qui fait des merveilles en votre paroisse [3]. Mademoiselle de Villars vous écrit, et moi je me recommande à vos prières, et suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL.

42. — A LOUISE DE MARILLAC

[1630 [1].]

Mademoiselle,

Quant à votre Charité [2], je ne puis vous dire combien j'en suis consolé. Je prie Dieu qu'il bénisse votre travail et qu'il perpétue ce saint œuvre. Faire M. le vicaire garde de l'argent, il s'en faut bien garder à cause de quantité d'inconvénients qui en arriveraient et que je vous pourrai dire une autre fois, vous disant en avance que l'on a expérimenté que, de tous les moyens, les plus sûrs qu'on puisse pratiquer à la Charité, ce sont ceux que vous avez eus en l'esprit. Si maintenant vous ôtez le soin à chacune de la Charité de faire cuire la viande, jamais plus vous ne le pourrez remettre ; et de la faire cuire ailleurs, si quelqu'une l'entreprend par charité à présent, cela lui sera à charge dans peu de temps ; et si vous la faites apprêter pour de l'argent, il coûtera beaucoup ; puis avec quelque temps les dames de la Charité diront qu'il faut faire apporter la marmite aux malades par la femme qui apprêtera ; et par ce moyen votre Charité viendra à manquer. L'expérience nous fait voir

---

3. Saint-Nicolas-du-Chardonnet.

Lettre 42. — Manuscrit Saint-Paul, p. 42.

1. Date d'érection de la Charité de Saint-Nicolas, à laquelle cette lettre semble faire allusion.

2. Probablement la Charité de Saint-Nicolas-du-Chardonnet.

qu'il est absolument nécessaire que les femmes ne dépendent point en ceci des hommes, surtout pour la bourse.

Or sus, cela ne vous console-t-il point, Mademoiselle ? Direz-vous après cela que vous êtes inutile au monde ?

43. — A LOUISE DE MARILLAC

[Vers 1630[1].]

... et saura, pour Monsieur votre fils, que M. du Ch.[2] m'en a dit des merveilles. Je vous en parlerai au retour et vous remercierai de ce que vous me mandez de la fille de laquelle je vous ai parlé, et de ce que vous avez pensé à elle, vous suppliant bien fort de vous y employer.

Je me réjouis de l'établissement de ces bonnes filles[3], loue votre désir de leur donner quelque tableau, mais non pas que vous donniez lieu aux pensées qui vous occupent pour ce sujet. Vous êtes à Notre-Seigneur et à sa sainte Mère ; tenez-vous à eux et à l'état auquel ils vous ont mise, en attendant qu'ils témoignent qu'ils désirent autre chose de vous, à qui je suis, en l'amour de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL.

[Je vous prie d'offrir mes hum]bles recommandations à Mademoiselle du Fay et à M. Bliar.

Lettre 43. — L. a. Dossier des Filles de la Charité, original. Le commencement de la lettre manque.

1. Cette lettre précède l'institution des Filles de la Charité et semble du temps où Michel Le Gras étudiait à Saint-Nicolas-du-Chardonnet.

2. Peut-être Jérôme Duchesne, un des ecclésiastiques de la communauté fondée par Bourdoise.

3. Peut-être des filles mises à la disposition des dames d'une Charité de Paris pour les aider dans le service des pauvres.

44. — A LOUISE DE MARILLAC

[1630[1].]

Vous voilà peu d'ouvrières pour beaucoup d'ouvrage. Oh bien ! Notre-Seigneur travaillera avec vous. La proposition de nourrir les malades chacune votre jour à vos dépens me semble à propos et se fait ainsi ailleurs jusqu'au jour de l'érection de la confrérie.

45. — A LOUISE DE MARILLAC

[1630[1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je vous remercie de la peine que vous avez prise de m'écrire l'état de la Charité[2]. Quand il plaira à Notre-Seigneur que je vous voie, vous me direz l'intérêt de la com[munauté].

Il sera voirement à propos que vous appliquiez ces offrandes à l'usage de ces pauvres gens. Je trouve que vous êtes bonnes ménagères, puisque vous ne dépensez qu'environ demi-écu.

Si vous levez la permission d'établir la Charité au

Lettre 44. — Manuscrit Saint-Paul, p. 41.

1. Date d'érection de la confrérie de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, à laquelle saint Vincent semble ici faire allusion.

Lettre 45. — L. a. — Dossier de la Mission, fac-similé de l'original.

1. Voir note 2.

2. Louise de Marillac fonda et organisa en 1630 sur la paroisse Saint-Nicolas-du-Chardonnet, avec l'approbation du curé et le concours de quelques dames, une confrérie de la Charité, dont elle fut présidente. (Abelly, *op. cit.*, t. I, chap. XXIII, p. 109.) C'est vraisemblablement de cette confrérie, encore à ses débuts, que parle saint Vincent. C'était la seconde confrérie établie à Paris. Rien ne démontre que Louise de Marillac ait eu quelque part à celle de Saint-Sauveur, qui fonctionnait déjà depuis quelques mois.

greffe de Monsieur de Paris, il vous faudra donner quelque chose ; mais, si c'est Monsieur Guyard [3] qui la vous délivre, rien. Vous y pourrez faire mettre le petit sceau, qui ne coûtera que cinq sols.

Voilà plus de cinq femmes. Je prie Dieu qu'il vous en envoie d'autres. Pour les moyens, Notre-Seigneur y pourvoira.

Quant à votre affaire, je trouve très bon que vous parliez à Mademoiselle du Fay ; mais pour le reste qu'il vous demande, prenez avis, s'il vous plaît, quelle réponse vous avez à faire ; et faites-moi la faveur de remercier Mademoiselle du Fay de sa gelée et de lui dire que je me porte toujours de mieux en mieux et que je la prie de demander à Dieu que j'use bien de cette meilleure disposition. Pour cette pauvre fille, qu'est-ce qu'elle demande ?

Ayez soin de votre santé.

Je suis votre très humble serviteur.

V. D. P.

46. — A LOUISE DE MARILLAC, A VILLEPREUX [1]

[Avril 1630 [2].]

Il est fort difficile, Mademoiselle, de faire quelque bien sans contrariété ; et pource que nous devons, autant qu'il nous est possible, soulager la peine d'autrui, je pense que vous feriez un acte agréable à Dieu de voir

---

3. Louis Guyard, vicaire général de Paris.

Lettre 46. — Manuscrit Saint-Paul, p. 14.

1. Saint Vincent avait eu souvent l'occasion d'aller dans cette localité quand il était chez les Gondi. Il y donna une mission en 1618, et y établit à cette occasion sa seconde confrérie de la Charité. (Cf. Abelly, *op. cit.*, t. I, chap. x, fin, p. 47.)

2. C'est la date que suggèrent Gobillon, p. 39, et la lettre qui suit.

Monsieur le curé [3], de lui faire vos excuses de ce que, sans son avis, vous avez parlé aux sœurs de la Charité [4] et aux filles, que vous en pensiez faire à Villepreux tout simplement comme à Saint-Cloud et ailleurs, et que cela vous apprendra votre devoir une autre fois, et, s'il ne le trouve pas bon, que vous en demeuriez là. Et mon avis est que vous le fassiez. Notre-Seigneur retirera peut-être plus de gloire de votre soumission que de tout le bien que vous pourriez faire. Un beau diamant vaut plus qu'une montagne de pierres, et un acte de vertu d'acquiescement et de soumission vaut mieux que quantité de bonnes œuvres qu'on pratique à l'égard d'autrui [5].

47. — A LOUISE DE MARILLAC, A VILLEPREUX

Béni soit Dieu, Mademoiselle, de ce que j'ai plus tôt la nouvelle de votre guérison que de votre maladie ! Et je le prie qu'il vous fortifie entièrement et en façon qu'il se puisse dire un jour de vous que ces paroles de la Sainte Ecriture vous regardent, qui sont : *Mulierem fortem quis inveniet* [1] ? Vous entendez ce latin ; c'est pourquoi je ne le vous expliquerai point.

Pour le temps que vous dites que les enfants sont à l'école, qui ne suffit pas pour leur pouvoir profiter [2], et les deux jours encore qu'ils ont de campos [3], je ne vois point d'inconvénient que vous allongiez un peu ce temps-

---

3. Le curé de Villepreux.
4. Nom donné aux membres des confréries de la Charité.
5. L'acte de soumission conseillé par saint Vincent gagna complètement le curé de Villepreux aux vues de Louise de Marillac, qui se mit au travail avec tant d'ardeur qu'elle en tomba malade. (Gobillon, *op. cit.*, p. 39.)

Lettre 47. — Manuscrit Saint-Paul, p. 13.
1. Livre des Proverbes, XXXI, 10.
2. Louise de Marillac leur enseignait le catéchisme.
3. *Campos*, jour de congé.

là et que, pour les raisons que vous m'alléguez, vous les occupiez ces deux jours-là, ni que vous tâchiez de faire venir à l'école celles qui n'ont point accoutumé d'y aller. Mais je pense qu'il sera bon de le faire agréer au bon M. Belin [4] et de rendre capables ceux qui en parleront, que vous en usez ainsi pour le peu de temps que vous avez à demeurer, et leur dire que ce n'est pas là une école, ains un exercice de piété pendant quelques jours.

Pour le petit Michel, soyez en repos ; il n'y a que deux ou trois jours que je le vis aller à sa leçon et qu'il se portait bien.

J'ai fait tenir votre lettre à Mademoiselle du Fay et encouragé Mademoiselle du Fresne [5] d'aller à Villepreux ; ce qu'elle a toutes les envies du monde de faire. Mais, certes, son indisposition ne lui permettra pas ce contentement, qu'elle désire extrêmement. Je la recommande à vos prières, et vous, de bien prendre garde à votre santé et de ne pas trop prendre sur vous ; ce que j'ai peur pourtant que vous fassiez, en ne voulant pas prendre le relâche de ces deux jours, ni vous tenir au temps qu'on a accoutumé d'employer à l'école. C'est pourquoi, en cette appréhension, je vous prie de vous contenter, quoique je vous aie dit ci-dessus, du temps ordinaire. Ce procédé sera plus au gré, comme je pense, du bon Monsieur Belin. Que si vous y voyez un notable détriment, écrivez-m'en, s'il vous plaît, une autre fois, après que vous aurez commencé.

De Paris, ce 4 mai [1630 [6].]

---

4. Chapelain de la maison du R. P. de Gondi à Villepreux. Il avait connu saint Vincent chez le général des galères et le suppléait, en son absence, auprès des forçats du faubourg Saint-Honoré. (Abelly *op. cit.*, t. I, chap. XIV, p. 60.) Il avait eu, dit ailleurs le saint (lettre du 16 décembre 1634), « une des meilleures parts à la conception, à la grossesse, à la naissance et au progrès de la Mission. » Le copiste du manuscrit Saint-Paul a lu *Prelin*.

5. Sœur de Charles du Fresne, sieur de Villeneuve.

6. Date donnée par Gobillon, *op. cit.*, p. 39.

48. — A LOUISE DE MARILLAC

[Mai 1630 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Béni soit Dieu de ce que vous vous portez mieux et du goût que vous prenez à travailler au salut des âmes ! Mais je me crains bien que vous n'en fassiez trop ; et, afin que vous voyiez que c'est avec sujet, voyez, s'il vous plaît, ce que Monsieur Belin m'en mande. Prenez-y garde, je vous supplie, Mademoiselle. Notre-Seigneur veut que nous le servions avec jugement ; et le contraire s'appelle zèle indiscret.

Pour les sœurs de la Charité [2], je pense qu'il est expédient que vous les assembliez toutes, que vous lisiez le règlement ensemble et tâchiez de remettre toutes choses en la pratique conforme au règlement, qui est différent des autres, pource que c'est le second établissement [3]. Mais vous leur pourrez rapporter, s'il vous plaît, la pratique des autres lieux et tâcher à les résoudre de faire de même, notamment à l'égard de la perpétuité des sœurs [4], de se confesser et communier le jour de leur décès, d'aller elles-mêmes visiter les malades le plus qu'elles pourront, et de fréquenter plus souvent les sacrements. Et finalement, pour la viande, recommandez à la bouchère [5], qui est la supérieure, qu'elle distribue bien la viande.

Lettre 48. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Cette lettre a été écrite peu de jours après la lettre 47.
2. Nom donné aux membres de la confrérie de la Charité.
3. La confrérie de la Charité de Villepreux remontait à l'année 1618 ; celle de Châtillon-les-Dombes était de 1617.
4. Les membres de la confrérie n'étaient pas élus à vie.
5. Nom donné à la sœur chargée de distribuer la viande aux pauvres.

Mon indisposition, dont je vous vois touchée, est des plus petites ; et n'était que l'on m'a fait prendre médecine aujourd'hui, je serais sorti. Je vous remercie du soin que vous en avez.

Nous n'avons point de l'eau. J'en envoie quérir chez Monsieur Deure. Monsieur du Fresne et Mademoiselle sa sœur s'en vont vendredi à Villepreux. Dieu sait si votre considération ne hâte pas un peu le voyage.

Le petit Michel se porte bien. Frère Robert [6] l'est allé voir de ma part. Il lui a témoigné qu'il est fort gai et content. Soyez-le vous aussi, Mademoiselle, je vous prie, puisqu'il plaît à Dieu que vous le soyez.

Je suis, en son amour et celui de sa sainte Mère, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Ce mardi à midi.

Nos recommandations à votre Marthe.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras à Villepreux.

49. — A LOUISE DE MARILLAC

[Vers 1630 [1].]

Béni soit Dieu de ce que vous voilà dégagée de la première affection. Nous parlerons de l'autre au premier rencontre ; je dis de celle de votre confesseur [2]. Faites

---

6. Aucun frère coadjuteur ne portait alors le petit nom de Robert. Il s'agit sans doute ici de Robert de Sergis, né le 2 mars 1608 à Auvers, près Pontoise, reçu dans la congrégation de la Mission en juin 1628, ordonné prêtre en avril 1632 et mort en décembre 1640 ou janvier 1641.

Lettre 49. — L. a. — Original chez les Filles de la Charité de Somma Vesuviana (Italie).

1. La nature des conseils que le saint donne à Louise de Marillac nous fait regarder cette lettre comme antérieure à la fondation des Filles de la Charité.

2. Louise de Marillac s'était mise sous la direction de saint Vin-

cependant ce qu'il vous conseille et tout ce que votre ferveur propose, excepté la discipline, sinon trois fois par semaine. Lisez le livre de l'amour de Dieu [3], notamment celui qui traite de la volonté de Dieu et de l'indifférence. Quant à tous ces 33 actes à l'humanité sainte [4] et aux autres, ne vous peinez pas quand vous y manquerez. Dieu est amour et veut que l'on aille par amour. Ne vous tenez donc point obligée à tous ces bons propos.

Je vous supplie m'excuser de ce que je ne vous ai pu écrire qu'à ce soir, et de prier Dieu pour nous.

Je suis, en son amour et celui de sa sainte Mère, Madame [5], votre très humble serviteur.

V. D. P.

La pratique envers Marie m'agrée, pourvu que vous y procédiez doucement.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

50. — A LOUISE DE MARILLAC

[Vers 1630 [1].]

Il me semble que ce sera assez de mettre en votre notre

---

cent dès 1624. Elle s'en trouvait bien, et souffrait beaucoup des absences de son directeur. Le saint aurait désiré plus d'indifférence. Le Camus, évêque de Bellay, écrivait déjà à Louise le 26 juillet 1625 : « Pardonnez-moi, ma très chère sœur, si je vous dis que vous vous attachez un peu trop à ceux qui vous conduisent et vous appuyez un peu trop sur eux. Voilà M. Vincent éclipsé, et Mademoiselle Le Gras hors de pile et désorientée. » (Dossier des Filles de la Charité, original.)

3. *Le Traité de l'amour de Dieu* [par saint François de Sales], Lyon, 1620, in-8°.

4. En mémoire des trente-trois années que Notre-Seigneur passa sur la terre.

5. Ce mot a échappé à la plume du saint. Louise de Marillac n'avait pas droit au titre de Madame. La lettre est d'ailleurs adressée à *Mademoiselle Le Gras.*

Lettre 50. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. La lettre est antérieure à la fondation des Filles de la Charité.

tableau[2] les mêmes paroles de l'original[3]. Mademoiselle, mettez-les-y donc, s'il vous plaît, et moi je conserverai dans mon cœur celles que vous m'écrivez de votre généreuse résolution d'honorer l'adorable vie cachée de Notre-Seigneur, ainsi que Notre-Seigneur vous en a donné le désir dès votre jeunesse[4]. O ma chère[5], que cette pensée sent l'inspiration de Dieu et qu'elle est éloignée de la chair et du sang ! Or sus, c'est là l'assiette qu'il faut à une chère fille de Dieu. Tenez-vous-y, Mademoiselle, et résistez courageusement à tous les sentiments qui vous arriveront contraires à celui-ci, et assurez-vous que vous serez par ce moyen dans l'état que Dieu vous demande pour vous faire passer à un autre, pour sa plus grande gloire, s'il le juge ainsi expédient ; sinon, vous êtes toujours assurée que vous ferez incessamment la sainte volonté de Dieu en celui-ci, qui est la fin à laquelle nous tendons et à laquelle ont tendu les saints et sans laquelle nul ne peut être bienheureux[6].

Je vous demande pardon de ce que j'ai tant retenu votre garçon, à cause de quantité de divertissements que

---

2. *Votre*, parce qu'il était peint par Louise de Marillac ; *notre*, parce qu'elle le destinait au saint. La fondatrice avait du goût pour la peinture. Nous avons encore des tableaux faits par elle « petites aquarelles d'un dessin délicat, d'un frais coloris, mais plutôt images naïves que véritables œuvres d'art ». (*La Vénérable Louise de Marillac*, par Mgr Baunard, Paris, 1898, p. 8.)

3. Le saint entend parler du tableau que copiait Louise de Marillac. Maynard n'a pas su comprendre cette phrase. Il suppose (*Saint Vincent de Paul*, troisième édition, Paris, 1886, 4 vol. in-12, t. III, p. 239) que Louise de Marillac avait résumé en un tableau les résolutions et les sentiments contenus dans l'acte de consécration qu'elle fit peu après la mort de son mari.

4. Dans sa jeunesse Louise de Marillac avait eu l'idée d'entrer chez les Capucines ; et elle aurait donné suite à son projet si le mauvais état de sa santé n'y avait mis obstacle.

5. Expression inusitée sous la plume du saint, qui a sans doute voulu écrire : *O ma chère fille !*

6. Même sens que s'il y avait : vous ferez incessamment en celui-ci la sainte volonté de Dieu, qui, etc.

j'ai eus, qui vous désire une des plus parfaites images [7] faites à la semblance de Dieu [8]..., et qui ai, en son amour, si me semble, un même cœur avec vous, et suis votre serviteur très humble.

V. D. P.

51. — A ANTOINE PORTAIL, PRÊTRE DE LA MISSION, A CROISSY[1]

Du jeudi 27 juin 1630.

Béni soit Dieu, Monsieur, de ce que vous êtes monté en chaire, et plaise à sa divine bonté donner bénédiction à ce que vous y enseignerez de sa part ! Vous avez commencé tard. Ainsi fit saint Charles [2]. Je vous souhaite part à son esprit, et j'espère que Dieu vous donnera quelque nouvelle grâce en cette occasion. Je le prie de tout mon cœur que ce soit celle dont vous m'écrivez à la fin de votre lettre, qui est d'être exemplaire à la compagnie, en laquelle il nous manque la sainte modestie, la douceur et le respect dans nos conversations. L'attention à la présence de Dieu est le moyen de les acquérir. J'en ai plus de besoin que tous. Demandez-les, s'il vous plaît, à Dieu pour moi.

---

7. Allusion à l'image que Louise de Marillac préparait pour saint Vincent.

8. Ces points remplacent un mot que nous n'avons su lire.

Lettre 51. — Reg. 2, p. 273.

1. Localité de Seine-et-Oise.

2. Les biographes de saint Charles Borromée racontent que ce prélat eut longtemps à lutter contre une timidité excessive, qui le faisait trembler quand il prêchait. Pendant des années, il parla de l'autel pour être plus loin de l'auditoire ; il n'osa monter en chaire que sur le tard.

52. — A UNE DAME

1er juillet 1630.

Madame,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Depuis hier que je vous fis réponse à votre dernière, il m'est ressouvenu que je ne vous ai point répondu à l'avis que vous me faites l'honneur de me demander, si vous devez recevoir au nombre des sœurs de la Charité et à la place de feu Madame Brunel, une sienne parente. Or, je vous dirai, Madame, que la défunte l'ayant nommée et présentée avant mourir, et elle ayant les qualités requises à faire ce bon œuvre, que je pense que vous ferez bien de la recevoir, voire même quand la défunte ne l'aurait pas nommée. Mais je pense bien qu'il est expédient que vous avertissiez les sœurs qu'elles se ressouviennent de nommer quelqu'une en leur place quand il plaira à Dieu de vouloir disposer d'elles, pource que c'est l'unique moyen de perpétuer cette sainte confrérie. Je vous supplie, Madame, d'y tenir la main et de leur bien inculquer cela et de saluer ces bonnes sœurs de la Charité et votre procureur de ma part et d'assurer Monsieur votre mari que je suis et serai toute ma vie à lui et à vous, en l'amour de Notre-Seigneur, Madame, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Lettre 52. — Reg. 1, f° 8 v°. Le copiste note que l'original était en entier de l'écriture de saint Vincent.

53. — A LOUISE DE MARILLAC[1]

[Vers 1630[2].]

Déchargez votre esprit de tout ce qui vous fait peine, Dieu en aura soin. Vous ne sauriez vous empresser en cela sans contrister (pour ainsi dire) le cœur de Dieu, parce qu'il voit que vous ne l'honorez pas assez par la sainte confiance. Fiez-vous à lui, je vous en supplie, et vous aurez l'accomplissement de ce que votre cœur désire[3]. Je vous le dis derechef, rejetez toutes ces pensées de défiance que vous permettez quelquefois à votre esprit. Et pourquoi votre âme ne serait-elle pas pleine de confiance, puisqu'elle est la chère fille de Notre-Seigneur par sa miséricorde ?

54. — A MONSIEUR DE SAINT-MARTIN[1]

1er septembre 1630.

Saint Vincent prie M. de Saint-Martin de procurer des habits à son frère et à ses neveux et de faire réparer un côté de leur maison, qui menaçait ruine. Il lui dit ensuite, au sujet du neveu récemment parti de Paris[2], que celui-ci a reçu

---

Lettre 53. — Abelly, *op. cit.*, t. III, chap. III, sect. III, p. 23.

1. Abelly se contente de dire que cette lettre a été adressée à une personne pieuse. Le ton et le contenu montrent que cette personne pieuse n'est autre que Louise de Marillac.

2. Voir note 3.

3. Il semble qu'en écrivant ces mots saint Vincent ait eu en vue la vocation de Louise de Marillac.

Lettre 54. — Procès de Béatification, déposition de Jean-Jacques de Castetja, petit-fils de Jean de Saint-Martin et curé de Saint-Paul (Landes), qui détenait l'original en 1706.

1. Le chanoine de Saint-Martin était alors à Paris ; il s'agit ici, croyons-nous, de Louis de Saint-Martin, époux de Catherine de Comet.

2. Ce fut ce neveu qui porta la lettre de saint Vincent. Il était venu consulter son oncle sur une promesse de mariage. Abelly donne des détails intéressants sur sa visite (*op. cit.*, t. III, chap. XIII, sect. I, p. 208 ; chap. XIX, p. 292) ; on en trouve d'autres dans les dé-

dix écus, avant de quitter la capitale, et que cet argent venait d'une aumône, non du bien destiné aux missions. Puis il ajoute :

Je vous supplie, Monsieur, si l'humeur prenait à quelqu'autre mien parent de m'en venir voir, de l'en détourner, parce que, n'ayant pas moyen de leur faire du bien, ils prendront beaucoup de peine sans profit.

55. — A LOUISE DE MARILLAC

[Septembre 1630[1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Ce n'est pas aller sans sujet que d'aller voir une personne de la qualité de celle qui vous demande[2] et qui peut-être a besoin de votre conseil pour se résoudre à quelque chose de bien bon. Allez donc, Mademoiselle, allez, au nom de Notre-Seigneur et avec sa bénédiction. Que si l'occasion de faire quelque chose à l'égard des enfants de ce lieu-là[3] se présente, faites-le avec précaution ; il en faut beaucoup en ce diocèse-là. L'autorité néanmoins de la dame du lieu sera la vôtre en celle de Notre-Seigneur, en ne faisant pas d'éclat.

Pour la communion, je pense que vous ferez bien de

---

positions au procès de béatification de Jean-Jacques Castetja, Jean de Paul, Charles Le Blanc, Anne Varin et Jacques d'Apremont.

Lettre 55. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Cette lettre a été écrite à l'époque des vacances, avant l'installation de saint Vincent à Saint-Lazare et alors que Louise de Marillac était à la tête de la Charité de Saint-Nicolas, en 1630 par conséquent, car en septembre et octobre 1631 Louise n'était pas à Paris.

2. Probablement Geneviève d'Attichy, épouse de Scipion d'Aquaviva, duc d'Atri.

3. Probablement Attichy, au diocèse de Soissons, non loin du diocèse de Beauvais.

vous contenter de ce que vous aviez accoutumé ; et pour Monsieur votre fils, il sera le très bien venu après que les ordinands se seront retirés, d'ici à dix ou onze jours, parce que nous n'avons ni lit ni chambre où le mettre. Ordonnez-lui donc de venir en ce temps-là, s'il vous plaît.

Monsieur Dehorgny vous ira parler du jeune homme qu'on désire envoyer céans ; et moi je vous demande pardon si je n'ai l'honneur de vous voir avant votre départ, à cause de l'embarras que nous avons ici.

Je vous supplie de me mander si votre Charité [4] est bien riche et si vous avez besoin d'argent, et de croire que, grâces à Dieu, je me porte bien et que je suis votre serviteur.

VINCENT.

Il ne faut pas approcher si près des Charités du diocèse de Beauvais sans les visiter à loisir. Peut-être que Mademoiselle d'Attichy [5] sera bien aise d'aller à la plus proche.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

---

4. La Charité de Saint-Nicolas.

5. Valence de Marillac, tante de Louise, épouse d'Octavien Doni, sieur d'Attichy, surintendant des finances, et marraine de Michel, avait eu huit enfants : Achille se fit jésuite ; Louis entra chez les Minimes et devint évêque de Riez (1628), puis d'Autun (1652) ; Antoine, marquis d'Attichy, fut tué à l'armée en 1637, à l'âge de vingt-cinq ans ; Geneviève épousa le duc d'Atri ; Anne devint la femme du comte de Maure ; Henriette entra au Carmel ; Madeleine prit l'habit des Ursulines. Privés de leur père en 1614, de leur mère en 1617, les enfants encore jeunes furent secourus par Louise de Marillac et son mari. (Cf. *Lettres de Louise de Marillac*, p. 150.)

56. — A LOUISE DE MARILLAC

Mademoiselle,

La grâce de Jésus-Christ Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je reçus votre dernière samedi passé, en sortant pour m'en aller à Maubuisson [1], et priai Monsieur de la Salle de vous faire réponse. Or, la présente sera pour vous assurer derechef que Monsieur votre fils se porte bien, Monsieur Bourdoise [2] me l'ayant ainsi assuré, et pour vous dire la consolation que je reçois de votre amendement, et que je souhaite bien fort votre parfaite guérison ; mais le moyen, en parlant tant, comme il faut que vous parliez, et avec un air si subtil et votre rhume ! Certes, si vous recouvrez votre parfaite santé, il faudra bien dire que Dieu vous a guérie. Je m'attends à en avoir aujourd'hui ou demain de plus amples nouvelles. Mademoiselle du Fay vient tout présentement d'envoyer sa servante pour en apprendre, et je veux bien me promettre que nous en aurons de bonnes à lui envoyer.

Je lui communiquai samedi passé ce que vous me

Lettre 56. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Près Pontoise (Seine-et-Oise).

2. Adrien Bourdoise, né le 1er juillet 1584, à Brou (Eure-et-Loir), mort à Paris le 19 juillet 1655, fut l'un des plus zélés réformateurs du clergé au XVIIe siècle. Il fonda une communauté de prêtres, les prêtres de Saint-Nicolas-du-Chardonnet ou les Nicolaïtes, du nom de la paroisse de Paris sur laquelle ils résidaient. Il fit une de ses retraites à Saint-Lazare. Ce fait et le conseil qu'il donna au duc de Liancourt, patron de plusieurs bénéfices, de s'en rapporter au jugement de Vincent de Paul pour le choix des bénéficiers, montrent en quelle haute estime il avait ce dernier. Cette estime, le saint la lui rendait : « O Messieurs, disait-il un jour à ses missionnaires, qu'un bon prêtre est une grande chose ! Que ne peut pas faire un bon ecclésiastique ! Quelle conversion ne peut-il pas procurer ! Voyez Monsieur Bourdoise, cet excellent prêtre, que ne fait-il pas et que ne peut-il pas faire ! » (Abelly, *op. cit.*, t. II, chap. v, p. 298.)

mandez d'elle, dont elle fut bien consolée. Et votre cœur l'est-il pas aussi, Mademoiselle, de voir qu'il a été trouvé digne devant Dieu de souffrir en le servant ? Certes, vous lui devez un remerciement particulier et faire votre possible pour lui demander la grâce d'en faire bon usage.

Vous désirez savoir si vous parlerez à la Charité en corps. Certes, je le voudrais bien ; mais je ne sais s'il est facile et expédient. Cela leur profiterait. Parlez-en à Mademoiselle Champlin et faites ce que Notre-Seigneur vous inspirera.

Je suis, en son amour et celui de sa sainte Mère, Mademoiselle, votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL.

De Paris, ce 22 octobre 1630.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras, à Montmirail [3].

57. — A LOUISE DE MARILLAC, A MONTMIRAIL

Ce 29 octobre 1630.

Mademoiselle,

Béni soit Dieu de ce que vous voilà guérie et que la

Il y aurait beaucoup à dire sur les relations de ces deux hommes. On peut consulter avec profit une vie manuscrite de M. Bourdoise, de 1694 (Bibl. Maz., ms. 2453), pp. 2, 667, 671, 673, l'ouvrage de l'abbé Schoenher, *op. cit.*, t. I, pp. 96, 111, 113, 118, 129 ; *Le saint abbé Bourdoise*, par Jean Darche, Paris, 1883, 2 vol. in-8°, t. I, p. 536 ; t. II, pp. 25, 284). Comme toujours, la légende s'est mêlée à l'histoire ; mais ce n'est pas ici le lieu de faire la part de l'une et de l'autre.

3. Au-dessous de l'adresse, Louise de Marillac a écrit elle-même « Villiers-le-Bel ». Serait-elle allée en cette localité avant ou après son séjour à Montmirail ? C'est possible.

Lettre 57. — Manuscrit Saint-Paul, p. 9.

subtilité de cet air-là ne vous nuit point ! Cela étant ainsi, vous continuerez, s'il vous plaît, jusques à ce que vous ayez fait le fruit à peu près que vous avez fait ailleurs. Mais si vous aviez quelque sentiment de rechute, prévenez-le, s'il vous plaît, et vous en revenez. Je laisse tout cela à votre disposition pendant que je m'en vais faire un petit voyage de quinze jours à Beauvais.

Proposez à Monsieur le prieur [1], s'il vous plaît, ce que vous me mandez de l'élection des officières.

58. — A LOUISE DE MARILLAC, A BEAUVAIS [1]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Béni soit Dieu de ce que vous voilà arrivée en bonne

---

1. Très probablement le prieur de Montmirail.

Lettre 58. — L. a. — Original au Mans dans le trésor de l'église Notre-Dame de la Couture.

1. Le saint venait de passer une quinzaine de jours à Beauvais, où il avait pu se rendre compte que la visite de Louise de Marillac serait utile aux confréries de la Charité établies dans cette ville. L'histoire de l'établissement des Charités à Beauvais mérite d'être connue. Avant 1629, on rencontrait partout à Beauvais dans les rues, aux portes des églises, dans les églises même, des troupes de mendiants effrontés qui demandaient ou plutôt exigeaient l'aumône, la menace à la bouche. Augustin Potier, évêque du diocèse, s'inquiéta de cette situation. Il fit dresser la liste de tous les indigents, s'enquit de l'étendue de leurs besoins et pensa qu'il serait utile de créer une caisse, qu'alimenteraient les aumônes et le produit des quêtes, et de constituer un bureau central pour recueillir et répartir les secours. Le 16 avril 1629, il convoqua dans son palais les chanoines, les jurats et les notables de la ville et leur proposa son plan, qui fut adopté. Pour l'exécution, on fit appel à saint Vincent, qui accourut et se mit de suite à l'œuvre. Il monta en chaire, parla des Charités, de leur fonctionnement, de leur utilité et eut bientôt la joie de voir l'œuvre établie dans chacune des dix-huit paroisses. Cela fait, il partagea la ville en quartiers pour faciliter la distribution des aumônes. (Cf.

santé ! Oh ! ayez bien soin de la conserver pour l'amour de Notre-Seigneur et de ses pauvres membres, et prenez garde de n'en pas faire trop. C'est une ruse du diable, dont il trompe les bonnes âmes, que de les inciter à faire plus qu'elles ne peuvent, afin qu'elles ne puissent rien faire ; et l'esprit de Dieu incite doucement à faire le bien que raisonnablement l'on peut faire, afin que l'on le fasse persévéramment et longuement. Faites donc ainsi, Mademoiselle, et vous agirez selon l'esprit de Dieu.

Or, répondons maintenant à tout ce que vous me mandez. Il me semble qu'il est à propos voirement [2] que Madame la trésorière [3] se décharge de la délivrance du vin et qu'on le baille à quelque autre ; car pour l'hôtellerie, il faudrait payer le huitième. Quelque bonne veuve

---

Abelly, *op. cit.*, t. I, chap. XXIII, p. 108 ; Delettre, *op. cit.*, t. III, p. 407 ; *Réglemens pour la Charité des pauvres malades establie à Beauvais l'onziesme novembre mil six cent trente*, Beauvais, 1669, in-18.) Cependant les obstacles ne manquèrent pas. Alphonse Feillet a découvert dans les Archives du Comité d'Histoire de France un projet de réquisitoire dressé par le lieutenant de Beauvais pour se plaindre « que depuis quinze jours environ serait arrivé en cette ville un certain prêtre nommé Vincent, lequel, au mépris de l'autorité royale, aurait, sans en communiquer aux officiers royaux ni à aucun autre corps de la ville qui y eût intérêt, fait assembler un grand nombre de femmes, auxquelles il avait persuadé de se mettre de la confrérie, à laquelle il donne le nom spéciaux (*sic*) de Charité et laquelle il désirait ériger pour subvenir et fournir de vivres et autres nécessités aux pauvres malades de ladite ville de Beauvais et aller chaque semaine faire une quête des deniers qu'ils voudraient bailler à cet effet ; ce qui aurait été, depuis, exécuté par ledit Vincent et icelle confrérie érigée, en laquelle il aurait reçu 300 femmes ou environ, lesquelles pour faire leurs exercices et fonctions ci-dessus, s'assemblent souvent, ce qui ne doit pas être toléré ». Et le lieutenant de la ville, indigné de l'audace « du prêtre nommé Vincent », requiert qu'une information soit faite et envoyée au procureur général du roi. Grâce au saint homme, la ville fut bientôt complètement transformée.

2. *Voirement*, vraiment.

3. Les confréries de la Charité avaient à leur tête une supérieure, qu'assistaient une trésorière, une garde-meubles et un procureur.

de la Basse-Œuvre [4] pourra bien faire cela, ou de Saint-Sauveur. J'estime donc que cela est nécessaire, afin que la trésorière ait moyen de vaquer à la conduite de l'œuvre, à la réception et congédiement des malades ; car, pour la garde, il n'est nullement à propos qu'elle fasse cela, ni que l'on lui donne six sols par jour. Eh ! bon Dieu ! elle emporterait le plus liquide de la Charité.

Plût à Dieu que la bonne Madame de la Croix pût faire ce que vous lui conseillez ! Cela lui vaudrait bien une bonne religion. Pour les drogues, vous avez bien fait de les délivrer ; mais votre trésorière ne devait pas faire marché ; elle ne sait point où cela va. Il sera bon d'y remédier par le moyen de Monsieur le grand vicaire [5] et l'entremise de Monsieur du Rotoir. Quand Monsieur de Beauvais sera de retour, il sera bon de lui communiquer les choses principales, si vous voyez qu'il l'agrée. Il veut cela quelquefois. Mais, pour prendre la bénédiction de lui, il me semble qu'il n'est pas expédient, pource qu'il est fort éloigné de cérémonie et aime qu'on traite avec lui rondement, et respectueusement néanmoins.

Pour votre logement, si vous l'avez pris chez Monsieur Ricard [6], vous ne sauriez être mieux ; c'est le meilleur et un des plus honnêtes hommes que je connaisse ; et Madame sa femme, que je connais seulement de réputation, fort pieuse. Hélas ! que je pense qu'ils en seront contents l'un et l'autre ! Je souhaite fort que vous y soyez.

Quant au doute de M. du Rotoir, il a raison ; et je pense qu'il sera à propos de mettre dans le règlement que les sœurs du quartier de la Basse-Œuvre assisteront

---

4. Nom d'un quartier de la ville.

5. Nicolas Lévesque, qui fut dans la suite premier supérieur du séminaire de Beauvais.

6. Raoul Ricard, procureur au présidial. Il resta pendant trente ans procureur de la Charité de Beauvais.

les pauvres qui mourront en la Basse-Œuvre et à Saint-Gilles ; mais, pour les autres quartiers, je pense qu'il suffit que ce soient les dames d'une paroisse qui assistent à l'enterrement des pauvres de leur paroisse seulement, pource que les sœurs du quartier de Saint-Sauveur, de Saint-Etienne et de Saint-Martin ont trop de malades et trop de mourants, pour qu'elles y assistent à tous leurs enterrements, et que les autres paroisses sont des faux-bourgs, qui font chacun un quartier.

Et pour les quêtes, l'on dit, avant de partir, qu'elles mettront autant de jours qu'il faudra pour les faire [7]. Je voudrais bien savoir ce qu'elles ont trouvé à chaque quête qui a été faite. Mais il faut noter, touchant ce que j'ai dit de l'enterrement, qu'il faut que Monseigneur prononce là-dessus sa volonté.

Et moi, je vous promets d'écrire à Villepreux pour l'élection de l'officière et de parler au R. P. de Gondy pour avoir du bois pour Montmirail. Je vous promets, de plus, de vous mander la disposition de Monsieur votre fils au prochain voyage, ne l'ayant pu par celui-ci, faute de l'avoir prévu.

Soyez-en cependant en repos et unissez votre esprit aux moqueries, aux mépris et au mauvais traitement que le Fils de Dieu a soufferts, lorsque vous serez honorée et estimée. Certes, Mademoiselle, un esprit vraiment humble s'humilie autant dans les honneurs que dans les mépris et fait comme la mouche à miel qui fait son miel aussi bien de la rosée qui tombe sur l'absinthe que de celle qui tombe sur la rose. J'espère que vous en userez ainsi et que vous m'obtiendrez pardon de notre bonne Mère la supérieure des Ursulines de ce que je m'en vins sans recevoir ses commandements, et que vous assu-

---

7. Les sœurs quêtaient dans l'église et à domicile. L'argent recueilli était déposé dans un coffre à deux serrures, dont la supérieure avait une clef et la trésorière l'autre.

rerez Mesdames les officières et Monsieur du Rotoir que je suis à eux et à vous, en l'amour de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère, Mademoiselle, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Je ne suis pas prêt à partir pour notre grand voyage ; quelques affaires d'importance nous arrêtent ici ; et Monsieur Lucas, qui a été grièvement malade à la mission de Berry [8], s'en revient ici [9].

De Paris, ce 7 décembre 1630.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras, au logis de Monsieur du Rotoir, à Beauvais.

59. — A LOUISE DE MARILLAC

[1630 ou 1631 [1].]

Je viens de recevoir présentement l'incluse de la bonne Germaine [2]. Je vous supplie, Mademoiselle, de lui faire réponse pour nous deux. Mais je vous supplie encore plus humblement que vous m'excusiez de ce que je ne vous

---

8. Berry-au-Bac, petit village de l'Aisne, arrondissement de Laon.

9. La visite de Louise de Marillac à Beauvais porta des fruits abondants. Les dames vinrent nombreuses à ses entretiens ; les hommes réussirent à l'entendre en se cachant. Quand elle repartit pour Paris, le peuple l'accompagna bien loin sur le chemin, louant et bénissant Dieu de l'avoir envoyée. Gobillon raconte (*op. cit.*, p. 43) qu'un enfant tombé sous les roues de la charrette qui la portait se releva sans mal, grâce à ses prières.

Lettre 59. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Nous lisons dans Abelly (*op. cit.*, t. I, chap. XXIII, p. 109) : « La même année et la suivante 1631, cette confrérie (la confrérie de la Charité) fut établie par M. Vincent, avec la permission de M. l'archevêque de Paris et l'agrément de MM. les curés dans les paroisses de Saint-Médéric (Saint-Merry), Saint-Benoît et Saint-Sulpice. »

2. Une des filles que Louise de Marillac employait aux écoles. Elle fut longtemps maîtresse à Villepreux, où nous la trouvons encore en 1637.

suis allé voir, ni prié de venir ici. Le continuel embarras que j'ai m'en empêche.

Nous sommes après à mettre la Charité à Saint-Benoît ; mais je ne sais par quel esprit cela se fait que chaque paroisse de Paris veut avoir quelque chose de particulier et ne veulent point avoir rapports avec les autres. C'est quasi leur faire peine que de dire : l'on fait ailleurs comme cela. Ou bien elles veulent faire un salmigondis [3], en prenant quelque chose de Saint-Sauveur [4], quelqu'autre de Saint-Nicolas, notre paroisse, et quelqu'autre chose de Saint-Eustache [5].

Il sera parlé de vous en l'assemblée de Saint-Benoît. Mademoiselle Tranchot en dit des merveilles. Pensez s'il serait à propos que vous preniez la peine de voir cette bonne demoiselle pour stabil[iser] [6] son esprit, afin qu'elle fortifie les autres. Si vous l'avez vue d'autres fois, cela se pourrait facilement par quelque prétexte que vous pourrez prendre ; car elle ne faudra pas de vous en parler, ni moi d'être, en l'amour de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Je m'en vas demain à Montreuil [7] et reviendrai le même jour, comme j'espère. Ressouvenez-vous de nous en vos prières. Je vous souhaite le bonsoir.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

---

3. *Salmigondis*, mélange de choses disparates.

4. Nous avons encore le règlement de la confrérie établie sur la paroisse Saint-Sauveur.

5. A lire Abelly (*op. cit.*, t. I, chap. XXIII, p. 109), on croirait que la confrérie de Saint-Benoît a précédé celle de Saint-Eustache. On voit ici qu'il n'en est rien.

6. Le mot est resté incomplet dans l'original, à la fin d'une ligne.

7. Montreuil-sous-Bois, commune populeuse située aux portes de Paris. Saint Vincent y avait établi, le 11 avril 1627, une confrérie de la Charité, dont on a encore l'acte d'érection.

60. — A LOUISE DE MARILLAC

[Avant 1634[1].]

Si Germaine a accoutumé de communier, je ne vois point de difficulté que vous ne fassiez de même. Faites-le donc, Mademoiselle[2]. Que si vous ne pouvez prendre la discipline et si tant est que vous ayez une ceinture de petites rosettes d'argent que Mademoiselle du Fay m'a fait recouvrer d'autres fois, prenez-la, au lieu de la discipline et au lieu de celle de poil de cheval, pource que celles-là échauffent trop[3].

61. — A LOUISE DE MARILLAC

[Mars 1631[1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

La lettre de Monsieur votre fils me paraît fort judi-

Lettre 60. — Manuscrit Saint-Paul, p. 83.

1. Les conseils donnés à Louise de Marillac nous semblent mieux convenir au temps qui a précédé l'institution des Filles de la Charité.

2. Dans un règlement de vie qui paraît être de 1630 ou 1631, Louise de Marillac s'engage à communier les « jours de dimanche, mardis [ici le manuscrit est déchiré], n'était qu'il vînt des fêtes en la semaine qui » l' « obligeassent à prendre les autres jours ». (*Pensées*, p. 4.) La fondatrice nous avertissant elle-même ailleurs (*Pensées*, p. 376) qu'elle avait reçu de son confesseur l'ordre de communier tous les samedis, nous pensons qu'à l'endroit de la déchirure, il y avait *et samedis*.

3. Le règlement de vie signalé à la note 2 porte ces mots : « Je ferai, en esprit de pénitence, deux ou trois fois la discipline, un *Pater*, honorant J.-C., un *Ave*, honorant la sainte Vierge, et le *De Profundis* pour les âmes du Purgatoire ; et tous les jours de la sainte communion je porterai, la matinée, la ceinture de pénitence, et je la porterai le vendredi tout le jour. » (*Pensées*, p. 4.) Saint Vincent corrigea le règlement et remplaça la discipline par « une ceinture de petites rosettes d'argent ».

Lettre 61. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Cette lettre précède de un ou deux jours tout au plus le départ de Louise de Marillac pour Montreuil, où elle était le 31 mars 1631.

cieuse. Je pense qu'on lui a aidé ; mais, si elle est de son cru, il y a sujet d'espérer qu'il aura du jugement. Je pense qu'il sera bon de différer son retour au vôtre et que vous ne laissiez point de faire votre voyage. Donnez-lui donc terme d'ici à quinze jours et dites-lui que vous l'enverrez quérir quand vous reviendrez [2], et lui mandez que vous avez résolu de le mettre aux Jésuites pensionnaire, afin qu'il étudie [3] ; et sera à propos, à votre retour, d'en parler à ces Pères et de retenir sa place avant qu'il revienne, pour l'envoyer de la communauté [4] aux Jésuites avec sa soutane, sans loger chez vous. Il vous coûtera plus qu'il ne fait ; mais quoi ! il faut croire que celle qui affectionne la sainte pauvreté au souverain degré ne saurait s'appauvrir.

Pour mon voyage, je n'y pense point seulement ; le grand même est interrompu ou notamment différé et je n'en vois point à présent de moindres. Soyez donc en repos de ce côté-là et allez avec la bénédiction de Dieu, que je prie Notre-Seigneur vous donner. Honorez la tranquillité de son âme et celle de sa sainte Mère et soyez bien gaie en votre voyage, puisque vous en avez un grand sujet dans l'occasion en laquelle Notre-Seigneur vous emploie.

Vous pourrez dire, s'il vous plaît, à Monsieur le curé [5] que, s'il lui plaît que vous instruisiez les filles pendant quelques jours que vous serez à Montreuil, que vous le ferez de bon cœur. Il s'est allé devant vous chercher un logement ; descendez cependant et logez-vous à l'hôtel-

---

2. Le petit Michel ne se plaisait pas à Saint-Nicolas ; il l'avait écrit à sa mère. Saint Vincent est d'avis qu'il reste au séminaire jusqu'à ce que sa mère soit de retour de Montreuil.

3. Les Jésuites tenaient alors à Paris un célèbre collège, le collège de Clermont, devenu lycée Louis-le-Grand.

4. Le séminaire Saint-Nicolas-du-Chardonnet.

5. Martin Le Marinel, prêtre du diocèse de Coutances, nommé curé de Montreuil en 1627, mort en 1637.

lerie. Que s'il vous presse d'aller ailleurs, faites-le *in nomine Domini*. L'hôtellerie où vous serez plus commodément, c'est chez la veuve.

Adieu, Mademoiselle, ressouvenez-vous de moi en vos prières, qui suis votre très humble serviteur.

V. DEPAUL.

62. — A LOUISE DE MARILLAC, A MONTREUIL

Mandez-moi, je vous supplie, comment vous vous portez et combien vous faites état d'être à Montreuil, et ressouvenez-vous particulièrement de prier Dieu pour moi, qui, me trouvant hier entre l'occasion d'exécuter une promesse que j'avais faite et un acte de charité à l'égard d'une personne qui nous peut faire du bien et du mal, je laissai l'acte de charité pour accomplir ma promesse, dont j'ai beaucoup mécontenté cette personne-là ; ce qui ne me fâche pas tant comme de ce que j'ai suivi mon inclination en faisant comme j'ai fait, et qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère, Mademoiselle, votre très humble et obéissant serviteur.

V. DEPAUL.

De Paris, ce dernier de mars 1631.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

63. — A LOUISE DE MARILLAC

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Lettre 62. — L. a. — Original chez les Filles de la Charité de la rue Alexandre-Parodi, 10, Paris.

Lettre 63. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

Je suis fort consolé d'avoir appris des nouvelles de votre santé et de votre travail, et prie Dieu qu'il bénisse l'un et l'autre de plus en plus et qu'il soit votre consolation lorsque je vous contristerai, comme la semaine passée, et pendant les peines intérieures dont il plaira à Dieu vous affliger.

Je trouve bon tout ce que vous me mandez de la Charité et vous prie de proposer aux sœurs tout ce que vous trouverez à propos pour cela, et de l'arrêter, tant sur ce que vous m'avez écrit, que sur ce qui vous viendra en pensée pour le mieux, et je vous enverrai le règlement en forme entre ci [1] et dimanche.

Pour Monsieur votre fils, soyez en repos [2]. Quand vous viendrez, nous en parlerons, et je ferai ce qu'il faudra, et serai, en l'amour de Notre-Seigneur, Mademoiselle, votre très humble serviteur.

V. DEPAUL.

Ce jour saint François de Paule. [2 avril 1631 [3].]

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras, à Montreuil.

64. — A LOUISE DE MARILLAC, A MONTREUIL

[Avril 1631 [1].]

Béni soit Dieu, Mademoiselle, de la bénédiction et de la santé qu'il vous donne ! Je vous enverrai, par Monsieur le curé ou par quelqu'autre, le règlement de la Charité, que j'ai ajusté à ce qui est convenable à Montreuil.

---

1. Cette lettre est du mercredi.
2. Voir la lettre 61.
3. Cette lettre a sa place à côté des lettres 62 et 64.

Lettre 64. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. La comparaison de cette lettre avec la lettre 63 nous montre qu'elle est ici à sa place. Nous pensons qu'elle fut écrite le dimanche suivant 6 avril.

Vous le verrez ; et s'il y a quelque chose à ôter ou à ajouter, mandez-le-moi, s'il vous plaît.

La quête se fera difficilement par le village [2] ; Dieu y a pourvu par celles de l'église. Il y a sujet d'espérer le même [3] pour l'avenir. Ils sont moqueurs en ce pays-là, et les femmes pourraient tout quitter. L'action [4] se pourra faire par Monsieur le vicaire, selon le règlement. J'en ai parlé à Monsieur le curé [5], lequel, n'y pouvant aller, vous envoie M. Bécu.

Pour ôter quelqu'une, je pense qu'il vaut mieux tolérer toutes celles qui promettront faire bien leur devoir, et réduire le nombre, par la mort de celles qui décéderont, à soixante. Celles qui seront reçues à la Charité seront censées du Saint-Nom-de-Jésus ; et ne sera point nécessaire d'être de celles-ci pour être de celles-là [6].

Il y a trois choses à faire aujourd'hui : leur proposer le règlement de la part de Monseigneur l'archevêque [7] et de M. le curé, pour procéder à nouvelle élection, et, en troisième lieu, arrêter le nombre de celles qui seront de bonne volonté. Pour le surplus, vous l'introduirez en les revoyant dimanche. Il faudrait retirer parole d'elles de se rassembler ce jour-là, ou bien, pour le moins, les offi-

---

2. A cause des moqueries, qui auraient pu décourager les quêteuses.
3. Le même résultat.
4. La quête.
5. Martin Le Marinel.
6. Nous lisons dans l'acte d'érection de la Confrérie : « Pour éviter la multiplicité des confréries, avons, du consentement des confrères de la confrérie du Saint-Nom-de-Jésus, uni et incorporé, unissons et incorporons ladite confrérie de la Charité à celle du Saint-Nom-de-Jésus établie audit Montreuil. »
7. Jean-François de Gondi, frère de l'ancien général des galères Philippe-Emmanuel de Gondi et premier archevêque de Paris, fit beaucoup pour saint Vincent pendant toute la durée de son épiscopat (1622-1654). Il lui donna la principalité du collège des Bons-Enfants, approuva le traité de fondation et les premiers règlements de la congrégation de la Mission, lui permit de s'établir à Saint-Lazare, bref le seconda dans toutes les bonnes œuvres. Son nom,

cières, auxquelles vous inculquerez, s'il vous plaît, leur devoir et celui de la confrérie.

Monsieur votre fils se porte bien, à ce que M. Le Juge [8] m'a mandé, lequel lui a envoyé votre lettre. Soyez donc en repos de ce côté-là. Je parlerai cependant au collège des jésuites pour lui [9].

Nous sommes dans l'embarras de nos ordres [10]. J'en recommande le succès à vos prières et vous prie d'avoir soin de votre santé.

Mademoiselle Sevin [11] parlait hier de vous aller voir, si elle peut, avec Madame de Châteaufort [12].

65. — A LOUISE DE MARILLAC, A MONTREUIL

Mademoiselle,

Mon petit voyage que j'ai fait aux champs, d'où je revins avant-hier au soir, m'a empêché de vaquer à

---

comme celui de son frère et de sa belle-sœur, est au premier rang dans la liste des bienfaiteurs de la congrégation de la Mission.

8. Thomas Le Juge fut un des principaux auxiliaires de M. Bourdoise. Membre de la communauté de Saint-Nicolas-du-Chardonnet dès 1621, il devint économe du séminaire le 27 janvier 1647 et fut réélu le 25 juillet 1650. Il mourut aveugle en 1653. (Schoenher, *op. cit.*, t. I, p. 182 ; Darche, *op. cit.*, t. I, pp. 433, 479.)

9. Voir la lettre 61.

10. Les exercices des ordinands se donnaient alors aux Bons-Enfants.

11. Mademoiselle Sevin, de son premier nom Marie Véron, était la sœur du savant curé de Charenton, François Véron, très réputé de son temps comme controversiste, et la mère de Gertrude-Elisabeth Sevin, qui venait d'entrer au monastère de la Visitation. Son mari, Jacques Sevin, correcteur en la cour des comptes, était mort en décembre 1615. C'est elle qui fit adopter dans toutes les paroisses de Paris l'usage de la marmite pour la distribution des secours aux pauvres. Sa grande charité et la proximité de son domicile l'avaient mise en rapport avec saint Vincent, qui s'aidait souvent de ses conseils. (*Année sainte*, t. IV, p. 263-264.)

12. Peut-être Honorée ou Honorade de Forbin, femme du sieur d'Aiguillenqui, seigneur de Châteaufort.

Lettre 65. — Manuscrit Saint-Paul, p. 11. L'original a été mis en vente chez M. Charavay, qui l'annonce en ces termes dans son cata-

l'affaire de Monsieur votre fils, joint l'occupation des ordinands. L'on m'a dit que Dieu bénit votre travail, dont je le remercie de tout mon cœur, et le prie qu'il vous ramène pleine de santé et de bonnes œuvres l'un des jours de la semaine prochaine que vous jugerez à propos, pour être ici aux offices de la semaine sainte.

De Paris, ce vendredi 11 avril 1631.

66. — A LOUISE DE MARILLAC

[Avril 1631 [1].]

J'ai reçu votre lettre de mercredi, Mademoiselle, à mon retour de la mission, d'où je revins le même jour [2], et vous ai fait réponse [3], que j'ai envoyée à Monsieur le curé de Montreuil. Je vous disais par ma lettre comme j'ai assuré une place qu'on m'a promise pour M. votre fils aux pensionnaires. C'est le principal qui me l'a promise et de fort bonne façon. J'ai, de plus, envoyé à

---

logue : « Lettre autographe signée à Mademoiselle Le Gras à Montreuil. De Paris, ce vendredi 2 avril, 1 page in-4°. Le petit voyage qu'il a fait aux champs, d'où il est revenu avant-hier au soir, l'a empêché de vaquer à l'affaire de Monsieur son fils. Il a néanmoins fait retenir parole au R. P. Lateman, principal du collège des jésuites, qu'il le recevra pensionnaire, etc. »

M. Charavay a mal lu le quantième du mois. Il est impossible que la lettre ait été écrite le 2 avril, car : 1° Nous avons, datée de ce même jour, une lettre qui est antérieure à celle-ci ; 2° le 2 avril 1631 était un mercredi et non un vendredi ; 3° d'après le contenu, la lettre est de la semaine qui précédait la semaine sainte ; or, en 1631 la semaine sainte commençait le 13 avril.

Le 11 avril tombait un vendredi, deux jours avant le dimanche des Rameaux. Cette date semble donc s'imposer.

Lettre 66. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Cette lettre a été écrite au commencement de la semaine sainte, au plus tard le mardi saint 15 avril.

2. L'absence du saint avait été courte ; il était allé se rendre compte des résultats d'une mission donnée par les siens.

3. C'est la lettre 65, dont nous n'avons donné qu'un fragment.

Monsieur Yart [4] celle que vous lui écrivez, selon laquelle j'espère que mondit sieur votre fils sera bientôt ici.

Puisqu'il n'a point plu à Dieu que vous ayez fait autre chose pour la Charité, il l'en faut louer et estimer qu'il ne veut point autre chose pour encore. Or, vos filles étant instruites, que reste-t-il à faire et à quoi tiendra-t-il que vous ne reveniez demain ? L'on a bien besoin ici de vous à la Charité de Saint-Sulpice, où l'on y a donné quelque commencement ; mais cela va si mal, à ce qu'on m'a dit, que c'est une pitié. Peut-être que Dieu vous réserve l'occasion d'y travailler.

Je m'en pars aujourd'hui pour aller, si je puis, à six lieues d'ici, d'où j'espère revenir demain ; ce qu'attendant, je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre très humble serviteur.

V. DEPAUL.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras à Montreuil.

67. — A LOUISE DE MARILLAC

Samedi, à 9 heures. [Avril 1631 [1].]

Mademoiselle,

Je me promettais la consolation de vous aller voir ; mais j'ai été contraint de partir inopinément pour le bois de Vincennes [2]. Votre cher cœur me le pardonnera ; et

---

3. François Wiart ou Wyart, prêtre du séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, né à Marles, au diocèse de Laon, mort en 1661 à Laon, où il travaillait à fonder le séminaire. Il fut économe ou supérieur des Nicolaïtes de 1639 à 1647.

Lettre 67. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Cette lettre semble écrite avant la reprise des classes, peut-être le premier samedi qui suivit la semaine de Pâques, c'est-à-dire le 26 avril.

2. Localité de la banlieue-est de Paris.

au retour, Dieu aidant, nous parlerons de tout, vous disant cependant, par précaution, que je suis bien aise de ce que le petit s'est résolu au collège [3], que, pour la pension, de l'autre [4], il n'y a remède. Il faut entrer par cette porte pour l'accoutumer. Les pensions, à mon avis, sont de deux cents livres pour personne ; et je pense qu'il y en a qui paient plus ; mais je crois qu'il se contentera de cela.

Pour la personne que vous désirez ôter, il n'y a point de danger pour en avoir une selon votre cœur ; mais celle dont vous me parlez ne vous sera pas propre, comme je pense. Il vous en faut une toute neuve ou dévote, qui vous honore et craigne, ou qui ait mêmes pensées que vous ; demandez-en une à Dieu. Quant à la saisie dont vous me parlez, il n'y a point d'inconvénient d'en user ainsi que vous me mandez.

Adieu, ma chère fille ; tenez-vous bien gaie. Au retour, nous parlerons de tout ce dessein et de votre voyage des champs. Défendez à votre cœur de murmurer contre le mien de ce que je m'en vas sans vous parler, pource que je n'en savais rien au matin. J'espère vous revoir dans huit ou dix jours, et en attendant, je suis votre serviteur [5].

68. — A ISABELLE DU FAY

[Entre 1626 et 1632 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

---

3. Au collège de Clermont.
4. *De l'autre*, d'autre part.
5. La lettre était vraisemblablement signée ; une découpure maladroite a fait disparaître le bas de l'original.

Lettre 68. — Reg. 1, f° 4. Le copiste note que l'écriture de l'original était celle du saint.

1. D'une part, le nom de Mademoiselle du Fay ne paraît dans

Me voici revenu ; mais en doute s'il ne me faut point retourner aux champs pour sept ou huit jours ; et pource que nous avons quelques affaires qui m'occuperont aujourd'hui et m'empêcheront le bonheur de vous aller voir chez vous, je vous supplie très humblement de me faire la faveur, si vous venez vers ces quartiers environ les deux heures, de m'envoyer quérir chez Mademoiselle Le Gras, et je vous y irai trouver, ou vous supplierai de venir jusques à Sainte-Marie du faubourg, au cas que je ne me puisse rendre chez madite demoiselle à cette heure-là. Vous voyez bien, Mademoiselle, la confiance que j'ai que votre cœur n'a jamais de volonté et qu'il se laisse tourner à toute main. Oh ! heureuse assiette d'un cœur qui est en cet état !

Bonjour, Mademoiselle. Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL.

69. — A LOUISE DE MARILLAC

[Mai 1631 [1].]

Ma petite indisposition n'est point ma petite fièvre ordinaire, mais un petit mal de jambe, à cause d'une petite atteinte d'un coup de pied de cheval, et d'une petite tumeur, qui avait commencé huit ou quinze jours auparavant ; ce qui est si peu de chose que, n'était un peu de tendresse qu'il y a en mon fait, je ne laisserais

---

aucune des lettres qui sont certainement antérieures à 1626 ; de l'autre, il semble que celle-ci a été écrite avant que saint Vincent se soit transporté à Saint-Lazare (8 janvier 1632).

Lettre 69. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. M. Vincent n'aurait pas attendu plus longtemps pour dire à Louise de Marillac d'envoyer une lettre de remerciements à M. Bourdoise.

point d'aller par ville. Je vous remercie du soin que vous en avez et vous prie de ne vous en mettre point en peine, pource que ce n'est rien.

Pour la peine [2] intérieure qui vous a fait retirer de la sainte communion aujourd'hui, vous avez un peu mal fait. Voyez-vous pas bien que c'est une tentation ? et faut-il, en ce cas, donner prise à l'ennemi de la sainte communion ? Pensez-vous devenir plus capable de vous approcher de Dieu en vous en éloignant qu'en vous en approchant ? Oh ! certes, c'est une illusion.

Et pour le petit Michel, n'est-ce pas une autre tentation de vous troubler par l'appréhension de la sujétion qu'il faudra lui rendre ? Oh ! certes, Notre-Seigneur a bien fait de ne vous pas prendre pour sa mère, puisque vous ne pensez pas trouver la volonté de Dieu dans le soin maternel qu'il requiert de vous pour votre fils ; ou peut-être que vous pensez que cela vous empêchera de faire la volonté de Dieu en autre chose ; rien moins encore, pource que la volonté de Dieu ne s'oppose point à la volonté de Dieu. Honorez donc la tranquillité de la sainte Vierge en cas pareil.

Je suis bien aise de ce que vous nous enverrez demain ce bon enfant et de ce qu'il passera la matinée céans. J'espère aussi que vous lui permettrez d'y faire peinture et que vous honorerez la tranquillité de l'âme de Notre-Seigneur par un parfait acquiescement à sa sainte volonté en toutes choses.

Quant à la communauté [3], il sera bon que vous preniez la peine de les remercier bien affectueusement. Mais pour aucun présent, je ne pense pas que vous soyez maintenant si accommodée que vous leur en puissiez

---

2. Première rédaction : douleur.

3 La communauté des prêtres de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Le petit Michel était resté chez eux près de trois ou quatre ans.

faire beaucoup. Honorez la sainte pauvreté de Notre-Seigneur [4]. Et puis rien ne les contentera tant que la reconnaissance de paroles. Et si le petit Michel écrivait une petite lettre de remerciement à M. Bourdoise, il me semble que cela serait bien.

Ressouvenez-vous, s'il vous plaît, de Saint-Sulpice et de moi en vos prières, qui suis votre serviteur.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

70. — A ANTOINE PORTAIL, PRÊTRE DE LA MISSION, AUX CÉVENNES

21 juin 1631.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

J'espère beaucoup de fruit de la bonté de Notre-Seigneur, si l'union, la cordialité et le support sont entre vous deux. Au nom de Dieu, Monsieur, que ce soit là votre grand exercice ; et parce que vous êtes le plus ancien, le second de la compagnie et le supérieur, supportez tout, je dis tout, du bon M. Lucas ; je dis encore tout, de sorte que, vous déposant de la supériorité, ajustez-vous à lui en charité. C'est le moyen par lequel Notre-Seigneur a gagné et dirigé les apôtres et celui seul par lequel vous viendrez à bout de M. Lucas. Selon cela, donnez lieu à son humeur ; ne lui contredites jamais sur l'heure ; mais avertissez-le cordialement et humblement après. Surtout qu'il ne paraisse point au-

---

4. Des ratures recouvrent cette phrase et la précédente. La qualité de l'encre permet de croire qu'elles sont de saint Vincent à partir du mot *beaucoup*.

Lettre 70. — *Recueil des exhortations et lettres de saint Vincent*, deuxième partie, p. 110.

cune scission entre vous. Vous êtes là sur un théâtre sur lequel un acte d'aigreur est capable de tout gâter. J'espère que vous en userez de la sorte et que Dieu se servira d'un million d'actes de vertu que vous pratiquerez là dedans, comme de base et de fondement au bien que vous devez faire en ce pays-là.

71. — A LOUISE DE MARILLAC

[Avant 1632[1].]

Je vous remercie de l'argent que [vous] m'avez envoyé, Mademoiselle, et vous prie de vous mortifier d'entendre demain la messe ici, parce que je la dirai dès les quatre heures et que vous ne pourriez vous lever à cette heure-là sans vous mettre en danger de retomber.

Quant au reste, je vous prie une fois pour toutes de n'y point penser, jusques à ce que Notre-Seigneur fasse paraître qu'il le veut, qui donne maintenant les sentiments contraires à cela. L'on désire plusieurs bonnes choses d'un désir qui semble être selon Dieu, et néanmoins il ne l'est pas toujours. Ains Dieu permet cela pour la préparation de l'esprit à être selon ce qu'on désire. Saül cherchait une ânesse ; il trouva un royaume ; saint Louis, la conquête de la terre sainte, et il trouva la conquête de soi-même et de la couronne du ciel. Vous cherchez à devenir la servante de ces pauvres filles [2], et Dieu veut que vous soyez la sienne, et peut-être de plus de per-

---

Lettre 71. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original. Il n'est pas facile de bien saisir le sens de cette lettre ; l'interprétation qu'en donne Abelly (t. I, chap. XXIV, p. 113) semble quelque peu contradictoire.

1. Cette lettre a été écrite avant la fondation des Filles de la Charité et l'acquisition du prieuré de Saint-Lazare.

2. Les filles que Louise de Marillac employait à l'instruction des enfants dans les villages et au soin des malades dans les confréries de la Charité.

sonnes que vous ne le seriez en cette façon ; et quand vous ne seriez que la sienne, n'est-ce pas assez pour Dieu que votre cœur honore la tranquillité de celui de Notre-Seigneur ? Et il sera propre et en état de le servir. Le royaume de Dieu est la paix au Saint-Esprit ; il régnera en vous, si votre cœur est en paix. Soyez-le donc, Mademoiselle, et vous honorerez souverainement le Dieu de paix et de dilection.

Je me recommande à vos prières et vous souhaite le bonsoir avec autant de tendresse de mon cœur que je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre serviteur.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

72. — A FRANÇOIS DU COUDRAY, PRÊTRE DE LA MISSION, A ROME [1]

Du 20 juillet 1631.

Vous voilà donc enfin arrivé à Rome, où est le chef visible de l'Eglise militante, où sont les corps de saint Pierre et de saint Paul et de tant d'autres martyrs et saints personnages, qui ont d'autres fois donné leur sang et employé toute leur vie pour Jésus-Christ. O Monsieur, que vous êtes heureux de marcher par-dessus la terre où ont marché tant de grands et saints personnages ! Cette considération m'émut tellement lorsque je fus à Rome il y a trente ans [2], que, quoique je fusse chargé de péchés,

---

Lettre 72. — Reg. 2, p. 1.

1. On sait les démarches inutiles que le saint avait faites en 1628 pour obtenir l'approbation de son Institut. Le seul moyen d'aboutir était d'avoir à Rome un procureur chargé de le représenter et de négocier en son nom. François du Coudray fut choisi et partit en mai 1631. Le 12 janvier 1632, la congrégation de la Mission était officiellement reconnue et les faveurs demandées pour elle accordées.

2. Le voyage que saint Vincent fit à Rome en 1607, après sa captivité, n'était pas le premier. Le saint affirme à plusieurs reprises, dans ses conférences aux missionnaires (Conf. du 17 octobre 1659, 2e point) et aux Filles de la Charité (Conf. du 30 mai 1647 et du

je ne laissai point de m'attendrir, même jusqu'aux larmes, ce me semble. Je pense, Monsieur, que c'est cette même considération qui vous fortifia et conserva la nuit que vous arrivâtes à Rome, là où, après avoir été bien harassé par le chemin de 30 milles que vous fîtes à pied, vous fûtes contraint de coucher sur la dure et de travailler tout le lendemain avec l'ardeur du soleil pour entrer dans la ville. Oh ! que de mérites vous vous êtes acquis par ce moyen !

73. — A FRANÇOIS DU COUDRAY, PRÊTRE DE LA MISSION, A ROME

1631.

Vous devez faire entendre que le pauvre peuple se damne, faute de savoir les choses nécessaires à salut et faute de se confesser. Que si Sa Sainteté savait cette nécessité, elle n'aurait point de repos qu'elle n'eût fait son possible pour y mettre ordre ; et que c'est la connaissance qu'on en a eue qui a fait ériger la compagnie pour, en quelque façon, y remédier ; que, pour ce faire, il faut vivre en congrégation et observer cinq choses comme fondamentales de ce dessein : 1° de laisser le pouvoir aux évêques d'envoyer les missionnaires [dans] la part de leur diocèse qu'il leur plaira ; 2° que lesdits prêtres soient soumis aux curés où ils iront faire la mission, pendant le temps d'icelle ; 3° qu'ils ne prennent rien de ces pauvres gens, mais qu'ils vivent à leurs dépens ; 4° qu'ils ne prêchent, ni catéchisent, ni confessent dans les villes où il y a archevêché, évêché ou présidial, excepté les ordinands et ceux qui feront les exercices dans la maison ; 5° que le supérieur de la compagnie

---

19 septembre 1649) avoir vu Clément VIII, qui occupa le Siège de saint Pierre de 1592 à 1605.

Lettre 73. — Reg. 2, p. 1.

ait l'entière direction d'icelle ; et que ces cinq maximes doivent être comme fondamentales de cette congrégation.

Notez que l'avis de M. Duval [1] est qu'il ne faut point que l'on change rien du tout au dessein dont je vous envoie les mémoires. Baste pour les paroles ; mais pour la substance, il faut qu'elle demeure entière ; autrement, l'on n'y pourrait rien changer ni ôter qui ne portât un très grand préjudice. Cette pensée est de lui seul, sans que je lui en aie parlé. Tenez-y donc ferme et faites entendre qu'il y a longues années que l'on pense à cela et qu'on en a l'expérience.

74. — A LOUISE DE MARILLAC

[1631 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Vous êtes une brave femme d'avoir ainsi accommodé le règlement de la Charité [2], et je le trouve bien. Pour

---

1. André Duval, célèbre docteur de Sorbonne, auteur de plusieurs savants ouvrages, ami et conseiller de Vincent de Paul, né à Pontoise le 15 janvier 1564, mort à Paris le 9 septembre 1638. Le saint ne prenait aucune décision importante sans recourir à ses lumières. Il demanda son avis avant d'accepter la maison de Saint-Lazare (Abelly, *op. cit.*, t. I, chap. XXII, p. 97) et d'établir les vœux dans la congrégation de la Mission (lettre du 4 octobre 1647). L'humble docteur s'émut un jour de voir son portrait dans une des salles de Saint-Lazare. Il insista tellement que saint Vincent dut enlever le tableau. (*Vie d'André Duval, docteur de Sorbonne*, par Robert Duval, son neveu, ms. ; *Un confesseur de saint Vincent de Paul*, par J. Calvet, dans les *Petites Annales de Saint Vincent de Paul*, mai 1903, p. 135.)

Lettre 74. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Cette lettre a été écrite peu de temps après l'établissement de la Charité de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, alors que la peste sévissait à Paris. Ces deux circonstances réunies indiquent clairement l'année 1631.

2. La Charité de Saint-Nicolas.

Monsieur le procureur général [3], je ne sais s'il y a danger de lui dire que c'est la même que j'établis où nous allons faire la mission, et laquelle il m'a témoigné d'autres fois qu'il désirait bien qu'elle fût établie à Paris, et me commanda de conférer des moyens de ce faire avec Monsieur de Saint-Nicolas [4] et feu Monsieur de Saint-Sauveur [5] ; mais cela ne réussit pas.

Vous ne m'avez pas mandé si Monsieur de Saint-Nicolas a été à l'évêché.

Je voudrais bien savoir s'il y a de la contagion [6] à l'entour de cette paroisse ou au dedans, et si vos dames [7] craignent.

Je m'en vas boire de l'eau de Monsieur Deure tantôt. Dieu veuille que, si elle me profite, que j'en use bien !

J'oubliais à vous dire de Monsieur le procureur

---

3. Mathieu Molé, né en 1584, procureur général en 1614, premier président en 1641. Nommé garde des sceaux le 3 avril 1651, démissionnaire le 13, renommé le 9 septembre, il garda sa charge de premier président jusqu'au jour où la reine régente l'appela à la cour hors de Paris. Mathieu Molé mourut le 3 janvier 1656. (Cf. *Le Parlement et la Fronde. La vie de Mathieu Molé*, Paris, 1859, in-8°.)

4. C'était le doux et zélé Georges Froger, docteur de Sorbonne, curé de Saint-Nicolas depuis 1603. Il dirigea la communauté des Filles de la Croix pendant cinq ans et mourut le 3 septembre 1656.

5. Hollandre, docteur de Sorbonne, qu'avait remplacé, le 5 mai 1628, Jacques Fournier, originaire du Mans.

6. La peste de 1631 causa d'effrayants ravages. Dans une quête faite à domicile pour remédier à la détresse des hôpitaux, on avait eu l'imprudence d'accepter du drap et du linge. Ces dons répartis entre l'Hôtel-Dieu, qui eut les deux tiers, et les hôpitaux des pauvres enfermés, développèrent la contagion. L'hôpital Saint-Louis se remplit de pestiférés ; celui de la Santé leur ouvrit aussi ses portes. En octobre 1631, l'Hôtel-Dieu et les hôpitaux Saint-Louis et Saint-Marcel avaient plus de 2.400 malades. L'Hôtel-Dieu fit un emprunt de 20.000 livres ; l'archevêque de Paris ordonna à ses prêtres de provoquer et de recueillir des secours. Ce fut aux mois de septembre et d'octobre que le fléau sévit avec le plus de violence. Paris avait déjà été éprouvé par le terrible mal en 1623 et 1625. En 1636 et 1638, la peste fera de nouveau son apparition, mais durera peu et pourra être localisée. (Cf. Michel Félibien, *op. cit.*, t. V, pp. 69, 80, 82.)

7. Les dames de la Charité de Saint-Nicolas.

général que, s'il vous dit qu'il m'en parlera, que vous lui fassiez entendre que je ne sors point. Que s'il ne fait point difficulté à la chose, vous n'aurez à faire de lui parler de moi, qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère, votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT.

75. — A LOUISE DE MARILLAC

[2 septembre 1631 [1].]

Ces lignes seront pour vous dire derechef adieu et pour vous prier d'avoir bien soin de votre santé. Pour celle de M. votre fils, ne vous en mettez pas en peine ; nous en avons soin [2]. Ecrivez-nous souvent, s'il vous plaît.

J'écris au R. P. de Gondy qu'il me semble qu'il est bon que vous alliez commencer au Mesnil [3] ; et, selon que la chose réussira, nous aviserons à l'autre lieu ; et si je ne vous en adresse point d'autre, celui de Bergier [4] me semble le plus convenable, puis Loisy [5]. Monsieur Ferrat, bailli des terres [6], qui se tient à Vertus [7], vous adressera partout. J'écrirai audit sieur Ferrat et à Monsieur le curé du Mesnil. Vous recevrez les lettres vendredi matin à Montmirail.

Effacez cependant de votre esprit la raison que vous

Lettre 75. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Cette date est marquée sur la page de l'original laissée en blanc ; son exactitude peut être contestée ; la lettre n'est certainement pas antérieure au 29 août.
2. C'était le temps des vacances.
3. Le Mesnil-sur-Oger (Marne).
4. Aujourd'hui Bergères-lès-Vertus (Marne).
5. Loisy-en-Brie, où le saint avait prêché une mission en 1626.
6. Bailli des terres du R. P. de Gondi. Le bailli rendait la justice au nom du seigneur.
7. Aujourd'hui chef-lieu de canton de la Marne.

m'avez alléguée pour laquelle vous allez faire ce voyage. Vous ne sauriez croire que cela a contristé mon cœur. Oh ! non, je ne suis pas fait de la sorte, Dieu merci ; ains Dieu sait ce qu'il m'a donné pour vous, et vous le verrez au ciel.

Je souhaite le bon jour à Mademoiselle du Fay, et à vous, que vous reveniez chargée de mérite et de bonnes œuvres, et suis, en l'amour de Notre-Seigneur, v. s. V. P.

76. — AU CURÉ DE BERGÈRES

Monsieur,

Monseigneur le R. P. de Gondy ayant vu le grand bien que fait Mademoiselle Le Gras à Montmirail et à Villepreux par l'instruction des filles, il a désiré procurer le même bien à celles de votre paroisse et a prié cette bonne demoiselle de prendre la peine de vous aller voir pour cela ; ce que sa charité a agréé. Elle s'en va donc ; et moi je vous supplie très humblement m'assurer que vous, Monsieur, serez bien aise que Notre-Seigneur vous présente cette occasion pour le bien des âmes qu'il vous a commises, et espère que vous, Monsieur, et vos paroissiens en aurez de la consolation, s'il plaît à Dieu lui donner pareille bénédiction chez vous qu'il lui a donnée aux autres lieux où elle a été. Or, afin que votre peuple soit averti du dessein de Monseigneur le R. Père de Gondy, vous aurez agréable, s'il vous plaît, de les avertir au prône et de les exciter à ce qu'ils envoient leurs filles au logis de ladite demoiselle, aux heures qu'elle vous proposera. Elle est aussi fort entendue au fait de la Charité. Je vous supplie, Monsieur, de lui faire voir

---

Lettre 76. — Manuscrit Saint-Paul, p. 15.

les femmes de la confrérie et de vous ressouvenir de moi en vos prières, qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur....

De Paris, ce 2 septembre 1631.

77. — A LOUISE DE MARILLAC

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Voici des lettres que je vous envoie pour Messieurs les curés de Champagne et pour Monsieur Ferrat. Vous les fermerez, si vous jugez à propos de leur donner, comme je pense qu'il n'y aura point de danger, quoi que le R. P. de Gondy écrive. Il m'a écrit l'affection avec laquelle il vous attendait ; j'espère que vous en serez demeurée satisfaite.

Je persévère toujours à mon opinion, à ce que vous commenciez au Mesnil et de là à Bergier [1], à Loisy, à Soulières [2], à Souderon [3] et à Villeseneux [4], si Monseigneur [5], Monsieur Ferrat ou votre prudence ne jugent qu'il soit mieux de faire autrement.

Je ne vous envoie point d'autre mémoire, ne l'ayant pas jugé nécessaire. L'esprit de Notre-Seigneur sera votre règle et votre adresse. Et moi je me recommande à vos prières pour notre retraite [6], que je m'en vas com-

---

Lettre 77. — L. a. — Original chez les Filles de la Charité de la rue Gaudissart, 12, à Amiens.

1. Aujourd'hui Bergères.
2. Commune de la Marne.
3. Aujourd'hui Soudron (Marne).
4. Autre commune du même département.
5. Henri Clausse, évêque de Châlons-sur-Marne (1624-1640).
6. Saint Vincent et les membres de sa communauté avaient l'habitude de faire leur retraite annuelle en commun, d'ordinaire en septembre.

mencer incontinent la présente écrite, étant cependant, en l'amour de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL.

De Paris, ce 2 septembre 1631.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras, à Montmirail.

78. — A FRANÇOIS DU COUDRAY, PRÊTRE DE LA MISSION, A ROME

4 septembre 1631.

Un grand personnage en doctrine et en piété me disait hier qu'il est de l'opinion de saint Thomas : que celui qui ignore le mystère de la Trinité et celui de l'Incarnation, mourant en cet état, meurt en état de damnation, et soutient que c'est le fond de la doctrine chrétienne. Or cela me toucha si fort et me touche encore que j'ai peur d'être damné moi-même, pour n'être incessamment occupé à l'instruction du pauvre peuple. Quel sujet de compassion ! Qui nous excusera devant Dieu de la perte d'un si grand nombre d'hommes qui peuvent être sauvés par le petit secours qu'on leur peut donner ? Plût à Dieu que tant de bons ecclésiastiques qui les peuvent assister parmi le monde, le fissent ! Priez Dieu, Monsieur, qu'il nous fasse la grâce de nous redoubler le zèle du salut de ces pauvres âmes.

79. — *SAINTE CHANTAL A SAINT VINCENT*

Septembre 1631.

Vous êtes toujours admirable en votre humilité, dont je re-

Lettre 78. — Reg. 2, p. 2.

Lettre 79. — Abelly, *op. cit.*, t. II, chap. VIII, 1re éd., p. 317.

çois une très grande et très particulière consolation, mais spécialement de la satisfaction que vous dites avoir reçue en la visite que vous avez faite de notre maison du faubourg. Ma sœur la supérieure[1] *m'écrit aussi qu'elle et toutes ses filles en ont reçu un très grand contentement. Dieu soit béni, loué et glorifié de tout et veuille donner à mon très cher Père une grande couronne pour les peines et charités qu'il exerce envers nos bonnes sœurs ! Hélas ! mon très cher Père, que vous m'êtes toujours bon ! Je le connais par cette petite parcelle de larmes que vous avez jetées, voyant en gros nos dernières réponses.*

80. — A FRANÇOIS DU COUDRAY, PRÊTRE DE LA MISSION, A ROME

12 septembre 1631.

Nous vivons d'une vie quasi aussi solitaire à Paris que les Chartreux, pource que, ne prêchant ni catéchisant ni confessant à la ville, personne presque n'a à faire à nous, ni nous à personne ; et cette solitude nous fait aspirer au travail de la campagne, et ce travail à la solitude.

81. — A LOUISE DE MARILLAC, A MONTMIRAIL

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Puisque la Providence vous retient à Montmirail, il la faut adorer et faire ce que Dieu vous présente à faire. N'importe que cette personne ait quelque mauvais bruit ;

---

1. Marie-Jacqueline Favre, qui fut « la première religieuse, la seconde professe et la seconde Mère » de la Visitation. (*Année Sainte des Religieuses de la Visitation Sainte-Marie*, Annecy, 1867-1871, 12 vol. in-8, t. VI, p. 346.) Sa biographie a été publiée dans les *Vies des premières Religieuses de la Visitation Sainte-Marie*, par la M. de Chaugy, Paris, 1852, 2 vol. in-8, t. I, pp. 3-120.

Lettre 80. — Reg. 2, p. 34.

Lettre 81. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

peut-être est-il à faux, ou bien qu'elle s'en sera corrigée. La Madeleine, dès l'instant de sa conversion, fut faite compagne de la Vierge et suivante de Notre-Seigneur. Comme je suis grand pécheur, je ne puis rejeter ceux qui l'ont été, pourvu qu'ils aient bonne volonté. Et puis c'est peut-être Monsieur le prieur [1] qui a suggéré cette pensée au R. P. de Gondy, auquel je ne dirai rien de l'affaire ; car je pense qu'il la fera sans le dire ; sinon, vous m'en écrirez, s'il vous plaît.

Pour aller en quelque village d'alentour de Montmirail, ils sont fort écartés. Il n'y a pas apparence d'y rien faire, vu même la saison.

Une indisposition que j'avais lorsque le fils de Madame Rousseau vint céans, ne me permit pas de lui parler ; mais je lui ai fait offrir de le servir et le ferai. Assurez-en la mère, s'il vous plaît.

Et pour M. votre fils, il passa hier la journée céans d'une fort bonne façon. Il se porte bien, Dieu merci. Lorsqu'il sera temps, l'on le fera purger. Il est monté à la troisième [2]. Monsieur Dehorgny vous mande qu'il vous écrit ; mais le peu de temps que nous avons eu pour l'en avertir fera que vous n'aurez point des lettres pour cette fois. Soyez en repos de lui.

Madame Laurent [3] est revenue indisposée de Villepreux, il y a quatre ou cinq jours. M. Belin va faire l'école des filles. Je lui ai mandé qu'il sera relevé dans sept ou huit jours de cette peine et ai parlé à une bonne

---

1. Jean Josse, né à Château-Thierry vers 1583, prieur de Montmirail de 1620 au 23 septembre 1636, jour de sa mort. (*Histoire de Montmirail-en-Brie*, par l'abbé Boitel, Montmirail, 1862, in-12, p. 75.)

2. L'année scolaire venait de s'ouvrir au collège de Clermont, où Michel Le Gras, alors âgé de dix-huit ans, était pensionnaire.

3. Dame de Charité. Elle faisait probablement l'école aux filles de Villepreux, à la place de Germaine, qui accompagnait Louise de Marillac dans sa tournée.

fille, laquelle ne pourra y aller que dans le temps que je dis.

Je ne savais rien des nappes dont vous me parlez. J'en remercierai Mademoiselle du Fay. Pour Mademoiselle Guérin, je m'en vas m'informer si elle nous en a envoyé céans. Elle est venue ce matin me dire adieu, pource qu'elle s'en est allée à Chartres, et m'a dit que c'est à cause de la maladie qui augmente ici. Il y a entre votre logis et céans deux maisons infestées. M. Guérin et son aîné demeurent néanmoins ici.

Mademoiselle du Fay est indisposée le moins du monde. M. de Vincy me vint voir hier et m'assura que ce n'est rien. Je vous dis le même de moi, qui n'ai pas même eu mes petits sentiments [4] il y a deux jours.

Le frère de Germaine est venu aujourd'hui céans ; je lui ai baillé sa lettre et la quenouille ; il s'en va à Villepreux, où il donnera de ses nouvelles.

Comment va la Charité ? Les femmes font-elles bien ? Ont-elles beaucoup de malades et d'argent ? Mademoiselle du Fresne est-elle à Montmirail ? Comment se porte-t-elle ? Je la salue de tout mon cœur et Mademoiselle sa mère aussi. Je ne dis rien de Monsieur du Fresne : car je le pense à la cour ; mais je salue Germaine et vous dirai que la bonne Madame la maréchale de Marillac [5] est fort malade d'un flux de ventre au Roule [6]. Honorez la patience de la sainte Vier-

---

4. Saint Vincent entend parler des frissons de la fièvre, dont il souffrait souvent.

5. Catherine de Médicis, cousine de la reine, épouse du maréchal Louis de Marillac, oncle de Louise. Le maréchal languissait dans les prisons de l'Etat depuis la fin de 1630, victime des rancunes de Richelieu. On dit que le chagrin contribua beaucoup à la maladie de la maréchale, qui mourut le jour même où saint Vincent écrivait cette lettre.

6. C'était alors un hameau situé hors Paris. Il fut incorporé à la capitale en 1722. (*Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, par Lebeuf, Paris, 1883-1893, 7 vol. in-8°, t. VI, p. 515.)

ge en cela ; offrez-en la douleur à Dieu. Serait-elle pas bienheureuse de laisser cette terre de misère et d'aller jouir de la gloire du ciel ?

Mademoiselle Guérin vous écrit, et moi je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL.

De Paris, ce 13 septembre 1631.

82. — A ISABELLE DU FAY

[1631 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Vous m'obligez beaucoup, Mademoiselle, de me rendre participant de l'état auquel vous vous trouvez. Je vous en remercie et vous prie de bien vous soulager et de vous faire traiter soigneusement pour recouvrer vos forces, et de les bien ménager puis après pour servir Dieu ; car Notre-Seigneur le veut bien ainsi, Mademoiselle, et je vous en prie. O mon Dieu ! que les voies par lesquelles il mène les siens sont admirables et adorables, Mademoiselle ! Certes, rien ne lui coûte pour la sanctification d'une âme. Il livre le corps et l'esprit à la faiblesse pour les fortifier dans le mépris des choses de la terre et dans l'amour de sa Majesté ; il blesse et guérit ; il crucifie en sa croix pour glorifier en sa gloire ; bref, il donne la mort pour faire vivre en l'éternité. Agréons ces apparences de mal pour avoir les véritables biens qu'ils produisent, Mademoiselle, et nous serons bien heureux et en ce monde et en l'autre.

Lettre 82. — Reg. 1, f° 13 v°. Le copiste note que l'original était en entier de la main du saint.

1. Année pendant laquelle la peste sévit avec intensité à Paris.

Au reste, je remercie la Mère des filles de l'honneur qu'elle me fait de se ressouvenir de moi, et lui promets de lui faire raison de ses plaintes. O mon Dieu ! que je me promets un bon petit quart d'heure à lui ouïr raconter le procédé de ses filles avec elle et comme la communauté s'est portée [2] ! Mais je désire bien que ce ne soit pas si tôt ; car les maladies croissent ou pour le moins ne diminuent pas. L'on m'a dit aujourd'hui qu'il fut hier tiré trois corps d'une maison proche Mademoiselle Le Gras et qu'il est mort un Père de l'Oratoire à Saint-Jacques [3] et un autre à Notre-Dame-des-Vertus [4].

Je vous souhaite le bonsoir et suis votre serviteur.

VINCENT DEPAUL.

83. — A LOUISE DE MARILLAC, AU MESNIL

Mademoiselle,

Si Monseigneur de Châlons [1] ne vous a envoyé quérir et qu'il soit proche, il me semble que vous ferez bien de l'aller voir et de lui dire tout simplement à la bonne foi pourquoi le R. P. de Gondy vous a priée de prendre la peine d'aller en Champagne et ce que vous faites ; et

---

2. Il semble, d'après cette lettre, que Mademoiselle du Fay avait un pied-à-terre hors Paris dans une communauté, probablement au couvent des Dominicaines de Poissy. (Cf. lettre 13.)

3. Saint-Jacques-du-Haut-Pas.

4. Aubervilliers, lieu de pèlerinage très fréquenté sous le nom de Notre-Dame-des-Vertus ou des Miracles. Les Pères de l'Oratoire y avaient un établissement.

Lettre 83. — Manuscrit Saint-Paul, p. 14. M. Charavay, qui a mis l'original en vente le 28 mars 1874, nous dit qu'il est en entier de la main du saint. Le résumé qu'il en fait montre que le texte du manuscrit Saint-Paul est incomplet. Dans le passage supprimé, saint Vincent donnait à Louise de Marillac des nouvelles de son fils, qui était retourné la veille au collège le cœur gros, tant il se plaisait au milieu des prêtres de la Mission.

1. Henri Clausse de Fleury (1624-1640.)

offrez-vous à retrancher ce qu'il lui plaira de votre procédé et à tout quitter, s'il l'a agréable ; c'est là l'esprit de Dieu. Je ne trouve point de bénédiction qu'en cela. Monseigneur de Châlons est un saint personnage. Vous devez le regarder comme interprète de la volonté de Dieu au fait qui se présente. Que s'il trouve bon que vous changiez quelque chose en votre manière de faire, soyez-y exacte, s'il vous plaît. S'il trouve bon que vous vous en reveniez, faites-le tranquillement et gaiement, puisque vous ferez la volonté de Dieu. Que s'il est éloigné et vous laisse faire, continuez, s'il vous plaît, à enseigner les petites filles. Que s'il s'y rencontre des femmes, à la bonne heure ; mais ne faites dire au prône qu'elles le fassent, s'il vous plaît ; ains seulement vous pourrez faire avertir les sœurs de la Charité de vous voir toutes ensemble. Honorez en ce procédé l'humilité du Fils de Dieu dans le sien.

Notre compagnie étant à présent à Bergier [2], il n'est pas expédient, je pense, que vous y alliez. Tenez-vous donc au Mesnil, s'il vous plaît, jusques à ce que la mission y aille ; alors vous pourrez aller à Bergier et aux autres lieux ; et mandez-moi, je vous en prie, le succès [3] de ce que vous avez fait avec Monseigneur de Châlons.

Ce 15 septembre 1631 [4].

---

2. Bergères.
3. *Succès*, résultat.
4. Date donnée par Charavay.

84. — A LOUISE DE MARILLAC

[22 ou 23 septembre 1631 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je vous ai écrit, il y a huit jours, et ai adressé mes lettres au R. P. de Gondy ; maintenant je vous envoie ces trois paquets de chemises et la lettre incluse. Monsieur votre fils se porte bien, Dieu merci, et me semble que son esprit s'ouvre de plus en plus. Dès que les jours seront un peu rafraîchis, il viendra se purger céans.

Cette bonne Madame Laurent est toujours malade ; je l'ai envoyé visiter. Mademoiselle du Fay l'a été un peu ; mais, Dieu merci, elle se porte mieux. Madame la maréchale de Marillac est allée recevoir au ciel la récompense de ses travaux [2]. Or sus, ceci vous attendrira ; mais quoi ! Notre-Seigneur l'ayant voulu ainsi, il faut adorer sa Providence et travailler à nous conformer, en toutes choses, à son saint vouloir. Certes, je sais bien que votre cher cœur ne demande pas mieux et que, si la partie intérieure s'émeut, que bientôt elle s'accoisera [3]. Le Fils de Dieu pleura le Lazare ; pourquoi ne pleurerez-vous pas cette bonne dame ? Il n'y a point danger, pourvu que, comme le Fils de Dieu, vous vous conformiez là dedans à la volonté de son Père ; et c'est ce que je m'assure que vous ferez.

Mais comment vous portez-vous ? Cet air subtil ne

Lettre 84. — L. a. — Original chez les Filles de la Charité de Montluçon.

1. La lettre 83 étant du 15 septembre, celle-ci, écrite huit jours après, est du 22 ou du 23.

2. Le 13 septembre.

3. *S'accoisera*, se calmera.

vous indispose-t-il point ? Et Germaine plaint-elle pas bien ses filles, qu'elle sait être à la merci de M. Belin [4] ? Quand irez-vous en Champagne ? Cette bonne fille profite-t-elle ? Y a-t-il du bien à espérer ? Un mot de tout cela, s'il vous plaît ?

Je ne vous puis rien dire de nouveau d'ici, sinon que nous avons la maladie vis-à-vis de céans et que Notre-Seigneur nous conserve tous en bonne santé, Dieu merci, à ma petite fiévrotte près. Je m'assure que vous ne nous oubliez pas en vos prières [5] et que vous croyez bien que je suis, en l'amour de Notre-Seigneur et de celui de la sainte Vierge, Mademoiselle, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Je me suis trompé en vous disant que je vous envoie des paquets, pource que je pensais que trois paquets de toile que j'ai trouvés sur notre table fussent des chemises et pour vous.

85. — A LOUISE DE MARILLAC

Mademoiselle,

La grâce de Jésus-Christ Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Voici enfin une lettre de Monsieur votre fils que je vous envoie. J'espère que nous le ferons purger lundi prochain et saigner, selon l'ordre que vous nous donnez.

Mademoiselle Sevin m'arrêta avant-hier avec cette bonne grosse jeune demoiselle qui porte le deuil auprès

---

4. Voir la lettre 81.

5. Après *vos prières*, le saint avait écrit *Bon soir, Mademoiselle.* Il raya ces trois mots pour continuer la phrase comme ci-dessus.

Lettre 85. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

de votre logis et qui désire entrer à Sainte-Marie sœur domestique, et me dit qu'elle vous cherchait un logis, pource que Monsieur Véron [1] a besoin de votre chambre et que Monsieur son fils ayant à présent un office, il lui faut une salle pour y recevoir le monde ; sur quoi, je lui dis que vous seriez bien marrie de l'incommoder et que je la priais de travailler à vous trouver logement, et que je vous en donnerais avis, afin de savoir de vous si vous affectez quelque quartier [2]. Mandez-le-moi donc, s'il vous plaît, et si vous avez besoin d'argent, pource qu'on vous a apporté les quatre-vingts et tant de livres de votre rente.

Mademoiselle Tranchot [3] vous désire fort à Villeneuve-Saint-Georges [4], où la Charité va mal, et moi je pense que Notre-Seigneur vous réserve le succès de ce bon œuvre. Mademoiselle du Fay se porte bien. Elle est toujours en quête de logement aussi.

Il fut hier emporté un prêtre de Saint-Nicolas [5] à Saint-Louis [6] ; c'est un des nouveaux. J'ai envoyé au-

---

1. Rappelons ici que Mademoiselle Sevin, veuve de Jacques Sevin, correcteur en la Chambre des Comptes, était née Marie Véron.

2. Louise de Marillac avait quitté vers 1619 la paroisse Saint-Merry pour s'établir, avec son mari et son fils, sur la paroisse Saint-Sauveur, rue Cours-au-Villain ou Courteau-Villain, formée aujourd'hui par la partie de la rue de Montmorency qui s'étend de la rue Beaubourg à la rue du Temple. En 1626, elle vint habiter rue Saint-Victor, près des Bons-Enfants (Gobillon, *op. cit.*, p. 29). Le 8 octobre 1627, une lettre lui est adressée rue Saint-Victor chez M. Tiron Saint-Priest (Madame de Richemont, *op. cit.*, p. 46, note 2) ; elle était en 1629 chez M. Guérin, auditeur des comptes, toujours rue Saint-Victor. (Lettre d'Alexandre Regourd ; Arch. des Filles de la Charité.) Nous la trouvons maintenant chez M. Véron. Ce dernier ayant besoin des appartements qu'elle occupait, elle chercha un autre local dans le même quartier.

3. Dame de la Charité.

4. En Seine-et-Oise.

5. De la communauté d'Adrien Bourdoise.

6. Hôpital fondé en 1607 pour recevoir les pestiférés, que l'on soignait jusque-là à l'Hôtel-Dieu.

jourd'hui cette bonne fille de Saint-Sauveur à Villepreux [7].

Or sus, où êtes-vous à présent ? Que fait Notre-Seigneur de vous ? L'on m'a dit que l'on a trouvé le Père de Gondy sur le chemin de Champagne. J'estime que vous y êtes aussi. Plaise à Notre-Seigneur d'y bénir votre travail et de vous bien fortifier pour cela !

Je suis, en son amour et celui de sa sainte Mère, Mademoiselle, votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL.

De Paris, ce 12 octobre 1631.

86. — A LOUISE DE MARILLAC

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je loue Dieu de votre santé, de votre travail et de tout ce que vous me mandez. Monsieur votre fils vint céans avec un petit mal de tête, il y a quatre ou cinq jours. Nous le fîmes saigner le lendemain et garder le lit. M. Quartier nous dit qu'il ne fallait point le purger que son mal de tête ne fût passé, ce qu'il a fait dans trois jours après, en façon qu'il ne lui reste aucune émotion ; c'est pourquoi nous l'avons fait prendre sa petite médecine ce matin. Il est gai et sage parmi nous, de sorte qu'il nous édifie tous. Si cela continue, il y aura sujet de louer Dieu et d'espérer que vous en aurez de la consolation.

---

7. Marguerite Naseau. Elle avait quitté les fonctions de maîtresse d'école à Villepreux pour venir aider à Saint-Sauveur les dames de la Charité. Saint Vincent la renvoyait provisoirement à Villepreux pour remplacer M. Belin.

Lettre 86. — L. a. — Original à la maison centrale des prêtres de la Mission à Naples.

Quand il aura été purgé et qu'il se sera bien porté trois jours après, nous lui permettrons de retourner au collège. Je dis, quand il se sera bien porté trois jours après, et entends dire si son mal ne revient, car il n'en a point pour tout.

J'enverrai aujourd'hui l'argent à Mademoiselle Sevin pour la robe, et la lettre à notre sœur Germaine, laquelle viendra fort à propos.

Si cette bonne fille de dix-huit ans a bon sens et fermeté d'esprit, ne faites point difficulté de lui laisser le soin des filles [1]. Un bon esprit est meilleur en cet âge-là qu'un mal fait à cinquante ans.

Je baillerai de plus la couverture à Monsieur votre fils et je ferai tout ce que vous me mandez.

Il est vrai qu'il est à souhaiter que les personnes qui se voudront appliquer à ce bon œuvre n'aient d'autre dessein ni chose à faire que cela. Je m'en vas au premier jour à Pontoise. L'on m'a parlé d'une qui est là. Je la retiendrai pour Sartrouville [2], où Madame de Villeneuve [3] la désire.

Notre petite compagnie partira dans deux ou trois jours.

Je vous prie de dire à Monsieur le lieutenant que je le salue très humblement et suis son serviteur et que je le prie de nous arrêter trois lits à l'hôtellerie. Je salue de plus Germaine, à laquelle vous direz, s'il vous plaît, que j'ai donné ordre pour faire tenir sa lettre à son frère.

---

1. Comme maîtresse d'école au Mesnil.
2. Commune de Seine-et-Oise dans le canton d'Argenteuil.
3. Veuve de Claude-Marcel de Villeneuve, maître des requêtes, sœur de la Mère Hélène-Angélique l'Huillier, de la Visitation, amie de Mademoiselle Le Gras et de Madame de Lamoignon et fondatrice des Filles de la Croix, qu'elle établit en 1641, morte le 15 janvier 1650, à l'âge de cinquante-trois ans. (*Madame de Villeneuve*, par le P. de Salinis, Paris, 1918, in-8°.)

Je suis cependant, en l'amour de Notre-Seigneur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL.

De Paris, cette veille de saint Luc[4] 1631.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras au Mesnil.

87. — A MONSIEUR COLLETOT

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

La confrérie de la Charité dont je vous ai envoyé le règlement n'est point pour assister les malades de la contagion. Il y a quelques endroits là où les servantes des pauvres, c'est-à-dire ces honnêtes femmes qui sont de la Charité, se sont proposé non d'aller visiter lesdits malades de la contagion, mais bien de leur apporter des vivres, ou de leur apporter en quelque endroit, de telle distance du lieu où ces pauvres gens se sont retirés qu'elles ne soient en danger de prendre le mal. Cela s'entend aux lieux où il n'y a point ordre pour lesdits pauvres pestiférés. Mais pour ladite confrérie, elle n'est point directement pour lesdits pestiférés, ainsi indirectement seulement. Que si l'on est affligé en votre paroisse de cette maladie, il faudrait que la Charité députât quelque pauvre bonne femme ou quelque bon homme, qu'il apportât lesdits vivres sans que les servantes des pauvres y aillent chacune son jour, comme les autres malades.

---

4. 17 octobre.

Lettre 87. — L. a. — Original au *British Museum, foreign private letters, Egleton* 27, f° 166.

Et voilà, Monsieur, tout ce que je vous puis dire pour réponse à la vôtre, excepté que je prie Dieu qu'il bénisse le saint œuvre que vous entreprenez, qu'il sanctifie votre âme, qu'il soit lui-même votre récompense en ce monde et en l'autre et qu'il me fasse digne d'être, en son amour et celui de sa sainte Mère, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Suscription : A Monsieur Monsieur Colletot, prieur de la Forêt-le-Roi [1].

88. — A LOUISE DE MARILLAC

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

J'ai fait voir votre lettre au Père de Gondy, celles de Monseigneur de Châlons à vous et la vôtre à lui [1]. Or, toutes choses pesées et considérées, et à son grand regret, il est d'avis que vous obéissiez à Monseigneur de Châlons, pource qu'il estime que Dieu le veut ainsi, puisque c'est par l'ordre de celui qui est l'interprète de sa volonté au lieu où vous êtes. Or, telle étant la volonté de Dieu, revenez-vous-en, s'il vous plaît. Vous ne laisserez pas d'avoir la récompense que vous auriez si vous aviez instruit toutes les filles de ces quartiers-là. Oh ! que vous êtes heureuse de ce que vous avez ce rapport au Fils de Dieu d'avoir été, comme lui, obligée de vous re-

---

1. Mot de lecture douteuse.

Lettre 88. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Le saint veut dire évidemment : j'ai fait voir au P. de Gondi la lettre que vous m'avez adressée, celles que l'évêque de Châlons vous a écrites et votre réponse à ce prélat.

tirer d'une province où, Dieu merci, vous ne faisiez pas du mal ! Le R. Père de Gondy vous remerciera ici de la peine que vous avez prise et vous témoignera le sentiment qu'il en a ; et moi je vous prie de ne pas entrer dans l'opinion que cela se fasse par votre faute. Non, ce n'est pas cela, ains une pure disposition de Dieu, pour sa plus grande gloire et pour le plus grand bien de votre âme. Ce qui davantage est relevé en la vie de saint Louis, c'est la tranquillité avec laquelle il s'en revint de la Terre Sainte sans avoir réussi selon son dessein ; et peut-être que vous n'aurez jamais occasion en laquelle vous puissiez plus donner à Dieu qu'en celle-ci. Usez-en donc selon la mesure de la grâce que Notre-Seigneur a toujours fait paraître en vous.

Mademoiselle Sevin vous écrit comme elle vous prie de vous pourvoir d'un autre logis. Vous pourrez aller descendre chez Mademoiselle du Fay et y demeurer jusques à ce que vous ayez un logis qui vous soit propre. Cette bonne Mademoiselle Sevin y travaillera [2].

Pour les cinquante écus, gardez-les ; vous aviserez ici comme vous en ferez. Monsieur votre fils s'est retiré au collège ; il se porte fort bien et fait de même.

Je salue très humblement Monsieur le curé, Monsieur Ferrat et Germaine et suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Mademoiselle, votre très humble serviteur.

V. DEPAUL.

De Paris, cette veille de la Toussaint [1631 [3].]

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras au Mesnil.

---

2. Eut-elle le temps d'y travailler ? Elle mourut à la fin de décembre et fut inhumée le 31 dans l'église de Saint-Nicolas devant la chaire du prédicateur (Bibl. Nat., ms., fr. 32.590.)

3. 31 octobre. L'année est imposée par le contenu.

89. — A LOUISE DE MARILLAC

[1631 [1].]

Mademoiselle,

Madame Laurent s'en va vous trouver, l'ayant jugée la plus propre pour le présent. Je vous envoie les lettres que j'avais écrites pour elle ; vous en userez selon votre prudence. Je loue Dieu de ce que vous voilà mieux que quand vous partîtes et le prie qu'il vous remplisse de paix et de tranquillité. Je doute que M. soit propre à ce que vous dites, et la fille à vous suivre. Je pense qu'il faut surseoir la résolution de cela.

Quand viendrez-vous ? Sera-ce cette semaine ? Ce sera lorsque l'établissement de cette bonne Madame Laurent le vous permettra. Je pense commencer demain la visite du faubourg [2]. L'on m'écrit d'une bonne fille d'auprès de Pontoise, qui est fort propre et qui a grand désir de servir Dieu en l'instruction des enfants, et moi je suis en l'amour de Notre-Seigneur...

90. — A JEAN DE LA SALLE, PRÊTRE DE LA MISSION, AU MESNIL

Du 11 novembre 1631.

Il n'y a point de difficulté de recevoir la charité de

Lettre 89. — Manuscrit Saint-Paul, p. 81.

1. Cette lettre a des liens étroits avec les lettres 79 et 81. Nous nous apercevons trop tard qu'elle les a précédées toutes deux. Elle est du mois de juillet ou du mois d'août. Louise de Marillac l'a vraisemblablement reçue à Villepreux.

2. C'est-à-dire du second monastère de la Visitation, établi par la Mère de Beaumont, le 13 août 1626, dans la maison de M. Le Clère, au faubourg Saint-Jacques, grâce à la générosité de la marquise de Dampierre et de Madame de Villeneuve. Saint Vincent en était supérieur et Marie-Jacqueline Favre supérieure. (*Histoire chronologique des fondations de tout l'ordre de la Visitation de Sainte-Marie*, Bibl. Maz., ms. 2439.)

Lettre 90. — Reg. 2, p. 196. Le copiste note que l'original était de la main du saint.

Monseigneur le R. P. de Gondy. Si déjà vous l'avez refusée, faites-en vos excuses à M. Ferrat. C'est notre fondateur. Nous n'avons point droit de refuser ce qu'il nous donne pour l'amour de Dieu, non plus que de quelqu'autre qui ne serait pas du lieu où l'on ferait la mission. Saint Paul en usait ainsi et ne prenait jamais au lieu où il travaillait ; mais il prenait des autres églises pour travailler aux nouvelles, lorsque l'ouvrage de ses mains ne suffisait pas, ou que la prédication et les conversions l'empêchaient de travailler de ses mains pour gagner sa vie. *Spolians Ecclesias Macedoniae, ut non essem vobis oneri*, dit-il aux Corinthiens [1], quoiqu'il dise que sa gloire en la prédication de l'Evangile était de ne rien prendre.

91. — A GUILLAUME DE LESTOCQ, CURÉ DE SAINT-LAURENT [1]

[1631 [2].]

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je passai hier chez M. le procureur général [3] et trouvai quatre ou cinq carrosses devant sa porte ; et, pource qu'il était fort tard et qu'il m'eût fallu attendre longtemps, je pensai qu'il valait mieux remettre la partie jusques aujourd'hui l'après-dînée. Je le verrai donc tan-

---

1. Deuxième épître aux Corinthiens, XI, 8-9. Le saint ne reproduit pas textuellement la phrase de saint Paul.

Lettre 91. — Recueil du procès de béatification.

1. Il fut à la tête de la paroisse Saint-Laurent, alors près Paris, de 1628 au 9 mai 1661, jour de sa mort. C'est lui qui fut le principal instrument de l'union à la congrégation de la Mission du prieuré de Saint-Lazare. Il a fait de cette union un récit détaillé, qui a trouvé place dans l'ouvrage d'Abelly (*op. cit.*, t I, chap. XXII, p. 95 et suiv.).

2. Voir note 5.

3. Matthieu Molé.

tôt, selon l'ordre de Monsieur le prieur [4], lequel je n'aurai point l'honneur d'aller trouver ce matin, tant pource qu'il me semble qu'il désire que nous ayons la parole de mondit sieur le procureur général avant que de conclure [5], qu'afin que vous, Monsieur, nous fassiez la charité de lui dire quelques difficultés qui se trouvent aux propositions qu'il me fit l'honneur de me faire hier.

Mondit sieur le prieur me fit donc l'honneur de me

---

4. Adrien Le Bon, chanoine régulier de Saint-Augustin, né à Neufchâtel (Seine-Inférieure), mort à Saint-Lazare le 9 avril 1651, dans sa soixante-quatorzième année.

5. Adrien Le Bon fut porté à résigner le prieuré de Saint-Lazare par la mésintelligence qui régnait entre lui et ses religieux. Le bruit des heureux fruits que recueillaient dans leurs courses apostoliques saint Vincent et ses missionnaires, ainsi que les conseils du curé de la paroisse, lui firent jeter ses regards de leur côté. M. de Lestocq le conduisit lui-même aux Bons-Enfants. L'offre généreuse du bon prieur effraya l'humilité de saint Vincent. Il refusa. Adrien Le Bon persista dans son dessein. Six mois après, il revenait au collège et renouvelait, vainement encore, sa proposition. Pendant six autres mois, ce furent de nouvelles instances, qui devenaient de jour en jour plus pressantes. Enfin, il fut convenu qu'on s'en remetttrait à la décision d'André Duval. Ce dernier fut de l'avis du prieur. Le plus gros obstacle était écarté. Restait à s'accorder sur les clauses du contrat. Ce ne fut pas facile. La lettre de saint Vincent à M. de Lestocq nous fait connaître quelques-uns des points débattus entre les parties. Le contrat fut passé le 7 janvier 1632. Le lendemain, saint Vincent et les siens venaient habiter Saint-Lazare. Ce récit, confirmé par les déclarations du saint (cf. lettre du 30 janvier 1656 à Nicolas Etienne), mérite une toute autre confiance que le récit contenu dans l'*Histoire des chanoines réguliers de l'ordre de S. Augustin de la Congrégation de France*, Bibl. Sainte-Geneviève, 4 vol. in-f°, ms. 611-614, t. III, f° 57 v°. L'auteur de cet ouvrage prétend que la donation à saint Vincent du prieuré de Saint-Lazare fut le résultat de ses manœuvres. Pour rester en possession de son bien Vincent de Paul eut à soutenir plus d'un procès. Son droit fut toujours reconnu. L'union fut approuvée le 8 janvier par l'archevêque de Paris, quelques jours après par le roi, le 24 mars par le prévôt des marchands et les échevins de la ville de Paris, le 7 septembre par le Parlement, le 15 mars 1635 par le Pape Urbain VIII. Saint-Lazare était en dehors de Paris. Les bâtiments et l'enclos couvraient le vaste quadrilatère compris actuellement entre la rue du Paradis, la rue du faubourg Saint-Denis, le boulevard de la Chapelle et la rue du faubourg Poissonnière. (Cf. *Saint-Lazare*, par Jean Parrang dans les *Petites Annales de S. Vincent de Paul*, 1903, pp. 13-30.)

dire hier au soir qu'il avait conféré avec Messieurs ses religieux [6] touchant notre manière de faire au chœur, le logement et ameublement, et la pension que donneraient ceux qui voudraient vivre parmi nous. Or, je vous dirai que, pour la dernière difficulté, qui est que chacun de Messieurs les religieux ne paiera que deux cents livres de pension, que j'acquiesce très volontiers à cela, quoiqu'ayant supputé la dépense au juste de ce qu'il nous a coûté à présent il nous en coûtera davantage, et que les pensions même des écoliers sont de quatre-vingt-dix livres.

Quant au logement, je crains qu'il n'arrive quelque difficulté avec le temps, si nous étions ensemble au dortoir, parce que nous observons le silence depuis le soir après la prière jusqu'au lendemain après le dîner, que nous avons une heure de récréation ; et depuis la récréation jusques au soir après souper, auquel temps nous avons encore une heure de récréation, laquelle achevée, nous rentrons dans le silence, pendant lequel nous ne parlons que de choses nécessaires, et encore tout bas. Or, quiconque ôte cela d'une communauté y introduit un désordre et une confusion qui ne se peuvent dire, qui a fait dire à un saint personnage, qu'il assurera, voyant une communauté qui observe exactement le silence, qu'elle observe aussi le reste de la régularité ; et qu'au contraire, voyant une autre où le silence ne s'observe pas, qu'il est impossible que le reste de la régularité s'observe. Or, il y a bien sujet de craindre, Monsieur, que ces Messieurs ne voulussent pas s'obliger à cela et que, ne le faisant pas, nous ne ruinassions une pratique si nécessaire et laquelle

---

6. Les religieux étaient au nombre de neuf : Adrien Le Bon, prieur ; Nicolas Maheut, sous-prieur ; Claude Cousin, receveur ; Claude Gothereau, dépensier ; Richard Levasseur, sacristain ; Adrien Descourtils ; Jacques Lescellier ; François Caigne et Claude de Morennes. (Cf. Arch. Nat. M. 212.)

nous avons tâché d'observer jusqu'à présent le moins mal qu'il nous a été possible ; c'est pourquoi il me semble qu'il serait expédient de revenir aux propositions que me firent Messieurs les religieux en la présence de mondit sieur le prieur, qui est qu'ils prendront quelques logements particuliers que l'on leur fera accommoder à leur usage, avec des cheminées ; et pour le regard des meubles, ils pourront prendre les leurs de leurs chambres ; et pour le linge et de la vaisselle, nous leur en baillerons, ou cinquante livres à chacun pour en avoir ; à quoi tant s'en faut que je trouve de la simonie, qu'au contraire il me semble qu'il est plus que raisonnable d'en user ainsi, puisque ces Messieurs nous laisseront leurs meubles communs. Par ce moyen donc ils nous laisseront le dortoir, où nous pourrons sans aucune difficulté observer notre silence.

Et pour le regard du chœur, mondit sieur le prieur propose les rangs, et que nous y porterons le domino [7] depuis la Toussaint jusqu'à Pâques et encore l'aumusse [8]. Or, je vous dirai, Monsieur, qu'encore que je ne fais aucune difficulté, que, quand ces Messieurs auront agréable de venir au chœur, la compagnie ne leur doive laisser les premiers rangs, je pense néanmoins qu'il n'est pas expédient de ne nous point charger de l'aumusse ni du domino ; et pour éviter la confusion et le soupçon que le parlement aurait que nous commencerions à devenir chanoines, et par conséquent que nous renonçons tacitement à notre dessein de travailler incessamment pour le pauvre peuple des champs, qu'il est, dis-je, expédient que l'on ne nous charge ni de l'aumusse ni du domino, et que l'on nous laisse le service pour le faire selon la décharge de notre conscience, comme il est conclu dans

---

7. Camail noir.
8. Fourrure que les chanoines portent d'ordinaire sur le bras.

le concordat. Or, la façon selon laquelle je me propose de le faire, et comme Monsieur le prieur a trouvé bon d'autrefois, est de dire l'office *media voce* sans chanter, excepté la grand'messe et vêpres les dimanches et fêtes.

Et voilà, Monsieur, les difficultés que je trouve aux propositions que M. le prieur me fit l'honneur de me faire hier au soir et lesquelles je vous supplie très humblement de lui proposer ce matin et de me mander son sentiment. J'ai une très parfaite confiance que, comme il regarde principalement la gloire de Dieu et le salut du peuple en ces affaires, et que voyant les inconvénients qui pourraient arriver si les choses se passaient comme il les a proposées, qu'il aura agréable la très humble représentation que je lui en fais, qui aimerais mieux que nous demeurassions toujours en notre pauvreté que de détourner le dessein de Dieu sur nous. Je suis honteux de vous tant importuner ; votre charité me le pardonnera, s'il vous plaît.

Je suis cependant en l'amour de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère, votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Ce samedi matin.

92. — A LOUISE DE MARILLAC

[1631 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

J'enverrai quérir le peintre demain et agirai selon ce

Lettre 92. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. La lettre n'est pas postérieure à l'année 1631, vu qu'il y est fait mention de Mademoiselle Sevin, morte au mois de décembre de cette même année ; d'autre part, divers indices nous empêchent de remonter plus haut.

que vous me mandez, et ferai savoir par même moyen aux gardes des pauvres malades de Saint-Sauveur ce que Mademoiselle Tranchot vous a fait dire pour Monsieur votre fils. Nous le verrons quand il vous plaira ; mais je ne pense pas que vous lui deviez faire prendre les ordres si tôt. Il n'est point en âge pour les ordres sacrés [2] ; et, pour les quatre mineurs, il n'y a point d'utilité ni de nécessité pour encore, et il faudrait qu'il se détournât de ses études pour s'y préparer ; ce qui lui serait un aussi grand dommage.

Que j'ai peine de votre peine ! Mais quoi ! tel étant l'ordre de la Providence, quel remède ? Ains quel mal véritable en devez-vous appréhender ? Eh bien ! c'est un homme qui dit que vous lui avez promis mariage [3] ; et il n'est pas vrai. L'on se plaint de vous à faux. Vous souffrez en votre intérieur à tort et sans cause. Vous craignez qu'on ne parle de vous ? Soit, mais assurez-vous que c'est là un des grands moyens de conformité au Fils de Dieu que vous pourriez avoir sur la terre et que vous acquerrez par là des conquêtes sur vous, que vous n'avez jamais pu avoir. Oh ! que de vaines complaisances sont anéanties par là et que d'actes d'humiliation sont produits par ce moyen ! Or sus, il ne vous en peut arriver que tout bien et pour ce monde et pour l'autre. Fortifiez-vous donc là dedans contre les sentiments de la nature, et le jour viendra que vous bénirez l'heure de ce que Notre-Seigneur vous exerce de ce côté-là, et moi je suis, en son amour, votre très humble serviteur. V. D.

Je vous supplie m'excuser de ce que je ne vous ai point [fait porter] [4] cette réponse aujourd'hui ; l'em-

2. Michel Le Gras n'avait que dix-huit ans environ.
3. Louise de Marillac avait alors quarante ans.
4. Mots oubliés dans l'original.

barras que me donne notre affaire m'en empêche[5]. Je vous prie vous informer de Mademoiselle Sevin ce qu'elle en sait et de me le mander. Je ne fais que d'arriver de la ville, où j'ai été depuis au matin.

Ce mardi au soir.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

93. — A LOUISE DE MARILLAC

[Avant 1634[1].]

Voici cette bonne fille, qui est venue pour vous servir, si vous l'avez agréable. Elle se porte bien, Dieu merci, à un petit sentiment de fièvre près, à l'heure qu'elle avait accoutumé de la prendre. Je crois que vous en serez bien servie. Si vous l'avez agréable, vous la pourrez renvoyer chez elle pour sept ou huit jours.

Quant à l'eau[2], buvez-en hardiment, jamais elle n'a fait mal à personne et y en a quantité qui en sont guéris. Madame de Portnal commence à s'en bien trouver. Je ferai dire à Monsieur Deure qu'il vous en envoie, ou bien mandez à Mademoiselle qu'elle lui fasse dire.

Je partirai demain en hâte. Si je puis, je vous verrai. Je ne serai que dix ou douze jours, comme j'espère. Aidez-nous de vos prières et vous consolez en l'objet de votre amour, qui est Notre-Seigneur souffrant ; et je

---

5. Ne s'agirait-il pas des négociations en cours pour l'union du prieuré de Saint-Lazare à la congrégation de la Mission ?

Lettre 93. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Cette lettre est certainement antérieure à l'institution des Filles de la Charité (novembre 1633), car, après cette date, Louise de Marillac n'avait pas de servante à son service.

2. Une eau minérale ou purgative.

serai, en l'amour de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère, votre serviteur.

V. D.

Je vous dis derechef que vous ne laissiez point de boire de cette eau.

94. — A FRANÇOIS DU COUDRAY, PRÊTRE DE LA MISSION, A ROME

Du 23 décembre 1631.

... Quant aux mémoires que vous désireriez être présentés par d'autres qui eussent moins d'intérêt à la chose que nous, je le voudrais bien aussi, quoiqu'il me semble que cela soit assez ingénu ; mais quel remède ? Qui dit les choses tout bonnement, comme elles sont, et se soumet, Dieu agrée, comme je crois, ce procédé. La vérité et l'humilité s'accordent bien ensemble [1].

95. — A LOUISE DE MARILLAC

Mademoiselle,

Béni soit Dieu de ce que sa bonté vous confirme de plus en plus en son amour et en l'accomplissement de sa sainte volonté. Il sera voirement à propos que vous fassiez quelque pèlerinage pour ce que vous me mandez ; mais, pour l'amour de Dieu, Mademoiselle, ne vous mettez pas malade par les chemins. Il faut donner lieu à la maladie comme à un état tout divin. Il est vrai que Notre-Seigneur vous aide d'une manière spéciale. Il me

---

Lettre 94. — Reg. 2, p. 2.

1. François du Coudray négociait à Rome l'approbation de la congrégation de la Mission.

Lettre 95. — Manuscrit Saint-Paul, p. 66.

semble que vous êtes meurtrière de vous-même pour le peu de soin que vous en avez. Soyez bien gaie, je vous en supplie. Oh ! que les personnes de bonne volonté en ont grand sujet !

96. — A LOUISE DE MARILLAC

Il faut pour le plus sûr avoir une attestation du médecin, comme il est expédient que vous et Monsieur votre fils mangiez de la viande, et que vous l'envoyiez au greffier de Monsieur de Paris, nommé M. Baudouin ; et sans difficulté il vous mettra la permission au pied ; et cela étant, ne faites point de difficulté d'en manger. Ains, en tant qu'en moi est, je le vous ordonne, comme aussi de rejeter les défiantes pensées que vous permettez à votre cœur. Et soyez pleine de confiance que vous êtes la chère fille de Notre-Seigneur, par sa miséricorde.

Je vous ordonne de plus de vous concilier la sainte joie de votre cœur par tous les divertissements qui vous seront possibles et de me pardonner si je n'ai eu l'honneur de vous voir, à cause de quantité d'affaires qui m'occupent. Assurez-vous, Mademoiselle, que j'aurai ce bonheur le plus tôt qu'il me sera possible et que je suis votre serviteur.

V. D.

Je vous prie de faire travailler demain au matin à cette permission, afin que vous puissiez manger de la viande dès demain ; car l'usage du poisson vous est entièrement contraire.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

Lettre 96. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

97. — A LOUISE DE MARILLAC

[Vers 1632[1].]

Faites ce que vous dira Monsieur Bouvard [2], avec confiance que Dieu bénira ses remèdes, Mademoiselle, je vous en prie. Je ne dis pas que vous les preniez tous ; j'espère qu'il n'en sera pas besoin. Or sus, il le faut donc faire. Et pour le reste, cela se fera en son temps. Tenez-vous bien gaie surtout. Je verrai Monsieur Bouvard et lui parlerai de vous et de l'opiat.

Pour le reste dont nous parlâmes hier, ne vous en mettez point en peine. Celui qui a la disposition des temps disposera de cet affaire dans le temps qu'il a prévu convenable de toute éternité.

Faites-vous donc guérir, et bientôt, je vous en supplie, et je serai, en l'amour de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère, votre très humble et obéissant serviteur.

V. D.

98. — A LOUISE DE MARILLAC

[Vers 1632[1].]

Ne vous le disais-je pas bien hier, Mademoiselle, qu'il vous fallait accorder ce que vous demandiez, pource qu'aussi bien votre cœur n'aurait point de repos que cela

---

Lettre 97. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. La lettre semble écrite avant l'institution des Filles de la Charité.

2. Premier médecin du roi Louis XIII, mort le 22 octobre 1658 à l'âge de quatre-vingt-six ans. Plusieurs de ses filles entrèrent à la Visitation, entre autres Marie-Augustine, qui fut supérieure du monastère du faubourg.

Lettre 98. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. La mention de M. Bouvard, qui fut peu de temps, semble-t-il, médecin de Louise de Marillac, nous a porté à rapprocher cette lettre de la lettre 97.

ne fût fait. Faites donc, à la bonne heure, doucement et sans empressement. Vous serez cause que j'en referai un pour moi, un de ces matins. Mais voyez après cela Monsieur Bouvard. Ains soyez bientôt guérie pour servir Dieu. Oh ! que mon cœur désire que cela soit, et promptement ! Or sus, faites-y, de votre côté, ce qu'il faut. Soyez bien gaie cependant et faites gaiement ce que vous avez à faire, et je serai, en l'amour de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère, votre très humble serviteur.

V. D.

Je voudrais bien savoir si M. Meynard est procureur au Châtelet ou à la Cour.

99. — A ISABELLE DU FAY

[Entre 1626 et 1635[1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Ces lignes seront pour vous donner de nos nouvelles et pour en apprendre des vôtres. Pour les nôtres, elles sont telles que, Dieu merci, je me porte toujours de mieux en mieux ; et n'eût été quelques petits ressentiments de fièvre, qui m'ont repris depuis un jour ou deux, je vous serais allé remercier de tant de charité que vous m'avez faite.

Et pour vous, comment vous va-t-il, Mademoiselle ? Etes-vous en meilleure santé que ces jours passés ?

Lettre 99 — Reg. 1, f° 69. Le copiste note que l'écriture de l'original était celle de saint Vincent.

1. Le nom de Mademoiselle du Fay ne paraît dans aucune des lettres qui sont certainement postérieures à l'année 1635 ou antérieures à 1626.

Etes-vous plus forte ? Mais ménagez-vous mieux votre santé que par le passé ? Et le cœur est-il bien généreux ? Se laisse-t-il point abattre quelquefois ? Pour l'amour de Dieu, Mademoiselle, fortifiez-vous bien en l'une et en l'autre manières, afin que vous serviez Dieu en sainteté et justice longues années.

Au reste, je vous supplie me mander où l'on achète les disciplines, pource que j'en ai besoin d'une douzaine ; mais il n'est point besoin que vous me fassiez réponse à présent ; il suffira que ce soit dans un jour ou deux.

Je salue de tout mon cœur le bon M. de Vincy [2] et suis à vous et à lui, en l'amour de Notre Seigneur et de sa sainte Mère, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL.

100. — A FRANÇOIS DU COUDRAY, PRÊTRE DE LA MISSION, A ROME

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Monsieur le Jarriel, banquier, nous a fait la charité d'entreprendre l'expédition des bulles d'union de Saint-Lazare à notre petite congrégation et en fait l'adresse à Monsieur Marchand [1]. Vous prendrez la peine, Monsieur, s'il vous plaît, la présente reçue, d'aller trouver Monsieur Marchand et de commencer à travailler à cet affaire, pour en avoir l'expédition le plus tôt que faire se pourra, pource qu'elle nous est absolument nécessaire,

---

2. Frère de Mademoiselle du Fay.

Lettre 100. — L. a. — Original à l'hospice Saint-Nicolas de Metz.
1. Banquier expéditionnaire en cour de Rome.

à cause des oppositions qu'on nous fait [2] et pour lesquelles l'on nous presse de deçà. J'ose encore espérer de la charité de Messieurs le Bret [3] et de Luzarches qu'ils nous continueront leur charité en cette occasion qui regarde notre établissement, et nous leur devrons à l'un et à l'autre ce que Dieu seul leur peut rendre. Vous pourrez adresser vos lettres audit sieur Jarriel comme à un notre ancien ami et auquel, après Dieu, nous devons une bonne partie du bien de cet affaire.

Il me reste à vous prier d'avoir soin de votre santé sur toutes choses ; et attendant qu'il plaise à Notre-Seigneur bénir le succès de vos travaux, je suis, en son amour, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL.

De Paris, ce 2 mars 1632.

---

2. L'opposition venait des religieux de Saint-Victor, de Louis de Mesgrigny, abbé de Quincy, et des curés de la ville, faubourgs et banlieue de Paris. Appelés à Saint-Lazare au commencement du XVIe siècle par Etienne de Poncher, évêque de Paris, qui espérait réformer les abus en changeant l'administration, les religieux de Saint-Victor n'avaient cessé depuis d'occuper le prieuré, qu'ils avaient fini par considérer comme leur bien propre. Il n'en était rien pourtant. Toutes les provisions temoignaient que les évêques de Paris se réservaient le droit de révoquer le prieur et même d'y mettre d'autres ecclésiastiques à leur place. De plus, le 5 décembre 1625, les religieux de l'abbaye de Saint-Victor avaient décidé que les diverses maisons de l'ordre seraient désormais indépendantes de l'abbaye. C'était par le fait une renonciation à leurs droits sur Saint-Lazare. Rome prit du temps avant d'accueillir la supplique de saint Vincent. La bulle d'union fut signée par Urbain VIII le 15 mars 1635 ; mais l'expédition n'eut pas lieu. Alexandre VII en accorda une nouvelle le 18 avril 1655. (Cf. Arch. Nat. MM 534.)

3. Jacques le Bret, chanoine de Toul, auditeur de Rote et clerc de la Chambre apostolique, était de Paris. Il fut préconisé à l'évêché de Toul le 24 avril 1645 et sacré à Saint-Louis-des-Français. Le roi de France, qui n'avait pas été prévenu diplomatiquement, refusa de le reconnaître. Le différend fut levé par le décès de l'intéressé, qui mourut à Rome le 15 juin de la même année. Jacques le Bret rendit bien des services à la congrégation de la Mission.

101. — A LOUISE DE MARILLAC

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je suis bien aise de ce que vous avez pris comme il faut la nouvelle de la maladie de Mademoiselle de Potrincourt [1], de laquelle je n'ai point su des nouvelles depuis cinq ou six jours en ça. Mais je suis marri de ce que vous laissez tremper votre esprit en quelques vaines appréhensions qui sont plutôt à empêchement qu'à avancement à votre salut. Mettez-vous toute dans la sainte dilection qui opère la confiance en Dieu et la défiance de soi, Mademoiselle, je vous en prie ; et laissez cette crainte, qui me semble parfois un peu servile, à ceux à qui Dieu n'a point donné les sentiments de lui qu'à vous ; et surtout méprisez ces pensées, qui semblent infirmer la sainte foi que Dieu a mise en vous [2], et encore plus l'auteur dont elles procèdent, qui n'a pouvoir que celui que vous lui donnerez. Or *absit* que vous lui ayez jamais donné celui-là ! Les larmes que la peine que vous en avez produisent sont autant de témoins de ce que je vous dis. Soyez donc en repos de ce côté-là.

Pour Monsieur de Marillac [3], je veux tout ce que vous

Lettre 101. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Françoise de Mornay, épouse de Jacques de Biancourt, seigneur de Potrincourt.

2. Louise de Marillac avait été assaillie autrefois de doutes sur l'immortalité de l'âme et l'existence de Dieu ; ces tentations lui seraient-elles revenues ?

3. Les biographes de Louise de Marillac supposent qu'il est ici question de Michel de Marillac, emprisonné à Châteaudun, et que sa nièce voulait tenter une démarche pour obtenir sa liberté. (Cf. Madame de Richemont, *op. cit.*, p. 100 ; Mgr Baunard, *op. cit.*, p. 114 ; M. de Broglie, *La Vénérable Louise de Marillac*, Paris, 1911, in-12, p. 65.) Ce n'est là qu'une hypothèse. On pourrait en faire d'autres.

trouverez bon ; mais prenez garde de vous embarrasser. Il me semble en ces choses qu'il faut être disposé à prendre l'avis que celui à qui l'on se conseille donne ; et, quand il vous dira quelque chose contre votre sentiment, qu'il n'y faudra point retourner deux fois. Faites pourtant ce que Notre-Seigneur vous suggérera. D'une chose vous assuré-je bien, qu'il ne vous conseillera rien que de parfait, et que je suis, en l'amour de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère, votre très humble serviteur.

V. DEPAUL.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

102. — A N***

[1632 [1].]

Vous savez bien que les religieux de [Saint-Victor] nous contestent Saint-Lazare [2]. Vous ne sauriez croire les devoirs de soumission que je leur ai rendus, selon l'ordre de l'Evangile, quoiqu'en vérité ils ne soient point fondés en raison, à ce que M. Duval m'a assuré et à ce que me disent toutes les personnes qui savent de quoi

---

Il n'est même pas sûr qu'il s'agisse ici de l'ancien garde des sceaux. Saint Vincent pourrait aussi bien avoir en vue un autre Marillac, le maréchal par exemple ou le petit-fils de Michel.

Lettre 102. — Abelly, *op. cit.*, t. I, chap. XXII, fin, p. 101.

1. Voir note 2.

2. Les religieux de Saint-Victor avaient produit une première requête le 17 décembre 1631 pour empêcher le contrat d'union. Ils en présentèrent une seconde le 13 mai 1632 pour le faire casser. Malgré l'appui que leur prêtèrent l'abbé de Quincy et les curés de Paris et de la banlieue, ils ne purent obtenir gain de cause. Le Parlement décida, le 21 août, qu'il verrait le concordat, et le 7 septembre il en ordonna l'enregistrement, tout en exigeant des prêtres de la Mission qu'ils se retirassent « par devers le sieur archevêque de Paris pour obtenir lettres d'établissement à perpétuité en ladite maison de Saint-Lazare ». (Arch. Nat. M 212, liasse n° 4.)

il s'agit. Il en sera ce qu'il plaira à Notre-Seigneur, qui sait en vérité que sa bonté m'a rendu autant indifférent en cette occasion qu'en aucun autre affaire que j'aie jamais eu. Aidez-moi à l'en remercier, s'il vous plaît.

103. — A LOUISE DE MARILLAC

Il vaut donc mieux en user ainsi que vous me mandez, Mademoiselle, et différer pour ne rien hasarder. Que si entre ci et mon retour vous trouvez quelque personne affidée, faites ; sinon, différez [1] ; Notre-Seigneur y pourvoira, surtout si vous vous aimez bien aux pieds de la croix, où vous vous trouvez à présent et qui est la meilleure place que vous puissiez avoir en ce monde. Aimez-vous-y donc, Mademoiselle, et ne craignez rien. Ne nous oubliez pas en vos prières et j'aurai soin de vous recommander à nos bonnes gens des champs.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

104. — A LOUISE DE MARILLAC

[Avant 1634 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Ce billet sera à trois fins : pour vous donner le bon

Lettre 103. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. On peut, avec les biographes de Louise de Marillac, interpréter ces mots de démarches qu'elle désirait faire pour la délivrance soit de Michel de Marillac, ancien garde des sceaux, soit du maréchal Louis de Marillac.

Lettre 104. — L. a. — Copie du XVIIe ou du XVIIIe siècle à l'hôpital de Pernambuco (Brésil).

1. Tout porte à croire que la lettre a précédé l'institution des Filles de la Charité. L'insistance que met le saint à parler de saint Joseph n'indiquerait-elle pas qu'il l'écrivit le 19 mars ?

jour, pour vous remercier de ce tant beau et agréable parement que votre charité nous a envoyé, lequel me pensa ravir hier le cœur d'aise, voyant le vôtre là dedans, et cela tout à coup entrant dans la chapelle, ne sachant pas qu'il y fût ; et cette aise dura hier et dure encore avec une tendresse inexplicable, laquelle opère en moi plusieurs pensées, lesquelles, si Dieu l'a agréable, je vous pourrai dire, me contentant cependant de vous dire que je prie Dieu qu'il embellisse votre âme de son parfait et divin amour, pendant que vous embellissez ainsi sa maison de tant de beaux parements.

La troisième fin est la prière que je vous fais de ne point aller aujourd'hui aux pauvres, et qu'ainsi vous honorerez le non-faire du Fils de Dieu et celui de saint Joseph, lequel, ayant la puissance du ciel et de la terre en sa conduite et sous son pouvoir, a voulu néanmoins paraître sans pouvoir. Envoyez-y Madame Richard. Peut-être que Dieu lui communiquera là quelque grâce dont elle a besoin, et à vous celle de quelque degré d'humilité, de compassion des infirmes ou de connaissance de vous-même, l'impuissance que vous avez de tendre à ce que votre ferveur vous fait prétendre.

Enfin vous y gagnerez, si vous le faites, pource que Notre-Seigneur le veut ainsi, en l'amour duquel et celui de sa sainte Mère et de saint Joseph, je suis votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL.

105. — A LOUISE DE MARILLAC

[Mai 1632 [1].]

Mademoiselle,

Ce que vous me mandez de M. le maréchal de Maril-

Lettre 105. — Manuscrit Saint-Paul, p. 74.

1. La lettre est du 8, 9 ou 10 mai. (Cf. note 2.)

lac me paraît digne de grande compassion et m'afflige [2]. Honorons là dedans le bon plaisir de Dieu et le bonheur de ceux qui honorent le supplice du Fils de Dieu par le leur. Il ne nous importe comme quoi nos parents vont à Dieu, pourvu qu'ils y aillent. Or, le bon usage de ce genre de mort est un des plus assurés pour la vie éternelle. Ne le plaignons donc point ; ains acquiesçons à l'adorable volonté de Dieu.

106. — A LOUISE DE MARILLAC

[Entre 1632 et 1636 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Jésus-Christ Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Me voici votre voisin depuis midi [2]. J'ai envoyé voir si vous étiez chez vous, sur les deux heures ; mais vous étiez allée en dévotion. Si demain, incontinent après

---

2. Louis de Marillac, comte de Beaumont-le-Roger et maréchal de France, Michel de Marillac, garde des sceaux, et Louis de Marillac, père de Louise de Marillac, étaient fils d'un même père. Le premier, qui était le plus jeune des trois, fut ambassadeur en Savoie, en Italie, en Lorraine, en Allemagne, commissaire général des armées de Louis XIII, maréchal de camp, capitaine général des gens d'armes de la reine, lieutenant général pour les diocèses de Metz, Toul et Verdun, gouverneur de la ville et citadelle de Verdun et maréchal de France. Il se signala au siège de Montauban, où il fut blessé, au combat de l'île de Ré, au siège de La Rochelle, à la prise de Privas et ailleurs. Il était lieutenant général du roi à l'armée d'Italie, quand Richelieu décida de l'arrêter. Le cardinal-ministre le fit saisir par ses commissaires, le 30 octobre 1630, au camp de Felizzo, en Piémont, et le tint de longs mois en prison. La sentence de mort fut portée contre lui à Rueil le 8 mai 1632 et mise à exécution le surlendemain sur la place de Grève, à Paris.

Lettre 106. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original

1. Cette lettre est du temps où saint Vincent était établi à Saint-Lazare (après 1631) et Louise de Marillac près du collège des Bons-Enfants (avant mai 1636.)

2. Saint Vincent allait assez souvent au collège des Bons-Enfants.

dîner, il vous plaît prendre la peine de venir jusques ici, nous apprendrons de vive voix ce que vous nous écrivez ; et cependant je vous supplie d'honorer les abandons intérieurs auxquels les saints, voire même le Saint des saints se sont trouvés quelquefois, et l'union plus étroite qu'ils ont eue ensuite à Dieu.

Je vous souhaite le bon soir et suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre très humble serviteur.

V. D. P.

Je ne puis que je ne vous die que je me propose de vous bien blâmer demain de ce que vous vous laissez aller ainsi à ces vaines et frivoles appréhensions. Oh ! apprêtez-vous à être bien tancée !

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

107. — A LOUISE DE MARILLAC

[Mai 1632 [1].]

Mademoiselle,

Quant à votre petite retraite [2], faites-la tout doucement, selon l'ordre de l'*Introduction* de Monsieur de

---

Lettre 107. — L. a. — Original chez les Filles de la Charité de la maison centrale de Turin.

1. Cette lettre a été écrite à l'époque d'un déménagement de Louise de Marillac. Certains indices nous portent à croire que ce fut en mai 1632, peu de jours avant sa retraite de l'Ascension. Le changement de domicile projeté à la fin de l'année 1631 avait été différé, ou bien Louise avait pris un logement provisoire.

2. « Je désirerais bien huit ou dix jours de retraite, deux fois l'année, à savoir les jours entre l'Ascension et la Pentecôte, pour honorer la grâce que Dieu a faite à son Eglise, lui donnant son Saint-Esprit pour la conduire, et l'élection des apôtres pour annoncer son saint Evangile, pour lequel pratiquer j'aurai une particulière attention à l'entendre et dévotion à la loi de Dieu, qui sont ses commandements. Les autres jours de retraite seront dans les Avents... » (*Pensées*, p. 5.) Une déchirure empêche de connaître la suite du texte.

Genève[3] ; mais ne faites que deux oraisons par jour, une heure le matin et demi-heure l'après-dînée, et vous lirez pendant l'intervalle quelque chose de Gerson[4] ou des vies des saintes veuves auxquelles vous avez plus particulière dévotion ; et le reste du temps vous l'emploierez à penser à la vie passée et à celle qui vous reste. Mais faites tout cela bien doucement, s'il vous plaît, après que vous aurez changé de logis, et contentez-vous de faire cela six jours durant. Ne m'oubliez pas en vos prières. Peut-être que je ferai la mienne en même temps. Dieu nous fasse la grâce de la bien faire !

Je suis, en son amour et celui de sa sainte Mère, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

108. — A LOUISE DE MARILLAC

[Mai ou juin 1632[1].]

Mademoiselle,

La grâce de Jésus-Christ soit avec vous !

Si vous jugez à propos avec M. Compaing[2] de ren-

---

3. *Introduction à la vie dévote*, par saint François de Sales.

4. Louise écrit dans une de ses lettres à l'abbé de Vaux (lettre 63) : « Après la confession, la lecture est dans Gerson ou autre livre semblable qui excite à l'amour de Dieu. » L'œuvre littéraire de Gerson est considérable. Parmi les ouvrages écrits ou traduits en français dont la lecture pouvait être recommandée à Louise de Marillac, nous signalerons l'*Opus tripartitum*, le *Dénat spirituel*, *La Doctrine de bien vivre en ce monde*, *Les règles de bien vivre*, *Le trésor de Sapience* et *La mendicité spirituelle*. Notons que saint Vincent attribue ailleurs l'*Imitation de Jésus-Christ* à Thomas a Kempis.

Lettre 108. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Cette lettre a été écrite, semble-t-il, quand Louise de Marillac venait de changer de logis et alors qu'elle se trouvait encore sur la paroisse de Saint-Nicolas-du-Chardonnet.

2. Guillaume Compaing, fils du seigneur de l'Estang, eut l'hon-

voyer cette femme, faites-le. S'il faut quelque chose pour cela, je le baillerai. Et pource que je suis embarrassé par dessus la tête de quantité d'exercitants, un évêque nommé, un premier président, deux docteurs, un professeur en théologie et M. Pavillon [3], outre nos exercices, tout cela, dis-je, m'empêche de vous aller voir [4]. C'est pourquoi, vous m'enverrez, s'il vous plaît, le mémoire dont vous me parlez.

Je suis bien aise de votre beau logement et dirai une douzaine de paroles à Germaine quand il lui plaira. M. Belin est céans. Quant à cet honnête homme, pour M.

---

neur d'être assisté à sa première messe par saint François de Sales. Il prêta sa maison aux prêtres de Saint-Nicolas-du-Chardonnet et entra lui-même dans leur communauté en 1621. Il fit beaucoup de bien à la paroisse Saint-Nicolas, dont il resta vicaire pendant quarante-trois ans, et aux Filles de Sainte-Geneviève, dont il fut directeur. La reconstruction de l'église paroissiale lui occasionna beaucoup de dépenses et lui coûta même la vie, car il mourut le 21 août 1665, écrasé par la chute d'un échafaudage. (Jean Darche, *op. cit.*, t. I, pp. 348-351.)

3. Nicolas Pavillon, né à Paris le 17 novembre 1597, se mit tout jeune prêtre sous la direction de saint Vincent, qui lui donna des catéchismes à faire, l'employa à l'œuvre des missions, l'envoya aux Charités où sa présence était jugée utile, et lui confia plus d'une fois la direction des conférences et des retraites ecclésiastiques. Nommé en 1637 à l'évêché d'Alet, Pavillon n'accepta que sur les instances du saint. Cette élévation ne le détourna pas de ses travaux apostoliques. Il donna une mission à Rueil, sur l'invitation de Richelieu, puis à Saint-Germain-en-Laye, à la demande du roi. Il fut sacré à Saint-Lazare le 22 août 1639 et alla dans son diocèse accompagné d'Etienne Blatiron, prêtre de la Mission. Evêque zélé, intelligent, réformateur, il justifia les espérances qu'on avait mises en lui. Son épiscopat eût été plus fécond s'il s'était mieux prémuni contre les idées jansénistes. Saint Vincent le supplia vainement de signer le formulaire. L'évêque d'Alet mourut le 8 décembre 1677. On a plusieurs vies imprimées et manuscrites de ce prélat. La dernière a été composée par M. Etienne Dejean sous ce titre *Un prélat indépendant au* XVIIe *siècle, Nicolas Pavillon, évêque d'Alet*, Paris, 1909, in-8°.

4. Saint Vincent ouvrait toutes grandes les portes de sa maison aux personnes qui désiraient y faire leur retraite. L'hospitalité qu'il leur donnait était gratuite. Dieu seul connaît le nombre incalculable d'ecclésiastiques et de laïques, de tout pays et de toute condition, qu'il reçut soit aux Bons-Enfants, soit à Saint-Lazare. (Abelly, *op cit.*, t. I, chap. XXVI, p. 119 et suiv.)

Renouard, il faut le faire demander par le petit Hermite. Il le connaît. Il faut lui dire que c'est celui qu'il nous a voulu bailler, ci-devant marchand. Monsieur votre fils est ici. Il me revient toujours de mieux en mieux.

Adieu, Mademoiselle, je suis votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

109. — A LOUISE DE MARILLAC

[Juin 1632 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Mon Dieu, Mademoiselle, que je fais des fautes à votre égard ! Je vous assurai hier que j'aurais le bien d'aller voir aujourd'hui votre beau et dévot paradis [2] et que je verrais Madame la présidente Goussault [3] et Mademoiselle Poulaillon [4], et cependant je n'ai fait ni l'un

---

Lettre 109. — L. a. — Dossier des prêtres de la Mission, original.

1. Cette lettre demande à être rapprochée de la lettre 110. Elle est antérieure au départ de Louise de Marillac pour Villeneuve, où celle-ci se trouvait le 27 juin.

2. Le nouveau domicile de Louise de Marillac.

3. Geneviève Fayet avait épousé en 1613 Antoine Goussault, seigneur de Souvigny, conseiller du roi et président en la Chambre des Comptes de Paris, et avait eu cinq enfants de son mariage. Veuve en 1631, elle se consacra avec un dévouement inlassable aux œuvres de charité. Elle eut la première idée d'une association de dames pour le soulagement des malades de l'Hôtel-Dieu et en fut la première supérieure. C'est grâce à elle que les Filles de la Charité furent appelées à l'hôpital d'Angers. Son nom revient sans cesse dans les lettres de saint Vincent à Louise de Marillac. Elle mourut dans l'exercice de la charité le 20 septembre 1639.

4. Marie de Lumague, veuve de François de Pollalion, gentilhomme ordinaire de la maison de Louis XIII, était du nombre de ces pieuses veuves que saint Vincent appliquait aux travaux de l'apos-

ni l'autre, et m'en suis allé aux champs, d'où je viens de revenir. C'est pour travailler à la Charité de Champigny [5], qui requiert bien votre présence. Je vous supplie très humblement de me le pardonner et de vous en aller demain à Villeneuve, si Madame Goussault et Mademoiselle Poulaillon vous y mènent, et pour cela je vous prie de leur écrire ce matin ; si elles ne peuvent aller l'une ni l'autre, je ne sais si vous serez incommodée dans le bateau de Joigny [6], qui part samedi à huit heures. Je pense néanmoins que non, pource qu'il est couvert. Quand vous serez à Villeneuve, il faudra vous retirer chez Mademoiselle Tranchot [7] et rendre à Monsieur le curé celle que je lui écris, dont vous verrez la teneur. Il n'y aura point danger que vous instruisiez les filles seulement. Cela vous facilitera le moyen de gagner leurs mères à Dieu. Pour la Charité, vous ne trouverez que neuf sœurs de la confrérie ; vous tâcherez d'en gagner d'autres. Si nous le pouvons, nous vous enverrons Monsieur Pavillon pour prêcher un dimanche.

Je ne vous dirai rien pour le surplus. Notre-Seigneur

---

tolat. Née à Paris le 29 novembre 1599, mariée à l'âge de dix-huit ans, veuve peu après, elle fit vœu de continence et se mit sous la direction du saint. En compagnie de Louise de Marillac ou d'autres dames charitables, elle visitait les Charités, instruisait les petites filles, portait des aumônes aux pauvres. Elle avait surtout à cœur de recueillir et de relever les filles déréglées et fonda pour cela les Filles de la Providence. Saint Vincent travailla aux règles de cet institut, lui procura des secours, de bons directeurs et obtint son approbation par le roi et l'archevêque de Paris. Mademoiselle de Pollalion mourut le 4 septembre 1657. (*Vie de la Vénérable Servante de Dieu Marie Lumague, veuve de M. Pollalion*, par M. Colin, 1754, in-12 ; *Histoire de l'Union chrétienne de Fontenay-le-Comte*, par l'abbé Teillet, Fontenay-le-Comte, 1898, in-8.) Saint Vincent écrit toujours *Poulaillon* au lieu de *Pollalion*.

5. Champigny-sur-Marne (Seine).

6. Ville située sur les bords de l'Yonne, un des affluents de la Seine.

7. Louise de Marillac a écrit du côté de l'adresse ces mots, empruntés à la lettre du 12 octobre 1631 : « Mademoiselle Tranchot vous désire fort à Villeneuve, où la Charité va mal. »

vous conseillera ce que vous aurez à faire ; et vous aurez soin, s'il vous plaît, de votre santé et d'honorer la gaieté de cœur de Notre-Seigneur. Et moi je prie Dieu qu'il vous ramène en parfaite santé et pleine de mérite et chargée des dépouilles de l'ennemi de l'empire de Dieu, en l'amour duquel je suis v. s.

V. D. P.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

110. — A LOUISE DE MARILLAC, A VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

Mademoiselle,

Votre lettre du 27 m'a été donnée céans ; à même temps j'ai écrit à M. Pavillon pour le prier de vous aller voir et lui ai envoyé votre lettre. Il ne m'a point fait réponse. Dès que je l'aurai, je [la] vous enverrai ; sinon, M. [Soufliers] [1], qui a été assez goûté au catéchisme qu'il a fait à Villeneuve. Aussi bien M. de la Salle n'est-il pas ici.

Je ne doutais point certes que vous ne trouviez très grande difficulté au rétablissement de la Charité, et plus que vous ne m'en dites ; mais béni soit Dieu de ce qu'il y a quelque sujet d'espérer que vous la rétablirez !

Quant aux difficultés que vous me mandez, je trouve bon que vous en usiez ainsi que vous me mandez.

Mademoiselle Poulaillon m'a dit qu'elle espère aller

Lettre 110. — Manuscrit Saint-Paul, p. 29.

1. Le copiste a écrit *Soudier ;* mais c'est là une distraction manifeste, car les deux frères Le Soudier n'entrèrent dans la congrégation de la Mission qu'en 1638. — François Soufliers, né à Montmirail en 1606, reçu aux Bons-Enfants en août 1629, ordonné prêtre en septembre 1631, fut supérieur à Notre-Dame de la Rose de 1642 à 1644. Saint Vincent recommandait d'imiter sa manière de traiter avec les hérétiques.

coucher chez vous samedi, et j'ai écrit à Madame Goussault que l'on faisait état en cette ville qu'elle ira voir la maîtresse d'école de Villeneuve dimanche après-dîner. O Dieu ! quelle bonne petite compagnie ! Je prie Notre-Seigneur qu'il lie vos cœurs en un, qui soit le sien, et qu'il vous fortifie dans vos travaux.

De Paris, ce 7 juillet 1632.

111. — A LOUISE DE MARILLAC, A VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

De Saint-Lazare, ce 10 juillet 1632.

Mademoiselle,

Béni soit Dieu, Mademoiselle, de ce que vous vous portez bien parmi tant de travail et de ce qu'il a béni votre emploi ! Je pense bien voirement qu'il serait à propos d'établir à Villeneuve une maîtresse d'école ; mais où la prendrons-nous ? Germaine ne serait pas fâchée d'y aller, à ce que je juge par une lettre que m'a écrite M. Belin ; mais quel moyen de la retirer de Villepreux, si l'on n'y met quelque autre ? Et puis, où prendrons-nous celle-là ? Certes, je n'y vois point de moyen, surtout dans le peu de temps que vous avez pour voir Mademoiselle d'Attichy. Quand vous serez de deçà, l'on y avisera ; ce qui pourra être l'un des jours de la semaine prochaine ; s'il vous plaît, cependant, vous ferez espérer aux mères de vos écolières que vous leur enverrez une maîtresse le plus tôt que vous pourrez, ou que vous les irez voir et conférer du moyen de loger la maîtresse et de l'entretenir. Nous vous attendrons donc pendant ce temps-là.

Informez-vous, je vous en supplie, comme va la Cha-

Lettre 111. — Manuscrit Saint-Paul, p. 31.

rité de Crosnes [1]. C'est un petit village éloigné de [Villeneuve] [2] comme de la porte Saint-Victor à Notre-Dame ou environ. Si vous aviez une monture pour y aller, vous n'y perdriez pas le temps.

112. — A FRANÇOIS DU COUDRAY, PRÊTRE DE LA MISSION, A ROME

Du 12 de juillet 1632.

Dès que j'aurai reçu les témoignages que la Congrégation désire de Mgr le nonce [1] et de Mgr l'archevêque [2], je vous les enverrai, si tant est que nous puissions les obtenir ; car, il est vrai, on tâche à nous brouiller, comme vous m'avez mandé ; et cela jusqu'à la personne de laquelle nous devrions espérer la plus grande assistance après Dieu. Mais tout cela ne m'étonnerait pas sans mes péchés, qui me donnent sujet de craindre non pas le succès de la chose, qui tôt ou tard se fera de delà comme de deçà ; mais je ne saurais vous exprimer combien les artifices m'étonnent. Le R. P. Général [3] désavoue

---

1. En Seine-et-Oise, arrondissement de Corbeil, à deux kilomètres de Villeneuve.

2. Le copiste du manuscrit Saint-Paul a écrit par distraction *Villepreux*.

Lettre 112. — Reg. 2, p. 2.

1. Alexandre Bichi, né à Sienne, mort à Rome le 25 mai 1657. Il fut évêque d'Isola (1628), de Carpentras (1630), nonce apostolique en France (1630), cardinal (1633), légat d'Avignon (1634). Mazarin lui confia des missions importantes. (Cf. Tamizey de Larroque, *Le Cardinal Bichi, évêque de Carpentras. — Lettres à Peiresc*, Paris, 1885.)

2. Jean-François de Gondi.

3. Charles de Condren, né à Vauxbuin, près de Soissons, le 15 décembre 1588, entra à l'Oratoire le 17 juin 1617, après avoir pris le doctorat en Sorbonne. Il alla fonder le séminaire de Langres en 1619, celui de Saint-Magloire en 1620, puis établit une maison de son ordre à Poitiers, où il resta plus d'un an. De retour à Paris, il se fit une grande réputation de directeur d'âmes, qui attira vers lui Gaston, duc d'Orléans, frère du roi, Olier, Meyster, Amelote et

pourtant tout cela et m'a promis d'écrire à M. le cardinal Bagni [4], à M. l'ambassadeur [5] et au R. P. René [6]. Dès que j'aurai ses lettres, je vous les enverrai. Cependant vous agirez, s'il vous plait, le plus chrétiennement qu'il vous sera possible avec ceux qui nous embarrassent. Je les vois ici aussi souvent et cordialement, Dieu merci, comme je faisais ; et me semble que, par la grâce de Dieu, non seulement je ne leur ai point d'aversion, ains que je les honore et chéris davantage ; et vous dirai plus, que je ne m'en suis pas encore plaint au Père de Gondy [7], de peur de l'indisposer en sa vocation. Il est vrai ce qu'ils ont écrit de delà, que le P. B. [8] est allé en mission en Normandie, avec six ou sept, depuis environ quinze jours après Pâques, et que je leur ai baillé M. Renar [9], pource qu'ils m'en ont fait instance, afin de

---

d'autres personnages éminents. Il gouverna l'Oratoire du 30 octobre 1629 au 7 janvier 1641, jour de sa mort. (*Vie du P. Charles de Condren*, par Amelote, Paris, 1643, in-4°.) Saint Vincent l'avait en haute estime. « Il m'en a parlé en des termes qui paraîtraient incroyables, écrit Jean-Jacques Olier (*Mémoires autographes*, t. II, p. 255), et je me souviens qu'il me dit à son sujet : Il ne s'est point trouvé un homme semblable à lui, *non est inventus similis illi* ; et mille autres choses semblables, jusque-là que, lorsqu'il apprit sa mort, se jetant à genoux et se frappant la poitrine, il s'accusait, les larmes aux yeux, de n'avoir point honoré ce saint homme autant qu'il méritait de l'être. »

4. Jean-François Bagni, né en juillet 1565, évêque de Cervia, de Reati, vice-légat d'Avignon, nonce dans les Flandres, puis en France (1627), cardinal en 1629, mort le 24 juillet 1641.

5. Le comte d'Avaux.

6. Le Père René Barrême, disciple préféré du P. de Condren, né à Arles, reçu à l'Oratoire en 1623, mort à Arles le 16 janvier 1685. Il avait un goût tout particulier pour les missions et excellait dans la manière de faire le catéchisme, qu'il enseignait au moyen de grands tableaux représentant les principaux mystères et les sacrements. (*Bibliothèque Oratorienne*, par le P. Ingold, 3 vol. in-12, Paris, 1880-1883, t. I, p. 246, note 1.)

7. Oratorien depuis 1627.

8. Peut-être François Bourgoing, qui précéda saint Vincent à la cure de Clichy et devait succéder à Charles de Condren comme supérieur de l'Oratoire.

9. Saint Vincent n'avait peut-être pas parmi les membres de la conférence des mardis d'auxiliaire plus zélé et plus utile que Fran-

se conformer à nous ; et que, depuis, un des leurs est venu passer deux ou trois jours à une de nos missions de ce diocèse pour voir comme l'on fait ; et s'il leur plaît d'y venir davantage, ils seront les bienvenus ; car je ne croirais pas être chrétien, si je ne tâchais de participer à l'*utinam omnes prophetarent* de saint Paul [10]. Hélas ! Monsieur, la campagne est si grande ! Il y a des peuples à milliers qui remplissent l'enfer. Tous les ecclésiastiques ne suffiraient pas, avec tous les religieux, pour subvenir à ce malheur. Faudrait-il que nous fussions si misérables d'envier que ces personnes-là s'appliquassent au secours de ces pauvres âmes qui se vont incessamment perdant ! Oh ! certes, ce serait être cou-

---

çois Renar, né à Paris le 25 avril 1604. Ce saint prêtre partageait son temps entre la direction des âmes et les œuvres de charité. Tous les matins, de six heures à midi, il se tenait à la disposition de ses pénitentes, au nombre desquelles était Jeanne Potier, épouse de Michel de Marillac. On le voyait à l'Hôtel-Dieu auprès des malades, qu'il visitait et instruisait. Il prêchait dans les hôpitaux et les prisons, faisait le catéchisme aux enfants, allait annoncer l'Evangile dans les villages, souvent avec les prêtres de la Mission. Il prit part aux missions qui se donnèrent aux Quinze-Vingts, à la Pitié, au Refuge, à La Chapelle, où il se chargea de faire le catéchisme aux pauvres Lorrains. Où ne le trouvait-on pas ? Il apporta la bonne parole aux populations du Poitou, de la Touraine, de la Saintonge, de l'Auvergne, de la Champagne, de la Bourgogne, de « presque toutes les provinces de France », dit son biographe. Saint Vincent l'invita à donner les entretiens des ordinands à Saint-Lazare. François Renar ayant eu, comme beaucoup d'autres, la curiosité d'aller voir sur place les possédées de Loudun, dont on parlait partout ; il dit la messe dans leur chapelle, constamment distrait par leurs vociférations et leurs blasphèmes. Sur la fin de sa vie, alors que les infirmités ne lui permettaient plus la même activité, il devint directeur des religieuses de Saint-Thomas. La mort mit fin à ses travaux le 14 janvier 1653. (*L'idée d'un véritable prestre de l'Eglise de Jésus-Christ et d'un fidèle directeur des âmes, exprimée en la vie de M. Renar, prestre, directeur des religieuses du monastère de S. Thomas*, par Me Louis Abelly, prestre, docteur en la faculté de théologie, Paris, in-12 ; *Les opuscules spirituels de Monsieur Renar, prestre, directeur des religieuses du monastère de S. Thomas*, recueillis par les soins de Messire Louis Abelly, évêque de Rodez, Paris, 1698, in-8.)

10. Saint Vincent ne prétend pas faire une citation textuelle. On trouve l'équivalent de ces mots dans la première épître aux Corintiens XIV, 39, et surtout dans le livre des Nombres XI, 29.

pable de l'accomplissement de la mission de Jésus-Christ sur la terre. Que si l'on nous veut empêcher nous autres, il faut prier, s'humilier et faire pénitence des péchés que nous avons faits en ce saint ministère. Je vous supplie selon cela, Monsieur, de ne laisser pas de voir ces Pères et de faire à leur égard ce que Notre-Seigneur conseille que l'on fasse à l'égard de ceux qui exercent et empêchent, et de prier ceux à qui Dieu a donné de la charité pour nous, de ne leur point nuire de parole, ni d'effet.

113. — A LOUISE DE MARILLAC

[Vers 1632 [1].]

Mademoiselle,

Il sera bon que vous communiquiez avec Madame Goussault et Mademoiselle Poulaillon touchant Germaine pour avoir leur avis. Il n'y a que deux jours que j'ai fait attention à cette manière d'agir, qui me semble de cordialité et de déférence ; et peut-être leur ai-je pu faire peine en vous faisant prendre la dernière résolution de votre emploi sans leur dire.

114. — A ISABELLE DU FAY

[Entre 1626 et 1635 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Lettre 113. — Manuscrit Saint-Paul, p. 42.

1. Cette lettre semble peu éloignée du temps où s'établirent les premières relations entre saint Vincent, Madame Goussault et Mademoiselle de Pollalion.

Lettre 114. — Reg. 1, f° 68. Le copiste note que l'écriture de l'original était de saint Vincent lui-même.

1. Même remarque qu'à la lettre 99, note 1.

Un mien intime ami ayant une affaire dont M. de Villenosse est commissaire, mon cœur n'a pu lui celer que j'espérais lui pouvoir rendre quelque service par votre faveur. Je vous supplie très humblement, Mademoiselle, de me faire celle de vous employer pour cela et de lui présenter le papier ci-inclus avec votre recommandation. La vertu fort notable de la personne, son besoin et votre charité pour moi me donnent la confiance de vous en importuner ; et le sujet de confusion que j'ai de vous importuner me fera plus considéré et réservé une autre fois pour ne le pas faire, à la charge que vous ne prendrez point la peine de venir céans et que vous ne m'épargnerez point en ce que vous me jugerez digne de vous servir, qui suis, en l'amour de Jésus et de sa sainte Mère, Mademoiselle, votre...

L'affaire se doit juger demain. Je vous supplie, Mademoiselle, de l'avoir pour recommandé aujourd'hui.

115. — A LOUISE DE MARILLAC

[1632 [1].]

Mademoiselle,

La charité vers ces pauvres forçats est d'un mérite incomparable devant Dieu. Vous avez bien fait de les assister et vous ferez bien de continuer en la manière que vous le pourrez, jusqu'à ce que j'aie le bien de vous voir, qui sera dans deux ou trois jours.Pensez un peu si votre Charité de Saint-Nicolas s'en voudrait charger, au moins pour quelque temps ; vous les aideriez de l'argent qui vous reste. Mais quoi ! cela est difficile, et c'est ce qui me fait jeter cette pensée en votre esprit à l'aventure [2].

Lettre 115. — Abelly, *op. cit.*, t. I, chap. XXVIII, début, p. 128.

1. Voir note 2.

2. Du jour où il fut nommé aumônier général des galères de

116. — A LOUISE DE MARILLAC

[Entre 1632 et 1635 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je trouve bien tout ce que vous me mandez ; et pour-ce que Madame la présidente Goussault est aux champs et que Mademoiselle du Fay n'a point son carrosse, je tâcherai de vous aller voir demain ou après. Fortifiez-vous donc bien cependant.

France, saint Vincent s'occupa d'améliorer, au double point de vue corporel et spirituel, le sort des pauvres forçats qui attendaient dans les cachots de la Conciergerie ou dans les autres prisons de Paris leur envoi sur les galères. En 1622, il loua pour eux une maison au faubourg Saint-Honoré, près de l'église Saint-Roch. Dans le contrat passé le 17 avril 1625 entre Philippe-Emmanuel de Gondi, son épouse et saint Vincent, il est stipulé que les missionnaires seront tenus à perpétuité d' « assister spirituellement les pauvres forçats, afin qu'ils profitent de leur peine corporelle ». En 1632, le saint obtint du roi et des échevins de la ville qu'une vieille tour carrée, placée près du pont de la Tournelle, entre la porte Saint-Bernard et la Seine, serait aménagée pour recevoir les galériens malades. Saint Vincent leur rendait tous les devoirs d'aumônier. Non content d'aller lui-même les visiter, il exhortait les personnes pieuses à venir leur apporter des paroles de consolation. Louise de Marillac et ses filles furent associées à cette bonne œuvre comme aux autres. (Abelly, *op. cit.*, t. I, chap. XXVIII.) Il serait injuste de ne pas rappeler ici que les prêtres de la paroisse Saint-Nicolas, dont le rôle a été si bien mis en lumière par l'abbé Schoenher (*op. cit.*, t. I, p. 127), rivalisèrent de zèle avec saint Vincent et Louise de Marillac en faveur des galériens établis sur leur paroisse. Il est certain que dès 1634, plus tôt peut-être, l'aumônerie de la maison des galériens leur fut confiée. La Compagnie du Saint-Sacrement, stimulée probablement par saint Vincent, qui avait besoin d'appui, prit la même œuvre à cœur. (*Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement*, par le comte René de Voyer d'Argenson, publiées et annotées par le R. P. dom H. Beauchet-Filleau, Marseille, 1900, in-8°, pp. 54-56.)

Lettre 116. — L. a. — Original au collège d'Antoura, près Beyrouth.

1. Dates de la prise de possession de Saint-Lazare (8 janvier 1632) et de la mort de Mademoiselle du Fay ; la lettre semble plutôt de 1632 ou 1633.

Je vous souhaite le bon jour et suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Mademoiselle, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL.

De Saint-Lazare, ce dimanche matin.

Il faudra que la fille que vous prendrez à Villeneuve [2] soit bien résolue ; elle aura beaucoup à souffrir [3].

117. — A LOUISE DE MARILLAC

Je loue Dieu, Mademoiselle, de ce que vous n'êtes pas malade, comme Mademoiselle du Coudray [1] m'a fait appréhender ce matin. Mais est-il vrai ce que vous dites, que cela n'est point ? Or sus, je prie Notre-Seigneur que cela soit ainsi.

Nous différerons donc au jour de la sainte Vierge la confession de Mademoiselle du Coudray, puisqu'il semble que vous le désirez tacitement ainsi et être de la partie ; aussi bien ai-je affaire demain au matin céans. Je lui souhaite le bon soir, comme à vous, et à Monsieur votre fils la grâce de bien faire ce que vous me mandez.

Je ne vous ai point fait réponse plus tôt, pource que je ne fais que d'arriver de la ville.

Bon soir Mademoiselle, offrez à Dieu, s'il vous plaît, les besoins intérieurs de celui qui est, [en] l'amour de Notre-Seigneur, votre très humble serviteur.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

---

2. Villeneuve-Saint-Georges (Seine-et-Oise).

3. Il s'agit vraisemblablement d'une fille destinée à faire l'école dans cette localité. (Cf. lettre 111.)

Lettre 117. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Amie intime de Louise de Marillac.

118. — A ISABELLE DU FAY

[Entre 1626 et 1635 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

Je n'aurais pas tant mis à vous voir pour vous remercier de tant de biens qu'il vous a plu faire à notre chapelle et à nous, ou, pour mieux dire, à N.-S. et à sa sainte Mère, n'était qu'il a plu à Dieu me faire la grâce de m'arrêter au logis par quelques petites fièvres qui m'ont pris depuis dimanche passé. Vous recevrez le remerciement par ces lignes, Mademoiselle, s'il vous plaît, et l'assurance que mon cœur, si me semble, serait bien content de voir le vôtre ; mais, puisque N.-S. ne le veut pas pour encore, son saint nom soit béni ! Je ne manquerai cependant de vous présenter à N.-S. en mes indignes prières, me recommandant aussi bien humblement aux vôtres et vous suppliant que vous honoriez la sainte tranquillité de l'âme de N.-S. par la confiance que vous êtes sa chère fille et lui votre cher Père, et moi, en son amour, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL.

119. — A LOUISE DE MARILLAC

[Avant 1634 [1].]

Puisqu'en votre conscience vous pouvez faire [mettre l'affaire sans crainte aucune] [2] et que vous voyez que, si

---

Lettre 118. — Reg. 1, f° 68 v°. Le copiste note que l'écriture de l'original était la propre écriture de saint Vincent.

1. Même remarque qu'à la lettre 99, note 1.

Lettre 119. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. La lettre a été écrite avant l'institution des Filles de la Charité.

2. Les mots placés ici entre crochets ont été raturés avec tant de soin que nous n'osons les donner comme absolument exacts.

vous ne le faites, vous hasardez l'affaire que tant de monde [veut], priez Monsieur Clichun de vous faire cet office, comme il le fera volontiers ; et si c'est du doute que vous pussiez en user ainsi de cet affaire, que vous êtes troublée, mettez-vous en repos et n'y pensez plus ; si c'est du traitement que vous recevez de vos auditeurs du compte, pensez quelle est la crainte de ceux qui comptent devant Dieu après l'instant de la mort, et tâchons à si bien faire que nous ayons sujet de confiance en la bonté infinie de l'auditeur du compte de notre vie et notre juge souverain.

Je vous remercie du livre que [vous] m'avez envoyé et vous prie d'avoir soin de votre santé, qui n'est plus vôtre, puisque vous la destinez pour Dieu [3] ; et mon cœur n'est point mon cœur, ains le vôtre, en celui de Notre-Seigneur, que je désire qui soit l'objet de notre unique amour. Ressouvenez-vous de présenter à Dieu un affaire qui nous touche, s'il vous plaît.

120. — A LOUISE DE MARILLAC, A ASNIÈRES

Mademoiselle,

Je salue Madame la présidente [1], ensemble Monsieur le vicaire d'Asnières [2] et toutes vos bonnes femmes de la Charité, et me recommande à leurs prières.

---

3. Louise de Marillac attendait toujours la décision de son saint directeur. Nous lisons dans ses écrits : « Je dois persévérer en l'attente du Saint-Esprit, bien que je ne sache point le temps de sa venue ; mais en acceptant cette ignorance et celle des voies par lesquelles Dieu veut que je le serve, je me dois abandonner entièrement à sa disposition pour être entièrement à lui et préparer mon âme ; je dois renoncer volontairement à toute chose pour le suivre. » (*Pensées*, p. 18.)

Lettre 120. — Pémartin, *op. cit.*, t. I, p. 141, lettre 140.

1. La présidente de la Charité.

2. Localité voisine de Paris. Louise de Marillac avait visité en

Je vous prie de dire à madite dame que je la prie et vous aussi, de nous aider à remercier Dieu de ce que notre affaire de céans[3] fut avant-hier vérifié en Parlement.

121. — A LOUISE DE MARILLAC

[Entre 1632 et 1636[1].]

A votre avis, Mademoiselle, vous suis-je pas bien rude ? Votre cœur n'a-t-il point un peu murmuré contre le mien de ce qu'étant si proche je ne vous ai ni vue ni fait savoir de nos nouvelles ? Or sus, vous verrez un jour la raison de tout cela devant Dieu.

Je me suis retiré ici[2] depuis hier pour travailler à quelque chose que j'avais à écrire et peut-être que j'y serai encore demain ; mais ce ne sera pas sans aller par ville, ni sans vous voir peut-être à la messe.

Je vous souhaite cependant le bon soir. Je n'ai quasi point encore gouverné M. votre fils. Voilà la cloche qui m'ôte la plume de la main.

Bon soir, Mademoiselle. Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre très humble serviteur.

V. D.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

---

février 1630 la confrérie d'Asnières (*Pensées*, p. 123), où elle était peut-être revenue depuis.

3. Peut-être l'union du prieuré de Saint-Lazare.

Lettre 121. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Même remarque qu'à la lettre 106, note 1.

2. Au collège des Bons-Enfants.

122. — A LOUISE DE MARILLAC

[Vers 1632 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Il faut attendre la résolution de cette bonne demoiselle. Madame Goussault désire faire le voyage avec Marie [2] avant que de la vous livrer.

Minutez le règlement ; je le verrai ensuite et ferai ce que vous me mandez. Dites-moi ces empêchements que vous craignez.

Je commence aujourd'hui ma retraite et remets toutes choses pour après. Priez Dieu pour moi, s'il vous plaît.

Je suis, en son amour....

V. D. P.

123. — A LOUISE DE MARILLAC

Ne pouvant vous aller trouver moi-même, je vous dirai, Mademoiselle, que je prie Notre-Seigneur qu'il ait agréable de vous dire lui-même ce que vous devez faire. Allez donc et faites *in nomine Domini* ce qu'il vous semblera que notre aimable et toujours adorable Sau-

---

Lettre 122. — Gossin, *Saint Vincent de Paul peint par ses écrits*, Paris, 1834, in-12, p. 376.

1. Date de l'entrée de Marie Joly en communauté.

2. Marie Joly. Elle fut employée à l'Hôtel-Dieu, à la Charité de Saint-Paul, à celle de Saint-Germain-l'Auxerrois et fut la première supérieure de la maison de Sedan, où elle resta de 1641 à 1654. Rappelée de cette ville, elle se laissa gagner par le découragement et s'enfuit de la maison-mère. Réadmise sur sa demande quelques jours après, elle répara par une conduite exemplaire sa faiblesse d'un moment. Le 5 août 1672, elle était supérieure à Saint-Jacques-du-Haut-Pas.

Lettre 123. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original

veur demandera de vous. Je le prie de tout mon cœur qu'il vous amène et ramène, qu'il soit la lumière de votre cœur et sa douce chaleur, qu'il lui fasse connaître et affectionner ce qu'il désire de vous, et particulièrement que vous soyez la consolation de ses chères filles, et elles la vôtre en son parfait amour.

Les pères jacobins sont l'un le père prieur et l'autre le père maître des novices qui étaient il y a deux ans. Quant aux chandeliers que votre charité a donnés à Sainte-Marie, je vous en loue, pourvu qu'ils ne soient point d'argent.

Ressouvenez-vous de moi devant Dieu, en l'amour duquel et celui de sa sainte Mère je suis à la supérieure qui sera élue de votre compagnie [1] et à ses filles très humble et obéissant serviteur.

Monsieur Clichun s'en retourna hier demi-heure après vous.

124. — A FRANÇOIS DU COUDRAY, A ROME

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Monsieur du Coudray, votre frère, a désiré que je joigne la présente à celle qu'il vous écrit, et mes prières aux siennes, afin que vous ayez agréable de terminer les affaires que vous avez ensemble. Je vous supplie très humblement, Monsieur, de le faire au plus tôt, au cas que vous ne soyez pas en état de partir bientôt et que vos affaires se puissent terminer par un autre, auquel vous pourrez envoyer votre procuration et des mémoires ;

---

1. La supérieure de la Charité établie sur la paroisse Saint-Nicolas-du-Chardonnet.

Lettre 124. — L. a. — Dossier de la Mission, original.

mais je vous prie que ce ne soit pas à moi, pource que j'ai trop d'embarras et que je ne m'entends point aux affaires. Je sais que vous me direz qu'il n'a point tenu à vous et que vous l'avez recherché maintes fois pour cela, et m'appellerez à témoin moi-même pour avoir été entremetteur entre vous deux pour vous accommoder. Mais à cela je vous dirai que la plénitude du temps n'était point encore arrivée pour lors, comme elle semble l'être à présent par la disposition que je vois, si me semble, en mondit sieur votre frère. Attendant donc votre favorable réponse sur cela, je me recommande à vos prières et suis, en l'amour de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL.

De Paris, ce 19 septembre 1632.

Mondit sieur votre frère désire deux copies d'annates [1] de deux divers correspondants, de M. Marchand et d'un autre, et qui soient bien assurées et exactes. Je vous supplie, Monsieur, très humblement de les lui envoyer.

Suscription : A Monsieur Monsieur du Coudray, prêtre de la Mission.

125. — A ANTOINE PORTAIL

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

---

1. Redevance que payaient à la Chambre apostolique, en recevant leurs bulles, les titulaires des bénéfices conférés en consistoire ; elle représentait le revenu d'une année.

Lettre 125. — L. a. — Original à la Bibl. Nat., n. a. fr. 22.819.

Je reçus hier la vôtre du 17 de ce mois, laquelle m'a fait voir la bénédiction qu'il plaît à Notre-Seigneur de continuer à votre mission, dont je suis aussi consolé que vous pouvez penser. O Monsieur, que le mot que vous me mandez du succès de Courboin [1] et de la nécessité de Viffort [2] m'a touché ! Or sus, à Dieu soit la gloire de tout, et à vous autres, Messieurs, la reconnaissance de l'obligation que vous lui avez de ce qu'il lui plaît se servir de vous pour cela, et à moi la confusion de me voir indigne de coopérer à ce bien !

Je suis, au reste, en demeure de ce que je ne vous ai pas écrit par tous les coches ; accusez-en quelque embarras un peu extraordinaire que j'ai ici.

Que vous dirai-je de votre manière d'aller à Joigny, sinon que vous gouverniez comme vous trouverez pour le mieux ? Mais, si vous allez à pied et ne prenez qu'un cheval, je vous prie de deux choses : c'est que vous fassiez de petites journées et que ceux qui seront fatigués montent alternativement à cheval. Que si vous n'avez encore envoyé à Soissons, n'y envoyez pas. Monseigneur de Soissons [3] doit être en cette ville bientôt. Je ferai ce qu'il faudra. Que s'il reste quelque village à faire, que vous semble, Monsieur, si vous laissiez Messieurs Bécu et Miloir [4] pour cela ? Toutefois, s'il n'y va que de trois ou quatre jours, attendez-les et partez, s'il vous plaît, dès que vous aurez fait. L'on a besoin de vous à Joigny, où vous trouverez Monsieur Pavillon, M. Renar, Mes-

---

1. Petite localité de l'Aisne, où saint Vincent avait établi, le 19 juin 1622, une confrérie de la Charité, composée d'hommes et de femmes, pour laquelle il dressa lui-même un règlement que nous avons encore.

2. Petite localité de l'Aisne.

3. Simon Le Gras (1624-1656).

4. François Miloir, prêtre de la Mission, né à Abbeville, reçu, vers novembre 1630, dans la congrégation de la Mission, où il resta peu de temps.

sieurs Morel [5], Massé [6] et un autre, de Saint-Nicolas [7], outre Messieurs de Sergis et de Renel [8]. M. de la Salle n'y est point ; il est demeuré malade ici.

L'ordre que nous avons donné est que M. Pavillon fera les prédications, et Messieurs Renar, Roche [9] et Grenu [10] et Sergis feront : savoir, le premier, le symbole ; le 2e, les commandements de Dieu ; le 3e, les oraisons dominicale et angélicale ; et le [4e] [11], les sacrements ; et pour le petit catéchisme, Messieurs Roche et Sergis sont à être soulagés, lorsqu'ils feront le grand catéchisme ; et vous, Monsieur, aurez soin de la direction de la compagnie. Je prie Notre-Seigneur qu'il vous donne d'abondante part à son esprit et à sa conduite pour cela.

Or sus, entreprenez donc cette sainte besogne en cet esprit, Monsieur. Honorez la prudence, la prévoyance, la douceur et l'exactitude de Notre-Seigneur à cette fin. Vous ferez bien si vous faites observer le règlement comme il faut. La bénédiction de Dieu se trouve abon-

---

5. Peut-être Claude Morel, célèbre docteur de Sorbonne, né à Vitry-le-François, qui devint prédicateur du roi en 1640, théologal du diocèse de Paris en 1662, doyen de la faculté de théologie et mourut le 30 avril 1679, après avoir pris une part active à la lutte contre les jansénistes.

6. Il ne s'agit ni de Jean-Baptiste, ni de René Macé, prêtres de Saint-Sulpice, tous deux trop jeunes en 1632 pour prendre part à une mission.

7. Communauté de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, fondée par Adrien Bourdoise.

8. Jacques de Renel, prêtre de la Mission, né en 1606 dans le diocèse d'Amiens, entré dans la congrégation de la Mission en août 1629, ordonné prêtre en 1631, le jour de Pâques. Son nom paraît ici pour la première et la dernière fois.

9. Nicolas Roche, prêtre de la Mission, né à Amiens, reçu dans la congrégation de la Mission en 1629, ordonné prêtre en 1631.

10. Daniel Grenu, né à Abbeville le 1er janvier 1606, ordonné prêtre en 1630, reçu dans la congrégation de la Mission en septembre 1631, missionnaire très actif, que nous verrons rayonner en Champagne, en Gascogne et en Dauphiné.

11. Texte de l'original : *et le 5e*. La rectification s'impose.

damment là dedans. Commencez donc par le lever, le coucher, l'oraison, l'office, l'entrée et la sortie de l'église à point nommé. O Monsieur, que l'habitude formée de ces choses est un riche trésor, et que le contraire traîne d'inconvénients ! Eh ! mon Dieu ! pourquoi ne mettrons-nous pas peine à cela pour Dieu, puisque nous voyons que la plupart du monde est exact observateur de l'ordre qu'il s'est proposé dans le monde ? Jamais ou fort rarement les gens de justice ne manquent à se lever et coucher, à aller et revenir du palais à même heure ; la plupart des artisans en font de même ; il n'y a que nous autres ecclésiastiques qui sommes si amateurs de nos aises que nous ne marchons qu'au branle de nos inclinations. Pour l'amour de Dieu, Monsieur, travaillons à nous dépétrer de cette chétive sensualité, qui nous rend captifs de ses volontés.

J'ai écrit assez au long à M. de Sergis sur ce que vous aurez à faire, dans le doute si la présente vous trouvera à Montmirail. Allez donc, *in nomine Domini*, saluez, ains embrassez nos Messieurs *nomine meo*, s'il vous plaît. Ecrivez-moi souvent. Dites à nos Messieurs que de toutes les missions qu'on a faites, il n'y en a point de plus difficile ni importante que celle de Joigny, tant à cause de la qualité des esprits du lieu, que pour l'empire que le malin y a en quelque chose, et que *hoc genus daemoniorum non ejicitur nisi in oratione, maxima modestia et prudentia et humilitate*, et que les personnes dont la compagnie est composée requièrent cela même ; et qu'elle prenne garde à deux défauts notables qui ont été remarqués en la précédente mission, qui sont la sensualité, pour ne dire pas intempérance, et la philaphtie [12], pour ne pas dire grosse vanité dans les prédications et les discours qui se font sur ce sujet. Je vous supplie, Mon-

12. *Philaphtie*, amour exagéré de soi. On écrit aujourd'hui *philautie*.

sieur, d'en avertir la compagnie, afin qu'elle se garde bien de tomber dans ces défauts ; et n'oubliez pas d'avertir au chapitre le général et les particuliers que vous verrez tomber dans ces manquements ; car, croyez-moi, Monsieur, que si nous n'y prenons garde, que nous tomberons dans ces manquements ; et si cela est, ô Dieu, où serons-nous ? qu'est-ce que deviendra une compagnie si importante et composée néanmoins de personnes sensuelles, efféminées et mal mortifiées ? Qui ne voit qu'elle ne la peut pas faire longue et que ces vices sont la source de l'universalité des autres ? Or sus, Monsieur, pour l'amour de Dieu, priez pour cela et tenez-y la main. Et pource que, misérable que je suis, j'ai sujet de craindre d'être la cause de tous ces défauts, pource qu'ils sont tous en moi comme en leur principe et que de moi ils se répandent sur la compagnie ou sur partie d'icelle (car, Dieu merci, il y en a qui ne sont pas ainsi faits, ains qui se mortifient et humilient en tout), priez Dieu pour moi qu'il me le pardonne et me fasse la grâce de m'en amender, qui suis cependant, en l'amour de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL.

De Saint-Lazare, ce 28 novembre 1632.

Suscription : A Monsieur Monsieur Portail, prêtre de la Mission, à Montmirail.

126. — A LOUISE DE MARILLAC

[Vers 1632 [1].]

Mademoiselle,

Je loue Dieu de ce que vous ne vous êtes point trouvée

Lettre 126. — Manuscrit Saint-Paul, p. 9.

1. La phrase finale peut laisser croire que la lettre a été écrite aux

mal de votre voyage, ni du peu de séjour que vous avez fait à Serain [2], et le prie qu'il vous fortifie tout à fait, afin que vous le serviez au bien des petites âmes où vous êtes.

Quant à ce que vous me dites de sainte Benoîte, vous honorerez l'esprit de Notre-Seigneur en elle par le rapport de votre emploi au sien et l'éloignement de votre demeure ordinaire au sien [3]. Que si vous ne le faites pas en tout, béni soit Dieu de ce que c'est en quelque chose, en attendant plus, si sa divine bonté l'agrée ! Qui est fidèle en peu, dit Notre-Seigneur, il sera constitué sur un plus grand emploi. Soyez fidèle à ce peu, et peut-être que Notre-Seigneur vous en fera faire davantage ; et Dieu sait si cela ne servira pas à la gloire de M. Le Gras, pour l'âme duquel vous désirez que je prie, et pour la vôtre.

127. — A N***

[Vers 1633 [1].]

Monseigneur l'archevêque [2], conformément à la pra-

---

environs du 21 décembre, jour anniversaire de la mort de M. Le Gras. Ce qui précède semble indiquer que la compagnie des Filles de la Charité n'était pas encore fondée.

2. Localité située dans l'Aisne, près d'Origny-Sainte-Benoîte.

3. Sainte Benoîte, vierge et martyre, est honorée par l'Eglise le 8 octobre, jour anniversaire de sa mort. Ses biographes rapportent qu'elle était fille d'un sénateur romain et qu'elle vint s'établir avec douze compagnes à Origny-sur-Oise, aujourd'hui Origny-Sainte-Benoîte, près de Saint-Quentin, sur une colline, hors du bourg et du côté de la rivière. Elle sortait tous les jours de sa cellule pour exhorter familièrement les habitants du lieu et des environs. Les conversions qu'elle opérait attirèrent sur elle la colère des persécuteurs, qui lui firent couper la tête le 8 octobre de l'an 362. Louise de Marillac imitait sainte Benoîte par ses emplois et, comme elle, habitait sans doute en un endroit éloigné du bourg. Ce qui est dit ici de sainte Benoîte ne donnerait-il pas à supposer que Louise se trouvait alors à Origny-Sainte-Benoîte ?

Lettre 127. — Abelly, *op. cit.*, t. II, chap. II, sect. II, début, p. 215.

1. Abelly dit que cette lettre a été écrite « environ deux ans après » l'ordonnance épiscopale relative aux ordinands, qui est du 21 février 1631.

2. Jean-François de Gondi.

tique ancienne de l'Eglise, en laquelle les évêques faisaient instruire chez eux durant plusieurs jours ceux qui désiraient être promus aux ordres, a ordonné que dorénavant ceux de son diocèse qui auront ce désir, se retireront, dix jours avant chaque ordre, chez les prêtres de la Mission, pour y faire une retraite spirituelle, s'exercer à la méditation, si nécessaire aux ecclésiastiques, faire une confession générale de toute leur vie passée, faire une répétition de la théologie morale et particulièrement de celle qui regarde l'usage des sacrements, apprendre à bien faire les cérémonies de toutes les fonctions des ordres, et enfin s'instruire de toutes les autres choses nécessaires aux ecclésiastiques. Ils sont logés et nourris pendant ce temps-là, et il en résulte un tel fruit, par la grâce de Dieu, qu'on a vu que tous ceux qui ont fait ces exercices mènent ensuite une vie vraiment ecclésiastique, et même la plupart d'entre eux s'appliquent d'une manière toute particulière aux œuvres de piété, ce qui commence à être manifeste au public [3].

---

3. De 1631 à 1643, il y eut chaque année six retraites d'ordinands à la maison-mère des prêtres de la Mission. Après 1643, la retraite de la mi-carême fut supprimée. A partir de 1638, aux ordinands du diocèse de Paris s'ajoutèrent les ordinands étrangers au diocèse qui venaient recevoir les ordres dans cette ville. Le nombre des hôtes de Saint-Lazare oscilla dès lors entre soixante-dix et cent. Tout ce monde était reçu gratuitement. Pour être en mesure de couvrir les frais, le saint intéressa à cette œuvre les dames de la Charité, qui donnèrent libéralement, surtout la présidente de Herse et la marquise de Maignelay. La reine-mère fit aussi quelques largesses. Tout alla bien jusqu'en 1645. Alors les dons se firent plus rares, et la maison de Saint-Lazare fut obligée de supporter presque toutes les dépenses. Elle y arrivait avec peine ; mais il résultait un si grand bien de ces retraites que saint Vincent ne consentit jamais à les interrompre ou à réduire le nombre des ordinands. Il appelait à Saint-Lazare, pour y donner les exercices, les prêtres ou même les évêques les plus recommandables par leurs vertus, leurs talents et leur zèle. On y vit Pavillon, Caullet, Perrochel, que la reine-mère vint écouter, Sevin et Bossuet. (Abelly, *op. cit.*, t. II, chap. II, sect. I-V.)

128. — A LOUISE DE MARILLAC[1]

J'ai eu peur que vous n'eussiez pas dressé votre affaire, à cause que Mademoiselle Delamare a été longtemps chez vous ; et c'est la cause que je vous ai fait le billet que je vous ai envoyé, et non pas pour vous détourner. Or, puisque votre discrétion en a usé ainsi, nous attendrons donc à demain, incontinent après une heure ; et cependant vous ferez demain [oraison] de la naissance de Notre-Seigneur au matin, et répéterez la même à dix heures ; et puis, l'après-dînée, celle des pasteurs ; et la dernière sera celle de la purification de la sainte Vierge.

Adieu, Mademoiselle, ressouvenez-vous de nos besoins spirituels et que je suis votre serviteur.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

129. — A UN PRÊTRE DE LA MISSION[1]

[15 janvier 1633[2].]

J'ai appris de diverses personnes la bénédiction qu'il plaît à la bonté de Dieu de répandre sur votre mission

---

Lettre 128. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Sur le côté réservé à l'adresse, Louise de Marillac a écrit : « Le lundi matin, ce que Notre-Seigneur a fait sur la terre depuis douze ans jusqu'à trente ans ; à dix heures, le baptême de Notre-Seigneur ; à deux, la conversion de la Madeleine ; à cinq, le lavement des pieds des apôtres. Le mardi, la 1re, la prière au jardin ; la 2e, la capture de Notre-Seigneur ; la 3e, Notre-Seigneur chez Caïphe et chez Hérode ; la 4e, chez Pilate. »

Lettre 129. — Abelly, *op. cit.*, t. II, chap. 1, sect 1, § 2, p. 8.

1. Probablement Robert de Sergis ou Lambert aux Couteaux. Tous deux, nous le savons de par ailleurs, travaillaient ensemble du côté de Bordeaux en l'année 1633.

2. La date et le nom de la localité où se faisait la mission sont connus par Collet (*op. cit.*, t. I, p. 244), qui cite un extrait de cette lettre.

de [Mortagne][3]. Nous en avons été tous fort consolés. Et parce que nous reconnaissons que cette abondante grâce vient de Dieu, laquelle il ne continue qu'aux humbles, qui reconnaissent que tout le bien qui se fait par eux, vient de Dieu, je le prie de tout mon cœur qu'il vous donne de plus en plus l'esprit d'humilité dans toutes vos fonctions, parce que vous devez croire très assurément que Dieu vous ôtera cette grâce dès lors que vous viendrez à donner lieu en votre esprit à quelque vaine complaisance, vous attribuant ce qui n'appartient qu'à Dieu seul. Humiliez-vous donc grandement, Monsieur, dans la vue que Judas avait reçu de plus grandes grâces que vous, et que ces grâces avaient eu plus d'effets que les vôtres, et que, nonobstant cela, il s'est perdu. Et que profitera-t-il donc au plus grand prédicateur du monde et doué des plus excellents talents d'avoir fait retentir ses prédications avec applaudissement dans toute une province et même d'avoir converti à Dieu plusieurs milliers d'âmes, si, nonobstant tout cela, il vient à se perdre lui-même !

Je ne vous dis pas ceci, Monsieur, pour aucun sujet particulier que j'aie de craindre cette vaine complaisance ni en vous, ni en M....[4], qui travaille avec vous ; mais, afin que, si le démon vous attaque de ce côté-là, comme sans doute il le fera, vous apportiez une grande attention et fidélité à rejeter ses suggestions et à honorer l'humilité de Notre-Seigneur. J'avais, ces jours passés, pour le sujet de mon entretien, la vie commune que Notre-Seigneur a voulu mener sur la terre ; et je voyais qu'il avait tant aimé cette vie commune et abjecte des autres hommes que, pour s'y ajuster, il s'était abaissé autant qu'il avait pu, jusque-là même (ô chose merveil-

---

3. Probablement Mortagne-sur-Gironde (Charente-Inférieure).
4. Lambert aux Couteaux ou Robert de Sergis.

leuse et qui surpasse toute la capacité de l'entendement humain !) qu'encore qu'il fût la sapience incréée du Père éternel, il avait néanmoins voulu prêcher sa doctrine avec un style beaucoup plus bas et plus ravalé que n'a été celui de ses apôtres. Voyez, je vous prie, quelles ont été ses prédications et les comparez avec les épîtres et prédications de saint Pierre, de saint Paul et des autres apôtres. Il semblerait que le style dont il use, est d'un homme qui a peu de science et que celui de ses apôtres paraît comme de personnes qui en avaient beaucoup plus que lui ; et ce qui est encore plus étonnant, est qu'il a voulu que ses prédications eussent beaucoup moins d'effet que celles de ses apôtres ; car l'on voit dans l'Evangile qu'il gagna ses apôtres et ses disciples presque un à un, et cela avec travail et fatigue ; et voilà que saint Pierre en convertit cinq mille dès sa première prédication. Certainement, cela m'a donné plus de lumière et de connaissance, comme il me semble, de la grande et merveilleuse humilité du Fils de Dieu, qu'aucune autre considération que j'aie jamais eue sur ce sujet.

Nous disons tous les jours à la sainte messe ces paroles : *In spiritu humilitatis*, etc. Or un saint personnage me disait un jour, comme l'ayant appris du bienheureux évêque de Genève, que cet esprit d'humilité, lequel nous demandons à Dieu en tous nos sacrifices, consiste principalement à nous tenir dans une continuelle attention et disposition de nous humilier incessamment, en toutes occasions, tant intérieurement qu'extérieurement. Mais, Monsieur, qui est-ce qui nous donnera cet esprit d'humilité ? Hélas ! ce sera Notre-Seigneur, si nous le lui demandons et si nous nous rendons fidèles à sa grâce et soigneux d'en produire les actes. Faisons-le donc, je vous en supplie, et tâchons pour cela de nous ressouvenir l'un de l'autre, quand nous prononcerons

ces mêmes paroles au saint autel. Je l'espère de votre charité.

130. — *SAINTE CHANTAL A SAINT VINCENT*

11 février [*1633*[1].]

Mon très honoré et cher Père,

Ah ! que votre cœur m'est bon et paternel, et, comme je veux croire pour ma consolation, très fidèle à me continuer son cher souvenir devant la divine bonté, car j'en ai un extrême besoin dans l'âge et le tracas où je suis. Louée soit éternellement la divine bonté des miséricordes qu'il lui plaît de répandre sur les âmes par la douceur sainte et efficace de l'esprit de son fidèle et vrai serviteur, notre très saint père, car il est vrai, je le confesse avec vous, mon très cher Père, que l'esprit de notre très digne et vrai frère et père[2] *certes, s'est pris dans ses filets ; et je ne crois pas qu'aucune autre main que celle de ce bienheureux l'eût pu conduire si sagement, si suavement, ni si fortement qu'elle a fait dans cette retraite si exacte que le voilà dans une absolue séparation du monde, avec l'édification et consolation de tous, et qui plus est, à la très grande gloire de Dieu et consolation de sa chère âme, et certes à l'utilité, honneur et consolation des Filles de la Visitation, qui lui ont des obligations infinies. Surtout nos chères sœurs de la ville sont privilégiées d'un grand honneur de l'avoir si près d'elles. Ah ! Dieu nous fasse la grâce de correspondre fidèlement à la sincère amitié et entière charité qu'a ce bon seigneur pour nous ! Je vous puis assurer, mon très cher Père, que je l'aime, l'honore et le révère de toute l'étendue et les forces de mon âme.*

Je vois que maintenant vous faites plus de séjour à Paris. Eh ! mon Dieu, ayez bien soin de cette chère et digne personne et ne lui permettez pas une vie trop sévère, ni trop austère. Je sais qu'il a grande confiance en vous.

Il me semble que je m'endurcis avec l'âge.

Il faut finir pour aller à ce béni parloir. Mon très cher Père,

---

Lettre 130. — *Sainte Jeanne-Françoise Frémyot de Chantal, sa vie et ses œuvres*, Paris, 1874-1880, 8 vol. in-8, t. VII, p. 313, d'après une copie de l'original conservée à la Visitation de Chartres.

1. Le commandeur de Sillery avait pris logement, en juillet 1632, près du monastère de la Visitation.

2. Le commandeur de Sillery.

Dieu vous rende de plus en plus selon son cœur ! Priez fort sa bonté qu'il me fasse miséricorde, afin qu'avec notre bienheureux Père et vous tous, nos chers amis, je le puisse louer éternellement. Amen.

Mon très honoré Père, je suis de cœur votre très humble et très obéissante fille et servante en Notre-Seigneur.

131. — A LOUISE DE MARILLAC

[Entre janvier 1632 et février 1633 [1].]

Mademoiselle,

Je viens d'apprendre tout maintenant, il n'y a qu'une heure, l'accident qui est arrivé à la fille [2] que vos gardes des pauvres retiraient, l'opinion que le médecin en a, et comme vous l'avez visitée. Je vous avoue, Mademoiselle, que d'abord cela m'a si fort attendri le cœur que, n'était qu'il était nuit, je fusse parti à l'heure même pour vous aller voir. Mais la bonté de Dieu sur ceux qui se donnent à lui dans l'exercice de la confrérie de la Charité, en laquelle jamais personnes qui en sont n'ont été frappées de la peste, me fait avoir une très parfaite confiance que vous n'en aurez point de mal. Croiriez-vous, Mademoiselle, que non seulement je visitai feu M. le sous-prieur de St-Lazare [3], qui mourut de la peste, mais même que je sentis son haleine ? Et néan-

---

Lettre 131. — Abelly, *op. cit.*, t. I, chap. XXIII, fin, p. 109. La première moitié de cette lettre jusqu'aux mots « Croiriez-vous » se retrouve dans le manuscrit Saint-Paul, p. 82 ; et comme le texte de ce manuscrit est plus pur que celui d'Abelly, nous préférons le suivre pour cette partie.

1. Cette lettre a été écrite après la prise de possession de Saint-Lazare (8 janvier 1632) et avant la mort de Marguerite Naseau (février 1633).

2. Cette fille, Marguerite Naseau peut-être, était atteinte de la peste.

3. Nicolas Maheut, dont on trouve le nom au bas du contrat passé le 7 janvier 1632 entre les prêtres de la Mission et les religieux de Saint-Lazare.

moins ni moi, ni nos gens qui l'assistèrent jusqu'à l'extrémité, n'en avons point eu de mal. Non, Mademoiselle, ne craignez point ; Notre-Seigneur veut se servir de vous pour quelque chose qui regarde sa gloire, et j'estime qu'il vous conservera pour cela. Je célébrerai la sainte messe à votre intention. Je vous irais voir dès demain, n'était l'assignation que j'ai avec quelques docteurs à la Madeleine pour les affaires qui regardent l'établissement de cette maison-là [4].

---

4. En avril 1618, Robert de Montry, marchand à Paris, ayant appris que deux filles débauchées désiraient changer de vie, leur offrit asile au faubourg Saint-Germain, dans une maison qui lui appartenait. D'autres filles, torturées par le remords, suivirent les premières. Ainsi se forma une petite communauté. Le vertueux marchand pourvut à leurs besoins jusqu'à ce que la marquise de Maignelay, sœur de Philippe-Emmanuel de Gondi, consentit à se charger de l'œuvre naissante. Elle leur acquit une maison, rue des Fontaines, le 16 juillet 1620, les entretint de son vivant et leur fit par testament un legs de 101.600 livres. Le nouvel établissement fut autorisé en mai 1625 par Louis XIII, qui le dota d'une rente annuelle de 3.000 livres, approuvé par Urbain VIII le 15 décembre 1631 et confirmé de nouveau par lettres royales le 16 novembre 1634. Saint Vincent en comprit de suite l'utilité et accepta volontiers de travailler à l'organisation de l'Institut. On peut dire qu'il en fut l'âme. Les filles de mauvaise vie qui s'enfermaient à la Madeleine, gardaient leur habit séculier et prenaient place parmi les pénitentes. Plusieurs étaient là malgré elles, par autorité de justice. Après quelques années d'épreuves, les pénitentes revêtaient un habit gris assez grossier et entraient dans la catégorie des repenties. Quand il n'y avait plus lieu de douter de la fermeté de leur conversion, elles devenaient religieuses, prenaient le costume de Saint-Augustin et faisaient les vœux solennels. A la tête de la communauté se trouvaient, avec les titres de prieure, sous-prieure, économe et portière, quatre sœurs de la Visitation, choisies par l'archevêque de Paris. Elles avaient le maniement de tous les revenus. On les changeait de temps en temps pour les soulager ; car leur tâche était rude. La première supérieure fut la sœur Marie-Anne Bollain, qui commença à exercer ses fonctions le 20 juillet 1629. (Cf. *Relation véritable de la naissance et progrès du monastère de Sainte-Marie-Madeleine*, par de Montry, Paris, 1649, in-24 ; Abelly, *op. cit.*, t. II, chap. VII, p. 328 et suiv. ; Félibien, *op. cit.*, t. V, p. 152 ; *Histoire chronologique des fondations de tout l'Ordre de la Visitation Sainte-Marie*, t. I, pp. 264-272, Bibl. Maz., ms. 2430.)

132. — A LOUISE DE MARILLAC

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Vous pouvez penser, Mademoiselle, si mon cœur ne sent pas la peine du vôtre. De danger pour vous, il n'y en a pas, par la grâce de Dieu. Quant à Marguerite [1], il serait bon de la faire visiter par le chirurgien de la Santé [2], au cas que le médecin fasse difficulté d'y aller [3]. Monsieur Cotti s'effraie facilement ; et néanmoins je pense qu'il sera bon de faire faire cela au plus tôt. Monsieur Bourdoise [4] donnera ordre à cela. Faites-l'en prier, s'il vous plaît ; il sait ce qu'il faut faire pour cela ; il y a passé d'autres fois.

Et pour le regard des pauvres malades, je pense qu'il faudrait surseoir l'exercice. Il est à craindre que, si on leur distribue l'argent, que les dames se contentent ci-après de faire cela. Toutefois proposez-le à Monsieur le curé et suivez son ordre.

Si cette pauvre fille est apportée à Saint-Louis, il faut bailler de l'argent à l'autre et l'envoyer promener.

Et pour vous, je ne sais s'il ne serait pas à propos que vous allassiez un peu vous divertir aux champs [5] et d'al-

---

Lettre 132. — Original chez les prêtres de la Mission de Rongy (Belgique).

1. Pour avoir fait coucher une pestiférée dans son lit, Marguerite Naseau, alors employée à la confrérie de Saint-Nicolas, avait contracté le terrible mal ; elle en mourut à l'hôpital Saint-Louis.

2. Hôpital de la Santé ou hôpital Sainte-Anne, bâti en 1607-1608 pour recevoir les pestiférés.

3. Par peur de la contagion.

4 Il n'habitait pas loin de la maison où logeait Marguerite Naseau

5. Le saint voulait éloigner Louise de Marillac à cause de l'épidémie.

ler visiter les Charités de Verneuil [6], Pont [7], Gournay [8] et les autres [9]. J'ai donné charge à Jourdain [10]. de vous aller trouver et vous dire quand le coche de Senlis partira ; et [il] vous servira en ce qu'il vous plaira.

Monseigneur l'archevêque me vient demander que je l'aille trouver. Dès que je le pourrai, je vous irai voir. Ecrivez-moi cependant votre pensée sur ce que je vous propose ; et si vous avez besoin d'argent, vous prendrez votre voyage sur le fond de votre Charité, s'il vous plaît ; et, je vous en prie, que cela soit ainsi et de vous tenir bien gaie.

---

6. Dans l'Oise.

7. Pont-Sainte-Maxence (Oise).

8. Gournay-sur-Aronde (Oise).

9. Louise de Marillac alla aussi à La Neufville-Roy et à Bulles (Oise). Nous avons encore ses notes de voyage et le compte rendu de ses visites, qu'elle adressa à saint Vincent. (*Pensées*, p. 127, où le compte rendu est fausement daté de 1631.) A Verneuil, elle logea chez un boulanger. La visite des malades laissait à désirer. La confrérie possédait quelques ressources, qu'on ne savait comment utiliser. Madame la marquise voulait acheter une maison pour loger les malades, tandis que plusieurs sœurs préféraient l'achat d'un petit morceau de terre « à cause de la mortalité qui arrive quelquefois sur le bétail ». Les sœurs de Pont-Sainte-Maxence ne reçoivent que des éloges ; Louise de Marillac était descendue à la Fleur-de-Lis. A Gournay, les sœurs sont un peu plus grossières qu'ailleurs ; les malades sans logement sont hospitalisés chez une femme qui prend soin d'eux et reçoit pour sa peine cinq sols par jour. A la Neufville-Roy et à Bulles, les confréries sont plus riches ; elles possèdent des brebis, des agneaux et de l'argent ; mais l'union entre les sœurs est loin d'être parfaite. A La Neufville-Roy, Louise de Marillac prit logement à l'hôtellerie.

10. Jean Jourdain, né à Galluis-la-Queue (Seine-et-Oise) en 1587, fut le premier frère coadjuteur de la congrégation de la Mission, dans laquelle il entra le 13 février 1627. Il était écuyer et maître d'hôtel chez la marquise de Maignelay à l'époque où le saint exerçait les fonctions d'aumônier chez les Gondi, et tous deux avaient dès lors commencé à se connaître. D'un tempérament vif, le frère Jean Jourdain était porté à donner des avertissements à tout propos ; mais il se reprenait vite, et ceux qu'il avait offensés le voyaient un instant après à leurs genoux. Il mourut le 25 avril 1657. (*Notices*, t. I, pp. 373-375.)

Je suis cependant, en l'amour de Notre-Seigneur, Mademoiselle, votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL.

M. Dehorgny vous ira voir incontinent après le dîner.

De Saint-Lazare, ce jour saint Mathias [1633 [11].]

133. — A MICHEL ALIX, CURÉ DE SAINT-OUEN-L'AUMONE[1]

1er mars 1633.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Celui à qui vous baillerez votre cure est-il homme de bien ? Pourra-t-il faire à votre cure le bien que vous y faites ? Pourrez-vous vous entretenir de quatre ou cinq cents livres ? Le premier me semble de grand prix et la seconde considérable. J'ai été en ce lieu. Le lieu me semble assez agréable, mais plus grand que le vôtre. Il serait bien à propos qu'un curé eût de quoi bien faire aux

---

11. La fête de saint Mathias tombe, on le sait, suivant que l'année est bissextile ou non, le 24 ou le 25 février. Pour déterminer le jour, il nous faut connaître l'année. Tous les biographes de Louise de Marillac font remonter la mort de Marguerite Naseau à l'année 1631. Nous ne pouvons accepter cette date, parce que la lettre ci-dessus est certainement postérieure au 8 janvier 1632, jour où saint Vincent et ses missionnaires entrèrent à Saint-Lazare, et même à la mort du sous-prieur de cette maison. (Cf. lettre 131.) En supposant que le sous-prieur de Saint-Lazare soit mort quelques jours seulement après la prise de possession de cet établissement par les prêtres de la Mission, la lettre 132 pourrait être du 25 février 1632. Mais, dans cette hypothèse, la lettre 131 aurait suivi de peu la mort du sous-prieur ; ce qui est bien peu vraisemblable, car cette mort n'y apparaît pas du tout comme un fait de la veille. Pour ces motifs, nous préférons croire que la lettre 132 est du 24 février 1633.

Lettre 133. — Reg. 1, f° 8 v°. Le copiste note que l'écriture de l'original était de saint Vincent lui-même.

1. En Seine-et-Oise.

pauvres. Je pense qu'il s'en trouve assez. En tout cas, vous pourriez vous réserver 200 livres de pension ; ce qu'étant ainsi et n'étant question de la première difficulté, il vous faut prendre du temps pour y penser, et même vous transporter sur les lieux pour apprendre quelle est la personne, et voir si le lieu vous agréera. Quoi que ce soit, je vous prie de ne pas vous hâter ; c'est affaire de grande considération ; et vous dirai que j'aurais peine que vous prissiez résolution sans en avoir fait prier Dieu et consulté M. Duval ou M. Coqueret [2] ou tous les deux ; car il s'agit de savoir si Dieu veut que vous quittiez l'épouse que vous avez prise, ou, pour mieux dire, qu'il vous a donnée lui-même.

Je suis, en son amour, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Je vous ai fait réponse incontinent après la réception de la vôtre.

134. — A ISABELLE DU FAY

[Entre 1626 et 1635 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je vous remercie très humblement des chapelets et

---

2. Jean Coqueret, docteur de Navarre, principal du collège des Grassins et supérieur des Carmélites déchaussées de France, ami de saint François de Sales, d'André Duval et de saint Vincent de Paul, avec qui il avait donné une mission à Villepreux en 1618, né à Pontoise en 1592, mort à Marseille le 7 octobre 1655. Saint Vincent le consulta avant d'introduire les vœux dans sa compagnie et l'invita aux conférences qui se tinrent à Saint-Lazare au sujet du jansénisme.

Lettre 134. — Reg. 1, f° 24. Le copiste note que l'écriture de l'original était de saint Vincent.

1. Même remarque qu'à la lettre 99, note 1. La lettre a été écrite pendant le carême.

des images que vous nous avez envoyés, et prie Dieu qu'elles profitent à ceux qu'on les départira, et qu'il soit votre gloire, comme il est celui qui vous a donné cette dévotion. Au reste, êtes-vous bien fidèle à ce qui vous a été ordonné touchant votre manière de vivre le carême, Mademoiselle ? Je vous supplie, si vous ne l'êtes pas, de le devenir et de me mander comment vous vous portez.

Je me recommande très humblement à vos prières et vous prie de donner l'incluse à M. de Vincy.

Je suis, en l'amour de N.-S. et de sa sainte Mère, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL.

135. — *MADAME GOUSSAULT A SAINT VINCENT*

Mon Révérend Père,

Par la miséricorde de Dieu, nous avons tous les jours entendu la sainte messe. Dès que nous étions au carrosse, je disais In viam pacis, *et tous me répondaient, puis je leur remettais en mémoire les points de l'oraison, après laquelle nous disions l'*Angelus.

Quelquefois le premier de nos entretiens était des pensées de notre oraison, et puis, en quelque discours plus récréatif, ou de nos distractions ou de nos songes, quelquefois à faire la guerre à ceux qui avaient dit quelque chose de travers ; puis Grandnom [1] *lisait quelque demi-heure du* Pèlerin de Lorette ; *puis deux de nos filles chantaient les litanies du Saint Nom de Jésus, et nous autres répondions la même chose qu'elles avaient chantée. Quand nous passions en quelque village, nous saluions l'ange gardien ; et au village où nous devions arrêter, je demandais assistance particulière à Notre-Seigneur.*

A Etréchy [2], *notre premier dîné. J'arrivai à l'église et demandai s'il y avait un Hôtel-Dieu. Je treuvai quelques petits enfants, avec lesquels je m'arraisonnai ; et me vint en pensée qu'ils étaient enfants de Dieu. Je ressentis une joie avec*

Lettre 135. — L. a. — Bibl. Sainte-Geneviève à Paris, ms. 3277, f° 283 et suiv.

1. Intendant de Madame Goussault.
2. Commune de l'arrondissement d'Etampes.

eux, en leur faisant dire leur Pater, *qui me fit passer la petite tristesse que j'avais eue la matinée de mon départ. Toutes les heures que ma montre sonnait, soit dans le carrosse, ou dehors, nous disions un* Ave Maria, *en nous remettant en la présence de Dieu et demandant l'accomplissement de sa sainte volonté.*

A Etampes, notre premier coucher. Passant devant l'église, je m'y fis descendre et envoyai voir où était l'Hôtel-Dieu, qui se treuva très loin. J'y fus pourtant à pied avec seulement ma fille et mon laquais. Je m'adressai à une jeune religieuse, qui se treuva être la supérieure. Je me mis auprès d'elle à l'entretenir, pendant que mon laquais était allé acheter quelque chose pour donner aux malades ; et comme je lui parlai de la nécessité d'un directeur, elle me regarda au visage. J'étais faite avec un collet bas, sans vertugadin[3]*, comme une servante. Elle me dit : quelle femme êtes-vous ? Etes-vous mariée ? J'ai tant ouï parler d'une Mademoiselle Acarie*[4]*, mais je pense que vous en êtes une autre ; et commença à me dire comme elle avait eu volonté d'être aux hospitalières, que l'on l'avait choisie pour être supérieure de six religieuses, qui sont là sans réforme, mais que depuis deux ans elle n'avait encore rien fait. Je l'encourageai fort. Elle me dit qu'il faudrait qu'elle vînt à Paris. Je lui offris ma maison. J'avais bien désir de prier Dieu pour elle. A l'hôtellerie, j'entendis dire que l'hôtesse avait une grande affliction de son fils. Je passai mon après-soupé à l'entretenir, puis donnai le sujet d'oraison et l'examen à l'ordinaire.*

Le lendemain, à la dînée, à Angerville[5]*, je ne treuvai point d'Hôtel-Dieu. Je fus à l'église pendant que le dîné s'apprêtait, après lequel je descendis, où je treuvai quantité de pauvres, qui m'attendaient, et aussi des enfants et grandes personnes, qui faisaient de l'étonné. Je commençai par leur faire faire le signe de la croix, dont la plupart ne le savaient pas faire, et me firent grand pitié. Ils me semblèrent de bonne affection.*

Je fus coucher à Artenay[6]*, où je fis grand catéchisme à*

---

3. Bourrelet que les femmes mettaient sous leur jupe pour la faire bouffer.

4. Barbe Avrillot, devenue par son mariage Madame Acarie et par son entrée en religion Marie de l'Incarnation, fondatrice des Carmélites réformées de France, femme célèbre par ses vertus et ses miracles, qui lui valurent en 1791 les honneurs de la Béatification. Elle était morte à Pontoise le 18 avril 1618, âgée de cinquante-trois ans. Sa vie, écrite en 1621 par André Duval, docteur en Sorbonne, a tenté la plume de bien d'autres biographes jusqu'à nos jours.

5. Commune de l'arrondissement d'Etampes.

6. Aujourd'hui chef-lieu de canton du Loiret.

l'église, je crois vous l'avoir mandé, puis dîner à Orléans, où j'arrivai à jeun aux Pères jésuites pour y communier, car c'était le jeudi ; et j'admirai comme partout je treuvai tout à point ce que je pouvais souhaiter, tant pour l'âme que pour le corps. Leur Hôtel-Dieu est riche, à ce que l'on me dit, mais les malades n'en sont pas mieux. Il y a peu de religieuses, et qui ont des servantes sous elles, à qui elles se fient trop. Je m'étais proposé d'y faire quelque séjour pour affaires. Je ne sais comment je m'y déplus si fort. J'étais logée chez des huguenots. Je laissai tout là et m'en allai coucher à Cléry [7], *où je visitai et fis dire le lendemain la sainte messe à Notre-Dame, et dînai à Saint-Dyé* [8], *où je treuvai l'église fort bien servie, les pauvres et les enfants mieux instruits que en pas un lieu.*

Je fus coucher à Blois, où je treuvai beaucoup de dévotions, mais l'Hôtel-Dieu point visité et mal en ordre. Je parlai à une de mes cousines, qui est fort dévote, qui me dit que le Père Lallemant, supérieur des jésuites [9], *les avait bien exhortées à le visiter, mais que peut-être Dieu avait-il permis que j'y allasse pour leur faire croire qu'à Paris les femmes de qualité y vont et qu'elles seront incitées d'y aller.*

Je ne m'y arrêtai point, à cause de la rougeole, qui était chez mon oncle, de sorte que j'allai dîner à Veuves [10] *et coucher à Amboise, où Dieu me fit bien des grâces. Leur Hôtel-Dieu est pauvre ; l'on y retire tous les passants estropiés et orphelins, mais non pas les malades. Il y a là un marchand qui y a fait une fondation pour une maîtresse d'école, devant laquelle j'interrogeai des pauvres, et la priai de me venir voir le lendemain, ce qu'elle fit, et en fus bien édifiée. C'était le premier dimanche du mois. Je me confessai et communiai aux Pères Minimes et l'après-dînée ne laissai pas de repartir coucher à Tours, où je vis le plus bel Hôtel-Dieu et le mieux ordonné de pas un ; et le lendemain communiai à Saint-François-de-Paule, où étaient les indulgences et grand concours de peuple ; et l'après-dînée je partis et allai coucher à Angers, et vins le lendemain ouïr la sainte messe à Chouzé* [11], *qui est*

---

7. Dans le Loiret.
8. Dans le Loir-et-Cher.
9. Jérôme Lallemant, né à Paris le 27 avril 1593, reçu au noviciat des Jésuites le 2 octobre 1610, mort à Québec le 26 janvier 1673. Après avoir professé les belles-lettres et la philosophie et rempli les fonctions de recteur à Blois et à La Flèche, il devint supérieur de la Mission du Canada. Il a laissé sur cette Mission des relations intéressantes qui ont été publiées à Québec en 1858.
10. Commune du Loir-et-Cher.
11. Commune d'Indre-et-Loire.

de cet évêché ici ; et le bon prêtre qui y dit la messe aurait bon besoin, comme je pense, de voir une mission ; même il me vint en pensée d'en dire quelque chose à M. d'Angers. Les petits enfants si peu instruits !

De là je vins à Saumur, où je séjournai ce jour-là, le mercredi tout entier, et le jeudi y communiai encore. Tous mes gens, ils y ont eu bien de la dévotion. Dès que nous avisâmes le lieu, nous chantâmes le Te Deum.

Je m'oubliais de vous dire notre après-dînée : nous disions quelquefois notre chapelet en deux chœurs, tous les jours les litanies de la Sainte Vierge, et les autres rechantaient le même, afin de les dire doublement.

Notre récréation durait bien autant que nos prières. Quelquefois nous jouions à ne dire ni oui ni non ; et ceux qui le disaient payaient un Ave *à celui qui lui pouvait prendre. Nous chantions* Alleluia *et d'autres hymnes, mais tout cela si gaiement, qu'un de mes fermiers, qui était à cheval, était ravi de nous voir. Je voulais montrer à Catherine à bien lire et la prononciation. Elle faisait des réponses et des discours à rire jusques aux larmes. Enfin, mon Père, il est bien aisé de servir Dieu à ce prix-là.*

A mon arrivée ici, il vint deux Messieurs au-devant de moi, qui m'empêchaient d'aller à l'Hôtel-Dieu, ni à l'église ; et puis il était tôt. J'arrivai droit céans, où je treuvai un souper magnifique et tant de monde à me recevoir qu'enfin l'on me traita du grand.

Le lendemain, je n'eus le loisir que d'entendre la messe. MM. de la justice, et tous les principaux de la ville me vinrent visiter ; et encore le jour d'après j'eus grand'peine à me dérober pour visiter l'Hôtel-Dieu, que je treuvai en assez bon ordre. Il y a une bonne bourgeoise qui a fait vœu d'y finir ses jours au service des malades, qui leur a été un grand bien ; principalement elle a grand soin de leur salut. Depuis, j'ai été deux fois visiter les prisonniers, dans cette pensée que Notre-Seigneur disait en l'Evangile : j'ai été prisonnier. Je leur donnai des images et chapelets et délivrai de pauvres prisonniers qui me firent grand'pitié. Ce qui est déplaisant, c'est que tout est su dans la ville, et toujours l'on en dit plus qu'il n'y en a.

Dimanche, je fus à vêpres à une religion, où, contre ma coutume, je fus deux heures devant le Saint Sacrement, où là il me vint en pensée comment je pourrais parler du catéchisme devant ces demoiselles de céans, que je m'imaginais en avoir grand besoin. Je me résolus d'aller aux pauvres, aux fermes, où je les menai, et interrogeai les enfants assez bien instruits. Il y a un bon ecclésiastique qui en a grand soin.

Mon Père, cela réussit si parfaitement bien que Mademoiselle Le Fèvre, qui est mariée à un conseiller et qui a quatre enfants, me dit, au retour, y avoir pris très grand plaisir, et qu'elle ne savait presque rien de tout cela, et m'ajouta : « L'on voit bien que vous aimez bien les pauvres et que vous êtes à la joie de votre cœur parmi eux. Vous paraissiez deux fois plus belle en leur parlant. » Mon Père, cela est admirable que Dieu me donna la hardiesse de parler en présence de leur ecclésiastique et pour le moins cent personnes qui m'écoutaient, et puis après me payèrent de tant de louanges ; même ce bon prêtre me dit qu'il s'estimerait bien heureux de pouvoir finir ses jours auprès de moi, sans gages, ni récompense, mais seulement pour ouïr les paroles qui sortiraient de ma bouche. Voilà ses propres termes.

Or sus, mon Père, c'est à vous que j'écris, et dans la confiance que vous louerez Dieu et l'aimerez pour sa miséricorde infinie. Il m'a fait des grâces à Saumur et ici que je ne vous puis dire, et nonobstant mon extrême infidélité ; c'est ce qui me doit ravir d'amour vers lui. Mon Père, priez-le qu'il rabaisse mon orgueil par quel moyen il lui plaira. Je suis prête à tout perdre et tout quitter, préférant l'humilité à toutes les consolations et biens. L'exemple de mon Sauveur est bien puissant, qui a quitté le sein de son Père pour la venir pratiquer dans la pauvreté et anéantissement.

Or, revenons au fait du catéchisme. C'est que, depuis, ces bonnes demoiselles viennent prier Dieu avec moi, tout quand je donne le sujet de l'oraison, mais principalement une, qui est fille. Or, je la treuvai bien touchée ; je la peux dire gagnée. Il y a une bonne femme dévote qui me vint voir et me dit que, si j'étais ici un an, je convertirais toute la ville. Je vous assure qu'elle me fit bien rire. Deux choses leur plaisent ici : que je ne fais point la réformée, que je ris à bon escient et que je vas à ma paroisse.

Dernièrement, ils me pressèrent fort de me faire peindre. Ils ont un homme qui le tente parfaitement ; c'est celui qui a peint feu Monsieur [12]*, et c'est la coutume. Il n'y a si petite bourgeoise qui ne le soit ; et, après leur mort, l'on met leur portrait à l'église auprès de leur tombe. Or, je leur refusai, et m'en suis repentie, car il me semble que c'était par une fausse humilité de ne vouloir pas paraître si vaine que de se faire peindre, et qu'il y eût eu plus de vertu à le faire par condescendance.*

Je jouai dernièrement une heure au trictrac et me suis résolue de leur obéir en ce qui ne sera point péché, c'est-à-dire

---

12. Nom donné, avant la Révolution, à l'aîné des frères du roi.

jusqu'à ce que j'aie une réponse, car je ferai tout ce que vous voudrez.

Vous savez que je suis, pour l'amour de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère, mon Révérend Père, votre très humble et obéissante servante.

D'Angers, ce 16 avril 1633.

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent de Paul, supérieur des Prêtres de la Mission, à Saint-Lazare.*

136. — A LOUISE DE MARILLAC

[Avril 1633 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur J.-C. soit avec vous pour jamais !

Je ne vous écris point de ma main, à cause que j'ai été saigné pour ma petite fièvre. J'ai oublié de vous envoyer tantôt Monsieur Figeard le médecin. Je vous supplie de me le pardonner, comme aussi de ce que je ne vous ai pas envoyé le mémoire des exercices, et de trouver bon que je vous dise que vous ne deviez pas envoyer vos filles au lieu que vous me dites, sans savoir du médecin s'il y a du danger [2]. J'espère pourtant de la bonté de Dieu qu'elle ne permettra pas qu'il en arrive du mal, car vous savez la particulière protection qu'il a des personnes de la Charité.

J'ai reçu une lettre de Madame Goussault et de la bénédiction de son voyage [3]. Quand j'en recevrai d'autres nouvelles, je vous en ferai part.

Votre lettre d'hier se trouve écartée et ne me ressouviens point de ce qu'elle contient, sinon à l'égard du

---

Lettre 136. — L. s. — Dossier des Filles de la Charité, original.
1. Voir note 3.
2. Danger de contagion.
3. Probablement la lettre 135.

jeune homme[4] duquel vous me parliez et à l'égard duquel je vous dirai que je ne pense pas qu'il doive quitter la soutane, dans l'incertitude du choix de la condition dans laquelle il est, et me semble qu'il le faut laisser en l'état qu'il est, jusqu'à ce qu'il soit entièrement résolu, et que sa bonne mère ne l'aide pas assez à prendre résolution. Vraisemblablement l'état écclésiastique lui est le meilleur. S'il y tend, je pense qu'il lui faut conforter.

Quant à cette fille qui fait les exercices[5], puisqu'elle est à sa confession générale, vous pourrez vous servir de Busée[6] en français et lui bailler, en suite de sa confession générale, le premier jour, de l'Incarnation ; la seconde, de la Nativité, laquelle elle répétera à la troisième oraison ; la 4e, des pasteurs. Le second jour, la première sera de la Circoncision ; la 2e, des Mages ; la 3e, de la Purification et la 4e de la vie de Notre-Seigneur depuis douze jusqu'à trente ans. Le 3e jour, la vocation des Apôtres ; la 2e, la première prédication de Notre-Seigneur ; la 3e et la 4e, des Béatitudes. Le 4e jour sera du jugement, où vous lui ferez peser le bonheur de ceux qui ont eu pitié des pauvres, laquelle méditation elle répétera deux fois ; la 3e et la 4e seront de quelque mystère de la Passion, et à la fin vous lui ferez faire sa règle de vie, c'est-à-dire son emploi de la journée. Les heures pour faire l'oraison : à son lever la première ; la 2e à dix heures ; la 3e à deux ; et la 4e à cinq heures. Ce

---

4. Il s'agit évidemment de Michel Le Gras, que le saint ne nomme pas par délicatesse.

5. C'était sans doute une des filles qui s'employaient au service des pauvres sous Louise de Marillac ou qui se proposaient d'embrasser cet état.

6. Le Père Jean Busée, de la Compagnie de Jésus, est l'auteur d'un ouvrage de méditations très estimé, publié à Douai en 1624 sous ce titre *Enchiridion piarum meditationum in omnes dominicas, sanctorum festa, Christi passionem et caetera*, traduit en français par les Pères jésuites et en 1644 par Antoine Portail, qui ajouta plusieurs méditations.

qu'elle peut lire, c'est Grenade [7] et les vies des saintes qui ont excellé en la charité.

Voilà ce que je vous puis dire pour le présent, sinon que, demain au matin, je vous enverrai Monsieur Brunet, ou bien après-demain ; et cela n'empêchera pas que vous ne suiviez l'ordre de ces méditations. Vous me manderez cependant, s'il vous plaît, ce que le médecin juge de la maladie de Monsieur le vicaire, et je serai, en l'amour de Notre-Seigneur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Si la fille n'a coutume que faire trois méditations par jour, vous ne lui en baillerez pas davantage, s'il vous plaît. Je pense que je ne vous pourrai envoyer M. Brunet qu'après-demain, l'après-dînée.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras, à Paris.

137. — A LOUISE DE MARILLAC

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

La chute du cheval dessus et dessous moi a été des

---

7. Le Père Louis de Grenade appartenait à l'ordre de Saint-Dominique. Il s'est fait un nom par sa sainteté, ses sermons et ses écrits. On lui doit des ouvrages très estimés, pleins d'éloquence et de piété : *La guide des pécheurs*, *Le mémorial de la vie chrétienne*, un *Catéchisme*, des *Méditations*, la *Vie de dom Barthélemy des Martyrs*. Ses sermons ont été publiés. Grégoire XIII disait que Louis de Grenade avait par ses écrits opéré plus de miracles que s'il avait rendu la vie à des morts et la vue à des aveugles. Ce pieux religieux était, avec Thomas a Kempis et saint François de Sales, un des auteurs favoris de Louise de Marillac (cf. Gobillon, *op. cit.*, p. 13) et de saint Vincent.

Lettre 137. — L. a. — Original à Shanghaï, dans la maison des prêtres de la Mission.

plus dangereuses et la protection de Notre-Seigneur des plus particulières. C'est la bonté de Dieu qui m'a traité de la sorte et le mésusage de ma vie qui a fait qu'il m'a montré ses verges. Je vous supplie de m'aider à obtenir la grâce de m'amender pour l'avenir et de commencer une nouvelle vie. Il ne m'en est resté qu'une petite foulure des nerfs de l'un pied, laquelle à présent me fait peu de douleur.

Je dois être purgé demain, et après-demain je pourrai sortir en carrosse pour aller à une lieue d'ici. Mercredi je pourrai aller à Sainte-Marie de la ville. Si je le puis, de là j'aurai le bien de vous aller voir, et vous dirai cependant, pour les paroles que vous avez dites de ce médecin, que vous ferez bien, si vous avez dit quelque chose qui regarde la diminution de sa réputation, de dire le bien que vous savez de lui, à la même personne et à deux ou trois autres.

Je suis cependant, en l'amour de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère, Mademoiselle, votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL.

De Saint-Lazare, ce 1er mai [1633][1].

Je vous envoie une lettre de Madame la présidente Goussault ; renvoyez-la-moi demain au matin, s'il vous plaît, après que vous l'aurez lue.

---

1. Le texte porte 1623, date évidemment fautive, puisque le saint ne prit possession de la maison de Saint-Lazare qu'en 1632. La lettre a été écrite un dimanche et pendant une absence de Madame Goussault, circonstances qui conviennent au 1er mai 1633.

138. — A LOUISE DE MARILLAC

[Mai 1633 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je ne crois pas que Monsieur le commandeur [2] ait fait donation ni testament en faveur de qui que ce soit. Je verrai aujourd'hui le notaire et vous ferai savoir la résolution. Que si cependant il vous plaît de minuter votre voyage, vous ferez bien ; car, en tout cas, s'il était besoin, vous pourriez être ici du jour au lendemain. Disposez-vous donc, s'il vous plaît, pour après-demain. Je voudrais bien que vous puissiez aller en carrosse à cause de la grande chaleur.

Et pour le regard de l'affaire de votre emploi [3], je n'ai pas encore le cœur assez éclairci devant Dieu touchant une difficulté qui m'empêche de voir si c'est la volonté de sa divine Majesté. Je vous supplie, Mademoiselle, de lui recommander cet affaire pendant ces jours auxquels il communique plus abondamment les grâces du Saint-Esprit, ains le Saint-Esprit même. Insistons donc aux prières et tenez-vous bien gaie.

Lettre 138. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Cette lettre a été écrite, semble-t-il, peu avant l'institution des Filles de la Charité (cf. note 3) et aux approches ou dans l'octave de la fête de la Pentecôte, qui, en 1633, tombait le 15 mai.

2. Bien que ces mots *M. le commandeur* désignent partout ailleurs dans les lettres de saint Vincent, le commandeur de Sillery, mort le 26 septembre 1640, il est ici question d'un autre commandeur. Le commandeur de Sillery fit en effet de nombreuses libéralités par testament, et saint Vincent ne les ignora pas.

3. Abelly cite cette phrase (*op. cit.*, t. I, chap. XXIV, p. 113), la rapportant à l'institution des Filles de la Charité, et c'est, en effet, le sens le plus naturel.

Ce que vous craignez de vos jambes n'est pas à craindre, comme j'espère parfaitement, qui suis v. s.

V. D.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

139. — A MICHEL ALIX, CURÉ DE SAINT-OUEN-L'AUMONE

Ce jour de saint Barnabé [1] 1633.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Enfin la petite assemblée de vous autres Messieurs les curés se pourra tenir lundi, à deux heures après dîné, céans [2]. Avez-vous bien agréable de vous y trouver, Monsieur ? Je l'ai bien fait espérer à la compagnie. Attendant donc le bonheur de vous voir ce jour-là, l'avant-dîné, et que vous recommanderez cependant la chose à N.-S., je suis, en son amour, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL.

140. — A LOUISE DE MARILLAC

[Entre 1633 et 1636 [1].]

Mademoiselle,

Je ne vous obéis point hier au soir, non plus que le

Lettre 139. — Reg. I, f° 9. Le copiste note que l'écriture de l'original était de saint Vincent lui-même.

1. 11 juin.

2. Il s'agissait d'organiser les conférences ecclésiastiques, qui devinrent en peu de temps si célèbres et attirèrent à Saint-Lazare les prêtres les plus éminents en sainteté et en doctrine. Abelly a raconté (*op. cit.*, t. II, chap. III, sect. I, p. 246 et suiv.) ce que fut l'assemblée dont il est ici question.

Lettre 140. — L. a. — L'original est exposé dans une des salles de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, à Paris, 6, rue de Furstenberg.

1. Cette lettre a été écrite après l'institution des Conférences des

reste du jour, à l'égard de ce petit remède, non certes faute de respect, ni de condescendance à vos charitables avis, mais pour quelque empêchement particulier. Je me veux promettre que vous m'excuserez, comme aussi de ce que je n'ai pas le bien de vous voir avant que de m'en retourner à Saint-Lazare, à cause d'une assemblée de curés que nous y avons aujourd'hui. Assurez-vous, Mademoiselle, que j'aurai soin d'user des remèdes que vous me conseillez, à Saint-Lazare et que je reviendrai ici [2], s'il plaît à Dieu, après, et qu'alors nous vous gouvernerons [3] plus que je ne l'ai pu à cette fois.

Cependant ayez soin, s'il vous plaît, de vous conserver, dans votre petit rhume et de n'en pas tant faire une autre fois. Je vous dis derechef adieu en cette confiance et suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL.

141. — A UN ECCLÉSIASTIQUE

[9 juillet 1633 [1].]

Dieu soit béni, Monsieur, de toutes les grâces et bénédictions qu'il répand sur votre mission ! Ne vous semble-t-il pas que tant d'ouvriers qui demeurent oisifs seraient bien employés en la grande moisson à laquelle vous travaillez maintenant et que ceux qui connaissent le besoin que le Maître de la moisson a d'ouvriers, seront coupa-

---

mardis et avant le transfert à La Chapelle de la maison-mère des Filles de la Charité.

2. Au collège des Bons-Enfants.

3. Saint Vincent emploie parfois ce terme pour parler de direction spirituelle.

Lettre 141. — Abelly, *op. cit.*, t. II, chap. III, sect. I, p. 248.

1. La lettre a été écrite le jour de la seconde assemblée des curés, qu'Abelly place ce jour-là.

bles du sang de son Fils, qu'ils laissent inutile, faute d'application ? Oh ! que la pensée que vous me fîtes l'honneur de me communiquer ces jours passés a été bien reçue de Messieurs les ecclésiastiques, de tous lesquels nous avons parlé en général et de chacun en particulier ! Nous les vîmes, il y a quinze jours [2], ensemble et ils résolurent ce que vous proposâtes, dans une uniformité d'esprit qui paraît toute de Dieu. Je commençai mon discours par les paroles que vous me dîtes, sans vous nommer, sinon lorsqu'il fallut vous mettre de leur nombre et retenir votre place parmi eux. Ils se doivent encore assembler aujourd'hui [3]. O Monsieur, qu'il y a sujet d'espérer beaucoup de bien de cette compagnie ! Vous en êtes le promoteur et vous avez intérêt qu'elle réussisse à la gloire de Dieu. Priez-le pour cela, s'il vous plaît, Monsieur, et pour moi particulièrement.

142. — A FRANÇOIS DU COUDRAY, A ROME[1]

[Juillet 1633 [2]].

Il faut que vous sachiez ce que je pense ne vous avoir

---

2. Le 11 juin.

3. Abelly écrit : « Ces messieurs les ecclésiastiques s'étant donc derechef assemblés le neuvième du mois de juillet suivant, ils arrêtèrent l'ordre qu'ils devaient tenir dans leurs conférences ; ils firent choix de quelques officiers pour maintenir cet ordre et déterminèrent le jour du mardi de chaque semaine... M. Vincent leur donna pour sujet de leur première conférence, qui se fit le 16 du même mois, celui de l'esprit ecclésiastique. » Plus de deux cent cinquante ecclésiastiques fréquentèrent les conférences des mardis du vivant de saint Vincent, et parmi eux vingt-deux devinrent évêques, entre autres Bossuet.

Lettre 142. — Abelly, *op. cit.*, t. II, chap. II, sect. V, début, p. 233.

1. Abelly se contente de dire que la lettre a été adressée à un prêtre de la Mission à Rome. Ce prêtre de la Mission ne peut être que M. du Coudray.

2. Cette lettre a été écrite peu après le 16 juillet, date de la première conférence ecclésiastique.

pas encore écrit, qu'il a plu à la bonté de Dieu donner une bénédiction toute particulière et qui n'est pas imaginable aux exercices de nos ordinands. Elle est telle que tous ceux qui y ont passé, ou la plupart, mènent une vie telle que doit être celle des bons et parfaits ecclésiastiques. Il y en a même plusieurs qui sont considérables pour leur naissance ou pour les autres qualités que Dieu a mises en eux, lesquels vivent aussi réglés chez eux que nous vivons chez nous, et sont autant et même plus intérieurs que plusieurs d'entre nous, n'y eût-il que moi-même. Ils ont leur temps réglé, font oraison mentale, célèbrent la sainte messe, font les examens de conscience tous les jours comme nous. Ils s'appliquent à visiter les hôpitaux et les prisons, où ils catéchisent, prêchent, confessent, comme aussi dans les collèges, avec des bénédictions très particulières de Dieu. Entre plusieurs autres, il y en a douze ou quinze dans Paris qui vivent de la sorte et qui sont personnes de condition ; ce qui commence à être connu du public [3]. Or, ces jours passés, un d'entre eux, parlant de la manière de vie que menaient ceux qui avaient passé avec lui par les exercices des ordinands, proposa une pensée qu'il avait eue, de les lier ensemble par manière d'assemblée ou de compagnie ; ce qui a été fait avec une satisfaction particulière de tous les autres. Et la fin de cette assemblée est de vaquer à leur propre perfection, à moyenner que Dieu ne soit point offensé, mais qu'il soit connu et servi dans leurs familles, et à procurer sa gloire dans les personnes ecclésiastiques et parmi les pauvres ; et cela, sous la direction d'une personne de céans, où ils doivent s'assembler tous les huit jours. Et parce que Dieu a

---

3. Ils venaient de donner une mission aux ouvriers qui bâtissaient l'église de la Visitation. (Abelly, *op. cit.*, t. II, chap. III, sect. I, p. 247.)

béni les retraites que plusieurs curés de ce diocèse ont faites ici, ces Messieurs ont désiré faire le même et ont en effet commencé. Or, il y a sujet d'espérer de grands biens de tout ceci, s'il plaît à Notre-Seigneur donner sa bénédiction à son œuvre, que je recommande particulièrement à vos prières.

143. — A ISABELLE DU FAY

[Entre 1626 et 1635 [1].]

... la dureté de leur cœur. O Mademoiselle, que ce genre de péché captive tyranniquement les cœurs et que bienheureux sont ceux qui en sont délivrés ! Au fond, vous avez fait en cela ce qui était en vous ; et devant Dieu vous aurez la récompense comme si absolument vous étiez cause du salut de ces âmes ; car Dieu ne regarde point l'événement du bien que l'on entreprend, mais la charité avec laquelle l'on s'y est porté. Plaise à sa divine bonté me pardonner le défaut de la mienne, qui suis, en son amour, votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL.

144. — A LOUISE DE MARILLAC

[Entre 1632 et 1639 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Lettre 143. — Reg. 1, f° 4, v°. Le commencement de la lettre est perdu. Le copiste note que l'écriture de l'original était celle de saint Vincent lui-même.

1. Même remarque qu'à la lettre 99, note 1.

Lettre 144. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Dates des premiers rapports de saint Vincent avec Madame Goussault et de la mort de cette dernière.

Comment vous portez-vous, Mademoiselle ? Pourriez-vous bien être de la partie du voyage de Pontoise ? Si cela est, il faudrait vous tenir prête pour les deux heures aujourd'hui dimanche, et vous pourriez faire votre confession demain au matin.

Bonjour, Mademoiselle. Vous écrirez, s'il vous plaît, à Madame Goussault ce que vous aurez résolu. Je vous souhaite derechef le bon jour et suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre serviteur.

V. D.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

145. — A UN PRÊTRE DE LA MISSION

1633.

O Monsieur, que nous sommes heureux de ce que nous honorons la parenté pauvre de Notre-Seigneur par la nôtre pauvre et chétive ! Je disais avec consolation, ces jours passés, en prêchant en une communauté, que je suis le fils d'un pauvre laboureur, et en une autre compagnie, que j'ai gardé les pourceaux. Croiriez-vous bien, Monsieur, que je crains d'en avoir de la vaine satisfaction, à cause de la peine que la nature en souffre ? Il est vrai que le diable est bien fin et rusé ; mais certes celui-là l'est encore plus que lui qui se tient honoré de la pauvre condition de l'Enfant de Bethléem et de celle de ses saints parents.

Lettre 145. — Abelly, *op. cit.*, t. III, chap. XIX, p. 289.

146. — A ALAIN DE SOLMINIHAC[1]

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je n'ai nullement douté de votre charité vers nous, Monsieur ; mais certes je me plains de moi-même, de ce que cette vertu toute divine paraît tout autrement dans l'usage que vous en faites que dans le mien. La manière dont vous avez fait recevoir ces jeunes ecclésiastiques[2] et celle dont vous les traitez, me font paraître comme un

---

Lettre 146. — L. a. — Arch. du chapitre de Cahors, liasse I, nº 25, original.

1. Alain de Solminihac, né au château de Belet, en Périgord, le 25 novembre 1593, n'avait que vingt-deux ans quand un de ses oncles résigna en sa faveur l'abbaye de Chancelade (Dordogne), qui dépendait de l'Ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin. Il remplaça les vieux bâtiments par de nouvelles constructions et fit revivre la discipline. Le 21 janvier 1630, le cardinal de la Rochefoucauld lui envoya pleins pouvoirs de visiter les maisons que possédaient les chanoines de Saint-Augustin dans les diocèses de Périgueux, Limoges, Saintes, Angoulême et Maillezais. Alain de Solminihac fut demandé en divers lieux pour établir la réforme. Nommé à l'évêché de Cahors le 17 juin 1636, il se dévoua corps et âme à l'Eglise dont il était le pasteur. Il procura à son peuple le bienfait des missions, visita régulièrement les paroisses de son diocèse, créa un séminaire pour la formation de son clergé et en confia la direction aux fils de saint Vincent. A sa mort, qui survint le 21 décembre 1659, le diocèse de Cahors était tout renouvelé. Dieu ayant manifesté la sainteté d'Alain par plusieurs miracles, sa Cause fut introduite en cour de Rome, à la demande même du clergé de France. (*La vie de Mgr Alain de Solminihac*, par le R. Père Léonard Chastenet, nouv. éd., Saint-Brieuc, 1817, in-12 ; *Histoire d'Alain de Solminihac*, par Abel de Valon, Cahors, in-12, 1900.)

2. Lambert aux Couteaux et Robert de Sergis. Par acte du 20 janvier 1632, saint Vincent s'était engagé à laisser à perpétuité dans le ressort des Parlements de Toulouse, de Bordeaux ou de la Provence, pour y donner gratuitement des missions, deux missionnaires et un serviteur. Il recevait, en échange, de Nicolas Vivien, conseiller du roi, la somme de 10.000 livres, dont il avait besoin pour couvrir les frais occasionnés par l'aménagement du prieuré de Saint-Lazare. (Arch. nat. MM 538, fº 292 vº.)

brillant de la bonté de Dieu par la vôtre et ma lourde et fade façon de recevoir et traiter les serviteurs de Dieu. Oh ! certes, si m'en veux-je bien corriger, s'il plaît à Notre-Seigneur m'en faire la grâce, par les prières que je vous supplie d'en faire pour moi. Au reste, ils me mandent la réfection non seulement corporelle, mais aussi la spirituelle que vous leur faites, et c'est avec de très grands sentiments qu'ils en ont et qu'ils m'en donnent, et tels que je me propose bien d'en faire un bon entretien à notre compagnie. Oh bien ! Monsieur, continuez, s'il vous plaît, au nom de Notre-Seigneur, à leur bien profiter.

Monsieur Lambert[3] est tout bon, à tout prendre ; l'autre[4] n'est pas mauvais, Dieu merci, mais il a une

---

3. Lambert aux Couteaux, né à Fossemanant (Somme) en 1606, appartenait à la congrégation de la Mission depuis le mois d'août 1629. Il prêchait alors dans le midi de la France avec Robert de Sergis et profitait de quelques jours de relâche pour se recueillir chez l'abbé de Chancelade, où saint Vincent lui avait dit de se rendre. Il fonda la maison de Toul en 1635 et en resta supérieur jusqu'en 1637. En janvier 1638, il commençait l'établissement de Richelieu (Indre-et-Loire), où il remplit les fonctions de curé et de supérieur pendant quatre ans. L'assemblée générale de 1642 le nomma assistant du supérieur général. Nous le retrouvons à Richelieu en 1645, 1650 et 1651. Il fut pendant peu de temps supérieur des Bons-Enfants (1646-1649), puis de Saint-Charles (1650). Le saint avait en lui une telle confiance qu'il le chargea de visiter la maison de Saint-Lazare. Il l'envoya rendre le même service aux missionnaires de La Rose et de Toul et aux sœurs d'Angers et de Nantes. Pressé par la Propagande, en 1647, de désigner un sujet pour la coadjutorerie de Babylone, il n'en vit pas de plus digne que Lambert aux Couteaux. Dans la réponse à Monseigneur Ingoli, il s'exprimait ainsi : « Je vous avoue, Monseigneur, que la privation de cette personne est m'arracher un œil et me couper moi-même un de mes bras. » Le projet n'aboutit pas. C'est encore sur lui que le saint jeta les yeux pour établir la congrégation en Pologne, où la reine appelait les missionnaires. Lambert aux Couteaux s'y rendit en 1651. Tout était à créer dans ce pays troublé par la guerre et dévasté par la peste. Ses travaux furent bénis de Dieu, mais de courte durée. Il mourut le 31 janvier 1653, victime de son dévouement pour les pestiférés. (*Notices*, t. II, pp. 1-28.)

4. Ce ne peut être que Robert de Sergis, car, si l'on excepte Jacques Mouton, reçu récemment à Saint-Lazare et peut-être encore

certaine petite non-inclination, pour ne dire pas aversion, aux pratiques qui approchent de la religion, et n'a pas assez de soumission et d'humilité pour les choses qui choquent son sens. Il a contracté une certaine sorte d'esprit caché dans le séminaire de Rouen [5] et d'opposition à la direction particulière, de sorte que, quand il se trouve en la conversation où l'on traite de ces choses, il ne peut qu'il n'en fasse toujours paraître quelque chose par ses discours, qui ont même nui à deux personnes de céans. Et quoique cela soit ainsi, il a toujours parfaitement bien obéi et à tous les supérieurs que je lui ai baillés à la campagne et à moi, sans aucun acte de désobéissance. J'ai cru, Monsieur, que je vous devais dire ceci, parce que j'espère que la présente vous sera rendue pendant que je me représente que vous le tiendrez aux exercices.

Parlons maintenant de l'affaire de Pébrac [6]. Je suis allé trouver exprès Monseigneur l'archevêque d'Arles [7] et lui ai rendu la lettre que vous lui aviez écrite, et à Monsieur Fontaine la sienne, et avons parlé ensuite de l'affaire de Pébrac. Voici l'avis de mondit seigneur. Il juge que vous devez satisfaire Monseigneur de Bor-

---

simple clerc, il était le seul membre de la congrégation de la Mission originaire du diocèse de Rouen.

5. Sur le séminaire de Rouen, voir dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, t. XXVI, Paris, 1867, p. 404 et suiv., l'étude de Ch. R. de Beaurepaire intitulée *Recherches sur les établissements d'instruction publique dans l'ancien diocèse de Rouen.*

6. Jean-Jacques Olier, abbé commendataire des chanoines réguliers de Pébrac, au diocèse de Saint-Flour, avait prié l'abbé de Chancelade, par l'intermédiaire de saint Vincent, de vouloir bien établir la réforme dans cette abbaye. Alain aurait accepté volontiers ; mais une lettre de l'archevêque de Bordeaux lui demandait le même service pour l'abbaye de Sablonceaux (Charente-Inférieure). Il fallait choisir. Alain, ne sachant à quel parti se résoudre, avait demandé conseil à saint Vincent, le priant d'en référer à l'archevêque d'Arles, Jean Jaubert de Barrault, prélat éclairé en qui il avait grande confiance. C'est à cette lettre que répond le saint.

7. Jean Jaubert de Barrault (1630-1643).

deaux [8] le premier et M. l'abbé Olier [9] le second. Mais si mondit seigneur l'archevêque n'a fait accommoder Sablonceaux [10], ni n'est sur le point de le faire présentement, il juge que vous ferez bien de traiter pour Pébrac. Reste donc à savoir l'intention de mondit seigneur de Bordeaux, laquelle, si elle ne regarde quelque exécution présente, il faudra traiter avec le tout bon Monsieur l'abbé Olier. Il y a dix-huit religieux dans cette abbaye. Il offre maintenant mille francs, dont il sera déchargé à proportion du décès des religieux. Ce sera à vous, Monsieur, à nous mander ce que vous aurez résolu avec Monseigneur de Bordeaux, qui s'en va vers vos quartiers, et à mander votre volonté. Pour Monseigneur

---

8. Henri d'Escoubleau de Sourdis, archevêque de Bordeaux (1629-1645).

9. Jean-Jacques Olier, le célèbre fondateur du séminaire de Saint-Sulpice, que saint Vincent appelle « un homme abandonné à la grâce de Dieu et tout à fait apostolique », fut l'un des principaux restaurateurs de la discipline ecclésiastique au XVIIe siècle. Il était né à Paris le 20 septembre 1608. Après quelques hésitations, que saint Vincent finit par dissiper, il entra dans les ordres sacrés et reçut la prêtrise le 21 mai 1633. Les débuts de la carrière sacerdotale de Jean-Jacques Olier furent consacrés à l'œuvre des missions. Il prit part aux travaux des prêtres de Saint-Lazare, qu'il édifia par son zèle et son humilité. Pour des motifs encore inexpliqués, peut-être, comme on l'a dit, à cause d'une divergence de vues sur la question de savoir s'il devait accepter l'épiscopat, Olier passa de la direction de saint Vincent, son confesseur depuis trois ans (1632-1635), sous celle du Père de Condren. Ce ne fut pas l'abandon ; loin de là. « Pour les affaires extraordinaires, écrivait-il en 1649, nous ne manquons pas de voir M. Vincent, et pour les ordinaires tous nos frères assemblés. » Il ne commença le séminaire de Vaugirard et n'accepta la cure de Saint-Sulpice qu'après avoir pris l'avis du saint. « M. Vincent est notre père », disait-il souvent aux ecclésiastiques de son séminaire. Jean-Jacques Olier mourut le 2 avril 1657, assisté par son saint ami. Ce dernier consola les prêtres de Saint-Sulpice dans leur affliction, et l'on croit encore avoir un fragment de l'allocution qu'il prononça devant eux à cette occasion. (*Vie de M. Olier*, par Faillon, 4e éd., Paris, 1873, 3 vol. in-8o ; *Vie de Jean-Jacques Olier*, par Frédéric Monier, Paris, 1914, in-8o.)

10. Henri de Sourdis était abbé commendataire de l'abbaye située dans cette localité ; Alain de Solminihac y envoya deux religieux pour établir la réforme.

le cardinal de la Rochefoucauld [11], Monsieur d'Arles a jugé qu'il n'est pas encore expédient de lui en parler [12].

Nous avons ici aussi Monsieur l'abbé de Foix [13], qui

---

11. François de la Rochefoucauld naquit à Paris le 8 décembre 1558. Il devint évêque de Clermont le 6 octobre 1585, cardinal en 1607, évêque de Senlis en 1611, abbé commendataire de Sainte-Geneviève de Paris en 1613. Il se démit de son évêché en 1622 pour se consacrer tout entier à la réforme des abbayes dépendantes des Ordres de Saint-Benoit, Saint-Augustin et Saint-Bernard, et obtint à cet effet, le 8 avril, du Pape Grégoire XV, le titre de commissaire apostolique et des pouvoirs spéciaux. Secondé par des hommes tels que saint Vincent, le P. Tarrisse et le P. Charles Faure, il fit refleurir dans les monastères l'ordre et la discipline. Le cardinal mourut le 14 février 1645 sous les yeux de saint Vincent, qui le prépara à paraître devant Dieu. Son corps fut enterré à Sainte-Geneviève et son cœur donné aux Pères jésuites. (*Les vertus du vrai prélat représentées en la vie de l'Eminentissime cardinal de la Rochefoucauld*, par le P. La Morinière, Paris, 1646, in-4° ; *La Vie du Révérend Père Charles Faure, abbé de Sainte-Geneviève de Paris*, par Lallemand et Chartonnet, Paris, 1698, in-4°.)

12. L'abbé de Chancelade fut obligé de différer la réforme de l'abbaye de Pébrac. Olier renouvela sa demande le 1er juin 1634, et ce fut avec plus de succès. Alain de Solminihac vint à Pébrac. Un accord fut conclu entre lui, Olier et les religieux de l'abbaye. Tout semblait arrangé quand des difficultés imprévues renversèrent les dispositions prises et mirent l'abbaye dans l'état où elle se trouvait auparavant.

13. François-Etienne de Caulet, né à Toulouse le 19 mai 1610, fut pourvu en 1627 de l'abbaye Saint-Volusien de Foix. Il s'attacha à Jean-Jacques Olier, le suivit dans ses missions en Auvergne, au diocèse de Chartres et en d'autres points du royaume, le seconda dans son ministère paroissial et fonda, avec lui et M. du Ferrier, le séminaire de Vaugirard. Saint Vincent, qui connaissait l'abbé de Saint-Volusien, jugea qu'il ferait bien à la tête d'un diocèse. Grâce à lui, François de Caulet fut sacré évêque de Pamiers le 5 mars 1645. Il déposa en 1638 contre l'abbé de Saint-Cyran. Evêque, il continua longtemps à combattre le jansénisme, interdit dans son diocèse la lecture des livres du parti et s'efforça de ramener dans le chemin de la vérité ceux qui s'en étaient écartés. La fréquentation de Nicolas Pavillon, évêque d'Alet, finit par le gagner à d'autres idées. L'évêque de Pamiers mourut le 7 août 1680, sans avoir fait acte de soumission à l'Eglise. (*Vies des quatre évêques engagés dans la cause du Port-Royal*, par Jérôme Besoigne, Cologne, 1756, 2 vol. in-12 ; *Un prélat janséniste*, par G. Doublet, Paris, 1895, in-8°.) M. Gazier, dont on connait la compétence en tout ce qui touche au jansénisme, possède dans sa bibliothèque, si riche en livres et en manuscrits rares, une *Histoire abrégée de la vie de M. François de Caulet, évêque de Pamiers*, par le P. Gabaret, ms.

est un très bon jeune homme, qui nous voit souvent et avec confiance. Son abbaye est de votre Ordre, dont la mense des religieux, compris les offices et bénéfices qui en dépendent, vaut dix mille livres. Il veut avoir la réforme à quelque prix que ce soit et en a déjà commencé à parler de deçà ; mais comme l'on lui a parlé de Chancelade, le voisinage lui fait souhaiter ce service. Vous savez que Foix est auprès de Toulouse ; et Dieu sait que vous êtes une des personnes du monde à laquelle Notre-Seigneur m'a donné plus de confiance, et que je suis, en son amour et celui de sa sainte Mère, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL.

De Paris, ce 23 août 1633.

Suscription : A Monsieur Monsieur l'abbé de Chancelade.

147. — A LOUISE DE MARILLAC

[Vers le 2 septembre 1633 [1].]

Mademoiselle,

Marie m'a fort industrieusement, affectionnément et humblement répondu qu'elle est prête à faire ce que vous voudrez et en la manière que vous voudrez, qu'elle est seulement marrie de ce qu'elle n'a pas assez de jugement, de force et d'humilité pour servir à cela, mais que vous lui direz ce qu'il faudra qu'elle fasse et qu'elle suivra entièrement vos intentions. Oh ! qu'elle

---

Lettre 147. — Manuscrit Saint-Paul, p. 79.

1. La phrase finale, si toutefois elle n'est pas interpolée, nous oblige à placer cette lettre avant les lettres 161 et 163, qui sont des premiers mois de l'année 1634. Elle pourrait être de 1632 ; nous la croyons plutôt de 1633. Quoi qu'il en soit, elle été écrite sûrement très peu de jours après le 2 septembre. (Voir note 2.)

me paraît bonne fille ! Certes, Mademoiselle, je pense que Notre-Seigneur la vous a donnée lui-même pour s'en servir par vous.

Que vous dirai-je du reste de votre lettre, sinon que je loue Dieu de ce qu'il vous a consolée le jour de saint Lazare [2], aux Bons-Enfants, et que ce qu'il me semble qu'il demande de vous, c'est d'honorer sa sainte Providence en votre conduite, sans vous presser ni vous empresser ? Je tâcherai d'aller apprendre les sentiments que Notre-Seigneur vous a donnés pour cela. Mais pour Chartres [3], je ne vois pas le moyen d'y aller, car nous voici au fort de nos plus importants affaires.

Quant à ce que vous dites, que vous avez besoin de quelque correction pour vous retenir de votre déchet, nous le ferons, s'il plaît à Dieu.

L'embarras m'a fait retenir Marie jusques à présent. Envoyez-la tous les jours visiter ces bonnes filles de l'Hôtel-Dieu, si vous pouvez lui donner ce temps-là [4] ; mais qu'elle fasse en sorte que cette bonne demoiselle n'en soit pas peinée, s'il vous plaît.

Madame Forest [5] désire fort avoir liaison avec vous ; c'est une bonne et vertueuse dame ; et moi je suis, en l'amour de Notre-Seigneur...

---

2. Saint Lazare était fêté le 2 septembre.

3. Saint Vincent et Louise de Marillac allaient quelquefois faire leurs dévotions à Notre-Dame de Chartres. Peut-être, à la veille du jour où devait prendre naissance la compagnie des Filles de la Charité, les fondateurs voulaient-ils mettre leur projet sous la protection de Marie.

4. Si cette phrase appartient vraiment à la lettre, il est difficile de comprendre ce que sont les « bonnes filles » dont parle ici saint Vincent ; il est peu probable qu'il ait employé ce mot pour désigner les religieuses augustines.

5. Un des témoins du procès de béatification de saint Vincent, Alexandre-Antoine de Francelles, curé de Saint-Jean-en-Grève, à Paris, présenta au tribunal vingt-sept lettres du saint à Madame Forest, sa dirigée. Ces lettres sont toutes perdues.

148. — A LOUISE DE MARILLAC

Cela s'entend, Mademoiselle, qu'il est à propos de remarquer les affections plus vives qui agitent votre cœur, afin de faire votre possible de les régler au niveau de la sainte et toujours adorable volonté de Dieu. Et vous avez bien fait, en ce doute, de vous en éclaircir, pour faire ce que Notre-Seigneur demande de vous, sans crainte que je m'en trouve chargé. Sachez-le pour une bonne fois, Mademoiselle, qu'une personne que Dieu a désignée en son conseil pour aider quelqu'autre, ne se trouve non plus surchargée des éclaircissements qu'elle demande, que fait un père d'un sien enfant.

Pour cette bonne femme, Madame Sarvoisy, je pense qu'il sera à propos de s'en enquérir de ces bons Messieurs-là, devant que de venir au fait et au prendre. Mais nous n'en sommes pas encore là, pource que nous avons proposé à Sainte-Marie de la reconnaître pour savoir si elle a vocation pour cette sainte maison ; et, quand elle aura été reconnue et éconduite de ce côté-là, alors l'on fera ce que vous proposez.

Assurez-vous, Mademoiselle, du cœur de celui qui est, en celui de Notre-Seigneur et en son amour, votre très humble serviteur, et permettez que j'y ajoute la recommandation de la sainte indifférence, quoique la nature gronde au contraire, et que je vous die que tout est à craindre jusques à ce qu'on en soit parvenu là, nos inclinations étant si malignes qu'elles se recherchent en tout. Or sus, Notre-Seigneur soit en notre cœur et notre cœur dans le sien, afin qu'ils soient trois en un et un en trois et que nous ne voulions que ce qu'il veut.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

Lettre 148. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

149. — A LOUISE DE MARILLAC

[Entre 1632 et 1636 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je viens tout présentement de lire la vôtre en hâte ; elle me met un peu en peine à cause de votre petite fièvre. Je vous supplie d'envoyer quérir M. Le Sourd ; c'est que vous avez trop mis à vous repurger ; mais j'espère que cela ne sera rien pourtant. Je vous dirai cependant que l'intention de Madame Goussault est que cette bonne fille de Montdidier soit de la Charité. Regardez-la donc comme cela, s'il vous plaît.

Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Mademoiselle, votre très humble serviteur.

V. D.

A dix heures.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras, rue de Versailles, vis-à-vis de l'Epée-Royale [2].

Lettre 149. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Date du transfert à La Chapelle de la maison-mère des Filles de la Charité.

2. Cette petite rue, parallèle à la rue d'Arras, reliait, comme celle-ci, la rue Saint-Victor à la rue Traversière ou Traversine. La maison vis-à-vis l'enseigne de l'Epée-Royale était au milieu de la rue de Versailles. Son emplacement se trouve actuellement à peu près au centre du triangle formé par le croisement des rues Monge, d'Arras et des Ecoles. C'est là probablement que prit naissance, le 29 novembre 1633, la compagnie des Filles de la Charité.

150. — A MICHEL ALIX, CURÉ DE SAINT-OUEN-L'AUMONE

16 septembre 1633.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Le bien de la paix et de l'accommodement dans les procès est chose si grande et agréable à Dieu qu'il dit à un chacun : *Inquire pacem et persequere eam.* Il ne dit pas seulement que l'on l'agrée, cette divine paix, quand l'on la nous offre, mais que nous la recherchions et courions après elle. Or, je loue Dieu de ce que vous voulez faire cela en quittant tous vos affaires pour aller terminer le différend que vous avez en vos quartiers ; mais je pense qu'il est important à la gloire de Dieu que vous différiez votre voyage jusques au lundi après le dimanche du mois. Vous avez ici vos deux vicaires, qui sont en bon train, Dieu merci, et nous édifient beaucoup, auxquels les exercices qu'ils font n'étaient pas moins nécessaires en quelque façon qu'utiles. Vous ne pourriez les rappeler avant la huitaine sans préjudicier à l'Eglise en général, à la vôtre en particulier et à eux. Et puis, l'assemblée prochaine de messieurs les curés, qui est de très grande importance et qui requiert absolument votre présence, vous n'y sauriez encore manquer sans préjudicier au bien de l'Eglise en général et à autant d'Eglises particulières comme il y a de curés. C'est pourquoi, Monsieur, je pense que vous ferez bien d'écrire ou à la personne avec laquelle vous avez à faire, ou à quelqu'autre qui s'entremet pour vous accommoder, que vous êtes retenu par ces deux raisons de partir au plus tôt,

---

Lettre 150. — Reg. I, f. 14. Le copiste note que l'écriture de l'original était de saint Vincent lui-même.

mais que vous ne manquerez pas de ce faire le jeudi d'après le premier dimanche du mois, pour vous rendre au lieu où il faut pour procéder à cet accommodement, dans l'esprit de paix que N.-S. vous a donné. Ce que je vous dis néanmoins, Monsieur, c'est avec toute la soumission et déférence que je vous dois et que je désire vous rendre toute ma vie en N.-S., et dans la confiance que j'ai qu'il n'y a personne au monde si difficile, si elle a quelque disposition à l'accommodement, qui n'agrée vos raisons et ne diffère jusques à ce temps-là, pendant lequel même l'on ne fait rien en justice. Et puis j'espère, Monsieur, que, *si quaerimus sic primo regnum Dei, omnia adjicientur nobis in bonum.*

Je suis, en son amour, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

V. D. P.

151. — A LOUISE DE MARILLAC

[Août ou septembre [1] vers 1633 [2].]

Madame [3],

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je viens de recevoir votre lettre, qui m'a mis un peu en peine pour votre rechute, et crains bien que vous ne vous soyez exposée trop tôt. Oh bien ! béni soit Dieu ! Je vous supplie, Mademoiselle, au nom de Notre-Seigneur, de faire tout votre possible pour vous ménager,

---

Lettre 151. — L. a. Original chez les prêtres de la Mission de Saint-Sylvestre, à Rome.

1. Epoque de l'année choisie habituellement par le saint pour faire sa retraite annuelle.

2. Cette lettre semble écrite peu avant l'institution des Filles de la Charité.

3. Ce mot est évidemment le résultat d'une distraction.

non plus comme une personne particulière, ains comme à la conservation de laquelle plusieurs ont part.

Voici le huitième jour de notre petite retraite ; j'espère aller au dixième, Dieu aidant.

Je pense que votre bon ange a fait ce que vous me mandez par celle que vous m'écrivîtes. Il y a quatre ou cinq jours qu'il a communiqué avec le mien touchant la Charité de vos filles ; car il est vrai qu'il m'en a suggéré souvent le ressouvenir et que j'ai pensé sérieusement à ce bon œuvre ; nous en parlerons, Dieu aidant, vendredi ou samedi, si vous ne me mandez plus tôt.

Quant à cette bonne fille de Beauvais, ne l'envoyez pas jeudi, s'il vous plaît. Serait-elle propre pour enseigner les petites filles des villages ? C'est de quoi vous aurez principalement besoin. Notre-Seigneur, sur les pas de la Providence duquel vous marchez, sera lui-même celui qui y pourvoira. Il faut lui en laisser le soin et demeurer en paix.

Avez-vous vu quelque médecin ? Vous plaît-il point que je vous envoie le nôtre ? Disposez de nous.

Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Mademoiselle, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Ce mardi, à 2 heures.

152. — A LOUISE DE MARILLAC

[Septembre ou octobre 1633 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Jésus-Christ soit avec vous pour jamais ! L'on me l'avait bien dit que vous ne feriez rien à pré-

---

Lettre 152. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Cette lettre est du temps des vendanges et semble assez proche du jour (29 novembre 1633) où Louise de Marillac retint auprès

sent en ces quartiers de Villeneuve [2] pendant ce temps de vendange. Oh bien ! vous y irez au temps marqué, s'il vous plaît. Si cependant vous désiriez aller au bois de Vincennes, il en est bien besoin ; mais quoi ! ces bonnes femmes seront encore empêchées. Je pense qu'il sera bon que vous différiez encore un peu.

Il faut voirement se voir avant que d'arrêter les filles ; et cela ne se peut que vers la fin de la semaine ; renvoyez-les cependant, s'il vous plaît, pour d'ici à douze ou quinze jours, auquel temps vous les avertirez par l'écolier. Il sera bon cependant de leur faire connaître qu'il faut être dans l'esprit d'indifférence. Mais quoi ! il faut les dresser à la connaissance des solides vertus avant que de les employer.

L'on m'ôte la plume de la main. Voilà un bon abbé qui me demande. Cela me fait finir par le remerciement du soin que vous avez de ma santé, en vous assurant que je l'aurai tel que vous désirez.

Bon jour, Mademoiselle. Je suis v. s.

V. D.

Vous ne me mandez pas l'état de votre santé, qu'on m'a dit un peu altérée. Ayez-en soin, s'il vous plaît.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

153. — A LOUISE DE MARILLAC

[Vers 1633 [1].]

Mademoiselle,

Voici cette bonne fille que Madame la présidente

---

d'elle à Saint-Nicolas un certain nombre de filles avant de les employer, pour « les dresser à la connaissance des solides vertus ».

2. Villeneuve-Saint-Georges.

Lettre 153. — Manuscrit Saint-Paul, p. 73.

1. Cette lettre semble antérieure à l'institution des Filles de la Charité.

Goussault a été d'avis qu'on vous envoie[2]. Je vous supplie d'avoir agréable de la faire voir par quelqu'un pour l'instruire. Monsieur Compaing[3] vous pourra bailler quelque ecclésiastique pour cela ; ou bien, si besoin est, Monsieur Véron[4] prendra bien la peine de lui parler. J'espère que ce sera une bonne fille et qu'elle se portera au bien.

Madame la présidente vous donne le bonjour, et [moi je] suis, en l'amour de Notre-Seigneur...

154. — AU LIEUTENANT DE GANNES[1]

19 décembre 1633.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Voici le temps venu auquel nous sommes obligés d'aller travailler en vos terres de Picardie[2]. Le R. P. de Gondy a trouvé bon que nous ayons différé jusques à présent. Voilà donc six ecclésiastiques de notre petite compagnie qui s'en vont pour travailler. Je les vous recommande et vous supplie de leur fournir de l'argent,

---

2. Pour faire l'école

3. Vicaire à Saint-Nicolas-du-Chardonnet.

4. Peut-être François Véron, controversiste de renom, né à Paris vers 1575, membre de la compagnie de Jésus de 1595 à 1620, grand adversaire des protestants et des jansénistes, mort à Charenton, dont il était curé, le 6 décembre 1649. (Cf. *Un curé de Charenton au* XVIIe *siècle*, par Pierre Féret, Paris, 1881, in-8°.)

Lettre 154. — Reg. 1, f° 1, v°. Le copiste note que l'écriture de l'original était celle de saint Vincent lui-même.

1. Ce fut à la suite de la confession générale d'un paysan de Gannes (Oise) que saint Vincent et Madame de Gondi eurent la première idée d'établir l'œuvre des missions.

2. Le contrat passé le 17 avril 1625 entre saint Vincent et les époux de Gondi stipule que les prêtres de la Mission « seront tenus d'aller de 5 en 5 ans par toutes les terres desdits seigneur et dame pour y prêcher, confesser, catéchiser et faire toutes les bonnes œuvres » mentionnées dans ce même contrat.

s'ils en ont besoin, et je le vous rendrai à lettre vue et le délivrerai à celui que vous nous manderez.

Je revins avant-hier au soir de Villepreux, où j'étais allé voir Madame la générale [3], qui est une des plus accomplies que j'ai vues de son âge. J'espère qu'elle suivra les exemples de notre bonne feue Madame.

L'on m'a assuré que M. le duc de Chaulnes [4] a promis à Monsieur le général [5] de tenir la main à ce que ses terres soient exemptes de gendarmes. La nouvelle qualité qu'il va avoir de duc de Retz n'y nuira pas.

Je vis Martin à Villepreux, qui vous aura pu dire toutes sortes de nouvelles. C'est pourquoi je finirai ici par les affectionnées et humbles recommandations que je présente à Madame la lieutenante, à Monsieur votre fils et à Madame votre belle-fille, et suis, en l'amour de N.-S. et de sa sainte Mère, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL.

155. — A LOUISE DE MARILLAC

[Entre 1632 et 1636 [1].]

Mademoiselle,

La charité de Jésus-Christ, qui vous presse pour moi, soit votre santé !

---

3. Catherine de Gondi, duchesse de Beaupréau et femme de Pierre de Gondi, qu'elle avait épousé le 3 août 1633.

4. Honoré d'Albert, seigneur de Cadenet, pair et maréchal de France, vidame d'Amiens, créé duc de Chaulnes par lettres de janvier 1621, gouverneur de Picardie depuis le 3 juillet 1633. Il devint dans la suite gouverneur de la ville et de la citadelle d'Amiens, puis de la province d'Auvergne et commanda au siège d'Arras en 1640. Il mourut le 30 octobre 1649.

5. Pierre de Gondi, fils aîné du R. P. de Gondi et ancien élève de saint Vincent, avait succédé à son père dans ses titres et dignités. Il était, comme lui, général des galères et seigneur de Gannes.

Lettre 155. — L. a. — Dossier de la Mission, original.

1. Même remarque qu'à la lettre 106, note 1.

Je viens d'apprendre que vous êtes un peu indisposée, dont je suis un peu en peine, et vous prie de faire [votre] possible pour vous guérir pour son service, et vous remercie très humblement de tant de soin et de charité que vous exercez en mon endroit, de votre si bon pain, de vos confitures, de vos pommes et de ce que je viens tout maintenant d'apprendre que vous me venez d'envoyer. Oh ! certes, Mademoiselle, c'est trop. Dieu sait de quel cœur je les reçois ; mais aussi c'est toujours en vue que je crains que vous vous ôtiez à vous-même le nécessaire pour faire ainsi charité. Au nom de Dieu, ne le faites plus.

Je suis sorti aujourd'hui et ne m'en trouve pas plus mal ; et demain il sera besoin que j'aille jusques à Saint-Lazare [2]. J'avoue que j'ai un peu bien travaillé ces jours ici ; mais m'en voilà dehors, Dieu merci.

Voilà notre dépêche partie pour Rome ; et pource qu'il nous reste à travailler à quelques choses moins pressées, je pourrai venir demain coucher céans et m'y tenir quelques jours ; et alors nous aurons plus de loisir de traiter avec vous. Je me réservais à vous voir demain céans à la messe ; mais votre rhume requérant que vous gardiez la chambre, je vous prie de n'en point bouger ; nous nous verrons au retour. Si je ne vous vois demain chez vous au matin devant partir, ce sera pour pratiquer la petite règle des missionnaires avec les personnes de la Charité [3]. Que si néanmoins vous le désirez, vous n'avez qu'à le dire, si par aventure vous êtes indisposée.

Je n'ai point parlé à Madame la garde des sceaux [4] ;

---

2. Saint Vincent était au collège des Bons-Enfants depuis quelques jours.

3. Saint Vincent avait fait une règle à ses missionnaires de n'aller voir les filles et les dames de la Charité que s'il y avait nécessité ou utilité.

4. Pierre Séguier avait reçu les sceaux le 28 février 1633. Sa femme Madeleine Fabri, née le 22 novembre 1597, mourut à Paris le

j'ai jugé qu'il vaut mieux que ce soit Madame la présidente Goussault ou Madame Poulaillon, auxquelles j'en parlerai. Je vous souhaite cependant le bon soir et suis, en l'amour de Notre-Seigneur, v. s.

V. D.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

156. — A FRANÇOIS DU COUDRAY, PRÊTRE DE LA MISSION, A ROME

17 janvier 1634.

Que vous dirai-je de ces ecclésiastiques de Provence [1] ? Vous avez vu, par la lettre qu'ils m'ont écrite, comme ils se sont liés à la congrégation du P. Paul de Motta [2], qu'ils me mandent avoir même dessein que nous ; que si nous voulons nous unir, qu'ils y pourront entendre et

---

6 février 1683. Elle aida saint Vincent et Louise de Marillac de son crédit et de sa fortune.

Lettre 156. — Reg. 2, pp. 87 et 3.

1. La congrégation des Prêtres Missionnaires du très Saint-Sacrement, fondée dans la ville d'Avignon en 1632 et approuvée par Innocent X en 1647. Elle avait pour fin l'œuvre des missions et la direction des séminaires. Son fondateur, Christophe d'Authier de Sisgau, était né à Marseille en 1609. Il devint évêque de Bethléem en 1651 et mourut à Valence en 1667. (*Vie de Mgr Christophe d'Authier de Sisgau, évêque de Bethléem*, par Nicolas Borely, Lyon, 1703, in-12.) Nous verrons plus loin les nouvelles tentatives que fit d'Authier de Sisgau pour unir sa congrégation à celle de saint Vincent et les démarches de ce dernier pour faire changer le nom de *Prêtres Missionnaires*, à cause de la confusion qui pouvait en résulter.

2. Paul Motta, gentilhomme milanais, avait fondé à Rome en 1620 la congrégation de Saint-Joseph, que Paul V approuva et à laquelle il donna un oratoire proche de l'église collégiale de Saint-Laurent *in Damaso*. Avant 1646, les prêtres qui la composaient ne menaient pas la vie commune ; ils instruisaient le peuple, entendaient les confessions, prêchaient la parole de Dieu, répandaient la pratique des exercices spirituels. Le Père Paul Motta mourut le 22 janvier 1650. Il est sorti de la congrégation de Saint-Joseph quelques personnages illustres, entre autres le cardinal Michel-Ange Ricci. (*Histoire des Ordres religieux et militaires*, par le R. P. Hélyot, nouv. éd., Paris, 1792, 8 vol. in-8°, t. VIII, p. 25.)

venir avec un de ladite congrégation du R. P. Paul en cette ville pour conférer ensemble. Je loue Dieu de ce qu'il a agréable de se susciter en ce siècle tant de bonnes et saintes âmes pour l'assistance du pauvre peuple, et le prie, de toute l'étendue de mon cœur, qu'il bénisse les desseins de ces saints ecclésiastiques et les fasse réussir à sa gloire. Quant à l'union, elle est à désirer ; mais les unions requièrent même fin, mêmes moyens et encore un même esprit. Quoiqu'on ait les mêmes desseins, on ne laisse pas de se désunir. Tous les Ordres de l'Eglise ont même fin, qui est la charité ; et faute d'avoir les mêmes moyens, ils ne s'accordent pas toujours. Un Ordre a même fin, mêmes moyens et même esprit, et il ne laisse pas d'avoir souvent des désordres.

Je dis ceci, Monsieur, afin que vous voyiez combien il importe, si nous nous unissons, que nous ayons même fin, mêmes moyens et même esprit et que, devant que de nous unir, nous soyons réciproquement informés de nos prétentions, des moyens d'y parvenir et si nous avons un même esprit. Or, pour en être informés, ils ont raison de proposer de nous voir. S'il nous font cette charité, Dieu sait de quel cœur nous les recevrons et combien bonnement et simplement nous y procéderons.

Je fais réponse à ce bon ecclésiastique ; vous la verrez ; et, s'il est en la même disposition qu'il m'a mandée, et que le Père Paul y soit aussi, vous la lui baillerez ; mais, s'il n'y est point, vous ne lui baillerez pas ; et s'il y est et que le P. Paul n'y veuille pas entrer, vous verrez s'il sera expédient de lui bailler. Si véritablement ils désirent s'unir à nous, tendre à même fin, prendre nos moyens et envoyer quelques-uns ici pour en prendre l'esprit, je pense qu'il n'y aurait rien à redire.

Je viens de me ressouvenir d'une grande faute, dont je ne me suis pris garde que trop tard ; c'est que,

dans l'expositif de nos bulles [3], l'on parle injurieusement, ce me semble, des curés. Quel moyen d'y remédier ? Je vous prie de vous en informer et de faire ôter cela.

157. — A ISABELLE DU FAY

[Entre 1626 et 1635 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

Je vous remercie très humblement de tout le contenu de votre lettre et ai été tout consolé de ce que vous me mandez par icelle, et me promets bien en effet que je vous trouverai toute forte et généreuse. Or sus, devenons-le donc, Mademoiselle, et tirons notre force de notre faiblesse, qui sert de sujet à N.-S. pour se rendre notre force lui-même.

Je loue Dieu de ce que vous me mandez de M. votre frère [2], Mademoiselle, et le prie qu'il aille s'affermissant de plus en plus dans la fidélité que N.-S. demande de nous.

Je me porte encore mieux que ces jours passés, et le médecin, qui vient de sortir de céans, me conseille de m'en aller à la mission au premier beau temps qu'il fera, à deux lieues d'ici, où l'on la va faire. Je ne manquerai cependant de me ressouvenir de vous au saint Sacrifice,

---

3. Bulle *Salvatoris Nostri*. (*Acta Apostolica in gratiam Congregationis Missionis*, Paris, Chamerot, p. 3 ; Arch. nat., M 209, n° 6.) Bien que datée du 12 janvier 1632, cette bulle n'était pas encore promulguée au moment où saint Vincent écrivait cette lettre. Le passage qui choquait le saint fut supprimé.

Lettre 157. — Reg. 1, f° 68 v°. Le copiste note que l'écriture de l'original était de saint Vincent lui-même.

1. Même remarque qu'à la lettre 99, note 1.

2. M. de Vincy.

que je présenterai à Dieu à votre intention, étant, en son amour, votre.....

158. — A JACQUES PERDU [1]

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Béni soit Dieu des difficultés qu'il a agréable que vous rencontriez ! Il faut bien, en cette occasion, honorer celles que son Fils a eues sur la terre. O Monsieur, qu'elles étaient bien plus grandes, puisque, pour l'aversion qu'on avait de lui et de sa doctrine, l'on lui interdit l'entrée de toute province, et [il] lui en coûta la vie ! L'on a cru rencontrer qu'il a disposé ses disciples lorsqu'il leur a dit qu'il les envoyait comme des brebis au milieu des loups, qu'il leur a dit qu'on se moquerait d'eux, qu'on les bafouerait et leur cracherait au visage, que les pères se rendraient partie contre les enfants et que les enfants persécuteraient leurs pères, et finalement quand il a justifié la cérémonie de secouer leurs robes quand ils se trouveraient parmi des peuples qui ne profiteraient pas de leurs enseignements.

Profitons-en nous, Monsieur, en ces rencontres, et souffrons comme eux les contradictions qui nous surviendront dans le service de Dieu. Ains réjouissons-nous comme d'un grand bien, quand elles nous arriveront, et commençons en cette occasion à en faire l'usage que les apôtres en ont fait, à l'exemple de leur chef Notre-Seigneur. Si nous le faisons, oh ! assurez-vous que les mê-

---

Lettre 158. — Recueil du procès de béatification.

1. Prêtre de la Mission, né à Grandvilliers (Oise) le 19 avril 1607, reçu dans la congrégation de la Mission en 1630, ordonné prêtre en 1632, placé à Richelieu en janvier 1638, mort en septembre 1644.

mes moyens par lesquels le diable vous a voulu combattre, vous serviront pour l'abattre, que vous réjouirez tout le ciel et les bonnes âmes de la terre qui le verront ou entendront, et que celles-là même auxquelles vous avez à faire, vous béniront enfin et vous reconnaîtront le coopérateur de leur salut, mais que *hoc genus daemoniorum non ejicitur nisi in oratione et patientia.*

La sainte modestie et récollection intérieure de la compagnie en seront encore des moyens, et notamment la circonspection aux demandes qu'on ne fait point sans difficulté en confession.

Pour l'amour de Dieu, Monsieur, qu'on concerte bien cela ensemble des choses qu'on doit demander et de la manière. Monsieur Renar a grande expérience en cela. Convenez-en ensemble et sachez dominer l'aversion qu'a ce peuple des missionnaires, afin de vous abstenir de ce qui les a scandalisés, ou de faire le contraire, si le cas y échoit. Je vous supplie, Monsieur, de vous informer de cela et de m'en donner avis, comme aussi du lieu d'où vient le bruit de ce scandale.

Toutes ces raisons que vous me mandez, pesées, il sera bon de ne faire désormais qu'un petit catéchisme, où tous les garçons et filles se trouveront, sauf à en décider autrement, si la multitude le requiert. Et, pource que la saturité de la parole de Dieu *dat illis nauseam*, suivez l'avis de Monsieur Renar, s'il vous plaît, à l'égard de la cessation des prédications, les dimanches et fêtes, voire à l'égard des autres jours, s'il le trouve à propos avec Monsieur le prieur, de l'avis duquel il vous aura dit ce qu'il vous a dit des prédications, comme je crois, et sagement, puisque *contraria contrariis curantur.* O Monsieur, que nous devons acquiescer volontiers aux avis d'autrui ! Saint Vincent Ferrier met cette pratique comme un moyen de perfection et de sainteté. Que si

cela est bon à l'égard d'un particulier, pourquoi non à l'égard d'une compagnie ? Et n'importe de dire qu'on ne l'a point accoutumé, pource que le bon plaisir de Dieu est que nous nous accommodions aux dispositions des personnages, aux lieux et aux temps. Oh ! faisons donc comme cela, et vous verrez toujours ce que cela vous vaudra devant Dieu.

Je vous envoie les orgues et vous enverrai à les rendre, si Monsieur Régnier [2] n'y peut vaquer, ou si tant est que ce Monsieur ne soit point bien modeste et que vous soyez d'avis que je le rappelle ; et pour cela je vous supplie de le bien veiller, et Leleu [3] aussi, et de me donner avis exactement de leurs déportements.

Pour le bois et les autres choses, je crains bien que Monsieur le prieur vous en refuse le paiement. Informez-vous, s'il vous plaît, où vous en pouvez recevoir et s'il y a moyen d'en avoir d'ailleurs, quoique les choses coûtent assez cher.

Je loue Dieu de ce que le bon Monsieur le prieur d'Aigue mange avec la compagnie quelquefois. Témoignez-lui-en de l'agrément et remerciez-le affectionnément et humblement.

Je vous supplie, de plus, bien recommander la sainte modestie à la compagnie, comme étant peut-être un des plus efficaces moyens de profiter à ce peuple.

C'est, Monsieur, ce que je vous puis dire pour le présent, sinon que j'y ajoute mes très humbles recommandations à Monsieur le prieur, à Monsieur Renar, à Monsieur Flahan ; et je vous prie de faire recommander à Dieu un affaire d'importance et dire à Monsieur Renar qu'il sera peut-être expédient qu'il assiste mercredi pro-

---

2. Jacques Régnier, prêtre de la Mission, né au diocèse de Boulogne, reçu dans la congrégation de la Mission au mois d'août 1627.

3. Ce nom ne se trouve pas dans le catalogue de la Mission.

chain, à deux heures, à l'assemblée où se trouveront Messieurs les curés et où l'on traitera du catéchisme, qu'il pourra partir le même jour et être de retour le lendemain à midi.

Bon soir, Monsieur. Je suis votre serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Février 1634.

Suscription : A Monsieur Monsieur Perdu, prêtre de la Mission, à Poissy.

159. — A LOUISE DE MARILLAC

[Entre janvier et mars 1634 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

L'assemblée se fit hier chez Madame Goussault [2]. Mes-

Lettre 159. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Collet (*op. cit.*, t. I, p. 232) recule la première assemblée des dames de l'Hôtel-Dieu jusqu'après le 27 juillet 1634. La lettre 177 ne nous permet pas de la reporter aussi loin. Les récents historiens de Louise de Marillac, se basant sur cette même lettre 177, placent l'institution des dames au mois de juin 1634. Ils n'ont pas remarqué que la lettre 163, postérieure à celle-ci, est, au plus tard, du début d'avril.

2. Dans ses visites aux malades de l'Hôtel-Dieu, Madame Goussault avait remarqué qu'il y avait beaucoup à faire pour leur soulagement. Elle en parla à Vincent de Paul, qui n'osa s'occuper d'une œuvre dont d'autres étaient chargés. L'Hôtel-Dieu dépendait des chanoines de Notre-Dame et plus particulièrement de l'un d'eux, le maître, auquel ils en confiaient l'administration. Les sœurs augustines donnaient leurs soins aux malades. Elles étaient là près de cent professes et de cinquante novices, se dépensant avec un soin digne d'éloges. On conçoit que, dans ces conditions, saint Vincent n'ait rien voulu entreprendre. Mais Madame Goussault tint bon. Elle confia son projet à l'archevêque de Paris, pensant qu'il aurait assez d'autorité sur le saint pour le décider à prendre la direction d'une société de dames qui subviendraient aux besoins des malades de l'Hôtel-Dieu. Ce qu'elle avait prévu se réalisa. Vincent de Paul réunit quelques dames pieuses et charitables dans l'hôtel de Madame Goussault, rue du Roi-de-Sicile. La lettre ci-dessus nous dit ce qui y fut décidé.

dames de Villesabin [3], Bailleul [4], Dumecq [5], Sainctot [6] et Poulaillon s'y trouvèrent. La proposition fut agréée et [l'on] résolut d'en faire une autre lundi prochain [7], que cependant l'on offrira l'affaire à Dieu et communiera pour cela et que chacune proposera la chose aux dames et demoiselles de sa connaissance. Que vous semble de Mademoiselle Guérin ? Madame de Beaufort [8] en sera. L'on aura besoin de vous et de vos filles. L'on estime qu'il en faudra quatre. C'est pourquoi il faut aviser au moyen d'en avoir de bonnes. Pensez à la sœur de cette bonne fille que vous avez. Parlez-en à Michelle. Je ne sais si la veuve des Clayes [9] le désirerait et y serait propre. Mais que fera-t-on de ses enfants ? Je m'en vas à Saint-Lazare et reviendrai peut-être à ce soir coucher céans [10].

Madame Goussault me parla hier du rappel du bannissement de cette femme veuve que vous lui avez en-

---

3. Madame de Villesabin, née Isabeau Blondeau, veuve de Jean Phelippeaux de Villesabin ou Villesavin, secrétaire des commandements de Marie de Médicis et comte de Busançais, se faisait remarquer par son élégance, sa politesse et sa charité. Elle était cérémonieuse à l'excès. L'affectation qu'elle apportait dans ses manières l'avait fait appeler *la servante très humble du genre humain.* Elle recevait dans son magnifique hôtel de la Place Royale ce que Paris comptait de plus distingué. Elle mourut le 26 février 1687, âgée de quatre-vingt-quatorze ans.

4. Elisabeth-Marie Mallier, épouse de Nicolas de Bailleul, seigneur de Vattetot-sur-Mer et de Soisy-sur-Seine.

5. Ce nom revient parfois dans les lettres du saint à Louise de Marillac, surtout à propos de l'œuvre des Enfants-Trouvés.

6. Marie Dalibray, veuve de J.-B. de Sainctot, trésorier de France, femme très cultivée et en relation avec les personnages les plus illustres dans les lettres et les arts. Elle recevait chez elle Pascal et sa famille. Voiture lui avait dédié sa traduction du *Roland furieux.*

7. Cette seconde assemblée fut plus nombreuse que la première. Madame Goussault fut élue présidente. On lui adjoignit une assistante et une trésorière. (Abelly, *op. cit.*, t. I, chap. XXIX, p. 133.)

8. Peut-être Suzanne de Fournel, veuve de Gilles de Beaufort, seigneur de Mondicourt, Montdiès, Malmaison et autres lieux, mort en 1631.

9. Petite commune de Seine-et-Oise.

10. Aux Bons-Enfants.

voyée. Je lui ai dit que je ferais conscience de me mêler de ces choses-là, si je ne connaissais la personne aussi bien que je vous connais, et que Madame la garde des sceaux [11] a grand'peine de se mêler de ces choses-là ; et si vous m'en croyez, vous vous déchargerez de semblables emplois. La justice n'en a pas disposé de la sorte sans de grandes raisons.

Or sus, vous voyez que le sujet de votre travail croît. Fortifiez-vous le plus que vous pourrez.

Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, v. s.

V. D.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

160. — A LOUISE DE MARILLAC

[Entre janvier et mars 1634 [1].]

Mademoiselle,

Je vous remercie très humblement de la charité que vous avez faite à cette bonne veuve [2]. Je pense qu'on ne prendra point de vos filles pour l'Hôtel-Dieu. L'on estime que quelques-unes qu'on en présente de la ville seront plus propres pour représenter les dames en leur absence, et pense qu'on a raison.

Mais comment vous portez-vous ? Je vous prie, mandez-m'en un mot. Je loue Dieu de tout mon cœur des plus tendres affections qu'il vous donne d'être tout à lui, et suis, en son amour, votre très humble serviteur.

V. D. P.

Excusez si je suis si court ; je suis fort pressé.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

---

11. Madame Séguier.

Lettre 160. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.
1. Nul doute que cette lettre ne doive suivre de près la lettre 159.
2. Peut-être la veuve dont parle la lettre précédente.

161. — A LOUISE DE MARILLAC

[1634, vers mars [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Il vint hier trois braves filles d'Argenteuil [2] s'offrir à la Charité, par l'adresse de l'ecclésiastique auquel j'en avais fait parler et qui me doit venir voir demain pour cela. Je ne les vous envoyai point, pource qu'il était trop tard quand elles vinrent ; mais elles vous iront voir vendredi, à ce qu'elles me dirent.

Je ne vois point grand inconvénient à ce que Jacqueline [3] aille aux noces de son frère ; Marguerite, de Saint-Paul [4], en fera de même et vous doit adresser aussi une bonne grande fille, à ce qu'elle dit ; et Mademoiselle de la Bistrade [5] et Madame Forest vous doivent aller prier de les décharger de Nicole, à cause de ses grandes infirmités et que Marie, qui soutient tout le faix, n'en peut plus, si vous ne leur baillez quelqu'une à la

---

Lettre 161. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Cette lettre semble de peu antérieure à la lettre 163, qui est de mars ou d'avril 1634.

2. Aujourd'hui chef-lieu de canton en Seine-et-Oise.

3. Dans ses lettres, saint Vincent ne désigne le plus souvent les Filles de la Charité que par leur petit nom ; parfois, pour prévenir toute confusion, il ajoute le nom de la localité ou de la paroisse où elles se trouvent. Il serait difficile aujourd'hui à distance de donner le nom de famille correspondant, soit parce que nous ne le trouvons jamais sous la plume du saint ou de Louise de Marillac, soit parce que plusieurs sœurs portaient le même petit nom.

4. La Charité de la paroisse Saint-Paul à Paris remontait à l'an 1632 ou 1633. Là, comme ailleurs, Louise de Marillac avait mis ses filles au service des dames.

5. Peut-être l'épouse de Jacques de la Bistrade, seigneur des Marets, qui fut nommé maître des requêtes le 1er août 1647 et mourut le 20 décembre 1650 ; peut-être aussi une parente de Nicolas Pavillon, le futur évêque d'Alet, qui avait pour mère Catherine de la Bistrade.

place de Nicole [6]. Elles vous prieront donc de l'une et de l'autre, et Mademoiselle de la Bistrade vous promettra de vous payer la nourriture de Nicole. Je lui ai dit que je vous en écrirai. Pensez-y donc, Mademoiselle, et si cette pauvre fille si infirme et non propre à la Charité pourrait gagner sa vie à coudre ou à quelqu'autre métier, lorsqu'elle sera un peu plus forte ; et faites votre possible, au nom de Dieu, de vous guérir.

Je suis bien aise de ce que vous ne sortîtes point hier.

Prenez quelque chose devant [7] sortir, le jour que vous sortirez. Notre-Seigneur est une continuelle communion à ceux qui sont unis à son vouloir et non-vouloir.

Je suis, en son amour, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL.

De Saint-Lazare, ce lundi matin.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

162. — A LOUISE DE MARILLAC

[Entre janvier et mars 1634 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Tout vient à point à qui peut attendre ; cela est vrai, pour l'ordinaire, plus encore aux choses de Dieu qu'aux autres. Il n'est pas expédient que ce soit moi qui parle à Monsieur le Maître [2], pour quelque raison particulière, si ce n'est par rencontre. Si Madame la présidente Gous-

---

6. Voir lettre 163.
7. *Devant*, avant de.

Lettre 162. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.
1. Cette lettre a suivi de peu de jours l'institution des dames de l'Hôtel-Dieu.
2. Nom donné au chanoine administrateur de l'Hôtel-Dieu.

sault le trouve à propos, elle lui en pourra dire un mot, s'il vous plaît de lui faire savoir et qu'elle n'y juge point de l'inconvénient. Il est vrai qu'il est expédient de voir encore les dames [3] une fois, tant pour leur donner quelque avis touchant cela, que pour leur enseigner comme elles doivent apprendre aux malades à faire leur examen et à trouver leurs péchés.

Je n'ai pu encore aller à la Madeleine ; j'y irai demain, si je le puis ; pardonnez-le-moi cependant. Quant à Nicole, il est bien à craindre qu'elle ne change jamais, à cause de son âge. De la renvoyer, d'un autre côté, j'aurais peine de donner ma voix encore. Essayez un peu de la privation de la communion ; peut-être que cela lui servira ; sinon, *in nomine Domini.* Après que vous aurez fait ce que vous aurez pu, si elle ne s'amende, vous la renverrez.

Je vous salue cependant et prie Dieu qu'il vous conserve en parfaite santé et en son amour, et suis, en ce même amour de Notre-Seigneur, votre très humble.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

163. — A LOUISE DE MARILLAC

[Mars ou avril 1634 [1].]

Je ne [puis pas ne pas] [2] vous dire, Mademoiselle, combien je m'en vas à contre-cœur à Villers [3] avec M. Lumague [4], pource que je n'ai eu consolation de vous

---

3. Les dames de l'Hôtel-Dieu.

Lettre 163. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Voir note 5.

2. Les mots placés ici entre crochets ne se trouvent pas dans l'original ; ils ont été oubliés.

3. Villers-sous-Saint-Leu (Oise).

4. Jean-André Lumague, seigneur de Villers-sous-Saint-Leu, père de Mademoiselle Pollalion et grand ami de saint Vincent.

voir, à cause de nos ordinands, du nombre desquels est M. le commandeur de Sillery [5]. Je vous assure que, si vous saviez la peine que j'en ai, vous en auriez pitié. Oh bien ! je vous prie de faire votre possible pour vous bien porter. J'espère revenir lundi prochain.

Madame Forest est venue céans pour nous remercier de la bonne grosse fille que vous leur vouliez bailler, pource que leur Nicole se porte mieux. Cela étant ainsi, je pense que vous ferez bien de bailler Jacqueline à l'Hôtel-Dieu, ou bien Jeanne ; et celle qui restera pourra subvenir à votre Charité [6], avec celle de Grigny [7].

Madame Goussault trouve bon que l'on pense à vous loger vers Notre-Dame ; pensez-y, s'il vous plaît, et faites votre possible de vous bien porter.

Bon jour, Mademoiselle, je pars dans une heure et suis v. s.

V. D.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

164. — A LOUISE DE MARILLAC

[Avant 1640 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Me voici de retour de la mission de Villers [2] depuis hier au soir en bonne santé, Dieu merci. Je vous prie me

---

5. Le commandeur dit sa première messe le jeudi saint 13 avril 1634, quelques jours après son ordination.

6. La Charité de Saint-Nicolas-du-Chardonnet.

7. Commune de Seine-et-Oise.

Lettre 164. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Après 1639, saint Vincent aurait écrit les mots « ce mercredi matin » en tête de la lettre.

2. Villers-sous-Saint-Leu.

mander l'état de la vôtre et si vous trouvez bon qu'on fasse venir deux bonnes grandes filles choisies par Mademoiselle Poulaillon pour la Charité et qui semblent fort bonnes filles. Mandez-moi donc par ce porteur votre sentiment, s'il vous plaît, pource qu'il faut que j'en rende réponse demain à Mademoiselle Poulaillon, qui vous salue et ne sera ici que samedi.

J'aurai le bien de vous voir le plus tôt que vingt-cinq ordinands me le permettront, et suis cependant, Mademoiselle, votre serviteur.

V. D.

Ce mercredi matin.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

165. — A LOUISE DE MARILLAC

[Entre 1634 et 1636 [1].]

Mademoiselle,

Il y a environ un quart d'heure que je viens d'arriver de la ville. J'ai trouvé l'incluse à mon retour. Vous verrez comme je m'oblige à être demain avant sept heures à Saint-Lazare, ce qui me privera de la consolation de vous aller voir demain au matin, comme je m'étais proposé. Vous me le pardonnerez, s'il vous plaît ; et jeudi, Dieu aidant, je réparerai la faute, ne le pouvant demain, à cause que nous aurons l'assemblée des ecclésiastiques à Saint-Lazare [2].

J'ai vu, ce matin, la bonne Madame Saunier et l'ai trouvée toute pleine de feu et de flamme pour la Charité et disposée à en être. Mais il est arrivé une difficulté

Lettre 165. — Manuscrit Saint-Paul, p. 73.

1. Cette lettre a été écrite après l'institution des dames de l'Hôtel-Dieu et avant le transfert des Filles de la Charité à La Chapelle.

2. Pour la conférence hebdomadaire.

en cet affaire, qui fait que l'on juge expédient de différer l'assemblée des dames, qui se devait faire jeudi, jusques à un autre jour. Je vous supplie, Mademoiselle, de lui en donner avis et de faire votre possible pour vous bien porter ; à quoi vous servira beaucoup de ne vous pas tant peiner après vos filles, de vous bien nourrir et de ne pas sortir si tôt.

Je vous souhaite le bon jour et suis, en l'amour de Notre-Seigneur...

166. — A LOUISE DE MARILLAC

[1633 ou 1634 [1].[

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Ma petite fièvre me continuant toujours, j'ai voulu continuer votre avis, qui est de faire comme j'ai fait d'autrefois pour cela, qui est de prendre l'air des champs. Je m'en vas donc tâcher de visiter quelques Charités ; et peut-être que, si je me porte bien, je m'en irai jusques à Liancourt [2] et à Montmorency [3] ébaucher ce que vous pourrez achever après. Mais fortifiez-vous cependant, je vous supplie. Je vous promets que j'en ferai de même de mon côté, qui vous salue et suis, en

---

Lettre 166. — Dossier de la Mission, copie prise sur l'original chez M. Corregio, de Sainte-Colombe (Loire). Cet original est de la main du saint.

1. Cette lettre semble de peu de temps antérieure à la lettre 171 qui est de 1634.

2. Localité de l'Oise, célèbre au XVIIe siècle par le magnifique château du duc de Liancourt. Le duc et la duchesse y fondèrent un établissement de Filles de la Charité et un séminaire, qu'Adrien Bourdoise dirigea en personne pendant plusieurs années.

3. Grosse commune de Seine-et-Oise, célèbre autrefois par son château, son parc et l'Ermitage, séjour de Jean-Jacques Rousseau.

l'amour de Notre-Seigneur, Mademoiselle, votre très humble [serviteur [4]].

VINCENT DEPAUL.

Ce mardi, à une heure.

167. — A LOUISE DE MARILLAC

[Vers 1634 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

J'ai vu cette bonne fille Madeleine. Je pense qu'il y aura un peu à travailler à elle, que ses passions sont un peu fortes. Mais quoi ! quand elles ont la force de se surmonter, elles font, après, des merveilles. Vous la recevrez donc, s'il vous plaît ; et je parlerai à Madame la garde des sceaux [2].

Quant à cette bonne fille d'Argenteuil qui est mélancolique, je pense que vous avez raison de faire difficulté de la recevoir ; car c'est un étrange esprit que celui de la mélancolie. Il me semble que vous en avez assez pour quelque temps et que vous les devez fort exercer à lire et à travailler de l'aiguille, afin qu'elles puissent travailler à la campagne.

Je vous attendrai mardi. Bon jour, Mademoiselle. Je suis, Mademoiselle, votre serviteur très humble.

VINCENT DEPAUL

---

4. La copie porte *principal*, titre auquel le saint avait droit, mais qu'il ne prend dans aucune de ses lettres ; il est hors de doute que le copiste a mal lu.

Lettre 167. — L. a. — Original à Madrid, dans la maison centrale française des Filles de la Charité.

1. Cette lettre semble écrite dans les commencements de la compagnie des Filles de la Charité et peu après la lettre 161.

2. Madame Séguier.

Vous renverrez donc la compagne de celle-ci, s'il vous plaît.

168. — A LOUISE DE MARILLAC

[1634 [1].]

Je reçus hier la vôtre, qui m'attendrit un peu le cœur, voyant par icelle la petite indisposition qui vous a obligée à vous mettre au lit à votre arrivée, et prie bien Dieu, Mademoiselle, qu'il vous fortifie pour le pouvoir servir en l'œuvre pour laquelle il vous envoie.

Voici votre règlement de Saint-Nicolas et celui de Saint-Sauveur ; mais servez-vous, s'il vous plaît, à Beauvais de celui de ce lieu-là et tâchez d'y mettre en usage, comme ailleurs, les choses qui n'y sont pas.

169. — A LOUISE DE MARILLAC, A BEAUVAIS

[1634 [1].]

Mademoiselle,

Je vous le disais bien, Mademoiselle, que vous trouveriez de grandes difficultés en l'affaire de Beauvais. Béni soit Dieu de ce que vous l'avez si heureusement acheminée ! Quand s'établit la Charité à Mâcon [2], cha-

---

Lettre 168. — Manuscrit Saint-Paul, p. 35.

1. Si, comme il semble, Louise de Marillac reçut les lettres 168, 169, 170, 171, 172, 173 et 174 au cours d'un seul et même voyage dans le diocèse de Beauvais, cette date est la seule qui puisse convenir. L'absence de Louise eut lieu vraisemblablement entre les mois d'avril et de juillet.

Lettre 169. — Manuscrit Saint-Paul, p. 35.

1. La date du 25 juillet 1635 que donne à cette lettre le manuscrit Saint-Paul a contre elle la lettre 201. Abelly maintient l'année 1635 (*op. cit.*, chap. XV, p. 62) ; Collet a compris qu'elle devait être de 1634 (l. II, p. 105). Elle se rattache aux lettres 168, 170, 171 et suivantes.

2. C'était vers 1620. Le saint passait par Mâcon. Le grand nombre de pauvres le frappa. Il s'aperçut que leur dénuement matériel était

cun se moquait de moi et me montrait au doigt par les rues ; et quand la chose fut faite, chacun fondait en larmes de joie ; et les échevins de la ville me firent tant d'honneur au départ que, ne le pouvant porter, je fus contraint de partir en cachette pour éviter cet applaudissement ; et c'est là une des Charités [les] mieux établies. J'espère que la confusion qu'il vous a fallu souffrir au commencement se convertira en consolation, et que l'œuvre en sera plus affermi.

J'approuve ce que vous dites, d'ériger la confrérie et de l'accommoder à l'état des autres du diocèse ; et ai envoyé votre lettre à M. de Beauvais pour cela, à ce matin. Il part dès aujourd'hui et pourra être samedi à Beauvais. Vous lui en parlerez et prendrez garde à vous ménager dans le peu de santé que vous avez. J'ai bien peur que cette grande fatigue ne vous accable.

Je salue de tout mon cœur et suis très humble serviteur de la bonne Madame Villegoubelin, votre bonne et charitable hôtesse, laquelle la Providence a menée à propos à Beauvais pour faire le bien qu'elle y fait. Oh ! que je lui souhaite une meilleure santé et une très longue et heureuse vie ! Ayez soin de la vôtre, Mademoiselle, je le vous dis encore derechef.

---

peu de chose auprès de leur dénuement spirituel. Il y avait du bien à faire, il s'arrêta. Les hommes et les femmes de la classe aisée, répondant à son appel, s'associèrent en deux confréries distinctes. Aux premiers il confia l'assistance des pauvres ; aux secondes, le soin des malades. L'évêque, les chanoines, le lieutenant général le secondèrent de leur mieux. Un règlement fut fait et appliqué. Le saint donna la première aumône et se retira, salué par la reconnaissance de tous. (Abelly, *op. cit.*, t. I, chap. XV, p. 61 et suiv.)

170. — A LOUISE DE MARILLAC

[1634[1].]

Mademoiselle,

Je me sens pressé par l'aumône de Madame la garde des sceaux [2] de faire ce qui se pourra pour établir la Charité dans Saint-Laurent [3] ; mais j'attendrai que vous soyez ici pour y travailler.

J'ai encore votre lettre à Mademoiselle Guérin et ai vu Marguerite [4], de Saint-Paul, qui trouve le fardeau de cette paroisse-là insupportable, à cause de la grandeur d'icelle et de la quantité des malades et que les dames ne vont point.

171. — A LOUISE DE MARILLAC

[1634[1].]

Je vous remercie de l'avis qu'il vous a plu me donner de l'état de la Charité de Beauvais. M. de Beauvais [2] y doit aller faire la mission au mois d'octobre. Peut-être qu'alors l'on pourra disposer plus de personnes à s'y mettre. Mondit sieur de Beauvais s'en va faire la mission à Liancourt ; peut-être que vous y serez auparavant ; ne vous hâtez pas pourtant pour l'éviter. Suivez l'ordre de la Providence. Oh ! qu'il est bon de se laisser conduire par elle !

Lettre 170. — Manuscrit Saint-Paul, p. 35.

1. La Charité de Saint-Laurent fut fondée en 1634. (Voir lettre 179.)
2. Madame Séguier.
3. Nom de la paroisse sur laquelle était située la maison de Saint-Lazare.
4. Fille de la Charité

Lettre 171. — Manuscrit Saint-Paul, p. 36.

1. Voir lettre 168, note 1.
2. Augustin Potier, évêque de Beauvais.

Ayez bien soin de votre santé et n'épargnez rien pour vous nourrir pendant votre grand travail ; j'ai toujours opinion que vous ne vous nourrissez pas assez.

Je vous supplie de saluer très affectionnément, de ma part, la bonne Mademoiselle du Coudray et toutes les bonnes sœurs de la Charité de Bulles, sans oublier la bonne Mademoiselle Toinette, à Clermont, si le loisir vous permet de la voir.

172. — A LOUISE DE MARILLAC

[1634[1].]

Je suis bien étonné, Mademoiselle, de ce que vous n'avez reçu deux de mes lettres, dont j'ai baillé l'une à M. le théologal de Beauvais, et je lui ai envoyé l'autre, pour les vous bailler en main propre. Or, il m'a mandé qu'il vous avait envoyé la première, et pour la seconde, que vous étiez déjà partie pour Bulles[2] et qu'il tâcherait de la vous faire tenir. Certes, je ne me puis empêcher de penser je ne sais quoi. Oh bien ! cela n'est rien, il faut acquiescer à tous les rencontres de la Providence.

Pour Gournay[3], si Madame la présidente[4] y est, ce que je ne sais pas, ni ne le puis savoir, il est trop tard d'y envoyer. Je dis donc qu'au cas qu'elle y soit, qu'il lui faudra deux jours pour le moins. Donnez-lui-en autant que vous trouverez bon, s'il vous plaît.

Monsieur de la Salle a vu la femme que Madame de Longueville[5] a fait enfermer à Creil selon le désir de

---

Lettre 172. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1 Voir lettre 168, note 1.

2. Dans l'Oise

3. Gournay-sur-Aronde (Oise). René de Marillac, cousin germain de Louise de Marillac, avait épousé Marie de Creil, fille du seigneur de Gournay.

4. Probablement la présidente de la Charité.

5. Louise de Bourbon, sœur du dernier comte de Soissons, épouse

Madame de Liancourt[6]. Vous direz, s'il vous plaît, à madite dame qu'il n'a pu tirer autre raison de cette bonne femme sinon qu'elle fera tout ce qu'on voudra, pourvu qu'elle ait liberté, et qu'elle ne retombera plus au mal. Et, pour le regard des enfermés, ledit sieur de la Salle juge que jamais elle n'y entendra.

Je salue très humblement madite dame et suis son serviteur.

J'ai reçu la lettre et les clefs que Madame de Longueville m'a envoyées.

Quant à la peine que vous avez eue, que vous me marquez vers la fin de votre lettre, nous en parlerons.

Je salue Mademoiselle Poulaillon.

Madame la présidente Goussault est de retour depuis deux jours.

Je suis v. s.

V. D.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras, à Liancourt.

---

de Henri II, duc de Longueville. Elle mourut le 9 septembre 1637, laissant une fille, Marie d'Orléans, demoiselle de Longueville.

6. Jeanne de Schomberg, fille du maréchal Henri de Schomberg, épouse de Roger de Liancourt du Plessis, avait de la piété et des talents. On a d'elle un opuscule intitulé *Règlement donné par une dame de haute qualité à Madame* *** (la princesse de Marsillac), sa petite-fille, édité par l'abbé Jean-Jacques Boileau, Paris, 1698, in-12. Le château de Liancourt était renommé pour la beauté de ses jardins et ses admirables jets d'eau. C'était une demeure vraiment princière, que connaissait toute la haute société. Madame de Liancourt y reçut plus d'une fois Louise de Marillac, qu'elle appelait sa chère amie. Elle l'aida puissamment dans ses œuvres de charité, seconda le zèle d'Adrien Bourdoise et prit sous sa protection les Filles de la Providence. Pascal, Arnauld, et Le Maistre de Sacy finirent par la gagner complètement au jansénisme elle et son mari. Elle mourut au château de Liancourt le 14 juin 1674, âgée de soixante-quatorze ans. L'abbé Boileau a écrit sa vie en tête de l'opuscule mentionné ci-dessus. On trouve aussi sa notice dans l'ouvrage janséniste de l'abbé Leclerc, *Vies intéressantes et édifiantes de religieuses du Port-Royal et de plusieurs personnes qui leur étaient attachées*, 1750-1752, 4 vol. in-12, t. I, p. 411 et suiv.

173. — A LOUISE DE MARILLAC, A LIANCOURT

[1634[1].]

Béni soit Dieu, Mademoiselle, de la bénédiction qu'il vous a donnée à Beauvais et à Bulles, et plaise à sa bonté la continuer où vous êtes.

La proposition de l'établissement de la Charité me paraît bien ; mais je crains bien que la maison ne la ruine[2]. Les sœurs de la Charité se déchargeront dans peu du soin d'aller trouver les malades chez eux et se contenteront d'apporter l'ordinaire à l'Hôtel-Dieu, et les gardes des malades y contribueront pour se décharger de la même peine ; de sorte que les unes et les autres contribuant à ce désordre, il arrivera bientôt. L'expérience que nous en avons à Joigny me le fait craindre avec sujet. Ce qui se peut, quant à présent, est de faire l'établissement et de travailler à avoir des filles. J'approuverais que vous laissassiez Marie pour commencer, n'était le besoin que vous en avez. Si Madame[3] vous pouvait donner quelque personne propre pour cela, ou Mademoiselle Pavillon, vous la pourriez laisser et dresser ici celles que Madame vous pourra donner, ou la sœur de l'écolier que les gardes des malades de Saint-Nicolas entretiennent, qui m'est venue voir et s'est offerte à venir toutes fois et quantes qu'on voudra. Elle me paraît bonne fille. Je vous enverrai Monsieur de la Salle, qui pourra arriver à Liancourt samedi au soir ou dimanche matin. Vous verrez cependant, avec Madame, ce qui sera pour le mieux ; mais il ne faut pas ou-

---

Lettre 173. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Voir lettre 168, note 1.

2. Madame de Liancourt tenait à ce qu'il y eût une maison commune où se ferait la distribution des secours et des remèdes. La visite à domicile en aurait souffert.

3. Madame de Liancourt.

blier d'avoir la permission de Monseigneur de Beauvais pour faire l'établissement, si déjà il ne l'a donnée. Que s'il a dit à Madame qu'il le veut bien, c'est assez. Que si Madame n'a point cette permission et qu'elle écrive à Monsieur de Beauvais, et il lui plaît envoyer Monsieur Duchesne [4] pour faire la prédication le dimanche, M. de la Salle fera le reste, et la prédication aussi, au cas que ledit sieur Duchesne ait commencé ses remèdes ; mais pource que M. de la Salle a une espèce de sciatique à la cuisse, qui l'empêche de marcher, Madame lui fera la charité, s'il lui plaît, de lui envoyer un cheval qui soit ici demain au soir.

Quant à ce qui reste à faire à Beauvais, je pense qu'il est nécessaire que vous y repassiez et qu'y étant vous demandiez à Monsieur le théologal la lettre que je vous écrivis par son adresse dimanche passé, s'il ne la vous a envoyée. Et voilà tout ce que je vous dirai pour le présent, sinon que M. de la Salle vous portera des nouvelles de M. votre fils.

Je suis cependant en l'amour de Notre-Seigneur, Mademoiselle, votre très humble serviteur.

V. D.

De Saint-Lazare, ce vendredi à 2 heures.

174. — A LOUISE DE MARILLAC, A LIANCOURT

[1634 [1].]

Mademoiselle,

Je crains la maison [2], si Madame [3] y met à présent les

---

4. Jérôme Duchesne, archidiacre de Beauvais.

Lettre 174. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Voir la lettre 168, note 1.
2. Voir la lettre précédente, note 2.
3. La duchesse de Liancourt.

filles [4]. Elle verra dans quelque temps s'il sera expédient qu'elle y fasse transporter les malades. La saison n'est guère aisée pour l'établissement de la Charité en plusieurs endroits. Si Madame ne se contente de Liancourt pour le présent, je pense qu'il n'est pas expédient qu'elle le fasse qu'en deux ou trois villages contigus seulement.

Monseigneur de Beauvais désire que nous parlions à plein fond de l'union de la Charité au Rosaire [5] pour tout son diocèse. Alors Madame pourra établir et unir le Rosaire et la Charité, à l'instar de ce qui aura été résolu. Mondit seigneur me mande que je lui en écrive ma pensée et qu'il en conférera cependant avec le R. P. prieur des Jacobins [6]. Peut-être sera-t-il nécessaire de se voir pour cela, pource que les Pères de cette ville en font difficulté.

Tout considéré, je pense qu'il n'est pas expédient que vous retourniez pour le présent à Beauvais. Quand vous aurez fait à Liancourt et, si besoin est, à Gournay, ainsi que Mademoiselle Poulaillon vous y pourra convier, si vous le trouvez bon, un peu de repos sera nécessaire ; et étant ici, l'on travaillera au règlement de Beauvais. Je pense même qu'il n'est pas expédient à présent d'arrêter celui de Liancourt, à cause de cette maison et des filles ; mais baillez-leur l'ordinaire non signé ; car l'expérience fera peut-être voir qu'il faudra ajouter ou diminuer. Notre-Seigneur ayant donné la loi de grâce aux hommes

---

4. Les filles de bonne volonté qui devaient aider les dames dans leurs œuvres de charité.

5. La confrérie du Rosaire était alors très répandue dans les villes et les villages. Saint Vincent l'avait établie à Clichy quand il en était curé. (Abelly, *op. cit.*, t. I, chap. VI, fin, p. 27.)

6. Les religieux de Saint-Dominique, directeurs de la confrérie du Rosaire, n'étaient pas en général favorables à l'union de cette confrérie avec d'autres.

sans l'écrire, faisons ici de même pour quelque temps. Je suis cependant v. s.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

175. — A LOUISE DE MARILLAC

[Entre 1632 et 1636[1], probablement le 22 juillet [2].]

Je suis comme vous, Mademoiselle ; il n'y a rien qui me peine plus que l'incertitude ; mais, certes, je désire bien qu'il plaise à Dieu me faire la grâce de me rendre tout indifférent, et à vous aussi. Or sus, nous travaillerons, s'il plaît à Dieu, à nous acquérir cette sainte vertu.

Je fus hier jusques à cinq heures à Saint-Victor [3] avec Monseigneur l'archevêque [4], qui m'avait commandé de m'y rendre ; et à cette heure-là, il me fit monter en carrosse pour aller à la ville avec lui, d'où je m'en vins coucher céans [5] sans aller au collège. Cela est cause que vous n'eûtes point de mes nouvelles. Si tantôt, après-dînée incontinent, vous prenez la peine de vous rendre au collège, nous parlerons de tout, et je serai, en l'amour de Notre-Seigneur, celui de la sainte Vierge et de sainte Madeleine [6], votre serviteur.

Lettre 175. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Cette lettre suit la prise de possession de Saint-Lazare (8 janvier 1632) et précède l'établissement des Filles de la Charité à La Chapelle (mai 1636).
2. Voir note 6.
3. A l'abbaye Saint-Victor.
4. Jean-François de Gondi.
5. A Saint-Lazare.
6. Ce mot laisse supposer que saint Vincent écrivait sa lettre le 22 juillet, fête de sainte Marie Madeleine.

176. — A LOUISE DE MARILLAC

[Entre 1634 et 1636 [1].]

Voilà donc enfin la première victime que Notre-Seigneur a voulu prendre de vos Filles de la Charité [2]. Béni en soit-il à jamais ! J'espère, Mademoiselle, qu'elle est très heureuse, puisqu'elle est morte dans l'exercice d'une vertu avec laquelle elle ne s'est pu perdre ; car elle est morte dans l'exercice du divin amour, puisqu'elle est morte dans celui de la charité. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit là dedans votre consolation et celle de nos très chères sœurs. Je vous supplie de leur donner à toutes le bon jour de ma part.

Il me semble que c'est beaucoup de différer l'enterrement à demain, attendu que vous n'avez autre chambre pour le [3] mettre et qu'il est à craindre que cela ne soit à trop grand'peine à nos filles malades et à vous. Vous en pourrez dire un mot à Saint-Nicolas [4], si cela se pourrait, ce soir ; sinon, à la bonne heure, vous enverrez le billet comme il est, mais les officières ne se pourront point trouver si matin.

Quant aux habits de la fille, je ne vois pas d'inconvénient qu'on les baille à la mère ; cela n'empêchera pas la charité que vous lui ferez, comme de vingt sols ou demi-écu par mois. Je pense qu'il suffira d'envoyer aux filles et non aux officières des paroisses.

Lettre 176. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Cette lettre a été écrite entre la fondation des Filles de la Charité (29 novembre 1633) et le transfert de leur maison-mère à La Chapelle (mai 1636).

2. Il ne s'agit certainement pas de Marguerite Naseau, morte de la peste à l'hôpital Saint-Louis.

3. Le corps de la défunte.

4. Au curé de Saint-Nicolas.

Pour le reste qui est à la fin de votre lettre, je le veux bien, et suis, en l'amour de Notre-Seigneur...

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

177. — A FRANÇOIS DU COUDRAY, PRÊTRE DE LA MISSION, A ROME

25 juillet 1634.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je reçus hier la vôtre du 2 de ce mois, par laquelle [vous] me parliez de Saint-Lazare et comme vous avez mis cet affaire en état. Vous me parlez de plus de la version de la Bible syriaque en latin et du jeune homme maronite, et m'envoyez la copie d'une partie des privilèges qu'avez obtenus. Or, je vous dirai que je vis hier Monsieur l'avocat général Bignon, estimé des plus savants et des plus pieux et des plus capables hommes de sa charge de la chrétienté [1], touchant Saint-Lazare. Son avis est donc que, quoiqu'il ne juge pas nécessaire que nous recourions à Rome, que nous le fassions néanmoins, pour arracher, comme il dit, tous les prétextes que l'on pourrait avoir ci-après de nous inquiéter, mais pourtant qu'il

---

Lettre 177. — Recueil du procès de béatification.

1. Jérôme Bignon, avocat général au Parlement de Paris, conseiller d'Etat et bibliothécaire du roi, était, au témoignage de Moreri (*Le grand Dictionnaire historique*, Paris, 1718, 5 vol. in-f°), « un de ces génies extraordinaires que les derniers siècles peuvent hardiment opposer aux plus grands personnages de l'antiquité ». A quatorze ans, il était déjà l'auteur des *Discours de la ville de Rome, pricipales antiquitez et singularitez d'icelle*. L'année suivante, paraissait le *Traité sommaire touchant l'élection du Pape*. Sa grande science juridique en fit le conseiller écouté d'Anne d'Autriche. Il travailla au traité d'alliance avec la Hollande (1649) et au traité conclu avec les villes Hanséatiques (1654). Il mourut le 7 avril 1656, à l'âge de soixante-dix ans.

faut tâcher d'en avoir le meilleur marché que l'on pourra ; que c'est beaucoup de mille écus ; que vous ferez un effort pour l'avoir le meilleur marché qu'il vous sera possible ; que vous leur fassiez entendre que ce bénéfice ne dépend point du Pape, qu'il n'était point aux religieux de Saint-Augustin ; qu'il est à la ville de Paris et que la collation en a toujours appartenu à l'évêque de Paris ; que les prieurs lui ont rendu compte tous les ans de l'administration du revenu ; que cette administration leur a été baillée il n'y a que cent ou six vingts ans ; que ce bien a été administré auparavant par des prêtres séculiers et quelquefois par des laïques, pource que c'est une maladrerie ; qu'il se trouve qu'il y a environ trois cents ans un évêque de Paris, nommé Fulco [2], ôta cette administration à quelques prêtres séculiers, qui vivaient en commun dans la maison, dont l'un était administrateur, et le donna à d'autres, sans autre autorité que de la sienne ; que Poncher, aussi évêque de Paris [3], l'ôta des mains des prêtres séculiers, qui vivaient aussi en commun et dont l'un était prieur, que l'évêque commettait *ad nutum*, notez cela, et le mit entre les mains des chanoines réguliers de Saint-Augustin, l'an mil cinq cent dix-sept, et en donna l'administration à l'un d'eux, qu'il nomma prieur, déposable aussi *ad nutum*, sans autorité du Pape, ni d'autre que de la sienne, non pas même du roi, ni de la cour ; que les provisions de ces prieurs ont toujours été *ad nutum* ; que tous ont

---

2. Fulco de Chanac, évêque de Paris de 1342 au 25 juillet 1349, jour de sa mort.

3. Etienne de Poncher occupa le siège de Paris de 1503 à 1519. Par acte du 20 février 1518, « il promet, tant pour lui que pour ses successeurs, de nommer audit prieuré et maison hospitalière de Saint-Lazare un religieux de la congrégation dudit Saint-Victor, tant qu'elle sera en réforme, et qu'en cas que ladite réforme vienne à se relâcher, lesdits évêques de Paris rentreront en leurs droits d'y établir, comme auparavant, tels autres ecclesiastiques qu'ils voudront. » (Arch. Nat. MM 534.)

rendu compte à l'évêque de Paris et finalement que jamais aucun prieur n'a pris provision en cour de Rome que celui-ci, pour tâcher de se perpétuer, huit ou dix ans après qu'il a été fait prieur par Monsieur l'évêque de Paris, et vous verrez cela même par ses provisions, dont je vous ai envoyé la date ; que je vous prie de tenir et de bien considérer cette remarque que je vous dis ici, de la nature de Saint-Lazare, et pour le faire considérer aux officiers de cette cour-là ; et, quoique le bénéfice ne dépende point du Pape, néanmoins, par la dévotion que nous avons de ne rien posséder que de son autorité, nous avons désiré en cela et son approbation et sa bénédiction. Monsieur l'avocat général, qui connaît la cour de Rome, pour y avoir été, croit que, si vous représentiez bien tout cela aux officiers, que vous en sortiriez bientôt et à bon marché ; que si, après tout, vous n'en pouvez avoir raison dans un mois après les réceptions des présentes, il est d'avis que cela ne vous empêche pas de vous en revenir ; car la confiance que nous devons avoir à la bonne volonté de Monsieur Marchand, et les recommandations que nous en ferons faire de deçà, nous en feront venir à bout à condition raisonnable, ainsi qu'on fait en choses semblables, à la longue.

C'est pourquoi, Monsieur, je vous supplie très humblement d'en user de la sorte et de ne vous pas arrêter pour cela, non plus qu'à la proposition qu'on vous fait de travailler à la version de la Bible syriaque en latin. Je sais bien que la version servirait à la curiosité de quelques prédicateurs, mais non, comme je pense, au gain des âmes du pauvre peuple, auquel la Providence de Dieu vous a prédestiné de toute l'éternité. Il vous doit suffire, Monsieur, que, par la grâce de Dieu, vous avez employé trois ou quatre ans pour apprendre

l'hébreu et que vous en savez assez pour soutenir la cause du Fils de Dieu en sa langue originaire et confondre ses ennemis en ce royaume. Représentez-vous donc, Monsieur, qu'il y a des millions d'âmes qui vous tendent les mains et vous disent ainsi : Hélas ! Monsieur du Coudray, qui avez été choisi, de toute l'éternité, par la providence de Dieu pour être notre second rédempteur, ayez pitié de nous, qui croupissons dans l'ignorance des choses nécessaires à notre salut et dans les péchés que nous n'avons jamais osé confesser, et qui, faute de votre secours, serons infailliblement damnés. Représentez-vous de plus, Monsieur, que la compagnie vous dit qu'il y a trois ou quatre ans qu'elle est privée de votre présence, qu'elle commence à s'en ennuyer et que vous êtes des premiers de la compagnie, qu'en cette qualité elle a besoin de vos conseils et de vos exemples. Et écoutez, s'il vous plaît, Monsieur, que mon cœur dit au vôtre qu'il se sent extrêmement pressé du désir de s'en aller travailler et de mourir dans les Cévennes et qu'il s'en ira, si vous ne venez bientôt dans ces montagnes, d'où l'évêque crie au secours et dit que ce pays, qui a été d'autres fois des plus dévots du royaume, périt maintenant de malfaim de la parole de Dieu ; qu'il n'y a point de village où il n'y ait quelques catholiques parmi les huguenots, excepté cinq ou six ; et il y en a quantité où il n'y a point de prêtres, ni d'églises, qui peut-être attendent leur salut de vous et de moi.

Venez donc, Monsieur, et ne tardez plus, s'il vous plaît, si ce n'est environ à un mois ou six semaines, pour faire des efforts pour l'affaire de Saint-Lazare ; et je vous attendrai, au plus tard, vers la fin de novembre ; et amenez quand et vous, s'il vous plaît, le bon Monsieur Gilioli[4] et ce bon enfant maronite, si vous pensez qu'il

4. Jean Gilioli, prêtre de la Mission, inscrit par distraction au ca-

désire se donner à Dieu en cette petite compagnie ; et exercez-vous, s'il vous plaît, en venant, à son grec vulgaire, pour l'enseigner ici, si besoin est ; que sait-on ?

Monsieur l'ambassadeur de Turquie [5] m'a fait l'honneur de m'écrire, et réclame des prêtres de Saint-Nicolas et de la Mission et pense qu'ils pourront plus faire de delà que je n'oserais vous dire. Or sus, nous verrons ce qu'il conviendra faire lorsque vous serez de deçà, tant en cela qu'en toutes autres choses qui regardent notre affermissement.

Mais, au nom de Dieu, Monsieur, faites votre possible pour obtenir les indulgences que Sa Sainteté a données aux Révérends Pères jésuites et de l'Oratoire, quand ils vont en mission à la campagne. L'indulgence est plénière pour ceux qui assistent à leurs instructions, se confessent et communient avec eux à la campagne. Et plût à Dieu que vous en puissiez aussi obtenir pour les confréries de la Charité, qui font des merveilles, par la grâce de Dieu ! Nous l'avons établie en plusieurs paroisses de cette ville et en avons fait une depuis peu, composée de cent ou six vingts dames de haute qualité [6], qui visitent tous les jours et assistent, quatre à quatre, huit ou neuf cents pauvres ou malades de gelées, consommés, bouillons, confitures et toutes autres sortes de douceurs, outre leur nourriture ordinaire, que la maison leur fournit, pour disposer ces pauvres gens à faire confession générale de leur vie passée et procurer que ceux qui mourront partent de ce monde en bon état et que ceux qui guériront fassent résolution de ne jamais plus offenser Dieu, de sorte que cela se fait avec une béné-

---

talogue des frères coadjuteurs, était né à Ferrare vers 1606 et était entré dans la congrégation de la Mission en juillet 1629.

5. Le comte de Marcheville.

6. Les dames de l'Hôtel-Dieu.

diction particulière de Dieu, et non seulement à Paris, mais aussi aux villages ; et c'est pour cette confrérie de la Charité que Mademoiselle Aubry de Vitry vous demande des indulgences, c'est-à-dire pour les femmes qui sont du corps de la confrérie et pour ceux qui ont soin des aumônes.

Or sus, Monsieur, voilà une longue lettre ; mais quoi ! il n'y a pas de moyen que j'aie quitté la plume plus tôt, tant je me console en vous parlant.

Et il faut que je vous prie encore de nous apporter cinq ou six livres semblables aux trois premiers que vous nous avez envoyés touchant les paroisses de la congrégation des prêtres de l'Assomption de Notre-Dame dans les jésuites de Naples, faite par le P. Savone, jésuite, et s'il y en a quelqu'autre qui nous puisse servir pour les missions et pour nos ordinands.

Au reste, Monsieur de Creil[7] ne m'a point demandé de l'argent. J'attendrai qu'il le fasse, pource que j'y ai déjà envoyé et qu'on ne l'a pas trouvé, et que je crois que, s'il avait reçu l'ordre, qu'il le nous aurait fait demander.

Je suis cependant, en vous priant d'avoir soin de votre santé, dans l'amour de Notre-Seigneur, en l'amour duquel je suis votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL.

J'oubliais à vous dire que je n'ai point reçu les Bulles et que je loue Dieu de ce que vous les avez fait raccommoder, et en ai une joie que je ne vous puis exprimer.

Suscription : A Monsieur Monsieur du Coudray, prêtre, à Rome.

---

7. Jean de Creil, seigneur de Gournay, secrétaire du roi, père de Madame de Marillac.

178. — AU PAPE URBAIN VIII

[Entre juillet et novembre 1634 [1].]

Beatissime Pater,

Adest in suburbio Sancti-Dionysii civitatis Parisiensis quaedam domus hospitalis Sancti-Lazari, leprosaria nuncupata, ab infrascriptis praeposito et scabinis, pro habitatoribus civitatis Parisiensis lepra afflictis alendis curandisque, priscis temporibus instituta et dotata, quae, tractu temporis, prioratus nomen seu denominationem sortita est, et etiam nunc prioratus appellatur, quaeque, prout ejus reditus, ab ipso illius fundationis primordio, a quibusdam presbyteris saecularibus seu regularibus, aut forsan etiam laïcis, a pro tempore existente Episcopo Parisiensi poni et amoveri solitis, administrati fuerunt, donec de anno millesimo quingentesimo decimo tertio aut millesimo quingentesimo decimo quarto bonae memoriae Poncher [2], tunc Episcopus Parisiensis, administrationem hujusmodi canonicis regularibus reformatis Ordinis Sancti-Augustini demandavit, illosque in dictum prioratum introduxit, cum onere horas canonicas in ecclesia ipsius prioratus recitandi et missam cantatam quotidie celebrandi et pauperes leprosos advenientes recipiendi eisque necessaria subministrandi, et, cum hoc, quod is ex dictis religiosis quem dictus et pro tempore existens Episcopus Parisiensis in priorem deputaret, ad ejus nutum prioratus seu domus hospitalis et redituum hujusmodi administrator esset, cum onere

---

Lettre 178. — *Parisien. Beatificationis et Canonizationis Ven. Servi Dei Vincentii de Paulis. Super dubio : An constet de virtutibus theologalibus... Summarium responsivum*, p. 43 et suiv.

1. Cf. lettres 177 et 188.
2. Etienne de Poncher (1503-1519).

administrationis suae rationem quotannis eidem episcopo reddendi.

Nuper vero Adrianus Le Bon, presbyter ejusdem Ordinis expresse professus, modernus prior seu administrator, ad nutum a bonae memoriae Henrico de Gondy, dum vixit, Sanctae Romanae Ecclesiae Cardinali de Retz nuncupato et Ecclesiae Parisiensis praesule[3], deputatus, et alii ejusdem prioratus seu hospitalis domus religiosi, devoti Sanctitatis Vestrae oratores, considerantes in praesentiarum et a multo jam tempore in dicto prioratu seu leprosaria nullos adfuisse nec adesse leprosos atque ita reditus a fundatoribus relictos destinatis usibus amplius non inservire et operae pretium fore eosdem reditus iis operariis assignare qui, si non corporali, sane animarum lepra afflictis spiritualia pabula et medicamina porrigunt ; inter caetera vero instituta maxime conspicuum esse institutum congregationis presbyterorum Missionis, non ita pridem in civitate Parisiensi apostolica auctoritate erectae, cujus alumni, pro suo proprio et peculiari instituto, instructionem rusticorum in villis et pagis habitantium, in rebus quae ad salutem animarum pertinerent, gratis et amore Dei, laborum suorum mercedem a solo Deo expectantes, sibi proposuerunt ; quo in opere exercendo eos tantam tamque sedulam operam indefessis animarum corporumque studiis impendisse et impendere notum est, ut, eorum doctrina, multi in diversis Galliae regionibus atque provinciis, tum vero praecipue in Montis-Albani dioecesi, haeresis labe infecti, ut per Galliam vulgata fama est, abjurata haeresi, catholicam fidem amplexi sint.

Atque ita existimantes a fundatorum intentione alienum non fore, si dicti reditus, corporali leprae curan-

---

3. Henri de Gondi, premier cardinal de Retz, occupa le siège de Paris de 1598 à 1622.

dae destinati, animarum lepram curantibus assignentur, eisque suppetentibus sibi facultatibus corporalia etiam pabula praebituris, cum devoto etiam Sanctitatis Vestrae oratore Vincentio de Paul, ipsius congregationis superiore, nomine ejusdem congregationis stipulante et acceptante, sub Sanctitatis Vestrae et Sedis Apostolicae ac Archiepiscopi Parisiensis beneplacito, contractum inierunt, per quem idem Adrianus, prior seu administrator, et religiosi prioratus seu domus hospitalis hujusmodi pro omni suo jure et interesse consenserunt quod dictus prioratus, una cum ecclesia et aedificiis ac omnibus et singulis suis bonis, juribus, fructibus, pertinentiis et dependentiis, concederetur seu uniretur dictae congregationi, et omni cuicumque juri eis in dicto prioratu seu leprosaria vel ejus administratione competenti cesserunt, cum infradictis tamen conditionibus, reservationibus et pactis, videlicet quod tota habitatio quam in dicto prioratu occupabat dictus Adrianus, prior seu administrator ille, vita illius durante, atque etiam denominatio prioris remaneret, et a dicta habitatione quacumque causa vel occasione amoveri non posset, liberumque ei esset ad ecclesiam prioratus seu domus hospitalis hujusmodi accedere divinisque officiis in suo loco seu sede assistere in capitulo et refectorio, cum ei liberet intervenire, eique reservata intelligeretur, vita sua durante, terra de Rougemont [4] a dicto prioratu seu hospitali domo dependens, cum omnibus ejus pertinentiis, et cum hoc quod presbyteri dictae congregationis eidem Adriano pro sua portione seu loco pensionis, quamdiu vixerit, bis mille et centum libras monetae illarum partium ab omnibus

4. La ferme de Rougemont, située dans la forêt de Bondy (Seine) comprenait une grande étendue de bois et de terres cultivées. Adrien Le Bon en fit donation à saint Vincent le 11 février 1645 « pour la bonne amitié et affection » qu'il portait à Messieurs de Saint-Lazare. (Arch. nat., S 6698, pièces 1 et 2.)

decimis ordinariis et extraordinariis, reparationibus, pensionibus religiosorum et aliis oneribus et impositionibus liberas, annis singulis, in quatuor terminis, nempe Paschalis Resurrectionis Dominicae, Nativitatis sancti Joannis-Baptistae, sancti Remigii et Nativitatis Domini Nostri Jesu Christi festivitatibus, primo solutionis termino in altera dictarum festivitatum apprehensionem possessionis dicti prioratus seu domus hospitalis per dictos presbyteros immediate sequente, incipientes solvere ; et pro hujusce solutionis securitate, ultra obligationem et hypothecam omnium bonorum et redituum ipsius prioratus seu domus hospitalis aut leprosariae, etiam omnia et singula ejusdem congregationis bona obligare, et praeterea devotus vester Philippus Emmanuel de Gondy, presbyter Oratorii, se fidejussorem praestare et constituere teneretur ; item omnia credita dicti prioratus seu domus hospitalis, omniaque illi debita et usque ad possessionem dictae congregationis debenda in commodum dicti Adriani cederent, ipseque illa a debitoribus exigere et ad hunc effectum omnibus remediis necessariis, etiam sub nomine dictae congregationis, uti posset, dictique presbyteri illi pretium provisionum et munitionum frumenti, vini et lignorum per ipsum pro usu domus ejusdem prioratus seu domus hospitalis provisionaliter emptorum, pro rata parte quae tempore dictae possessionis inibi reperietur, juxta aestimationem a peritis faciendam reficere tenerentur ; ipseque Adrianus a redditione residuorum computorum administrationis suae, a tempore quo ei commissa fuit usque ad diem dictae possessionis, liberetur, et reciproce iidem prioratus seu hospitalis domus presbyteri erga ipsum Adrianum, qui prioratum seu domum hospitalis hujusmodi tempore dictae possessionis ab omnibus debitis liberum redderet, exonerati remanerent ; quo vero ad

reditus seu census ab ipso Adriano, durante sua administratione, ad favorem prioratus seu domus hospitalis hujusmodi emptos, ipse illis, vita sua durante, gauderet, illis autem post ejus obitum in commodum dictae congregationis cessuris ; et quia pretium affictuum bonorum prioratus seu domus hospitalis hujusmodi et major pars illius censuum et redituum non solvebantur nisi in festis sanctorum Remigii et Martini, et hoc interim pro supportandis illius oneribus tam pro manutentione illius ecclesiae et aedificiorum affictuum, quam etiam pro victu et alimentis religiosorum, dicto Adriano magni sumptus faciendi erant et aes alienum contrahendum, convenerunt quod dictus Adrianus se ad proportionem a se expensorum tempore dictae possessionis super dictis affictibus et censibus praevalere posset. Occurente vero obitu Adriani et religiosorum praedictorum, iidem presbyteri illos, uti suos benefactores, ecclesiasticae sepulturae tradere, et, die obitus dicti Adriani et duobus sequentibus non impeditis, tria sacra, et deinde quolibet anno in perpetuum simili die pro ejus animae refrigerio in ecclesia prioratus seu domus hospitalis hujusmodi unum anniversarium celebrare, et ad similis obligationis memoriam posteritati relinquendam, epitaphium seu monumentum aliquod in dicta ecclesia cum hujus obligationis inscriptione apponere, et duo servitia solemnia pro fundatoribus, benefactoribus et religiosis, unum videlicet primo die vacante post octavam Epiphaniae et alterum die lunae post festum Sanctissimae Trinitatis ; pro singulis vero religiosis dicti prioratus unum servitium in fine anni cujuslibet illorum obitus celebrare tenerentur ; liceret quoque aliis religiosis praedictis in eodem prioratu seu hospitali domo manere et habitare, prout antea fecerunt, donec sub jurisdictione dicti archiepiscopi viverent, et pro sua habi-

tatione appartamentum super magna via suburbii existens et alia ipsius prioratus seu domus hospitalis loca convenientia occuparent ; dormitorium vero et loca clericalia penitus libera eisdem presbyteris relinquerent, dictique presbyteri cuilibet ex dictis religiosis quolibet anno quingentas libras pro eorum victu et vestitu, et cujuslibet eorum vita durante, in praedictis terminis aut alteris, prout eisdem religiosis placeret aut eorum necessitas exigeret, solvere obligati essent ; et, pro harum portionum tam Adriani prioris, quam aliorum religiosorum solutionis facilitate, dicti presbyteri religioso receptori [5] continuationem exactionis redituum usque ad pacificam dictae congregationis possessionem permitterent, et ad hunc effectum ei necessariam procurationem concederent. Quod si religiosis praedictis placeret in communi cum dictis presbyteris vivere, id eis liceret, solvendo ex dicta quingentarum librarum summa cuilibet illorum, ut praefertur, solvendo ducentas libras pro cujuslibet eorum victu, reliquis trecentis libris eis pro aliis eorum necessitatibus liberis remanentibus ; in casum vero infirmitatis tam Adriani quam religiosorum hujusmodi, in infirmaria communi curari eisque cibus et potus ac medicinae a dictis presbyteris praestari ipsisque de medico, chirurgo et pharmacopola solvendo pro rata temporis ad rationem ducentarum librarum etiam provideri deberet ; liberumque iisdem religiosis esset seorsim et particulariter in dicto prioratu seu domo hospitali vivere aut ad alium regularem locum, de licentia dicti archiepiscopi, absque ulla diminutione dictae summae, se recipere ; eveniente vero obitu alicujus ex dictis religiosis, iidem presbyteri ab illius portionis seu pensionis praestatione liberi remanerent, nec in demortui seu demortuorum locum alii religiosi seu novitii reciperentur ;

---

5. Le receveur était alors Claude Cousin.

et in casum talis obitus, supellex demortui usibus superstitum religiosorum in dicto prioratu seu hospitali domo personaliter residentium inserviret, illis omnibus, post obitum omnium religiosorum praedictorum, in commodum dictorum presbyterorum cessuris.

Item, statim apprehensa per praedictos presbyteros dicta possessione, ipsi apud dictum prioratum seu hospitalem domum personaliter residere illiusque ecclesiae servire in eaque divino cultui ad Dei gloriam et exonerationem suarum conscientiarum diligenter vacare ac sub inventario omnia ornamenta, reliquias, supellectilia eis a dictis religiosis tradenda et assignanda recipere ; domos, possessiones dicti prioratus seu hospitalis domus manu tenere in eisque reparationes necessarias suis sumptibus, absque ulla dictorum religiosorum contributione, facere ; leprosos venientes recipere eisque omnia necessaria, tam spiritualia quam corporalia, subministrare deberent. Si autem presbyteri dictae congregationis, alias quam facto aut culpa dictorum religiosorum, dictum prioratum seu hospitalem domum desererent, occasione solutionum anticipatarum dictis Adriano et aliis religiosis, aut reparationum forsan factarum aut sumptuum quovis alio modo supportatorum, nihil repetere possent ; et in casum desertionis seu discessus hujusmodi, idem contractus nullus nulliusque effectus esset, et iidem religiosi ad sua primaeva jura et privilegia redirent. Quae quidem pacta, conditiones et omnia superius expressa Vincentius, superior praedictus, nomine quo supra, casu quo dictae congregationi idem prioratus cum omnibus suis pertinentiis et dependentiis concedatur, acceptavit illaque adimplere promisit, et alias, prout in contractu seu conventione hujusmodi ac publico desuper confecto instrumento plenius continentur.

Deinde vero devota creatura vestra Joannes Francis-

cus de Gondy, modernus Archiepiscopus Parisiensis, ad quem, prout ad ejus praedecessores, ut supra dictum est, positio et amotio prioris seu administratoris dicti prioratus seu leprosariae pertinet, provide animadvertens introductionem presbyterorum dictae congregationis in dictum prioratum seu hospitalem domum illiusque ac rerum ejus, proprietatum ac fructuum eidem congregationi concessionem in majorem Dei gloriam et animarum salutem cessuram, de dicto contractu omnibusque in eo contentis plenissime informatus, prioratum seu hospitalem domum hujusmodi, de consensu serenissimi principis Ludovici, Francorum et Navarrae regis christianissimi, et praepositi mercatorum et scabinorum dictae civitatis, ipsius prioratus seu domus hospitalis fundatorum, cum ejus ecclesia omnibusque et singulis illius aedificiis, hortis, bonis, pertinentiis, rebus et fructibus et emolumentis quibuscumque, necnon omnibus et singulis libertatibus, franchisiis et privilegiis ei competentibus, eidem congregationi, cum obligatione pacta et conventiones in dicto contractu contenta observandi, in perpetuum ordinaria sua auctoritate concessit, univit, annexuit et incorporavit, sub infradictis etiam conditionibus, videlicet quod dictus Adrianus etiam deinceps in dictos religiosos superioritatem exerceat ipsique religiosi illi obedientiam quam professi sunt, praestent, quodque pro tempore existens Archiepiscopus Parisiensis in dictum prioratum et presbyteros dictae congregationis inibi pro tempore degentes omnem jusrisdictionem ac jus visitandi in spiritualibus et temporalibus habeat ; ipsique presbyteri, quorum unus ab ipsa congregatione in superiorem eligatur, divinum officium canonicale in choro recitare voce mediata, sine cantu, et januis chori clausis, ac sanctum missae sacrificium, submissa voce, ne in eorum labore percurrendi pagos ibique

docendi retardentur celebrare ; omnes fundationes dicti prioratus seu domus hospitalis adimplere, leprosos dictae civitatis ejusque suburbiorum excipere in dicto prioratu ; duodecim saltem dictae congregationis alumnos, quorum ad minimun octo presbyteri sint, qui in percurrendis pagis Dioecesis Parisiensis, sumptibus ipsius congregationis, occupentur, et in singulis pagis unum vel duos menses, pro locorum necessitate, commorentur, et ibi fidei mysteria doceant, confessiones praecipue generales audiant, auditores in rebus christianis instituant, animas ad dignam sacrosanctae Eucharistiae sumptionem praeparent, pacem inter dissidentes componant ; retinere teneantur, temporibus quibus de more Parisiis conferantur ordines, canditatos ordinum Parisiensis Dioecesis ab archiepiscopo mittendos in dicto prioratu seu domo hospitali, eisque, spatio quindecim dierum ante ipsos dies ordinationum, necessaria ad victum et habitationem apud se subministrent, illos in exercitiis spiritualibus, utpote confessione generali, quotidiano conscientiae examine, meditationibus mutationis status et vitae et eorum quae propria sunt cujusque ordinis et viros ecclesiasticos decent, ac in caeremoniis Ecclesiae rite servandis occupent ; hisque supportatis oneribus, quidquid ex fructibus dicti prioratus superfuerit in communes dictae congregationis usus convertant. Quibus mediantibus, idem Joannes Franciscus archiepiscopus, suo suorumque successorum nominibus, praedictos presbyteros congregationis a redditione computorum et administrationis redituum ipsius prioratus seu domus hospitalis ejusque annexorum et dependentium in perpetuum liberavit et exoneravit, prout in ipsius Joannis Francisci archiepiscopi litteris desuper confectis etiam plenius continetur.

Cum autem, Pater Sancte, praedicta omnia pro majori

Dei gloria facta fuerint dictique oratores illa pro eorum subsistentia S[anctitatis] V[estrae] et Sedis Apostolicae patrocinio communiri cupiant, supplicant humiliter eidem Sanctitati Vestrae oratores praedicti, quatenus in praemissis opportune providentes eosque specialis gratiae favore prosequentes, contractum inter dictos oratores initum, necnon concessionem seu unionem prioratus seu domus hospitalis hujusmodi, illiusque ecclesiae, bonorum, rerum, proprietatum et dependentium quorumcumque per dictum Joannem Franciscum archiepiscopum eidem congregationi Missionis, ut praefertur, factam, omniaque et singula in illis dictisque litteris contenta, licita tamen et honesta et inde legitime secuta quaecumque, apostolica auctoritate perpetuo approbare et confirmare, illisque perpetuae et inviolabilis apostolicae firmitatis robur adjicere, ac omnes et singulos tam juris quam facti, et solemnitatum etiam, quantumvis substantialium et de jure requisitarum, defectus, si qui desuper intervenerint, supplere, ipsosque oratores ad contractus hujusmodi et contentorum in eo observationem obligatos esse et ab illis recedere non posse, irritumque decernere nihilominus praevia, quatenus opus sit, et quatenus, ob praedictam introductionem et permanentiam religiosorum dicti Ordinis in prioratu seu domo hospitali hujusmodi illiusque fructuum administrationem, aliqua regularitas inducta sit aut inducta dici vel censeri possit in eo seu in ea omnibusque ejus membris et pertinentiis, non tamen personis dictorum religiosorum praedicti Ordinis, omnisque regularitatis, necnon cujusvis status, naturae, essentiae, dependentiae et denominationis regularis, ita ut ex nunc deinceps regularia esse desinant suppressione, extinctione illorumque ad statum saecularem reductione, prioratum seu hospitalem domum hujusmodi, qui seu quae titularis ac beneficium ecclesias-

ticum non est, sed simplex administratio, ad nutum pro tempore existensis Archiepiscopi Parisiensis amovibilis, etiam una cum ejus ecclesia omnibusque illius membris et pertinentiis, ac cum omnibus et singulis oneribus, reservationibus, pactis et conditionibus tam in contractu ac instrumento, quam in litteris dicti Joannis Francisci archiepiscopi contentis, quae, hic pro plene et sufficienter repetitis, Sanctitati Vestrae habere placeat eidem congregationi Missionis, ita quod possessionem illius superiori et presbyteris prioratus seu domus hospitalis hujusmodi, illius ecclesiae ac bonorum, jurium et dependentium quorumque realem et actualem liceret, per se vel alium seu alios, ejusdem congregationis nomine seu nominibus, propria auctoritate libere apprehendere, retinere illorumque fructus, reditus, proventus, jura, obventiones et emolumenta quaecumque recipere, exigere, locare, arrendare ; et, supportatis oneribus et adimpletis pactis et conditionibus in contractu et instrumento, necnon dicti Joannis Francisci archiepiscopi litteris praedictis contentis, residuum in communes usus et utilitatem dictae congregationis convertere, dioecesani loci vel cujusvis alterius licentia desuper minime requisita, apostolica auctoritate itidem perpetuo concedere et assignare, seu unire, annectere et incorporare ; praesentes quoque et desuper conficiendas litteras sub quibusvis similium vel dissimilium gratiarum revocationibus, suspensionibus, limitationibus aut illis contrariis dispositionibus non comprehendi, sed semper ab illis excipi, et quoties illas revocari, suspendi, limitari aut contra illas aliquid disponi contigerit, toties illas in pristinum et validissimum statum restitutas, repositas et plenarie reintegratas esse et fore, sicque per quoscumque judices, etc. judicari, etc. debere, irritumque, etc. decernere dignemini de gratia spe-

ciali, non obstantibus praemissis, ac vestra de exprimendo vero valore, ac Lateranensis Concilii novissime celebrati uniones perpetuas, nisi in casibus a jure permissis fieri prohibentis, aliisque constitutionibus et ordinationibus apostolicis, dictorumque domus hospitalis seu prioratus ac Ordinis, etiam juramento, etc., roboratis, statutis, etc., priscis quoque Indultis et Litteris Apostolicis, etc., caeterisque contrariis quibuscumque cum decretis opportunis [6].

TRADUCTION

Très Saint Père,

Au faubourg Saint-Denis de la ville de Paris se trouve la maison hospitalière ou léproserie de Saint-Lazare, ainsi dénommée parce qu'elle a été autrefois fondée et dotée par le prévôt et les échevins pour l'entretien et le soulagement des lépreux de Paris. Elle a pris, avec le temps, le nom de prieuré, qu'elle porte encore. L'administration en fut confiée dès le début à des prêtres séculiers ou réguliers, peut-être même à des laïques, révocables au gré de l'évêque de Paris, puis, en 1513 ou 1514, aux chanoines réguliers de la réforme de Saint-Augustin. En y appelant ces religieux, Poncher, évêque de Paris, d'heureuse mémoire, leur imposa l'obligation de réciter

---

6. On lit à la suite de la supplique : « *Fiat ut petitur. Et cum absolutione a censuris ad effectum, etc., et quod veriores contractus ac instrumenti necnon Joannis-Francisci archiepiscopi Litterarum hujusmodi tenores, praemissis tamen non contrariis ac fructuum dicti prioratus seu domus hospitalis veri annui valores habeantur pro expressis, seu in toto, vel in parte exprimi possint et de perpetuis de confirmatione, approbatione, adjectione, suppletione, concessione, assignatione, unione, annexione, incorporatione et aliis praemissis latissime existen. et quod praemissorum omnium et singulorum etiam qualitate invocatorum denominatorum, nuncupatorum aliorumque necessariorum major et verior specificatio et expressio fieri possit in Litteris et committatur Ordinario cum clausula Vocatis, etc., et ad partium supplicationem et ex voto S. R. E. Cardinalium negotiis regularium praepositorum.*

« *Datum Romae apud S. petrum, idibus martii, anno duodecimo.* »

Ce fut donc le 15 mars 1635 que la supplique fut agréée.

Après ces mots, le copiste a ajouté : « *Sumptum ex registro supplicationum apostolicarum. Collationatum per me Franciscum Causeum ejusdem registri magistrum, a tergo, 22 libro, folio 223.* »

les heures canoniales dans l'église du prieuré, d'y chanter chaque jour la messe, de recevoir et d'entretenir les lépreux indigents qui se présenteraient. Il décida, en outre, que le prieur serait choisi par lui ou par ses successeurs et aurait, autant que l'évêque le jugerait bon, l'administration du prieuré ou de l'hôpital et de ses revenus et rendrait chaque année compte de sa gestion à l'évêque de Paris.

Récemment Adrien Le Bon, prêtre profès du même Ordre, dernier prieur ou administrateur de Saint-Lazare, nommé par Henri de Gondi, d'heureuse mémoire, évêque de Paris, cardinal de la sainte Eglise Romaine, dit cardinal de Retz, et les autres religieux du même prieuré ou maison hospitalière, tous dévoués serviteurs de Votre Sainteté, considérant que maintenant et depuis longtemps il n'y a pas de lépreux dans ce prieuré ou léproserie, qu'ainsi il est impossible de faire servir les revenus aux fins de la fondation et qu'il convient de les attribuer aux ouvriers qui s'emploient à nourrir et à médicamenter spirituellement les personnes atteintes de la lèpre du péché ; considérant de plus qu'entre les Instituts se recommande tout spécialement l'Institut des prêtres de la Mission, érigé à Paris, par autorité apostolique, il y a peu d'années, et que les membres qui le composent ont pour fin spéciale de parcourir les bourgs et les villages, afin d'instruire les habitants des vérités nécessaires au salut, sans demander aucun salaire, attendant de Dieu seul la récompense due à leurs travaux, s'acquittent de leurs fonctions avec tant d'ardeur et de zèle que, grâce à eux, dans diverses régions et provinces de France, au diocèse de Montauban surtout, bon nombre d'hérétiques, ainsi que le bruit s'en est répandu dans le pays, ont abjuré l'hérésie et embrassé la foi catholique ; c'est pourquoi les susdits religieux, estimant rester dans l'intention des fondateurs en employant pour la guérison de la lèpre spirituelle et le soulagement corporel de ceux qui en sont affligés, des revenus laissés pour guérir la lèpre corporelle, ont convenu ce qui suit avec Vincent de Paul, humble suppliant de Votre Sainteté, supérieur dudit Institut, stipulant et acceptant au nom de cette même congrégation, sous le bon plaisir de Votre Sainteté, du Siège apostolique et de l'archevêque de Paris.

Adrien Le Bon, prieur ou administrateur de Saint-Lazare, et les religieux du prieuré, agissant dans la mesure de leurs droits, ont accepté l'union à ladite congrégation dudit prieuré avec son église, ses édifices, ses biens, droits, fruits, appartenances et dépendances, et ont cédé tous leurs droits sur ledit prieuré et son administration aux conditions, réserves et accords que voici :

Le prieur ou administrateur Adrien Le Bon gardera, sa vie

durant, les appartements qu'il occupe au prieuré ; il ne pourra en être dépossédé pour quelque cause que ce soit, non plus que de sa qualité d'ancien prieur, qu'il retiendra jusqu'à sa mort, avec toute liberté d'aller à l'église, d'assister aux offices et d'y tenir son rang, de même qu'au chapitre et au réfectoire, lorsqu'il voudra s'y rendre. Il se réserve aussi la terre de Rougemont, dépendante dudit prieuré, avec toutes ses appartenances, et une pension de 2.100 livres, exempte des décimes ordinaires et extraordinaires, réparations, pensions des religieux et autres charges et impositions, payable par les prêtres de ladite congrégation à icelui prieur pendant sa vie, chaque année, aux quatre termes accoutumés, c'est-à-dire aux fêtes de Pâques, de saint Jean-Baptiste, de saint Remi et de Noël, le premier d'iceux commençant à celle de ces fêtes qui suivra immédiatement la prise de possession du prieuré par lesdits prêtres. Pour sûreté de laquelle pension non seulement les fruits dudit prieuré y demeureront affectés, mais aussi tout le bien de ladite congrégation, et de plus le dévoué serviteur de Votre Sainteté Philippe-Emmanuel de Gondi, prêtre de l'Oratoire, se constituera caution de ladite pension.

Le prieur revendique pour lui toutes les créances dudit prieuré, tout ce qui lui est dû jusqu'à la prise de possession par ladite congrégation, et se réserve le droit d'user de toutes les voies en tel cas requises, même au nom de ladite congrégation. Lesdits prêtres seront tenus de lui rendre en argent ou en nature, d'après l'estimation des experts, sa quote-part du froment, du vin et du bois qui se trouveront dans le prieuré au moment de la prise de possession.

Pour le reliquat des comptes de son administration, depuis le temps qu'elle lui a été commise jusqu'au jour de ladite possession, le prieur en sera déchargé. Les prêtres de la Mission, de leur côté, seront exonérés vis-à-vis du prieur, qui rendra le prieuré, au temps de ladite possession, quitte de toutes dettes. Pour le regard des rentes constituées pendant le temps d'icelui prieur au profit dudit prieuré, il en jouira sa vie durant et les laissera après sa mort aux prêtres de la Mission.

Et d'autant que le loyer des fermes dudit prieuré et la meilleure partie des cens et rentes dus à icelui ne se paient et délivrent qu'aux jours de saint Remi et de saint Martin, et qu'attendant ledit temps il convient audit sieur prieur d'emprunter pour faire les avances des charges dudit prieuré tant pour l'entretien de l'église, de la maison et fermes en dépendant que pour la nourriture des religieux, il est entendu que ledit Adrien se remboursera sur le loyer des fermes et cens, à proportion de l'avance qu'il pourra avoir faite lors de la prise de possession desdits prêtres de la Mission.

Advenant le décès dudit sieur Adrien et des religieux susdits, lesdits prêtres de la Mission seront tenus de les faire inhumer comme leurs bienfaiteurs. Ils offriront le saint sacrifice de la messe pour ledit sieur Adrien, le jour de son décès et les deux premiers jours libres. Tous les ans, au jour anniversaire du décès, ils célébreront à perpétuité pour le repos de son âme un service solennel en l'église dudit prieuré : et pour perpétuer le souvenir de cette obligation à la postérité, ils érigeront en ladite église un monument, sur lequel sera une inscription commémorative. En outre, lesdits prêtres seront tenus de faire et célébrer chaque année deux services solennels pour les fondateurs, bienfaiteurs et religieux dudit Saint-Lazare, l'un le premier jour immédiatement vacant après l'octave des Rois, l'autre le lundi après la Trinité, et de faire un service pour les religieux de Saint-Lazare au bout de l'an au décès d'un chacun.

Il sera loisible aux religieux de Saint-Lazare d'habiter le prieuré, comme par le passé, tant qu'ils vivront sous la juridiction de l'archevêque de Paris, d'y occuper les appartements qui donnent sur la grande rue du faubourg et autres endroits convenables audit prieuré. Pour le dortoir et lieux claustraux, ils en laisseront la libre disposition aux prêtres de la Mission.

Ces derniers devront fournir chaque année cinq cents livres aux religieux de Saint-Lazare, tant pour leur vivre que pour leur habillement, aux termes prescrits ou autrement, selon que lesdits religieux le désireront ou en auront besoin. Pour faciliter le paiement des pensions du prieur et des autres religieux, lesdits prêtres consentent que le religieux économe continue de recevoir le revenu du prieuré jusqu'à la paisible possession des prêtres de la Mission ; et, pour ce, ils lui en passeront toutes les procurations nécessaires. Si les religieux désirent vivre en commun avec lesdits prêtres, on retiendra deux cents livres pour leur nourriture sur les cinq cents qui leur sont dues, le surplus les aidant à subvenir à leurs autres nécessités.

En cas de maladie tant du prieur que des autres religieux, ils pourront se faire traiter à l'infirmerie commune, aux dépens desdits prêtres pour les médecins, apothicaires, chirurgiens, remèdes et vivres.

Ces mêmes religieux pourront vivre en particulier dans le prieuré ou en tout autre lieu régulier, avec la permission de l'archevêque, sans que pour cela ladite somme de cinq cents livres cesse de leur être payée. Advenant le décès de l'un d'eux, les prêtres de la Mission seront déchargés du paiement de ladite somme, sans qu'en leur lieu ou place on puisse recevoir ou admettre d'autres religieux, ni des novices. Les meu-

bles du défunt demeureront au profit et usage des religieux survivants restant audit prieuré, et, après la mort du dernier survivant, au profit et usage des prêtres de la Mission.

Lesdits prêtres, dès l'instant de ladite possession, résideront en personne audit prieuré, desserviront son église, y célébreront dignement le service divin à la gloire de Dieu et décharge de leur conscience, recevront tous les ornements, reliques, meubles, qui seront inventoriés et baillés par lesdits religieux, entretiendront les maisons et fermes dudit prieuré, y feront les réparations nécessaires, à leurs frais, sans y rendre les religieux susdits contribuables en aucune sorte, y hébergeront les lépreux qui se présenteraient et subviendront à tous leurs besoins spirituels et corporels.

Ne pourront lesdits prêtres de la Mission, en cas qu'ils sortent du prieuré de Saint-Lazare, à moins que ce ne soit par le fait et faute desdits religieux, demander aucune chose des avances des deniers qu'ils auront faites auxdits sieurs prieur et religieux, des frais de réparations ou autres dépenses quelconques. Audit cas de sortie, le présent concordat demeurera sans effet et lesdits religieux rentreront en leurs droits et privilèges primitifs.

Ledit supérieur Vincent a accepté et promis, audit nom, de remplir, au cas où le prieuré serait concédé à ladite congrégation avec toutes ses appartenances et dépendances, les conventions, conditions et tout ce que dessus et encore ce qui est marqué avec plus de détails dans un autre contrat de ce genre et dans l'acte public fait ci-dessus.

Ensuite Jean-François de Gondi, archevêque actuel de Paris, dévoué serviteur de Votre Sainteté, auquel appartient, ainsi qu'à ses prédécesseurs, comme il a été dit, le droit de nommer ou de déposer le prieur dudit prieuré, ayant mûrement considéré qu'il était avantageux à la gloire de Dieu et au bien des âmes d'introduire les prêtres de la Mission dans ce prieuré et de le leur donner avec ses biens, dépendances et revenus, connaissant, d'autre part, le contrat et toutes ses clauses, vu le consentement du sérénissime prince Louis, roi très chrétien de France et de Navarre, du prévôt des marchands et des échevins de ladite cité, fondateurs du prieuré, en a fait, de son autorité ordinaire, la concession, union et incorporation à la même congrégation avec l'église, tous les bâtiments, biens, jardins, appartenances choses, fruits et émoluments quelconques, sans excepter les libertés, franchises et privilèges attachés au prieuré, pourvu que la même congrégation observe pour toujours les accords et conventions exprimés dans le contrat. Il y a mis les conditions suivantes :

Le prieur sera, comme par le passé, le supérieur de ses reli-

gieux, et ceux-ci auront le devoir de lui obéir. L'archevêque de Paris exercera sa juridiction et aura droit de visite, tant pour les affaires spirituelles que pour les temporelles, sur le prieuré et les prêtres de ladite congrégation. Ces prêtres seront soumis à un supérieur choisi par eux, réciteront l'office canonial dans le chœur à voix médiocre, sans chant, les portes du chœur étant fermées, se contenteront de dire des messes basses pour avoir le temps de parcourir les villages et d'y instruire le peuple, rempliront toutes les fondations du prieuré et y recevront les lépreux de la ville et des faubourgs. Les membres de ladite congrégation seront au moins douze, parmi lesquels huit prêtres ou davantage. Ils parcourront, aux frais de la congrégation, les villages du diocèse de Paris, séjourneront dans chacun un ou deux mois suivant le besoin, y enseigneront les mystères de la foi, entendront les confessions, surtout les confessions générales, habitueront leurs auditeurs aux pratiques de la religion chrétienne, les prépareront à la réception de la sainte Eucharistie et réconcilieront les ennemis. Ils logeront et nourriront dans le prieuré, pendant les quinze jours qui précèdent l'ordination, aux époques reçues dans le diocèse de Paris pour la collation des ordres, les ordinands du diocèse que l'archevêque de Paris leur enverra, et ils les prépareront par des exercices spirituels : confession générale, examen de conscience de chaque jour, méditations sur le changement d'état, les prérogatives de chaque ordre ou la vie ecclésiastique, instructions sur l'observance des cérémonies de l'Eglise.

Ces charges supportées, ce qui restera du revenu du prieuré servira aux besoins communs de ladite congrégation. Moyennant quoi, le même archevêque de Paris, agissant en son nom et au nom de ses successeurs, a dispensé et déchargé pour toujours les prêtres de ladite congrégation de la reddition des comptes touchant l'administration des revenus du prieuré, de ses annexes et dépendances, ainsi qu'en témoignent plus amplement les lettres de Jean-François, archevêque.

Considérant, très Saint Père, que les conventions susdites tendent à la plus grande gloire de Dieu et que le haut patronage de Votre Sainteté et du Saint-Siège Apostolique contribuera à les rendre plus fermes, lesdits suppliants jugent opportun de vous demander, comme une faveur toute spéciale, que vous veuilliez bien approuver et confirmer pour toujours, de votre autorité apostolique, le contrat passé entre eux, l'union à la congrégation de la Mission du prieuré de Saint-Lazare, avec son église, ses biens, choses, propriétés et dépendances, faite, comme il est dit plus haut par Jean-François, archevêque, le contenu de ces lettres et des lettres susdites,

dans l'ensemble et dans les détails, si toutefois il n'y a rien que d'honnête et qui s'ensuit légitimement. Ils vous prient encore de suppléer, s'il en est besoin, à toutes les irrégularités commises ou à commettre, tant de droit que de fait, même sur des points substantiels et absolument requis en droit ; de déclarer que les suppliants sont tenus à l'observation de ce contrat et de toutes ses clauses ; et d'annuler, autant que de besoin, les contrats précédents, en particulier celui par lequel les religieux dudit Ordre ont été introduits dans le prieuré ou maison hospitalière pour l'administrer, ce qui fait qu'il est ou est censé être, avec ses membres et ses dépendances, un établissement de réguliers. Nous demandons à Votre Sainteté d'avoir agréable que soit dévolu à la congrégation de la Mission, par suppression, extinction et retour à l'état séculier, ce prieuré ou cette maison hospitalière, qui n'est pas un bénéfice ecclésiastique, mais une simple administration, révocable au gré de l'archevêque de Paris, avec ses membres, son église, ses dépendances, ses charges, en général et en particulier, en tenant compte des réserves, accords et clauses mentionnés tant dans le contrat que dans les lettres de Jean-François, archevêque, et ici pleinement et suffisamment rappelés ; par suite, que le supérieur et les prêtres de ladite congrégation puissent, par eux-mêmes ou par des délégués, au nom de leur Institut, prendre librement et de leur propre autorité possession réelle et actuelle dudit prieuré ou maison hospitalière, de son église, de ses biens, droits et dépendances, quels qu'ils soient ; percevoir, exiger, louer tous fruits, revenus, produits, casuels et émoluments ; et après avoir acquitté les charges imposées par le contrat et les lettres de Jean-François, archevêque, consacrer le restant aux besoins de ladite congrégation, sans qu'il soit nécessaire d'avoir la permission de l'Ordinaire du lieu ou de qui que ce soit. Plaise à Votre Sainteté rendre, de son autorité apostolique, cette union perpétuelle et faire que les lettres d'incorporation ne soient ni révoquées, ni suspendues, en tout ou en partie, par la révocation, suspension, limitation de grâces semblables ou dissemblables, ou par toute autre disposition, mais qu'elles restent toujours valables dans tout leur contenu, etc.

179. — *LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT*

Monsieur,

Je vous renvoie le règlement de St-Sauveur ; je ne l'avais pas

---

Lettre 179. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

vu. Il me semble que le commencement fait dépendre toute la confrérie de Monsieur le curé. Je ne sais si cela serait à propos. Bien est-il vrai que Messieurs les curés de Beauvais en seraient bien contents ; mais cela les porterait incontinent à ne vouloir plus que personne eût la connaissance de ce qui se passerait à chaque confrérie. Je crois pourtant, Monsieur, qu'il est nécessaire que les officières leur communiquent de la réception des malades, au moins leur disent ceux qu'elles recevront, qu'il soit porté dans le règlement que les voix seront colligées par eux pour l'élection, et que la trésorière rendra ses comptes en sa présence, sans du tout parler de Monsieur le grand vicaire, comme il était porté dans le règlement, et que le nombre des dames soit précisé, que les places vacantes seront remplies de celles que la compagnie agréera et, après, présentées à Messieurs les curés pour leur réception et recevoir leur bénédiction.

Pour procureur, je ne sais s'il serait facile d'en mettre un à chaque confrérie, car jamais elles ne s'assujettiront à faire écrire les quêtes par lui. Pour dresser les comptes, je crois que les sœurs le pourront elles-mêmes. Ne reste plus rien à faire pour le procureur, sinon faire exécuter les legs, si aucun y en avait au profit des confréries, et, en ce cas, y a apparence qu'un seul pourrait suffire pour tout. J'entends seulement, Monsieur, pour Beauvais ; car, pour Liancourt, le règlement ordinaire est bon, principalement ce qui recommande l'amitié entre elles et les plus amples, à cause des exercices tant du soir, du matin, que du souvenir de la présence de Dieu la journée, et aussi, Monsieur, que les places vacantes soient remplies en la manière ci-dessus. Il y a partout de bons procureurs.

Vous aviserez, s'il vous plaît, Monsieur, si vous ferez quelque article particulier pour cet officier qui demande avec tant d'instance d'être admis pour procurer le bien de la confrérie, et s'il sera porté par le règlement qu'il y aura deux filles nommées par Madame de Liancourt pour être gardes des malades, lesquelles habiteront dans le logis que madite dame donne à cet effet, lesquelles seront obligées à faire et porter les médicaments tant aux malades de Liancourt, que La Bruyère, Cauffry et Rantigny [1], *et auront soin de visiter lesdits malades au moins deux fois la semaine et faire tout ce qui sera porté par l'établissement et fondation qui sera fait en ce sujet.*

La quête se fait, en ces lieux, les dimanches aux maisons, et les bonnes fêtes aux églises. Les procureurs tiennent un

---

1. Petites communes du canton de Liancourt.

livre et écrivent les recettes de chaque quête, comme aussi la trésorière pareillement. Les coffres ne sont qu'à deux serrures. Je pense qu'il faut dire que lesdites gardes seront du corps de la confrérie.

Je crois, Monsieur, qu'il serait très à propos que dans chaque coffre il y ait un registre comme celui que je vous ai laissé, afin que tout ce qui se passera dans la confrérie y soit trouvé. En tête du livre, je pense qu'il y faut écrire l'établissement, ensuite le règlement, puis le nom des sœurs, puis l'élection du procureur et des officières ; et suivant après, on pourra mettre les nouvelles élections.

Vers la moitié du livre, marquer qu'il y faut écrire les noms des sœurs qui décéderont et de celles qui se mettront à leur place ; et de l'autre côté du livre, les legs pieux et dons extraordinaires ; et en un autre endroit, les meubles qui sont appartenant aux pauvres. Le livre que j'ai apporté est celui de La Bruyère, à cause que l'établissement était entièrement signé.

Je crois qu'il faut que la supérieure tienne un livre où elle fasse écrire le nom des pauvres malades, le jour de leur réception et de leur mort, ou celui que la Charité laisse de les assister.

Si vous ne m'aviez demandé, Monsieur, de faire ce mémoire, je n'y eusse osé penser. Je ne sais comme quoi j'ai tant retardé, sinon que c'est que je sens bien que mon esprit se ralentit fort pour le bien, tant pour l'autrui que pour le particulier de mes exercices.

La bonne sœur Jeanne, de Saint-Benoît[2], *vient de m'amener trois filles de Colombes*[3], *de bien bonne façon, et ont grand désir de servir les pauvres partout où on les voudra envoyer. Je crois qu'elles vous iront trouver un de ces jours.*

J'ai bien du regret d'avoir perdu la journée que votre charité me voulait donner ; je crois qu'il y a de ma faute. J'aurais un grand besoin d'avoir quelques jours pour penser un peu à moi pour quelque renouvellement.

Je crois, Monsieur, que, quand il faudra travailler pour l'exercice de la Charité à Saint-Laurent, si vous me voulez faire l'honneur de m'y employer, qu'il sera nécessaire que j'y séjourne quelques jours. Je me pourrais servir de cette occasion, si vous le treuvez à propos ; mais, pour l'amour de Dieu, Monsieur, demandez que sa miséricorde vous fasse connaître mes besoins, autrement je croirais qu'il me veut tout à fait abandonner, puisqu'il permet que vous ayez ce sentiment.

---

2. Paroisse de Paris.
3. Dans la banlieue de Paris.

Je vous envoie le mémoire de ce qui fut fait en chaque assemblée de Beauvais. Je crois qu'il sera bon que le règlement que vous ferez dresser soit pour Saint-Sauveur, et l'envoyant, mander qu'elle le baille aux autres pour copier.

Si vous voulez prendre la peine de revoir la lettre que je vous envoyai de Liancourt, vous y trouverez peut-être quelque chose de plus que je ne vous mande. Pardonnez-moi, s'il vous plaît, le mauvais ordre que je tiens ; je voudrais presque m'excuser sur mon peu de mémoire ; mais vous savez telle que je suis et que je serai toujours, Monsieur, votre très humble fille et très obligée servante.

L. DE MARILLAC.

Ce 4 septembre [*1634*[4]].

Les quêtes se font à Beauvais tous les lundis, mais je crois qu'il serait à propos de faire quêter les bonnes fêtes à l'église. Je pense que, faisant l'établissement incontinent que la mission que Monseigneur de Beauvais y veut faire faire, qu'il sera facile d'obtenir tout ce qu'on pourra désirer pour le bien de la confrérie. Je ne me suis point occupée de proposer cette quête.

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent.*

180. — A LOUISE DE MARILLAC

[Vers 1634[1].]

Mademoiselle,

La grâce de Jésus-Christ Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Monsieur de Cordes[2] a désiré que je vous prie, comme

---

4. Cette lettre a des liens étroits avec les lettres 168, 170, 171, 173 et 174. D'après une note ajoutée anciennement au dos de l'original, elle serait de 1627 ; mais cette date est certainement erronée : la confrérie de Saint-Sauveur a été établie plus tard et Louise de Marillac ne commença à s'occuper des Charités que dans le courant de l'année 1629.

Lettre 180. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Voir note 2.

2. Denis de Cordes, conseiller au Châtelet. C'est à sa prière et à celle de M. Lamy que saint Vincent avait établi la Charité aux Quinze-Vingts, lors de la mission qu'y donnèrent, à la fin de 1633, les

je fais très humblement, d'avoir agréable d'aller passer la journée de demain aux Quinze-Vingts [3] pour y voir les officières de la Charité, le matin, et tous les jours l'après-dînée. Il pense aussi que la présence de Mademoiselle Poulaillon n'y nuirait pas et que cela encouragerait ces bonnes femmes. Il y a en ce lieu-là quelques pratiques qui ne sont pas ailleurs ; c'est que les malades doivent être reçus par l'ordre de Messieurs les maîtres de cet hôpital, dont Monsieur de Cordes et Monsieur Lamy font partie, et que ledit sieur de Cordes m'a proposé aujourd'hui qu'il y faut désormais recevoir les mieux accommodés d'entre eux qui le demandent et offrent à entretenir la Charité, et qui sont vingt familles ou environ ; mais l'on pense qu'il n'y faut pas recevoir les incurables, comme sont les pulmoniques, goutteux et autres. Il serait bon de proposer à ces bonnes gens donner vingt ou vingt-cinq poules à la Charité, dont le gouvernement pourrait être donné à l'une des sœurs. C'est pour avoir des œufs, qui se vendent bien cher là dedans.

Bon jour, Mademoiselle. Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre très humble serviteur.

V. D. P.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

---

membres de la Conférence des mardis. (Cf. Abelly, *op. cit.*, t. I, chap. XXIII, fin, p. 109.) (*L'idée du bon magistrat en la vie et en la mort de M. de Cordes, conseiller au Chastelet de Paris*, par A. G[odeau], é[vêque] d[e] G[rasse], Paris, 1645, in-12.

3. Hospice fondé par saint Louis, roi de France, pour trois cents (15 × 20) aveugles pauvres. En 1779, le cardinal de Rohan transféra l'hospice de la rue Saint-Honoré à l'hôtel des Mousquetaires noirs, rue de Charenton, nº 38. L'institution fut supprimée pendant la Révolution et rétablie en 1814.

181. — A ISABELLE DU FAY

[Entre 1626 et 1635 [1].]

Mademoiselle,

Votre entrée à Sainte-Marie est différée jusques à demain. Je vous supplie, Mademoiselle, de remetttre votre dévotion jusques-là, ou bien de vous confesser à votre confesseur et aller communier après-demain à la Visitation, pource qu'il faudra que je die demain là la messe entre 7 et 8 ; cela fait, que j'entre dans le monastère, et, devant qu'entrer, l'on fera sortir tout le monde de l'église et fera-t-on fermer la porte ; ce qu'étant ainsi, vous seriez trop pressée. Je vous en donne avis trop tard. Votre charité me le pardonnera ; et moi je serai, en l'amour de N.-S. et de sa sainte Mère, votre...

182. — A LOUISE DE MARILLAC

[Entre 1634 et 1638 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je reçus hier votre lettre et votre mémoire du règlement de vos filles, lequel je n'ai point eu encore loisir de lire ; je le ferai au plus tôt qu'il me sera possible. Quant à ce que vous me mandez d'elles, je ne doute pas qu'elles ne soient telles que vous me les décrivez ;

Lettre 181. — Reg. 1, f° 68 v°. Le copiste note que l'écriture de l'original était celle de saint Vincent.

1. Même remarque qu'à la lettre 99, note 1.

Lettre 182. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. La lettre a été écrite après l'établissement des Filles de la Charité (29 novembre 1633) et avant le départ de Robert de Sergis pour le midi.

mais il faut espérer qu'elles se feront et que l'oraison leur fera voir leurs défauts et les encouragera pour les corriger. Il sera bon que vous leur disiez en quoi consistent les solides vertus, notamment celle de la mortification intérieure et extérieure de notre jugement, de notre volonté, des ressouvenirs, du voir, de l'écouter, du parler et des autres sens ; des affections que nous avons aux choses mauvaises, inutiles et même des bonnes, pour l'amour de Notre-Seigneur, qui en a usé de la sorte ; et faudra les fort affermir là-dessus, notamment à la vertu de l'obéissance et à celle de l'indifférence ; mais pource que le tant parler vous nuit, faites-le de temps en temps seulement. Il sera bon que vous leur disiez qu'il faut qu'elles soient aidées à acquérir cette vertu de mortification, et exercées ; et je leur dirai aussi, afin qu'elles y soient disposées.

Laissons encore les pratiques du tiers ordre à cette bonne fille qui en est, et faites-lui faire son fait à part le mercredi, s'il vous plaît.

Je voudrais bien que cette veuve de Colombes [2] sût lire ; faites-la-nous voir, s'il vous plaît. Mais quoi ! je viens de voir, relisant votre lettre, qu'elle a deux enfants ; et quel moyen de la recevoir, cela étant ?

J'oublie toujours à faire acheter les images de vos filles. Voici M. de Sergis revenu ; je le ferai faire par lui.

Voici quatre lignes pour le fils de M. Gallois [3] au R. P. Faure [4]. Je voudrais avoir plus de crédit que j'en ai

---

2. Commune des environs de Paris.

3. Peut-être le fils de Philippe Gallois, notaire de saint Vincent.

4. Charles Faure, né à Luciennes, près de Saint-Germain-en-Laye, le 29 novembre 1594, prit l'habit de chanoine régulier dans l'abbaye de Saint-Vincent de Senlis et fit profession le 1er mars 1615. Les exemples de relâchement qu'il avait sous les yeux ne ralentirent pas son progrès dans la vertu. Sa réputation de sainteté vint jusqu'aux oreilles du roi, qui lui confia la délicate mission d'établir la réforme

vers lui pour cela. Il verra. Or sus, finissons par la prière que je vous fais d'avoir soin de votre santé. Je suis en cette espérance, en l'amour de Notre-Seigneur, votre serviteur très humble[5].

V. D.

183. — A MADAME GOUSSAULT

[1634 ou 1635[1].]

Madame,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je pense qu'il est expédient de prier Madame Fortia[2] de se rendre, à trois heures, à votre assemblée des officières, où je me rendrai pour aviser ce qu'il faudra faire

---

au monastère de Sainte-Geneviève à Paris. Le succès fut si complet que le cardinal de La Rochefoucauld, pour étendre la réforme, groupa en une congrégation, sous le nom de Congrégation de France, diverses maisons de chanoines réguliers répandues dans toutes les provinces du royaume, les mit sous la dépendance de l'abbaye de Sainte-Geneviève et nomma le Père Faure vicaire général du nouvel Institut. Le Père Faure visita les établissements, y imposa des règlements, fonda des séminaires. La Congrégation de France fut canoniquement érigée par Bulle du 3 février 1634. Le 17 octobre, le chapitre général élisait le Père Faure supérieur général pour une durée de trois ans. Il fut réélu en 1637. Les Constitutions ne permettant pas une troisième élection, il céda sa place en 1640 au Père Boulart, mais garda des pouvoirs si étendus que son successeur ne pouvait rien faire que sur son conseil. Le triennat du Père Boulart terminé, le Père Faure fut mis de nouveau à la tête de la Congrégation de France. Il tomba malade dans l'année et mourut le 4 novembre 1644. Ses relations avec saint Vincent furent plutôt froides et réservées. Il a laissé plusieurs ouvrages ascétiques. (Cf. Lallemand et Chartonnet, *op. cit.*)

5. Saint Vincent termine sa lettre par les initiales v. s. V. D., sans s'apercevoir que la formule *votre serviteur* est répétée.

Lettre 183. — L. a. — Original à Marseille chez les Filles de la Charité de la rue Vincent-Leblanc, 22.

1. La lettre a été écrite du vivant de Mademoiselle du Fay (avant 1636) et après l'institution des dames de l'Hôtel-Dieu (1634).

2. Probablement Anne de la Barre, veuve de François de Fortia, conseiller du roi, maître des requêtes ordinaires de l'hôtel.

touchant la difficulté de l'Hôtel-Dieu. Elle a grande connaissance de cette maison-là, a bon esprit et fait le bien qui se peut faire. Vous aurez aussi agréable, Madame, s'il vous plaît, de prier Mademoiselle Poulaillon et Mademoiselle du Fay de s'y rendre et de m'envoyer votre carrosse à la Madeleine environ deux heures et demie.

Je vous souhaite cependant le bonjour et suis, Madame, votre serviteur très humble.

VINCENT DEPAUL.

Ce lundi, à dix heures.

Au bas de la première page : Madame Goussault.

184. — A LOUISE DE MARILLAC

[Après 1631 [1].]

Mademoiselle,

Voici Mademoiselle Brou [2], trésorière de Saint-Barthélemy [3]. Ne pouvant avoir le bien de l'entretenir, pource que je suis pressé, je vous prie de le faire et de la regarder comme une bonne servante de Dieu et digne de quelque bon emploi pour sa gloire.

V. D.

Lettre 184. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Il n'y avait pas de confrérie de la Charité à Saint-Barthélemy avant cette date. (Cf. Abelly, *op. cit.*, t. I, chap. XXIII, p. 109.)

2. Mademoiselle Brou était probablement apparentée à Madame de Brou, qui fit partie de l'association des dames de l'Hôtel-Dieu et appela les Filles de la Charité à Bernay, où elle les entretint de ses largesses. Madame de Brou était cousine de M. de Vincy.

3. Paroisse de Paris.

185. — A LOUISE DE MARILLAC

[1634 ou 1635 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Mademoiselle Poulaillon demande la bonne fille. Vous l'enverrez, s'il vous plaît, avec son laquais. Pourra-t-elle aller à pied, ou s'il est à propos que vous lui prêtiez votre petit cheval ? Le premier serait plus édifiant. Il y a neuf lieues d'ici. Si elle ne le peut en un, elle fera le chemin en deux jours. Vous la tiendrez donc prête, s'il vous plaît, pour quand le laquais arrivera. Je prie Notre-Seigneur qu'il bénisse la bonne fille.

Mademoiselle du Fay est grièvement malade. Je ne vous prie pas de l'offrir à Notre-Seigneur. Je m'assure bien que vous le ferez.

Bon jour, Mademoiselle. Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Mademoiselle, votre très humble serviteur.

V. DEPAUL.

Ce mardi au soir.

J'ai fait dire au laquais qu'il vienne demain de matin.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

186. — A LOUISE DE MARILLAC

[Vers 1634 [1].]

Je pense, Mademoiselle, qu'il est expédient de faire

Lettre 185. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.
1. Date probable de la mort d'Isabelle du Fay, dont saint Vincent annonce ici à Louise de Marillac la grave maladie.

Lettre 186. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.
1. Cette lettre semble écrite dans les débuts de l'institution des

revenir cette fille qui est chez Madame de Suivry, et que vous l'envoyiez quérir. Nous verrons cependant ce qu'il faudra faire.

Je m'en vas au collège[2] et tâcherai de voir M. Le Gras.

La bonne sœur Alix vous a amené une fille et parle d'une autre. Avez-vous retenu la première ?

Bon jour, Mademoiselle. Je suis v. s.

V. D.
i. p. d. la M.[3]

187. — A LOUISE DE MARILLAC

Mademoiselle,

Votre lettre me paraît bien. Le malin esprit se fourre dans le dessein de l'assistance spirituelle de ces pauvres femmes. M. Chenevis m'en a parlé encore ce matin et dit que les Chevitaines se formalisent fort de cela et dit qu'elles ne sont pas de la communauté. Je vous prie de vous en éclaircir. Le pis qui peut arriver, c'est qu'il faille quitter cela. Si cela est, à la bonne heure. Il faut pourtant doucement reconnaître d'où vient le mal et aviser aux remèdes. Je m'en vas voir Madame la présidente Goussault, à laquelle il ne m'a point paru ce que vous dites, que vous lui parliez trop librement. Soyez toujours bien simple et sincère, et priez Dieu qu'il me donne ces deux vertus.

Je suis, en son amour...

De Saint-Lazare, ce 29 octobre 1634.

Filles de la Charité.

2. Au collège des Bons-Enfants, où était alors Michel Le Gras.

3. Initiales des mots : indigne prêtre de la Mission.

Lettre 187. — Manuscrit Saint-Paul, p. 33.

188. — A FRANÇOIS DU COUDRAY

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

J'ai reçu la vôtre, du huitième octobre, si me semble, par laquelle [vous] me mandez ce que Monsieur Le Bret vous a dit que dom Le Bret, son cousin, lui mande touchant votre retour. Or il faut que je vous die devant Dieu, en la présence duquel je parle, que je ne sais ce que c'est, que je n'ai point dit aucune parole à dom Le Bret, que je sache, qui lui ait donné sujet d'écrire cela, ni rien approchant ; mais que peut-être cela vient de ce qu'on lui a mandé de delà que vous n'aviez plus à faire à Rome et que vous aviez dit que vous deviez partir dans quinze jours. Voilà tout ce que je sais de cela par la conjecture de ce que je vous dis ; car ce bon Père ne m'a rien dit de ce qu'il a écrit.

Quant à ce que vous dites qu'il vous a dit, et devant, de choses dans le même esprit, je vous dirai que, parlant à ce bon Père de nos affaires de Rome, pource que Monsieur Le Bret lui écrit tout ce qui se fait, parlant, dis-je, de notre séjour à Ferrare, je lui témoignai la peine en laquelle j'étais pour cela, sans lui avoir dit autre chose que ce que je pourrais dire en votre présence, sans vous donner sujet d'aucune peine, et qu'il est vrai que ce bon Père, par le zèle qu'il a pour nous, qui est tel que je doute fort que je l'aie si grand pour la Mission que lui, il me dit qu'il voulait écrire à Monsieur son cousin qu'il levât les bulles en votre absence. Or, comme il me dit cela d'un plein abord, je n'y fis pas

---

Lettre 188. — Recueil du procès de béatification.

tant d'attention ; mais, ayant repassé cela dans mon esprit, je le fus trouver exprès pour le prier de n'en rien faire, pource que j'avais peur que cela ne vous fît peine, et que je voyais qu'il était expédient que cela se fît par vous. Et néanmoins j'ai su, après, qu'il en avait écrit quelque chose, dont je fus extrêmement fâché.

Voilà, Monsieur, tout ce que je puis dire touchant cela, avec toute la liberté et simplicité qu'il m'est possible. Et n'ayez pas pourtant opinion que ce bon Père ait de vous aucun sentiment que très bon, Dieu merci, et plein d'estime et d'affection, et certes avec sujet. C'est pourquoi je vous supplie très humblement de ne pas donner lieu à aucune pensée contraire à ce que je vous dis, et d'éloigner de vous celles que je vois par la vôtre que vous avez faites de moi et de ce bon Père. Vous savez que la bonté de votre cœur m'a donné, Dieu merci, la liberté de vous parler avec toute confiance et sans vous rien celer ni déguiser ; et me semble que vous avez cru connaître cela jusques à présent par mon procédé avec vous. Jésus, mon Dieu ! serais-je réduit à ce malheur qu'il me fallût faire ou dire quelque chose à votre égard contre la sainte simplicité ! Oh ! Dieu m'en garde, Monsieur, et à l'égard de qui que ce soit ! C'est la vertu que j'aime le plus et à laquelle je fais plus d'attention dans mes actions, si me semble ; et, s'il m'est loisible de le dire, je dirai que cela se fait avec quelque progrès, par la miséricorde de Dieu.

Au nom de Dieu, mon petit Père, rejetez ces pensées comme des tentations que l'esprit malin vous jette dans le vôtre et croyez que mon cœur n'est pas tant le mien que le vôtre, et que vous m'êtes plus que je ne me suis à moi-même à plaisir et consolation, et que c'est cela qui me fait espérer votre retour ; mais je ne désire pas que ce soit pendant le fort de l'hiver et en ce danger,

mais en la manière dont je vous ai écrit par ma dernière, qui est à dire vers le mois de février ou de mars, si ce n'est que vous vous mettiez sur les galères de France qui doivent apporter le cardinal de Lyon [1] à Rome, qui doit partir vers les avents, auquel cas il serait bon ou de prier Monsieur Gilioli de vous aller trouver à Rome, ou de l'aller prendre pour aller attendre les galères à Livourne, qui est le port de mer de Florence.

Je ne vous dis rien de l'affaire de Saint-Lazare, pource que je vous ai déjà mandé que je vous priais de faire signer la supplique par le Pape pour mettre la chose en état d'être faite d'ici à cinquante ans, comme vous nous mandez ; et si la chose se pouvait expédier à quelque bon compte, il faudrait y entendre.

Or sus, voilà donc, Monsieur, tout ce que je vous dirai pour le présent de moi, sinon que je vous salue avec toute la tendresse de mon cœur et que je vous prie d'avoir soin de votre santé, qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL.

De Saint-Lazare, ce 6 novembre 1634.

Suscription : A Monsieur Monsieur du Coudray, prêtre de la Mission, à Rome.

---

1. Alphonse de Richelieu, frère du cardinal-ministre. Il allait à Rome prêter main forte à l'ambassadeur ordinaire Henri de Noailles, pour obtenir du Pape l'annulation du mariage que Gaston d'Orléans venait de contracter avec Marguerite de Lorraine. La lenteur des négociations finit par impatienter le ministre de Louis XIII, qui écrivait le 3 octobre 1635 : « Il serait important que le roi envoyât à Rome quelque personne de condition en qualité d'ambassadeur extraordinaire qui fût de son naturel agissant plus violemment que M. de Noailles et que le cardinal de Lyon. » (*Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'Etat du cardinal de Richelieu*, Paris, 1853-1877, 8 vol. in-4, t. IV, p. 307.)

189. — A JEAN DE FONTENEIL[1]

7 décembre 1634.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

M. de la Salle m'a écrit par plusieurs fois l'affection que N.-S. vous a donnée pour notre petite manière de vie et pour lui et pour M. Brunet, et celle avec laquelle vous travaillez au salut du pauvre peuple et pour nous aux occasions[2]. Or, de tout cela, Monsieur, je vous en remercie très humblement et prie N.-S. qu'il soit lui-même votre remerciement et votre récompense et qu'il répande sur vous de plus en plus l'abondance de ses grâces et bénédictions.

O Monsieur, que mon cœur est rempli de consolation toutes les fois que ledit sieur de la Salle m'écrit votre

---

Lettre 189. — Reg. 1, f° 14 v°. Le copiste note que l'original était de l'écriture de saint Vincent.

1. Jean de Fonteneil, né à Bordeaux vers 1605, fut l'ami et l'imitateur de saint Vincent. Ses grandes qualités lui firent obtenir les plus hautes dignités du diocèse ; il fut nommé chanoine de Saint-Seurin en juillet 1623, vicaire général archiépiscopal particulier le 1er novembre 1639, vicaire perpétuel de l'église paroissiale de Sainte-Colombe, puis de Saint-Siméon, à Bordeaux, grand archidiacre, chancelier de l'Université de Bordeaux en 1650, vicaire général du diocèse le 10 septembre 1655. Convaincu, comme son ami saint Vincent, du grand bien qu'étaient appelés à faire les séminaires, les missions, les retraites et les réunions hebdomadaires d'ecclésiastiques pour conférer ensemble sur des questions de théologie, de discipline ou de piété, il fonda à cet effet la congrégation des Missionnaires du clergé, qui dirigea le séminaire des ordinands de Bordeaux, les séminaires d'Aire et de Sarlat et fut mise en possession de la chapelle de Notre-Dame-de-Montuzet, des cures de Saint-Louis-du-Marais et de Saint-Simon-Cardonnat (Gironde). Cette congrégation dura peu. Elle ne survécut que trois ans à son fondateur, qui mourut à Bordeaux le 2 mars 1679. (Cf. Bertrand, *Histoire des séminaires de Bordeaux et de Bazas*, Bordeaux, 1894, 3 vol., t. I, p. 207 et suiv.)

2. Il n'y avait pas longtemps que Messieurs de la Salle et Brunet travaillaient dans le diocèse de Bordeaux, car le pouvoir d'y prêcher et d'y confesser leur avait été donné le 21 octobre précédent. (Bertrand, *ibid.*, p. 215.)

zèle au salut des âmes, votre assiduité à la conquête d'icelles, la bénédiction que N.-S. vous y donne et la vertu solide qui est en vous ! Certes, Monsieur, tout cela produit en moi une joie que je ne vous puis exprimer et une affection toute particulière à prier Dieu qu'il lui plaise vous continuer et vous augmenter les mêmes grâces.

C'est là, Monsieur, la récompense que vous attendez de nous pour tant et tant d'actes de charité que vous exercez incessamment pour nous de delà. J'y ajoute l'offre que je vous fais, Monsieur, de la petite compagnie et de son service, avec toute l'affection et l'humilité qui m'est possible, et le mien particulièrement, qui me donne la confiance de me recommander à vos saintes prières et qui suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL.
p. d. l. M. i.

190. — A MONSIEUR BELIN

16 décembre 1634.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

Voilà enfin le temps venu auquel nous allons glaner après les grandes moissons que N.-S. a faites par vous en ce pays-là. Je vous supplie, Monsieur, de continuer votre charité à la compagnie et de l'avertir de tout ce qui sera expédient *in Domino*. Vous verrez du monde

---

Lettre 190. — Reg. 1, f° 1 v°. Le copiste note que l'original était de l'écriture de saint Vincent.

tout nouveau en tous sens ; mais que voulez-vous ? C'est ainsi que la Providence nous soumet à la vicissitude.

Je vous prie de parler à cœur ouvert et sans retenue à M. Grenu et à un chacun touchant les avis que vous jugerez à propos de leur donner dans les rencontres ; autrement et eux et les plus prudents hommes pourraient faire des fautes.

Et si votre charité le peut, aurez-vous point agréable d'aller à Saint-Nom [1] ou aux Clayes faire le catéchisme et y confesser ? Faites-le, je vous en supplie, et choisissez. Savez-vous pas bien que N.-S. vous a fait missionnaire, ains que c'est vous qui avez une des meilleures parts à la conception, à la grossesse, à la naissance et au progrès de la Mission, et que, n'étaient les témoignages évidents que Dieu a donnés, qu'il vous voulait à Villepreux, que vous seriez à la Mission tout à fait. Pour moi, je vous regarde comme un perpétuel et très parfait missionnaire.

Le bon M. Pillé [2] est aux Bons-Enfants, un peu incommodé de son estomac ; M. Portail a mal aux yeux, et moi aux jambes ; mais nous vous chérissons tous trois de tout notre cœur. Ayez soin, Monsieur, au nom de N.-S., de prier Dieu qu'il nous fasse la grâce de faire sa volonté en toutes choses, et suis, en son amour, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Je vous prie de faire trouver un garçon pour apporter et apprêter le manger à Saint-Nom, et l'on le payera.

---

1. Saint-Nom-la-Bretèche (Seine-et-Oise).

2. Prêtre du diocèse de Sens, reçu dans la congrégation de la Mission vers octobre 1631, supérieur du collège des Bons-Enfants de 1635 à 1638, mort à Paris le 7 octobre 1642. Saint Vincent a retracé sa vie et fait l'éloge de ses vertus dans une longue lettre circulaire qui sera insérée plus loin. On trouve aux Arch. Nat. M 211, liasse 1, une copie de son testament.

191. — A LOUISE DE MARILLAC

[Avant 1640 [1].]

... Si vous trouvez bon de lui en faire ouverture, vous le ferez ; sinon, ne lui en dites mot. Je vous renvoie la lettre de Madame de Villegoubelin [2]. Nous parlerons après vos exercices [3] de ce qu'elle contient. Or sus, comment faites-vous ? Vous empressez-vous point ? Au nom de Dieu, faites doucement en la manière que vous pouvez vous imaginer que faisait notre bienheureux Père Monseigneur de Genève [4].

Bon jour, Mademoiselle. Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Mademoiselle, votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Ce mardi matin.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

192. — JEAN DE LA SALLE ET JEAN-JOSEPH BRUNET A SAINT VINCENT [1]

1634.

Les prédications sont très suivies dans le diocèse de Bordeaux. Les fidèles viennent de loin. Si vif est leur désir de

---

Lettre 191. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original. Le commencement de la lettre a été découpé et perdu.

1. Après 1639, les mots « Ce mardi matin » figureraient en tête de la lettre.
2. Voir lettre 169.
3. *Vos exercices*, votre retraite.
4. Saint François de Sales.

Lettre 192. — Abelly, *op. cit.*, t. II, chap. I, sect. II, § 8, 1re éd., p. 50.

1. Cette lettre, dit Abelly, est de missionnaires que saint Vincent envoya en 1634 « travailler dans le diocèse de Bordeaux » ; ces missionnaires, la lettre 189 nous les fait connaître.

faire une confession générale qu'ils attendent leur tour des semaines entières, sans rentrer chez eux, et préféreraient mourir que perdre cette occasion de se réconcilier avec Dieu. Il en est qui s'accusent tout haut pour mieux s'humilier.

193. — A LOUISE DE MARILLAC

[Entre 1634 et 1639 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

J'ai parlé à Madame la garde des sceaux [2] de la Charité des filles. Elle a baillé cent écus à Madame la présidente Goussault, qu'elle vous enverra aujourd'hui ; et qui plus est, elle désire aller à la campagne avec vous autres.

Bon jour, Mademoiselle. Je suis v. s.

V. D.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

194. — A CHARLES-CHRÉTIEN DE GOURNAY, ÉVÊQUE DE TOUL [1]

19 janvier 1635.

Saint Vincent prie Charles-Chrétien de Gournay, qui lui avait demandé une entrevue, de vouloir bien attendre quelques jours, parce qu'il doit commencer le lendemain la visite des Filles de la Madeleine, qu'il continuera pendant une semaine au moins, et qu'il est attendu le dimanche suivant, fête du saint Nom de Jésus, à Montreuil, où il doit prêcher et se rendre compte du bon fonctionnement de la confrérie établie en ce lieu.

Lettre 193. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. La lettre a été écrite entre l'institution des Filles de la Charité et la mort de Madame Goussault.

2. Madame Séguier.

Lettre 194. — Collet, *op. cit.*, t. I, p. 355, en note, d'après l'original, trouvé à Toul.

1. Nommé en 1634, mort à Nancy le 14 septembre 1637.

195. — A N***

[Vers 1635 [1].]

Je tombai dangereusement malade il y a deux ou trois jours ; ce qui m'a fait penser à la mort. Par la grâce de Dieu, j'adore sa volonté et j'y acquiesce de tout mon cœur ; et m'examinant sur ce qui me pourrait donner quelque peine, j'ai trouvé qu'il n'y a rien sinon de ce que nous n'avons pas encore fait nos règles [2].

196. — A GUY-FRANÇOIS DE MONTHOLON [1]

[1635, après le 28 mars [2].]

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je vous dirai, avec une extrême douleur, que je suis indigne de l'honneur de votre bienveillance, pour n'avoir su garder M. le chevalier votre frère [3], qui s'est sauvé à

Lettre 195. — Abelly, *op. cit.*, t. I, chap. II, p. 252.

1. Abelly dit que ce fragment de lettre a été écrit par le saint plus de vingt-cinq ans avant sa mort, qui survint, on le sait, le 27 septembre 1660

2. Saint Vincent ne commença à les préparer qu'en 1642.

Lettre 196. — *Bulletin du Bibliophile et du Bibliothécaire*, 1872, p. 382. L'original, dont nous n'avons pu avoir communication, est la propriété de la famille de Montholon ; il se trouve à Quevillon, près de Rouen, au château de la Rivière-Bourdot.

1. Seigneur du Vivier et d'Aubervilliers, avocat au Parlement et conseiller d'Etat, mort le 24 janvier 1679, à l'âge de soixante-dix-huit ans.

2. Lambert aux Couteaux informait Guy-François de Montholon, le 28 mars 1635, que son frère était depuis deux jours dans un état semblable à la folie. (*Archives du Prince de Montholon de Umbriano. Inventaire des Titres de la maison de Montholon* (1200-1900), Paris, 1901, in-4°, n° 490.)

3. Pour avoir épousé clandestinement, le 29 juillet 1632, Jeanne Jeannesson, dont la position sociale n'était pas en rapport avec la

ce soir par une petite porte écartée, qui sert à notre lépreux [4], pendant que je parlais à votre clerc qui m'est venu trouver de votre part, sur le sujet d'une lettre que je vous avais écrite. Je venais de le laisser avec un religieux de céans [5] dans le jardin à M. de Saint-Lou...in. M'étant venu trouver, je n'ai fait que le conduire jusqu'à la porte, là où l'on m'a dit que votre clerc me demandait ; et à peine étais-je avec lui quand l'on m'est venu dire : Voilà ce gentilhomme qui se sauve. Ce même temps, je suis allé au jardin et de là à la petite porte par laquelle l'on m'a dit qu'il venait de sortir et qu'il était avec un des religieux de céans, lequel je croirais bien qu'il ne lui ait enseigné cet endroit par lequel il s'est sauvé. Et de faire courir après, nous n'avons point de gens propres pour cela ; et puis, les soldats l'auraient infailliblement secouru [6]. De vous dire, Monsieur, en quelle affliction

---

sienne, Jean de Montholon avait été arrêté le 5 décembre 1634 et enfermé dans la prison de Saint-Lazare, à la requête de son frère et tuteur Guy-François, après sentence de la prévôté de Paris. Il avait vingt et un ans lors de son incarcération. (*Archives du Prince de Montholon de Umbriano*, nos 480 et 483.)

4. Saint-Lazare était une ancienne léproserie. Dans le concordat passé, le 7 janvier 1632, entre saint Vincent et les anciens religieux de Saint-Lazare, il est noté que la maison n'abritait alors aucun lépreux. Engagement fut pris par le saint de recevoir et d'héberger gratuitement les lépreux qui se présenteraient. Cette lettre est, à notre connaissance, le seul document qui signale la présence d'un lépreux à Saint-Lazare après 1632. Dans sa supplique au Pape Urbain VIII, saint Vincent notait, en 1634 (l. 178), qu'il n'y avait pas eu depuis longtemps de lépreux dans le prieuré.

5. Un religieux de l'ancien Saint-Lazare.

6. La prison de Saint-Lazare recevait des fous et des incorrigibles. Quand saint Vincent prit possession du prieuré, elle ne renfermait que deux ou trois pauvres aliénés. Leur nombre augmenta dans la suite. Le bon saint veilla sur eux avec l'affection d'un père. Un jour que, menacé d'être spolié de Saint-Lazare par d'avides compétiteurs, il se demandait ce qui lui coûterait de plus à son départ, sa pensée se reporta sur les aliénés dont il avait la garde. « Il me semblait, à cette heure-là, dit-il dans un entretien, que ce serait de ne plus voir ces pauvres gens et d'être obligé d'en quitter le soin et le service. » (Cf. Abelly, *op. cit.*, t. II, chap. VI, p. 305 et suiv.) Le seul catalogue des détenus qui nous reste va de 1692 à 1734. (Arch. Nat. MM 543.) On y trouve plus d'un nom illustre.

cela m'a mis, il n'est pas explicable, ce étant le premier service que vous aviez requis de moi. Ce mauvais service m'est si cuisant que Dieu seul le sait ; et n'était que j'espère que votre bonté me pardonnera, et que vous vous servirez de ce sujet de vous mieux assurer de lui, je ne sais qui me pourrait consoler. Je recours donc [derechef] [7] à votre bonté, Monsieur, et vous supplie, [par] [8] l'amour de Notre-Seigneur, de me vouloir pardonner ; [ce qu'] [9] espérant de votre bonté, je [suis] [10], en l'amour de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL.

De Saint-Lazare, ce samedi au soir [11].

197. — A ANTOINE PORTAIL, PRÊTRE DE LA MISSION

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

J'ai reçu deux de vos lettres depuis votre départ, voire trois, l'une de Brie-Comte-Robert [1], l'autre de Lion, et la

---

7. Texte du *Bulletin* : de reste.
8. Texte du *Bulletin* : pour.
9. Texte du *Bulletin* : et.
10. Texte du *Bulletin* : serai.
11. Jean de Montholon épousa légalement dans la suite Jeanne Jeannesson. Il prit du service dans l'armée, acquit en 1640 la seigneurie des Bordes-Cocherets et épousa en secondes noces en 1647 Demoiselle Louise de Chesneton. (*Archives du Prince de Montholon de Umbriano*, nos 551, 568, 605.)

Lettre 197. — Recueil du procès de béatification.

1. Aujourd'hui chef-lieu de canton en Seine-et-Marne. Cette localité avait déjà reçu la visite des missionnaires et de saint Vincent lui-même ; elle possédait sa confrérie de la Charité depuis quatre ans. Grâce à une fondation du commandeur de Sillery, une mission y sera donnée tous les cinq ans.

dernière, du lendemain de Quasimodo [2], de Luzarches [3], votre première mission ; et ne vous ai point fait réponse à la première, pource que je ne la reçus que huit jours après ou environ, et que je crus que ma lettre ne vous trouverait point à Lion ; ni à la seconde, à cause que je ne le jugeais pas expédient. Voici la réponse à toutes trois.

Je vous dirai donc, pour la première, que je ne pense pas que vous ayez besoin d'autre licence que celle que je vous ai baillée ; quant à la seconde, que je loue Dieu de ce que vous me mandez par le petit billet.

Parlons de la troisième. Certes, Monsieur, elle m'a consolé plus que je ne puis vous dire, pour la bénédiction qu'il a plu à Dieu de donner à vos chétifs catéchismes et aux prédications de Monsieur Lucas, que vous me dites bonnes, et à tout ce qui s'en est ensuivi. O Monsieur, qu'il a été bon que vous ayez été humilié, d'abord pource que, pour l'ordinaire, il n'en arrive autrement dans le progrès, et que c'est de la sorte que Notre-Seigneur prépare ceux desquels il désire se servir utilement ! Et lui-même combien a-t-il été humilié dès le premier abord de sa mission ! Comme *extrema gaudii luctus occupat* [4], aussi est-il dit à ceux qui travaillent dans l'angoisse et la pressure que *tristitia eorum vertetur in gaudium.* Aimons ce dernier et craignons le premier. Et, au nom de Dieu, Monsieur, je vous prie d'entrer dans ces sentiments, et Monsieur Lucas aussi, de ne rien prétendre de vos travaux que honte, qu'ignominie et enfin la mort, s'il plaît à Dieu. Un prêtre doit-il pas mourir de honte de prétendre de la réputation dans le service qu'il rend à Dieu et de mourir dans son lit, qui voit Jé-

---

2. 16 avril.
3. Aujourd'hui chef-lieu de canton en Seine-et-Oise.
4. Livre des Proverbes XIV, 13.

sus-Christ récompensé de ses travaux par l'opprobre et le gibet. Ressouvenez-vous, Monsieur, que nous vivons en Jésus-Christ par la mort de Jésus-Christ, et que nous devons mourir en Jésus-Christ par la vie de Jésus-Christ, et que notre vie doit être cachée en Jésus-Christ et pleine de Jésus-Christ, et que, pour mourir comme Jésus-Christ, il faut vivre comme Jésus-Christ. Or, ces fondements posés, donnons-nous au mépris, à la honte, à l'ignominie et désavouons les honneurs qu'on nous rend, la bonne réputation et les applaudissements qu'on nous donne et ne faisons rien qui ne soit à cette fin.

Travaillons humblement et respectueusement. Qu'on ne défie point les ministres en chaire ; qu'on ne dise point qu'ils ne sauraient montrer aucun passage de leurs articles de foi dans la Sainte Ecriture, si ce n'est rarement et dans l'esprit d'humilité et de compassion ; car autrement Dieu ne bénira point notre travail. L'on éloignera les pauvres gens de nous. Ils jugeront qu'il y a eu de la vanité en notre fait, et ne nous croiront pas. L'on ne croit point un homme pour être bien savant, mais pource que nous l'estimons bon et l'aimons. Le diable est très savant et nous ne croyons pourtant rien de ce qu'il dit, pource que nous ne l'aimons pas. Il a fallu que Notre-Seigneur ait prévenu de son amour ceux qu'il a voulu faire croire en lui. Faisons ce que nous voudrons ; l'on ne croira jamais en nous, si nous ne témoignons de l'amour et de la compassion à ceux que nous voulons qu'ils croient en nous. Monsieur Lambert et Monsieur Soufliers, pour en avoir usé de la sorte, ont passé pour des saints en l'un et l'autre partis, et Notre-Seigneur a fait de grandes choses par eux. Si vous en usez de la sorte, Dieu bénira vos travaux ; sinon, vous ne ferez que du bruit et des fanfares et peu de fruit. Je ne vous dis pas ceci, Monsieur, pource que j'ai su que

vous ayez fait le mal que je dis, mais afin que vous vous en gardiez et travailliez constamment et humblement dans l'esprit d'humilité [5]. Que Monsieur Lucas continue donc les prédications, et vous le catéchisme.

Je doute fort que Monsieur Olier [6] et Perrochel [7] vous aillent voir. Le premier était déjà parti et l'autre le devait suivre quelques jours après. Mais Monsieur Olier a été arrêté par la proposition avec instance que Monsieur de Langres [8] lui a fait faire de prendre son évêché. Ils sont dans les pourparlers. La chose est encore douteuse à cause des conditions. Il y a plus d'apparence que la

---

5. Saint Vincent savait qu'Antoine Lucas, compagnon d'Antoine Portail, était d'un tempérament ardent et porté à la controverse, pour laquelle il avait d'ailleurs de grandes aptitudes.

6. M. Olier se repentit de n'être pas allé au secours des deux prêtres de la Mission. La peine qu'il en éprouva fut si vive que sa santé faillit en être ébranlée. Ce furent pendant deux ans des remords cuisants, des scrupules continuels, accompagnés de « sécheresses et de grandes obscurités », de larmes et de soupirs. (Faillon, *op. cit.*, t. I, pp. 158, 180, 181.)

7. François Perrochel, né à Paris le 18 octobre 1602, était cousin de M. Olier. Il fut du nombre des ecclésiastiques pieux et zélés qui se groupèrent autour de saint Vincent pour s'animer de son esprit et travailler sous sa direction. Il donna des missions en divers lieux, en particulier en Auvergne, à Joigny et au faubourg Saint-Germain, fit partie de la conférence des mardis et assista aux réunions dans lesquelles fut organisée l'œuvre des retraites des ordinands. Evêque nommé de Boulogne, il fut invité à faire les entretiens des ordinands réunis aux Bons-Enfants et s'en acquitta si bien que la reine voulut l'entendre. Touchée de ses paroles, elle laissa d'abondantes aumônes au saint pour l'aider à couvrir une partie des dépenses faites par les retraitants. François Perrochel fut sacré dans l'église de Saint-Lazare le 11 juin 1645. L'épiscopat de ce saint prélat est l'un des plus féconds et des plus glorieux qu'ait connu le diocèse de Boulogne. Quand, accablé par l'âge et les infirmités, l'évêque de Boulogne se vit dans l'impossibilité de gouverner convenablement son diocèse, il donna sa démission. C'était en 1675. Il couronna sa carrière le 8 avril 1682 par une mort digne de sa vie. (Cf. Van Drival, *Histoire des évêques de Boulogne*, Boulogne-sur-Mer, 1852, in-8°.)

8. Sébastien Zamet, né en 1588, sacré en 1615, mort en son château de Mussy le 2 février 1655. M. l'abbé Prunel a publié sa vie (*Sébastien Zamet, évêque-duc de Langres, pair de France*, Paris, in-8°, 1912) et ses lettres spirituelles (*Lettres spirituelles de Sébastien Zamet précédées des Avis spirituels*, Paris, 1911, in-8°.)

chose se fera que du contraire[9]. Ledit sieur Olier ne laissera pas pourtant peut-être de faire un petit voyage jusqu'à Pébrac pour affermer son bail. Si Monsieur Perrochel avait quelque compagnon, il ne laisserait pas peut-être de vous aller trouver. L'on verra. Je vous supplie cependant de m'écrire souvent et de donner mandat à qui j'adresserai ma lettre à Mende.

J'ai envoyé ce soir la lettre de Monsieur Lucas à Monsieur Tinien, et à Monsieur Olier la sienne ; car c'est ce matin que j'ai reçu la vôtre.

Que vous dirai-je de nos nouvelles ? Tout le monde se porte bien, Dieu merci. Nous avons reçu depuis votre départ un gentilhomme limousin qui a été de la religion, parent de Monsieur de Saint-Angel, et un écolier d'Auvergne[10] ; mais, en récompense[11], nous avons fait reconnaître à Monsieur Flahan qu'il fera mieux ailleurs que céans. Il vient de s'en aller, il y a environ une heure. Je pense que nous recevrons aussi un cousin de Monsieur Meyster[12] ; c'était frère Etienne aupara-

---

9. Cette lettre est le seul document qui fasse mention de l'offre de l'évêque de Langres à Jean-Jacques Olier .Sa découverte a mis fin aux conjectures des biographes du fondateur de Saint-Sulpice. (Cf. Frédéric Monier, *op. cit.*, t. I, p. 128, note 3.)

10. Annet Savinier, né à Clermont-Ferrand, ordonné prêtre en mars 1637.

11. *En récompense*, par compensation.

12. Etienne Meyster fut l'un des plus grands missionnaires du XVIIe siècle. M. du Ferrier disait de lui qu'il était « le premier homme du monde pour les missions » et le P. de Condren, que « c'était un homme à opposer à l'antechrist ». Il était né en la ville d'Ath (Belgique), de l'ancien diocèse de Cambrai. La réputation de saint Vincent de Paul l'attira. Il entra dans la congrégation de la Mission à la fin de 1634, après avoir reçu le sous-diaconat, fut ordonné prêtre en 1635 et quitta saint Vincent en 1636 pour s'associer à Jean-Jacques Olier et se mettre sous la direction du P. de Condren. Il prêcha en divers lieux avec grand succès. La mission d'Amiens fut particulièrement célèbre. Il avait conquis un tel ascendant sur le peuple, a-t-on dit, qu'il aurait pu livrer la ville aux Espagnols. Le P. de Condren écrivait un jour à M. Olier : « Nous avons à le vénérer et à nous humilier de ce que nous ne sommes pas dignes de la grâce

vant[13]. Monsieur de la Salle reçoit beaucoup d'assistance de Dieu en sa mission[14]; ceux qui sont en Normandie aussi. L'on s'en va partir pour deux ou trois endroits du diocèse de Chartres et pour deux de ce diocèse. J'ai mandé à M. du Coudray de s'en revenir avec Monsieur Gilioli[15].

Et voilà toutes nos nouvelles. Je n'ai point encore lu votre lettre à la compagnie ; je le ferai demain, Dieu aidant, en l'amour duquel je salue et embrasse chèrement le bon Monsieur Lucas et vous aussi, Monsieur, sans oublier le bon frère Philippe et ni la simplicité dans laquelle je vous ai parlé et suis à vous, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL.

De Paris, ce 1er de mai 1635.

Suscription : A Monsieur Monsieur Portail.

---

que Dieu lui fait... Je reconnais, ce me semble, et honore en lui quelque chose de la grâce apostolique à laquelle je supplie Notre-Seigneur de nous donner quelque part. » Et il ajoutait plus loin : « Il ne faut pas qu'il serve de règle aux autres. » M. Meyster ne marchait pas en effet par les voies communes. Son jugement n'était pas à la hauteur de son grand talent. « Il était de petit sens et fort visionnaire », a écrit le P. Rapin (*Mémoires du P. René Rapin*, éd. Aubineau, Lyon, 3 vol. in-8°, t. I, p. 50.) Subitement frappé d'aliénation mentale au milieu d'un sermon qu'il donnait en plein air à Metz, sous un soleil brûlant, il termina misérablement ses jours peu après. On trouve d'assez nombreux renseignements sur Meyster dans la *Vie de M. Olier*, par Faillon. Saint Vincent dit dans sa lettre qu'un cousin de M. Meyster demandait son admission dans la congrégation de la Mission ; c'était Charles Aulent, né le 1er février 1614 à Ath, reçu parmi les missionnaires à la fin de 1636, ordonné prêtre en 1640 et admis aux vœux le 11 décembre 1644.

13. Il était et il est encore d'usage dans la congrégation de la Mission de donner aux clercs le nom de *frères* et de réserver aux prêtres celui de *Messieurs*. Quand M. Portail quitta Saint-Lazare pour aller en mission, Etienne Meyster n'était pas encore prêtre ; on l'appelait communément Frère Etienne. Depuis son ordination, qui remontait à peu de jours, il était devenu M. Meyster.

14. Jean de la Salle et Jean Brunet donnaient des missions du côté de Bordeaux.

15. Tous deux étaient à Rome ou peut-être en route pour Paris.

198. — A ANTOINE LUCAS

28 juin 1635.

Le saint blâme avec douceur Antoine Lucas de ses procédés envers les hérétiques, qu'il traite avec mépris et provoque à la dispute.

199. — A LOUISE DE MARILLAC

[Juin ou juillet 1635 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je parlai hier à la compagnie des ecclésiastiques de ce que Madame la présidente Goussault m'avait mandé touchant l'état de l'Hôtel-Dieu; mais enfin il a été résolu de différer encore pour quelques jours. Il vaut mieux laisser dire le monde que d'exposer tant de personnes, dont l'inconvénient d'une seule peut anéantir l'œuvre tout à fait. Et puis, l'on dit que ces bonnes filles ne sont pas tant à croire en cette matière-là.

Mon Dieu ! que je suis en peine de votre pauvre fille Barbe [2] et de l'autre qui est malade à l'Hôtel-Dieu,

---

Lettre 198. — Collet, *op. cit.*, t. I, p. 247.

Lettre 199. — L. a. — Bibl. Nat. n. a. f. 22.741, f° 285, original.

1. Cette lettre précède de peu la lettre 201, qui est du 13 juillet 1635.

2. Barbe Angiboust occupe dans l'histoire des Filles de la Charité des vingt-cinq premières années une place importante, la plus importante assurément après Louise de Marillac. Entrée en communauté le 1er juillet 1634, à l'âge de vingt-neuf ans, elle fut reçue aux vœux le 25 mars 1642. Le saint fondateur la mit à la tête des maisons fondées à Saint-Germain-en-Laye (1638), Richelieu (1638), Saint-Denis (1645), Fontainebleau (1646), Brienne (1652), Bernay (1655) et Châteaudun (1657), où elle mourut le 27 décembre 1658. Elle avait en 1641 la conduite des sœurs employées au service des galériens. Rien de plus édifiant que la conférence que l'on fit sur ses vertus à la maison-mère le 27 avril 1659.

comme aussi de la bonne Madame Mussot ! Je ne les vous recommande point ; vous en avez assez de soins. Mais surtout je suis en peine de ce que vous me dites, que vous pouvez si peu de chose que c'est une pitié. Mais je crains que vous-même ne soyez malade. Mandez-le-moi, je vous en prie ; et si cela est, ne retournez pas à l'Hôtel-Dieu. Marie [3] suppléera à votre défaut ; sinon, je pense que vous ferez bien d'y faire un tour demain, et peut-être que vous couchiez, et vous en retourner, le lendemain, à Saint-Nicolas pour apprivoiser peu à peu Marie à ces filles, et elles à Marie.

Mais que vous dirai-je de Mademoiselle Laurent ? Elle paraît de bon esprit ; mais son âge me fait peur ; néanmoins, si vous jugez à propos de la faire venir à l'Hôtel-Dieu en passant [8] deux ou trois jours avec elle, et, après cela, aller et venir de l'une maison à l'autre, en attendant le temps opportun pour aller aux champs, faites-le Elle verra et vous la verrez, mais faites-lui bien entendre que ce n'est qu'un essai, et à votre cœur que je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre très humble serviteur.

V. D.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras

200. — A LOUISE DE MARILLAC

[Juin ou juillet 1635 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

---

3. Marie Joly.

Lettre 200. — L. a. — Original chez les Pères de Picpus de Braine-le-Comte (Belgique).

1. Le passage relatif à Marie nous porte à placer cette lettre après la lettre 199.

Monsieur Holden[2] n'est point venu dîner céans ; faites-m'en raison ; je m'y attendais.

Je parlerai à Monsieur votre fils. Il ne faut pas qu'il quitte légèrement la soutane. S'il le fait, il y aurait lieu de peine. Dieu pourtant, qui fait tout pour le mieux, y trouverait sa gloire. Il faut être résigné à sa divine volonté à l'égard de toutes choses. Il est plus l'enfant de Dieu que le vôtre. Il fera ce qui sera pour le mieux. Soyez donc disposée à tout événement et ne vous relâchez pas facilement à cette condescendance. S'il quitte sa soutane, l'on se moquera de cela, même en ce collège-là ; et d'aller ailleurs, il s'y perdra, ou pour le moins il y courra grand risque.

J'ai parlé à Madame Goussault. Elle ne s'étonne pas de la proposition. Elle dit que Marie[3] ne fera point l'oraison comme l'on l'a fait, ni ne la fera répéter. Mais à cela ne tient. Vous la pourrez voir parfois.

Je me recommande cependant à vos prières et suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

---

2. Henri Holden, né dans le comté de Lancaster (Angleterre) en 1586, vint en France à l'âge de vingt-deux ans. Il passa cinq ans au collège anglais de Douai et alla de là au collège de Navarre, où il termina sa théologie. Michel de Marillac, garde des sceaux et oncle de Louise, le reçut dans sa maison comme aumônier en 1626 et lui confia la direction de sa conscience. Henri Holden prit le doctorat en 1636. Il mourut le 14 mars 1662 dans la communauté de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. On a de lui une édition annotée du *Novum Testamentum* (1660, 2 vol. in-12), un compendium raisonné de la religion catholique, sous le titre de *Divinae fidei analysis* (Paris, 1652, in-12), un discours sur la grâce (Francfort, 1656) et deux lettres à Antoine Arnauld, dont il combat la doctrine.

3. Madame Goussault l'avait envoyée à Louise de Marillac.

201. — A LOUISE DE MARILLAC

[13 juillet 1635 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Vous réfléchissez trop sur vous-même. Il faut aller bonnement et simplement. Vous ne me dites rien dernièrement contre la charité ; ains vous eussiez mal fait de faire autrement, eu égard à la personne et à ce dont il est question. Allons un peu plus bonnement et simplement, je vous en supplie, et ne craignez rien de ce côté-là.

J'ai reçu votre paquet en la personne de la dame dont vous parlez ; mais je ne lui ai pas rendu et l'ai jugé ainsi à propos.

Je ne sais que vous dire de la Charité, si elle a commencé la même année. Je saurai de Madame de Chantal, qui sera ici dans douze jours [2], en quelle année elles ont cessé l'exercice. Celle-ci a commencé, si me semble, l'année 1617 [3]. Nous concerterons cela et en parlerons à la première occasion, si cela fait à l'édification [4].

Lettre 201. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Voir note 2.

2. Sainte Chantal a fait quatre voyages à Paris : le 6 avril 1619 pour fonder le premier monastère de la Visitation de cette ville, en janvier 1628, le 25 juillet 1635 et le 4 octobre 1641. Il ne peut s'agir ici que du troisième voyage. En 1641, Madame Goussault était morte. En 1628, Louise de Marillac n'avait pas « la bonne Barbe » avec elle. La date de 1619 est évidemment trop éloignée ; saint Vincent ne connaissait pas encore Louise de Marillac.

3. Ce fut, en effet, en 1617, que saint Vincent, alors curé de Châtillon-les-Dombes, établit la première confrérie de la Charité.

4. Il serait difficile de dire à quoi le saint fait ici allusion. On sait que la visite des malades fut, au début, une des fins de l'Institut de la Visitation. (Cf. Conférence de saint Vincent aux Filles de la Charité, du 3 août 1655.) Mgr Baunard suppose (*op. cit.*, p. 276) que Louise de Marillac avait demandé au saint quand les Filles de

Madame Goussault s'en va faire faire le billet pour la bonne Madame Lagault. Oh ! que je suis mortifié de ne l'avoir vue, non plus que Madame Mussot, qui se porte mieux ! Mais sur quoi fonder votre abjection en cet œuvre ? Or sus, Notre-Seigneur souffre les sentiments qu'il lui plaît en ses serviteurs.

Que vous dirai-je de cette bonne demoiselle Laurent ? Je ne sais. J'appréhende quelque rencontre. Madame Mussot s'est ouverte à M. Messier, de Beauvais, et lui dit avant-hier qu'elle penche de ce côté-là. Or sus, pensez, s'il vous plaît, à ce qu'il faut faire, et me mandez votre pensée sur cela.

Je salue la bonne Barbe [5] et me réjouis de sa meilleure disposition. Notre assemblée va commencer ; c'est ce qui me presse. Adieu, donc, Mademoiselle. Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, v. s.

V. D.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

202. — A ANTOINE PORTAIL, PRÊTRE DE LA MISSION, AUX CÉVENNES

10 août 1635.

Je vous prie de dire à notre frère Philippe que je suis bien aise de ce que vous me mandez qu'il est ainsi zélé à l'instruction des pauvres gens selon sa petite capacité. Et certes, Monsieur, il est vrai que ce que vous m'en mandez m'a fort consolé, notamment ce que vous me dites, que, l'envoyant en quelque petit village, il vit un berger au haut d'une montagne, là où il l'alla trouver et

---

la Visitation abandonnèrent cette œuvre et que le saint répond à sa question.

6. Barbe Angiboust.

Lettre 202. — Reg. 2, p. 196. Le copiste note que l'original était de l'écriture de saint Vincent.

le catéchiser. Or sus, béni soit Dieu de ce qu'il se peut dire que *Idiotae rapiunt caelum !*

Que vous dirai-je de nos nouvelles ? La compagnie est maintenant presque toute ramassée céans. Nous allons faire nos retraites et puis recommencer l'exercice des controverses et de nos prédications. Et pour les jeunes, peut-être qu'on leur fera lire le Maître des Sentences [1].

203. — A LOUISE DE MARILLAC

[1635 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je pense voirement qu'il est à propos de commencer à parler à cette fille de l'Hôtel-Dieu de sa propreté et gentillesse. Mais comment ferez-vous ? De lui faire quitter sa manière de s'habiller, il semble n'être pas faisable ni expédient. Il semble qu'il serait à propos de lui ôter l'affection à paraître bien vêtue et à se négliger un peu de ce côté-là. Vous verrez.

Pour l'Hôtel-Dieu, d'y être toujours, il n'est pas expédient ; mais d'y aller et venir, il est à propos de le faire. Ne craignez pas de trop entreprendre de ce que vous pourrez faire sans aller et venir ; mais craignez seulement la pensée de faire plus que vous ne faites et que Dieu ne vous donne le moyen de faire, et donnez-vous à sa divine Majesté pour ne faire jamais que ce que vous faites. La pensée contraire me fait trembler de peur, pource qu'elle me semble un crime aux enfants de

---

1. *Sententiarum libri IV*, ouvrage du célèbre Pierre Lombard, évêque de Paris.

Lettre 203. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.
1. Voir note 3.

la Providence. Je loue sa divine bonté de ce que vous m'ôtâtes hier de cette peine-là.

Je verrai vos filles en particulier et puis en général ; et vous me direz tout ce qu'il vous plaira le plus tôt qu'il me sera possible.

Ne craignez pas ce grand voyage ; il me semble que l'occasion diminue. Peut-être en pourrai-je faire un, de trois ou quatre jours seulement, pour aller voir deux fermes que la bonne Madame la présidente de Herse [2] nous a laissées, à douze lieues d'ici [3]. Priez Dieu pour moi cependant.

Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre serviteur très humble.

VINCENT DEPAUL.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

---

2. Madame de Herse, de son premier nom Charlotte de Ligny, était fille de Jean de Ligny, seigneur de Ranticey, maître des requêtes, mère de Félix Vialart, évêque de Châlons, parente de Jacques Olier, veuve de Michel Vialart, seigneur de la Forest de Herse, conseiller du roi en sa cour de parlement, président aux requêtes du palais, puis ambassadeur en Suisse, mort à Soleure le 26 octobre 1634. Elle était chère à saint François de Sales, qui avait voulu être le parrain de son fils. Elle s'enrôla dans la compagnie des dames de la Charité et devint une des principales auxiliaires de saint Vincent. Elle donna beaucoup aux pauvres de Paris, de la Picardie, de la Champagne, soutint de ses libéralités l'œuvre des ordinands et celle des Enfants trouvés, établit les Filles de la Charité à Chars (Seine-et-Oise). Pendant les guerres qui désolaient la capitale, la reine-mère la chargea, avec d'autres dames, de distribuer ses propres aumônes. La présidente de Herse mourut en 1662.

3. Le contrat est du 23 juillet 1635. La présidente de Herse donnait à la maison de Saint-Lazare deux fermes situées l'une à Mespuits, l'autre à Fréneville, petit hameau de la commune de Valpuiseaux (Seine-et-Oise). Elle demandait en échange qu'il fût fait une mission à perpétuité sur ses terres de cinq en cinq ans et que deux missionnaires fussent mis à sa disposition ou à la disposition de son second fils, Félix Vialart, prieur du Bu, pour être employés pendant trois mois, tous les quatre ans, dans les localités qui leur seraient marquées.

204. — A JEAN DE FONTENEIL

29 août 1635.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

Je ne puis vous exprimer, Monsieur, les sentiments que N.-S. me donne du nombre infini d'obligations que je vous ai de tant d'affection que vous avez témoignée à Messieurs de la Salle et Brunet et de tant d'assistance que vous leur avez donnée dans tous les affaires que nous avons eus de delà.

Je suis encore confus de la charité que vous avez exercée et que vous exercez continuellement vers mon pauvre frère [1]. Et pource que vous avez fait tout cela pour l'amour de Dieu et que la reconnaissance de tant de bienfaits est au-dessus de notre pouvoir, je prie N.-S., Monsieur, qu'il soit lui-même et votre remerciement et votre récompense, vous protestant qu'il ne sera jour de ma vie et que je n'en conserve le sentiment et que je ne recherche les occasions de vous honorer et de vous servir. Regardez-nous donc désormais, Monsieur, comme des personnes sur qui vous avez acquis un absolu et souverain pouvoir, et disposez de nous de la sorte et faites-nous la charité, au nom de Notre-Seigneur, de prendre notre maison lorsque vous viendrez, cet automne, en cette ville. Que si cependant vous désirez que nous vous renvoyions l'argent que vous avez fourni de delà pour nous, ou que nous le baillions de deçà, commandez, Monsieur, et nous vous obéirons en cela et en toutes choses. Et si tant est qu'il vous plaise aussi avancer ce que mon

---

Lettre 204. — Reg. 1, f° 5. Le copiste note que l'original était de l'écriture de saint Vincent.

1. Bernard ou Gayon de Paul.

pauvre frère aura besoin de delà, pour l'amende à laquelle il est condamné, et aux dépens pour sa part, et pour s'en retourner, je le vous rendrai avec le surplus. Et pource qu'on m'a dit qu'il a quelque pensée de venir en cette ville me voir, je vous supplie, Monsieur, de l'en détourner, tant à cause de son vieil âge, que pource que, quand il y serait, je ne pourrais lui rien donner, n'ayant la disposition de quoi que ce soit pour lui pouvoir donner.

Je parle au bon M. de Fonteneil comme au cœur de mon cœur et comme à celui que je chéris plus que je ne puis exprimer, qui suis, en l'amour de N.-S. et de sa sainte Mère, son très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL.

205. — A LOUISE DE MARILLAC

Mademoiselle,

Mon Dieu, que vous êtes une brave femme d'avoir fait tout ce que vous me mandez ! Or sus, il ne faut point demeurer en si beau chemin. Si les difficultés qu'on vous oppose arrivent et empêchent le succès, quitte pour le quitter. Il n'y a point obligation à péché mortel, ni véniel. Les pauvres auront eu cependant ce soulagement, et les personnes qui les auront assistés, le mérite. Bien volontiers, je désire que nous soyons de ce bienheureux corps et vous remercie de ce que vous nous fournissez de personnes pour cela.

Lettre 205. — Manuscrit Saint-Paul, p. 41.

206. — A LOUISE DE MARILLAC

[Entre 1632 et 1650 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Jésus-Christ Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Béni soit Jésus-Christ souffrant de ce qu'il vous redonne la santé ! Oui certes, Mademoiselle, je vous aiderai à en faire la volonté de Dieu, moyennant sa grâce et le bon usage qu'il faudra que vous en fassiez ; et je pense, en effet, qu'il sera bon que vous alliez à la campagne, quand vous serez un peu plus forte, pour achever de vous fortifier en faisant du bien.

Nous avons ici [2] trente-cinq ou 36 externes ordinands et exercitants. J'espère qu'il nous restera quelque petit taudis pour mettre M. votre fils, et le ferons purger et saigner lundi ; car, pour les Bons-Enfants, il y a trois jeunes hommes qui y font leur retraite et qui occupent tous nos lits.

Nous avons ici une jeune fille luthérienne d'Allemagne, habillée en laquais, qu'on nous a envoyée de la mission de Gonesse [3], du consentement d'un gentilhomme, qui l'entretenait. Elle désire se convertir de mœurs et de religion [4]...

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

Lettre 206. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Dates de l'entrée des prêtres de la Mission à Saint-Lazare et du mariage de Michel Le Gras.
2. A Saint-Lazare.
3. En Seine-et-Oise.
4. La suite de la lettre a été découpée et perdue

207. — A CLÉMENT DE BONZI, ÉVÊQUE DE BÉZIERS

[Septembre ou octobre 1635 [1].]

Monseigneur,

Ayant appris par le frère d'un ecclésiastique de votre ville de Béziers nommé M. Cassan, que vous désiriez savoir trois choses de nous ; or, n'ayant pu avoir l'honneur de vous faire réponse pour lors, à cause que je m'en allais aux champs, je me suis proposé de le faire à présent ; et vous dirai, Monseigneur : premièrement, nous sommes entièrement sous l'obéissance de nos seigneurs les prélats pour aller par tous les endroits de leur diocèse où il leur plaira nous envoyer prêcher, catéchiser et faire faire confession générale au pauvre peuple ; pour enseigner toute l'oraison mentale, la théologie pratique et nécessaire, les cérémonies de l'Eglise à ceux qui doivent prendre les ordres, dix ou quinze jours avant qu'ils les prennent, et pour les recevoir chez nous après qu'ils sont prêtres, pour renouveler la dévotion que Notre-Seigneur leur avait donnée en prenant les ordres ; bref, nous sommes comme les valets du centenier de l'Evangile [2] à l'égard de Messeigneurs les prélats, en ce que eux nous disant : *allez*, nous sommes obligés d'aller ; s'ils nous disent : *venez*, nous sommes obligés de venir ; *faites cela*, et nous sommes obligés de le faire. Nous sommes, de plus, soumis à leur visite et correction, comme les curés et vicaires des champs, encore que, pour la conservation de l'uniformité de l'esprit, il y ait un supérieur général, auquel les missionnaires obéissent quant à la discipline domestique.

Lettre 207. — Reg. 1, f° 13. Le copiste note avoir eu sous les yeux une minute écrite de la main de saint Vincent.

1. Voir lettre 209.
2. Evangile de saint Matthieu VIII, 5-9.

Voilà, Monseigneur, comment nous vivons avec nos seigneurs les prélats. Savoir maintenant si nous pouvons vous en envoyer deux, c'est, Monseigneur, ce qui souffre difficulté, à cause du peu que nous sommes et du peu de vertu que nous avons. Vous pouvez croire néanmoins, Monseigneur, que, si nous le pouvions faire pour quelque prélat du royaume, que ce serait pour Votre Seigneurie Illustrissime, tant pour la vie exemplaire qu'elle mène en l'Eglise, que pour le besoin que je me représente que le pauvre peuple de vos montagnes en a.

Et pour le troisième, je vous dirai, Monseigneur, que, comme nous allons sans rien prendre du pauvre peuple, ni des ecclésiastiques pour notre vie, ni pour nos vêtements, qu'il faut, comme je pense, huit cents ou mille livres pour l'entretien de deux prêtres et d'un frère.

Et voilà, Monseigneur, ce que je puis répondre à Votre Seigneurie Illustrissime touchant les choses qu'elle désire savoir de moi. Que si j'étais assez heureux de lui pouvoir rendre quelque service, certes, Monseigneur, je le recevrais à bénédiction particulière de Dieu [3].

Votre Seigneurie Illustrissime disposera entièrement de moi, s'il lui plaît, comme de celui qui est, en l'amour de Notre-Seigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

208. — A LOUISE DE MARILLAC

[Avant 1640 [1].]

Je vous demande pardon de ce que je ne pus hier

3. Un prêtre congédié des Bons-Enfants ou de Saint-Lazare ayant appris la démarche de l'évêque de Béziers, vint dans cette ville, se dit envoyé par saint Vincent et réussit à tromper le prélat, qui l'employa. La conduite peu édifiante de cet ecclésiastique donna à Clément de Bonzi une idée peu avantageuse des missionnaires. (Voir plus loin la lettre du 21 décembre 1651 à Achille Le Vazeux.)

Lettre 208. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Après 1639 le saint aurait écrit les mots : « Ce dimanche matin » au début de la lettre.

vous aller trouver, à cause de l'embarras auquel je me trouvai ; ce sera un jour de cette semaine, Dieu aidant. Il arrive souvent qu'on me garde les confessions annuelles à Sainte-Marie plus d'un mois. Il y en a encore une qui me la garde pour cela. J'espère que votre cœur me fera la même charité.

Je verrai vos pieds [2] aujourd'hui et les vous enverrai demain. Bon jour, Mademoiselle. Je suis, Mademoiselle, v. s.

V. D.

Ce dimanche matin.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

209. — A ANTOINE PORTAIL, PRÊTRE DE LA MISSION, AUX CÉVENNES

Du 16 octobre 1635.

Je prie, Notre-Seigneur, Monsieur, qu'il vous continue l'esprit de la sainte douceur et aussi de la condescendance à ce qui n'est pas mal, ni contraire à nos petits règlements ; car, pour cela, ce serait cruauté que d'être doux ; mais, pour remédier à cela même, il faut avoir l'esprit de suavité.

Monseigneur de Mende [1] m'a témoigné beaucoup de satisfaction de vos services. Monseigneur de Béziers [2] m'a écrit pour avoir des ouvriers semblables à vous autres, Messieurs ; mais le moyen de lui en donner ? Monseigneur de Viviers [3] nous est venu voir pareillement et pour même fin. Il n'appartient qu'à Dieu d'être partout.

---

2. C'est bien le mot que porte l'original. Ce mot a tant de sens qu'il n'y a pas lieu de supposer une distraction.

Lettre 209. — Reg. 2, p. 197.

1. Sylvestre de Crusy de Marcillac (628-1659.)
2. Clément de Bonzi (1629-1659).
3. Louis-François de la Baume de Suze (1621-1690).

La compagnie est en fort bonne assiette, Dieu merci. Dieu lui a communiqué beaucoup de grâces dans les exercices spirituels [4], et chacun en est sorti plein de ferveur. Le nombre de ceux qui sont entrés parmi nous depuis votre départ est de six [5]. O Monsieur, que je crains la multitude et la propagation et que nous avons sujet de louer Dieu de ce qu'il nous fait honorer le petit nombre des disciples de son Fils, en qui je suis...

210. — A LOUISE DE MARILLAC

[Entre 1634 et 1636 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Jésus-Christ Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je vous remercie très humblement de la peine que vous avez prise de me donner de vos nouvelles, et prie Notre-Seigneur qu'il vous fortifie de plus en plus. Votre lettre me trouva encore au lit, dans quelques petits mouvements de sueur, qui m'empêchèrent de vous faire réponse, et une médecine qu'on me fit prendre ensuite ; et les compagnies qui me survinrent m'empêchèrent de vous faire réponse dès hier.

Je vous dirai donc touchant M. votre fils, Mademoiselle, que je pense qu'il n'y a pas d'inconvénient qu'il présente des thèses à vos plus intimes amis et proches parents. Mais je pense que, pour honorer l'humilité de Notre-Seigneur, il faut que ce soit à peu et pour

---

4. La retraite annuelle.

5. Annat Savinier, Etienne Bourel, Guillaume Perceval, Nicolas Marceille et un gentilhomme limousin, clercs ; Simon Chastel, frère coadjuteur.

Lettre 210. — L. a. — Original chez les Filles de la Charité de Collonges (Haute-Savoie).

1. Durée du séjour de Jean de la Salle dans le midi.

se libérer de beaucoup de sollicitude. Quand il se mettra sur les bancs de théologie, ce sera autre chose.

Quant à cette bonne fille que vous m'annonçâtes hier, je vous prie de la retenir, si vous la trouvez d'un bon esprit. Cette entrée et sortie de religion marque quelque légèreté ; c'est à quoi vous devez prendre garde. Que s'il y a lieu de la recevoir pour examiner sa vocation encore quelque temps, conférez-en, s'il vous plaît, avec Madame Goussault.

Pour l'Italienne, ce serait un grand point de l'envoyer à la mère de cette bonne fille de Mademoiselle Poulaillon à Villers [2]. Mon Dieu ! que je souhaite que vos filles s'exercent à apprendre à lire et qu'elles sachent bien le catéchisme que vous enseignez ! La pauvre Germaine a tort ne de pas se tenir auprès de vous. Elle vous soulagerait beaucoup pour cela. Mais, au nom de Dieu, guérissez-vous avant que de travailler à l'entour d'elles.

Mes petites fiévrottes ne s'en vont point encore ; vous savez qu'elles sont un peu longuettes. Mais nous avons le pauvre M. de la Salle dangereusement malade à Bordeaux. Je le recommande à votre charité ; mais je vous supplie surtout d'avoir soin de vous bien porter.

Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, v. s.

V. D.

211. — *SAINTE CHANTAL A SAINT VINCENT*

Quoique mon cœur, mon très cher Père, soit insensible à toute autre chose qu'à la douleur, si est-ce que jamais il n'oubliera la charité que vous lui fîtes le jour de votre départ ; car, mon très cher Père, il s'est trouvé soulagé dans son mal et même fortifié dans les occasions qui se trouvent et qui viennent de part et d'autre.

---

2. Villers-sous-Saint-Leu.

Lettre 211. — Abelly, *op. cit.*, t. II, chap. VII, 1re éd., p. 316.

Je me prosterne en esprit à vos pieds, vous demandant pardon de la peine que je vous donnai par mon immortification, de laquelle j'aime et embrasse chèrement l'abjection qui m'en revient. Mais à qui puis-je faire voir et savoir mes infirmités qu'à mon très unique Père, qui les saura bien supporter ? J'espère de votre bonté qu'elle ne s'en lassera point.

212. — A LOUISE DE MARILLAC

Je loue Dieu de ce changement, Mademoiselle, et le supplie de tout mon cœur qu'il soit de durée et qu'il vous perfectionne et sanctifie votre âme de plus en plus dans ces souffrances. Au reste, je vous remercie de l'avis que vous m'en avez donné, qui m'a bien soulagé ; car qui ne sentirait avec douleur celle qui presse cette personne agissante et la pâtissante ! Certes, il ne se peut autrement.

Je vous souhaite le bon soir et suis, en l'amour de Jésus et de sa sainte Mère, votre serviteur très humble.

213. — A LOUISE DE MARILLAC

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Me voici de retour en assez bonne santé, Dieu merci, et suis en peine de la vôtre. Je vous irai voir le plus tôt qui me sera possible, dès aujourd'hui, si je le puis. Faites cependant votre possible pour vous bien porter, je vous en supplie. Je ne puis vous dire combien le pauvre peuple a besoin que vous viviez longtemps, et ne l'ai jamais mieux vu qu'à présent.

Lettre 212. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

Lettre 213. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

Cette bonne fille[1] me paraît avoir assez bon esprit et bonne volonté. Il n'y a que la difficulté de ce qu'elle a été en religion ; mais elle m'a dit qu'en y entrant par induction elle avait son cœur à la Charité. C'est pourquoi je pense qu'il n'y a point danger d'en essayer. Et pour la bonne veuve qui l'accompagne, elle me paraît rude, fort mélancolique et grossière. Je pense qu'il la faut renvoyer tout doucement et lui dire qu'il y faut penser longtemps.

Bonjour, Mademoiselle. Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre serviteur très humble.

V. DEPAUL.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

214. — A LOUISE DE MARILLAC

Ce jour des Rameaux [16 mars 1636[1].]

Mademoiselle,

Quatre ou cinq lignes et non plus. Je pensais chaque jour vous aller voir pour conférer avec vous. Les affaires m'en ont empêché. C'est touchant votre logement. Conférez-en avec Madame la présidente Goussault. Mon cœur s'attendrit de la consolation que je me représente que N.-S. vous donnera à toutes deux en votre voyage et bonne occupation. Je suis cependant et en attendant que j'aie le bien de vous voir, demain ou après, céans ou aux Bons-Enfants, votre serviteur.

VINCENT DEPAUL.

---

1. Peut-être celle dont parle la lettre 210.

Lettre 214. — Gossin, *op. cit.*, p. 410.

1. Le mot du saint touchant le changement de logis montre que cette lettre est de 1636.

215. — A LOUISE DE MARILLAC

[1636 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je m'étais proposé de vous aller voir ; mais ne le pouvant faire si tôt à cause de quelques embarras, je vous prie me mander si vous avez arrêté un logis et où c'est que vous l'aurez pris. Peut-être que vous pensez que j'ai quelque raison qui vous regarde, pour laquelle je pense qu'il n'est pas expédient que vous vous logiez en ces quartiers [2]. Oh ! non, cela n'est point, je vous en assure. Mais la voici : nous sommes au milieu des gens qui regardent tout et jugent de tout. L'on ne nous verrait pas entrer trois fois chez vous qu'on ne trouvât à parler et à tirer conséquence qu'on ne doit pas trouver à redire où qu'ils aillent. Ce n'est pas que nous les observions, ains celui seulement qui a le pouvoir de le faire. Quand j'aurai le bien de vous voir, je vous en parlerai plus particulièrement. Dites-moi cependant : quand serez-vous en état d'aller aux champs visiter quelques Charités ? Je vous prie de me le mander et, si vous le pouvez commodément, de vous venir promener un de ces matins jusques ici ; mais honorez cependant la sainte gaieté de Notre-Seigneur et celle de sa sainte Mère. Je suis, en leur amour, v. s.

V. D.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

Lettre 215. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Le déménagement dont il est ici question ne laisse le choix qu'entre les années 1636 et 1641. La première date convient mieux que la seconde à l'ensemble de la lettre.

2. Près de Saint-Lazare.

216. — A LOUISE DE MARILLAC

[1636 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Vous avez bien fait de faire venir cette bonne fille. Il y en a quatre grandes et fortes à Sucy-en-Brie [2], dont Monsieur Renar m'a parlé. Je vous ferai voir la requête qu'elles lui ont présentée pour cela. Il faut tâcher à leur faire apprendre le plus tôt que se pourra, à lire.

Je ne vous dis rien de la lettre de cette bonne demoiselle, sinon que je ne l'ai pu encore lire, et que je suis si pressé que je ne le puis faire à présent pour vous y répondre, pource que je m'en vas entrer à la Madeleine pour y tenir le chapitre aujourd'hui. Offrez à Dieu cette action, je vous supplie, comme de toute mon affection je prie Dieu qu'il soit le cœur de votre cœur et suis, en son amour, v. s.

V. D.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

217. — A LOUISE DE MARILLAC

[1636 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Lettre 216. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.
1. Cette lettre précède de peu de jours la lettre 218.
2. Localité de Seine-et-Oise.

Lettre 217. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.
1. La lettre précède de peu de temps le transfert de la maison-mère des sœurs à La Chapelle.

La maison dont Madame Goussault parlait n'est pas celle dont je vous ai parlé. La première est la plus belle, du prix de 40 ou 50 mille livres, et la seconde de sept ou huit. La première serait scandaleuse pour de pauvres filles et la seconde trop éloignée de l'église. Vous verrez. Je ne trouve point d'inconvénient d'honorer également la prudence comme la simplicité de Notre-Seigneur ; mais il y a moins d'inconvénient de faillir à la dernière pratique qu'à la première, notamment à vous.

Je ferai vers M. votre fils comme vous me mandez, et avec cœur.

Voici la fille ; vous en essayerez.

Avez-vous de l'argent ? Il nous est survenu un affaire, où nous avons besoin de quinze cents livres. Si vous en avez, nous le vous rendrons dans peu ; si vous n'en avez point, ne vous en mettez pas en peine, s'il vous plaît.

Bon jour, Mademoiselle. Je suis v. s.

V. DEPAUL.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

218. — A LOUISE DE MARILLAC

[Peu avant mai 1636 [1].]

Mademoiselle,

J'ai entrevu ce que vous m'avez mandé de M. Massé. Je l'ai proposé néanmoins avec M. Caignet, confesseur de M[adame] Gous[sault] [2] ; mais je ne sais si l'on s'arrêtera à l'un ni à l'autre. L'un de ces Messieurs m'en a

---

Lettre 218. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Même remarque qu'à la lettre 217, note 1.

2. Antoine Caignet, docteur en théologie, plus tard chanoine, chancelier, théologal et grand vicaire de Meaux, prédicateur recherché, mort en 1669. Il est l'auteur de deux ouvrages appréciés : *L'Année Pastorale* (Paris, 1659, 7 vol. in-4) et *Le Dominical des Pasteurs ou le Triple emploi des curés* (Paris, 1675, 2e éd., in-4.)

proposé un autre en même temps ; je dis de ces Messieurs de Notre-Dame. Ceci est secret [3].

Je trouve fort bonne la pensée que vous me proposez de M. votre fils, pourvu que vous lui en fassiez tout simplement la proposition et le laissiez à sa liberté d'en user comme il lui plaira.

Il faut donc laisser ces bonnes filles de Sucy. Celle-ci et sa mère ont désiré néanmoins que vous fassiez la charité à la fille de la Retaux jusques à la Pentecôte, non tant pour se donner à votre Charité, en laquelle néanmoins elle fera ce en quoi vous l'emploierez ; son désir est d'apprendre quelque chose pour se rendre capable d'enseigner les enfants dans Sucy avec le temps. Vous lui ferez donc la charité, s'il vous plaît, d'en essayer, Mademoiselle, et nous aviserons à vous faire bailler ce qu'il faudra pour cela. J'oubliai hier d'en parler à Madame la garde des sceaux [4].

Si, mardi prochain, vous venez, le matin, avec vos filles, nous irons à La Chapelle ; c'est un village proche d'ici allant à Saint-Denis [5] ; mais il faudra m'en faire souvenir le lundi au soir.

Dieu veuille que je n'aie point de regret de ce que j'ai dit aux filles ! Je pense que vous feriez bien d'aller visiter celles de Saint-Paul. Je voudrais bien que vous puissiez aussi voir celles de cette paroisse.

Je suis cependant, Mademoiselle, votre très humble serviteur.

V. Depaul.

Ce samedi, à 9 heures.

Suscription : A Mademoiselle demoiselle Le Gras.

---

3. Il était question d'organiser un corps d'aumôniers pour les malades de l'Hôtel-Dieu.

4. Madame Séguier.

5. L'ancien village de La Chapelle est aujourd'hui un des quartiers de la capitale.

219. — A LOUISE DE MARILLAC

[1636 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je vous supplie de me pardonner de ce que je ne vous ai vue avant que de m'en aller pour quatre ou cinq jours aux champs. Monsieur votre fils a fort bien commencé ; M. de Sergis l'a pris à son retour des champs et le sert en sa retraite. Il m'a dit qu'il exclut l'épée : reste la condition de l'état ecclésiastique et celle du palais ; il considérera les deux et tâchera de se résoudre.

J'ai écrit à Madame la présidente Goussault que je pense que vous ferez bien d'aller voir la maison de La Chapelle et de faire savoir ce qu'on en veut de louage. Cela vous divertira d'autant ; car elle croit, comme je fais, que l'air des champs vous est bon. Soyez gaie cependant. Ayez soin de votre santé.

Je vous supplie de faire savoir de nos nouvelles et nos excuses à la bonne Mademoiselle Viole [2] et de lui dire que j'espère de la voir à notre retour. Oh ! que je suis consolé et édifié de cette bonne demoiselle !

Je vous souhaite le bon jour et suis v. s.

V. D.

J'ai vu cette bonne fille de Sedan ; elle loge en notre

Lettre 219. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Même remarque qu'à la lettre 217, note 1.

2. Mademoiselle Viole, née Madeleine Deffita, veuve de Jacques Viole, conseiller au Châtelet de Paris, remplissait ou plutôt remplira plus tard parmi les dames de la Charité de l'Hôtel-Dieu l'office de trésorière. Son nom revient souvent dans la correspondance de saint Vincent, qui appréciait beaucoup sa charité, son intelligence et son activité. Elle mourut à Paris le 4 avril 1678.

faubourg. Mon Dieu ! qu'elle me paraît faible et changeante !

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

220. — A UN PRÊTRE DE LA MISSION

[1636 [1].]

Je ne sais si je vous ai mandé les afflictions dont il a plu à Dieu visiter notre pauvre et petite compagnie. M. Bourel [2] est mort à la mission de Mesnil, et cela saintement, de même qu'il a vécu. Chacun dit de lui qu'on n'a jamais remarqué aucune imperfection en lui, non pas même M. Boudet [3], son directeur au séminaire.

221. — A LOUISE DE MARILLAC

[1636 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je ne vis jamais une telle femme que vous, ni qui prenne certaines choses si fort au criminel. Le choix de M. votre fils, dites-vous, est un témoignage de la justice de Dieu sur vous. Certes, vous avez tort de donner lieu

---

Lettre 220. — Manuscrit de Lyon.

1. Voir note 2.

2. Etienne Bourel, né en Savoie, reçu dans la congrégation de la Mission en juillet 1635, mort en 1636.

3. Jacques Boudet, prêtre de la Mission, né à Epinay-sur-Seine, reçu dans la congrégation de la Mission en 1634, ordonné prêtre en 1635. Il donna des missions en Bretagne avec M. Olier (Faillon, *op. cit.*, t. I, p. 219), dans la région de Toulouse, en Champagne et ailleurs. « C'est une sainte âme », disait de lui saint Vincent.

Lettre 221. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Voir la note 2.

à ces pensées et plus encore de le dire. Je vous ai déjà priée d'autres fois de ne plus parler comme cela. Au nom de Dieu, Mademoiselle, corrigez-vous-en et sachez une fois pour toutes que ces pensées aigres sont du malin et que celles de Notre-Seigneur sont douces et suaves, et ressouvenez-vous que les défauts des enfants ne sont pas toujours imputés aux pères, notamment quand ils les ont fait instruire et donné bon exemple, comme vous avez fait, Dieu merci, et que Notre-Seigneur permet par sa Providence admirable que des pères saints et des mères soient déchirés en leurs entrailles. Abraham le fut par Ismaël, Isaac par Esaü, Jacob par la plupart de ses fils, David par Absalon, Salomon par Roboam et le Fils de Dieu par Judas ; et, par la grâce de Dieu, vous n'en êtes pas là ; ains, au contraire, vous avez sujet de louer Dieu de ce que vous a dit M. Holden ; car il vous a dit vrai. M. votre fils vint hier trouver M. de Sergis, se confessa à lui et lui dit qu'absolument il est résolu de servir Dieu en l'état ecclésiastique, et quelques autres circonstances qui m'ont fort consolé ; mais je ne me ressouviens pas à présent quelles elles sont. Remerciez donc Dieu de cela et soyez bien gaie.

Madame Goussault me dit hier comme elle a passé contrat pour la maison [2]. Il faudra nous voir pour voir qui vous emmènerez. Je trouve fort à propos que vous différiez cette bonne fille jusques alors. Je ne connais

---

2. On loua la maison de La Chapelle ; on ne l'acheta pas. Louise de Marillac et ses filles, nous dit Gobillon (*op. cit.*, p. 74) s'y établirent en mai 1636. C'est peut être à ce changement de demeure que se rattachent les lignes suivantes de la fondatrice : « Aller au nouveau logement avec le dessein d'honorer la divine Providence qui y conduit, et se mettre dans la disposition d'y faire ce que la même Providence permettra y avoir à faire. Par ce changement de demeure, honorer celui de Jésus et de la sainte Vierge de Bethléem en Egypte, et depuis en autres lieux, ne voulant, non plus qu'eux, avoir de demeures propres en terre. » (*Pensées*, p. 41.)

point l'autre de laquelle vous me parlez, qui n'est pas encore chez vous.

Je doute si je pourrai aller dimanche en vos quartiers et si, quand cela serait, je devrais vous parler dans la chapelle, qui est si malsaine. Il faudra tâcher que ce soit chez Madame Goussault, quoique pourtant il semble qu'il est à propos que je vous voie en particulier avant cela.

Or sus, je vous souhaite la paix de Notre-Seigneur et suis v. s.

V. D.

Il faut différer aussi la proposition de votre maison [3]. Ce que vous dites de la relouer de gré à gré me revient.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

222. — A LOUISE DE MARILLAC

[Entre 1635 et 1638 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je vous ferai faire un mémoire des matières des oraisons, des exercices et de l'emploi de la journée et le vous enverrai.

Il faut faire cesser les paroisses [2] pendant ce rencontre [3], et les reprendre, si cette fille a le temps, après qu'il

---

3. Probablement la maison qu'allaient quitter les sœurs pour s'établir à La Chapelle.

Lettre 222. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Cette lettre a été écrite pendant que Jean Pillé dirigeait la maison des Bons-Enfants (1635-1638). Elle semble antérieure d'assez peu de jours à la lettre 223.

2. La visite des pauvres dans les paroisses de Paris.

3. Le saint semble faire allusion à une recrudescence de la peste.

sera passé. Qu'elle ne fasse rien pendant ce temps-là. Une petite fiévrotte que j'ai m'empêchera d'entendre cette bonne fille. Je vous enverrai quelqu'un pour cela, si vous m'en faites avertir la veille au soir.

Vous pouvez m'écrire sûrement de M. votre fils. Il fut dernièrement aux Bons-Enfants. Je fis dire à M. Pillé qu'il le renvoyât doucement et promptement, parce qu'il y est arrivé accident à l'homme de M. Doignon [4].

Vous avez bien fait d'envoyer cette bonne fille à la place de la malade.

Je m'en vas célébrer la sainte messe et prier pour vous et pour vos bons desseins. Je me recommande pareillement à vos prières et suis votre très humble serviteur.

V. D.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

223. — A LOUISE DE MARILLAC

[Mai 1636 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Il est vrai, je pars ce matin pour Pontoise et Beauvais ; mais je vous puis bien assurer que c'est avec peine de ne vous avoir pas vue, ni votre nouveau ménage. Vous seriez beaucoup plus utile à Beauvais que moi et ferai espérer aux dames de la Charité que vous y irez ; car je ne fais pas état de les assembler. La raison de mon voyage est sans raison qui me satisfasse ; c'est pour visiter les

---

4. Vraisemblablement un cas de peste.

Lettre 223. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Le « nouveau ménage » dont parle le saint ne peut être que l'installation de Louise de Marillac à La Chapelle.

Ursulines [2]. O Mademoiselle, que cela me fâche et que ce temps me semble perdu pour un homme qui le doit tout aux pauvres gens ! Mais quoi ! il y a huit mois pour le moins que M. de Beauvais m'en presse ; et, pource que je l'ai tant remis, il ne vient plus céans en passant et repassant, comme il avait accoutumé, ni Monsieur Messier [3] ne m'écrit. Il n'y a que les filles [4], desquelles je n'ai reçu que deux lettres pour cela la semaine passée. Passons cela et disons : mon Dieu ! Mademoiselle, que j'ai de la peine de vous voir si longtemps sans aller prendre l'air et dans le travail continuel que vous faites à l'Hôtel-Dieu !

Je n'ai point vu Madame la supérieure de Saint-Sauveur [5] pour avoir la réponse pour Marie [6]. Pourriez-vous pas bien cependant aller à Grigny [7] pour sept ou huit jours et laisser Marie pour tenir ces filles en état ? Elle est assez sérieuse et exacte pour cela. Faites cela, je vous en prie, pendant mon absence. Je le dirai à Madame Goussault, qui vient à Pontoise, à ce qu'elle vous prenne. Mademoiselle Poulaillon pourra aussi voir parfois vos filles. Si cela est, il sera bon que vous alliez visiter, avec Madame la présidente [8], la Charité de Villeneuve-Saint-Georges, les encourager et ôter la résolution que Madame Guérin leur a fait prendre, depuis mon départ, qu'elles n'iront pas visiter les malades quand il n'y en

---

2. Collet affirme que saint Vincent visita deux fois les Ursulines de Beauvais : en 1634, avant la première assemblée des dames de l'Hôtel-Dieu, qu'il présida à son retour (*op. cit.*, t. I, p. 232), et en 1641 (*ib.*, p. 337). Ou il se trompe de date, ou il oublie la visite de 1636.

3. Louis Messier, archidiacre de Beauvais.

4. Les Ursulines.

5. La présidente de la confrérie de la Charité établie à Saint-Sauveur.

6. Marie Joly.

7. Petite localité de Seine-et-Oise.

8 Madame Goussault.

aura qu'un seul ; et la raison, c'est pource qu'elle ne peut comprendre qu'on puisse faire un bon bouillon avec cinq onces de chair. Cette bonne dame est bonne et avantageuse en parole, se mêle là-dedans, quoiqu'elle ne soit pas du corps.

Si, en passant par Grigny, vous vouliez faire prendre ce que vous avez acheté pour ce lieu-là aux Bons-Enfants, cela serait bien. Mais non, vous direz à la trésorière qu'elle donne charge à quelqu'un de les prendre, et faudrait que [ce] fût par le batelier

Je vous renvoie les règles des filles. Cela est si [bien] [9] que je n'y ai voulu rien ajouter. Lisez-leur donc tantôt, si vous ne jugez nécessaire que j'y sois ; auquel cas je vous promets bien que ce sera une des premières choses que je ferai à mon retour, s'il plaît à Dieu. Il sera expédient que celles de cette paroisse [10] s'y trouvent en même temps, afin qu'elles soient uniformes.

Or sus, je finis en vous priant de bien honorer la paix et tranquillité de l'âme de Notre-Seigneur, et me recommandant à vos prières, comme étant, en l'amour de Notre-Seigneur, Mademoiselle, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Je ne vous dis rien de Madame de Liancourt, sinon que, si elle vous emmenait pour sept ou huit jours seulement, que vous en ferez comme il vous plaira, mais que, les grands étant fort incertains de ce qu'ils doivent devenir, si elle ne vous a vue, que vous ferez bien cependant de prendre l'occasion de Grigny.

---

9. Mot oublié dans l'original.
10. La paroisse Saint-Laurent.

224. — A LOUISE DE MARILLAC

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

J'envoie ce porteur exprès pour apprendre de vos nouvelles, dans l'espérance qu'il les nous rapportera bonnes. Au nom de Notre-Seigneur, Mademoiselle, faites votre possible pour cela. Vous avez sujet de vous plaindre de ce que je ne vous ai fait réponse à celle que vous m'avez écrite à votre départ pour Gournay [1]. Mais que voulez-vous ? ce sont de mes fautes ordinaires. J'espère que Notre-Seigneur me fera la grâce de m'en amender, si vous me faites la charité de me le pardonner.

Or sus, parlons de votre indisposition. Avez-vous point besoin d'un médecin ? Si cela est, mandez-le-moi ; je vous en enverrai quelqu'un. Vous en avez un [à] Senlis, fort habile homme, qui est au roi et qui va souvent à Liancourt, à cause de la confiance que Monseigneur et Madame de Liancourt y ont et avec sujet. N'épargnez rien pour l'avoir ni pour vous faire bien assister. Peut-être n'avez-vous pas apporté assez d'argent ; si cela est, mandez-le-moi, je vous en enverrai.

Monsieur votre fils a passé ici une journée pendant ces fêtes et s'est allé faire purger aux Bons-Enfants. Il se porte fort bien, Dieu merci. Madame Goussault est allée

---

Lettre 224. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Louise de Marillac était à Gournay-sur-Aronde (Oise) le 18 mai 1636, fête de la sainte Trinité. Ce jour-là, elle réunit les membres de la confrérie de la Charité au château de la dame du lieu, s'enquit de l'observance du règlement, procéda à l'élection des officières, reçut de nouvelles adhérentes, entre autres Madame de Gournay, et résolut quelques difficultés relativement surtout au choix des malades que la confrérie devait assister. Le rapport qu'elle fit de cette assemblée nous a été conservé. (*Pensées*, p. 99.)

à Grigny [2] et de là visiter quelques Charités qu'on a établies depuis peu à l'entour d'Etampes.

Vos filles de l'Hôtel-Dieu font toujours bien. Il n'y a que Henriette [3] qui est toujours en langueur. Marie dit que c'est pour votre absence. Cela a empêché qu'elle ne soit allée à Saint-Nicolas, et Barbe [4] à Saint-Sulpice [5]. Isabelle [6] se porte mieux. Il n'y a que la fille de Mademoiselle Viole qu'on a mise avec elle, qui les scandalise à cause de ses façons de faire avec des garçons qui la viennent voir et pour lesquels sa maîtresse l'a renvoyée. C'est cette Normande pour laquelle vous avez écrit à Mademoiselle Viole qu'elle priait Madame Goussault de prendre soin d'elle, qui a un fâcheux esprit et dangereux. Je l'envoyai hier quérir pour lui dire qu'elle ne fît entrer des garçons dans la maison ; mais elle ne le prit pas bien et me dit qu'elle aimait mieux s'en aller. Il faut demeurer en paix après qu'on a fait ce qu'on a pu en ces cas-là.

Voilà pour les nouvelles qui vous regardent. Mais disons maintenant : quand reviendrez-vous ? O mon Dieu ! j'oubliais à vous dire de Madame Mussot que je l'attends ce matin pour savoir au vrai quand elle partira.

Madame de Liancourt m'a mandé qu'elle me viendra

---

2. Petite localité de Seine-et-Oise.

3. Henriette Gesseaume, fille de la Charité, très intelligente et pleine de ressources, mais d'un caractère trop indépendant. Habile pharmacienne, elle fut d'un grand secours à l'hôpital de Nantes, où elle resta de 1646 à 1655. Une de ses nièces la suivit chez les filles de la Charité ; un frère et un neveu entrèrent dans la congrégation de la Mission.

4. Barbe Angiboust.

5. Marie Joly et Barbe Angiboust étaient chargées, en l'absence de Louise de Marillac, des sœurs employées aux confréries de ces paroisses.

6. Isabelle ou Elisabeth Martin fut parmi les premières Filles de la Charité une des plus accomplies. Sœur servante à l'hôpital d'Angers en 1640, à Richelieu en 1641, à l'hôpital de Nantes en 1646, elle revint à Richelieu en 1648, pour y mourir l'année suivante. Sa santé laissa toujours à désirer.

voir [7] ; mais j'ai su, depuis ce dessus écrit, que l'on s'est mépris ; et l'embarras où je suis ne me permettant pas une si grande tournée, je m'en vas l'envoyer prier de passer par ici en s'en retournant. Madame Mussot m'assura hier qu'elle partira à la fin de cette semaine. M. le prieur parle de s'en aller avec elle et d'être l'un des chapelains de Liancourt avec un autre ecclésiastique [8].

Hier, étant pressé de Madame de Combalet [9] de lui

---

7. Saint Vincent a interrompu la lettre en cet endroit pour ne la reprendre que le lendemain.

8. Le duc et la duchesse de Liancourt avaient conçu dès 1606 le projet d'appeler des chapelains sur leur terre de Liancourt. Ces chapelains devaient être au nombre de trois, mener la vie commune dans une maison bâtie exprès pour eux près de l'église, et venir en aide aux curés de Liancourt et des paroisses voisines dépendantes de la seigneurie. Le traitement offert était minime ; aussi personne ne se présentait. Quelques prêtres de Provence finirent par accepter. Après deux ans, ils se retirèrent. Adrien Le Bon, dont saint Vincent parle dans sa lettre, ne donna pas suite à son projet. Le duc s'adressa à saint Vincent ainsi qu'à Georges Froger, curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, et tous deux le renvoyèrent à Adrien Bourdoise. Bourdoise se laissa gagner. Il quitta Paris le 1er septembre 1642 et travailla si bien à Liancourt qu'en peu de temps il groupa autour de lui toute une communauté. (*Le saint abbé Bourdoise*, par Jean Darche, t. II, p. 184.)

9. Marie de Wignerod de Pontcourlay, née en 1604 au château de Glénay, près de Bressuire, de René de Wignerod et de Françoise de Richelieu, sœur aînée du grand cardinal, épousa, toute jeune, dans la chambre d'Anne d'Autriche, le neveu du duc de Luynes, Antoine de Beauvoir de Grimoard du Roure, chevalier, seigneur de Combalet, qu'elle n'avait jamais vu et qu'elle n'aimait pas. Pendant les deux ans que dura cette union, les époux ne vécurent que six mois ensemble. Le marquis de Combalet, retenu hors de son foyer par les nécessités de la guerre, tombait frappé à mort, le 3 septembre 1622, au siège de Montpellier. Veuve à dix-huit ans, la marquise de Combalet quitta la cour et se retira au Carmel de Paris. Elle fut admise au noviciat, après un an de clôture reçut l'habit religieux des mains de M. de Bérulle et prononça les premiers vœux. Richelieu, qui l'aimait beaucoup, mit tout en jeu pour la ramener à la cour. Ce fut à sa sollicitation que le Pape interdit le cloître à la jeune marquise, que Marie de Médicis la choisit, le 1er janvier 1625, pour dame d'atours et que le roi érigea sa terre d'Aiguillon en duché-pairie le 1er janvier 1638.

Ce jour-là, le cardinal l'emmena, pour qu'elle y fixât sa résidence, dans un petit hôtel aménagé pour elle, rue de Vaugirard, dans les dépen-

envoyer la fille, et que c'était pour elle, j'en parlai à Marie Denyse, pource qu'elle me semblait plus propre pour cela ; mais elle me fit une réponse digne d'une fille qui a vocation de Dieu à la Charité, qui fut qu'elle avait quitté père et mère pour se donner au service des pauvres pour l'amour de Dieu, et qu'elle me priait de l'excuser si elle ne pouvait changer de dessein pour aller servir cette grande dame. Après cela, je parlai à Barbe la grande [10] sans lui dire pour qui ni pour quoi, et l'envoyai m'attendre auprès de madite dame de Combalet, où je lui dis que cette bonne dame l'emploierait tantôt à son service et tantôt aux pauvres de la paroisse. Elle se

---

dances du petit Luxembourg, où lui-même avait sa demeure. La duchesse d'Aiguillon fit un noble usage de son immense fortune et de sa grande influence. Elle fréquenta et protégea les gens de lettres et se mit à la tête de toutes les œuvres de charité. Elle établit les prêtres de la Mission à Notre-Dame de La Rose et à Marseille, où elle leur confia la direction d'un hôpital qu'elle avait fait bâtir pour les galériens malades. La maison de Richelieu et celle de Rome vécurent de ses libéralités. C'est elle qui fit donner à la congrégation de la Mission les consulats d'Alger et de Tunis. Elle concourut à la fondation de l'hôpital général et de la société des Missions Etrangères, prit sous sa protection les Filles de la Croix et les Filles de la Providence et fut la grande bienfaitrice du Carmel. Elle fut présidente de la confrérie de la Charité établie à Saint-Sulpice et remplaça Madame de Lamoignon à la tête des dames de l'Hôtel-Dieu. La duchesse d'Aiguillon doit être mise avec Louise de Marillac, Madame de Gondi et Madame Goussault, au premier rang des collaboratrices de saint Vincent. Nul peut-être ne lui donna davantage. Peu de personnes lui furent aussi attachées. Elle veillait sur sa santé avec une sollicitude maternelle. Le carrosse et les chevaux dont le saint se servait dans ses vieux jours venaient de ses écuries. La mort du serviteur de Dieu l'affligea profondément. Elle fit exécuter un reliquaire de vermeil en forme de cœur surmonté d'une flamme pour y enfermer le cœur du saint. La duchesse d'Aiguillon mourut le 17 avril 1675, à l'âge de soixante et onze ans, et fut inhumée avec l'habit de carmélite. MM. Brisacier et Fléchier ont prononcé son oraison funèbre. (*Le duchesse d'Aiguillon*, par le comte de Bonneau-Avenant, seconde édition, Paris, 1882, in-12.) Le Long signale dans sa *Bibliothèque historique de la France*, éd. Fontette, Paris, 1768-1778, 5 vol. in-f°, t. III, n° 30.854, un recueil manuscrit de ses lettres, aujourd'hui perdu.

10. Barbe Angiboust.

mit à pleurer, et ayant acquiescé, je la mis entre les mains d'une demoiselle de ladite dame. Mais je fus bien étonné quand incontinent après elle revint chez M. l'abbé de Loyac [11], où j'étais vis-à-vis, et me dit qu'elle était étonnée de voir une si grande cour, qu'elle ne saurait y vivre, me priait de l'en ôter, que Notre-Seigneur l'avait donnée aux pauvres, me priait de l'y renvoyer ; ce qui étonna fort cet abbé de voir un tel mépris de la grandeur du monde, et fit que je dis à cette bonne fille qu'elle s'en retournât chez ladite dame ; que si elle ne s'y trouvait pas bien, dans quatre ou cinq jours qu'elle s'en retournât à Saint-Nicolas.

Que vous en semble, Mademoiselle ? Etes-vous point ravie de voir la force de l'esprit de Dieu dans ces deux pauvres filles et le mépris qu'il leur fait faire du monde et de ses grandeurs ? Vous ne sauriez croire le courage que cela m'a donné pour la Charité, ni le désir que j'ai que vous reveniez bientôt et en bonne santé, pour y travailler à bon escient. Faites donc votre possible pour vous bien porter, Mademoiselle, je vous en supplie, et emmenez ces bonnes filles, si vous leur reconnaissez de la vocation et de l'aptitude.

Or sus, je finis en priant Dieu qu'il vous redonne une parfaite santé, comme j'espère de sa bonté, qui suis, en son amour et celui de sa sainte Mère, Mademoiselle, votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL.

De Saint-Lazare, ce mardi matin 27 de mai 1636.

Je vis hier vos filles de l'Hôtel-Dieu ; elles font bien.

---

11. Jean de Loyac, protonotaire apostolique, honorait le clergé par ses vertus et ses talents. Il était conseiller, aumônier et prédicateur ordinaire du roi. Il serait monté sur le siège de Toulon à la mort d'Auguste de Forbin si Richelieu n'avait arrêté l'expédition des bulles. Il a écrit la vie de Pierre de Sacjan, prieur commandeur de l'ordre de Saint-Antoine à Paris, et celle de saint Jean de Dieu.

Si vous avez besoin de mon service, je quitterai tout pour cela ; mais j'espère bien que vous vous en passerez.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

225. — A LAMBERT AUX COUTEAUX, SUPÉRIEUR, A TOUL

13 juin 1636.

Pressé par Charles-Chrétien de Gournay, évêque de Toul, d'autoriser les prêtres de la maison de cette ville à confesser les religieuses de Saint-Dominique, qui pouvaient difficilement trouver des confesseurs à cause des troubles de la Lorraine, Vincent de Paul prie le supérieur de l'établissement d'aller se jeter aux pieds du prélat et de lui faire comprendre combien le service demandé est opposé aux fins de la compagnie.

226. — *JEAN-JACQUES OLIER A SAINT VINCENT ET AUX PRÊTRES DE LA CONFÉRENCE DES MARDIS*

Qui a Dieu a tout.
Jésus, Marie, Joseph.

Messieurs,

Je ne puis être plus longtemps absent de votre compagnie sans vous rendre le compte que je suis obligé de mes actions. Je vous dirai, Messieurs, que nous fûmes onze jours en chemin pour nous rendre au lieu de la mission nommée Saint-Ilpize[1]. *La faveur du ciel fut si grande que pendant ce temps-là nous n'eûmes pas deux heures de soleil, ni de pluie, ayant toujours marché à l'abri des nuées, étant tous arrivés, par la grâce de Dieu, en bonne disposition.*

On commença la mission le dimanche d'après l'Ascension, laquelle dura jusqu'au 15 de ce mois, jour de leur fête Saint-Ilpize, où l'on voulut que je prisse congé le soir, à la présence du Saint Sacrement ; ce qui se fit avec toute la révérence pour la majesté de Dieu, qui présidait, et aussi avec tant de larmes

---

Lettre 225. — Collet, *op. cit.*, t. I, p. 355.

Lettre 226. — Arch. de Saint-Sulpice, copie ancienne.

1. Commune de l'arrondissement de Brioude (Haute-Loire).

et soupirs que je pense, Messieurs, qu'il faudrait y avoir été pour le croire. Dieu soit béni de tout !

Presque la même chose arriva à la procession des petits enfants et à leur communion, qui se fit dans toute la révérence imaginable, là où la foule était si grande, de même que le reste des fêtes, qu'il fallait toujours faire courir du vin dedans l'église pour les affaiblies, dont une entre autres a été plus de trois semaines malade.

Le peuple, au commencement, venait selon que nous le devions souhaiter, savoir autant que nous le pouvions confesser ; mais cela, Messieurs, avec tels mouvements de grâce que de tous côtés il était aisé de savoir où les prêtres confessaient, les pénitents, par leurs soupirs et leurs sanglots, se faisant entendre de toutes parts. Jésus-Christ soit loué de tout !

Mais, sur la fin, le peuple nous pressait si vivement, et la foule était si grande qu'il nous fallait être parfois (savoir toutes les fêtes) douze ou treize prêtres pour subvenir à l'ardeur de ce zèle. On les voyait, depuis la pointe du jour au milieu de la chaleur, qui était extraordinaire, jusqu'à la dernière prédication, sans boire ni manger.

Parfois, en faveur des étrangers, il fallait faire deux heures et plus de catéchisme, d'où ils sortaient aussi affamés qu'en y entrant. Cela nous laissait tout confus. Il nous fallait le faire de la chaire, n'y ayant point de place dans l'église, les environs du cimetière étant tout emplis, les portes bouchées et les fenêtres toutes chargées de peuple. Ce même se voyait au sermon du matin et à celui du soir, qu'on nomme le grand catéchisme. Et après quoi je ne puis rien dire sinon : Benedictus Deus ! Benedictus Deus ! *lequel si libéralement se communique à ses créatures, mais surtout à ses pauvres. Car, Messieurs, nous avons remarqué que c'est là où il réside, et demande le secours des créatures pour achever ce que lui seul n'a pas accoutumé de faire, savoir l'instruction et la conversion totale de ses peuples.*

Messieurs, ne refusez pas ce secours à Jésus. La gloire est trop grande de travailler sous lui, de contribuer au salut de ses âmes et à la gloire qu'il en doit retirer toute une éternité. Vous avez heureusement commencé et vos premiers exemples m'ont chassé de Paris. Continuez en ces divins emplois, étant vrai que dessus la terre il n'y a rien de semblable.

Paris, Paris, tu arrêtes du monde qui convertirait plusieurs mondes ! Hélas ! combien de bonnes œuvres sans fruit, de fausses conversions et de saints discours perdus, faute de dispositions que Dieu épanche ailleurs ! Ici un mot est une prédication, et rien ne nous paraît inutile. Ici l'on n'a point égorgé les prophètes ; je veux dire que leur prédication n'a

point été méprisée comme dedans ces villes ; et pour cela, Messieurs, tous ces pauvres avec fort peu d'instruction se voient remplis de bénédictions et de grâces de Dieu. C'est ce que je puis souhaiter, puisque, dans son amour, je suis Messieurs, votre très humble, très obéissant et obligé confrère.

OLIER.

A Vieille-Brioude [2], *ce jour saint Jean* [3] 1636.

227. — A LOUISE DE MARILLAC

[1636 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Béni soit Dieu de tout ce que vous me dites de Madame Turgis [2]. Je la pourrai aller entendre de confession samedi l'après-dînée, Dieu aidant. Vous lui baillerez les méditations de la naissance et de la vie de Notre-Seigneur entre ci et là, s'il vous plaît ; et puis il faudra continuer la passion et quelques-unes des apparitions, et ne faut pas oublier de lui bailler [les] [3] saintes béatitudes à deux ou trois fois. Que si vous ne pouvez lui bailler toutes celles-là, vous lui baillerez celles qui se pourront [pour] [4] le temps qu'elle doit demeurer dans sa retraite.

---

2. Commune de l'arrondissement de Brioude.

3. 24 juin.

Lettre 227. — L. a. — Original chez M. le marquis de Pierre à Aulteribe (Puy-de-Dôme).

1. Date d'entrée de Madame Turgis en communauté.

2. Elisabeth Le Goutteux, veuve de M. Turgis, quitta le monde, où elle occupait une belle position, pour se consacrer à Dieu chez les Filles de la Charité. Elle remplit les fonctions de supérieure à l'hôpital d'Angers (1639-1640, 1644), aux Enfants trouvés (1642), à Saint-Denis (1645), à Chars près Pontoise (1645, 1647) et à Richelieu (1646-1647). Elle mourut à Chantilly en octobre 1648, après une longue et cruelle maladie.

3. Mot oublié dans l'original.

4. Mot enlevé par une déchirure de l'original.

Je ne saurais que vous dire de ces filles de Saint-Victor [ni de la][5] M[ère] Gabrielle[6], sinon que je prie Dieu qu'il remédie à tout.

Je ne sais si je pourrai voir cette bonne fille qu'on me dit venir pour se présenter. Je le ferai, si je le puis ; sinon, je vous prie de m'excuser et de vous ressouvenir de moi en vos prières. Je vous recommande aussi la Mère supérieure de Saint-Marie de la ville[7], qui est fort malade.

Bon jour, Mademoiselle. Je suis v. s.

VINCENT DEPAUL.

Ce jeudi, à 10 heures.

228. — A LOUISE DE MARILLAC

[1636[1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je trouve bien à propos tout ce que vous me dites du service des pauvres, de l'Hôtel-Dieu, de la chambre[2] et de Mademoiselle Viole et de conférer avec vous à plein fond des moyens d'établir une parfaite charité entre vos filles.

Et, pour Madame Turgis, il sera bon que d'abord vous la priiez de trouver bon d'observer toutes les choses que les filles font, de faire comme elles et que vous la trai-

---

5. L'original est déchiré en cet endroit.

6. Si le mot Mère est exact, il s'agit ici de la Mère Gabrielle de Condren, religieuse carmélite, sœur du Père de Condren.

7. La Mère Hélène-Angélique Lhuillier.

Lettre 228. — L. a. — Original au second monastère de la Visitation de Paris, 110, rue de Vaugirard.

1. Voir lettre 227, note 1. Ajoutons que la lettre semble postérieure au transfert de la maison-mère à La Chapelle.

2. Très probablement la chambre des sœurs à Saint-Nicolas.

tiez comme une d'entre elles et de faire enfin un noviciat de quelques mois : 1° tant pour honorer l'enfance de Notre-Seigneur ; 2° que pour donner exemple à ces filles de bien faire et à celles qui viendront ci-après, de quelque condition, d'en faire de même et à ce qu'enfin les filles lui aient une plus grande crainte lorsque l'on lui donnera quelque conduite [3] sur elles, et qu'à cet effet elle se mette indifféremment parmi les filles à table et que c'est ainsi que Notre-Seigneur s'est voulu ajuster aux pauvres pour nous donner exemple d'en faire de même.

Si je le puis, j'irai samedi, de bonne heure, pour confesser vos filles, pour les mettre dans la pratique que je vous ai dite de la confession.

Bon jour, Mademoiselle. Je suis v. s.

V. D.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

229. — A LOUISE DE MARILLAC

[Entre 1634 [1] et 1639 [2].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Voilà donc notre très chère sœur sur son départ. Béni soit Dieu de ce qu'il la veut libérer de tant de souffrances et la récompenser de tous les services qu'elle lui a faits ! Une petite incommodité que j'ai m'empêche

---

3. Le mot *autorité* s'était tout d'abord présenté sous la plume du saint ; réflexion faite, il lui préféra le mot *conduite*.

Lettre 229.— L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Cette lettre est postérieure à la fondation des Filles de la Charité.

2. Après 1639, saint Vincent aurait écrit les mots : « Ce samedi matin » au début de la lettre, non à la fin.

de lui aller dire le dernier adieu ; je le ferai de l'autel, où j'espère la voir en Notre-Seigneur plus parfaitement que chez vous. Ayant pensé et repensé à la proposition que vous m'avez faite touchant la disposition de son corps, je pense qu'il n'est pas expédient qu'on l'enterre céans [3] ; je vous en dirai la raison. Honorez en cela la différence des sépulcres de Notre-Seigneur et de la sainte Vierge, et consolez-vous dans l'acquiescement à l'adorable bon plaisir de Dieu, s'il vous plaît. J'avoue que cela est facile à dire ; mais les larmes de Notre-Seigneur sur le Lazare en font voir la difficulté. Si vous pleurez, que ce soit peu ; mais après cela fortifiez-vous. J'admire quelquefois la composition ferme des bons religieux et des religieuses dans le décès des leurs. Oh ! qui nous ferait part à la disposition qu'avait la sainte Vierge dans la mort de son Fils ! Je m'en vas y demander part pour vous au saint autel. Si elle est en état de recommander à ses prières la petite compagnie, je vous prie de le faire ; je dis celle des filles et la nôtre chétive, et moi particulièrement qui en ai plus de besoin et qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Mademoiselle, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Ce samedi matin.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

---

3. A Saint-Lazare.

230. — A LOUISE DE MARILLAC

[Entre 1634 et 1639 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

J'ai une affliction sensible de ce que je ne vous puis aller voir, à cause du monde que nous avons et d'autres que j'attends. Je vous supplie de m'en excuser et de ne vous pas laisser aller à la douleur ; c'est le bon plaisir de Dieu, que vous aimez tant. O Dieu ! quel motif que celui du plaisir de Dieu ! Et quel motif encore que celui de penser que cette bonne fille jouit à présent du bonheur de sa gloire ! Enfoncez-vous là dedans, Mademoiselle, et n'en sortez pas, je vous en supplie.

Je vous enverrai quatre prêtres pour assister à l'office et tâcherai de voir Madame Goussault et de lui dire la chose en la manière que vous me marquez. J'espère demain, Dieu aidant, de vous allez voir, le matin. Vous me consoleriez fort si vous vouliez vous mettre en repos dans votre lit pendant ces deux jours.

Bon jour, Mademoiselle. Je suis votre très humble serviteur.

V. D. P.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

Lettre 230. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Cette lettre a été écrite entre l'institution des Filles de la Charité de la mort de Madame Goussault.

231. — A LOUISE DE MARILLAC

[Août 1636 [1].]

Mademoiselle,

Me voici de retour en meilleure disposition, Dieu merci ; mais nous voici dans les armes qu'on distribue céans aux soldats [2]. Si l'on amène ces pauvres filles de Liancourt, je ne vois point d'inconvénient que vous les receviez chez vous en attendant, et cette bonne veuve pour la dresser ; après cela, Madame de Liancourt les pourra placer ailleurs. Cela me paraît mieux ; qu'en pensez-vous ?

Je ne réponds rien à la plainte que vous me faites touchant mon voyage et mon séjour à La Chapelle sans vous voir ; mais je recours pour la seconde fois à votre charité et espère qu'elle n'attendra pas la troisième pour me le pardonner. J'espère que nous aurons l'honneur de vous voir dans deux ou trois jours et suis cependant, en l'amour de Notre-Seigneur...

232. — A ANTOINE PORTAIL, PRÊTRE DE LA MISSION, A PÉBRAC

Paris, le 15 août 1636.

Tant s'en faut qu'il soit expédient de rappeler ici le

Lettre 231. — Manuscrit Saint-Paul, p. 68.

1. Cette lettre et la lettre 232 sont du même jour, ou peu s'en faut.

2. La nouvelle que les Espagnols, maîtres de quelques places fortes en Picardie, étaient entrés à Corbie le 5 août, avait jeté l'épouvante parmi les populations menacées. Les habitants des campagnes se réfugièrent dans les villes avec leurs meubles ; les religieux et les religieuses sortirent de leurs monastères. Paris reçut quantité de malheureux partis précipitamment de chez eux et dont la misère faisait pitié. Le roi se hâta de préparer une nouvelle armée et de mettre la capitale en état de défense. Il partit lui-même en Picardie à la tête de ses soldats et reprit en peu de temps les places perdues. Corbie se rendit le 14 novembre ; le 21, Louis XIII entrait dans Paris en triomphateur.

Lettre 232. — Reg. 2, p. 221.

frère [Philippe] [1], que, s'il y était, il faudrait l'envoyer ailleurs, pource que Paris attend le siège des Espagnols qui sont entrés en la Picardie et la ravagent avec une puissante armée, dont l'avant-garde s'étend jusqu'à 10 ou 12 lieues d'ici, de sorte que le plat pays s'enfuit à Paris ; et Paris est si épouvanté que plusieurs s'enfuient en d'autres villes. Le roi tâche néanmoins de dresser une armée pour s'opposer à celle-là, les siennes étant hors ou aux extrémités du royaume ; et le lieu où se dressent et s'arment les compagnies, c'est céans, où l'étable, le bûcher, les salles et le cloître sont pleins d'armes, et les cours de gens de guerre. Ce jour de l'Assomption n'est pas exempt de cet embarras tumultueux. Le tambour commence à y battre, quoiqu'il ne soit que sept heures du matin, de sorte que, depuis huit jours, il s'est dressé céans 72 compagnies. Or, quoique cela soit ainsi, toute notre compagnie ne laisse pas de faire sa retraite, trois ou quatre exceptés, mais pour partir et s'en aller travailler aux lieux éloignés, afin que, si le siège vient, la plupart soient exempts de la risque qui se court en cas pareil. J'écris à M. l'abbé [2] que je pourrai lui envoyer quatre ou cinq prêtres de la compagnie et lui demande la charité pour cela. J'en enverrai une autre partie à Messeigneurs d'Arles et de Cahors, et j'espère les faire partir au plus tôt, avant que les affaires se brouillent davantage. J'ai eu ordre d'en user de la sorte par notre supérieur [3], lequel nos amis approuvent, puisqu'ils ne sauraient s'employer en ces quartiers, émus pour le présent. Or, jugez et faites juger de là à ce bon frère s'il est expédient qu'il revienne.

Je suis de votre avis, et m'en suis toujours douté, qu'il a la nature paresseuse et qu'il est tenté du démon de

1. Voir lettre 202.
2. Jacques Olier, abbé de Pébrac.
3. Vraisemblablement l'archevêque de Paris.

fainéantise ; et il se peut ressouvenir que je lui ai dit. Je vous supplie de l'encourager à ce qu'il lui résiste, et cela par voie de douceur et de suasion, et non de conviction, comme nous avons accoutumé de faire. Les esprits malades ont besoin d'être plus délicatement et charitablement choyés que ceux qui le sont du corps.

Quant à l'aversion que M. Le P. témoigne avoir des exercices de la Mission, il faut honorer la douceur, la patience et l'humilité de Notre-Seigneur à l'égard de ceux qui avaient dissentiment à sa personne et à sa doctrine et en user de même qu'il en usait.

233. - A MONSIEUR DE SAINT MARTIN

Monsieur,

Je vous envoie, par l'occasion de Monsieur Touschard, qui se rend à Dax, le petit tableau que j'ai commandé à Monsieur Brentel faire à votre intention [1]. Le présent est de peu de conséquence ; mais j'ai espérance que le

---

Lettre 233. — Archives de la Mission, copie prise sur l'original, qui était en entier de la main du saint.

1. Voici la description que nous en fait Firmin-Joussemet, qui l'a eu sous les yeux (*Lettre de saint Vincent de Paul sur sa captivité à Tunis* dans la *Revue des provinces de l'Ouest*, septembre 1856, p. 230 et suiv.) : « Cette peinture très finement touchée a été exécutée sur parchemin par un artiste nommé François Brentel. Elle représente la fuite en Egypte. La Vierge, assise à l'ombre de grands arbres, allaite l'enfant Jésus, tandis que saint Joseph les contemple. Plus loin l'âne cherche sa nourriture. Dans le fond du paysage est une ville décorée de beaux édifices et bâtie au milieu d'un site sévère. Deux anges en prière, portés sur des nuages, occupent le haut de la composition. Autour règne une bordure noire et or, et au bas se trouve une bande pourpre, sur laquelle on lit en caractères romains : *Aimez Dieu et votre prochain*, légende qui résume la doctrine du donateur. Au dessous est la signature de l'artiste et la date 1636. L'ensemble a 0 m. 14 de haut sur 0 m. 10 de large. Ce petit tableau, d'une conservation parfaite, se recommande surtout par l'extrême finesse de la touche. Il semble être la copie d'une œuvre d'un artiste de l'école des Carrache. » Arthur Loth l'a reproduit

tiendrez de quelque prix, venant d'une personne qui est de si longtemps le tant obligé de votre maison. Le voyant devant vos yeux, n'oublierez en vos prières le plus humble de vos serviteurs.

VINCENT DEPAUL.

De Paris, ce 16 août 1636.

234. — A LOUISE DE MARILLAC

[Août 1636 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

J'ai appris votre indisposition à mon retour. Cela m'a contristé. Je prie Notre-Seigneur qu'il vous redonne une parfaite santé, dont j'étais tout réjoui la dernière fois que je vous vis. Enfin vous êtes fille de la Croix. Oh ! quel bonheur ! Dites-moi, je vous prie, si cette petite rechute vous a un peu troublée.

Il n'y a point d'apparence de vous laisser toujours dans ces alarmes. Il vaut mieux vous retirer [2]. Cela n'empêchera pas, si les choses s'adoucissent, que vous ne retourniez là où vous êtes, jouir de ce bon air. Je ne crains pas l'armée espagnole, mais quelque rencontre semblable

---

dans son bel ouvrage *Saint Vincent de Paul et sa mission sociale*, Paris, 1880, in-8, p. 74. Celui que Firmin-Joussemet appelle François Brentel n'est autre vraisemblablement que le Strasbourgeois Frédéric Brentel, mort à Augsbourg en 1651, artiste de grand talent, au dessin correct, au coloris brillant et agréable, auteur de divers tableaux d'histoire, de portraits, de plusieurs gravures et des miniatures d'un manuscrit intitulé : *Officium B. Mariae Virginis*, in-8, 1647. (Bibl. Nat. f. l. 10.567-10.568.) (Cf. Schreiber, *Das Münster zu Strassburg*, Carlsruhe, 1828.)

Lettre 234. — Manuscrit Saint-Paul, p. 77.

1. L'allusion à la guerre des Espagnols demande cette date.
2. Probablement : vous retirer de La Chapelle et rentrer à Paris.

à celui qui est arrivé. Je vous remercie cependant du soin que vous avez de nous, et vous supplie d'en avoir de votre santé, que je prie Notre-Seigneur de vous envoyer, étant, en son amour, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL.

235. — A ROBERT DE SERGIS, PRÊTRE DE LA MISSION, A LUZARCHES [1]

1er septembre 1636.

Monsieur le chancelier [2] me manda avant-hier par homme exprès, que je lui envoyasse aujourd'hui ou demain vingt missionnaires à Senlis, qu'il nous baillerait l'ordre que nous aurions à tenir et qu'il aurait soin de nous. Je lui mandai que nous ne pouvions en fournir un si grand nombre, mais bien douze ou quinze, et que je lui enverrais quelqu'un pour recevoir ses ordres et les donner aux autres ; et je me propose d'y envoyer M. du Coudray dès demain matin [3]. Je vous prie de m'écrire à toute main. L'on m'a dit que vous devez déloger demain matin.

L'incluse vous fera voir des nouvelles de M. Lambert et comme il s'est comporté avec les RR. PP. Capucins ! Oh ! que cela est chrétien et que je souhaite que chacun fasse de même !

Lettre 235. — Reg. 2, p. 273.

1. Dans cette localité campait le régiment dont Robert de Sergis était aumônier.

2. Pierre Séguier.

3. Abelly raconte (*op. cit.*, t I, chap. XXXIII, p. 154) que saint Vincent se rendit lui-même à Senlis pour offrir ses services au roi, y laissa un de ses prêtres pour transmetttre les ordres du monarque aux autres missionnaires de l'armée et leur fit envoyer une tente, des meubles et des vivres. Il nous a conservé le règlement que le saint dressa pour eux à cette occasion. Quelques missionnaires revinrent après six semaines ; les autres restèrent dans l'armée jusqu'à la fin de novembre.

Voici ces honnêtes gens de Clichy qui réclament leurs enfants qui sont en votre régiment. Ils offrent des hommes ou de l'argent à leur capitaine, auquel j'en écris. C'est M. Morin. J'ai fait la même prière à M. Piscot.

236. — A UN PRÊTRE DE LA MISSION

[Entre septembre et novembre 1636 [1].]

Béni soit Dieu de la bénédiction qu'il donne à votre travail ! O Jésus ! Monsieur, qu'elle me paraît grande ! Quoi ! d'avoir déjà procuré, pour votre part, le bon état de trois cents soldats, qui ont si dévotement communié, et de soldats qui s'en vont à la mort ! Il n'y a que celui qui connaît la rigueur de Dieu dans les enfers, ou qui sait le prix du sang de Jésus-Christ répandu pour une âme, qui puisse comprendre la grandeur de ce bien. Et quoique je connaisse mal l'un et l'autre, il plaît néanmoins à sa bonté de m'en donner quelque petite lueur et une estime infinie du bien que vous avez fait en ces 300 pénitents. Mardi passé, il y avait déjà 900 confessions faites en toutes les autres missions de l'armée, sans compter les vôtres, outre ce qui s'est fait depuis. O Dieu ! Monsieur, que cela est au-dessus de mon espérance ! Il faut s'humilier, louer Dieu, continuer avec courage et suivre, si vous n'avez d'autre ordre.

237. — *LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT*

[*Avant 1645* [1].]

Monsieur,

Madame Traversay [2] *me manda hier de vous avertir que ce*

Lettre 236. — Abelly, *op. cit.*, t. I, chap. XXXIII, p. 156.
1. Voir lettre 235, note 3.

Lettre 237. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.
1. Voir notes 4 et 7.
2. Anne Petau, veuve de René Regnault, seigneur de Traversay,

serait pour jeudi que les dames se trouveraient où vous savez, et que Madame la Chancelière[3] *y serait aussi.*

J'ai eu peine de ce que je ne vous pus faire entendre le procédé du Père d'Attichy[4] *en la visite qu'il avait rendue à Madame la duchesse*[5] *au sujet de mon fils et qu'il y avait fort longtemps qu'il la projetait sans que j'en susse rien, et que, le trouvant aux Carmélites, où Madame la comtesse de Maure*[6] *me fit aller pour son affaire, il me fit reproche, s'enquérant du bien qu'avait mon fils, de ce que je ne faisais rien pour lui. Et Madame de Maure ensemble me dit que j'avais assez de connaissance à Monsieur de Noyers*[7] *pour lui avoir déjà parlé. Tout ce que je fis fut d'écrire deux jours après au P. d'Attichy, et lui mander que tout ce que je remarquais avoir manqué de devoir de bonne mère à mon fils, était de ne lui avoir pas fait connaître que feu mon mari avait tout consommé, son temps et sa vie, au soin des affaires de sa maison, négligeant entièrement les siennes propres, et que, pour réparer cette faute, que je le suppliais, puisqu'il était résolu de s'employer pour lui sans mon su, qu'il prît la peine de dire à madite dame que Monsieur de Noyers me connaissait pour m'avoir souvent vue chez Monsieur le garde des sceaux de Marillac, et que je*

---

conseiller au Parlement de Paris, sœur du président Méliand. Ce fut une des dames de la Charité les plus dévouées à saint Vincent et à ses œuvres. Elle fonda le monastère de la Conception, rue Saint-Honoré, et s'occupa des Filles de la Croix après la mort de leur fondatrice, Madame de Villeneuve.

3. Madame Séguier.

4. Achille d'Attichy, jésuite, frère de la comtesse de Maure, né le 23 avril 1596, mort en 1645.

5. Peut-être la duchesse d'Atri.

6. Les travaux historiques de Cousin ont attiré l'attention des érudits sur Anne d'Attichy, cousine de Louise de Marillac, épouse de Louis de Rochechouart, comte de Maure, connu surtout par le rôle qu'il a joué pendant la Fronde. La comtesse de Maure, dit la duchesse de Montpensier, « avait de l'esprit infiniment, un esprit capable, instruit, connaissant et extraordinaire en toutes choses. Il fallait avoir une grande politesse pour être de sa cour ; car tout ce qu'il y avait d'honnêtes gens de tout sexe s'y rendait de tous côtés. » (*Relation de l'île imaginaire. Histoire de la princesse de Paphlagonie*, Paris, 1805, in-12, p. 69.) Sur ses vieux jours, elle devint extrêmement originale ; le souci de sa santé lui enlevait toute tranquillité d'esprit. (*Ib.*, p. 72 ; *Le Dictionnaire des Précieuses*, par le sieur de Sommaize. Paris, 2 vol. in-16, t. I, p. 167.)

7. François Sublet, seigneur de Noyers, baron de Dangu, secrétaire d'Etat, mort le 20 octobre 1645 à l'âge de cinquante-sept ans. Son oncle M. de Champigny avait été surintendant des finances en même temps que Michel de Marillac, oncle de Louise.

croyais que votre charité donnerait connaissance de mon fils, si l'on lui en parlait.

Devant Dieu, voilà tout ce que j'ai contribué en cette affaire. Je vous supplie très humblement le croire ; ce que je n'eusse nullement fait sans le rencontre de ces personnes-là, inopiné pour ce sujet, et que mon fils ne savait pas seulement. Je supplie notre bon Dieu vous donner la pensée de sa volonté en ce sujet et vous faire connaître que j'aimerais mieux mourir que de vous feindre quelque chose, puisque je suis, Monsieur, votre très obligée servante et très humble fille.

L. DE MARILLAC.

Ce mardi.

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent.*

238. — A LOUISE DE MARILLAC

[Avant 1645 [1].]

Je tâcherai de me rendre jeudi, Dieu aidant, à la chambre des filles [2] ; mais je ne sais pourquoi vous entrez en discussion de ce que vous avez fait pour Monsieur votre fils, comme s'il n'est pas raisonnable qu'une mère procure le bien de son fils. Plût à Dieu que je le puisse faire moi-même ! Sa bonté sait de quel cœur je le ferais, qui suis v. s.

V. D.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

239. — A ANTOINE PORTAIL, PRÊTRE DE LA MISSION

De Paris, ce 20 septembre 1636.

Il nous est impossible de vous envoyer si tôt ces mis-

Lettre 238. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Cette lettre répond à la lettre 237, à la suite de laquelle elle a été écrite.

2. Vraisemblablement la chambre que les sœurs s'étaient réservée dans leur ancien logement de la paroisse Saint-Nicolas-du-Chardonnet.

Lettre 239. — Abelly, *op. cit.*, t. I, chap. XXXIII, fin, p. 156.

sionnaires que vous attendez, parce que ceux que nous avions préparés ont été commandés de suivre les régiments qui étaient à Luzarches, à Pont [1], Saint-Leu [2] et à La Chapelle-Orly, et de camper avec eux dans l'armée, où déjà quatre mille soldats ont fait leur devoir au tribunal de la Pénitence, avec grande effusion de larmes. J'espère que Dieu fera miséricorde à plusieurs par ce petit secours et que peut-être cela ne nuira pas au bon succès des armées du roi.

240. — A MADAME GOUSSAULT

Madame,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Béni soit Dieu de la bénédiction qu'il a donnée à votre mission et de ce qu'il vous faut revenir par l'accident qui est arrivé ! Vous ne manquerez pas ici de besogne. En voici une à faire par les chemins : c'est de passer à Estival [1], qui est cette abbaye de laquelle vous m'avez écrit que l'abbesse est mal avec ses religieuses et avec sa mère, pour tâcher à la porter à l'accommodement. Elle a un ecclésiastique qui la perd et qui la fait ainsi mal vivre avec sa mère. Il serait à souhaiter qu'elle se rapportât à arbitres ou qu'elle fût hors de là par quelque permutation de son abbaye à une autre ; car par les procès c'est se perdre, et se mettre hors d'état de la ré-

---

1. Pont-Sainte-Maxence (Oise).
2. Saint-Leu-d'Esserent (Oise).

Lettre 240. — Dossier de la Mission, copie.

1. Estival en Charnie (Sarthe). Il y avait dans cette localité une abbaye de Bénédictines, dans laquelle Vincent de Paul fit introduire la réforme. (Cf. Dom Piolin, *Histoire de l'Eglise du Mans*, Paris, 1851-1871, in-8, t. VI, p. 248.)

forme que de les poursuivre. Cette permutation n'est point à proposer par vous, si elle ne vous en parle. Reste l'accommodement. Si vous pouviez la disposer effectivement à le faire, ce serait un bon œuvre. Madame Borrain, sa tante, m'en a parlé avec grand sentiment, mais il ne le faudra pas dire.

Je finis, en vous attendant avec grande affection, et suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Madame, votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL.

De Saint-Lazare-lez-Paris, ce 20 septembre 1636.

Suscription : A Madame Madame la présidente Goussault, à Angers.

241. — A LOUISE DE MARILLAC

[1636 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Jésus-Christ Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Madame la présidente Goussault n'a pas été à Beauvais. Elle est de retour à Neufchâtel [2] et pense qu'elle est à présent à Groslet [3] avec Madame sa mère, de sorte qu'elle ne saurait faire ce que vous désirez pour Liancourt. Je suis honteux de ce que nous n'avons point encore fait le règlement pour ce lieu-là. Il faut y travailler, Dieu aidant.

Lettre 241. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Voir note 4. Cette lettre est antérieure à la lettre 253.

2. Neufchâtel-en-Bray (Seine-Inférieure).

3. Nous respectons à dessein l'orthographe de l'original, ne sachant s'il s'agit de Groslay en Seine-et-Oise ou de Grosley dans l'Eure.

Pour la maison de Saint-Nicolas [4], je vous supplie d'avoir patience et de payer tout le louage des deniers communs ; car peut-être en aurez-vous besoin pour vos filles.

Que vous dirai-je de cette bonne fille qui est auprès de M. Lhoste [5], sinon que c'est une belle et bonne charité ; mais qu'il se faut bien garder d'en faire ordinaire. Vaudrait-il pas mieux, puisque vous y voilà engagée, que vous y missiez Jeanne avec cette pauvre Suzanne ? Deux subsisteraient mieux ensemble, et peut-être que cela ne leur nuira pas.

J'ai envoyé faire mes excuses à Madame de Ligin [6], laquelle se porte mieux, comme je fais aussi, Dieu merci.

Et vous, Mademoiselle, quelle a été cette petite rechute que vous avez eue ? Oh ! qu'il est vrai, Mademoiselle, que le monde est rempli de misère ! Or sus, il faut pourtant y souffrir et les nôtres et celles d'autrui, tant qu'il plaira à Dieu. Hélas ! la bonne Madame Mesnard [7], ô Dieu, que je la crois heureuse et la prie de bon cœur qu'elle prie Dieu pour moi ! Et certes, je le veux espérer de sa bonté. Je prie votre cœur de ne se pas attendrir sur son sujet, ni sur aucun autre que du pur amour de Dieu.

Je suis, en ce même amour, v. s.

V. D.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

---

4. La maison que les sœurs venaient de quitter au mois de mai précédent pour s'installer à La Chapelle.

5. Peut-être Jean-Marie Lhoste, qui, après avoir été avocat au Parlement, devint administrateur de l'Hôtel-Dieu, des Incurables, de l'hôpital général et de Saint-Jacques aux Pèlerins et mourut le 17 février 1672.

6. Dame de la Charité.

7. Peut-être Anne Le Roux, épouse d'Antoine Mesnard, seigneur de Toucheprès et autres lieux.

242. — A LOUISE DE MARILLAC

[Septembre 1636 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Il n'y a point d'apparence que vous fassiez à présent votre petite retraite. Guérissez-vous premièrement et puis nous verrons, et faites cependant votre jubilé [2], mais ne jeûnez pas ; vous êtes malade. M. le curé vous en dispensera. Vous pourrez faire votre confession, et si vous désirez que ce soit depuis la dernière générale et que je vous serve en cela, je pense ne pas aller à un petit voyage de sept ou huit jours que la semaine prochaine.

J'ai renvoyé Jeanne de But. Je crains voirement, comme vous, qu'il y ait quelque chose. Si cela n'était, l'on ne l'aurait pas laissée si longtemps sans l'envoyer visiter, ou sans me le faire [savoir]. Il faut la satisfaire quelque temps.

Madame Goussault doit revenir au premier jour. M. votre fils me parla, samedi passé, du lieu où il doit étudier. Je lui improuvai les universités éloignées ; à quoi il acquiesça fort volontiers, pource que je pense que cela répondait à son sens, ou que vous lui aviez fait connaître qu'il répondait au vôtre.

Je vis hier au soir Monsieur de Liancourt.

Lettre 242. — Manuscrit Saint-Paul, p. 79.

1. Il y eut jubilé en 1634 et 1636. L'ensemble de la lettre semble mieux convenir à l'année 1636 et à la période des vacances.

2. Lors du jubilé de 1634, un des vieux ponts de bois jetés sur la Seine s'était rompu sous le poids de la foule passant en procession. Pour éviter semblable accident, il fut décidé, le 13 septembre 1636, que des barrières seraient mises à l'entrée des ponts, de façon à ne laisser pénétrer que peu de monde à la fois. (Cf. Michel Félibien, *op. cit.*, t. V, p. 99.)

Guérissez-vous et ménagez soigneusement votre santé et suis en l'amour de Notre-Seigneur...

243. — A ROBERT DE SERGIS, PRÊTRE DE LA MISSION

Septembre 1636.

Monsieur du Coudray m'a mandé qu'il n'est pas nécessaire qu'autre de la compagnie aille à cheval à l'armée qu'un seul, avec un garçon, pour être à la cavalerie auprès de M. Lambert, et que M. Grenu pense que Dieu se pourra servir de vous en cela. Je vous supplie, Monsieur, de le faire et de partir, la présente reçue, avec le frère d'Alexandre [1], que je vous envoie, qui vous porte quelques hardes, qu'on m'a dit qu'il vous faut, et de prendre le mulet de M. Callon ou notre mule et d'emporter quand et [2] vous les cent livres que j'ai dit qu'on vous baille.

Le bon Dieu, qui, pour l'ordinaire, vous fournit de toutes choses à point nommé, ne vous abandonnera pas en cette occasion. Vous trouverez à la cavalerie de l'avant-garde M. Moulan, que vous connaissez ; il vous donnera de bons avis.

Quand vous vous rencontrerez avec Monsieur Grenu, vous lui déférerez et vous adresserez à lui pour recevoir l'ordre de M. d'Argenson [3], et lui rendrez l'incluse. Il vit

---

Lettre 243. — Reg. 2, p. 273.

1. Alexandre Véronne, frère coadjuteur, né le 15 mai 1610, à Avignon, reçu dans la congrégation de la Mission le 22 juillet 1630. Il remplissait à Saint-Lazare les fonctions d'infirmier avec un dévouement et une habileté qui lui valaient l'estime de tous et particulièrement de saint Vincent. Sa mort, survenue le 18 novembre 1686, fut annoncée à toute la compagnie par une circulaire du supérieur général. Le frère Chollier a écrit sa vie, qui a été publiée dans le *Miroir du frère coadjuteur de la Congrégation de la Mission*, Paris, 1875, in-8, p. 145 et suiv., et qui a servi à la composition de sa biographie parue dans les *Notices*, t. III, pp. 528-548.

2. *Quand et*, avec.

3. René de Voyer d'Argenson, intendant de Picardie. Il devint su-

avec ledit sieur d'Argenson et il a environ cinquante livres ; si néanmoins il a besoin d'autre argent, vous lui baillerez et je vous en enverrai. Or sus, Monsieur, vous voilà donc appelé par la Providence à un acte de charité qui n'en a point de plus grand, puisque c'est pour assister votre prochain dans une nécessité extrême. Vous voyez bien quel bonheur ce vous est qu'elle ait pensé à vous pour cela, et la bénédiction que vous devez espérer là dedans. Allez-y donc *in nomine Domini* dans l'esprit que saint François Xavier alla aux Indes, et vous en remporterez, comme lui, la couronne que Jésus-Christ vous a méritée par son sang précieux et qu'il vous donnera si vous y honorez sa charité, son zèle, sa mortification et son humilité.

Je vous embrasse de tout mon cœur avec la tendresse que vous pouvez penser. Vous prendrez du linge pour vous et pour M. Grenu, de celui qui est à Pont [4] et qu'on avait envoyé pour la compagnie, et prendrez aussi la chapelle pour vous. Je prie derechef Notre-Seigneur qu'il soit votre consolation, votre force, votre exemple et votre gloire.

244. — A ROBERT DE SERGIS

Monsieur,

Béni soit le saint nom de Dieu, Monsieur, de ce que sa

---

rintendant de la justice en Provence le 4 avril 1646, ambassadeur à Venise le 24 juin 1650, fut ordonné prêtre le 24 février 1651 et mourut à Venise le 14 juillet de la même année à l'âge de cinquante-quatre ans. De son épouse Hélène de la Font, qu'il perdit en 1638, il avait eu Marc-René, l'auteur des *Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement*, publiées en 1900 par le R. P. dom H. Beauchet-Filleau.

4. Pont-Sainte-Maxence.

Lettre 244. — Recueil du procès de béatification.

Providence vous a arrêté auprès de Monseigneur le chancelier [1], en suite de la pensée qu'il a eue de me mander que je lui envoyasse quelqu'un pour le suivre ! O Monsieur, que les conseils de Dieu sont adorables et admirables ! Joseph allait en Egypte pour y souffrir les misères qui accompagnent l'esclavage, et il y trouva son bonheur et celui des siens ; vous vous en alliez à la guerre pour souffrir les calamités, et Notre-Seigneur vous a arrêté auprès du chef de la justice du royaume et d'un des plus hommes de bien qui soient. Plaise à Notre-Seigneur vous y faire trouver le dégoût des choses du monde, par la plus grande connaissance que vous acquerrez de la vanité d'icelles, et que vous nous en puissiez faire part à votre retour, qui est certes un bien plus estimable que tous les honneurs et tous les biens de la terre ! Soyez-y donc à la bonne heure, Monsieur, puisque ce n'est pas vous qui vous y êtes introduit et que c'est la pure Providence qui en a disposé de la sorte.

Je n'entends pas bien en quelle qualité c'est, si c'est ou pour servir en l'absence de M. Peleüs, son aumônier, ou pour servir aux gens de guerre qui l'accompagnent. Si c'est en la première manière, je n'ai rien à vous dire touchant la confession, la sainte messe, ni les grâces. Vous savez ce qu'il faut faire aux deux premières, et vous vous informerez de ce qu'il faut faire au troisième ; si ce n'est, pour le premier, qu'il nous suffit de ce que les gens de bien nous disent, sans s'enquérir ; car *quod supra nos nihil ad nos*, dit un grand personnage. Il y a quelques cérémonies à la fin de la messe qu'on fait devant les grands ; c'est se retourner et leur faire une inclination à la fin de messe, après avoir ôté la chasuble. J'ai vu faire cet acte de révérence par notre bienheureux Monseigneur

1. Pierre Séguier.

de Genève [2] à Monsieur le général des galères [3]. Votre condition est infiniment au-dessous de celle de ce grand et saint prélat. Il me semble, de plus, que l'on leur porte le corporal à baiser et que l'on leur va donner de l'eau bénite après la messe. Je ne l'ai jamais fait et n'en sais rien ; vous vous en informerez. Si vous mangez parfois à la table de Monsieur le maître d'hôtel, tâchez toujours Monsieur, d'y avoir la moindre place. Les maîtres d'hôtel ne quittent jamais la leur et les gentilshommes précèdent là les aumôniers en la plupart des lieux, même chez les prélats. J'avais pour maxime de regarder Monsieur le général en Dieu, et Dieu en lui, et de lui obéir de même, et à feu Madame comme à la Vierge, et de ne me présenter si ce n'était qu'ils m'appelassent, ou pour quelque affaire pressant et d'importance [4]. Au nom de Dieu, Monsieur, faites-en de même. Quant aux domestiques, il les faut beaucoup honorer et traiter doucement, cordialement et fort respectueusement, et surtout leur dire parfois quelque chose de Dieu, et se faut bien garder de s'enquérir des nouvelles de la maison, ni de l'État.

Que si c'est en la seconde manière, vous verrez si vous pouvez faire quelques exhortations catéchistiques dans l'église à certains jours de la semaine. Ressouvenez-vous de ce que faisait saint François Xavier sur le navire, dans son passage aux Indes, et tâchez à l'imiter et à faire ce que vous pensez devant Dieu qu'il ferait, s'il était à votre place. Prenez-le, s'il vous plaît, pour votre spécial protecteur.

Monsieur le curé de la ville [5] est celui que vous avez vu aux Bons-Enfants. Vous écrirez à Monsieur Grenu

---

2. Saint François de Sales.
3. Philippe-Emmanuel de Gondi.
4. Saint Vincent avait rempli de 1613 à 1625 les fonctions d'aumônier dans la famille du général des galères.
5. Roye (Somme).

pour le conforter souvent, et lui enverrez environ six écus ; et me mandant vos besoins et comme vous vivez, j'y pourvoirai, Dieu aidant, lequel je prie de vous donner part au zèle des âmes et à l'humilité de son Fils. Vous savez l'ordre de Monsieur le chancelier à l'égard des malades, et vous représentez que vous n'aviez jamais plus de besoin qu'à présent.

Je suis en son amour, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Ce 29 septembre 1636.

J'ai pensé de vous dire encore au dos de cette lettre ces deux proverbes : à l'égard du maître, *ut in igne sit cum principe*[6] ; et à l'égard des domestiques, *nimia familiaritas parit contemptum*[7].

Suscription : A Monsieur Monsieur de Sergis, prêtre de la Mission, à Roye.

245. — A ROBERT DE SERGIS, PRÊTRE DE LA MISSION, A AMIENS.

Du 19 d'octobre 1636.

J'ai été consolé de recevoir une de vos lettres et également affligé, voyant le danger où vous croyez être. Au nom de Dieu, Monsieur, usez de toutes les précautions que votre emploi vous permettra, dans la confiance que celui qui, de toute éternité, vous a choisi pour l'assistance des pauvres de ces quartiers-là, vous conservera

6. Célèbre proverbe de Socrate rapporté sous cette forme latine par Lactance dans ses *Divinae Institutiones*, l. III, ch. 20, popularisé par les *Adages* d'Erasme (éd. H. Estienne, s. l., 1578, p. 215.)

7. Ce proverbe apparaît pour la première fois dans saint Thomas, *Comment. in Joan.*, chap. IV, lect. VI, n° 2.

Lettre 245. — Reg. 2, p. 275.

comme la prunelle de son œil, autant que sa gloire et votre bien le requerront. Après cela, qui est celui qui veut vivre ou prétendre quelque chose sur la terre, ou qui, sentant en soi des affections contraires, ne les mortifie, dans la pensée que nos jours sont comptés et que nous ne pouvons ajouter un moment de vie au dernier que Dieu nous a déterminé ? Cela étant, Monsieur, abandonnons-nous à la divine Providence ; elle saura bien ménager ce qu'il nous faut.

Et à propos de la Providence, ne reconnaissez-vous point qu'elle a tellement soin de votre personne qu'il semble qu'elle s'occupe d'une manière particulière pour vous ? Et, si cela n'était, comment vous aurait-elle fait choisir entre tant de saintes âmes qui sont à l'armée, pour vous donner un emploi des plus importants à la gloire de Dieu et au bien des pauvres ? Nous sommes ravis d'admiration, tant que nous sommes, de voir comme elle pense à ce qui vous regarde, et pourvoit à tout ce qu'il vous faut. Que tout cela vous soit donc un motif, s'il vous plaît, de vous fier pleinement à elle.

Vous dites que la charité se refroidit. Oh ! que ce mot me touche ! Il faut grâce pour commencer ; il en faut encore pour persévérer jusqu'à la fin. Prions Dieu qu'il la donne à ceux qui doivent remédier à tels besoins. M. Desclaux [1], confesseur de Monseigneur le cardinal, y peut beaucoup et n'a pas peu de charité pour cela. Si vous le voyez, je vous prie de le saluer de notre part et de l'assurer de notre obéissance.

---

1. Pierre Desclaux, mort le 7 octobre 1637.

246. — A LOUISE DE MARILLAC

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je pense que vous ferez bien, Mademoiselle, de voir Madame Fieubet[2], si elle est de la compagnie de l'Hôtel-Dieu, et de lui dire ce que vous me mandez. Je crains bien qu'il n'y ait un peu de la faute de ces filles, pour le moins indirectement. Il faut principalement regarder les pauvres villages, car, pour les villes, il n'en sera jamais autre chose ; c'est se flatter que de s'y amuser. J'embrasse et chéris ces contradictions; et ne pensez pas que cela me rebute, je dis du dessein des villages et d'être, en l'amour de Notre-Seigneur, votre très humble serviteur.

V. D. P.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

247. — A LOUISE DE MARILLAC

Mademoiselle,

Je vous dirai donc aujourd'hui que, si vous preniez la peine de venir à la chambre de vos filles de Saint-Nicolas demain, l'après-dînée, que j'aurais le bonheur de vous y voir, au cas que je ne vous voie pas demain à La Chapelle le matin, ou que je ne vous mande le contraire.

Lettre 246. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Probablement Claude Ardier, morte le 29 août 1657. Elle avait épousé Gaspard de Fieubet, seigneur de Launac-en-Guyenne et autres lieux, secrétaire du roi, mort trésorier de l'Epargne, le 12 août 1647, à l'âge de soixante-dix ans.

Lettre 247. — Manuscrit Saint-Paul, p. 41.

C'est pourquoi vous emprunterez l'équipage pour venir, à condition que vous en ayez besoin, dont je vous donnerai avis demain, le plus matin que je pourrai, et vous prie de me pardonner de ce que je vous parle ainsi en doute ; c'est à cause des diverses occurrences qui arrivent de moment à autre.

Je suis en peine de notre pauvre fille affligée à Saint-Louis [1] et de ce que les autres sont devenues, car elles ne sont point à leur chambre. Je vous prie me mander ce que vous en savez. Nous avons eu un accident quasi semblable à Saint-Lazare [2], où je n'ai point encore été, pour converser sans difficulté avec quelques personnes avec lesquelles j'ai à faire.

Du collège des Bons-Enfants, ce 21 octobre 1636.

248. — A LOUISE DE MARILLAC

Ce 2 novembre 1636.

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je vous écris de Fréneville, à mon retour d'Orléans. C'est la maison que Madame la présidente de Herse nous a donnée, où j'ai reçu la vôtre, laquelle m'a plus consolé que je ne vous puis exprimer, voyant la résolution que vous me mandez que Monsieur votre fils a prise. Béni en soit Dieu à jamais, qui vous a donné cette consolation et à moi aussi, qui appréhendais pour lui, en toute manière, toute autre condition ! Qu'il étudie donc, à la bonne heure, en théologie. Je prie Dieu qu'il lui

---

1. C'est dans cet hôpital qu'étaient portés les pestiférés.
2. Un cas de peste.

Lettre 248. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

donne part au zèle du salut des âmes qu'il a donné à sa mère et à la grâce qu'il lui a confiée pour cela, toute pauvre et chétive qu'elle est. Je rends grâce à Notre-Seigneur, de plus, de ce qu'il vous a conservé votre bonne fille malade à Saint-Louis. Vous ne sauriez croire, Mademoiselle, combien j'en ai de la consolation.

Que vous dirai-je de la proposition de M. Drouard [1] ? Certes, elle me paraît pleine de piété et est à souhaiter qu'elle réussisse, s'il se trouve des ecclésiastiques qui aient tant de zèle. Quant à l'entretien qu'il leur faudrait, je ne doute point que Mesdames les officières de la Charité de l'Hôtel-Dieu ne consentent qu'on prenne, sur ce peu qu'il y a, ce qu'il leur faudra, en attendant l'assemblée des dames. Parlez-en, s'il vous plaît, à Madame la présidente Goussault [2].

Je m'en vas peut-être passer à Grigny dans deux ou trois jours, en allant un peu au delà ; si elle y est, je lui en parlerai.

Je finis cependant dans un désir fort sensible que vous vous portiez bien et suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre très humble serviteur.

V. Depaul.

J'espère être à Paris dans huit ou dix jours, Dieu aidant.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras, à La Chapelle.

---

1. Bertrand Drouard, écuyer, gentilhomme de Monsieur, duc d'Orléans, s'occupa des Filles de la Providence avec saint Vincent de Paul, après la mort de Mademoiselle Pollalion. Collet dit de lui, au sujet de la seconde mission donnée à La Chapelle pour les Lorrains réfugiés : « Un laïque, nommé Drouard, y répandit le feu de la charité. » (*Op. cit.*, t. I, p. 309.)

2. Il s'agit vraisemblablement du projet d'attacher deux prêtres à l'Hôtel-Dieu pour les besoins spirituels des malades. Leur nombre fut porté à six en 1642. Ils recevaient quarante écus par an et trou-

249. — A ROBERT DE SERGIS, PRÊTRE DE LA MISSION, A AMIENS

Novembre 1636.

Tous nos malades sont hors de fièvre, et depuis, par la grâce de Dieu, il n'est point arrivé céans aucun accident ; et chacun se porte bien en quatre endroits où se fait la mission, et ici aussi, de sorte qu'il y a apparence que Notre-Seigneur aura pitié de cette petite compagnie, par l'intercession de la sainte Vierge, que nous avons envoyé visiter à cet effet par M. Boudet, à Chartres. Tout est néanmoins dans l'ordre de la Providence, laquelle aura peut-être agréable d'en disposer autrement. Son saint nom soit béni ! Il est le maître et fait tout pour le mieux. Laissons-lui conduire le tout [1].

Je vous ai voulu dire ceci avant toutes choses, pource que je crois que c'est la chose du monde qui vous peut le plus contenter ; et je vous avoue que ce que vous me dites par votre lettre m'a fait voir clairement la part que votre cœur a prise à cet accident ; et me semble que je n'ai jamais mieux connu les profondes racines que la charité envers les personnes du corps a jetées en vous, qu'en cette occasion, et ne vous puis exprimer combien cela m'a attendri.

Or sus, béni soit Dieu de tout et de ce qu'il s'est voulu rendre le ciment qui vous a lié plus étroitement à la compagnie, et par elle à lui ! Je le remercie de tout mon cœur des emplois qu'il vous donne et de la manière que je me persuade que vous vous en acquittez, et notam-

---

vaient à l'Hôtel-Dieu le logement et la nourriture. (Cf. Abelly, *op. cit.*, t. I, chap. XXIX, p. 139 ; Alexis Chevalier, *L'Hôtel-Dieu de Paris et les Sœurs Augustines*, Paris, 1901, p. 320, in-8.)

Lettre 249. — Reg. 2, p. 276.

1. La peste s'était déclarée à Saint-Lazare dans le courant d'octobre. (Cf. lettre 247.)

ment de la façon que vous prenez l'affaire de ces bonnes religieuses réformables et qui pourront être en effet réformées par le conseil et par l'ordre que Monseigneur le cardinal [2] a établis pour cela à Paris. Je vous en dirai seulement ce mot, que nous devons, en cas pareil, nous contenter de proposer le bien à faire à ceux dont il dépend, sans se persuader que, pource qu'on l'a entrepris, il le faut faire réussir. Les bons anges se contentent de proposer et laissent le reste à faire à Dieu et aux personnes qui leur sont commises.

Je salue M. Grenu et vous aussi avec toute la tendresse qui m'est possible...

250. — A LOUISE DE MARILLAC

Comment vous portez-vous, Mademoiselle, de votre peine du matin ? Désirez-vous envoyer visiter Monsieur votre fils ? Si cela est, je vous enverrai un homme à ce soir ; mandez-moi votre volonté cependant tout simplement, je vous en prie, et conciliez-vous le plus de gaieté qui vous sera possible en union de celle de la sainte Vierge en cas pareil.

Monsieur votre fils se porte bien, comme j'espère, et moi je suis votre serviteur et vous irai voir si le présent porteur ne me dit que vous vous portez bien. Adieu donc, Mademoiselle ; soyez bien gaie en Notre-Seigneur.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

---

2. Le cardinal de Richelieu.

Lettre 250. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

251. — A LOUISE DE MARILLAC

De Saint-Lazare, ce mercredi matin [1636 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Voilà donc cette bonne fille partie sans dire mot. Béni soit Dieu ! Oh ! qu'elle perd une grande couronne ! Il faut pourvoir à sa place. Que vous semble, Mademoiselle, si vous preniez pour cela ma sœur Geneviève, de l'Hôtel-Dieu, et vous mettiez à sa place Madame Pelletier [2] ou Madame Turgis. Il est besoin d'une personne de considération en ce lieu-là, tant pour les rencontres qui y arrivent pour les enfants [3], que pour recevoir les dames. La première, Madame Pelletier, me semble plus convenable en ce lieu-là, tant pource qu'elle sera fort propre pour faire l'un et l'autre, que pource que c'est le quartier de Madame Turgis, qui lui pourrait être à tentation. Si cela vous revient, je vous prie de le dire de ma part à Madame Pelletier, et que je la prie, avec vous, d'aller rendre ce service à Dieu en ce lieu-là.

Je vous serais allé voir, n'était une petite indisposition

Lettre 251. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Le mot relatif à la sœur Geneviève semble demander que cette lettre soit mise à côté de la lettre 255, qui a dû la suivre de très près.

2. Ne serait-ce pas Catherine Vialart, épouse, depuis le 10 août 1632, de Nicolas Pelletier, neveu de Madame Goussault, seigneur de la Houssaye et maître des comptes, qui entra dans les ordres après la mort de sa femme ? Si c'est elle, et tout porte à le croire, saint Vincent, en la recevant parmi ses Filles de la Charité, où du reste elle ne persévéra pas, fit en sa faveur une exception dont on ne trouve aucun autre exemple.

Catherine Vialart était fille de Madame de Herse.

3. Les enfants trouvés apportés à l'Hôtel-Dieu, d'où ils étaient envoyés à la Couche.

que j'ai ; que si, l'après-dînée, je le puis, je vous irai voir. Ne perdez pas de temps en tout cas et communiquez la présente à Madame Pelletier, à ce qu'au plus tôt elle aille rendre service à Dieu en ce lieu-là. Les personnes de la Charité ont ce bonheur d'avoir ce rapport avec Notre-Seigneur d'aller comme lui tantôt en un lieu et tantôt en un autre, pour l'assistance du prochain. O Mademoiselle, quel bonheur d'avoir cette conformité avec le Fils de Dieu, et quelle marque bienheureuse de leur prédestination ont les Filles de la Charité en cela ! Plaise à Notre-Seigneur de leur donner à toutes les dispositions qu'il faut pour cela ! Je l'espère de sa bonté et suis, en son amour, Mademoiselle, votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

252. — A LOUISE DE MARILLAC

[1636 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Puisque vous avez fait trouver bon à vos dames la privation de Geneviève, envoyez-la, s'il vous plaît, donc ; mais qu'elle aille à pied, étant incommodée comme elle est, il est à craindre qu'elle ne prenne quelque maladie. C'est pourquoi je pense qu'il est à propos de la faire aller dans le carrosse de Senlis, qui part demain, ou dans

---

Lettre 252. — L. a. — Original chez les prêtres de la Mission du collège Saint-Vincent à Castleknock, près Dublin.

1. Les lettres 241, 252 et 255 ont des liens communs qui nous permettent de les rapprocher. Or, la lettre 241 est, à n'en pas douter, de 1636.

la charrette de Clermont [2]. Si c'est par le coche de Senlis, elle pourra aller de là à Verneuil [3], qui est le droit chemin, et de là à Liancourt. Ce seront trois lieues qu'il lui faudra faire à pied. Si c'est par celui de Clermont, elle pourra se faire descendre au droit de Liancourt. Je vous envoie un écu pour cela et vous prie de vous bien nourrir avec toutes vos richesses, car, en vérité, je crois que vos incommodités ne vous arrivent que faute de cela. Faites-le donc, s'il vous plaît, pour l'amour de Dieu.

Quant à ces filles, je ne saurais que vous en dire, parce que je ne les ai pas vues. Je ferai entendre à la bonne Marie [4] l'importance qu'il y a de préférer les plus propres, et à Mademoiselle de la Bistrade, à son retour de Bourgogne, le jugement que vous faites de leurs dames, à la charge que vous m'excuserez de ce que je n'ai pu travailler à notre règlement de Liancourt. Je le ferai au premier jour selon votre mémoire.

Je suis cependant, en l'amour de Notre-Seigneur, Mademoiselle, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL.

253. — A LOUISE DE MARILLAC

[1636 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

---

2. Dans l'Oise.
3. Dans l'Oise.
4. Marie Joly.

Lettre 253. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Voir note 2. Le mot relatif à Madame de Ligin montre que cette lettre est postérieure à la lettre 241, qu'elle a dû suivre de près.

Cette bonne petite Marie, de Péronne, témoigne qu'elle aime mieux être de la Charité que d'aller servir cette bonne dame. Elle me doit venir trouver demain au matin ou après. Si elle persévère et que vous espériez qu'elle y fasse bien, vous la retiendrez, si vous le trouvez bon. L'on ne donne que huit ou dix sols de la mouture d'un setier de blé. Quand vous me le ferez savoir, je vous enverrai le meunier qui tient les moulins de céans.

S'il n'en coûte point à M. votre fils pour soutenir les thèses de toute la philosophie, il n'y a point de danger de le laisser faire ; cela l'obligera à mieux étudier et à s'enhardir à la dispute [2].

Le bon usage que vous devez faire à présent de votre santé, c'est de la conserver et de la fortifier pour faire autre chose dans quelque temps, puisque le médecin l'ordonne.

Il est expédient de faire manger des œufs à la bonne fille Isabelle [3]. Mon Dieu, que cette bonne fille m'attendrit ! Je la salue de tout mon cœur et me propose de célébrer la sainte messe demain pour elle, Dieu aidant.

Mon Dieu, que je serais bien aise de vous voir, si quelque embarras me le permettait ! Le bruit court que c'est l'Hôtel-Dieu [4] qui a fait mourir Madame de Ligin. Il y a... [5].

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

---

2. Michel Le Gras termina sa philosophie en 1636. Au mois de novembre de cette même année il se disposait à entrer en théologie. (Cf. lettre 248.)

3. Elisabeth Martin.

4. La fréquentation de l'Hôtel-Dieu, où elle allait visiter les malades.

5. Le bas de la lettre a été découpé et perdu.

254. — A LOUISE DE MARILLAC

[1636 [1].]

Je voudrais bien, Mademoiselle, que vous pussiez persuader à cette pauvre Nicole d'aller demeurer à Saint-Benoît ou ailleurs. Si elle y acquiesce, il faudrait en écrire à Mademoiselle Viole pour l'agréer. Je trouvai hier la fille de cette paroisse-là [2] qui en demande une autre. Oh ! que vous feriez un bon œuvre, si vous pouviez faire cela ! Mais d'y procéder d'autorité, il n'est pas expédient, si me semble ; cela ferait de mauvais effets. De lui parler, je ne saurais. Je m'en vas commencer la visite à Sainte-Marie du faubourg, qu'il y a deux ans que je diffère.

Pour Saint-Jacques, l'on avisera. La fille dont je vous avais parlé, de Fréneville, ne viendra pas, comme je pense. Je ferai selon le désir de Madame Goussault à l'égard de Mademoiselle sa fille [3]. Si l'on va commencer à l'Hôtel-Dieu et que vous y alliez, je prie Dieu qu'il vous y conserve en parfaite santé et qu'il y bénisse vos travaux [4].

Madame Bourdin, de Villepreux, m'a écrit deux ou trois fois et m'a fait dire par son frère le capucin qu'elle se sent portée à la proposition que je lui ai faite. Je ne lui ai point fait réponse par écrit ; mais j'ai dit à son frère qu'il faut qu'elle voie et que l'on la voie. Pensez un peu à cela, s'il vous plaît, et ayez soin de votre santé.

Je suis, Mademoiselle, votre serviteur.

V. D.

Ce mardi matin.

Lettre 254. — L. a. — L'original a été donné au grand séminaire de Dijon, par Mgr Rivet, évêque du diocèse.

1. C'est la date que suggère la reprise des travaux des sœurs à l'Hôtel-Dieu.
2. Saint-Benoît.
3. Madame Goussault songeait à marier sa fille Marie-Marthe.
4. Voir lettre 258, note 1.

255. — A LOUISE DE MARILLAC

[1636 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Nos gens m'ont pressé d'aller aux champs pour ma petite fiévrotte, laquelle me semble un peu verte pour en guérir si tôt. Nous verrons ce qu'il plaira à Notre-Seigneur. J'ai peine sensible et honte tout ensemble de partir sans vous voir. Votre charité ordinaire me le pardonnera et aura soin de sa santé, s'il lui plaît, pour l'amour de Notre-Seigneur et de l'œuvre qu'il vous a commis.

Votre Geneviève peut être indisposée, voire même vos autres filles. Peut-être il faut l'envoyer à Hersé [2] ; peut-être y irai-je avant le retour ou tôt après, s'il plaît à Dieu. Elle disait qu'un peu de vin parfois leur serait bon. Je ne pense pas pourtant qu'il soit bon que vous l'y accoutumiez.

Pour Liancourt, j'ai baillé le règlement à faire à Monsieur de la Salle [3].

Il sera bon que vous voyiez cette veuve de Villepreux [4], si déjà vous ne l'avez fait. Hors cela, je ne sais qui vous adresser. Vous verrez. Si Barbe [5] était employée à cela, peut-être y réussirait-elle. Il n'y a que le changement [6] qui me peine. Usez-en comme Notre-Seigneur vous inspirera.

Lettre 255. — Arch. de la Mission, copie prise sur l'original, qui était en entier de la main du saint.

1. Voir lettre 252, note 1.
2. Peut-être Hercé dans la Mayenne.
3. Il était rentré à Saint-Lazare dans le courant de l'année, après avoir employé plus d'un an à donner des missions dans le midi.
4. Madame Bourdin.
5. Barbe Angiboust.
6. De Barbe Angiboust.

Pour M. votre fils, s'il veut venir céans, faute d'autre lieu qui lui soit plus agréable, disposez-en, et soyez bien gaie en Notre-Seigneur.

Je suis, en son amour et celui de sa sainte Mère, Mademoiselle, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Ce lundi matin.

256. — *LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT*

[*Décembre 1636* [1].]

Monsieur,

Madame de Beaufort m'a mandé que voici le temps le plus propre pour travailler à l'établissement de la Charité de Saint-Etienne [2] *et que Monsieur le curé le désire fort et, pour ce sujet, a treuvé bon qu'elle et une autre dame fissent la quête ces fêtes ; ce qu'elles ont fait.*

Je vous supplie très humblement, Monsieur, prendre la peine de me mander comme quoi je me conduirai. J'avais pensé de lui mander, si vous le treuvez bon, que les dames qui ont plus de désir de ce saint œuvre, allassent treuver Monsieur le curé et lui disent que, pour bien commencer et persévérer, elles ont besoin qu'il y ait quantité de personnes qui s'associent pour ce saint exercice, tant de qualité que de médiocre condition, afin que, les unes contribuant le plus, les autres s'adonnent plus volontiers à visiter, chacune son jour, les pauvres malades, et que, afin que personne n'en fût incommodé, l'on aviserait s'il serait expédient de diviser en deux quartiers la paroisse ; mais que, pour travailler utilement, il serait premièrement nécessaire de supplier mondit sieur le curé de prendre la peine de faire faire un mémoire bien ample par quelque ecclésiastique qui connaisse ses paroissiens, et, après, faire faire dans son église une prédication à ce dessein, à l'issue de laquelle on pourrait assembler toutes les dames nommées, avertissant aussi à la messe que toutes celles de toute condition qui voudraient en être, se pourront trouver à l'assemblée, à laquelle assemblée on proposera le règlement qui s'observe aux

---

Lettre 256. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. L'année est indiquée au dos de l'original.
2. Paroisse de Paris.

autres paroisses. Je vous mande tout ceci, Monsieur, afin d'abréger le temps, car il y a si longtemps que ces bonnes dames essaient à s'encourager pour cela, que je crois qu'il faut battre le fer tandis qu'il est chaud. Mais, s'il vous plaît, vous me manderez toute autre chose de ce que je vous propose, car vous savez bien qu'il le faut ainsi.

Je vous remercie très humblement, Monsieur, de votre charité ; le bon Dieu sait bien que j'avais besoin de ce secours, et pour cela il m'a donné adresse d'une laitière, qui nous en fournit depuis trois jours.

Nous voici près la fin de l'année. Je désire bien, si Dieu me donne la vie pour commencer l'autre, que ce soit de bonne sorte pour son service. Je supplie votre charité de me dire quelque bon mot pour cela. Les pauvres se contentent de peu, que j'estimerai beaucoup, m'étant donnée à Dieu par vous, de qui je suis, Monsieur, la très humble fille et servante.

L. DE M.

Monsieur, toutes vos filles prennent la liberté de se [*recommander*] *à votre charité.*

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent.*

257. — *SAINTE CHANTAL A SAINT VINCENT*[1]

[*Décembre 1636*[2].]

Mon très honoré et cher Père,

Je supplie le divin enfant de Bethléem de faire abonder votre âme en grâces et des bénédictions de sa sainte nativité. Il y a longtemps que je ne me suis donné l'honneur de vous écrire. Je ne crains pas toutefois que vous m'oubliiez devant Dieu et vous conjure de me donner une de vos messes, car je suis

---

Lettre 257. — *Les Epistres spirituelles de la Mère Jeanne Françoise Frémiot, baronne de Chantal*, Lyon, 1666, in-8, p. 185, lettre 85.

1. L'éditeur donne comme destinataire « un père de religion » ; c'est, à n'en pas douter, le supérieur des monastères de Paris, saint Vincent de Paul.

2. La première phrase de la lettre indique nettement l'époque de l'année ; le mot sur le récent séjour de sainte Chantal à Paris limite le choix aux années 1628 ou 1636 ; le passage relatif au Visiteur donne plus de poids à la seconde hypothèse, car la question ne se posait pas encore en 1628.

pauvre à l'extrémité. Cette vie me serait pesante si je n'y voyais le bon plaisir de Dieu, qui me suffit pour toute consolation. C'est ce que je puis dire de moi, mon cher Père, n'en sachant que dire autre.

Notre chère sœur la supérieure du faubourg Saint-Jacques de Paris[3] *m'a communiqué l'avis qu'il vous a plu nous donner au sujet de notre union*[4]. *Il est bon et solide, mais je n'ai su néanmoins y joindre mon cœur ; ce que je vous dis avec cette franchise, parce que votre bonté m'en a donné la confiance. Notre esprit ne saurait supporter nulle autorité sur nous que celle de mes seigneurs nos prélats, ni nul secret contre eux. Il faut, si nous voulons avoir nos esprits en repos, que nous y traitions avec une entière confiance et simplicité, autrement nous ne serons plus filles de notre bienheureux Père, qui nous a laissé cette affection gravée dans nos cœurs ; outre que nous avons un certain goût et révérence qui nous porte à nos supérieurs ; ce qui ne peut procéder que de sa grâce et qui me fait espérer de grandes bénédictions par cette voie-là. C'est pourquoi, mon très cher Père, voyant tous les moyens d'union que l'on nous propose, heurter en certaine manière cette autorité, nous ne saurions en accepter pas un ; et j'ai cette confiance que Dieu fera ce qui ne se peut faire par formalités ni prudence humaine. Jusques ici sa Providence nous a conduites et maintenues dans une parfaite union et conformité ; j'espère qu'elle nous y fera persévérer par les mêmes moyens ; et notre lien de la sainte charité aura plus d'efficace et de force en sa douceur et sainte liberté que toutes les lois et obligations que l'on pourrait établir. Voilà mon sentiment, mon Révérend Père, qui est tout conforme à celui dans lequel notre bienheureux Père est parti de cette vie. Dites-moi si je ne dois pas demeurer en paix là-dessus. J'écris à nos sœurs sur cela et les exhorte, en la meilleure façon que je puis, à persévérer en la voie où Dieu les a mises, et de conserver par ci-après leurs esprits en union et conformité, par les mêmes moyens qu'elles ont*

---

3. La Mère Agnès Le Roy.

4. Saint Vincent craignait que l'absence de lien moral entre les couvents de la Visitation, qui étaient autonomes et sous la dépendance des Ordinaires des lieux, n'amenât avec le temps une déviation profonde de l'esprit primitif et une diversité regrettable. Pour prévenir ce danger, il ne voyait rien de mieux que l'institution de Visiteurs, qui iraient, à des époques régulières, faire la visite canonique des monastères pour réprimer les abus et veiller à la conservation des traditions de l'Ordre. Sainte Chantal, de son côté, repoussait ce projet comme portant atteinte à l'autorité épiscopale. Ils reviendront l'un et l'autre sur cette question, sans réussir à se convaincre mutuellement.

pratiqués jusques ici, et lesquels les ont tenues unies et liées ensemble, je pense seulement, mon cher Père, que pour entretenir la mémoire de notre communication et donner un peu d'attention aux supérieures de ne rien changer ni innover en nos institutions et coutumes, et de conserver la sainte union en tout ce qu'il leur sera possible avec les autres maisons et spécialement avec celle-ci d'Annecy, comme avec la mère et maîtresse de toutes les autres, pour s'y conformer en tout ce qu'il a reçu de son saint fondateur, ainsi qu'il s'est pratiqué jusques ici [5]. *Si vous trouvez cela bon, vous pourrez dire à nos sœurs de le faire, mon très cher Père.*

Mais dites-moi, s'il vous plaît, comment vous trouvez à votre gré nos sœurs de ce lieu-là. Je les trouvai fort au mien quand nous y passâmes. Dieu leur fasse la grâce de cheminer dans leur voie avec sincérité et simplicité et de vous rendre leur très humble obéissance selon cet esprit. Soyez-nous toujours vrai père et protecteur, je vous en supplie, et faites par votre soin paternel que les volontés de celui que vous honorez au ciel soient fidèlement gardées en la terre par ses filles. C'est tout le bien que je leur souhaite, et à vous, mon très cher Père, la plus haute sainteté qui se puisse acquérir en ce monde.

Faites-moi l'honneur de me tenir toujours (car je le suis pour jamais) votre très humble...

258. — A LOUISE DE MARILLAC

Dieu vous bénisse, Mademoiselle, de ce que vous êtes allée mettre vos filles en faction à l'Hôtel-Dieu et de tout ce qui s'en est ensuivi [1] ! Mais, au nom de Dieu, conservez-vous. Vous voyez le besoin qu'on a de votre chétiveté et ce que votre œuvre deviendrait sans vous.

Je rends grâces, de plus, à Notre-Seigneur de celle qu'il fait à vos filles d'être si bonnes et généreuses. Il y a apparence que sa bonté supplée à ce que vous dites que

---

5. Cette phrase est incomplète ou mal rendue.

Lettre 258. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Bien qu'employées à l'Hôtel-Dieu depuis un certain temps déjà, les Filles de la Charité n'y étaient pas encore à demeure. Elles ne s'établirent qu'en décembre 1636 dans l'appartement loué pour elles à côté de l'hôpital par les dames de la Charité.

vous leur défaillez. Je n'en connais point ici de propres. Je m'informerai si deux ou trois qui sont à deux lieues d'ici et vivent fort exemplairement depuis un an en çà ou environ, voudraient, ou quelqu'une d'elles, s'appliquer à ce genre de vie.

Quant à ce que vous me dites de M. votre fils, je pense qu'il ne faut point écouter du tout la proposition de sortir de Paris. Il n'est pas imaginable combien la plupart de ceux qui le font y contractent de vices irrémédiablement, si ce n'est quand les parents le font par eux-mêmes pour quelque occasion spéciale, comme de quelque parent jésuite ou docteur en ce pays-là. Il faut tâcher tout doucement et avec patience de lui faire passer le temps et ses exercices à l'épaule. Je soumets pourtant ce que je vous dis à votre meilleur avis et vous prie d'avoir soin de votre santé, étant, en l'amour de Notre-Seigneur, Mademoiselle, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL.

De Fréneville, ce 30 décembre 1636.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras, à La Chapelle.

259. — A JEAN DE FONTENEIL

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je pense avoir fait réponse à votre dernière et m'être réjoui avec vous de la conduite de sa bonté sur vous et sur ces bons missionnaires de votre compagnie, que je salue avec toute l'affection et la révérence qui m'est pos-

---

Lettre 259. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

sible, et vous remercie, vous, très humblement, Monsieur, de la grâce que vous avez faite à nos missionnaires d'Aiguillon [1] de leur écrire. Je leur mande qu'il n'est pas encore temps de vous aller voir. Ce sera dans quelques mois d'ici. Je vous supplie cependant, Monsieur, de faire tenir l'incluse à M. de Saint-Martin, à Dax.

Le bon Monsieur Nevelet, archidiacre de Troyes, mourut, il y a quelque temps, de la contagion. Cela a un peu écarté leur compagnie ; mais j'espère que ce sera pour se mieux réunir. J'ai fait un voyage à Troyes durant ce temps-là, et Dieu sait combien de fois le bon Monsieur Robé, ce saint homme, me fit l'honneur de trouver bon que nous parlassions de vous.

L'assemblée de Messieurs les ecclésiastiques de cette ville [2] continue toujours de mieux en mieux, si me semble. Voilà trois évêques qui viennent d'en être tirés : M. Godeau pour Grasse [3], M. Fouquet pour Bayonne [4],

---

1. Aujourd'hui chef-lieu de canton dans le Lot-et-Garonne.

2. L'assemblée des mardis.

3. Antoine Godeau, né à Dreux le 24 septembre 1605, fut un des familiers de l'hôtel de Rambouillet, où on l'avait surnommé le Nain de Julie. Ses vers y étaient goûtés. Ils lui valurent la faveur de Richelieu et une place à l'Académie française. Il fut sacré évêque de Grasse le 24 décembre 1636. Une attaque d'apoplexie l'emporta le 17 avril 1672. Il a beaucoup écrit en vers et en prose sur l'histoire, l'Ecriture Sainte, la discipline et divers sujets de piété. Ses œuvres poétiques forment trois volumes in-12. (Cf. G. Doublet, *Godeau, évêque de Grasse et de Vence*, 1605-1672, Paris, 1911, in-8.)

4. François Fouquet était fils de François Fouquet, comte de Vaux, et de la pieuse Marie de Maupeou, qui fut, parmi les dames de la Charité, une des plus admirables par son zèle et son dévouement à saint Vincent. Nicolas Fouquet, surintendant des finances, et Louis Fouquet, évêque d'Agde, étaient ses frères. Sa sœur Louise-Agnès prit l'habit religieux au premier monastère de la Visitation. François Fouquet, nommé à l'évêché de Bayonne en 1636, ne fut sacré que le 15 mars 1639. Il fut transféré à l'évêché d'Agde en 1643, nommé coadjuteur de Narbonne le 18 décembre 1656 et archevêque de ce diocèse en 1659. Relégué à Alençon en 1661, il mourut dans son exil le 19 octobre 1673. Il appela les prêtres de la Mission à Agde et à Narbonne et établit les Filles de la Charité dans cette dernière ville. Prélat très zélé, trop zélé peut-être, il avait peine

M. Pavillon pour Alet [5], et M. Barreau vient d'être nommé par le roi pour coadjuteur de Sarlat, sans le consentement de l'évêque [6].

Dieu a disposé du bon M. Semusse [7]. Il a vécu en saint et est mort de même. Et moi je suis, en l'amour de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL.

De Paris, ce 8 janvier 1637.

à comprendre la lenteur de saint Vincent, dont, plus que personne, il admirait la vertu. La mort de ce grand serviteur de Dieu lui fut très sensible. Dès qu'il en reçut la nouvelle, il écrivit aux prêtres de Saint-Lazare : « Quelque préparé que je pusse être à la mort de M. Vincent, vu le grand âge où il était, je vous assure que je n'ai point appris la nouvelle de son décès sans surprise et sans être touché d'une vive douleur, selon l'homme, de voir l'Eglise privée d'un très digne sujet, la congrégation de son très cher père et moi d'un ami très charitable, à qui j'ai de si étroites obligations. Je ne pense pas que de tous ceux que sa charité lui a fait embrasser comme ses enfants il y en ait aucun à qui il ait témoigné plus de tendresse et donné plus de marques d'amitié qu'à moi. »

5. Pavillon fut atterré par la nouvelle de sa nomination. La tristesse le rendit malade. Brûlé par les ardeurs de la fièvre, il dépérissait à vue d'œil. L'idée lui vint d'aller se jeter aux pieds de Richelieu ; ses meilleurs amis l'en détournèrent. Il s'isola, ne voulant plus voir personne, pas même saint Vincent. Le bon saint finit toutefois par lui arracher son consentement. Il alla jusqu'à lui dire « qu'il s'élèverait contre lui au jour du jugement dernier avec les âmes du diocèse d'Alet destinées à mourir à Dieu », s'il les abandonnait par son refus. Pavillon fit sa retraite préparatoire à Saint-Lazare sous la direction de saint Vincent. « Je fus étonné, raconte un de ses amis, de voir entrer un matin dans sa chambre M. Vincent avec plusieurs prêtres de la Mission, qui se mirent à genoux en cercle. Il adressa la parole à Monsieur Vincent et il fit devant tous ces messieurs une confession des fautes qu'il reconnaissait avoir commises dans la conversation. Il leur demanda pardon du scandale qu'il leur avait donné, en des termes si humbles que j'en fus confus ; à quoi M. Vincent repartit au nom de l'assemblée presque en mêmes termes. » M. Pavillon fut sacré à l'église de Saint-Lazare le 22 août 1639 par l'archevêque de Paris. (Cf. *Suite des mémoires pour servir à la vie de Messire Nicolas Pavillon, évêque d'Alet*, 1733, p. 213 ; E. Dejean, *op. cit.*, p. 15.)

6. Louis de Salignac de Lamothe-Fénelon.

7. Une déchirure rend douteuse la lecture de la troisième lettre du mot.

Suscription : A Monsieur Monsieur de Fonteneil, chanoine de Saint-Seurin de Bordeaux.

260. — A LOUISE DE MARILLAC

Ce vendredi, à 5 heures. [Vers 1637 [1].]

Mademoiselle,

Je vous prie de me mander si vous avez des filles, pour en donner deux à Monsieur de Saint-Germain [2], qui en demande pour sa paroisse et fait instance pour en avoir au plus tôt. Je prie Notre-Seigneur qu'il vous en envoie de bien bonnes.

VINCENT DEPAUL.

261. — A LA SŒUR MARIE-EUPHROSINE TURPIN [1]

Ma très chère sœur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Lettre 260. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. C'est dans la lettre 278, de 1637, qu'il est fait mention pour la première fois de la Charité de Saint-Germain-l'Auxerrois, paroisse de Paris.

2. Pierre Colombet.

Lettre 261. — L. a. — Original à la Visitation d'Amiens, aujourd'hui transférée à Tournay.

1. Assistante et directrice à la Visitation d'Angers. Sœur Marie-Euphrosine Turpin, née à Paris en 1605, quitta le monde à dix-neuf ans, malgré l'opposition de son père, pour s'enfermer au premier monastère de la Visitation, où elle fit profession le 22 février 1625. Elle fut du nombre des sœurs qui passèrent au monastère du faubourg lors de sa fondation. « Notre digne Mère, lisons-nous dans le livre des professions du premier monastère (Arch. Nat. LL 1718, p. 6), notre digne Mère a conçu une si grande estime pour elle dans un voyage qu'elle fit à Paris, qu'elle l'adopta pour fille de notre sainte source et la choisit pour travailler sous elle à l'achèvement du cou-

Monsieur le commandeur [2] et notre chère Mère la supérieure de la ville [3] m'ayant fait l'honneur de me proposer la pensée que Notre-Seigneur leur a donnée, que vous serviriez Dieu utilement à la Madeleine, et ayant considéré la chose en toutes ses circonstances, je vous dirai tout simplement qu'il me semble qu'ils ont raison [de désirer] qu'après avoir considéré la chose devant Dieu, vous y sentiez de l'attrait. Voici les raisons qui me portent à cette opinion.

C'est, premièrement, que l'œuvre de soi est très saint, puisqu'il consiste à donner la main aux âmes qui se vont perdant, qui vont incessamment déshonorant Dieu et remplissant les enfers, pour les tirer de la masse de perdition, les faire vivre selon Dieu et enfin pour faire l'office de leur second rédempteur et les mener comme par la main dans la gloire que Notre-Seigneur leur a acquise par son sang précieux, emploi qui est si grand devant Dieu qu'il l'a estimé digne de son Fils et seul capable de l'attirer sur la terre.

Deuxièmement, pource que cette pensée est tombée dans l'esprit de ce sien grand serviteur, auquel il a donné grâce pour votre saint Ordre et pour la Madeleine, et en celui de notre chère Mère, que vous connaissez, encore que non pas peut-être tant que moi, l'un et l'autre vous ayant en estime et singulière affection.

Troisièmement, pource qu'il me semble que Notre-Seigneur vous a donné assez de part à son esprit pour con-

---

tumier ; elle la consultait sur les difficultés qui s'y rencontraient. » Sœur Turpin ne quitta le monastère d'Angers qu'en 1640 pour aller fonder celui d'Amiens, dont elle fut la première supérieure. C'est là qu'elle mourut le 20 décembre 1651 à l'âge de quarante-six ans. (Cf. *Abrégé de la vie et des vertus de la très honorée Mère Marie-Euphrosine Turpin* dans l'*Année Sainte des Religieuses de la Visitation Sainte-Marie*, Annecy, 1867-1871, 12 vol. in-8, t. XII, pp. 395-414.)

2. Noël Brulart de Sillery, grand bienfaiteur de la Visitation.

3. Hélène-Angélique Lhuillier.

naître l'importance de cet œuvre, pour l'affectionner et pour vous y employer utilement.

Quatrièmement, pource qu'il me semble que votre manière de vocation de delà, comme vous me l'avez dite, ne paraît pas si importante à la gloire de Dieu que celle d'ici.

Je ne vous mets que ces quatre raisons, pour lesquelles vous devez faire une grande attention à cette proposition, quoique je vous en pourrais donner beaucoup d'autres.

Or je vois, si me semble, les raisons contraires qui vous pourront faire douter si Dieu le veut :

Premièrement, que c'est votre supérieure[4] qui vous envoie à une qui vous demande. A quoi je réponds que vous êtes fille de cette maison[5] et non du faubourg, quoique vous y résidiez, et que cette maison a droit, si me semble, de vous rappeler en son besoin et que, l'obéissance de votre supérieure y intervenant, vous avez obligation de revenir ; en second lieu, que la bonne Mère du faubourg a témoigné à Monsieur le commandeur qu'elle le trouvait bon et qu'elle vous en écrirait elle-même, comme elle fait, et que, si l'on vous demande de delà, vous n'êtes pas moins souhaitée ici.

---

4. La Mère Marie-Agnès Le Roy, supérieure du second monastère, d'où Marie-Euphrosine Turpin avait été envoyée à Angers. Cette religieuse, née à Mons en 1603, était, par sa mère, nièce de Philippe de Cospéan, évêque de Lisieux. Elle entra en 1624 au premier monastère, qu'elle quitta, à la demande de la marquise de Dampierre, pour s'unir au groupe des sœurs qui furent envoyées au monastère du faubourg lors de sa fondation. Elle y devint directrice, puis assistante. Le suffrage des sœurs lui confia même six fois la charge de supérieure, qu'elle porta du 11 juin 1634 au 24 mai 1640, du 27 mai 1646 au 13 mai 1652 et du 6 juin 1658 à l'année 1664. Elle alla en personne commencer les monastères d'Amiens et de Mons, où elle resta trois mois, fonda celui d'Angers et le troisième de Paris et eut une grande part à l'établissement de celui de Varsovie. La mort l'enleva le 18 mai 1669. (*Année Sainte*, t. V, p. 547.)

5. Le premier monastère, où la sœur Turpin avait fait son noviciat.

Deuxièmement, vous me direz que l'emploi de la Madeleine semble n'être pas convenable à des filles de Sainte-Marie. A quoi je vous dirai que l'emploi au salut des âmes est propre aux enfants de Dieu et que, puisque Notre-Seigneur a jugé le soin de la Madeleine pouvoir être digne de sa bonté et de celui de la Vierge Marie, qu'il ne faut pas douter qu'il ne soit convenable aux filles de Sainte-Marie.

Troisièmement, vous m'observerez que peut-être vous faites besoin à Angers. A quoi je vous réponds qu'on y pourvoira de quelque autre qui n'y sera pas peut-être moins agréable et utile que vous.

Quatrièmement, il vous tombera dans l'esprit que peut-être vous n'aurez pas assez d'esprit pour servir à la conduite d'une si grande maison et si difficile. A quoi, je vous réponds que vous serez deux pour cela, Notre-Seigneur et vous, et qu'avec lui vous pourrez tout.

Cinquièmement, vos parents vous viendront en l'esprit, et qui peut-être ne le trouveront pas bon. Mais à cela je vous réponds qu'on le saura avant que la chose vous soit annotée et que, quand il y aurait de la répugnance, il me semble que vous devriez passer par dessus, comme vous avez fait généreusement touchant votre voyage pour Angers.

Sixièmement, que si la pensée de l'estime du monde vous voulait donner quelque atteinte, ce que je ne pense pas, répondez-lui, ma chère sœur, que tant s'en faut que l'on ait moins estimé Sainte-Marie en son corps, ni les filles qui y sont, pour s'être appliquées au soin de cette maison-là, qu'au contraire je n'ai jamais ouï dire tant de bien de votre saint Ordre, ni des filles qui sont à la Madeleine, que depuis qu'on a pris soin de ces pauvres créatures, et que nous devons estimer honorable tout ce que Notre-Seigneur et la sainte Vierge ont fait ; et que, l'un et l'autre s'étant appliqués au soin de la Madeleine,

vous pouvez honorablement servir selon Dieu et selon le monde au salut de ces filles.

Voilà, ma chère sœur, les objections qu'il me semble que la chair et le sang, le monde et le diable vous pourront faire ; et les réponses à icelles me semblent si raisonnables et conformes au bon plaisir de Dieu que, si j'étais ma sœur Marie-Euphrosine et qu'une personne me tînt la place que je vous tiens et avait autant de charité pour moi comme je vous estime et vous chéris en Notre-Seigneur, il me semble que je baisserais la tête et acquiescerais à cette proposition. Et c'est aussi, ma chère sœur, ce que j'espère que vous ferez si Notre-Seigneur ne vous fait connaître manifestement qu'il désire le contraire ; auquel cas j'acquiesce à ce que vous en ferez, d'aussi bon cœur que je suis, en l'amour de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère, ma chère sœur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Prêtre de la Mission très indigne

Je vous prie de présenter nos très humbles recommandations à notre chère Mère supérieure d'Orléans [6] et de m'aider à la remercier du très charitable accueil qu'elle me fit, il y a quelque temps, chez elle.

De Paris, cette veille de saint Mathias [7] 1637.

Suscription : Ma chère sœur Marie-Euphrosine Turpin, religieuse de Sainte-Marie.

---

6. Claude-Espérance Jousse. Elle fut supérieure pendant deux triennats consécutifs, du 21 mai 1634 au 24 mai 1640, et le redevint dans la suite.

7. 23 février.

262. — A LOUISE DE MARILLAC

[24 février 1637 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je vous demande très humblement pardon de deux choses ; l'une, de ce que je ne vous suis allé voir, à cause de l'embarras que j'ai ; l'autre, de ce que je n'ai fait faire la cheminée à M. Le Gras, votre fils, par oubliance. Voyez ma misère, et, si votre cœur n'avait assez de charité pour moi, où j'en serais. J'espère que vous me le pardonnerez ; et ai dit à Monsieur Soufliers qu'il le loge en une petite chambre chaude, proche à une que tient à feu M. Morennes, religieux de céans [2], où il se pourra chauffer

Je vis hier cette bonne fille de laquelle vous m'avez écrit. Je ne me ressouvins point de lui parler de sa lecture ni de sa couture. Le rencontre ne paraît pas si rustique que celle qui l'accompagnait. Mandez-moi, s'il vous plaît, ce que vous leur avez dit.

J'ai dit à Mademoiselle Desbordes [3], trésorière de Saint-Leu [4], qu'il est besoin que Barbe ait une compagne, pour le moins tandis qu'il y aura tant de malades en cette paroisse-là. Il faudra penser qui vous lui pourrez donner et se ressouvenir des Incurables [5]. Madame

---

Lettre 262. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Voir note 5.

2. Claude de Morennes, religieux de l'ancien Saint-Lazare.

3. Parente peut-être de M. Desbordes, auditeur à la cour des Comptes de Paris, avec lequel Louise de Marillac et saint Vincent étaient en rapports (Cf. *Lettres de Louise de Marillac*, lettres 267 et 272.)

4. Paroisse de Paris.

5. Cet hôpital, fondé par le cardinal de La Rochefoucauld, le 4 novembre 1634, pour les malades incurables, était presque achevé en

Fortia a dit à Madame Goussault qu'on désire les filles, à condition qu'elles vous seront soumises et changeables.

Je vous renvoie la lettre dont vous vous êtes méprise, et vous promets de vous aller voir le plus tôt qui me sera possible. Je vous souhaite cependant le bon jour et suis, Mademoiselle, v. s.

V. D.

Ce jour de saint Mathias.

263. — A LOUISE DE MARILLAC

[Entre 1636 et 1639 [1].]

Je suis bien aise de la retraite que Madame de Liancourt désire faire chez vous. Mademoiselle Lamy en désire faire autant. Je voudrais qu'elle s'y rencontrât avec Madame la présidente Goussault.

264. — A LOUISE DE MARILLAC

[Entre 1636 et 1639 [1].]

Madame la présidente Goussault et Mademoiselle Lamy s'en vont faire chez vous leur petite retraite. Je

---

avril 1637. On ne donna pas suite au projet d'y appeler les Filles de la Charité. Pierre Camus, évêque de Belley, y passa les dernières années de sa vie dans l'exercice de la charité. Il légua ses biens à l'hôpital et y fut enseveli en 1652. Les hommes furent transférés en 1802 au faubourg Saint-Martin, dans l'ancien couvent des Récollets. Les femmes elles-mêmes en sortirent en 1870 pour habiter le nouvel hospice des Incurables d'Ivry. L'hôpital, inoccupé pendant huit ans, fut cédé à l'Assistance publique et revécut sous le nom d'hôpital Laënnec. (Cf. Félibien, *op. cit.*, t. IV, p. 98 et suiv. ; Lebeuf-Bournon, *op. cit.*, t. VI, p. 255.)

Lettre 263. — Manuscrit Saint-Paul, p. 70.

1. Dates de l'installation des sœurs à La Chapelle et de la mort de Madame Goussault. Ce fut à La Chapelle, au dire de Gobillon (*op. cit.*, p. 78), que commencèrent les retraites des dames.

Lettre 264. — Abelly, *op. cit.*, t. I, chap. XXVI, p. 121.

1. Voir lettre 263, note 1.

vous prie de les servir en cela, de leur donner le département du temps que je vous ai mis en main, de leur marquer les sujets de leurs oraisons, d'écouter le rapport qu'elles vous feront de leurs bonnes pensées, en présence l'une de l'autre, et faire faire lecture de table pendant leur repas, au sortir duquel elles se pourront divertir d'une manière gaie et modeste. Le sujet pourra être des choses qui leur sont arrivées pendant leur sollitude[2], ou qu'elles auront lues des histoires saintes. Et s'il fait beau, après le dîner elles se pourront promener un peu. Hors ces deux temps, elles observeront le silence. Il sera bon qu'elles écrivent les principaux sentiments qu'elles auront eus en l'oraison et qu'elles disposent leur confession générale pour mercredi. La lecture spirituelle pourra être de l'*Imitation de Jésus-Christ* de Thomas à Kempis, en s'arrêtant un peu à considérer sur chaque période, comme aussi quelque chose de Grenade rapportant au sujet de leur méditation. Elles pourront encore lire quelques chapitres des Evangiles. Mais il sera bon que, le jour de leur confession générale, vous leur donniez l'oraison du *Mémorial* de Grenade, qui est pour exciter à la contrition. Au reste, vous veillerez à ce qu'elles ne se pressent pas trop âprement en ces exercices. Je prie Notre-Seigneur qu'il vous donne son esprit pour cela.

265. — A LOUISE DE MARILLAC

[Entre 1636 et 1639[1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

---

2. *Solitude*, retraite.

Lettre 265. — L. a. — Dossier de la Mission, original.

1. Voir lettre 263, note 1.

Je me crains que Madame la présidente Goussault se trouvât mal de coucher sur la rue [2]. Il me semble lui avoir ouï dire qu'elle est incommodée quand cela arrive ; et puis d'ailleurs il est à craindre que ses parents, notamment Madame sa mère, ne le trouvât mauvais.

Il n'y a rien qui presse pour votre retraite. Il n'y a pas long temps que vous êtes sortie de maladie. Je craindrais que ce serait trop tôt vous exposer à ce travail. Au nom de Dieu, Mademoiselle, allons doucement.

Je me crains bien de ne pouvoir aller chez vous, et ai peine de vous donner celle d'avoir un carrosse pour venir ici. Que si pourtant vous pouvez le dernier demain à huit ou neuf heures, vous serez la bienvenue. Mais, au nom de Dieu, ne vous empressez pas.

Quant à ces filles, je n'entends pas bien ce que vous m'en dites. Nous en parlerons à la première vue, à laquelle vous prendrez la peine, s'il vous plaît, de nous rapporter le cordon. Soyez cependant gaie et soigneuse de votre santé, et ressouvenez-vous que je suis, en l'amour de Notre-Seigneur [3], v. s.

V. D. P.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

266. — A LOUISE DE MARILLAC

[Entre 1636 et 1642 [1].]

Mademoiselle,

Il me semble que vous ne sauriez commencer vos exer-

---

2. Madame Goussault faisait sa retraite chez Louise de Marillac.

3. Le saint avait d'abord écrit : *que je suis, de toute l'étendue de mon affection* ; puis, trouvant sa phrase trop tendre, il barra ces mots et les remplaça par ceux qu'on lit dans le texte.

Lettre 266. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Dates extrêmes du séjour de Louise de Marillac à La Chapelle. On ne peut s'empêcher de remarquer que le ton général de la lettre étonne à une époque aussi tardive.

cices en un temps plus propre. Les religieux et les religieuses les font pour la plupart à présent. Commencez donc demain lundi, s'il vous plaît. Trois demi-quarts d'heure vous suffiront par jour pour votre oraison, demi-heure pour chaque oraison, les deux le matin à huit et à dix heures et demie, et l'autre à 4 heures [2].

Bien volontiers j'entendrai votre confession à La Chapelle. Pourrez-vous avoir un carrosse ? Sinon, je tâcherai d'aller à Saint-Victor [3] ; mais cela ne se fera pas sans quelque difficulté de ce lieu-là. Vous finirez samedi au soir, irez à la messe tous les jours. Vous ferez dire que vous êtes empêchée et remettrez ceux qui auraient à faire nécessairement à vous, immédiatement après votre dîner, et couperez court. Vous communierez jeudi prochain, prendrez seulement les matières de l'oraison que M. de Genève [4] met au commencement et à la fin de son *Introduction* [5] et les départirez en façon qu'elles vous suffisent et les fassiez toutes, et en pourrez faire quelques-unes deux fois, selon l'attrait que Notre-Seigneur vous donnera. Lisez le Nouveau Testament, outre les autres lectures que je vous ai proposées. Ecrivez-moi tous les deux jours sommairement ce qui se passera et votre disposition du corps et de l'esprit, et tâchez sur toutes choses de ne vous pas empresser ; mais faites tout doucement comme vous pouvez vous représenter que faisait le bon M. de Genève.

Je ne vous prie point de vous ressouvenir de moi en vos prières, pource que je ne fais point de doute qu'après le petit Le Gras vous ne me mettiez au premier rang ; non pas que je le mérite ; mais la connaissance que vous

---

2. Tel est le texte de l'original. La phrase n'a de sens que si on lit *trois demi-heures* au lieu de *trois demi-quarts d'heure.*

3. Probablement aux Bons-Enfants, rue Saint-Victor.

4. Saint François de Sales.

5. L'*Introduction à la vie dévote.*

avez du besoin que j'en ai, et la charité que Notre-Seigneur vous a donnée pour moi, me le fait espérer.

Adieu donc, Mademoiselle ; ménagez-vous tellement en cette retraite que vous nous laissez le moyen de vous en conseiller d'autres.

J'oubliais à vous dire que vous ne vous surchargiez pas de règles de pratique, ains que vous vous affermissiez bien à bien faire celles [que] vous avez, vos actions journalières, vos emplois, bref que tout tourne à bien faire ce que vous faites. N'admettez point, non plus, les pensées de singularité qui vous ont tracassée d'autrefois ; c'est un change que le malin esprit vous voudrait donner.

Or sus, je finis ici, avec la prière que je fais à Notre-Seigneur qu'il soit lui-même votre conduite en votre retraite, et sa sainte Mère aussi, et suis, en leur amour, votre très humble serviteur.

V. D. P.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

267. — A LOUISE DE MARILLAC

Mademoiselle,

La dévotion des disciples de Notre-Seigneur assemblés pour prier pour la venue du Saint-Esprit soit toute sensible à votre cœur pour jamais [1] !

J'aurais été fort aise d'entendre cette bonne fille de Saint-Benoît [2] ; mais quel moyen, attendu le voyage que j'ai à faire ? Assurez-la que je prierai Dieu pour elle, et recommandez-moi à ses oraisons, si vous plaît. Je pense

---

Lettre 267. — L. a. — Dossier de la Mission, original.

1. La lettre est du dimanche qui précède la fête de la Pentecôte
2. Paroisse de Paris.

qu'il sera bon que vous la fassiez entendre par un confesseur extraordinaire ; M. Lambert ou M. Soufliers pourront lui rendre ce service. Si vous le mandez audit sieur Lambert, M. Pillé pourrait entendre ce bon pauvre homme picard, lorsque l'un desdits sieurs ira entendre cette bonne fille. Dieu vous rende la charité que vous lui faites !

Isabelle[3] ferait bien à Saint-Paul. Mais, s'il faut faire entendre par ce bon prêtre à M. de Saint-Paul[4] ce que vous me dites, il faut attendre à mon retour. Aussi bien n'y a-t-il rien qui presse, à ce qu'il m'a dit.

Je suis consolé de votre charité pour Marie ; mais ne vous allez pas vous exposer, s'il vous plaît. La bonne fille Isabelle pourrait-elle pas bien faire ce qu'il faut ?

Si les ordinands viennent à Saint-Lazare, M. de la Salle y fera la leçon et sera bien empêché ; sinon, il pourra travailler à l'établissement de la Charité à La Chapelle ; et, à son défaut, M. Lambert pourra faire l'action, si mieux vous n'aimez la différer jusques à la Fête-Dieu. Gouvernez et soyez bien gaie. Assurez-vous que tout ce que vous m'avez dit est tentation, et que je suis au dedans et au dehors, maintenant et pour l'éternité, en l'amour de Notre-Seigneur, Mademoiselle, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Ce dimanche au soir, 24 mai 1637.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras, à La Chapelle.

---

3. Elisabeth Martin, Fille de la Charité.

4. Nicolas Mazure, chanoine de Coutances, né dans le diocèse d'Avranches, ordonné prêtre le 17 avril 1632. Il remplaça son oncle Guillaume Mazure, mort le 12 mars 1633, comme curé de la paroisse Saint-Paul, permuta sa cure en 1664 avec André Hameau, docteur en Sorbonne, contre l'abbaye de Saint-Jean-en-Vallée, du diocèse de Chartres, et mourut le 25 juin 1685, doyen de la Faculté de théologie.

268. — A LOUISE DE MARILLAC

[Vers le 24 mai 1637 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je viens d'arriver et m'en vas partir pour Pontoise, pour revenir demain au soir et repartir le lendemain pour auprès de Dourdan [2], d'où j'espère être de retour jeudi ou vendredi de la semaine prochaine. Je me recommande cependant à vos prières.

Vous pouvez rappeler Marie sans en rien dire aux dames. Il sera bon de remettre l'affaire de Saint-Paul [3]. Je vous prie de faire réponse pour nous deux à Madame Pelletier.

L'on m'ôte la plume de la main. Adieu, Mademoiselle. Je suis v. s.

V. D.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

269. — A ANTOINE COLÉE, SUPÉRIEUR, A TOUL [1]

1637.

J'ai su que votre pain n'était pas bien fait ; je vous prie de le faire faire par quelque boulanger, si vous en trouvez ; car c'est le principal que d'avoir du bon pain.

Lettre 268. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Cette lettre semble devoir être rapprochée de la lettre 267.
2. Aujourd'hui chef-lieu de canton en Seine-et-Oise.
3. Paroisse de Paris. Il s'agit sans doute de la Charité.

Lettre 269. — Collet, *op. cit.*, t. II, p. 314, note.

1. Collet dit, parlant de cette lettre : « Voici comme le saint écrivait en 1637 à M. Barry, qui depuis peu était supérieur de la maison de Toul. » Or, en 1637, M. Barry, qui ne fut jamais supérieur dans cette ville, n'était ni prêtre ni membre de la congréga-

Il sera bon aussi de varier quelquefois les viandes [2]... pour soulager la pauvre nature, qui se dégoûte de voir toujours les mêmes choses. Vous ferez encore bien de recommander aux frères la netteté et la propreté tant de la cuisine que du réfectoire.

270. — A MADAME GOUSSAULT

[25 août 1637 [1].]

Madame,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je viens de recevoir la vôtre tout présentement, qui m'a consolé pource qu'elle me fait voir l'état de votre santé et celui de la mission, et rends grâces à Dieu de tous les deux et de ce que vous voulez ajouter à vos autres bonnes œuvres celle de recevoir M. Le Houx et Mademoiselle Le Gras. Si celle-ci est en état de vous aller voir, je pense qu'il lui sera bien employé, et je lui manderai.

Pour l'office de bailli, M. le prieur le désire pour un sien neveu, qui est habile homme et de probité. Vous pouvez penser que, si la chose était à notre seule disposition, que vous y seriez la toute puissante [2].

M. Cuissot [3] me met un mot dans sa lettre, qui me fait

---

tion de la Mission. La maison de Toul avait alors à sa tête Antoine Colée. Ce dernier, né à Amiens le 28 octobre 1610, reçu dans la congrégation en 1630, ordonné prêtre en 1635, supérieur de la maison de Toul de 1637 à 1638, sortit de la compagnie en 1646.

2. *Viandes*, aliments.

Lettre 270. — L. a. — Dossier de la Mission, original.

1. Ces mots « Il est encore nouveau », appliqués à Gilbert Cuissot, ne permettent pas de douter de l'année.

2. Il s'agit du baillage de Saint-Lazare. Suivant les termes du contrat du 7 janvier 1632, saint Vincent ne pouvait donner l'emploi de bailli « qu'en présence et par avis et consentement... du prieur ».

3. Gilbert Cuissot, né le 5 novembre 1607, était prêtre depuis six

douter si les missionnaires se nourrissent eux-mêmes. Bon Dieu ! Madame, auriez-vous fait cette brèche à la Mission, et M. [Cuissot] [4] se serait-il laissé aller pour cela? Je lui écris et le prie que, ma lettre reçue, il commence à faire le petit ordinaire. Il est encore nouveau et je ne lui parlai point devant son départ. J'ai seul le tort de tout cela.

Nous avons céans six ou sept personnes de malades, la plupart de la dysenterie. Dites-en un mot au bon Dieu, s'il vous plaît.

Je suis, en son amour, pourvu que vous soyez bien gaie, Madame, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL

De Paris, ce jour saint Louis.

Suscription : A Madame Madame la présidente Goussault.

271. — *LASCARIS, GRAND MAITRE DE L'ORDRE DE MALTE*[1], *A SAINT VINCENT.*

Monsieur,

On m'a donné avis que le vénérable bailli de Sillery vous

---

ans quand il entra dans la congrégation de la Mission, le 14 mai 1637. Après avoir dirigé l établissement de Luçon, il fut nommé supérieur à La Rose (1640-1644), puis au collège des Bons-Enfants (14 octobre 1644-1646), où il fit les vœux le 11 novembre 1644. Nous le trouvons ensuite au séminaire du Mans (1646) et à Saint-Lazare (1646-1647). Le séminaire de Cahors l'eut à sa tête de 1647 à 1662, et la maison de Richelieu de 1662 à 1666. Il a déclaré par écrit que, lors de l'élection du successeur de saint Vincent, comme il hésitait à voter pour René Alméras, dont l'état de santé laissait beaucoup à désirer, le saint lui apparut et fixa son choix. On tient également de lui qu'en 1662, exorcisant une possedée, il arracha au démon de précieux aveux sur la sainteté du fondateur et la récompense réservée par Dieu aux missionnaires fidèles à leur vocation. Il mourut en 1666.

4. Texte du manuscrit : *Buissot*. La rectification s'impose. Antoine Buissot était entré dans la congrégation de la Mission en 1630.

Lettre 271. — Abelly, *op. cit.*, l. I, chap. XXXII, 1re éd., p. 151.

1. Paul Lascaris, de la famille des Lascaris, empereurs de Nicée,

avait choisi pour lui aider à faire la visite des églises et paroisses qui dépendent du grand prieuré, à quoi vous avez déjà commencé d'employer utilement vos soins et fatigues, pour l'instruction de ceux qui en avaient un extrême besoin[2] *; ce qui me convie à vous en faire par ces lignes de bien affectionnés remerciements et à vous en demander la continuation, puisqu'elle n'a autre objet que l'avancement de la gloire de Dieu et l'honneur et réputation de cet Ordre.*

Je supplie de tout mon cœur la bonté de Dieu de vouloir récompenser votre zèle et charité de ses grâces et bénédictions et me donner le pouvoir de vous témoigner combien je m'en reconnais votre...

Le grand maître Lascaris de Malte.

Le sept septembre 1637.

272. — A CHARLES DE MONTCHAL, ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE[1]

[Septembre 1637 ou 1638[2].]

Monseigneur,

Je vous demande très humblement pardon si je n'ai l'honneur de vous voir cette après-dînée, pource que j'ai donné parole à Monseigneur l'évêque de Grasse[3], à M. de Bayonne[4] et à Monsieur Pavillon de passer cette après-dînée avec eux, quoique je sois en retraite, et à M. le commandeur de Sillery pour lui parler sur le

---

né à Castellar en 1560, élu grand maître de l'ordre de Malte en 1636, mort en 1657.

2. Ces visites furent accompagnées de missions.

Lettre 272. — Original à Paris chez les Filles de la Charité de la rue de la Ville-l'Evêque, 14.

1. Un des prélats les plus remarquables du XVIIe siècle par sa piété, son zèle, sa science et sa fermeté à soutenir les droits de l'Eglise contre les empiétements de l'Etat. Il mourut en 1651.

2. Cette lettre a été écrite après la nomination d'Antoine Godeau à l'évêché de Grasse et de François Fouquet à celui de Bayonne, avant la consécration de Nicolas Pavillon et au mois où saint Vincent faisait d'habitude sa retraite annuelle.

3. Antoine Godeau.

4. François Fouquet.

tard. Je suis honteux, Monseigneur, d'être contraint d'en user de la sorte. Votre charité, qui n'a point de mesure pour nous, si me semble, me le pardonnera.

Je viens d'écrire tout présentement à Monseigneur de Beauvais[5] et je vous assure, Monseigneur, que la moitié de la lettre est pour le moins de vous et de ce que Notre-Seigneur fait par vous.

Je suis, en l'amour du même Seigneur, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Suscription : A Monseigneur Monseigneur l'archevêque de Toulouse.

273. — A LOUISE DE MARILLAC

[Vers novembre 1637 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Si vous pouvez donner quelqu'une de vos filles à l'Hôtel-Dieu en la place d'Henriette, je pense que vous lui ferez charité non petite ; car je ne pense pas qu'à moins d'être malade, elle puisse souffrir la mortification de ce voyage. Que si vous n'en avez point pour suppléer

---

5. Augustin Potier.

Lettre 273. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Cette lettre semble intimement unie à la lettre 276, qui a elle-même des liens communs avec les lettres 274, 275, 277. Elles ont été écrites au temps où la maison-mère était à La Chapelle et du vivant de Madame Goussault, c'est-à-dire entre 1636 et septembre 1639. Comme la lettre 275 est du 1er novembre et que le 1er novembre 1636 saint Vincent n'était pas à Paris, le choix reste limité aux années 1637 et 1638. En comparant les lettres 272 et 276 avec la lettre 278, qui ne peut être de 1638, on s'aperçoit sans peine qu'il faut les rapprocher et par suite qu'elles sont de 1637.

à son défaut, la volonté de Dieu paraît qu'il faut qu'elle attende, quoi qui en puisse arriver. Mais je serais consolé, si me semble, si elle pouvait avoir cette consolation.

Je vous prie m'excuser de ce que je n'ai pu voir vos filles. Je le ferai au premier jour. Vous ne me dites rien de votre santé. Que si vous n'avez que ce que vous avez eu d'autrefois, j'espère que cela vous profitera et vous guérira tout à fait. Je n'ai pu, non plus, voir l'affaire de Madame de Liancourt [2]. Je le ferai à ce soir, que je vous souhaite aussi bon que je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Mademoiselle, votre très humble serviteur.

V. Depaul.

Ce mardi au soir.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

274. — A LOUISE DE MARILLAC

[Vers novembre 1637 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

J'ai été fort aise d'apprendre de vos nouvelles et que vous vous portez mieux. Je prie Notre-Seigneur qu'il achève à vous guérir, et vous de faire votre possible pour cela.

Madame Mussot vous a dit vrai de la maîtresse de Jeanne, mais non pas de cette bonne fille, qui était fort aise de ce rencontre. Je trouve bon néanmoins que vous donniez ce contentement à cette bonne Madame Mussot

---

2. Probablement l'affaire des chapelains de Liancourt.

Lettre 274. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.
1. Voir lettre 273, note 1.

touchant Nicole et que vous preniez l'occasion dès aujourd'hui de l'envoyer.

Mais, mon Dieu, que dirons-nous de cette pauvre fille rechutée ? Rien certes, sinon qu'il faut adorer la providence tout aimable de Dieu.

Je suis, en son amour, votre très humble serviteur.

V. DEPAUL.

Je pense que vous ferez bien d'en user en la manière que vous me mandez par votre lettre.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

275. — A LOUISE DE MARILLAC

[1er novembre 1637 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je suis bien aise de ce que vous me mandez de ces bonnes filles de Liancourt et notamment de celle qui sait faire de la dentelle. Elle pourra apprendre cela aux pauvres gens, qui servira d'attrait pour les choses spirituelles. Mandez-les donc quand il vous plaira.

Je ne vois pas qu'il soit besoin que Madame Goussault pour le présent soit avec vous quand vous parlerez à Madame Mussot, ni à cette pauvre femme. Que si l'une ni l'autre ne profitent de ce que vous leur direz, vous y pourrez faire intervenir ladite dame, si ce n'est que, vous rencontrant au logis de ladite dame, vous les envoyassiez quérir là. Mais ce sera beaucoup différer, à ce que je crains. Mais, si la douceur de votre esprit a

---

Lettre 275. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.
1. Voir lettre 273, note 1.

besoin d'un filet de vinaigre, empruntez-en un peu de l'esprit de Notre-Seigneur. O Mademoiselle, qu'il savait bien trouver l'aigre-doux, quand il fallait !

Je suis, en son amour, Mademoiselle, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Ce jour de la Toussaint au soir.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

276. — A LOUISE DE MARILLAC

[Vers novembre 1637 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je ne puis que vous répondre touchant les prêtres de Madame de Liancourt, sinon que j'estime qu'elle n'en trouvera point pour le peu qu'elle donne ; ou, si elle le fait, ils la quitteront lorsqu'ils trouveront mieux, si ce n'est que le bon Monsieur Bourdoise lui en donne des siens et qu'il plaise à Dieu les conserver toujours dans la manière de vie qu'ils ont à présent, comme je l'espère de sa bonté. Et il faut que, pour perpétuer la chose, le revenu soit en fonds ; ou autrement, dans cinquante ans d'ici, sa fondation sera réduite à la moitié. Le prix des choses double de cinquante en cinquante ans pour le moins.

Je pense qu'il sera bon que vous écriviez encore une fois à Madame Mussot touchant cette bonne femme, à ce qu'elle vous die en quoi est la résolution de cet affaire. Et pour Henriette, j'attends Monsieur de Lamoi-

---

Lettre 276. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.
1. Voir lettre 273, note 1.

gnon[2] pour lui en parler, ou bien vous aurez plus tôt fait d'écrire à Mademoiselle Desbordes et la prier qu'elle vous aille voir pour lui communiquer un affaire que vous faites difficulté de lui écrire ; et je pense qu'il est bon que vous le fassiez plus tôt que plus tard, tandis que le prêtre est encore malade.

Bon jour, Mademoiselle. Je vis hier M. votre fils, qui me paraît plus tournant à l'ecclésiastique. Je vous prie de me mander si vous lui avez dit ce que vous m'avez mandé touchant Mademoiselle Poulaillon.

Je suis en l'amour de Notre-Seigneur, Mademoiselle, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Je trouvai hier au soir cette lettre, que je croyais vous avoir envoyée ; il y a trois jours que je l'ai écrite. Si je le puis tantôt, j'aurai le bien de vous voir à La Chapelle.

277. — A LOUISE DE MARILLAC

Lundi matin, aux Bons-Enfants
[Vers novembre 1637[1].]

Mademoiselle,

L'on me demande fort souvent des ecclésiastiques

---

2. Guillaume de Lamoignon, marquis de Basville et conseiller au Parlement de Paris, homme d'une insigne piété et d'un grand caractère, qui devint en 1644 maître des requêtes et en 1658 premier président au Parlement de Paris. En lui annonçant sa nomination de premier président, Louis XIV lui dit : « Si j'avais connu un plus homme de bien, un plus digne sujet, je l'aurais choisi. » Il fut l'ami et le protecteur des gens de lettres, particulièrement de Boileau, qui lui adressa sa sixième épître et écrivit le *Lutrin* sur sa demande. Il était intimement lié avec saint Vincent de Paul. Il recueillit chez lui ceux des missionnaires qui tombèrent malades à Etampes en secourant les pauvres. Sa mère et sa sœur prirent une grande part aux œuvres du saint. Il mourut le 10 décembre 1677. (*Vie de M. le premier président de Lamoignon*, Paris, 1781, in-4.)

Lettre 277. — Pémartin, *op. cit.*, t. II, p. 28, lettre 545.

1. Voir lettre 273, note 1.

de plusieurs endroits ; mais j'en connais peu que je puisse bonnement donner, notamment à Madame de Liancourt, pour les conditions qu'elle désire. Si M. Bourdoise ne lui en peut donner, je pense qu'elle fera bien d'en demander à Monseigneur de Beauvais [2], mais non pas, pour La Roche-Guyon [3], à Monseigneur de Rouen [4]. Il y a grande difficulté d'un évêque à un autre.

Je suis bien fâché de ce que je ne vous ai pu donner le temps que vous désiriez à La Chapelle, et de ce que je ne le pourrai non plus, si vous venez mercredi à Paris, à la chambre de vos filles de Saint-Nicolas. Je pars ce matin pour aller voir Madame la présidente de Herse indisposée, qui se plaint de moi, à douze lieues d'ici, et ne reviendrai peut-être de quatre ou cinq jours. Au retour, vous pourrez faire quelque tour en cette ville, ou j'irai à La Chapelle.

Je me recommande cependant à vos prières et suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Mademoiselle, votre...

Je loue Dieu de ce que vous êtes quitte à si bon marché de ce grand embarras ; je vous prie de vous ménager pour Dieu.

278. — A LOUISE DE MARILLAC

[Vers novembre 1637 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Monsieur du Coudray n'avait rien à vous dire de

---

2. Augustin Potier.

3. Le duc de Liancourt était seigneur de la terre de La Roche-Guyon (Seine-et-Oise), qui fut érigée en duché-pairie en 1643.

4. François de Harlay.

Lettre 278. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Voir lettre 273, note 1. François du Coudray et Benoît Bécu,

Monsieur votre fils, non plus que moi, si ce n'est de savoir s'il agrée son séjour aux Bons-Enfants, pource que la chambre à feu de dessus la porte est vide et que l'hôtesse m'a fait demander si nous la prendrions pour lui. Et ce que je vous dis, c'est simplement ; mandez-moi donc votre volonté. M. du Coudray n'avait pas charge de vous en parler, non plus que d'autre chose de lui ; et assurez-vous que nous n'avons aucune peine de lui et que j'en aurais s'il n'agréait pas sa demeure et qu'il en changeât, si ce n'était en mieux, que je ne crois pas, si me semble.

Une fille aveugle d'Argenteuil [2], qui gouverne la Charité de ce lieu-là, me vint trouver avec une cousine de Barbe de Saint-Leu, et me pressa pour consentir qu'elle [3] entrât aux religieuses qui sont depuis peu en ce lieu-là [4], mais je tins ferme contre. Elle a passé néanmoins par dessus. C'est son voyage aux noces de son frère qui a fait le coup. Béni soit Dieu ! Il faut agréer l'ordre de sa providence et prier pour cette bonne fille, à ce qu'il plaise à Dieu lui donner la persévérance et aviser qui c'est que vous lui baillerez.

Il me semble voirement que vous ferez bien de bailler Marie [5], de Saint-Paul, à Saint-Germain [6]. Je n'estime pas qu'il faille mettre Nicole, de Saint-Sauveur, en pas un lieu de long temps. Mais qui aurez-vous pour Saint-Leu, si Henriette s'en va aller à Villers [7], comme vous me dites et elle me le demanda hier ?

---

dont il est question dans cette lettre, furent placés en janvier 1638, le premier à Toul, le second à Richelieu.

2. Localité de Seine-et-Oise.

3. Barbe, de la paroisse Saint-Leu à Paris.

4. Il s'agit du couvent des Bernardines, fondé en 1635 par Denis Desnault, aumônier de la reine Anne d'Autriche et seigneur de Robiolles.

5. Peut-être Marie Joly.

6. Saint-Germain-l'Auxerrois.

7. Villers-sous-Saint-Leu.

J'enverrai aujourd'hui M. Benoît [8] voir sa bonne sœur [9], que je salue de tout mon cœur. Je suis un peu en peine de cette bonne fille et de la pauvre Madame Goussault, laquelle je vis hier au soir avec sa fièvre continue et avec oppression d'estomac. Elle était pourtant un peu mieux que le jour auparavant ; mais l'on dit qu'elle change souvent d'état. L'on la devait saigner dans demi-heure. Je ne vous dis point que vous l'offriez à Dieu ; je m'assure que vous n'y manquez pas. Je lui dis que votre indisposition vous tenait au lit. Je vous prie de le garder encore et de ne point penser à l'aller voir.

Je ne me mets point en peine de vous, par la grâce de Dieu. Je pensais vous aller voir hier ; mais je fus accablé de monde, et fallut que je m'excusasse à deux dames d'aller à La Chapelle. Je serai pourtant bien aise de savoir votre état présent. Le mien est mieux, Dieu merci, et me propose d'aller aux champs, selon votre avis ; notre assemblée de mardi et la retraite de M. de la Marguerie [10] m'en ont empêché jusques à présent. M'avez-vous mandé que vous désiriez que je vous visse auparavant ?

Bon jour, Mademoiselle. Je suis v. s.

V. D.

Vous ne pourriez aller à la messe aujourd'hui sans vous faire plus malade ; entendez-la de votre lit, s'il vous plaît, ainsi que l'*Introduction à la vie dévote* l'enseigne, et cela doucement, sans contention. N'est-ce pas chez vous que Marie Bécu est malade ?

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

---

8. Benoît Bécu.
9. Marie Bécu, Fille de la Charité.
10. Elie Laisné, sieur de la Marguerie.

279. — A LOUISE DE MARILLAC

[Vers novembre 1637 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Ne me faites point des excuses, je vous en prie, de ce que vous avez envoyé M. votre fils au collège [2] ; vous avez tout pouvoir. Je le reçois à grâce de Dieu ; et, au cas qu'il soit besoin, envoyez-le céans, s'il vous plaît. Tout est à vous et à lui. Je suis bien aise de lui voir l'appréhension de perdre ses leçons ; voilà qui va bien.

Je vis hier M. Holden ; nous parlâmes un peu de l'esprit du martyre ; mais la première fois [3] ce sera de celui de la charité, qui est tant nécessaire à un esprit apostolique.

Si la sœur du frère Jean [4] est propre, je pense que le pauvre garçon l'estimera bienheureuse qu'elle soit de la Charité ; je lui en parlerai et à vos filles demain l'après-dînée céans ; il me serait difficile d'aller ailleurs.

Si Barbe veut aller en religion ; mettez-lui-en le marché en main tout doucement, s'il vous plaît ; elle en sera bientôt lasse, ou la religion d'elle.

Et pour cette autre fille de l'Hôtel-Dieu, il vaut mieux s'en défaire plus tôt que plus tard ; ou plus vous attendrez, la sortie fera plus d'éclat. Sachez bien au vrai ce qui en est et faites entendre aux autres qu'elle n'est pas pour demeurer, qu'elle a été bien aise de se mettre à

Lettre 279. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Cette lettre a été écrite peu après la lettre 278.
2. Au collège des Bons-Enfants.
3. *La première fois*, la prochaine fois.
4. Plusieurs frères coadjuteurs portaient ce petit nom. Le saint a peut-être en vue Jean Jourdain ou Jean Houlie, beau-frère de Jean Bécu.

couvert quelque temps pour entrer en religion. Et si Barbe persévère, qu'elle remercie sa cousine et qu'elle lui die, comme elle vous a dit, qu'elle s'est donnée à Dieu en la personne des pauvres [5]. Je n'ai pu parler à Barbe ; je suis trop embarrassé.

Je suis bien aise du mémoire et le suivrai. Je ferai venir les filles de Saint-Laurent.

Je pense que le grand voyage est entièrement différé ; j'en ferai un petit de quatre ou cinq jours seulement, dans deux ou trois jours d'ici, si Notre-Seigneur l'a agréable.

Je suis, en son amour, Mademoiselle, votre serviteur.

V. D.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

280. — A LOUISE DE MARILLAC

[Vers novembre 1637 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

J'ai une assignation d'importance aujourd'hui, sur les trois heures, à une assemblée qui pourra durer jusques à la nuit. Je m'en vas passer cependant chez Madame Goussault, que je n'ai point vue il y a trois jours. Sa fièvre n'est pas si forte aujourd'hui ; on l'a néanmoins saignée ce matin. C'est une double-tierce, dont le jour plus fâcheux est aujourd'hui.

J'ai de la peine de ce que je ne puis aller voir la bonne fille Marie [2]. Ce sera demain, Dieu aidant. Je la

---

5. Voir la lettre 278.

Lettre 280. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Cette lettre a suivi de près la lettre 278.

2 Marie Bécu.

salue cependant par M. son frère[3], que je lui envoie.

J'ai eu peur que, retournant chez Madame Goussault, vous ne retombassiez comme vous avez fait à la première visite. Fortifiez-vous ; vous en avez besoin, ou, quoi que ce soit, le public.

Bon jour, Mademoiselle. Je suis v. s.

V. D.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

281. — *L'ABBÉ DE SAINT-CYRAN*[1] *A SAINT VINCENT*

De Dissay, ce 20 novembre 1637.

Monsieur,

Depuis la dernière fois que j'eus l'honneur de vous voir, j'ai toujours été malade, un mois durant, d'une impression maligne que m'avait faite, comme je crois, une personne mouranie

---

3. Benoît Bécu.

Lettre 281. — *Les reliques de Messire Jean du Verger de Hauranne, abbé de Saint-Cyran*, par François Pinthereau, Louvain, 1646, in-8, p. 347 et suiv.

1. Jean du Verger de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, né à Bayonne en 1581. L'abbé de Saint-Cyran avait fait la connaissance de saint Vincent à Paris vers 1622 et n'avait pas tardé à se lier d'amitié avec lui. Au dire de Barcos, son neveu, il aurait rendu au saint des services signalés ; la congrégation de la Mission lui serait redevable, dans une certaine mesure, de la possession du collège des Bons-Enfants et de Saint-Lazare (*Défense de feu M. Vincent de Paul*, p. 11), ainsi que de la bulle d'approbation obtenue en cour de Rome. Ce qui est sûr, c'est que les entrevues, assez fréquentes au temps où le saint habitait les Bons-Enfants, devinrent plus rares après 1632 et cessèrent presque à partir de 1634. Le motif se devine. Tant que le saint garda quelque espoir de ramener Saint-Cyran aux idées traditionnelles de l'Eglise, il consentit à entendre des propos qui blessaient ses sentiments les plus intimes ; mais quand il eut la conviction que cet esprit si profondément altéré ne se rendrait ni à ses instances ni à ses raisonnements, il préféra espacer ses visites. Au mois d'août 1637, presque à la veille du jour où l'abbé de Saint-Cyran devait partir pour le Poitou, saint Vincent alla le voir chez lui, le supplia de renoncer à quatre erreurs qu'on lui attribuait, et devant l'émotion que provoquaient ses paroles, il s'excusa doucement et le pria de vouloir bien accepter un cheval pour le voyage. L'abbé ne se justifia que le 20 novembre 1637 par la lettre ci-dessus. Quelques mois après, le 15 mai

que j'assistai le long d'une nuit[2]. *Ne sachant pas à quoi mon mal se terminerait, que je portais sans me tenir dans le lit, j'ai eu diverses pensées, au cas qu'il plût à Dieu de me mener à la veille de ma mort, et parce que j'avais lors en l'esprit les derniers discours que vous avez eus avec moi, je songeais à vous faire savoir par écrit que, par la grâce de Dieu, je n'avais mon cœur nullement chargé de ces quatre choses que vous me vîntes dire chez moi, et que j'en avais d'autres en l'âme, que vous ignorez*[3], *pour lesquelles j'ai sujet de craindre les jugements de Dieu, qui reçoivent quelque sorte d'allégement à l'accusation de ces vérités catholiques, qui passaient pour mensonges et faussetés parmi ceux qui aimaient mieux la lueur et l'éclat que la lumière et la vérité de la vertu. La disposition d'humilité que vous avez au fond du cœur pour croire ce que l'on vous ferait voir dans les livres saints, me fait assez connaître qu'il n'y avait rien de plus facile que de vous faire consentir, par le témoignage même de vos yeux, à ce que vous détestez maintenant comme des erreurs. Mais quand je vous ouis, dans la suite de votre fraternelle admonition, trouver mauvais, et quand ajouter cette cinquième correction aux autres quatre, de ce qu'autrefois je vous avais dit en particulier que j'avais envie de vous faire rendre un bon office et à*

1638, Saint-Cyran était arrêté et enfermé au château de Vincennes. Parmi les papiers trouvés chez lui se trouvait une copie de la lettre du 20 novembre. Dans son désir d'accumuler les charges contre son prisonnier, Richelieu ne pouvait négliger d'entendre un témoin aussi bien renseigné que l'était saint Vincent. Il le fit convoquer devant M. de Laubardemont, maître des requêtes ; puis, sur son refus de répondre à un juge laïque, il l'interrogea lui-même. Les jansénistes ont prétendu que le saint comparut enfin devant Lescot, confesseur du cardinal, et ils ont publié un compte rendu de sa déposition, écrite, disent-ils, de sa main. Ce document, que nous croyons authentique, est certainement altéré ou incomplet. L'emprisonnement de Saint-Cyran était l'œuvre personnelle de Richelieu. Dès que le cardinal fut mort, Louis XIII permit au prisonnier de communiquer avec les personnes du dehors. Cette mesure de clémence fut bientôt suivie d'une seconde : le 16 février 1643, Saint-Cyran fut remis en liberté. Il ne jouit pas longtemps de la faveur royale ; une attaque d'apoplexie l'enleva le 11 octobre 1643. On a dit, s'appuyant sur une phrase équivoque de Barcos, que Vincent de Paul assista à ses funérailles. Le fait est inexact, et Barcos lui-même a déclaré qu'on l'avait mal compris. (Cf. notre étude sur les *Rapports de Saint Vincent de Paul avec l'abbé de Saint-Cyran*, Toulouse, 1914, in-8.)

2. Madame d'Andilly. (Interrogatoire de l'abbé de Saint-Cyran, question 9.)

3. Ses péchés. (Interrogatoire, question 12.)

toute votre maison, je jugeai que ce n'était pas le temps de se défendre et de vous éclaircir par des preuves même sensibles et artificielles, de ces choses que vous trouvez mauvaises jusques à les condamner hardiment sans les entendre. Cela fut cause que je me tins comme sur une pente, dans la grande passion et agitation que je me sentais avoir de vous parler et de vous faire voir la fausseté des choses que vous me reprochez, plutôt pour vous excuser de m'avoir abandonné au temps d'une persécution, comme un criminel, que pour aucune mauvaise opinion que vous eussiez de moi. J'ai facilement supporté cela d'un homme qui m'avait honoré dès longtemps de son amitié et qui était dans Paris en créance d'un parfaitement homme de bien, laquelle on ne pouvait entamer sans blesser la charité. Il m'est seulement resté cette admiration dans l'âme, que vous, qui faites profession d'être si doux et si retenu partout, ayez pris sujet d'un soulèvement qui s'est fait contre moi par une triple cabale [4] *et pour des intérêts assez connus, de me dire des choses que vous n'eussiez osé penser auparavant, et qu'ainsi, au lieu que je devais attendre de la consolation de vous, vous ayez pris de là une hardiesse extraordinaire, contre votre inclination et coutume, de vous joindre aux autres pour m'accabler, ajoutant cela de plus aux excès des autres, que vous avez entrepris de me le venir dire à moi-même dans mon propre logis, ce que nul des autres n'avait osé faire.*

J'ai cru que je manquerais à la franchise de l'amitié et même à la charité de l'Evangile, si, après avoir laissé passer le temps nécessaire pour évaporer la chaleur qui m'était montée à la tête, je ne vous faisais à vous seul cette plainte, du dedans de la maison d'un excellent évêque [5], *dont je vous écris* [6], *et qui rendra des témoignages tout autres de moi, s'il est besoin, à toute l'Italie, où il est connu, sans parler de la France, où, par la grâce de Dieu, je n'en ai pas besoin ; car, quand la faction ne sera plus et que les intérêts grossiers, sources des passions et des discours qu'on a tenus de moi, seront passés, je demeurerai de ce côté-là aussi net et irréprochable devant les hommes, comme je le prétends être devant Dieu, qui, étant la vérité essentielle, a une particulière opposition à toute sorte d'ignorance et de fausseté qui en procède ; ce que Madame*

---

4. L'abbé de Prières, Sébastien Zamet, évêque de Langres, et les Pères jésuites, auxquels s'unirent quelques Oratoriens. (Interrogatoire, question 91.)

5. Henri-Louis Chasteigner de la Rocheposay, évêque de Poitiers.

6. Saint-Cyran écrivait sa lettre de Dissay, commune de la Vienne, près de Poitiers. Louis Chasteigner avait une maison de campagne dans cette localité.

la duchesse de Longueville[7], *qu'on avait suscitée contre moi, me donne sujet de dire, sans me flatter par la réparation copieuse qu'elle m'en a faite, un mois avant sa mort, devant une personne de nom qui en gouverne plusieurs autres qui ne vous sont pas inconnues ; et après elle, Monseigneur le cardinal de La Valette, qui, ayant été informé par le menu de ces accusations, s'en est moqué et a rendu, sans que je m'en sois mêlé, un témoignage de moi et de ce qu'on m'impute si avantageux que j'aurais honte de le dire. J'aime mieux vous désigner un de vos amis à qui il l'a dit, quand vous aurez envie de le savoir ; et j'ose vous dire qu'il n'y a aucun de ces Messieurs les prélats qui hantent chez vous, avec qui je ne demeure d'accord et à qui je ne fasse passer et autoriser de leurs suffrages toutes mes opinions, quand il me plaira de leur en parler à loisir ; car étant lumineux comme ils sont et la vraie source, par leurs prédécesseurs, de toute la discipline qu'il faut garder envers les âmes, tant s'en faut qu'ils s'y opposent, qu'au contraire ils en seront ravis et me remercieront. Ce que je vous dis seulement pour vous faire savoir avec quelle sûreté je parle, sans que j'aie aucun dessein de vous troubler dans l'honneur qu'ils vous rendent et dans le repos dont vous jouissez dans leur entretien et conversation. Car, pour le regard de votre maison, vous avez cru rendre un bon office d'avoir empêché celui que je lui voulais rendre. Tant s'en faut que j'en sois fâché, que je vous remercie affectueusement de m'avoir délivré de cette peine, sans peut-être avoir diminué pour cela le gré que Dieu me saura de la bonne volonté qu'il m'avait donnée de vous servir autant dans le spirituel que dans le temporel, encore que vous savez bien que je l'ai fait sans m'être mêlé dans les commencements par lesquels vous vous êtes établi dans les lieux où vous êtes, auxquels je n'aurais voulu pour rien du monde prendre aucune part*[8]. *Ce qui vous devait, plus que toute autre chose, faire connaître combien je suis peu attaché à mon sens et disposé à baisser avec mes amis, contre le jugement de ma conscience, qui ne me permettrait jamais de faire de telles choses. Je les ai soutenues par une contestation publique, jusqu'à faire changer d'avis, par force de raisons et d'importunités, celui à qui vous en avez toute l'obligation*[9]. *Je*

---

7. Louise de Bourbon, sœur du dernier comte de Soissons, épouse de Henri II, duc de Longueville, grande amie de Port-Royal, morte le 9 septembre 1637.

8. A Saint-Lazare. Ce n'est pas que l'établissement de saint Vincent à Saint-Lazare répugnât à Saint-Cyran, mais il avait pour principe de ne pas s'occuper des affaires temporelles des autres. (Interrogatoire, questions 37 et 108.)

9. Jérôme Bignon, avocat général.

ne l'allègue que par nécessité et en cette seule rencontre, pour vous faire ressouvenir de ma condescendance et vous faire rabattre de l'opinion que les autres vous ont donnée de ma raideur et sévérité. Car j'ose bien dire que je mérite si peu cette réputation, au jugement de ceux qui me connaissent et de la vérité, que si je proposais à ce même personnage et à son collègue les quatre ou cinq reproches que vous m'avez faits, ils s'en riraient et ils apaiseraient ainsi, sans mot dire, toute la colère que j'en aurais eue. J'ai grand sujet, Monsieur, de vous le pardonner et de vous dire en mon cœur une partie des paroles que le Fils de Dieu dit à ceux qui le maltraitaient. J'espère, et je le dis avec confiance, que ce ne sera pas cela qui me fera rougir devant son jugement, et qu'au contraire j'en attends quelque faveur de sa miséricorde, si je persiste à maintenir et adorer dans mon cœur ce que la succession de la doctrine apostolique, par laquelle nous minons les hérétiques et sans laquelle l'Eglise ne peut subsister, m'a appris, par l'organe de la même Eglise universelle et catholique, depuis 25 ou 30 ans.

Je vous prie d'agréer que le plus tôt que j'ai pu et en suite d'une douloureuse infirmité qui m'a pris à Cléry[10] *et qui me dure encore, je vous aie dit ce que j'avais sur le cœur, afin de vous traiter en ami et en chrétien, et ne laisser rien d'amer dans le fond de l'âme qui pût altérer tant soit peu l'amitié, laquelle je vous veux conserver jusques à la fin de ma vie. Je vous en ai rendu un témoignage, depuis ce sensible déplaisir, par la lettre que j'ai écrite à Monseigneur l'évêque de Poitiers, et je vous en eusse rendu un plus grand, si je me fusse senti approcher de la mort, en vous dressant des articles sur des choses que je trouve à dire dans votre Institut, afin de vous faire voir, pour le moins après ma mort, les causes que j'avais en cela de vous offrir mon service, lequel vous avez si peu estimé que vous avez pris la simple proposition que je vous en ai faite, pour une preuve de la vérité des quatre choses dont vous m'avez accusé. Moyennant que Dieu ne m'en accuse pas, j'en suis trop heureux, et qu'il accepte comme sienne la charité avec laquelle je prétendais vous ôter de certaines pratiques que j'ai toujours tolérées en votre discipline, voyant l'attache que vous y aviez, avec une résolution d'autant plus forte de vous y tenir qu'elle était autorisée par l'avis de grands personnages que vous consultiez*[11]. *Je n'ai garde après cela de dire la pensée que j'en avais, que Dieu, à mon avis, ne les agrée point. Car il n'y a qu'une véritable simplicité dans la-*

---

10. Canton du Loiret.

11. Saint-Cyran n'entend parler ici que d'André Duval. (Interrogatoire, question 119.)

quelle on les peut faire, qui est plus rare que la grâce commune des chrétiens, et si rare que j'oserais bien dire d'elle ce qu'un bienheureux de notre temps[12] *a dit des directeurs des âmes de ce temps, que de dix mille qui en font profession, à peine y en a-t-il un à choisir qui les puisse rendre excusables devant Dieu. J'aurai néanmoins la patience qu'il a lui-même de vous laisser faire, et demeurerai dans la même volonté que je vous ai témoignée de vous y servir par condescendance, si je ne le puis par une entière approbation, laissant à part la qualité de maître, pour prendre celle de très humble et très obéissant serviteur*[13]...

282. — A MONSIEUR BELIN

21 novembre 1637.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Germaine m'a écrit la difficulté qu'elle a de retourner à son confesseur ordinaire. Je lui ai conseillé d'en changer. Mon Dieu, Monsieur, que je vous plains ! Oh bien ! Notre-Seigneur vous récompensera de tout ce que vous souffrez et supportez à l'entour d'elle.

J'ai retenu pour 7 ou 8 jours l'un des deux garçons qui m'ont apporté sa lettre. Je ferai ce que je pourrai pour lui faire trouver un maître ; sinon, je le renverrai. Je vous prie me mander quel garçon c'est, s'il y a sujet d'espérer qu'il fasse bien, et cela au plus tôt.

Je suis en peine des deux écus que je vous dois ; mais ne vous en dois-je point davantage ? Je n'ai osé les bail-

---

12. Saint François de Sales.

13. Saint Vincent ne répondit pas à la lettre de Saint-Cyran, mais dès qu'il apprit son retour à Paris, il alla le remercier. (Interrogatoire, question 34 ; Barcos, *Défense de feu M. Vincent de Paul*, 1668, p. 16.)

Lettre 282. — Reg. 1, f° 64. Le copiste note que l'original était de l'écriture de saint Vincent.

ler à ce porteur. Ce sera au premier que je trouverai en qui il y aura de la sûreté.

Je suis cependant, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre...

283. — A LOUISE DE MARILLAC

[Vers novembre 1637 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Il faut que vous supportiez avec patience l'état de l'esprit de M. votre fils, en attendant qu'il plaise à Notre-Seigneur le faire entrer dans la manière de vie convenable à celle qu'il se propose. Qui supportera l'enfant sinon la mère et à qui appartient-il de mettre chacun en son devoir qu'à Dieu ? Puisqu'il n'étudie pas et qu'il ne se détermine à rien, je ne vois pas tant d'inconvénient que vous pensiez à M. de Riez [2]. Ce n'est pas un moyen pour le rendre meilleur, mais pour le tenir un peu occupé et diminuer un peu de l'oisiveté, mère de tous vices, à ce qu'elle ne prévale sur lui. Mais en quelle qualité sera-ce ? C'est ce qui m'empêche. Il faut un peu considérer cela et le recommander à Dieu, et nous en parlerons. Je ferai dire à Madame Moran qu'elle lui baille cette chambre de dessus la porte. Pour le reste que vous dites, je vous prie de n'y pas penser.

Lettre 283. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Cette lettre a été écrite peu de jours après la lettre 278.

2. Louis-Denis d'Attichy, fils de Valence de Marillac et cousin germain de Louise de Marillac, né en 1593 au château d'Attichy. Il entra en 1614 dans l'ordre des Minimes, devint provincial de Bourgogne, fut élevé sur le siège de Riez en Provence (1628), puis transféré à Autun (1652), où il mourut de la pierre le 30 juin 1664. On a de lui plusieurs ouvrages, entre autres une histoire générale de l'ordre des Minimes et une vie du cardinal de Bérulle.

Ce que vous dites du vœu de la petite Barbe semble inutile, pource qu'elle entre en la religion pour assister les malades qu'on lui dira pauvres, et par conséquent dans le terme de son vœu. Que si le scrupule la presse, l'on la fera dispenser par l'évêque. Assurez-vous qu'elle aura souvent du regret et donnera de l'exercice à ces bonnes religieuses pour cela. Et quand elle reviendrait, je ne sais s'il serait expédient de la recevoir.

Je n'ai point vu Henriette, ni Marie [3]. Il faut prier pour les filles et, si vous pouvez vous fortifier, aller à la campagne.

Je suis un peu en peine de vos infirmes. Je vous prie de les bien nourrir et réjouir et de les saluer toutes deux de ma part.

Madame Goussault eut avant-hier à la nuit une grande crise par sueur et s'est bien portée depuis, à ce qu'on m'a dit. Refaites-vous un peu plus ; vous vous verrez toutes deux plus fortes. Je lui ai toujours dit votre incommodité. O mon Dieu, Mademoiselle, que l'agrément de la volonté de Dieu dans son mal a été doux et fort ! Ce n'est rien de la voir en santé en comparaison de sa maladie. Mais qui fait cela ? Est-ce elle ? N'est-ce pas Notre-Seigneur ?

Je suis, en son amour, v. s. V. D.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

284. — A LA MÈRE DE LA TRINITÉ [1]

Ma très chère et Révérende Mère,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

---

3. Marie Bécu.

Lettre 284. — L. a. — Original au couvent de la Visitation de Troyes.

1. Marie d'Hanivel, fille du grand audiencier de France. Dans sa

Je suis très indigne de vous remercier, comme nous le sommes, des grâces qu'il vous plaît incessamment de nous faire ; c'est ce qui fait, ma très chère et aimable Mère, que je prie la sainte Vierge, à laquelle vous m'avez donné d'une manière particulière, qu'elle fasse en sorte avec son Fils qu'ils soient tous deux votre récompense et votre remerciement.

J'ai jeté les yeux sur plusieurs ecclésiastiques pour votre sacristie ; mais il n'a point plu à Dieu que j'aie rencontré encore ce qu'il vous faut. Je veillerai, mais je doute fort que ce soit aussi efficacement que votre bonté le fait pour votre chétiveté. J'y ferai néanmoins mon possible, comme aussi de vous faire faire des mémoires du bienheureux Monsieur Gallemant [2] par un sien vicaire [3] que nous avons céans, et par un ecclésiastique duquel il se servait, étant petit garçon, pour lui répondre aux catéchismes qu'il faisait partout où il allait. Je dirai aussi en mon particulier ce que j'en sais, qui ne l'ai pu faire depuis mon retour, à cause de mon embarras, qui suis à

---

jeunesse, elle ne trouvait que joies dans le monde, qui l'adulait. Ramenée à des pensées sérieuses par la mort subite d'une de ses amies et par la parole du fameux Père capucin Ange de Joyeuse, elle refusa d'épouser le neveu du duc de Villars, et, sur les conseils de son cousin M. de Brétigny et de Madame Acarie, entra au Carmel de la rue Saint-Jacques dès le moment de sa fondation, y prit le nom de Marie de la Trinité et fit profession au couvent de Dijon en 1605. Elle fut prieure à Rouen, à Pontoise et en dernier lieu au couvent de Troyes, où elle mourut le 6 mars 1647, âgée de soixante-huit ans. (Placide Gallemant, *op. cit.*, pp. 329-339.)

2. Jacques Gallemant, docteur de Sorbonne, premier supérieur des Carmélites de France, curé d'Aumale, puis d'Aubervilliers, près Paris, mort à Besançon le 25 décembre 1630, à l'âge de soixante-douze ans. Le Père Placide Gallemant a publié sa vie en 1653. C'est probablement pour lui que la Mère de la Trinité cherchait des renseignements biographiques.

3. C'était Jean Pillé, ancien vicaire d'Aubervilliers, entré dans la congrégation de la Mission en 1631.

ma très chère et très aimable Mère, son très humble et très obligé serviteur.

VINCENT DEPAUL.

De Paris, ce 28 novembre 1637.

Suscription : A ma Révérende Mère ma Révérende Mère de la Trinité, supérieure du monastère second des Carmélites de Troyes, à Troyes.

285. — A LOUISE DE MARILLAC

[Fin de 1637 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je loue Dieu de ce que vous vous portez mieux et vous prie de manger des œufs ; car autrement, il est à craindre que vous retombiez. Pour la pauvre fille de Madrid [2], j'ai pensé de parler à plein fond à M. le procureur général [3] de cet affaire et du moyen de secourir ces pauvres créatures aux Enfants trouvés [4]. Madame Goussault vous aura peut-être pu dire l'ouverture qu'on m'a faite pour cela. Nous en parlerons avec vous d'ici à trois ou quatre jours, si votre santé vous permet de venir jusques ici.

Je ne sais que vous dire pour ces filles de Saint-Paul [5], sinon que vous ne vous devez attendre à autre chose qu'à peine et difficulté. Nous en parlerons quand vous viendrez. Ne croyez pas cependant que mon cœur reçoive

---

Lettre 285. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Cette lettre semble précéder de peu de jours l'institution des Enfants trouvés.

2. Ancienne localité de la banlieue parisienne, que rappelle encore le château de ce nom, situé dans le bois de Boulogne.

3. Matthieu Molé.

4. Les enfants trouvés recueillis à la Couche, rue Saint-Landry.

5. Paroisse de Paris.

aucune altération à l'égard du service que vous désirez de moi ; il n'y a que la mort qui m'empêche d'être, en l'amour de Notre-Seigneur, Mademoiselle, votre serviteur très humble.

V. DEPAUL.

De Saint-Lazare, ce jeudi matin.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

286. — A LOUISE DE MARILLAC

[Décembre 1637 [1].]

Vous verrez par l'incluse, Mademoiselle, comme M. le curé de Rueil [2] préfère la fille de Nanterre [3] à Barbe [4]. J'adore en cela la Providence. Il faut l'employer plus loin et plus utilement. M. Lambert, qui est à Richelieu [5], mande à Madame de Combalet qu'il est nécessaire d'y établir la Charité, que, cette semaine-là, il y était mort deux pauvres femmes sans assistance. Que vous semble, Mademoiselle, si l'on envoyait là Barbe et quelqu'autre fille [6]. Oh ! que de bien à faire en ce pays-là ! Et si vous êtes brave femme, au printemps vous y pourriez aller par le coche jusques à Orléans, et de là par eau jusques à Saumur, qui en est à huit lieues. Enfin tout pour le mieux. Nous en parlerons.

Lettre 286. — L. a. — Original chez les Filles de la Charité de Castelsarrasin.

1. Saint Vincent n'aurait pas dit *Madame de Combalet* après le 1er janvier 1638, mais bien *Madame la duchesse d'Aiguillon*. D'autre part, la date de décembre 1637 est demandée par la présence de Lambert aux Couteaux à Richelieu. (Cf. lettre 287.)
2. En Seine-et-Oise. Richelieu y avait sa maison de campagne.
3. Près de Paris.
4. Barbe Angiboust.
5. Dans l'Indre-et-Loire.
6. Ce projet ne se réalisera que dans les derniers mois de l'année 1638.

Je vous salue cependant et suis, en l'amour de Notre-Seigneur, v. s.

V. D.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

287. — A BERNARD CODOING, PRÊTRE DE LA MISSION A ROMANS[1]

27 décembre 1637.

Il y a long temps que je balance si je vous dois prier de venir travailler à Richelieu, où M. le cardinal fonde une Mission[2], tant pour ce duché-là[3] que pour l'évêché de Luçon[4], avec l'emploi aux ordinands et aux exerci-

---

Lettre 287. — Reg. 2, p. 277.

1. Bernard Codoing, né dans la ville d'Agen le 11 août 1610, ordonné prêtre en décembre 1635, reçu dans la congrégation de la Mission le 10 février 1636, tient une place importante dans l'histoire des premiers compagnons de saint Vincent. Il fut le premier supérieur du séminaire d'Annecy (1640-1642), dirigea la maison de Rome pendant deux ans (1642-1644), puis fut mis à la tête du séminaire Saint-Charles, situé dans l'enclos de Saint-Lazare (1645-1646), passa de là à Saint-Méen dans des circonstances particulièrement difficiles (1646-1648), ensuite à La Rose (1648-1649) et enfin à Richelieu (1649-1650), toujours en qualité de supérieur. Il eut de grands succès dans ses missions en France et en Italie. Ses sermons étaient si goûtés que saint Vincent eut un moment l'idée de les publier. Bernard Codoing aurait rendu plus de services au saint s'il avait eu moins d'attachement à ses idées propres et s'il avait su se défendre contre la tendance à la précipitation. Nous serions tenté de dire : heureux défauts ! car ils nous valent quelques-unes des plus belles lettres qui composent la correspondance de saint Vincent.

2. Le contrat de fondation fut passé le 4 janvier 1638 au château de Rueil entre le cardinal de Richelieu et saint Vincent. Le saint prenait l'engagement d'envoyer sept prêtres à Richelieu avant le mois de mars et d'en ajouter trois autres avant deux ans pour remplir les fonctions curiales dans cette localité, donner des missions dans le duché, les évêchés de Luçon et de Poitiers, préparer les ordinands et recevoir les prêtres aux exercices spirituels. Le cardinal, de son côté, faisait donation au saint du revenu des greffes de Loudun, qui étaient affermés 4.550 livres, et s'engageait à procurer le logement nécessaire.

3. Le duché-pairie de Richelieu avait été constitué en 1631 avec les baronnies de Faye-la-Vineuse, de l'Isle-Bouchard et de Chinon.

4. « ...Desquels dix, est-il dit dans le contrat (Arch. Nat. MM 534),

tants du diocèse de Poitiers [5]. D'un côté, je regardais le besoin de ce bon peuple où vous êtes, et le bon usage qu'il fait de la grâce que Notre-Seigneur lui présente ; mais, de l'autre, j'ai considéré que la même nécessité et le même usage se trouvent dans le peuple du Poitou ; car l'on m'a écrit, et M. Renar, qui en est revenu, me l'a dit, qu'on n'a jamais vu des âmes si touchées, ni un tel abord [6] de tous côtés ; et ce qui m'a fait résoudre du côté de Richelieu, c'est l'obligation que nous y avons, la fondation étant à perpétuité. Cela fait, Monsieur, que je vous supplie très humblement de partir, la présente reçue, si vous n'êtes en mission ; et si vous y êtes, que ce soit, au nom de Notre-Seigneur, incontinent après que vous l'aurez achevée, sans divulguer ceci que sur votre départ. Il ne faut pas manquer à l'obligation que nous avons d'être audit Richelieu le 20 ou 25 de janvier. Vous pourrez assurer les peuples de delà que lorsqu'il plaira à Dieu

---

il y en aura quatre qui demeureront dans la ville de Richelieu pour y faire les fonctions de ladite Mission, trois seront envoyés de cinq en cinq ans dans chaque ville et village dudit duché de Richelieu pour y faire aussi lesdites fonctions de ladite Mission ; et après qu'ils auront été par tout ledit duché, attendant le temps convenable de recommencer, ils feront ladite mission dans l'évêché de Poitiers ou autres lieux circonvoisins dudit duché, ainsi qu'il plaira à Son Eminence, et les trois autres seront envoyés dans l'évêché de Luçon aux mêmes fins, lesquels six qui seront envoyés dans ledit duché et dans ledit évêché de Luçon, seront obligés d'y aller quatre fois l'année, aux saisons les plus convenables, et s'y employer six semaines à chaque fois... »

5. « Ledit Vincent s'oblige... de recevoir en ladite maison de la Mission de Richelieu à perpétuité, instruire, loger et nourrir pendant douze jours, avant chacun des quatre-temps de l'année, tous ceux du diocèse de Poitiers qui voudront prendre les ordres sacrés esdits quatre-temps, et de recevoir toute l'année à perpétuité en ladite maison et y loger et nourrir pendant quinze jours tous les prêtres que Monsieur l'évêque de Poitiers et ses successeurs voudront envoyer pour faire les exercices spirituels et être instruits aux fonctions ecclésiastiques, pourvu toutefois qu'il ne soit point envoyé plus de huit prêtres à la fois, outre ceux qui doivent être promus aux ordres sacrés. » (*Ibid.*)

6. *Abord*. affluence.

nous envoyer des hommes pour les servir en notre vocation, que nous en ferons part, mais que cependant la nécessité absolue nous contraint d'en user de la sorte.

J'avais prié M. Grenu d'aller travailler à Aiguillon, qui est du voisinage de votre ville d'Agen [7] ; mais, depuis, je l'ai prié de venir à Troyes, pour quelque raison particulière.

M. de Sergis me mande que tout Aiguillon a fait son devoir et que les principaux ont commencé les premiers ; qu'il n'en restait qu'un fort petit nombre, qui le devait faire le lendemain ; que M. Hopille, grand vicaire, lui a envoyé quatre ou cinq curés du diocèse, qui ont travaillé avec lui dans Aiguillon trois semaines durant, excepté les dimanches qu'ils s'en allaient à leurs cures. Il me dit, de plus, qu'il y a eu quantité de peuple de la campagne qui y est allé faire ses dévotions, voire de dix lieues à la ronde. Voyez, Monsieur, si les épines piquantes de notre naturel ne portent pas de bonnes roses et qui épanouissent dès que le soleil de justice fait paraître les rayons de sa grâce sur elles. Encore a-t-il fallu que je vous aie dit ce mot pour votre consolation.

Revenons à votre voyage. Si vous êtes prêt à partir avec M. Grenu, vous pourriez aller ensemble jusqu'à Lyon. De là il tirera vers Châlons et vous vers Roanne, où vous pourrez vous embarquer jusqu'à Orléans, et de là aller au Saumur, où vous serez à une journée de Richelieu, et trouverez Messieurs Lambert et Perdu à Champigny, à une lieue de Richelieu.

O Monsieur, que de nécessités spirituelles en ce pays-là, où il y a quantité d'hérétiques, faute de n'avoir ouï parler de Dieu, disent-ils, à l'église des catholiques ! C'est en ce pays-là où l'hérésie a été premièrement répandue, dilatée et plus obstinément défendue. C'est de

---

7. Ville natale de Bernard Codoing.

là qu'elle a tiré ses principales forces pour le renversement de notre sainte religion et de l'Etat même, si elle eût pu. Oh ! que Satan y a eu et qu'il y a encore un grand empire ! J'espère, Monsieur, que Notre-Seigneur se servira de vous et du bon M. Durot [8] pour lui faire une bonne guerre, non certes *in sublimitate sermonis et humanae sapientiae verbis, sed in ostensione virtutis spiritus, in humilitate et mansuetudine, in patientia et longanimitate* [9]. Allez donc, Monsieur, *in nomine Domini.* Je prie sa divine bonté qu'elle vous donne sa sainte bénédiction et, avec elle, une plus grande part à son esprit. Je ne doute point que votre cœur ne se sente comme arraché de ce pays-là, où vous avez poussé des racines de charité dans ces âmes, et que vous n'éprouviez les tendresses de saint Paul quand il dit le dernier adieu à ce peuple qui pleura tant sur lui. Mais quoi ! il n'appartient qu'à un cœur vraiment apostolique à s'affermir contre ces tendresses, à passer par-dessus et à se rendre là où la sainte obéissance lui fait connaître que Notre-Seigneur le demande. Certes, Monsieur, c'est être dans l'accomplissement du bon plaisir de Dieu que d'être en cet état, et commencer son paradis dès ce monde. Mais que dis-je à une âme qui m'a toujours paru toute prête d'aller aux antipodes pour l'amour de Dieu, si la sainte obéissance le requérait ?

Je ne sais pourquoi ma plume s'est échappée à vous dire tout ceci. Je sais bien que ce n'est pas pour penser que vous ayez besoin d'être persuadé, ayant peut-être

---

8. Nicolas Durot, né à Oisemont (Somme), reçu dans la congrégation de la Mission en août 1633, ordonné prêtre en décembre 1636. Il prêchait en 1639 dans la région de Toulouse. Nous le trouvons à Paris en août 1640. Il revint à Richelieu en 1642, quitta la congrégation en 1645 et obtint, grâce à saint Vincent, la chanoinie de Saint-Martin d'Angers.

9. Texte formé avec différents passages de saint Paul, I Cor. II, 1, 4 ; Eph. IV, 2 ; Col. I, 11.

plutôt besoin d'être retenu dans l'ardeur de votre zèle ; et c'est de quoi j'avais à vous parler et vous parlerai un jour, s'il plaît à Dieu, lequel sait, lui seul, pourquoi je me suis étendu sans y penser.

Il sera bon que vous preniez congé, en présence ou par écrit, de Mgr de Valence [10] et que vous le remerciiez de la grâce qu'il vous a faite d'agréer votre service dans son diocèse, et que vous lui disiez que rien moins que la pure nécessité nous aurait fait résoudre à vous rappeler, et que, s'il plaît à Dieu de nous en donner le moyen, nous tâcherons d'y retourner une autre fois.

Vous prendrez aussi congé de la bonne et très chère sœur Marie [11] et recommanderez, s'il vous plaît, à ses prières cette petite compagnie et le plus chétif et misérable de tous les hommes, qui est moi et qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble...

Je n'attendrai point d'autre réponse que celle de votre partement, que je vous supplie qu'il soit le plus tôt qu'il se pourra. Monsieur votre frère attend de vos lettres pour réponse à celles que je vous ai envoyées de sa part. Je m'imagine que Notre-Seigneur vous a guéri de l'amour trop tendre de vos parents.

---

10. Charles-Jacques de Gélas de Leberon (1624-1654).

11. Marie Tessonnière ou Marie de Valence était une sainte veuve, animée d'une dévotion toute spéciale envers la sainte Trinité. Saint François de Sales l'appelait une relique vivante. Jacques Olier fit le voyage de Paris à Valence pour la consulter. Le cardinal de Bérulle, saint Vincent et le Père Coton, son directeur, avaient pour elle la plus profonde vénération. Le peuple lui rendit après sa mort une sorte de culte public. Sa vie, publiée à Lyon en 1650 par le Père Louis de la Rivière (*Histoire de la vie et mœurs de Marie Tessonnière*, in-4), sur l'ordre exprès de la reine régente et avec l'approbation de plusieurs docteurs de Sorbonne, mécontenta l'évêque de Valence, qui improuva le livre et le fit condamner par l'Assemblée du Clergé de France. Le prélat et l'Assemblée interdirent également le culte qui lui était rendu.

288. — A LOUISE DE MARILLAC

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Il faudra aviser par ensemble à ce qu'il faudra faire pour Saint-Leu [1].

L'on fut d'avis, à la dernière assemblée [2], que vous seriez priée de faire un essai des enfants trouvés, s'il y aura moyen de les nourrir de lait de vache et d'en prendre [3] deux ou trois à cet effet. J'ai eu consolation de ce que la Providence s'adresse à vous pour cela. Je sais bien qu'il y a plusieurs choses à redire. Nous en parlerons [4].

Madame la présidente Goussault ne me semble point bien forte. Ayez soin de votre santé.

Je vous souhaite un nouveau cœur et un amour tout nouveau pour celui qui nous aime incessamment aussi

---

Lettre 288. — L. a. — Original à l'hôpital de Moulins.

1. Paroisse de Paris.

2. Assemblée des dames de la Charité de l'Hôtel-Dieu.

3. Le texte original porte : de vache et qu'à cet effet et d'en prendre. Il est clair que le saint a oublié d'effacer *et qu'à cet effet*.

4. Très grand était à cette époque le nombre des enfants abandonnés chaque année dans la ville et les faubourgs de Paris. Saint Vincent en comptait de trois à quatre cents. (Abelly, *op. cit.*, t. II, chap. X, 1re éd., p. 362.) Le passant qui en découvrait un devait en donner connaissance au commissaire du quartier, auquel revenait seul le droit de le ramasser. Les enfants trouvés étaient portés à l'Hôtel-Dieu et de là à la Couche, rue Saint-Landry, où une veuve, qu'aidaient deux servantes, était chargée d'en prendre soin. Les revenus manquaient à la maison et le dévouement aux nourrices. Aussi la mort faisait-elle de si nombreuses victimes parmi ces petites créatures que saint Vincent pouvait dire dans un de ses entretiens aux dames de la Charité : « Il ne s'en trouve pas un seul en vie depuis 50 ans, si ce n'est que depuis peu il s'est trouvé que quelqu'un... a vécu. » Les servantes leur donnaient des narcotiques pour les faire dormir, ou les vendaient huit sols à des misérables, qui, après avoir rompu bras et jambes à ces pauvres petits, s'en servaient pour exciter la pitié des passants. Saint Vincent, qui s'occupait de tant d'œuvres de charité, connaissait la Couche. Il déplorait ces abus et cherchait les

tendrement comme s'il commençait dès à présent de nous aimer ; car tous les plaisirs de Dieu sont toujours nouveaux et pleins de variété, quoiqu'il ne change jamais.

Je suis, en son amour, avec pareille affection que sa bonté le veut et que je le dois pour l'amour de lui, Mademoiselle, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Ce premier jour de l'an [1638 [5]].

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras

---

moyens d'y remédier. La compagnie des dames de la Charité s'occupait des malades de l'Hôtel-Dieu. Le chapitre de Paris les pressa de se charger aussi des enfants trouvés. Après deux ans de réflexion et de prières, saint Vincent résolut de faire un essai. La lettre ci-dessus nous montre que l'œuvre eut de modestes commencements : deux ou trois enfants confiés aux soins de quelques Filles de la Charité et nourris de lait de vache. Bientôt ce nombre fut porté à douze, et quatre nourrices leur furent données. On les installa rue des Boulangers, près de la porte Saint-Victor. Ce modeste essai donna de bons résultats. Aussi les dames furent-elles d'avis, en 1640, de recevoir tous les enfants trouvés qui seraient présentés. Le roi et la reine s'intéressèrent à l'entreprise. En 1642, Louis XIII donna 4.000 livres sur son domaine de Gonesse ; en 1644, l'aumône fut doublée. Puis les dames obtinrent le château de Bicêtre, où les enfants sevrés furent portés en 1647. Enfin en 1651, le séjour de Bicêtre ayant été reconnu nuisible à la santé des enfants, ceux-ci revinrent à Paris et furent logés à l'extrémité du faubourg Saint-Denis, et plus tard, en 1670, dans deux maisons situées l'une devant Notre-Dame, l'autre au faubourg Saint-Antoine. (*Saint Vincent de Paul et les Dames de la Charité*, par P. Coste, Paris, 1918, in-8, pp. 17-34.)

Pour l'histoire des Enfants trouvés, on peut encore consulter avec profit les règlements faits par Louise de Marillac pour les sœurs chargées des enfants trouvés (*Pensées*, pp. 195 et 196) ; ses mémoires sur le même sujet (*ibid.*, p. 199) ; la *Vie de Madame de Miramion* [par l'abbé de Choisy], Paris, 1706, in-4, p. 140 et suiv. ; l'*Histoire de l'Assistance publique*, par Alexandre Monnier, Paris, 1856, in-8, p. 396 et suiv. ; Léon Lallemant, *Un chapitre de l'Histoire des Enfants trouvés. La maison de la Couche à Paris*, Paris, 1885, in-8.

5. Ce fut cette année-là que commença l'œuvre des Enfants trouvés. (P. Coste, *op. cit.*, p. 21, note 1.)

289. — A LOUISE DE MARILLAC

[Janvier 1638 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je vous renvoie votre mémoire et les miens et vous prie de mettre ces mots que vous ajoutez ou changez dans le mien, lequel je vous prie de prendre la peine de copier à votre commodité, et de me renvoyer le tout ; je dis même le mémoire que vous avez fait et que je vous renvoie [2].

J'ai envoyé prier M. de Cordes de venir céans aujourd'hui, et ai chargé mon mémoire de M. de Marillac [3].

Je ne trouve point d'inconvénient que vous voyiez Madame de Liancourt à votre loisir.

Vous verrez pour ces deux filles. La petite me paraît comme vous la dépeignez ; si l'autre est bien appelée, sa ville de Nogent en aurait besoin avec le temps [4].

Les parents de la fille morte à l'Hôtel-Dieu demanderont leurs hardes avec raison. Pour encore, jusques à ce que la chose soit liée, nous verrons. Cependant il vaut mieux les laisser où elles sont. Il faudra faire la loi avant que de la mettre en pratique.

Bien volontiers je vous avertirai de vos fautes et ne vous en laisserai passer pas une.

Je n'entends pas bien ce que vous me dites des offi-

Lettre 289. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Cette lettre semble antérieure de quelques jours à la lettre 297.

2. Il s'agit ici, pensons-nous, de mémoires relatifs au nouvel établissement des Enfants trouvés.

3. Michel de Marillac, petit-fils du garde des sceaux, seigneur d'Ollainville, conseiller au Parlement de Paris, mort le 29 décembre 1684.

4. Elle ne donna pas satisfaction. « O mon Dieu ! que cette pauvre créature m'a trompé ! », s'écriera plus tard saint Vincent.

cières et de vous. De dire de n'être pas nommée dans la chose, quelle raison avez-vous pour cela ? Il faut se garder de tomber dans le vice de singularité, pource qu'il a sa racine dans la vanité, et celle-ci dans l'orgueil, qui est le vice de tous vices ; et moi je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre serviteur.

V. D.

J'irai confesser Mademoiselle d'Atri [5] aujourd'hui à La Chapelle et ne pourrai voir M. de Cordes que vendredi, à ce qu'il me vient de mander.

Voici la lettre de Madame la comtesse de Maure.

---

5. Marie-Angélique d'Atri, née en 1617, fut élevée au Port-Royal. Elle y connut Saint-Cyran et lui ouvrit plusieurs fois sa conscience. Elle traversa dans sa jeunesse une crise terrible dont nous aurons l'occasion de parler plus loin. Son aversion des choses de Dieu était telle qu'on la crut possédée du démon et que l'official de Paris chargea saint Vincent de l'exorciser. Peu après sa guérison, elle fut mise dans un couvent de Dominicaines, d'où elle ne tarda pas à passer chez les Bénédictines du monastère récemment fondé à Picpus-les-Paris. Elle y était déjà le 19 juin 1638 et s'y trouvait encore en 1639, étudiant toujours sa vocation. Le 19 juin 1638, elle comparut devant le tribunal chargé d'enquêter sur Saint-Cyran. Dans sa déposition, qu'a publiée le jésuite François Pinthereau (*Les reliques de messire Jean du Verger de Hauranne, abbé de Saint-Cyran*, Louvain, 1646, in-8, p. 421), elle déclara que son humeur mélancolique, jointe à certaines maladies, la portait aux scrupules. L'attrait qu'elle ressentait pour la vie religieuse, voie dans laquelle la poussait Saint-Cyran, était combattue en elle par sa répugnance à prendre des engagements. En 1639 ou peu après, elle retourna à Port-Royal et y fit bâtir près de l'église un petit ermitage, qu'elle habita jusqu'à la dispersion, en 1669. Elle termina ses jours le 21 octobre 1676 près de Forcalquier, où elle s'était retirée. Janséniste ardente, elle consacra une partie de son immense fortune aux œuvres du parti. Son esprit était peu pondéré et sa volonté indécise. Saint-Cyran lui a écrit plusieurs lettres de Vincennes.

290. — A LOUISE DE MARILLAC

[Janvier 1638 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je pensais vous aller voir ces jours ici, particulièrement aujourd'hui ; mais m'en voilà absolument empêché. Je le ferai le plus tôt qu'il me sera possible. Je vous dirai cependant que je suis en peine de votre fièvre de la nuit et que je vous prie de vous ménager le plus qu'il vous sera possible pour Notre-Seigneur et pour son œuvre. Encore me semble-t-il que vous êtes moins malade cet hiver que les autres, notamment pendant que vous étiez demeurante dans la ville ; et c'est ce qui me console un peu.

Parlons de trois choses. Des petits enfants trouvés. L'on me presse d'une manière qui n'est pas imaginable, du côté de M. Hardy [2]. Il me rend coupable de tout le retardement. Mademoiselle du Mée est aux champs. Quel inconvénient que vous fassiez acheter une chèvre et que vous continuiez à faire une plus ample expérience ?

La seconde, c'est que l'on nous demande une sœur de la Charité pour Saint-Germain-en-Laye, où se fait la mission et où la Charité est établie dès dimanche passé [3] ;

Lettre 290. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Cette lettre a été écrite avant la lettre 295, durant la mission de Saint-Germain-en-Laye.

2. Sébastien Hardy, sieur de la Tabaize, ancien conseiller du roi et ancien receveur des aides et tailles de l'élection du Mans, qui laissa à l'œuvre des Enfants trouvés, le 27 janvier 1640, une rente de cinquante livres tournois. (Arch. Nat., Y 180, f° 208 v°.)

3. Le roi, conseillé par Richelieu, avait choisi, pour donner la mission, Nicolas Pavillon, qui venait d'être nommé à l'évêché d'Alet. Le succès fut considérable. Louis XIII alla entendre plusieurs fois le prédicateur. Des dames de la cour, des filles d'honneur de la reine,

c'est pour mettre en train ces bonnes femmes. Que vous semble si vous y envoyiez Barbe [4]. Ils ont une raison particulière là de la souhaiter, à cause des soldats que le roi désire qui soient assistés ; et faudra une chambre pour cela, tandis que la cour y sera. Oh ! que je souhaiterais que vous y puissiez aller ! Mais quoi ! Notre-Seigneur tire plus de gloire de vous comme vous voilà. Revenons à Barbe. Lui pourrez-vous donner une compagne, ou si vous l'enverrez seule ? Le premier serait le meilleur. En aurez-vous en ce cas une autre pour Saint-Jacques [5].

Je ne sais que vous dire de celle de Saint-Paul [6], sinon que j'ai peur que vous excitiez du murmure. L'esprit de Marguerite a quelques retours parfois. J'ai écrit à M. de la Salle qu'il me mande si cette fille pourra utilement faire l'école. En tout cas, ce n'est que pour un temps ; l'on en aura besoin pour Richelieu.

La troisième chose regarde Marie, de Saint-Laurent [7]. Son père m'a fait des instances fort grandes pour la re-

---

assidues jusques-là aux assemblées mondaines, ne se montrèrent plus au milieu des courtisans. Une confrérie de la Charité fut instituée. Elles donnèrent leur nom. On les vit, modestement vêtues, visiter et servir, à tour de rôle, les pauvres et les malades. Les seigneurs de la cour, mécontents, firent entendre au roi que la fréquentation des malades par des personnes qui approchaient la reine de très près était un danger pour la famille royale. Le roi s'émut ; mais la reine prit la défense de ses dames et demoiselles d'honneur. Les seigneurs cherchèrent alors à déconsidérer Pavillon. Ils racontèrent à Louis XIII que le prédicateur l'avait comparé à la bête de l'Apocalypse. De leur côté, les mousquetaires, à l'instigation des courtisans, allèrent se plaindre de ce que Pavillon leur avait conseillé de se contenter de leur paye, sans rien exiger de leurs hôtes. Pavillon dut se défendre. Il le fit en un long mémoire ; et comme le mémoire ne suffisait pas, il pria le roi de s'en rapporter au jugement de la Sorbonne, qui lui donna gain de cause. (Etienne Dejean, *op. cit.*, p. 15, note 2.)

4. Barbe Angiboust.

5. Saint-Jacques-de-la-Boucherie, paroisse de Paris. La Charité ne fut établie que plus tard à Saint-Jacques-du-Haut-Pas.

6. Paroisse de Paris.

7. La paroisse sur laquelle se trouvait Saint-Lazare.

prendre ; le trouvez-vous bon ? Si cela est, faites-lui dire qu'elle me parle.

Bon jour, Mademoiselle. Je suis v. s.

V. D.

Je salue Madame Pelletier. Madame la chancelière [8] travaille pour elle. Madame de Chaumont [9] est supérieure de Saint-Germain-en-Laye.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

291. — *LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT*

[*17 janvier 1638* [1].]

Monsieur,

Notre procureur de la Charité et les sœurs font aujourd'hui des merveilles pour la fête du Saint Nom de Jésus ; ils ont désiré, mais eux-mêmes, que je vous envoyasse supplier de leur faire avoir une exhortation pour vêpres ; elles ne se diront pas plus tôt qu'à deux heures et demie. Ils désireraient bien Monsieur de la Salle ; mais, s'il ne se peut, ils en voudraient bien un autre ; je joins ma prière à la leur, afin qu'ils soient encouragés à la persévérance.

Je crois que vous savez que notre sœur Barbe [2] *est ici et qu'elle et moi sommes tantôt bien fortes. Je crois qu'il serait bien bon qu'elle eût l'honneur de vous voir avant d'aller ; ne faut-il point penser au petit ameublement qui lui sera nécessaire ?*

Ne vous mettez point en peine, s'il vous plaît, pour la nourrice des petits enfants, lesquels nous n'avons point encore, car la nôtre suffira bien pour le temps que vous marquez, et plus.

Je suis, en l'amour de Jésus, Monsieur, votre très humble fille et très obligée servante.

L. DE M.

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent.*

---

8. Madame Séguier.

9. Marie de Bailleul, dame d'honneur d'Anne d'Autriche, épouse de Louis de Chaumont, seigneur d'Athieules, et sœur de Nicolas de Bailleul.

Lettre 291. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Cette lettre, écrite le jour du Saint Nom de Jésus, est à sa place entre les lettres 290 et 295.

2. Sœur Barbe Angiboust.

292. — A LA MÈRE DE LA TRINITÉ

Ma très chère Mère,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Voici Monsieur du Coudray, l'un de nos missionnaires, qui s'en va vous trouver, avec le projet du contrat de la fondation de Monseigneur de Troyes [1]. Monsieur le commandeur [2] a trouvé à propos d'en user de la sorte. C'est

---

Lettre 292. — L. a. — Original à la Visitation de Troyes.

1. René de Breslay, évêque de Troyes, avait tenté dès 1621, avec le concours d'Adrien Bourdoise et sur les instances de la Mère de la Trinité, de fonder une maison de missions dans sa ville épiscopale. En 1637, le prélat et la prieure du Carmel se sentirent pressés intérieurement de reprendre le projet abandonné. Ils en parlèrent à M. de Sillery, titulaire de la commanderie de Troyes, et il fut décidé qu'on demanderait des missionnaires à saint Vincent. L'accord fut conclu le 3 octobre 1637 au parloir du Carmel, où se trouvaient réunis l'évêque de Troyes, saint Vincent et la Mère de la Trinité. Le nouvel établissement devait s'ouvrir le 17 février 1638 au plus tard et recevoir dès le début un personnel de six prêtres et de deux frères, le nombre des prêtres pouvant être de quatre jusqu'en 1641, s'il y avait impossibilité d'en procurer davantage. Les missionnaires avaient à évangéliser les localités du diocèse où l'évêque de Troyes jugerait bon de les envoyer et, de cinq en cinq ans, les terres de la commanderie. Le prélat leur assurait une rente annuelle de 2.000 livres et le commandeur la moitié de cette somme. Ce contrat demandait à être complété. M. de Sillery donna aux prêtres de la Mission le 19 janvier plusieurs fonds et propriétés, dont il se réserva l'usufruit ; il promit de plus de leur verser tous les ans cent livres tournois. Mgr de Breslay remplit ses engagements, le 12 mars, en faisant don à la Mission d'une maison de douze cents livres de revenu, sise à Paris, grande rue du faubourg Saint-Michel, et d'une somme de six cents livres, dont il ne versa d'abord que la rente. Il était stipulé dans ce nouveau traité que les missionnaires prépareraient les ordinands aux ordres pendant dix jours et recevraient chez eux les curés pour les exercices spirituels, un à un et en dehors du temps consacré aux ordinands. A la date où fut écrite la lettre ci-dessus, le contrat du 12 mars n'était encore qu'à l'état de projet ; c'est celui que saint Vincent a ici en vue. (Arch. Nat. MM 534 ; A. Prévost, *Saint Vincent de Paul et ses œuvres dans le diocèse de Troyes*, Troyes, 1896, in-12.)

2. Le commandeur de Sillery.

l'œuvre de vos mains. Il a plu à sa divine Majesté de vous donner grâce pour cela. J'espère, ma chère Mère, que vous la nous obtiendrez pour le servir selon son dessein. O ma chère Mère, combien de belles pierres précieuses vous ajoutez à la couronne que Notre-Seigneur vous va façonnant ! Certes, le nombre en sera aussi grand qu'il y aura des âmes qui seront sauvées par ce moyen ; mais à ce que les péchés et les misères de cette pauvre et chétive compagnie et particulièrement les miens ne soient point à empêchement à l'œuvre de Notre-Seigneur, je vous supplie, ma chère Mère, de lui demander ou qu'il nous ôte du monde, ou qu'il nous fasse tels que nous lui puissions rendre les services que sa divine bonté attend de nous. Je ne vous fais point de remerciement de tout cela. Dieu seul est digne de le vous faire et d'être votre remerciement lui-même. Je dis la même chose à votre sainte communauté, qui a tant prié et fait de pénitence pour cela. Je vous offre, à vous et à elle, ma perpétuelle reconnaissance de cette grâce que vous nous avez faite, ma chère Mère, et une soumission éternelle à vos volontés, qui sont celles de Notre-Seigneur même, en l'amour duquel je suis et celui de sa sainte Mère, ma très chère Mère, votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL.

De Paris, ce 22 janvier 1638.

Monsieur du Coudray a ordre de faire tout ce que vous, ma chère Mère, lui ordonnerez. Commandez donc, ma chère Mère, et vous serez obéie.

Suscription : Ma Révérende Mère de la Trinité, supérieure du monastère second des Carmélites de Troyes.

293. — A LAMBERT AUX COUTEAUX, PRÊTRE DE LA MISSION, A RICHELIEU

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

J'ai reçu la vôtre du 24 de ce mois, qui m'a fort consolé, pource qu'il plaît à Dieu que vous vous portiez si bien, et que M. Perdu est revenu de ses trois accès de fièvre.

J'ai été fort aise d'être éclairci de l'affaire de Toul. J'y ai envoyé M. du Coudray, avec pouvoir de traiter le différend [1]. M. Midot [2] porte fort nos intérêts. Il désire

---

Lettre 293. — L. a. — Dossier de Turin, original.

1. Pour comprendre « l'affaire de Toul », il faut remonter à l'origine de l'établissement fondé dans cette ville. L'Ordre du Saint-Esprit, auquel Néméric Barat, maître échevin de Toul, avait, en 1238, confié un hôpital qu'il venait de bâtir pour orphelins et infirmes, n'était plus représenté en cette ville en 1635 que par maître Dominique Thouvignon et par deux religieux. Dominique Thouvignon résigna son bénéfice en faveur de l'évêque Charles de Gournay, moyennant une pension de deux mille livres barrois. Ce dernier l'offrit aux prêtres de la Mission, et Jean Dehorgny en devint titulaire par acte royal de mai 1635. Lambert aux Couteaux et Colée y furent placés et y remplirent les fonctions de leur état : missions, conférences ecclésiastiques, retraites. Le 16 juin, par une convention à l'amiable, les deux frères du Saint-Esprit cédèrent à Jean Dehorgny tous leurs droits sur la maison et l'hospice, moyennant une pension de six cents livres barrois et certains avantages. L'hôpital prenait aux missionnaires une grande partie d'un temps qu'ils auraient désiré consacrer aux missions. Sur leur demande, il fut statué, le 17 mars 1637, que l'évêque, le lieutenant du roi et le maître échevin, l'administreraient par deux délégués de leur choix et qu'à la Mission serait dévolu le tiers des meubles et immeubles gérés avant 1635 par les frères du Saint-Esprit. Le partage fut l'occasion de nombreuses contestations pendant quatre ou cinq ans. (*Histoire des diocèses de Toul, de Nancy et de Saint-Dié*, par Eugène Martin, Nancy, 1900-1903, 3 vol., in-8, t. II, p. 208 et suiv.) En décembre 1657, le roi supprima la commanderie du Saint-Esprit de Toul et l'unit à la congrégation de la Mission.

2. Jean Midot, docteur en théologie, conseiller au parlement de Metz, grand archidiacre, chanoine et vicaire général de Toul, était très considéré en cour de Rome et en cour de Lorraine. Après la

que M. Colée rende compte au chapitre ; et s'il se trouve qu'il n'y ait point de l'abus de notre côté, il espère faire joindre le chapitre à nous et de venir lui-même en cette ville pour les intérêts de leur diocèse. M. le président Faberolle, qui a charité pour nous, a un peu émoussé la pointe de la poursuite. S'il n'eût été contraint de s'en revenir, il aurait pu remédier à cet affaire, lequel j'abandonnerais volontiers, n'était que nous sommes obligés de justifier qu'on nous blâme à tort d'avoir mésusé de ce bien. C'est l'avis du bon M. de Cordes et de M. de Sainte-Marthe. Nous avons demandé l'évocation [3], selon le désir dudit sieur Midot. L'on m'a dit tantôt que M. le chancelier [4] a refusé de sceller les lettres. *Benedictus Deus !*

J'ai été bien aise d'apprendre la description de ce petit prieuré. M. des Roches [5] m'a dit qu'il le nous voulait donner ; mais cela n'est pas encore fait. Vous me ferez plaisir de me mander si l'on le vous a dit d'ailleurs. Béni soit Dieu de ce que vous dites qu'il peut défrayer la maison de pain et de vin !

Je voudrais aussi savoir si les coches de Loudun sont à 5.000 livres ; ils ne sont baillés que pour 4.500 livres par la fondation. Peut-être se sont-ils raffermis depuis.

Je tiendrai la main au bâtiment [6] ; mais je voudrais

---

mort de Charles de Gournay, il gouverna le diocèse en qualité de vicaire capitulaire. Au témoignage de Collet (*op. cit.*, t. I, p. 291, note), sa famille conservait au XVIIIe siècle plusieurs des lettres que saint Vincent lui avait adressées. Une seule nous est connue. Jean Midot est l'auteur de *Mémoires sur les évêques de Toul* restés manuscrits.

3. Dessaisissement du tribunal local et transfert de la connaissance du procès au parlement de Paris.

4. Pierre Séguier.

5. Michel le Masle, prieur des Roches, près Fontevrault, secrétaire du cardinal de Richelieu, chanoine et chantre de N.-D. de Paris. Cette dernière qualité le rendait collateur, juge et directeur des petites écoles de Paris.

6. Le cardinal de Richelieu s'était engagé par une des clauses du

bien savoir si le défaut est aux matériaux ou à l'ouvrage, ou que vous les souhaitiez plus exhaussés. Un mot de cela, s'il vous plaît ?

Cette grosse cure me fait peur [7]. *In nomine Domini !*

Je loue Dieu de la mission que vous faites parmi les prisonniers, qui me font très grande compassion. Mais prenez garde, s'il vous plaît, de n'y pas aller à jeun.

Pour le collège que désirent les habitants, *ipsi viderint* [8]. Mais pour le neveu de ce bon chanoine, ô Jésus ! Monsieur, prenez-le.

J'ai oublié de donner ordre pour avoir des fers à pains à chanter [9].

Venons à ceux qui vous doivent aller trouver. Nous vous en envoyons trois d'ici et MM. Codoing et Durot, qui vous doivent aller trouver du Dauphiné, où ils sont. J'espère que vous les aurez dans dix jours. Notre-Seigneur a beaucoup béni leur travail en ce pays-là. Ceux-ci sont Messieurs Buissot [10], Benoît [11] et Gourrant [12]. Vous pouvez retenir auprès de vous à Richelieu Messieurs Buissot ou Benoît et M. Gourrant, et envoyer l'un de ceux-là à la Mission de Luçon. J'estime qu'il est ex-

---

contrat à faire élever un bâtiment pour les missionnaires et les ordinands ou retraitants que ceux-ci devaient hospitaliser.

7. La cure de Richelieu. Elle n'était pas encore érigée. Le cardinal avait promis de l'annexer à la Mission.

8. Le cardinal projetait de doter sa ville de Richelieu d'un magnifique collège. Il exposa ses idées à Louis XIII, qui en autorisa la fondation par deux déclarations, du 20 mai et du 11 septembre 1640. (Bossebœuf, *op. cit.*, p. 321 et suiv.)

9. Fers pour faire des hosties.

10. Nicolas Buissot, né à Allainville (Seine-et-Oise), reçu dans la congrégation de la Mission en 1630, ordonné prêtre en 1632.

11. Benoît Bécu, né à Braches (Somme) le 21 mars 1602, ordonné prêtre en 1627, reçu dans la congrégation de la Mission le 14 mai 1637. Il alla fonder en 1639 l'établissement de La Rose et revint quelques mois après à Richelieu, où il était encore en 1646.

12. Ce nom ne se trouve pas dans le catalogue du personnel. Il est fort probable que M. Gourrant resta peu de temps dans la congrégation de la Mission.

pédient que vous employiez Messieurs Codoing et Durot dans le duché de Richelieu.

M. Gourrant chante la musique, M. Benoît et M. Buissot savent entonner les psaumes. M. Benoît fait utilement le catéchisme. Tout le monde demeure d'accord que le fruit qui se fait à la Mission est par le catéchisme ; et une personne de qualité disant dernièrement cela, ajouta que les missionnaires s'étudiaient tous à bien prêcher et qu'ils ne savaient point faire le catéchisme, et dit cela en ma présence et celle d'une bonne compagnie. Au nom de Dieu, Monsieur, avertissez de ceci la compagnie de delà. Ma pensée est que ceux qui travailleront doivent l'un faire le grand et l'autre le petit catéchisme seulement, et parler deux fois par jour. Et l'on peut rapporter au catéchisme des moralités [13] pour toucher ; car, comme j'ai dit, l'on remarque que tout le fruit vient de là.

Nous avons fait ici quelques conférences touchant la manière comme il se faut prendre pour enseigner les vérités controversées ; et me semble que ces Messieurs l'entendent passablement, pour le moins les trois premiers. Ils ont appris aussi la méthode de M. Véron par lui-même. Je vous prie, Monsieur, d'en conférer tous les jours ensemble et de dire à M. Perdu que je le prie de rafraîchir sa mémoire sur cela, en sorte que, quand ils partiront de Richelieu, ils sachent comme il faut humblement et familièrement enseigner ces vérités. Qu'ils se souviennent qu'ils ne vont pas là pour les hérétiques, mais que c'est pour les pauvres catholiques, et que si néanmoins, chemin faisant, l'occasion d'instruire quelqu'un se présente, qu'ils le fassent doucement et humblement, montrant que ce qu'on leur dit vient des entrailles de compassion et de charité et non d'indignation. Je ne

---

13. *Moralités*, histoires édifiantes.

leur saurais proposer un meilleur exemple que le vôtre et celui de M. Soufliers. Un seigneur de ces quartiers-là m'a dit que vous vous y preniez justement comme il fallait pour instruire les catholiques et les huguenots par eux, et pour les édifier les uns les autres. Je vous prie, Monsieur, de leur dire ceci et surtout qu'ils ne donnent jamais aucun défi aux ministres, ni à qui que ce soit, pour quelque occasion que ce soit.

Ces Messieurs partiront demain par le coche de Poitiers, comme je pense, car [il] [14] s'oblige de les amener à quatre lieues de Richelieu. J'ai pourtant baillé la présente au messager de Champigny, à ce que vous ayez avis de leur départ et que vous donniez à les loger.

Vous me dites que vous manquez de meubles. Je vous enverrai une lettre de crédit pour prendre jusques à mille livres à Tours, où vous pourrez faire provision des meubles qu'il vous faudra.

Si vous pressentez qu'on vous veuille assujettir à des choses outre nos bulles, priez Monseigneur de Chartres [15] de trouver bon que vous m'en donniez avis, si vous n'y pouvez remédier à l'heure même ; que si après tout il n'y a point de moyen, *sit nomen Domini benedictum !*

Je suis, en son amour, à M. Perdu, que j'embrasse, et à vous, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL.

De Saint-Lazare, ce 30 janvier 1638.

Dieu bénit beaucoup la mission qui se fait à présent à Saint-Germain [16], où est la cour.

Au bas de la première page : M. Lambert.

---

14. Mot oublié dans l'original.
15. Léonor d'Estampes de Valençay, évêque de Chartres de 1620 à 1641, puis transféré à Reims.
16. Saint-Germain-en-Laye.

294 — A ANTOINE LUCAS

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Vous avez bien fait, Monsieur, de ne pas accepter les offres de M. le vicomte de Soudé [1], et ferez bien de n'écouter jamais la proposition de nous nourrir ; c'est une règle fondamentale de notre petit Institut. Or sus, je suppose que vous avez ainsi achevé avant la réception de la présente et que vous irez faire ensuite les visites que vous me dites que vous désirez faire aux lieux que vous avez été. Mais, cela fait, Monsieur, je vous supplie de vous reposer à Montmirail jusques à ce que vous ayez repris vos forces, pour recommencer à travailler aux villages qui dépendent de Montmirail et du diocèse de Troyes ; et puis nous verrons si Monseigneur de Soissons [2] agréera que l'on travaille dans ceux de son diocèse. Je ne vois pas de moyen de le faire ce carême dans la ville, à cause qu'il ne nous a pas voulu donner la station.

Que vous dirai-je de ce bon, mais fâcheux garçon, sinon que je suis affligé de ce qu'il s'est tant oublié que de vous tenir les discours que M. du Chesne [3] me

---

Lettre 294. — L. a. — Dossier de Turin, original.

1. Desbordes, auditeur des comptes. Saint Vincent disait un jour de lui : « Cet homme-là aime Dieu plus que je ne vous saurais dire, mais d'un amour sensible ; c'est de plus un homme qui a une grâce merveilleuse pour accorder les différends. »

2. Simon Le Gras (1624-1656).

3. Pierre du Chesne appartenait à la congrégation de la Mission depuis quelques mois seulement. Ce fut un des meilleurs missionnaires de saint Vincent, qui lui confia la direction des maisons de Crécy (1641-1644), des Bons-Enfants (1644), de la Mission d'Irlande et d'Ecosse (1646-1648), de Marseille (1653-1654) et d'Agde (1654) et l'appela aux deux assemblées générales convoquées à Saint-Lazare de son vivant. Pierre du Chesne mourut à Agde le 3 novembre 1654.

mande qu'il vous a faits et que votre piété vous fait taire ? Or sus, je n'y vois point d'autre remède que de le nous renvoyer ; mais comment ferez-vous d'un garçon ? En trouverez-vous point quelqu'un à Montmirail ou en Champagne en le payant ? Je vous supplie, Monsieur, d'en prendre un, si vous en trouviez ; sinon, nous tâcherons de vous en envoyer un de céans.

J'écrirai, s'il m'est possible, à M. du Chesne. Mais voici qu'on m'en vient ôter le moyen. Vous lui direz, en tout cas, que j'ai été fort consolé de sa lettre et que je ne manquerai point de lui écrire à la première occasion.

La mission de Saint-Germain-en-Laye, où est la cour, s'avance, et Dieu la bénit beaucoup. Je viens de voir ce que M. de la Salle[4] écrit à M. Dehorgny, qui est de dire au séminaire[5] que sans ce secours plusieurs milliers d'âmes seraient péries.

Je vous prie de prier et faire prier pour la grossesse de la reine.

Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL.

De Paris, ce 30 janvier 1638.

Suscription : A Monsieur Monsieur Lucas, prêtre de la Mission, étant de présent à Soudé ou au Mesnil ou à Bergues[6].

---

4. Jean de la Salle était du nombre des missionnaires employés à Saint-Germain.

5. Au séminaire interne de Saint-Lazare. Saint Vincent l'avait ouvert en juin 1637 et en avait confié la direction à Jean de la Salle, que Jean Dehorgny remplaçait provisoirement. Les prêtres de la Mission appellent séminaire interne ce que les religieux appelleraient noviciat.

6. Localité de l'Aisne.

295. — A LOUISE DE MARILLAC

[Février 1638 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Voici une lettre de la Mère Arbiste. Monsieur de la Salle m'a mandé l'arrivée de vos filles [2] et qu'il les présenterait hier aux sœurs de la Charité [3]. Madame Chaumont lui dit qu'elle leur baillerait un écu pour commencer à se nourrir. Je lui dis qu'il n'était pas besoin, qu'on y pourvoirait d'ailleurs. Donnez-moi un mot d'avis, je vous en prie.

Mademoiselle Hardy me presse toujours pour assembler les dames qui lui ont donné parole de contribuer. Si je ne le fais, je la contristerai beaucoup ; si je le fais, c'est contre mon sens. Je doute que cela réussisse en la manière que les choses sont ; car elle entend que ces dames aillent à la maison des enfants trouvés [4] et que tout se fasse là dedans et selon l'ordre qui y est établi ; et ma pensée est qu'il vaudrait mieux abandonner le fonds de cette maison établie que de s'assujettir à tant de comptes à rendre et de difficultés à franchir, et faire un établissement nouveau et laisser celui-là comme il est, pour le moins pour quelque temps. Que vous en semble ? Si je pensais qu'elle voulût acquiescer à l'essai que vous proposez d'une nourrice et de quelque chèvre chez vous, baste !

Lettre 295. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Cette lettre a été écrite au moment de l'arrivée des Filles de la Charité à Saint-Germain-en-Laye, peu de jours après la lettre 290.

2. Barbe Angiboust et une compagne.

3. Aux dames de la Charité de Saint-Germain-en-Laye, dont Madame de Chaumont était présidente.

4. La Couche.

L'affaire de votre Charité [5] me tient au cœur et ai quelque remords parfois de n'y point travailler ; mais il m'est impossible. L'affaire du Temple consomme tout mon temps et je serai encore quelques jours en cet embarras [6]. Quand je vois cela, je pense que la Providence ne le permet pas en vain. Je ne vois rien de plus commun que les mauvais succès des choses précipitées. Croiriez-vous qu'il est déjà arrivé accident en cet établissement des filles de Montmorency [7], lesquelles avaient déjà obtenu

---

5. L'établissement de la Charité à La Chapelle.

6. L'établissement d'un séminaire dans la maison du Temple à Paris. « Ce bon dessein, écrit Abelly (*op. cit.*, chap. XXXII, 1re éd., p. 151), n'eut pas tout l'effet qu'on en espérait, quoique M. Vincent eût été prié de s'y appliquer et que pour cela il eût fait quelque séjour dans le Temple, parce que, n'ayant pas eu la liberté d'y agir à sa façon, il n'y put pas réussir comme il eût bien désiré. » « Une des premières et des plus fortes pensées » du commandeur de Sillery fut, écrit-il lui-même (*Vie de l'illustre serviteur de Dieu Noël Brulart de Sillery*, p. 109), « de travailler au salut des âmes, tant par l'établissement des séminaires, que par les visites exactes des cures, églises et peuples qui sont dans l'étendue du grand prieuré de France commis à la juridiction et conduite » du Temple. Il consulta à cet effet les Pères Gibieux et de Condren, de l'Oratoire, le P. Binet, jésuite, la R. Mère de la Trinité et surtout, laissons-lui la parole, « un grand serviteur de Dieu auquel Notre-Seigneur m'a, en son amour, donné une entière confiance, et qui, par la grande estime et révérence qu'il a dès longtemps en son âme de la profession expresse et principale de notre Ordre d'exposer sa vie pour la défense et propagation de la foi, a une singulière dévotion à tout ce qui concerne le bien et le service de notre religion. Ce saint personnage m'a, par tous ses sages conseils, continuellement et fortement incité, exhorté et conforté de considérer profondément, pour la gloire de Dieu, l'utilité que plusieurs personnes recevront de cet emploi ». Ce saint personnage était, on le devine, le directeur du commandeur, Vincent de Paul. Le grand prieur de France donna au commandeur de Sillery les pouvoirs de vicaire général, pour qu'il pût plus librement mener à bonne fin son entreprise. Mais le commandeur n'avait pas l'esprit temporisateur de saint Vincent : il ne savait pas, autant qu'il l'aurait fallu, profiter des leçons de l'expérience. Des oppositions surgirent dans son Ordre même, et il dut tout abandonner. Une de ses lettres au grand maître, datée du 22 juin 1638, montre avec quelle générosité et quelle héroïque résignation il accepta cette pénible épreuve. (*Ibid.*, pp. 107-122.)

7. Aujourd'hui chef-lieu de canton en Seine-et-Oise. On y avait fondé un établissement en 1636 pour recueillir et élever les filles nées

la permission de la clôture, ont une maison, une chapelle et tout ce qui s'ensuit ; et cependant l'on pense qu'il est nécessaire d'appeler des religieuses à leur place ; et si cela dépendait de moi, je le ferais. Tout ceci soit dit à votre cœur seulement et non à qui que ce soit autre.

Le bon M. le curé de La Chapelle [8] doit venir dîner céans aujourd'hui avec son frère pour aviser à ce qu'il faudra faire à son indisposition, car le voilà reconnu pour tel que vous craigniez. O mon Dieu, qu'est-ce que de nous !

Madame Goussault avait avant-hier une fièvre qu'on craignait continue. Ayez soin de votre santé, je vous en supplie.

Je suis v. s.

V. D.

L'on me violente pour la précipitation de l'affaire du Temple, duquel j'appréhende la chute prochaine. Je le dis et le redis, et néanmoins l'on passe par dessus. L'humilité m'oblige à déférer, et la raison me fait appréhender. *In nomine Domini !*

296. — A LOUISE DE MARILLAC

De Saint-Lazare, ce mardi matin [1638 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

---

d'une union coupable. La Compagnie du Saint-Sacrement s'intéressait à cette œuvre. Elle avait pris à sa charge la pension d'une maîtresse et reçu, en échange de ses libéralités, le droit d'y envoyer douze petites filles par an. (René de Voyer d'Argenson, *op. cit.*, p. 69.)

8. Jean Paradis, mort en mai 1646.

Lettre 296. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. La phrase « Il faut un peu penser au moyen de faire apprendre à faire les écoles aux filles » nous permet de conjecturer que cette lettre a précédé de très près la lettre 297, où l'on trouve la solution proposée par Louise de Marillac.

Je vous renvoie les papiers [2], et vous les renverrez au plus tôt, s'il vous plaît, et ferez en sorte qu'on vous en délivre une copie signée.

Si vous n'aviez les clefs, vous les ferez prendre céans.

Madame Pelletier me vient de parler de ses meubles ; elle désirerait qu'on les mît dans quelqu'autre petite chambre. Elle ne parle point de les mettre ailleurs. Je lui ai dit que nous en parlerions et qu'il faut tendre à rendre toutes choses communes et à ôter les particularités. Or, ce langage lui semble un peu nouveau.

Cette bonne femme du Mans me paraît infirme. Elle a bien fait des conditions et des demeures.

Il faut un peu penser au moyen de faire apprendre à faire l'école aux filles. Celle-ci dit qu'elle les a faites en cette ville et ailleurs. Il faut voir si l'on en essayera.

Bonjour, Mademoiselle. Je suis v. s.

V. D.

297. — A LOUISE DE MARILLAC

[1638 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Béni soit Dieu de ce que votre indisposition n'est pas grande ! Je vous prie de faire ce que vous pourrez pour vous bien porter.

J'espère aller samedi à La Chapelle.

Nous avons arrêté votre mémoire pour les Enfants trouvés en deux assemblées avec les officières de la Cha-

---

2. Probablement des papiers relatifs à l'établissement des Enfants trouvés.

Lettre 297. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Cette lettre est des tout premiers commencements de l'œuvre des Enfants trouvés.

rité de l'Hôtel-Dieu ; et dimanche prochain nous communiquerons l'arrêté, que je réduirai en manière de règle, à Madame Pelletier, pour voir si elle s'y veut assujettir ; ce sera chez Madame Goussault en présence des officières. Toute la compagnie trouve nécessaire que cette maison-là dépende de la supérieure des Filles de la Charité, comme je vous ai écrit, et que vous y alliez passer sept ou huit jours, si votre santé le vous permet.

Les dames vont aujourd'hui à l'Hôtel-Dieu. Je vous prie d'offrir leurs personnes et leurs travaux à sa divine Majesté.

Je n'attends pas grand'chose de cette manière de communiquer des Ursulines avec vos filles [2]. Vous les y enverrez néanmoins, s'il vous plaît.

Je pense qu'il vaut mieux retenir cette fille auprès de vous pour quelque temps et de la faire voir, avec celle de Nogent, à Madame Goussault. Il n'est pas besoin de lui envoyer celle de Saint-Marceau [3], puisque déjà elle est en exercice.

Je vous souhaite le bonjour et suis, en l'amour de Notre-Seigneur, v. s.

V. DEPAUL.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

298. — *LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT*

[*1638* [1].]

Après avoir parlé des manœuvres auxquelles se livrait Madame Pelletier auprès des autorités ecclésiastiques et judiciaires pour écarter saint Vincent et les dames de la Charité de

---

2. Voir la lettre 296.
3. Quartier de Paris.

Lettre 298. — Mgr Baunard, *op. cit.*, p. 306.
1. Cette lettre semble devoir être rapprochée de la lettre 297.

l'administration des Enfants trouvés et demeurer seule maîtresse, Louise de Marillac ajoute : « *Mais j'ai confiance que le bon Dieu saura tirer sa gloire de ce fâcheux rencontre. Je l'en supplie de tout mon cœur, et qu'il vous donne la santé pour ce même sujet. J'espère de votre bonté que vous nous rendrez participantes du mérite de vos souffrances et saints sacrifices, puisque vous savez notre besoin.* »

299. — A ROBERT DE SERGIS

[Vers le 21 février 1638 [1].]

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

J'ai reçu une consolation que je ne puis vous dire de la bénédiction qu'il a plu à Notre-Seigneur de donner à votre mission de Montpezat [2] ; mais je vous avoue que j'ai été et suis bien en peine de ce long et grand travail de trois mois et crains bien fort que, si vous ne prenez un notable repos, que vous ne succombiez, et M. Brunet aussi. Au nom de Dieu, Monsieur, reposez-vous et faites-vous un peu traiter de votre mal d'œil et du gosier, et cela à Aiguillon ou à Agen, si déjà vous ne l'avez fait, car je crains que dès votre arrivée à Toulouse l'on ne vous surcharge de travail. De dire de n'y pas retourner, je le voudrais bien, mais que dirons-nous à Monseigneur l'archevêque [3], auquel j'ai écrit que vous l'iriez trouver incontinent après la mission de Montpezat.

Nous avons obligation, d'un autre côté, à une mission que Monsieur de la Marguerie [4] a fondée en An-

---

Lettre 299. — L. a. — L'original appartient à Madame la générale Derrécagaix, 5, rue du Regard, Paris.

1. Cf. lettre 307.
2. Commune du Lot-et-Garonne, arrondissement d'Agen.
3. Charles de Montchal (1628-1651).
4. Elie Laisné, sieur de la Marguerie et de la Dourville, conseiller d'Etat ordinaire. Il avait donné à saint Vincent, le 31 octobre

goumois pour de cinq en cinq ans, qui échoit à Pâques. Si votre petite incommodité ne vous empêche d'aller à Toulouse, je vous prie de dire à mondit seigneur l'archevêque que je lui demande très humblement pardon si nous ne sommes pas encore en état de le servir de pied ferme et sommes contraints de vous employer dans les rencontres, comme en celui-ci, après Pâques ; auquel temps vous le supplierez de vous permettre de vous en aller faire ladite mission à la Marguerie [5] et à deux ou trois autres petits villages qui en dépendent ; et faudra pour cela que vous descendiez à Bordeaux par la Garonne et de là à Bourg [6] entre Bordeaux et Blaye ; et puis de là il faudra aller à Barbezieux, qui en est à deux journées, et la Marguerie, à deux ou trois lieues. Mais il faudra donner jusques à Angoulême pour avoir la permission de M. le grand vicaire, en l'absence de M. l'évêque [7], qui est auprès de la reine d'Angleterre, qui m'a prié d'envoyer travailler dans son diocèse, à l'instance de M. son grand vicaire, auquel vous témoignerez que j'ai bien du regret de ce que nous ne pourrons travailler pour le présent qu'en ces villages-là, et lui témoignerez beaucoup de reconnaissance de l'obligation que nous lui avons.

Je suis si consolé de tout ce que vous me mandez, que je n'ai pu ne pas vous en reparler en cet endroit, et ai envoyé celle que vous m'écrivez, à Madame la duchesse d'Aiguillon, à laquelle je vous prie d'écrire plus particulièrement.

1633, deux cents livres de rente sur l'hôtel de ville « à condition d'envoyer tous les cinq ans trois prêtres et un frère faire des missions pendant quatre mois, y compris l'aller et le retour, dans le diocèse d'Angoulême ». (Arch. Nat. M 211, liasse 1.) Il entra dans les ordres après avoir perdu sa femme et mourut le 3 octobre 1656.

5. Localité de la Charente-Inférieure.

6. Aujourd'hui chef-lieu de canton dans l'arrondissement de Blaye.

7. Jacques du Perron (1637-1646).

Je vous envoie celle que j'écris à Monseigneur l'archevêque de Toulouse ouverte. Si votre indisposition vous a retenu à Aiguillon, vous la lui enverrez ; si elle vous trouve à Toulouse, vous la cachetterez et la lui rendrez.

J'écris à M. Mestre pour accompagner quelques lettres qu'on lui écrit de son pays. Je vous prie de les lui faire tenir par voie sûre. C'est son bonhomme de père qui lui écrit. Je tâcherai d'en faire de même à M. Hopille, qui suis cependant, en l'amour de Notre-Seigneur, votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Suscription : A Monsieur Monsieur de Sergis, prêtre de la Mission, étant de présent à Aiguillon ou à Toulouse.

300. — *LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT*

[*Février 1638* [1].]

Monsieur,

Ma sœur Turgis est bien en peine de ce que le sergent de la compagnie de M. de Castillon lui est venu dire qu'il enverra des soldats loger tant au corps de logis de devant qu'en celui où logent les enfants. Ils feront bruit. Si vous trouviez bon qu'y revenant elle fît refus de les loger, se faisant fort de Madame la duchesse d'Aiguillon ou de Madame la chancelière, jusques à ce que votre charité en obtienne défense de la reine ; ou, si vous jugiez autre chose mieux, s'il vous plaît lui mander par ce porteur, si ce n'est elle.

Je suis, Monsieur, votre très humble et très obligée fille et servante.

L. DE MARILLAC.

Ce jeudi.

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent.*

Lettre 300. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Il est clair que les lettres 300, 301, 302, 303 et 304 se tiennent. La lettre 303 montre qu'on était en hiver. D'autre part, le changement de maison pour les enfants trouvés eut lieu au début de 1638.

301. — A LOUISE DE MARILLAC

[Février 1638 [1].]

Mademoiselle,

Je viens d'écrire à Madame la chancelière et lui envoie votre lettre et une requête que j'ai dressée, au nom des dames de la Charité de l'Hôtel-Dieu, à Monsieur le chancelier[2], lui représentant qu'elles ont loué une maison pour y loger les Filles de la Charité et les enfants trouvés, que les habitants vous ont envoyé les gendarmes[3], qu'ils ne peuvent demeurer en votre maison, où il n'y a point d'homme, sans danger de la pureté des filles, ni sans scandale ; que, ce considéré, il lui plaise de faire défense aux habitants d'envoyer lesdits soldats chez vous et aux soldats d'y aller, et prie Madame de la présenter à M. le chancelier. Et pource que peut-être la chose ne pourra pas aller si vite que tout se puisse faire aujourd'hui, il sera bon que vous envoyiez quérir M. votre curé et le prier qu'il s'emploie vers les habitants pour donner un autre logis à ces gendarmes, ou vers lesdits gendarmes, à ce qu'ils se logent ailleurs, moyennant demi-écu plus ou moins, pour qu'ils vous donnent deux jours. Je m'en vas cependant chez Madame Goussault, à ce qu'elle envoie M. Grandnom [4] pour hâter la chose.

Monsieur votre fils fait bien. Lui avez-vous envoyé l'acte ? Il m'a dit qu'il appréhende l'excellence du sacerdoce, et cela est bon.

Lettre 301. — L. a. — L'original est exposé dans une des salles de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, à Paris, 6, rue de Furstenberg.

1. Cette lettre répond à la lettre 300.
2. Pierre Séguier.
3. *Gendarmes*, gens d'armes ou soldats.
4. Remi de Grandnom, intendant de Madame Goussault.

Faites de bonne heure avec les soldats, s'il vous plaît, par M. le curé.

Bon jour, Mademoiselle. Je suis...

302. — A LOUISE DE MARILLAC

[Février 1638 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je n'ai point vu Jacqueline depuis qu'elle me dit, il y a quatre jours, qu'elle la vous amenait pour la voir et que je lui promis de vous en parler [2].

Je serai sur mes gardes touchant ce vicaire de Nanterre et maintenant curé [3], à l'égard de la fille.

Cejourd'hui je tâcherai de voir Madame la duchesse d'Aiguillon pour vos soldats. Madame la chancelière n'a pu rien faire.

Il faudra parler de ce logis à Madame Goussault. Il serait à désirer que vous fussiez en une autre paroisse qu'en celle-ci pour bien des raisons.

L'une voie ne cessant pour l'autre, vous verrez si vous pourrez faire quelque chose par le moyen de ce soldat que vous pensez, vers son capitaine, et par lui vers M. de Castelnau [4].

Bon jour, Mademoiselle. Je suis v. s.

V. D.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

Lettre 302. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Voir lettre 300, note 1.

2. Jacqueline désirait présenter à Louise de Marillac une de ses nièces, qui se sentait appelée à la vocation de Fille de la Charité.

3. Paul Beurrier.

4. Probablement Louis-François de Gourdon-Genouillac, marquis de Castelnau, capitaine de la compagnie écossaise ; ou Jacques de Castelnau, mort en 1658 maréchal de France.

303. — A LOUISE DE MARILLAC

[Février 1638 [1].]

Demain au matin je vous enverrai Monsieur Soufliers ou M. Bécu pour l'exhortation et la confession.

J'ai vu votre écrit [2] et m'en vas le communiquer à Madame Goussault, ou lui envoyer.

L'avertissement de ne point railler sur le sujet de ces petites créatures [3] me semble à propos.

Je vis hier Madame la duchesse d'Aiguillon. Elle m'a dit qu'elle avait donné charge à celui qui la mène d'aller trouver M. de Castelnau. J'ai chargé les Filles de la Charité [4] d'en presser M. l'aumônier. Au défaut de cela, il vaut mieux faire avec le fourrier. Si vous n'envoyez quelqu'un à M. de Veines, je ne sais qui vous adresser pour cela. J'espère que nous aurons nouvelle aujourd'hui de Madame la duchesse, ou demain je vous baillerai un homme pour M. de Veines.

Je pense voirement qu'il sera bon que vous alliez passer quelques jours à cette maison des enfants trouvés et que les filles viennent une fois le mois à La Chapelle. Plaise à Dieu me donner le temps de m'y trouver !

Marie, de Saint-Sulpice, a deux tours de lit de linceul. C'est que la maison est toute neuve et les fenêtres ferment mal. Passé l'hiver, il en faudra faire une règle. Nous n'en avons point, nous autres.

Bon jour, Mademoiselle. Je suis v. s.

V. D.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

Lettre 303. — L. a. — Original à Amiens chez les Filles de la Charité de la rue de Beauvais, 127.

1. Voir lettre 300, note 1.
2. Peut-être un mémoire concernant l'établissement des Enfants trouvés.
3. Les enfants trouvés.
4. De l'établissement des Enfants trouvés.

304. — A LOUISE DE MARILLAC

[Février 1638 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Voici de la besogne qui vous vient à l'égard du changement des petits enfants trouvés et de l'ordre qu'on a à tenir en leur nouvel établissement. Je vous prie, Mademoiselle, d'y travailler demain et de m'envoyer samedi ce que vous aurez fait. J'ai dit à Madame Pelletier qu'on désire qu'elle ait dépendance de vous pour cette conduite. Elle me dit que je lui fasse entendre en quoi elle devait dépendre des officières et en quels cas de vous. Il me semble que, pour les choses purement temporelles, qu'elle doit dépendre de ces bonnes dames ; mais que pour les spirituelles, comme pour la direction des filles, des nourrices, des petits enfants échappés qui croîtront, que c'est pour cela qu'elle doit avoir relation à vous, et à cet effet vous donner avis de temps en temps de ce qui se passera, comme toutes les semaines ou, pour le moins, tous les quinze jours.

Jacqueline est venue ce matin céans sans me rien faire dire de sa nièce, mais seulement elle m'a fait demander la réponse à votre lettre d'avant-hier, que je lui ai fait dire que je vous fis dès hier.

J'ai écrit à M. l'aumônier [2] de Madame la duchesse [3] pour vos gendarmes. Il m'a mandé qu'il en parlerait à Madame et me ferait réponse ; mais, comme il n'y a rien de certain pour ce qui dépend des grands, l'on m'a dit

---

Lettre 304. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Voir lettre 300, note 1.
2. Dauzenat.
3. La duchesse d'Aiguillon.

qu'aux extrémités il faudrait louer une chambre et une couchette et leur bailler. Je tâcherai d'y aller demain ou après, au cas que je n'en aie réponse demain au matin, et suis cependant, en l'amour de Notre-Seigneur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Ce jeudi au soir.

Vous verrez par l'incluse de Madame Goussault son souhait touchant ce que je vous écris.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

305. — A LOUISE DE MARILLAC

[18 février 1638 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Vous n'avez point encore trouvé des nourrices aux champs ; c'est pourquoi je pense qu'en attendant vous ferez bien de prendre celle qu'on vous offre de l'Hôtel-Dieu et qui est si bonne.

Il me le semble voirement qu'il vous faut un logis plus aisé, et que les dames feront bien d'en chercher un autre ou de prendre celui dont vous m'avez parlé.

Il m'est impossible d'aller aujourd'hui aux Bons-Enfants. J'espère y être demain au dîner et de vous aller voir de là. Il serait difficile de vous parler parmi tant

---

Lettre 305. — L. a. — Dossier de la Mission, original.

1. Cette lettre est du début de l'œuvre des Enfants trouvés, c'est-à-dire de 1638, et par suite du 18 février, puisqu'elle est datée du jour des Cendres. La lettre 302 montre qu'à cette date Louise de Marillac cherchait un logement pour les enfants trouvés.

de monde au collège. Je verrai. S'il y a lieu, je le vous enverrai dire.

Bon jour, Mademoiselle. Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Mademoiselle, votre très humble serviteur.

V. DEPAUL.

Ce jour des Cendres.

306. — A LAMBERT AUX COUTEAUX

De Paris, ce 20 février 1638.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

J'ai lu et relu votre lettre du 9 de ce mois avec une singulière consolation, qui a été un peu tempérée par la petite indisposition du bon M. Perdu, lequel je ne vous recommande pas, parce que je suis très assuré que vous en avez tout le soin possible ; mais qui en a de votre santé ? Je prie Notre-Seigneur que ce soit lui-même.

J'ai envoyé à Toul la lettre que vous écrivez à M. Dehorgny. Cet affaire s'alentit un peu. Nous sommes en quelque pourparler avec M. Fleury le neveu, docteur de Sorbonne [1].

Je suis bien aise de ce que vous me dites de ce petit prieuré de M. des Roches-Chamian, des deux fermes et

---

Lettre 306. — L. a. — Dossier de Turin, original.

1. François de Fleury, du diocèse de Langres, obtint un canonicat dans celui de Verdun. Il approuva le livre *De la fréquente communion* et fut présenté par les jansénistes à la reine Marie-Louise de Gonzague, dès le départ de celle-ci en Pologne, pour remplir auprès d'elle les fonctions d'aumônier. Ses relations avec saint Vincent et les missionnaires envoyés dans ce pays furent toujours excellentes, cordiales même, comme on peut le voir par les lettres du saint, qui l'estimait beaucoup. Il mourut en France dans les premiers jours de novembre de l'année 1658. Nous avons une partie de sa correspondance avec la Mère Angélique.

des deux maisons. Puisque la Providence fait rencontrer ce bon ecclésiastique dedans, il lui faut laisser faire son temps, faire faire les vignes et réparer ce pan de murailles qui est tombé.

Je m'en doute bien que les greffes de Loudun sont au plus haut prix. Béni soit Dieu !

Je serai bien aise de voir cet architecte de Pontoise et le maçon pour les bâtiments.

Vous avez bien fait de donner un état des meubles à Monseigneur de Chartres [2] et ferez encore bien de faire faire des chopines et des fourchettes comme les nôtres, pour commencer le plus tôt que vous pourrez à prendre les repas en portion.

Oh ! que je suis encore attendri de ce que vous me dites de la sorte d'approbation qu'a faite Monseigneur de Poitiers [3] du contrat passé avec Monseigneur le cardinal et de ce que vous me mandez que vous vous en allez à Poitiers remercier ce bon prélat ! Je le suis encore pour ce que vous me dites de la bonté et de la douceur avec laquelle Monseigneur de Chartres a traité avec vous et avec tout le monde. Je l'en remercierai et le dirai en bon lieu, comme je remercie Dieu de l'attention que vous avez fait faire à la compagnie à ce que je vous ai dit du catéchisme et des prédications. Faites-les-en ressouvenir souvent, s'il vous plaît.

Je trouve fort bien la disposition que vous me dites que vous faites de la mission : 1° dans le duché ; 2° achever celle de Richelieu. Il faudra bien alors établir la Charité. J'espère vous envoyer une excellente Fille de la Charité pour cela [4]. Elle saigne, fait les médecines et donne les lavements ; c'est celle qui a préféré le service

---

2. Léonor d'Estampes de Valançay (1620-1641).
3. Henri-Louis Chasteignier de la Rocheposay (1611-1651).
4. Barbe Angiboust.

des pauvres à celui de la grande dame que je vous ai dite [5]. Elle est à Saint-Germain-en-Laye, où l'on établit une notable Charité, de laquelle sont la dame d'honneur, celle d'atours et les filles de la reine, qui servent elles-mêmes avec une ferveur admirable. L'on a eu un peu à souffrir à cette mission à cause des gorges découvertes ; mais il a plu à Dieu d'en tirer de la gloire non petite.

Au nom de Dieu, Monsieur, qu'on soit bien circonspect à l'explication du 6e commandement. Nous aurons à souffrir un jour tempête pour cela. Recommandez souvent cela à la compagnie, et à ne rien faire à la procession que, comme j'ai dit si souvent, tout simplement.

Quant à la qualité que vous prendrez pour les actes curiaux, *quid* si vous mettiez celle de commis à l'administration de la cure, en attendant que j'en confère ? Et pour les aumônes, à chaque mendiant un double[6], et si l'on le catéchise, deux liards, plus ou moins, selon la qualité de la personne. Mais, pour les malades, si Monseigneur ne fonde le nécessaire, il faudra y contribuer quinze ou vingt sols par semaine, que vous pourrez faire mettre au bassin de celle qui fera la quête. Mais comment ferez-vous pour la rétribution des fonctions curiales ? Je vous envoie deux cents livres, qu'on baillera demain au messager de Champigny ; et au prochain voyage nous lui baillerons les fers du pain à chanter.

Voilà M. Codoing et M. Durot à présent à Richelieu. O Monsieur, que Dieu a béni leurs travaux ! Je vous prie de les embrasser et toute la compagnie pour moi, comme je fais en esprit avec toute l'humilité et l'affection qui m'est possible.

La mission de Saint-Germain s'achèvera dans quatre

---

5. Voir lettre 224.
6. Le double valait deux deniers ; le liard, trois.

jours, avec une bénédiction fort particulière, prévenue par des petits sujets d'exercer la patience. Oh ! que cela nous vaudra et que Dieu triomphe là dedans ! M. Grenu a aussi une particulière assistance de Dieu en Gascogne et M. de Sergis aussi tout à fait.

La compagnie se porte bien, Dieu merci, et vous salue.

Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Depuis la présente écrite, j'ai pensé qu'il sera bon que vous preniez la qualité de vicaire de la cure de Richelieu, en attendant l'union et comme l'on en fera.

Suscription : A Monsieur Monsieur Lambert, prêtre de la Mission, étant de présent à Richelieu.

307. — A ANTOINE LUCAS

De Paris, ce 21 février 1638.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je vous fais ces lignes avec un peu de hâte, qui sont pour vous prier d'avoir soin de votre santé et de celle de M. Caignet [1] et de vous reposer après ce grand travail, avant que de recommencer la mission. Et, quand vous le serez, vous pourrez commencer à travailler dans les villages qui dépendent du diocèse de Troyes et de Montmirail.

Je vous fis écrire dimanche passé par M. Soufliers et

Lettre 307. — L. a. — Dossier de Turin, original.

1. Le confesseur de Madame Goussault portait ce nom ; c'est de lui peut-être qu'il est ici question.

vous priais alors de la même chose et de nous renvoyer M. du Chesne et qu'en sa place je vous enverrais M. Callon ; mais, quelque petite incommodité qu'il a ne lui permettant cette petite satisfaction à présent, il s'en retourne à Aumale, où il pourra faire quelque chose à l'entour [2].

J'ai été chez M. votre frère au pont Saint-Michel [3] pour le prier d'envoyer celui qui demeure chez M. Belin à la mission. Mais il me dit que celui-ci n'était pas en ville, qu'il était encore à Milly [4] et qu'au retour il l'enverrait à Rueil. Je n'ai pas su qu'il l'ait fait, ni qu'il soit revenu.

Je vous envoie une lettre des Cévennes. La compagnie se porte assez bien, Dieu merci.

La mission de Saint-Germain s'en va achevée avec bénédiction, quoiqu'au commencement l'on ait eu sujet d'exercer la sainte vertu de patience. Il en est peu de la maison du roi qui n'ait fait son devoir avec le peuple et avec une dévotion digne d'édification. La fermeté contre les gorges découvertes a donné lieu à cet exercice de patience. Le roi dit à M. Pavillon qu'il était fort satisfait de tous les exercices de la mission, que c'est ainsi qu'il fallait travailler et qu'il rendrait ce témoignage partout. J'avais grande difficulté d'envoyer en ce lieu-là, tandis que la cour y était ; mais, Sa Majesté m'ayant fait l'honneur de me mander qu'il le désirait ainsi, il fallut passer par dessus nos difficultés. Celles qui en ont eu le plus au commencement sont maintenant si ferventes qu'elles se sont mises de la Charité, servant les pauvres en leur jour, et ont fait la

---

2. Bien que membre de la congrégation de la Mission, Louis Callon habitait Aumale, son pays d'origine.

3. Dans Paris.

4. Il existe deux localités de ce nom, une dans l'Oise, l'autre en Seine-et-Oise.

quête par le bourg en quatre bandes. Ce sont les filles de la reine.

Messieurs Lambert, Perdu, Buissot, Codoing, Benoît et Gourrant sont à Richelieu ; Messieurs Grenu et Savinier dans le duché d'Aiguillon, en Gascogne, où Dieu leur donne, comme il a fait à M. de Sergis et à M. Brunet, une grande bénédiction ; et M. de Sergis s'en retourne à Toulouse, où Monseigneur l'archevêque l'attend avec grande impatience.

Je finis en me recommandant aux prières de Messieurs Caignet et du Chesne et je vous supplie, Monsieur, de donner de nos nouvelles et nos recommandations à Messieurs Mouton [5] et Boucher [6]. J'espère leur écrire mercredi et de vous envoyer M. Boudet à la place de M. du Chesne.

Je suis cependant, en l'amour de Notre-Seigneur, votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Je vous prie de payer le port exactement à M. Octobre [7].

Suscription : A Monsieur Monsieur Lucas, prêtre de la Mission, à Montmirail.

308. — A LA MÈRE DE LA TRINITÉ

Ma très chère Mère,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

---

5. Jacques Mouton, né à Pontoise, reçu dans la congrégation de la Mission en 1632.

6. Léonard Boucher, né le 29 août 1610, reçu dans la congrégation de la Mission le 12 novembre 1632, ordonné prêtre le 23 septembre 1634.

7. Concierge du château de Montmirail.

Lettre 308. — L. a. — Original à la Visitation de Troyes, original.

Voici encore la plume d'un remerciant, pource que votre charité nous donne toujours des nouveaux sujets de ce faire, par tant d'actes de bonté que de jour en jour le Saint-Esprit vous va suggérant pour notre bien et celui des âmes de votre diocèse. Vous ne vous êtes pas contentée, ma chère Mère, de proposer, de conduire et de mener à chef notre établissement avec tant de soins, de sollicitudes et de travaux quasi continuels ; vous y avez ajouté l'offre de votre maison pour notre logement et l'exercice des ordinands. O ma chère Mère ! que cela me touche le cœur et qu'il me fait voir l'état d'une âme vraiment chrétienne et religieuse arrivée au point de la plus haute perfection à laquelle l'un et l'autre de ces états peut élever une âme dans l'exercice de la vraie charité ! A Dieu en soit la gloire, ma chère Mère, qui s'est ainsi plu de vous élever à un état d'une si grande bonté, et à nous la reconnaissance éternelle de tant de bien que vous nous faites incessamment, et à vous, ma chère Mère, un degré de gloire au ciel répondant à la bonté que Notre-Seigneur a mise en votre chère âme ! Voilà la reconnaissance et les souhaits que vous peut faire l'âme du monde qui vous est la plus obligée, ma chère Mère, et qui vous tient le plus pour sa très chère et très aimable mère.

Je vis hier l'un des deux petits logements du devant de la maison de Monseigneur [1]. De vérité, il serait expédient qu'on les eût tous deux à cause des vues et autres servitudes. Mais quoi ! le logement que nous avons besoin à Troyes presse encore davantage, si me semble. Comment ferions-nous pour cela sans les secours de ce qu'il plaît à Monseigneur de nous donner ! S'il n'était

---

1. René de Breslay, évêque de Troyes (1604-1641), avait à Paris, dans la grande rue du faubourg Saint-Michel, une maison, qu'il offrait à saint Vincent pour les besoins des missionnaires de Troyes. (Cf. lettre 292, note 1.)

vendu que le prix qu'il vaut, baste ! Mais l'on l'offre pour 6.000 livres, quoique je crains que l'on aura peine d'en trouver deux cents de louage ; car il n'est point loué. Un père capucin l'avait pris et y avait mis une bonne femme dévote pour y retirer quelques pauvres personnes nouvellement converties ; mais je ne sais comme cela se fait qu'il n'y a plus personne que cette bonne femme et deux pauvres filles, qui s'en vont. D'un autre côté, de marchander avec notre bienfaiteur, ô Jésus ! ma chère Mère, il ne le faut pas. C'est pourquoi, sauf votre meilleur avis, je pense, ma chère Mère, qu'il en faut demeurer là [2].

Monsieur le commandeur n'a point jugé nécessaire de ratifier la fondation de Monseigneur, pource que mondit seigneur ne le désirant qu'à cause du contrat qui avait été passé auparavant sous seing privé entre ce bon seigneur et moi, il dit que, rendant l'original de ce contrat, qu'il avait, et moi ayant renvoyé le nôtre, et que tous deux étant déchirés, il n'est point besoin qu'il ratifie. C'est, ma chère Mère, ce que je vous supplie très humblement de faire entendre à Monseigneur et que je n'ai point vu personne témoigner avoir plus de satisfaction de l'action qu'il a faite pour le bien de son diocèse que M. son neveu Bault. Certes, ma chère Mère, la bonté avec laquelle il m'a reçu et traité avec nous n'est pas imaginable.

Voilà tantôt notre mission de la cour achevée. Les pauvres missionnaires y ont travaillé incessamment, depuis le matin jusques au soir, à prêcher, catéchiser et à entendre la confession générale, depuis le matin jusques au soir, et sont si las qu'ils n'en peuvent plus.

Nous ferons reposer et refaire un peu ceux qui sont

---

2. Les prêtres de la Mission s'établirent d'abord au village de Sancey, dans une maison louée à Sébastien Gouault, bourgeois de Troyes. Comme le local était peu spacieux, le commandeur leur

destinés pour Troyes, pour s'y rendre la veille du dimanche de la Passion [3], auquel temps Monseigneur a trouvé bon qu'ils commenceront à travailler par l'exercice des ordinands. Et moi qui importune trop ma chère Mère et toute bonne, je finirai en la suppliant très humblement de nous bien donner à Dieu et de le prier qu'il nous pardonne tant de fautes que nous commettons incessamment dans le dessein qu'il nous a confié, et suis à la sainte communauté de ma très chère Mère et en l'amour de Notre-Seigneur, ma très chère Mère, très humble et très obligé et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Ce bon docteur que M. Gallemant avait fait son successeur à la cure d'Aumale [4] travaille aux mémoires ou la vie de ce bienheureux, et un autre prêtre ou deux.

De Paris, ce 25 février 1638.

Suscription : A ma R. Mère ma R. Mère de la Sainte-Trinité, prieure du monastère des Carmélites du faubourg de Troyes, à Troyes.

309. — A LOUISE DE MARILLAC

[1638, vers février [1].]

Béni soit Dieu de ce qu'il a pris cette petite âme en état qu'on a sujet de croire qu'elle est bien heureuse !

---

acheta la maison située à l'angle droit du faubourg Croncels et de la rue des Bas-Clos, à Troyes. C'est là qu'ils se transportèrent le 25 août 1640.

3. 20 mars.

4. Louis Callon. Ses notes ont été mises à contribution par l'auteur de la vie de Jacques Gallemant.

Lettre 309. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Cette lettre a été écrite du vivant de Madame Goussault, après les commencements de l'œuvre des Enfants trouvés, au temps où saint Vincent leur cherchait un logis. (Cf. lettres 302 et 305.)

Je m'en vas vous envoyer M. Bécu et un autre. Il me sera difficile de voir M. Laisné[2]. S'il agrée le mariage, qu'on ne se mette point en peine ; il enseignera ce qu'il faut à son secrétaire, si déjà il ne le sait.

Le tableau de la Vierge et de saint Joseph tenant le petit enfant Jésus par la main me semble bon pour ces petits enfants trouvés[3].

Madame Goussault m'a mandé qu'elle ira aujourd'hui commencer sa retraite chez vous. Si cela est, serez-vous absente ? Je pense qu'il sera bon que vous lui en écriviez un mot pour savoir sa volonté.

Je vis hier Madame la présidente de Herse et lui dis ce que je vous ai dit.

J'oubliai d'écrire à Madame Goussault qu'elle prenne la méditation de la mort et du jugement particulier en suite de la première. Vous lui direz, s'il vous plaît, et que plutôt elle ôte des péchés que je lui ai dits, pour méditer ceux qu'elle trouvera à propos.

Je pense souvent à l'affaire du logement. Bon jour, Mademoiselle. Tenez votre cœur en paix. Je suis v. s.

V. D.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

310. — A LOUISE DE MARILLAC

[1638, vers février[1].]

Mademoiselle,

Je pense que vous ferez bien de faire enterrer ce petit

---

2. Elie Laisné, sieur de la Marguerite.

3. Ce tableau était peut-être l'œuvre de Louise de Marillac. Les Filles de la Charité de la rue Réaumur, 85, Paris, croient le posséder.

Lettre 310. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Cette lettre a été écrite peu de temps après la fondation de l'éta-

enfant au cimetière et d'envoyer prier M. le curé de vous aller voir, et de lui dire la chose comme elle est, en attendant qu'on avise comme l'on en fera. Ce qui me vient à présent en l'esprit est qu'il faudrait donner quelque chose par an à M. le curé et au fossoyeur pour les enterrer tous. Pour aujourd'hui, il faudra le prier qu'il envoie M. son vicaire le prendre et qu'il ordonne au fossoyeur de faire la petite fosse et qu'il die à un chacun la chose comme elle est, et que c'est un essai qu'on désire faire.

Je me sens pressé plus que jamais de terminer l'affaire de la Charité [2]. Demandez à Dieu que j'aie du temps pour y travailler. C'est pitié de mon fait. Je n'ai point de temps. Dieu me donne l'éternité !

Quand vous serez en état d'aller à Rueil, M. le curé m'a mandé qu'il prendra la fille que je lui baillerai.

Je suis v. s.

V. D.

Je ne vous dis rien de Madame Pelletier. Je viens d'écrire à Mademoiselle [3] le décès de l'enfant. Elle me manda hier qu'elle vous en enverra aujourd'hui un autre, s'il est à propos. Voici sa lettre.

311. — A LAMBERT AUX COUTEAUX

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

J'ai chargé notre bon frère Nicolas [1] de passer à Ri-

---

blissement des Enfants trouvés. Elle semble à sa place non loin des lettres 295 et 309.

2. La Charité de La Chapelle. (Cf. lettre 295.)

3. Mademoiselle Viole, trésorière des dames de la Charité.

Lettre 311. — L. a. — Dossier de Turin, original.

1. Nicolas Corman, frère coadjuteur, né vers 1603, entré dans la

chelieu en s'en allant trouver M. Grenu en Gascogne. Vous ne le retiendrez qu'un jour de delà, s'il vous plaît, et, si vous le pouvez, vous écrirez audit sieur Grenu et lui ferez écrire par tous ceux de la compagnie qui le pourront. Il me semble que le présent porteur vous trouvera sur le point de recommencer la mission à Richelieu. Je vous supplie, Monsieur, de recommander plus que jamais la précaution à l'explication du sixième commandement et aux demandes qu'on fait sur cela. Si nous n'y prenons garde, la compagnie en souffrira un jour [2].

Qu'on fasse les processions sans apparat, je dis même sans faire habiller les enfants que des surplis qu'on trouvera sur les lieux. L'on a trouvé à redire notablement à l'un et à l'autre, quoique M. d'Alet [3] ait fait la première action et qu'à la seconde il n'y avait que quelques enfants habillés avec des aubes. Il plaît à Dieu que cela nous fasse un peu exercer la vertu de patience et que cela procède de l'envie de la notable conversion de quelques âmes principales.

Je n'ai point eu l'honneur de voir Monseigneur de Chartres, et n'a pas été expédient. Je le ferai, s'il plaît à Dieu, quand il sera temps.

Il sera bon que vous établissiez la Charité et que vous en donniez avis à Monseigneur de Chartres, à ce qu'il sache de Son Eminence [4], si elle l'agrée, et que vous lui proposiez la Fille de la Charité [5].

Je finis en me recommandant à vos saintes prières, ensemble l'état présent de la mission et salue très humblement et très affectionnément la compagnie, étant, en

---

congrégation de la Mission en 1633, reçu aux vœux le 13 novembre 1643.

2. Voir lettre 306.
3. Nicolas Pavillon, évêque d'Alet.
4. Le cardinal de Richelieu.
5. Barbe Angiboust.

l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL.

De Vallegrand, ce 3 mars 1638.

312. — A LOUISE DE MARILLAC

[Mars 1638 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Jeanne, la Fille de Charité de cette paroisse, a fait beaucoup de fautes, pour lesquelles Monsieur le curé [2], les officières et M. de Vincy ont jugé aujourd'hui qu'il la faut changer. Je vous supplie, Mademoiselle, de nous en envoyer une autre qui ait l'esprit plus doux et accommodant, et cela dès demain au matin, afin qu'elle n'ait pas le loisir de cabaler comme [3] les autres ; car il n'est pas imaginable combien elle en est capable. Or, je pense qu'il faudra néanmoins la reprendre pour l'Hôtel-Dieu ou ailleurs, afin que la justice soit accompagnée de miséricorde. Croiriez-vous qu'elle a donné un soufflet à Jacqueline et qu'elle fait tout à sa tête et plusieurs choses sans en parler, comme d'avoir traité une malade sans congé [4] ; et qui pis est, elle a averti le prédicateur du carême de quelques manquements des dames et les a

---

Lettre 312. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Cette lettre a été écrite pendant le carême, quelques jours, semble-t-il, avant la lettre 313, qui est manifestement de 1638.

2. M. de Lestocq, curé de la paroisse Saint-Laurent.

3. C'est bien le mot de l'original. Le sens semblerait plutôt demander *contre*.

4. Sans permission.

commencé à faire prêcher. Or sus, qui nous donnerez-vous sans vous incommoder ? Gouvernez.

Je suis, en l'amour de N.-S., v. s.

V. D.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

313. — A LOUISE DE MARILLAC

[Mars 1638 [1].]

Je revins hier au soir de Pontoise. Voici la réponse à votre dernière. Il faudra voirement aviser aux Enfants trouvés. L'on fait une assemblée aujourd'hui chez Madame la présidente Goussault. Je voudrais bien que vous y puissiez assister et que vous écrivissiez à madite dame de vous envoyer son carrosse. Il est vrai que je pense que vous serez priée d'assister à celle de Saint-Etienne par Madame de Beaufort, la supérieure. Si cela est, je pense qu'il sera à propos que vous y alliez et que vous me mandiez votre sentiment touchant la proposition de M. Dieu et celle de M. Foucauld à Messieurs du chapitre. Je vous supplie de plus de me mander s'il est vrai ce que m'a dit Madame Goussault, que vous savez quelques bonnes filles dévotes qui aient disposition à s'appliquer au spirituel des femmes du Légat [2], au lieu des 14 dames [3]. Il me semble qu'il est à souhaiter que cela soit

---

Lettre 313. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Cette lettre a été écrite du vivant de madame Goussault, pendant que les sœurs avaient leur maison-mère à La Chapelle. Le passage relatif aux enfants trouvés nous fait donner la préférence à l'année 1638.

2. Salle de l'Hôtel-Dieu réservée aux maladies infectieuses. Son nom lui venait du cardinal du Prat, légat du Pape en France, qui l'avait bâtie vers 1530.

3. Quatorze dames, choisies tous les trois mois à l'époque des quatre-temps par et parmi les dames de la Charité, étaient chargées d'instruire et de consoler les malades de l'Hôtel-Dieu. (P. Coste, *op. cit.*, p. 14.)

ainsi ; autrement, l'on sera toujours dans l'appréhension que lesdites dames n'y prennent mal. Vous m'enverrez la réponse chez Madame Goussault sur les 3 heures, s'il vous plaît.

Il est vrai qu'on m'a dit que les choses vont mal à l'Hôtel-Dieu et qu'il est à souhaiter que votre santé vous permette d'y aller passer deux ou trois jours. Vous verrez.

J'ai fait dire à Jeanne, de Saint-Laurent, qu'elle aille à La Chapelle.

Les dames de Saint-Sulpice ont une merveilleuse attache à leur sœur Jeanne. On les mortifiera si l'on leur ôte. Il faudra l'avertir de ses défauts.

J'espère que ce ne sera rien que de l'indisposition de M. votre fils qu'une plus grande santé après cette petite ébullition de sang.

Vous avez raison de destiner Marie-Denise [4] pour Saint-Etienne [5]. Je me défie de cette Charité-là à cause de la condition de l'esprit des personnes qui s'en mêlent et que des hommes s'en mêlent.

Bon jour, Mademoiselle. Je suis v. s.

V. D.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

314. — A LOUISE DE MARILLAC

[Mars 1638 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

---

4. Fille de la Charité.
5. Saint-Etienne-du-Mont, paroisse de Paris.

Lettre 314. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.
1. Cette lettre semble à sa place près de la lettre 313.

Me voici de retour au collège des Bons-Enfants depuis avant-hier et me propose d'aller coucher aujourd'hui à Saint-Lazare, Dieu aidant.

Voici une lettre de Mademoiselle Poulaillon, que je viens de recevoir tout présentement. Que vous semble de ce qu'elle propose, Mademoiselle ?

Je n'ai point ouï parler de l'affaire que vous savez. J'aurai le bien de voir tantôt le confesseur du personnage.

Je trouve M. votre fils un peu pâle ; ce mal de la main est un peu douloureux. Il a promis à M. Pavillon de travailler à la résolution qu'il doit prendre ; et moi je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Mademoiselle, votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Ce lundi, à 10 heures, au collège des Bons-Enfants.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

315. — A LOUISE DE MARILLAC

[Entre novembre 1637 et mars 1638 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je fus hier purgé ; cela fut cause que je ne vous fis réponse, et un petit embarras que j'eus l'après-dînée. Je vis avant-hier la bonne Madame la présidente Goussault assez gaie dans le commencement de son mal. J'y envoyai hier. Elle me manda qu'elle n'avait pas grand mal et que pourtant l'on l'avait saignée le pied dans l'eau.

Lettre 315. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Cette lettre a été écrite pendant une des maladies de Madame Goussault, avant le mariage de Michel de Marillac avec Jeanne Potier, nièce de l'évêque de Beauvais.

Je m'en vas la voir tantôt. Votre indisposition m'empêche de vous dire que vous lui feriez la charité de l'aller voir. Je sais bien que votre présence lui serait à grande consolation et utilité ; mais vous succomberiez à ce que je crains, de l'aller voir. Si vous pouviez supporter le carrosse sans incommodité, à la bonne heure ! Mais, au nom de Dieu, si vous avez la moindre incommodité du monde, ne le faites pas, cela lui ferait peine.

Je m'en vas voir Madame de Marillac [2]. Si elle me croit, elle terminera l'affaire. Il siéra bien à sa piété de se mortifier dans cette satisfaction qu'elle désire. Cela fera souche de bénédiction dans la chose du côté de M. son fils [3]. Voilà ce que je me propose de lui dire. Mais ne lui dites pas mon sentiment, s'il vous plaît, jusques à ce que je l'aie vue et que je vous aie dit le succès de notre entrevue aujourd'hui. Monsieur de Beauvais [4] m'a parlé de nous voir nous deux ensemble pour cela. Nous verrons.

Bon jour, Mademoiselle. Je vous prie de recommander à Notre-Seigneur un affaire.

Je suis, en son amour, Mademoiselle, votre serviteur très humble.

VINCENT DEPAUL.

Ce dimanche, à 7 heures et demie.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

---

2. Marie de Creil, veuve de René de Marillac. Elle abandonna plus tard le monde pour entrer au Carmel.
3. Michel de Marillac, conseiller au Parlement de Paris.
4. Augustin Potier.

316. — A LAMBERT AUX COUTEAUX

De Paris, ce 15 mars 1638.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je reçus hier la vôtre du 4 de ce mois, mais non encore celle de M. l'avocat du roi de Loudun. Je suis bien consolé de ce que vous vous meublez peu à peu. Il n'est pas temps de parler d'avancer l'église. Je n'en perdrai point l'occasion ; car j'ai bien de la peine de vous voir souffrir [1] dans ce petit lieu.

Béni soit Dieu du succès de votre mission et de celle de Messieurs Buissot et Durot ! Oh ! que le succès de ceux-ci doit servir à plusieurs d'entre nous !

Je suis un peu en peine de l'indisposition de M. Gourrant et de celle de Bastien [2]. Quoique j'aie une parfaite confiance en votre soin, au nom de Notre-Seigneur, Monsieur, souffrez que je les vous recommande.

Quant à ce que vous dites que M. Codoing s'attache fort à donner de l'intelligence du 6e commandement, je vous supplie, Monsieur, de lui dire que je le prie très humblement de n'en plus parler, à Richelieu ni ailleurs, que fort sobrement [3], pour quelques raisons que je lui dirai, qui sont d'importance très grande [4].

Je m'en vas à Rueil et ferai parler à Monseigneur [5] de

Lettre 316. — L. a. — Dossier de Turin, original.

1. Première rédaction : de la peine de voir souffrir ceux de qui nous... Saint Vincent a barré ces quatre derniers mots et ajouté en interligne *vous* avant *voir*.

2. Sébastien Nodo, frère coadjuteur, né vers 1603 au diocèse de Rouen, reçu dans la congrégation de la Mission en 1633.

3. Les mots *ni ailleurs que fort sobrement* sont en interligne.

4. Les mots *très grande* sont en interligne

5. Le cardinal de Richelieu.

la Charité [6], à ce qu'il voie s'il aura agréable de faire cet établissement tandis que le peuple est en bonne disposition. Mandez-moi cependant [7] combien de pauvres malades il y a pour l'ordinaire à Richelieu [8], je ne dis pas en août, mais à présent [9].

Je vois que vous avez vu notre petit frère Nicolas [10] et reçu ma lettre ; c'est le neveu de M. de la Quin (?). Il présente un fort bon garçon du Poitou pour être frère céans. Il s'en va voir sa mère, qui est en danger de son salut, et, cela fait, s'en ira vous trouver.

Je vous prie derechef de faire entendre de ma part à la compagnie qu'on soit extrêmement retenu sur l'explication et les demandes du 6e commandement et que l'on n'habille point les enfants à la procession en quelque manière que ce soit, pas même de surplis, si ce n'est ceux qui ont accoutumé d'en porter. Nous sommes dans la souffrance pour cela et ne sommes pas prêts d'en sortir. Béni soit Dieu de ce que ça été sans sujet pour la mission [11] qui a donné sujet depuis peu de nous mettre sur la langue du monde [12] !

Je vous écrivis hier au soir en dormant ce que vous voyez si raturé. Priez Dieu et le faites prier pour la compagnie.

Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre serviteur.

VINCENT DEPAUL

Suscription : A Monsieur Monsieur Lambert, prêtre de la Mission, à Richelieu.

---

6. Les mots *de la Charité* sont en interligne.
7. Mot ajouté en interligne.
8. Mot ajouté en interligne.
9. Le saint avait ajouté ici trois mots *Selon cela nous*, qu'il a ensuite raturés.
10. Nicolas Corman, frère coadjuteur.
11. La mission de Saint-Germain-en-Laye.
12. Première rédaction : de tout le monde.

317. — A JEAN BÉCU

[Février ou mars 1638 [1].]

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Vous voilà sur votre départ. Nous vous attendons avec grand désir de vous revoir en bonne disposition. Je vous supplie cependant de pressentir de M. le curé de Saint-Victor [2] (au cas que vous le jugiez de bonnes mœurs et de capacité suffisante), s'il a intention de se faire religieux de l'ordre de Malte, ainsi que les statuts le requièrent de ceux qui en ont les cures. Et, au cas que vous le trouviez incertain, vous lui ferez entendre que c'est l'intention de M. le commandeur [3], et qu'il le faut [4], et par ainsi qu'il y pense et lui mande sa dernière résolution dans un mois, pource que, s'il ne le désire, il est résolu de suivre le statut de l'Ordre et de bailler la cure à un autre ; et s'il le désire, mondit sieur le commandeur désire le voir et lui faire entendre son intention sur quelque préparation qu'il désire qu'il fasse avant que de commencer le noviciat. Vous lui ferez entendre ceci doucement et prudemment, s'il vous plaît, et rapporterez à M. le commandeur son intention. Vous passerez aussi à Champagne [5], près de Houdan [6], s'il vous plaît, et vous informerez de quelques habitants comme ils se trouvent de l'ecclésiastique que M. le commandeur y a envoyé depuis peu, si ce n'est que vous ayez besoin

---

Lettre 317. — L. a. — Dossier de Turin, original.

1. Une main étrangère a écrit près de l'adresse : *en caresme 1638.*
2. Saint-Victor-de-Buthon (Eure-et-Loir).
3. Le commandeur de Sillery.
4. Ces mots sont ajoutés en interligne.
5. Petite localité de Seine-et-Oise.
6. Chef-lieu de canton en Seine-et-Oise.

de prendre le coche à Dreux, auquel cas vous le prendrez. M. le commandeur saura cela d'ailleurs, et moi je salue M. le curé de Saint-Victor et M. Cuissot et suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Suscription : A Monsieur Monsieur Bécu, prêtre de la Mission, à Saint-Victor.

318. — A LÉONARD BOUCHER

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je reçus, dimanche passé, en m'en allant à la ville pour aller aux champs, la vôtre du 10 de ce mois, et revenant avant-hier soir un peu harassé, je n'eus pas l'esprit de pourvoir à vous envoyer quelqu'un pour l'assistance du bon M. Mouton. Je le fais ce matin et vous envoie Matthieu[1], qui est plein d'ardeur et de charité, comme vous savez. Je vous supplie, Monsieur, de ne lui rien épargner. Il y a des apothicaires à Montmirail et de bons chirurgiens ; et pour le médecin, il faut l'envoyer quérir à Château-Thierry. Il y a un nommé M. Fournier, qui est bon médecin et de nos amis. Vous pourrez employer celui-là, si déjà vous n'en avez pris quelqu'autre. Et, pource qu'il sera en lieu plus commode à Montmi-

---

Lettre 318. — L. a. — Dossier de Turin, original.

1. Le frère Matthieu Régnard, né à Brienne-le-Château, aujourd'hui Brienne-Napoléon (Aube), le 26 juillet 1592, entré dans la congrégation de la Mission en octobre 1631, reçu aux vœux le 28 octobre 1644, mort le 5 octobre 1669. Ce fut le grand distributeur des aumônes de saint Vincent en Lorraine et pendant les troubles. Il fut d'un grand secours au saint par son audace, son sang-froid et son savoir-faire. On trouve sa biographie au t. II des *Notices*, pp. 29-33.

rail, je vous prie de l'y faire transporter. J'écris à M. Octobre, le concierge, pour lui faire trouver logement. Je vous supplie, Monsieur, de ne le pas abondonner, si ce n'est qu'il se porte mieux, auquel cas vous pourrez achever la mission commencée ou vous joindre à M. Lucas, tandis que M. Mouton se reposera.

Je salue très humblement ledit sieur Mouton et l'embrasse en esprit avec un cœur tout attendri de douleur et douceur. Nous ne manquerons à prier Dieu pour lui, comme vous pouvez penser.

Je ne vous dis rien quant au reste de votre lettre touchant les Charités, sinon que je vois bien que nous ne sommes pas au temps de les rétablir. Notre-Seigneur le nous donnera plus opportun à la paix, s'il lui plaît.

Je suis, en son amour, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL.

De Paris, ce 17 mars 1638.

Suscription : A Monsieur Monsieur Boucher, prêtre de la Mission, à Montmirail.

319. — A LOUISE DE MARILLAC

[Mars 1638 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Voici une lettre de Barbe [2]. Je ne lui ai envoyé que ce

Lettre 319. — L. a. — L'original a été donnée en 1901 au cardinal Langénieux, archevêque de Reims, par M. Antoine Fiat, supérieur général des prêtres de la congrégation de la Mission.

1. La présence de sœur Barbe Angiboust à Saint-Germain-en-Laye ne permet pas de douter de l'année. D'autre part, la lettre est antérieure à la lettre 320.

2. Barbe Angiboust.

matin celle que vous lui avez écrite. Je l'ai toujours oubliée lorsque j'ai écrit à Saint-Germain [3].

Mais comment vous portez-vous, Mademoiselle ? L'on m'a dit que mieux. J'en loue Dieu et le prie qu'il vous redonne autant de force comme il faut pour aller à la campagne à ce printemps.

Je vis hier au soir Madame la présidente Goussault, que je n'avais point vue durant sa maladie qu'au commencement, il y a dix jours. Elle se porte mieux et désire revoir le beau temps et un peu plus de santé pour s'aller promener aux champs. Elle n'eut point hier la fièvre qu'elle attendait.

Notre frère Alexandre [4] vous ira voir aujourd'hui.

Comment se portent vos enfants ? Un mot, je vous en prie, de cela, non par écrit, n'en prenez pas la peine, mais de bouche seulement.

Bon jour, Mademoiselle. Je suis votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL.

320. — A LAMBERT AUX COUTEAUX

De Paris, ce 22 mars 1638.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Ce petit nombre de lignes sera pour vous dire deux choses : l'une que ce jeune homme poitevin demande à être de la compagnie, en suite d'un voyage qu'il va faire en son pays pour voir sa bonne mère, et que, si vous en avez besoin, qu'il lui est indifférent d'être avec vous ou

---

3. Saint-Germain-en-Laye.
4. Alexandre Véronne.

Lettre 320. — L. a. — Dossier de Turin, original.

céans[1]. Vous en userez donc comme il vous plaira.

La seconde est pour vous dire que Monseigneur le cardinal m'a donné charge de vous dire que vous établissiez la Charité à Richelieu et qu'il y donnera quelque chose annuellement, en attendant qu'elle se puisse entretenir des quêtes ordinaires. Selon cela, en attendant, il sera à propos que vous y donniez d'abord huit ou dix écus, si vous le pouvez.

M. l'avocat du roi de Loudun m'a dit que le procédé de la Mission est excellent à l'égard des hérétiques, en ce qu'elle établit les vérités divines, sans disputer des points controversés, et que les hugenots sont ravis de cela. Qu'on continue donc, s'il vous plaît.

Monseigneur le cardinal est d'avis qu'on se donne un jour de repos la semaine pendant la mission, par exemple le samedi, et m'a commandé de faire en sorte que cela se pratique partout. Je vous prie, Monsieur, de commencer à Richelieu[2].

Je vous enverrai la Fille de la Charité[3]. Peut-être que Madame Goussault la vous amènera au plus tôt après Pâques.

La hâte que j'ai ne me permet point de vous en dire davantage, sinon que je ferai réponse à ceux qui nous ont écrit par le premier messager. Je les embrasse cependant tous et suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Suscription : A Monsieur Monsieur Lambert, prêtre de la Mission, à Richelieu.

---

1. Voir la lettre 316.

2. Lambert aux Couteaux écrivit au cardinal de Richelieu le 16 avril 1638 pour lui rendre compte des heureux résultats de la mission. Sa lettre se trouve aux Arch. du ministère des Aff. Etrang., France, Mémoires et Documents, 830, f° 105.

3. Barbe Angiboust. Le départ de la sœur fut remis en octobre.

321. — AU DUC D'ATRI [1]

[Vers mars 1638 [2].]

Monseigneur,

M. le comte de Bourlemont [3] et M. l'abbé son fils [4] m'ont fait l'honneur de me dire que Votre Grandeur aurait agréable que je lui rendisse compte de l'état de Mademoiselle d'Atri, votre fille [5], afin que de là Votre Grandeur puisse juger ce qui lui sera le meilleur ; ce que je leur promis que je ferai d'autant plus volontiers, Monseigneur, que je dois à une particulière bénédiction de Dieu l'occasion de servir Votre Grandeur.

Il y a 3 ou 4 mois que j'eus ordre de M. l'official de Paris de visiter Mademoiselle votredite fille, sur ce que M. le comte de Maure [6] lui avait demandé permission de

---

Lettre 321. — Reg. 1, f° 7 v°. — Le copiste a pris son texte sur la minute, écrite de la main de saint Vincent.

1. Scipion d'Acquaviva d'Aragon, duc d'Atri, époux de Geneviève Doni d'Attichy, qui était, par sa mère Valence de Marillac, cousine germaine de Louise de Marillac. Pour le punir d'avoir servi la France, le gouvernement espagnol le dépouilla de tous ses biens, qui passèrent aux mains de ses enfants. Son fils Joseph-François mourut en 1643, sans laisser de postérité. Une de ses deux filles, Marie, entra au Carmel. L'autre, Marie-Angélique, est celle dont il est ici question.

2. Voir note 14.

3. Claude d'Anglure, prince d'Amblise, marquis de Sy, comte de Bourlemont, vicomte de Forest et baron de Busancy. Il avait épousé Angélique Diacette, fille d'Anne d'Acquaviva d'Aragon, duchesse d'Atri.

4. Charles-François d'Anglure, abbé de la Crète, de Béchamp et de Saint-Pierremont, mort le 25 décembre 1669. Il occupa successivement les sièges épiscopaux d'Aire, de Castres et de Toulouse. Un de ses frères, Louis, qui joua un certain rôle dans la diplomatie, devint évêque de Fréjus et archevêque de Bordeaux.

5. Marie-Angélique d'Atri.

6. Louis de Rochechouart, comte de Maure, est surtout connu par l'opposition qu'il fit à la politique de Mazarin. Alors que tout le monde tremblait devant le puissant ministre, il vint à la cour le 20 mars 1649, et prononça une harangue en plein conseil pour demander son expulsion. Il combattit dans le parti des princes jusqu'au jour où, blessé à la tête et au bras dans un combat qui eut lieu à

la faire exorciser, selon l'avis que plusieurs personnes de grave piété lui avaient donné, qu'elles craignaient que cette bonne enfant ne fût travaillée de quelque possession ou obsession maligne. Le sujet qu'ils avaient de le croire était l'aversion qu'avait cette bonne fille des choses de Dieu, qui était venue à un tel point depuis son enfance qu'elle était à la Ville-l'Evêque [7] auprès de Mademoiselle de Longueville [8], qu'il y avait trois ans qu'elle ne priait point Dieu, et environ deux ans qu'on l'avait tenue enfermée dans une chambre au Port-Réal [9], sans entendre la sainte messe. Ce fut donc là le sujet qui fit avoir cette opinion à ces bonnes âmes et la raison pour laquelle j'eus le bien de la voir. D'abord elle me montra son état avec jugement et candeur ; car elle a l'esprit fort bon et solide incomparablement au delà du commun des filles, mais un peu mélancolique. Ma pensée fut d'abord qu'il n'y avait que cette humeur mélancolique qui la travaillait. Le respect que je devais néanmoins à ceux qui étaient d'avis qu'il y avait quel-

---

Libourne en 1652, il fut pris et retenu prisonnier par les troupes du roi. Il mourut dans sa terre d'Essai, près d'Alençon, le 9 novembre 1669, à l'âge de soixante-sept ans, sans laisser de prostérité. (Cf. *Histoire de la maison de Rochechouart*, par le général-comte de Rochechouart, Paris, 1859, in-4, t. II, pp. 81-88.)

7. Dans la paroisse Sainte-Madeleine de la Ville-l'Evêque, à Paris.

8. Marie d'Orléans, née le 5 mars 1625 d'Henri d'Orléans II et de Louise de Bourbon, mariée le 22 mai 1657 à Henri de Savoie II, duc de Nemours, veuve le 14 janvier 1659. Après la mort de ses frères, elle succéda en tous les biens de sa maison. Elle mourut sans laisser d'enfants le 16 juin 1707. C'était, dit Saint-Simon (*Mémoires*, éd. de Boislisle, Paris, 1879-1914, 26 vol., in-8, t. II, p. 225), une « femme fort haute, extraordinaire, de beaucoup d'esprit, qui se tenait fort chez elle à l'hôtel de Soissons, où elle ne voyait pas trop bonne compagnie, riche immensément et vivant très magnifiquement. »

9. Le fait de cette séquestration est tellement étrange qu'on peut se demander si le copiste du reg. I a bien lu. Ne faudrait-il pas : *elle était restée* au lieu de *on l'avait tenue ?* Mais peut-être Mademoiselle d'Atri se livrait-elle pendant la sainte messe à des excentricités impies. Dans cette hypothèse, il n'y aurait pas lieu de croire le texte fautif.

que obsession maligne, fit que je soumis mon jugement au leur et que, faisant mon rapport à M. l'official, je lui dis que je pensais qu'il n'y avait point d'inconvénient que M. Charpentier — c'est un ecclésiastique d'insigne piété de cette ville [10] — lui fît quelques exorcismes secrets, doucement et sans provoquer l'esprit malin au dehors, plutôt par imprécation que par exécration, qui était l'avis du R. P. Général de l'Oratoire [11], ce qui ne fut point exécuté à cause de la maladie dudit sieur Charpentier. Cependant il plut à Dieu envoyer à Mademoiselle votre fille une maladie assez grande et dangereuse, en laquelle son esprit s'ouvrit ; et M. [12] et Madame la comtesse de Maure, craignant son salut, la portèrent à se confesser à moi ; ce qu'elle fit d'une confession générale de toute sa vie passée, avec la plus grande exactitude que j'aie jamais vue, car elle y employa trois ou quatre heures à diverses reprises ; et ce fut en cette action en laquelle je me confirmai en l'opinion que j'avais eue auparavant ; et la maladie ayant été un peu longue et en quelque espèce de langueur, il me sembla qu'elle était rentrée dans le travail de la même humeur. Or, comme elle fut guérie néanmoins, elle s'en trouva tout à fait délivrée, de sorte qu'elle demanda à se reconfesser à moi et à communier, ce qu'elle n'avait fait pendant sa maladie, et fit ces actions avec liberté d'esprit, comme aurait fait une autre personne. A quelque temps de là, elle demanda d'être re-

---

10. Hubert Charpentier, gradué en théologie de la maison de Sorbonne, était né à Coulommiers le 3 novembre 1565. Après avoir contribué à la fondation de Notre-Dame de Garaison, il fonda deux établissements pour honorer la croix du Sauveur : l'un à Bétharram, l'autre au Mont-Valérien, près de Paris. Il mourut à Paris le 10 décembre 1650.

11. François Bourgoing, prédécesseur de saint Vincent à la cure de Clichy.

12. Texte du manuscrit : et le soin de M. — Ainsi construite, la phrase n'a aucun sens.

ligieuse et qu'on la reçût au Port-Réal. D'abord qu'elle me le dit, je lui répondis qu'il n'était pas temps et qu'il lui fallait pour le moins un an avec Madame sa tante [13] et qu'elle l'emmenât prendre l'air des champs, avant que de penser à l'exécution de ce dessein ; et lui ai dit la même chose toutes les fois que Monsieur et Madame la comtesse de Maure et elle m'ont fait l'honneur de m'en parler. Cela pourtant ne l'a pas empêchée de poursuivre secrètement son entrée en religion, ni d'alléguer quantité de raisons, partie fondées sur les jugements de Dieu et partie sur ce qu'elle ne pouvait supporter les façons de faire du monde. Ce qu'ayant su Messieurs de Bourlemont, et ayant fait entendre à Monsieur et à Madame la comtesse de Maure que l'intention de Votre Grandeur est qu'elle entrât en religion, après quelque difficulté de part et d'autre ils y ont acquiescé, quoiqu'avec grande peine, dans l'appréhension que cette bonne enfant ne rentre dans la même humeur ; et moi, après avoir représenté à mesdits sieurs de Bourlemont le danger dans lequel l'on mettait cette bonne fille, et eux passant par dessus toutes lesdites difficultés, estimant que c'est votre intention, ils l'ont mise non au Port-Réal, mais en un monastère de Jacobines [14].

Voilà, Monseigneur, ce qui s'est passé en cet affaire et

---

13. La comtesse de Maure

14. Bien qu'elle parle plus d'une fois, dans ses lettres, de la prétendue possession et de la guérison de Mademoiselle d'Atri, la Mère Angélique-Arnauld passe sous silence l'intervention de saint Vincent. Elle écrivait à M. Macquet le 29 juin 1637 (*Lettres de la Révérende Mère Marie-Angélique Arnauld, abbesse et réformatrice de Port-Royal*, Utrecht, 1742, 3 vol. in-12, t. I, p. 106) : « N'oubliez pas la demoiselle dont je vous ai parlé, qui est toujours au misérable état qu'elle était. » Même recommandation à sainte Chantal le 9 novembre : « Je vous supplie très humblement de prier Dieu pour la délivrance d'une pauvre fille possédée. » (Communication de M. Gazier.) « C'est la plus pitoyable histoire du monde », écrivait-elle encore à la sainte le 22 décembre, et elle lui demandait quelques reliques de saint François de Sales pour chasser le démon. (*Lettres*, t. I, p. 132.)

ce que Messieurs de Bourlemont ont trouvé à propos que j'écrivisse à Votre Grandeur ; ce sera à elle, Monseigneur, à juger à présent ce qui sera le meilleur pour la conduite de cette bonne fille. J'ai de la peine de vous entretenir de cette sorte de discours ; mais j'ai cru, Monseigneur, y être obligé selon ma conscience, et que vous, Monseigneur, ne l'aurez pas désagréable, puisqu'il y a du danger du salut de Mademoiselle votre fille. Que s'il plaisait à Dieu me faire digne de rendre à Votre Grandeur quelque service plus agréable, sa divine bonté sait que j'en ai un très grand désir et qu'il n'y a personne au monde sur qui N.-S. ait donné à Votre Grandeur plus de pouvoir que sur moi, qui suis en l'amour de N.-S...

La guérison ne se fit pas attendre, puisque la Mère Angélique pouvait ajouter le 17 février 1638 : « La demoiselle que je vous avais tant recommandée... fut délivrée deux heures après avoir mis à son cou l'image de bois de la sainte Vierge que la bonne Mère nous a donnée. » Les dispositions de Mademoiselle d'Atri changèrent si bien qu'elle se sentit portée vers la vie religieuse et aurait suivi ses goûts sans l'opposition de sa famille. (*Lettres*, t. I, p. 136.) Un mois après, la Mère Angélique recommandait à M. Macquet la plus grande discrétion sur cette merveilleuse conversion. « Je vous supplie, au nom de Dieu, qu'on ne parle point de ce miracle de la sainte Vierge que vous savez. Voila l'humeur des filles, et c'est la mode, de ne vouloir honorer Dieu, sa sainte Mère et les saints que par miracles et discours... J'ai tort de vous l'avoir dit, et je vois bien que ce n'a pas été par l'esprit de Dieu, puisqu'au lieu de produire dans ses filles une nouvelle, secrète et intérieure confiance en la sainte Vierge, elle n'a fait que du bruit. Je m'assure que pas une ne l'a priée ensuite de la délivrer de ses imperfections. Il vaut bien mieux qu'elles ne parlent jamais que de parler même des miracles de cette façon ; la sainte Vierge aime mieux leur silence. » (*Lettres*, t. I, p. 138.) Comment concilier le récit de la Mère Angélique avec celui de saint Vincent ? Il semble qu'il y eut deux guérisons, dont l'une ne dura pas ; mais il serait difficile de dire quelle fut la première. Le désir exprimé par la Mère Angélique dans sa lettre de mars 1638, qu'il ne soit plus parlé du miracle, n'aurait-il pas été provoqué par une rechute ? Quoi qu'il en soit, la guérison était définitive avant le 19 juin. Plus tard, dans une lettre du 22 octobre, la Mère Angélique rappelle à Mademoiselle d'Atri la grâce dont elle a été l'objet.

322. — A ANTOINE PORTAIL, PRÊTRE DE LA MISSION, A FRÉNEVILLE

De Paris, ce 28 avril 1638.

... Or sus, Monsieur, en voilà beaucoup pour le temporel. Plaise à la bonté de Dieu que, selon votre souhait, il ne vous éloigne pas du spirituel, qu'il nous donne part à l'éternelle pensée qu'il a de lui-même, tandis que perpétuellement il s'applique au gouvernement de ce monde et à pourvoir au besoin de toutes ses créatures jusques à un petit moucheron ! O Monsieur, qu'il faut travailler à l'acquisition de la participation de cet esprit !

Je suis, dans ce même esprit, Monsieur...

323. — A JEAN BÉCU

[20 ou 21 mai 1638 [1].]

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Puisque vous avez tant de difficulté à la campagne, je vous supplie, Monsieur, d'aller faire la mission à Montmirail. Il faudra que vous fassiez la prédication du matin M. Abeline [2], qui est à M. de Bayonne, fera le

---

Lettre 322. — Dossier de Turin, copie prise par Antoine Portail.

Lettre 323. — L. a. — Dossier de Turin, original.

1. Sur le côté réservé à l'adresse sont écrits les mots : « Le mardi ou mercredi devant la Pentecôte 1638, mai. »

2. Plus connu sous le nom d'Abelly. Louis Abelly naquit à Paris en 1604. Dès les premières années de son sacerdoce, il prit part aux travaux apostoliques de saint Vincent, qui reconnut son mérite et en dit tant de bien à François Fouquet, évêque nommé de Bayonne, que celui-ci le prit pour vicaire général. Son séjour à Bayonne ne fut pas long. Il accepta une modeste cure de village aux environs de Paris et fut peu après (1644) chargé d'une paroisse de la capi-

grand catéchisme, et M. Le Breton, qui est encore à lui, fera le petit peut-être. Il n'a jamais été à la mission ; il est savant, fort pieux et a très bon esprit néanmoins ; c'est ce qui fait juger qu'il fera bien. J'en conférerai avec lui. S'il ne le fait, ce sera M. Boucher ou M. Cuissot ; vous en aviserez avec M. Lucas. Ils pourront partir demain pour être samedi à Montmirail. Il sera à propos que vous alliez donner ordre au logement. J'en écris un mot à M. Octobre, le concierge [3]. Vous pourrez vous faire aider, si besoin est parfois, par M. Lucas pour la prédication du matin. Si Monsieur de Soissons [4] envoie quelqu'un pour l'octave du Saint-Sacrement, vous vous reposerez. Il faudra veiller aux accommodements qui seront à faire et assembler les dames de la Charité. Je vous enverrai un frère pour servir à Montmirail, Gallemant [5] ou un autre ; mais il faudra que vous preniez un peu de soin pour le vivre.

Je salue très humblement la Compagnie. M. Abeline

---

tale, la paroisse Saint-Josse, où il forma une communauté ecclésiastique. Il devint dans la suite directeur des sœurs de la Croix (1650), aumônier de l'hôpital général (1657), et évêque de Rodez (1662). Il se démit de son évêché en 1666 pour raisons de santé et se retira à Saint-Lazare, où il passa, dans le recueillement et l'étude, les vingt-cinq dernières années de sa vie. Nous avons de lui près de trente ouvrages de piété, d'histoire et de théologie. Les plus connus sont le *Sacerdos christianus* (Paris, 1656, in-8), la *Medulla theologica* (Paris, 1652-1653, 2 vol. in-12), qui lui a valu de l'auteur du *Lutrin* l'épithète de *moelleux*, et surtout la *Vie du Vénérable Vincent de Paul*. Il n'est pas seulement le parrain de ce dernier écrit, comme on l'a prétendu ; il en est réellement l'auteur. Sa tâche lui fut singulièrement facilitée par le frère Ducournau, qui recueillit et classa les documents. Il fit don à la maison de Saint-Lazare d'une propriété qu'il avait à Pantin et qui devint, depuis, la maison de campagne des étudiants. Louis Abelly mourut le 4 octobre 1691 et fut inhumé, comme il l'avait désiré, dans l'église de Saint-Lazare, sous la chapelle des Saints-Anges. (Cf. Collet, *op. cit.*, t. I, p. 5 et suiv.)

3. Du château de Montmirail.

4. Simon Le Gras (1624-1656).

5. Jean Gallemant, frère coadjuteur, né en 1608 à Conteville (Seine-Inférieure), reçu dans la congrégation de la Mission le 3 avril 1638.

est un fort bon esprit, fort sage et judicieux, et M. Le Breton fort fervent. Je conjure la Compagnie, par les entrailles de Jésus-Christ, de leur donner bon exemple et leur témoigner beaucoup de charité et de déférence. L'un d'eux s'en va être grand vicaire de Bayonne. Au nom de Dieu, Monsieur, qu'ils sortent édifiés de la Compagnie. Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Je vous prie d'être soigneux de rendre les ports des lettres à M. Octobre et de vous rendre samedi de bonne heure à Montmirail pour faire accommoder le logement et y recevoir M. Abeline et M. Le Breton.

Suscription : A Monsieur Monsieur Bécu, prêtre de la Mission, étant de présent à Marchais [6].

324. — A LOUISE DE MARILLAC

[Vers mai 1638 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

La proposition que vous me faites de Madame de Herse me semble d'abord embarrassante ; toutefois il faudra voir.

Je m'en vas à la ville et espère vous voir demain à La Chapelle ; mais si le carrosse vous va prendre, ne laissez pas d'aller, s'il vous plaît, et donnez l'ordre qui vous semblera le meilleur chez vous.

---

6. Petite localité de l'Aisne.

Lettre 324. — L. a. — Dossier de Turin, original.

1. Cette lettre semble devoir être rapprochée de la lettre 325.

Je loue Dieu de ce que vous me dites de Madame Turgis et le prie qu'il lui augmente sa grâce.

Je n'entends pas ce que vous me dites d'Isabelle [2] et de Barbe [3] ; vous me l'expliquerez ; il y a un mot que je n'ai su lire touchant cela.

Bon jour, Mademoiselle. Je suis v. s.

V. D.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

325. — A LOUISE DE MARILLAC

[24 mai 1638 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Vous verrez devant Dieu, comme j'espère, que vous avez bien fait de renvoyer cette bonne fille, et ferez bien de vous contenter au prorata de 200 livres pour sa pension et de laisser aller Isabelle [2] à Argenteuil.

Ma petite fiévrotte ne me permettra pas de parler à vos filles cette semaine.

Voici un billet d'un don du Saint-Esprit, qu'on vous envoie de Sainte-Marie.

Au nom de Dieu, Mademoiselle, ayez soin de votre santé. Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Mademoiselle, votre serviteur.

V. DEPAUL.

Ce lundi [3].

---

2. Elisabeth Martin.
3. Barbe Angiboust.

Lettre 325. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Le retour de Barbe Angiboust à Saint-Germain-en-Laye ne put avoir lieu qu'en 1638. Pour le jour et le mois voir note 3.

2. Elisabeth Martin. Elle était d'Argenteuil (Seine-et-Oise).

3. Ce qui précède laisse supposer que ce lundi était le lundi de la Pentecôte.

Vous pourrez envoyer Barbe à Saint-Germain[4] quand il vous plaira. Mademoiselle de Chaumont juge qu'elle est nécessaire de delà, et Madame Goussault ne trouve pas qu'il soit besoin de l'envoyer à Richelieu ; mais elle souhaiterait bien, sans pourtant le demander, qu'on en pût envoyer trois à l'hôpital d'Angers[5]. Je lui ai mandé qu'on en parlera à son retour.

Les officières des dames de l'Hôtel-Dieu viendront demain céans. Voyez si vous avez quelque avis à me donner.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

326. — A JEAN BÉCU

Ce 2 de juin [1638[1]] à Paris.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Béni soit Dieu de tout ce que vous me mandez ! Je m'informerai d'une maîtresse d'école, si vous me mandez à quoi pourra monter ce qu'elle gagnera et qu'il ne s'en trouve de delà. Il est bien dangereux que les filles et les garçons aillent à l'école ensemble.

La direction de la Charité appartient à M. le prieur[2]. S'il y a du fonds, il n'y aura point danger qu'on en fasse accommoder la chapelle.

---

4. Saint Vincent avait récemment rappelé Barbe Angiboust de Saint-Germain-en-Laye pour l'envoyer à Richelieu, où elle n'alla que plus tard. (Voir l. 320.)

5. L'hôpital Saint-Jean-Baptiste d'Angers. Les Filles de la Charite s'y rendirent à la fin de l'année.

Lettre 326. — L. a. — Dossier de Turin, original.

1. Voir lettres 323 et 329.

2. Jean-François Delabarre, né à Château-Thierry, nommé prieur de Montmirail en 1636. Il résigna sa cure en 1646 et mourut en 1647.

Je soupçonne un peu l'attache de cette pauvre femme à se piqueter la tête ; il faut tâcher à lui faire changer. Si elle ne le veut pas, *in nomine Domini*. Ce que vous lui proposez me semble raisonnable.

J'ai écrit à Monseigneur de Soissons [3] touchant les deux Messieurs Abeline et Breton.

Il sera bon de faire appliquer quelque restitution ou quelque aumône pour la délivrance de ce prisonnier.

Je vous prie de dire à M. Cuissot que son bon frère m'est venu voir plusieurs fois, qu'il demeure et travaille chez un orfèvre, que j'ai oublié son nom et ne sais comme quoi lui faire donner sa lettre qu'il se propose de lui écrire, et qu'il me paraît bon enfant.

Nous avons eu soixante ordinands ou environ, qui ont bien fait, Dieu merci. Monseigneur l'archevêque [4] les est venu voir et s'en est retourné bien satisfait, Dieu merci ; et c'est avec sujet, par la miséricorde de Dieu.

M. Mouton n'a plus de fièvre. Chacun se porte bien, Dieu merci. Il n'y a que le bon M. Fouquet le père [5], qui est plus mal et en danger. Je vous supplie de prier et de faire prier Dieu pour lui, comme pour l'un des plus hommes de bien que je connaisse, qui suis à M. Abeline et à M. Le Breton et à toute la compagnie votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL

Suscription : A Monsieur Monsieur Bécu, prêtre de la Mission, à Montmirail.

---

3. Simon Le Gras.

4. Jean-François de Gondi.

5. François Fouquet, vicomte de Vaux, né en Bretagne en 1587, mort à Paris le 22 avril 1640. Il était armateur quand Richelieu l'appela au conseil de la marine et du commerce. Il devint conseiller au parlement, maître des requêtes, ambassadeur en Suisse. De Marie de Maupeou, son épouse, il eut douze enfants : cinq filles entrèrent à la Visitation ; Nicolas, le plus célèbre, obtint la charge de surinten-

327. — A LOUISE DE MARILLAC

[1638 ou 1639 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je tâcherai d'aller servir [2] cette bonne fille samedi à l'accoutumée.

Je suis étonné de la mort de tant de ces petites créatures et pense qu'il y peut avoir quelque chose de ce que vous dites. Je vous prie me mander ce que vous en a dit Madame la présidente de Herse. Il faudra aviser sérieusement et tout de bon à ce qu'il faut faire en cela.

J'ai écrit déjà à Madame Goussault, si me semble, que je louais Dieu de la pensée qu'il lui avait donnée de vous convier d'aller à Grigny. Je vous dis le même à vous. Vous y trouverez M. Pavillon et deux prêtres de céans, dont l'un ne fait que sortir du séminaire et l'autre y est encore. Il y a encore un neveu de M. le curé de Saint-Gervais [3], qui demeure à Saint-Nicolas [4]. Et moi je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Mademoiselle, votre très humble serviteur.

V. D. P.

Ce jeudi, à 4 heures.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

---

dant des finances ; François occupa les sièges épiscopaux de Bayonne, d'Agde et de Narbonne ; Louis remplaça son frère comme évêque d'Agde.

Lettre 327. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Cette lettre a été écrite après les commencements de l'œuvre des Enfants trouvés (janvier 1638) et avant la dernière maladie de Madame Goussault (juillet 1639).

2. Entendre en confession.

3. Paroisse de Paris. Le curé de Saint-Gervais était alors Charles-François Talon, docteur de Sorbonne, ancien avocat général au parlement de Paris.

4. Au séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet.

328. — A NICOLAS MARCEILLE[1]

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je vous remercie très humblement du soin que vous avez eu de nous envoyer si à point tout ce que je vous ai demandé par ma dernière, et vous prie, au nom de Notre-Seigneur, d'avoir soin de votre santé. M. de la Salle me mande que vous paraissez un peu indisposé. Je vous supplie, Monsieur, de vous reposer et de vous faire purger et saigner.

Je suis en peine si vous n'avez pas fait parler M. le prieur[2] dans le bail fait au fermier du Bourget[3].

Il ne faut point faire couper le foin tandis que ce temps pluvieux durera, quoi que les ouvriers vous disent.

Il serait bon d'écrire de ma part à Bertrand Denise, de Villepreux, et le prier de vous envoyer ce bonhomme qui est venu de sa part à Saint-Lazare pour fener et bêcher les foins, et que vous l'envoyiez ici et lui donniez à cet effet de l'argent. Jourdain[4] sait où logent ceux de Villepreux et pourra envoyer la lettre par main sûre. Le maître du pré qui est vis-à-vis de l'église de La Chapelle s'entend bien à le ménager. Quand vous saurez qu'il fait couper le sien, vous pourrez faire couper les nôtres, et non plus tôt. Bertrand Denise est fermier du

---

Lettre 328. — L. a. — Dossier de Turin, original.

1. Nicolas Marceille, prêtre de la Mission, né au Pont-Sainte-Maxence, reçu dans la congrégation de la Mission en 1635. Il était procureur de la maison de Saint-Lazare.

2. Adrien Le Bon.

3. Localité située près de Saint-Denis, sur les confins de la Seine et de la Seine-et-Oise. Il y avait là des terres qui dépendaient du prieuré de Saint-Lazare depuis le XIIe siècle. (Arch. Nat. S 6651.)

4. Jean Jourdain, frère coadjuteur.

R. P. de Gondy en sa ferme de Villepreux. Il sera bon que vous fassiez marché à la journée avec le bonhomme qu'il vous enverra et que vous le nous envoyiez ici.

Ma petite indisposition continue toujours. Il me semble néanmoins que j'entrevois quelque petit amendement. Je me propose, Dieu aidant, de me faire purger, si quelque chose ne requiert absolument mon retour.

Or sus, je finis en me recommandant à vos prières et en esprit à votre bon et saint homme de père, et suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre serviteur.

V. DEPAUL.

Fréneville, ce jour de l'octave du Saint-Sacrement [5].

Si vous avez besoin du petit Pasquier, vous le pourrez retenir ; l'on s'en passera ici. Pierre fait ce que celui-ci faisait. Je vous prie de faire saigner et purger M. Boudet, si déjà il ne l'a été depuis son retour. Je le salue humblement. Je vous prie de faire tenir les lettres de notre frère Louistre [6] là où elles s'adressent pour Mantes samedi au matin. Le messager part ce jour-là de Paris.

Suscription : A Monsieur Monsieur de Marceille, prêtre de la Mission, à Saint-Lazare.

---

5. Une main étrangère a écrit près de ces mots : 17 juin 1638. Celui qui a écrit cette date n'a pas songé qu'en 1638 l'octave du Saint-Sacrement tombait le 10 juin et non le 17. En juin 1638, saint Vincent était à Fréneville et malade ; c'est ce qui nous fait conclure que l'année et le mois sont exacts.

6. Jean Louistre, frère coadjuteur, né à Mantes en 1613, entré dans la congrégation de la Mission le 14 mars 1637, reçu aux vœux le 15 mars 1642.

329. — A JEAN BÉCU

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je reçus hier au soir à Fréneville celle que vous m'avez écrite du 5 de ce mois. Je suis bien en peine de votre petite indisposition et prie Notre-Seigneur qu'il vous rende votre pleine santé.

Vous ferez bien de donner vingt sols aux bedeaux et demi-écu au jardinier.

Vous ne pouvez faire que ce que vous avez fait, qui est de renvoyer les deux adultères couverts, si ce n'est si l'un ou l'autre revient, auquel cas il sera bon de faire ce qui se pourra pour les porter à la séparation. La femme aura peut-être plus de disposition à cela.

L'affaire de la maîtresse d'école est un ouvrage à faire par le R. P. de Gondy [1], étant sur le lieu, comme le remboursement des deniers de la Charité.

Je ne doute point que la mission n'aille lentement, dans l'embarras que les esprits ont à présent à cause du temps qui court. La division avec M. le prieur [2] y peut bien aussi contribuer. Il ne faut point prendre parti là dedans ; il n'y a que les personnes neutres qui puissent réunir les esprits.

L'exposition du Saint-Sacrement n'est pas en usage partout dans les octaves. Il faut faire à Rome comme à Rome et agréer les coutumes des lieux, si elles ne sont vicieuses.

Le notaire qui a écrit comme les parties lui ont dit, a fait son devoir de les avertir avant que d'écrire, et,

---

Lettre 329. — L. a. — Dossier de Turin, original.

1. Seigneur du lieu.
2. Jean-François Delabarre.

quoiqu'il sût le contraire, il a dû néanmoins croire les contractants. Il est là comme un juge qui doit ajouter plus de foi à ce que les parties lui prouvent, qu'au contraire qu'il a vu. Et voilà pour le premier cas.

Et pour le second, je doute que celui qui a acheté le pré, au cas du rachat dans trois ans, soit en bonne foi, à cause qu'il n'est pas vendu son juste prix. Il y a lésion d'environ soixante livres. Cet homme-là fera bien de libérer le vendeur de la rigueur de la clause qu'il ne pourra être reçu au rachat trois ans faits (?), ou bien qu'il lui donne soixante livres outre les cent pour la vente pure et simple. Par ce moyen, il achètera le pré au denier vingt, qui est le juste prix du bien en roture. Et puis cette nature de contrats qui portent la rigueur de la clause ci-dessus, est contre les bonnes mœurs, quand l'on ne donne le juste prix.

Voilà, Monsieur, ce que je vous puis dire de Fréneville, où je suis avec ma petite fiévrotte de l'ordre d'Alexandre [3]. Quantité de monde demande ici de vos nouvelles. Frère Hubert [4] y fait incomparablement bien. Mademoiselle de la Grange est fort dangereusement malade ; elle crache son poumon. Ce sera une grande perte pour cette paroisse. Je la recommande à vos prières et salue très humblement le bon M. Abeline, M. Le Breton et le reste de la compagnie et suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL.

De Fréneville, l'octave du Saint-Sacrement [5] 1638.

Suscription : A Monsieur Monsieur Octobre, con-

---

3. Petit nom du frère Véronne, infirmier de Saint-Lazare.

4. Hubert Bécu, frère du destinataire de cette lettre, né à Braches (Somme) vers 1607, entré dans la congrégation de la Mission en juillet 1629 en qualité de frère coadjuteur, reçu aux vœux le 24 février 1645.

5. 10 juin.

cierge du château de Montmirail, pour rendre, s'il lui plaît, à Monsieur Bécu, prêtre de la Mission, à Montmirail.

330. — A JEAN DEHORGNY

[Juin 1638 [1].]

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je vous envoie ce porteur exprès pour vous dire que ce bon homme d'Osny, à une petite lieue par delà de Pontoise, n'est point venu. Je ne sais si c'est sa faute ou celle du portier. Je vous prie d'envoyer dès demain matin quelqu'un au fermier de Courcelles [2] lui dire que je le prie de m'envoyer quelqu'un de ses gendres, qui parte le même jour sur le tard pour aller coucher à Saint-Lazare, et le lendemain de bon matin pour être ici le soir mardi, pource que la saison de semer l'avoine du fermier presse. Il ne lui reste plus que quinze arpents à faire.

Et de plus je vous prie d'envoyer quérir le fils aîné du fermier qui est marié à La Chapelle, et de vous informer de lui comment M. Bienvenu, notre fermier de Gonesse [3], lui fait herser deux fois en même temps la pièce de blé dans laquelle M. le prieur [4] a fait semer son sainfoin, derrière la grange. Il me semble que la première fois fut la herse renversée d'un bout, et l'autre au

---

Lettre 330. — L. a. — Dossier de Turin, original.

1. Une main étrangère a écrit sur le côté réservé à l'adresse : *Fréneville*, *1638*. La place de la lettre semble être entre les lettres 329 et 331.

2. Courcelles n'avait pas grande étendue. Son territoire est englobé de nos jours dans la commune de Levallois-Perret. (Cf. Lebeuf, *op. cit.*, t. I, p. 429.)

3. Aujourd'hui chef-lieu de canton en Seine-et-Oise.

4. Adrien Le Bon.

travers de la pièce, la herse non renversée, ains à l'ordinaire. Je vous supplie, Monsieur, de savoir bien cela de ce jeune homme, ou, s'il ne s'en ressouvient pas, dudit sieur Bienvenu et de me l'écrire.

Je n'ai point passé outre pour Limouron [5] à cause que j'ai été un peu incommodé de la première journée, et Jean Besson [6] aussi, joint que j'y ai trouvé assez d'occupation. Nous avons fait marché pour les réparations à faire et pour la muraille du jardin à environ cent écus ; et ce matin l'on doit arrêter le marché des brebis du fermier, qui a désiré que nous les ayons présentes.

Si je le puis, je partirai tantôt pour Limouron. Ce pays est tout à fait à Dieu. O Monsieur, quel effet admirable de sa bonté sur ce peuple !

Je doute que je puisse être de retour à Paris avant jeudi ou vendredi. Vous renverrez, s'il vous plaît, le porteur avec celui qui viendra semer, lequel vous assurerez que nous reconnaîtrons [7].

Je vous salue cependant ensemble, Monsieur le prieur et toute la maison et suis v. s.

V. Depaul.

Suscription : A Monsieur Monsieur Dehorgny, prêtre de la Mission, à Saint-Lazare.

331. — A JEAN DE LA SALLE

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

---

5. Probablement Limoron, quartier de la commune de Villamblain (Loiret), dans lequel était un prieuré.

6. Jean Besson, frère coadjuteur, né à Carisey (Yonne) le 30 novembre 1611, entré dans la congrégation de la Mission le 8 décembre 1635, reçu aux vœux le 21 octobre 1646.

7. *Nous reconnaîtrons*, nous récompenserons.

Lettre 331. — L. a. — Dossier de Turin, original.

Je revins hier de Limouron fort tard et n'ai pu encore lire que votre lettre et celle de M. Marceille. Je vous envoie ce bon enfant de Mespuits [1], que j'ai trouvé céans, faute que M. Portail ne le vous a envoyé. Vous lui ferez faire sa retraite d'abord, s'il vous plaît. Je retiens le petit Jean jusques à demain.

Par la grâce de Dieu, je me porte bien de mon voyage. C'est un grand cas que, pendant que j'ai été ici sans rien faire, je me suis trouvé quasi comme à Paris, et que le grand tracas m'a quasi ôté mon incommodité tout à fait. Si je continue en l'état que je suis, je m'en retournerai vers la fin de la semaine, Dieu aidant.

Que vous dirai-je cependant de M. le prieur [2] ? S'il y a quelque sujet de l'aller voir, vous le ferez, ou M. de Marceille ; cependant je ne sais s'il a parlé au dernier bail du Bourget. Je suis été étonné de ce qu'on m'a mandé que j'avais dit qu'on le passât en mon absence, pource que je pense ne m'être pas bien fait entendre. Il me semble que j'avais dit qu'on remît le fermier à mon retour ; car je voyais bien qu'il y avait quelque chose à faire trouver bon à M. le prieur. C'est sans doute que M. de Marceille l'entendit autrement. Je sais pourtant que j'ai parlé de l'offre dudit premier à mondit sieur le prieur le jour avant mon départ et qu'il me dit qu'il valait mieux accepter son offre que celui qu'un autre faisait.

Je vous supplie, Monsieur, que l'un de nos portiers ne sorte jamais de la porte pour quelque raison que ce soit, et qu'il y en ait toujours deux.

Vous ne me dites point qui c'est qui fait les prisons et qui en a les clefs.

Que vous dirai-je touchant ces personnes qui demandent à être de la compagnie ? Rien, sinon que je m'en

---

1. Petite commune de Seine-et-Oise.
2. Adrien Le Bon.

rapporte à vous à l'égard de tous et que ce jeune homme de Caen qui appréhende les tendresses de son père doit être un plus long temps considéré, surtout si son père est incommodé et lui n'a quelque chose de bien recommandable.

J'écris ceci au sortir du lit. La présente servira pour M. de Marceille aussi, lequel je prie de donner huit cents livres à Alexandre pour les étoffes et de tâcher d'allonger avec le reste qu'il a. Nous verrons, à mon retour, ce qui se pourra faire pour avoir de quoi subsister. Je le prie bien fort d'avoir soin de sa santé, et Alexandre de la sienne, et d'envoyer Henri à Saint-Denis pour faire l'emploi des étoffes. S'il est incommodé, M. de Marceille pourra dire à M. de Vincy que je penserai à la demande qu'il fait d'un garçon. Mais, pour notre frère Besson, il n'y faut pas penser. Je le salue très humblement. Vous assurerez aussi M. le prieur, si vous l'allez voir, de mon obéissance et saluerez M. Cosin.

Bon jour, Monsieur, je suis votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Un boucher d'auprès de Limouron, frère de la Mère supérieure des Filles de la Charité de la place Royale [3], mènera son troupeau de moutons coucher à Saint-Lazare. Je vous prie de faire en sorte avec le fermier qu'il lui baille les étables, et de loger le Monsieur et ses valets dans notre maison et de les traiter cordialement, allant et venant à la foire Saint-Denis. Je vous renverrai demain petit Jean. M. de Marceille fera marché avec le

---

3. Un hôpital pour femmes malades fonctionnait depuis 1629 près de la place Royale, là où s'élevait récemment l'hôpital Andral, à l'angle des rues des Tournelles et des Minimes ; il était confié aux Hospitalières de la Charité Notre-Dame. (*Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, par Lebeuf, rectifications et additions de Bournon, p. 359.)

feneur de Villepreux et ne l'enverra ici que quand nous lui manderons.

Ce 14 juin 1638.

Suscription : A Monsieur Monsieur de la Salle, prêtre de la Mission, à Saint-Lazare-lès-Paris, à Paris.

332. — A DENIS DE CORDES

[1638 [1].]

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je m'en vas à Rueil. Notre affaire presse. Je vous supplie très humblement de faire nos excuses à M. Guillotin, d'Etampes, qui vous doit aller trouver cette après-dînée pour la ferme de Fréneville, et d'arrêter, voire de passer le contrat, si vous le trouvez bon. M. de Marceille vous apportera l'argent et stipulera, si besoin est. Le prix est douze cents livres, sur lesquelles il faut retenir le fonds de 50 livres de rente au denier douze d'un côté et de 10 livres d'un autre. Il serait bon de retirer les lettres qu'il a et de faire spécifier le nombre d'arpents de terre, qu'on dit être de cent cinquante, dont il y en a une grande quantité en friche.

Pardon, Monsieur, de tant d'importunité. Je suis votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Ce lundi matin.

Suscription : A Monsieur de Marceille pour bailler à Monsieur Monsieur de Cordes, conseiller du Châtelet.

Lettre 332. — L. a. — Dossier de Turin, original.

1. Une main étrangère a ajouté *1638* après les mots *ce lundi matin.*

333. — *LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT*

Monsieur,

L'on me vient de dire qu'il y a de la contagion dans la maison où logent les filles de l'Hôtel-Dieu. Je vous supplie me mander s'il les en faut ôter, ou si, les y laissant, il faut faire avertir les dames de n'y pas aller, et si nous-mêmes y devons aller, j'entends les filles de céans, s'il n'y a point de danger de prendre des confitures pour porter à l'Hôtel-Dieu.

Vous m'avez oubliée pour le besoin que je vous témoignai avoir de vous parler. Je ne sais pas ce que notre bon Dieu veut faire entendre, mais j'espère que votre charité m'en avertira, puisque je suis, Monsieur, votre très humble fille et très obligée servante.

L. DE M.

Je ne vous parle point pour l'action que j'ai fait faire si mal à propos aux filles ; j'attends ce qu'il plaira à votre charité de m'ordonner.

Ce 2 juillet. [*Probablement en 1638* [1].]

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent.*

334. — A JEAN DE FONTENEIL

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je vous rends mille actions de grâces de la charité que vous avez faite au pauvre Beyrie [1] et prie Dieu qu'il soit sa patience et votre récompense.

Lettre 333. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Année pendant laquelle la peste sévit avec une violence exceptionnelle à Paris. Saint Vincent ne jugea pas à propos d'interrompre alors le service de la collation.

Lettre 334. — L. a. — Dossier de Turin, original.

1. Ce nom se rencontre très souvent dans les anciens registres de catholicité du village natal de saint Vincent de Paul. Ce Beyrie ne serait-il pas le fils d'une des sœurs du saint ?

J'ai envoyé votre paquet à Châlons et n'en ai point reçu réponse à vous faire tenir. S'il vous plaît de récrire, je donnerai charge expresse à la maîtresse du coche, qui est de ma connaissance, de la retirer.

Je suis, de plus, infiniment consolé de la bénédiction qu'il plaît à Dieu de donner à votre sainte communauté et le prie qu'il la bénisse de plus en plus. Il me semble que vous ne devez point avoir de la peine d'avoir mis tant de temps à honorer la vie cachée de Notre-Seigneur, ni ne devez faire difficulté de commencer à faire paraître la pointe de cette aurore sur l'horizon des rencontres, dans l'esprit d'humilité dont il me semble que Notre-Seigneur vous a fait part.

Vous êtes notre recours à Bordeaux dans toutes les occasions qui se présentent. Je vous supplie, Monsieur, de me pardonner si j'en use trop librement.

Nous rappelons ici M. Grenu. Peut-être qu'il passera chez vous et qu'il se pourra rencontrer avec Messieurs de Sergis et Brunet ou encore avec M. Boudet, qui s'en va de Bretagne à Toulouse. Si les uns et les autres ont besoin de l'argent à change, je vous supplie, Monsieur, de leur en faire bailler, et j'acquitterai la lettre à point nommé.

Je salue Messieurs de votre compagnie avec toute l'humilité et la révérence qui m'est possible, et suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL.

De Paris, ce 20 juillet 1638.

Suscription : A Monsieur Monsieur de Fonteneil, chanoine du chapitre de Saint-Seurin, à Bordeaux.

335. — A LOUISE DE MARILLAC

[1638 ou 1639 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Prendriez-vous bien un enfant trouvé qui fut apporté hier céans par des gens de qualité, qui le trouvèrent dans un champ qui dépend de céans ? Il n'a que deux ou trois jours et fut baptisé hier au soir à Saint-Laurent. Etant de la qualité des enfants trouvés, il n'y a rien à redire, sinon que vous ne le prenez point à la Couche ni à l'Hôtel-Dieu. Si l'on juge qu'il soit expédient de faire cette cérémonie, l'on le fera. Je vous supplie cependant de le recevoir, Mademoiselle, et de le recommander à la nourrice.

Bon jour, Mademoiselle. Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Mademoiselle, votre serviteur très humble.

V. D.

Ce mardi matin.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

336. — *LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT*

[1638 [1].]

Monsieur,

Voilà une lettre. Je crois qu'il est nécessaire de pourvoir promptement à cette pauvre fille, qui a tellement gagné le

---

Lettre 335. — Dossier de la Mission, original.

1. Cette lettre est postérieure à la fondation de l'œuvre des Enfants trouvés (1638). Après 1639, saint Vincent aurait écrit « Ce mardi matin » au début de la lettre, non à la fin.

Lettre 336. — L. a. — *Revue des Documents Historiques*, juin 1873, p. 45, fac-similé.

1. Cette lettre a été écrite après la lettre 289 et avant le départ de Barbe Angiboust pour Richelieu.

cœur des habitants que le bruit court que, si on l'ôte, que l'on ne recevra pas d'autre fille. Elle se conseille à tous dès y a longtemps et particulièrement des vieils garçons nommés Messieurs de la Noue, de qui elle retire commodités, et fait bonne chère, reçoit bouteille de vin et pâtés. Je vous supplie très humblement et pour l'amour de Dieu de songer aux inconvénients de cette mauvaise affaire, dont je pense être cause. Je vous supplie de prier notre bon Dieu qu'il me pardonne. Monsieur, votre très humble et très obligée fille et servante.

L. DE M.

Ce mardi.

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent.*

337. — A LOUISE DE MARILLAC

[1638 [1].]

Ne vous étonnez pas de voir la rebellion de cette pauvre créature. Nous en verrons bien d'autres, si nous vivons ; et si nous n'en souffrirons pas tant des nôtres qu'a fait Notre-Seigneur des siens. Soumettons-nous bien à son bon plaisir au fait qui se présente. Il faut tâcher de la faire venir, soit en lui écrivant moi-même, ou lui envoyant la dame fondatrice, ou y envoyant un prêtre de céans, car enfin il faut la retirer. Vous verrez la lettre qu'elle m'écrit. O bon Dieu, que cette pauvre créature m'a trompé !

Je vous prie de me mander votre pensée sur cela, ou si Barbe [2] serait plus propre pour la gagner, ou bien si votre santé vous permettrait d'y amener la petite Jeanne [3] et l'établir à la place.

Lettre 337. — L. a. — *Revue des Documents Historiques*, juin 1873, p. 45, fac-similé.

1. Cette lettre répond à la précédente, à la suite de laquelle saint Vincent l'a écrite.

2. Barbe Angiboust.

3. Jeanne Lepeintre, que Madame Goussault, sa maîtresse, avait envoyée chez les Filles de la Charité. C'était, dit ailleurs saint Vincent, « une fort bonne fille, judicieuse et douce ». Elle devint maîtresse d'école à Saint-Germain-en-Laye (1642), supérieure des

Si c'est à Nogent qu'elle veuille s'établir, Madame de Brou [4], cousine de M. de Vincy, y a tout pouvoir.

VINCENT DEPAUL.

338. — A LOUISE DE MARILLAC

[1638 ou 1639 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je fais récrire M. de la Salle à M. le curé de Saint-Germain pour qu'il renvoie cette fille. Madame de Chaumont m'en vient d'écrire, à l'instance de Mademoiselle Chemerault [2], qui lui en donna avis hier au soir. Il faudra faire ce que nous pourrons pour cela ; mais il faudra enfin céder à la force, si les puissances s'en mêlent.

Madame Goussault est satisfaite de la sœur de Barbe [3]. Je pense que vous ferez bien de la retenir. Son frère s'en va retourner.

Bon jour, Mademoiselle. Je suis v. s.

V. D.

Je mande à Madame Goussault qu'elle vous envoie la

---

sœurs de Nantes (1647), puis de celles de Châteaudun (1655) et de la Salpêtrière (1657). « Dès le vivant de Mademoiselle Le Gras, lisons-nous dans un manuscrit (*Recueil de Pièces relatives aux Filles de la Charité*, p. 24), elle parut hypocondriaque, et on ne pouvait point lui faire faire ce qui ne lui agreait point, ni lui donner d'autres sentiments que ceux qui occupaient sa pensée. » Ce défaut lui valut plus d'une réprimande de saint Vincent. Ses dernières années se passèrent tristement au Nom-de-Jésus, où, vu l'égarement de sa raison, on avait dû l'enfermer. (*Ibid.*)

4. Dame de la Charité.

Lettre 338. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Cette lettre se place entre la fondation de Saint-Germain-en-Laye et la mort de Madame Goussault.

2. Une des filles d'honneur de la reine d'Autriche, très influente sur Richelieu.

3. Cécile-Agnès Angiboust rendit de grands services à la commu-

lettre de Madame Chaumont, que je viens de lui envoyer à elle.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

339. — A ROBERT DE SERGIS

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

J'ai reçu celle que vous m'avez écrite partie de Plassac [1] et partie d'Angoulême, du jour de sainte Marthe [2], par laquelle je vois, si me semble, que les difficultés qu'on vous avait mises dans l'esprit sont tombées, et je l'ai toujours bien cru ainsi. J'ai seulement à vous prier sur ce sujet, Monsieur, que vous travailliez à vous faire quitte de l'estime que vous avez faite jusques à présent de l'éclat et du brillant de la vertu et des vains applaudissements du monde, que Notre-Seigneur a tant fuis et qu'il nous recommande si souvent de fuir, et de travailler à bon escient à l'acquisition des vraies et solides vertus.

J'ai un peu de peine de ce que M. Brunet est parti sans vous, contre le règlement qui oblige de ne pas se séparer. Au nom de Dieu, Monsieur, soyons bien religieux en l'observance de tout ce qui nous est marqué, et Notre-Seigneur nous bénira. Tout est à craindre au contraire.

Je suis bien aise de ce que vous êtes content d'avoir

---

nauté, surtout à l'hôpital d'Angers, où elle fut supérieure de 1647 à 1657. « La sœur Cécile ne se peut estimer », disait saint Vincent, après l'avoir vue à l'œuvre.

Lettre 339. — L. a. — Dossier de Turin, original.

1. Petite localité de la Charente.

2. 29 juillet.

M. Boudet ; et certes, vous avez raison de l'être ; car c'est une sainte âme. J'espère que vous le regarderez en cette vue. Cela n'empêchera pas pourtant que vous ne continuiez la direction, jusques à ce que vous ayez ordre du contraire. J'ai écrit à M. l'archevêque de Toulouse [3] touchant cela.

Je serais bien aise que vous visitiez les Charités de Saintonge et que vous prissiez avec vous ce bon ecclésiastique de Plassac, jusques à ce que vous ayez joint M. Boudet à Bordeaux, où il a ordre de se rendre au plus tôt.

Je suis bien aise, de plus, de la commodité que vous avez de prendre de l'argent à Agen. Je le ferai rendre ici à lettre vue. Il reste encore cent livres à payer selon le mémoire et vos récépissés, que M. le grand vicaire m'envoya hier et que je lui ferai bailler aujourd'hui. Il a reçu sept cents livres de nous et vous huit cents de delà. Cela est-il ainsi ?

Je pense que vous ferez encore bien de visiter les Charités établies au diocèse de Bordeaux. M. Fonteneil vous donnera les noms des lieux. En passant pourtant à Bourg [4], vous visiterez celle-là ; c'est en vous en retournant à Bordeaux. Bourg est sur la Garonne entre Blaye et Bordeaux ; et moi je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL.

De Paris, ce 14 août 1638.

Suscription : A Monsieur Monsieur de Sergis, prêtre de la congrégation de la Mission, étant de présent auprès de Monseigneur l'évêque d'Angoulême, à Angoulême.

---

3. Charles de Montchal.
4. Aujourd'hui chef-lieu de canton de la Gironde.

340. — *LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT*

[Vers 1638 [1].]

Monsieur,

Je vas envoyer votre réponse à Madame Pelletier par ma sœur Turgis. Je suis si méchante que j'eusse bien voulu que ce mot de son retour bientôt n'y eût pas été.

Monsieur de Liancourt passa hier ici ; je ne le vis pas ; mais il me fit dire que Madame sa femme était fort en peine de mon retour.

Ma petite saignée d'hier m'a facilité une sueur toute la nuit, qui m'a bien soulagée, Dieu merci, et en sorte que j'en ai quitté le lit. Et pour n'avoir pas assez de force ni de santé pour vous aller treuver, voyant le mauvais temps et que j'ai besoin de vous parler, j'avais fait dire au frère portier que je vous suppliais prendre la peine de venir céans. Je prends cette liberté par la confiance que votre charité m'en a donnée autrefois, puisque je crois être toujours, Monsieur, votre très humble et très obligée fille et servante.

L. DE M.

Ce dimanche.

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent.*

341. — A NOEL BRULART DE SILLERY

[Entre 1634 et 1640 [1].]

Monsieur,

Je n'ai jamais connu une si aimable bonté que la vôtre ; et si j'avais autant de grâces que vous, je vous ferais un des plus beaux remercîments que vous ayez jamais reçus. Notre-Seigneur ne me donnant pas cette suf-

---

Lettre 340. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. La présence à Paris ou aux environs de Madame Pelletier et de sœur Turgis demande cette date approximative.

Lettre 341. — *Vie de l'illustre serviteur de Dieu Noël Brulart de Sillery*, p. 126.

1. C'est entre ces deux dates que Noël Brulart de Sillery combla la congrégation de la Mission de ses bienfaits.

fisance, je le prie qu'il soit lui-même ma capacité pour cela et qu'il fasse bien connaître à votre bon cœur l'estime que toute notre congrégation et moi en particulier faisons de vous, et l'invariable et très tendre affection qu'il a plu à la divine Majesté me donner pour votre digne personne. Je voudrais avoir des paroles répondant à la reconnaissance que j'ai de la charité et des biens que cette pauvre petite compagnie reçoit incessamment de votre libéralité. Je prie Notre-Seigneur qu'il en soit votre récompense et qu'il vous augmente la couronne qu'il vous a préparée au ciel, tandis que vous faites votre possible d'établir son empire dans les âmes sur la terre.

342. — A JEAN BÉCU

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je suis plus consolé que je ne vous puis exprimer de la nouvelle que votre lettre, que je viens de recevoir, me vient d'apprendre, et en rends grâces à Dieu et au bon M. Pecoul. O mon Dieu, que d'obligations nous avons à ce grand serviteur de Dieu ! Je vous prie de le saluer très humblement de ma part et de l'assurer de ma reconnaissance.

Je pense qu'il ne faut point penser à prendre à partie M. le procureur du roi ; vous le rendriez doublement contraire et vous n'avez pas besoin de cela.

Je ferai travailler dès demain à obtenir les lettres qu'il faut pour votre neveu. Il n'est pas besoin que vous demeuriez de delà, oui bien de charger quelque ami pour

---

Lettre 342. — L. a. — Dossier de Turin, original.

travailler à l'entérinement des lettres. C'est un affaire qui ira de longue, et je ne sais s'il est à propos de la poursuivre présentement à la chaude. Les affaires criminelles veulent être vieillies pour en mieux venir à bout. Apportez de deçà tous les mémoires que vous pourrez. Il sera bon que vous preniez le conseil d'un ou de deux fameux avocats d'Amiens pour voir comme vous devez procéder, et les assembler à cet effet. Et quand vous serez ici, nous ferons le même de deçà ; et apportez, s'il vous plaît, leur avis par écrit.

Très volontiers, nous enverrons ce que vous dites à la bonne nièce de M. votre bienfaiteur, lequel je salue, et suis à lui, à M. Leleu, comme à vous, Monsieur, très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL.

De Paris, ce 29 août 1638.

Depuis la présente reçue, j'ai relu votre lettre et vu qu'il faut quelques pièces de delà pour obtenir les lettres royaux [1]. Nous différerons à y travailler jusques à votre retour ; en effet, nous ne saurions à présent sur quoi les fonder.

Suscription : A Monsieur Monsieur Antoine, chapelain organiste [de] Notre-Dame, demeurant proche de Saint-Remy [2], pour faire tenir à Monsieur Bécu, prêtre de la Mission, à Amiens.

---

1. Cette forme plurielle s'employait autrefois au féminin comme au masculin.
2. Eglise d'Amiens.

343. — A BERNARD CODOING, PRÊTRE DE LA MISSION, A RICHELIEU

29 août 1638.

Je loue Dieu, Monsieur, de la grâce qu'il vous a faite de vous surmonter de la sorte que vous avez fait touchant l'instance qu'on vous a faite d'aller au pays, et je le prie qu'il vous rende souverain et absolu sur vous-même, en sorte que vous n'ayez qu'un même vouloir et non-vouloir avec Dieu toujours et en toutes choses, ce qui est, certes, l'état parfait des personnes de notre vocation. Mais la consolation que mon âme a reçue de ce côté-là a été mêlée de la douleur de votre indisposition. Au nom de Notre-Seigneur, Monsieur, faites votre possible de recouvrer la santé et de la ménager pour en servir Dieu et les pauvres plus longtemps. Ce soin modéré n'empêche pas la générosité que nous devons avoir d'exposer nos vies dans les rencontres pour le salut de notre prochain. O Monsieur, que je demande instamment à Dieu qu'il nous anime tous de cette générosité !

344. — A LOUISE DE MARILLAC

Mademoiselle,

Je tâcherai d'aller ou d'envoyer pour vos filles samedi à La Chapelle. Je n'ai plus ma petite fiévrotte, ce me semble, ou peu. Assurez-vous, Mademoiselle, que j'aurai plus de soin de ma santé, s'il se peut ajouter

---

Lettre 343. — Reg. 2, p. 33.

1. Le registre fait adresser la lettre « à M. N. à Richelieu ». La mention *Au même M. N.* mise en tête des deux lettres qui font suite sur ce registre, l'une du 12 décembre 1638, l'autre du 25 mai 1642, nous permet de conclure que toutes trois étaient destinées à Bernard Codoing, car la troisième est, à n'en pas douter, pour lui.

Lettre 344. — Manuscrit Saint-Paul, p. 50.

quelque chose à celui que j'ai, pource que vous me le recommandez.

Je prie Notre-Seigneur qu'il bénisse votre voyage et votre personne et qu'il multiplie ses bénédictions à votre âme et à celle de Madame la présidente Goussault, avec laquelle je vous prie d'être bien gaie, dussiez-vous diminuer un peu de la petite sériosité que la nature vous a donnée et que la grâce adoucit, par la miséricorde de Dieu, en l'amour duquel je suis...

De Paris, ce 30 août 1638.

345. — A LOUISE DE MARILLAC

[Septembre 1638 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je suis en demeure vers vous ; l'embarras que j'ai eu depuis votre lettre en est cause. Je loue Dieu de la satisfaction que vous aurez retirée de Monsieur votre fils, et le prie qu'il lui fasse la grâce d'exécuter ses bonnes résolutions.

Quant au garçon, je n'ai rien à redire, si vous lui en avez parlé, sinon que je ne puis que je n'appréhende que, faisant plus que vous ne pouvez, la chose ait quelque suite ; néanmoins je vous prie de n'avoir aucun égard à ce que je vous en dis.

J'ai été à Saint-Germain [2]. Madame de Liancourt se

Lettre 345. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Saint Vincent annonçait à Lambert aux Couteaux, le 1er octobre 1638, le départ de Barbe et de Louise pour Richelieu. La lettre ci-dessus est antérieure. Comme elle est de l'époque des vendanges, il faut la placer en septembre.

2. Saint-Germain-en-Laye.

porte mieux. Je lui dis l'offre que vous lui faisiez de l'aller servir ; à quoi elle me répartit : O mon Dieu, ce serait bien l'achever de peindre ! Elle me parla de vous à diverses fois et de la satisfaction qu'elle a de sa maîtresse des filles.

La Charité de Richelieu a bien besoin à présent de notre sœur Barbe à cause de la quantité de malades qu'il y a. Que vous en semble, Mademoiselle, si l'on envoyait assister ces bonnes gens en ce besoin ? Ce ne sont point maladies contagieuses. En ce cas-là, nous pourriez-vous point donner notre sœur Louise pour ici [3] ?

Madame de Chaumont estime qu'il est expédient que vous alliez à Saint-Germain pour voir la compagnie [4] en corps, et Madame Goussault avec vous. Il est vrai qu'on est maintenant en vendange. Il faudra voir dans quelque temps.

Je suis, en attendant, en l'amour de Notre-Seigneur, votre très humble serviteur.

V. D.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

346. — A MADAME GOUSSAULT

De Saint-Lazare. [Entre 1636 et 1639 [1].]

Madame,

J'eusse été consolé de vous voir aujourd'hui, Madame, mais ce sera une autre fois. Mademoiselle Le Gras m'a

---

3. Pour la paroisse Saint-Laurent. Elle accompagna la sœur Barbe à Richelieu.

4. La confrérie de la Charité.

Lettre 269. — Pémartin, *op. cit.*, t. III, p. 1, lettre 1007.

1. Dates de l'arrivée des sœurs à La Chapelle et de la mort de Madame Goussault.

parlé de la confesser demain au matin avec ses filles à La Chapelle et désirerait bien que vous lui puissiez prêter votre carrosse pour cela ; mais je ne sais pas comment vous le pourriez, ayant à présent tant d'affaires.

Je vous supplie, Madame, de lui mander qu'elle ne vienne pas, au cas que vous ayez à venir demain au matin céans. Ce que je voulais vous dire ne requiert pas que vous vous hâtiez de mon côté. Je vous souhaite cependant le bonjour et suis, en Notre-Seigneur...

347. — A LOUISE DE MARILLAC

[Septembre 1638 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Si vous jugez qu'Henriette [2] sache faire l'école, à la bonne heure, essayez-en. L'essai aurait été mieux ailleurs ; toutefois faites comme Dieu vous inspirera. Je ne pense pas que Perrette ait l'esprit propre pour cela.

Il sera voirement bon que vous assembliez les dames de la Charité [3], si M. le curé l'a agréable ; je dis celles du bourg. Madame de Chaumont sera contristée si Madame Goussault et vous ne la voyez [4]. Priez-la qu'elle n'en parle point aux filles de la reine [5].

Lettre 347. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Cette lettre trouve naturellement sa place entre les lettres 345 et 348.

2. Henriette Gesseaume.

3. La Charité de Saint-Germain-en-Laye.

4. La Charité de Saint-Germain-en-Laye, dont il est ici question, était composée de demoiselles ou dames d'honneur de la reine et de dames du bourg. Saint Vincent demande à Louise de Marillac d'assembler ces dernières seulement. Il l'engage toutefois à voir la présidente, Madame de Chaumont.

5. Les demoiselles d'honneur de la reine.

Si votre santé vous permet d'être là sept ou huit jours, faites, et davantage, si besoin est. Donnez cependant charge à Madame Pelletier de la maison [6] et les ordres qu'elle doit observer. Madame Goussault s'en pourra revenir deux ou trois jours après et vous pourra aller quérir.

Je vous prie de dire à Madame Goussault qu'il sera bon qu'elle voie Madame Souscarrière [7] ou Madame Traversay pour faire savoir à l'Hôtel-Dieu la cessation de la collation [8] et que j'ai oublié de parler de la maison et qu'au premier jour je parlerai au R. P. Sirmond [9].

Or sus, je prie cependant Notre-Seigneur qu'il bénisse votre voyage et suis, en son amour, votre serviteur.

V. D. P.

Ce dimanche matin.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

---

6. La maison-mère.

7. Marie du Tremblay, veuve depuis 1627 de Maximilien Grangier, seigneur de Souscarrière, maître des requêtes, intendant de la justice à Lyon, puis conseiller d'Etat ordinaire. Sa fille Marguerite épousa Antoine Goussault, fils aîné de Madame Goussault. Madame de Souscarrière succéda à cette dernière en 1639 comme présidente des dames de la Charité. Elle mourut en 1670, dans le courant de septembre.

8. « Après le dîner, sur les trois heures, écrit Abelly, parlant des dames de la Charité (*op. cit.*, t. I, chap. XXIX, 1re éd., p. 136), elles portaient la collation pour tous ; c'est à savoir du pain blanc, du biscuit, des confitures et de la gelée, des raisins et des cerises en la saison, et durant l'hiver des citrons, des poires cuites et des rôtis au sucre... Elles allaient quatre ou cinq ensemble chaque jour à leur tour distribuer cette collation, ceintes de tabliers ; et se séparant par les salles, elles passaient d'un lit à un autre pour présenter ces petites douceurs. » La dépense augmentant avec le nombre des malades, les dames durent bientôt supprimer le pain, les biscuits et les citrons. Plusieurs fois, particulièrement en 1638 et 1649, elles cessèrent la collation, soit à cause des maladies contagieuses, soit pour raison d'économie. L'interruption de 1638 dura vingt jours ; elle fut provoquée par la contagion, qui chassa de leur demeure les Filles de la Charité employées à l'Hôtel-Dieu. (P. Coste, *op. cit.*, p. 11.)

9. Célèbre jésuite, né à Riom en 1559. Il enseigna d'abord à Paris,

348. — A LOUISE DE MARILLAC

[Septembre 1638 [1].]

Mademoiselle,

Il faudra donc envoyer quelqu'un quérir dès demain notre sœur Barbe et envoyer dès aujourd'hui Henriette et mettre Nicole à sa place. Mais il sera bon que vous tiriez parole d'aller et de revenir toutes fois et quantes l'on la rappellera. Le voyage de Notre-Dame-des-Vertus [2] lui pourra faire obtenir quelque grâce de Dieu.

Je suis, en son amour, Mademoiselle, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL.

349. — A LOUISE DE MARILLAC

[1638 [1].]

Mademoiselle,

Cette bonne demoiselle me fait compassion comme à vous ; mais quel remède ? Nulle religion [2] s'en chargera avec cette incommodité. Vaudrait-il pas mieux la renvoyer en son pays ? Si vous trouvez bon d'en conférer

---

puis fut appelé à Rome pour servir de secrétaire au supérieur général. Il devint confesseur de Louis XIII en 1637 et mourut en 1651. On lui doit un recueil des anciens conciles de France. Il a également édité quelques œuvres de Pères et d'auteurs ecclésiastiques.

Lettre 348. — *Lettres de saint Vincent à Louise de Marillac*, éd. aut., lettre 175. Le texte a été pris directement sur l'autographe.

1. Cette lettre semble à sa place près de la lettre 347.

2. A Aubervilliers.

Lettre 349 . — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Cette lettre date certainement des débuts de l'œuvre des Enfants trouvés, c'est-à-dire de 1638. La présence de Barbe à Paris nous montre qu'elle a été écrite au plus tard dans les premiers jours d'octobre.

2. *Nulle religion*, nulle communauté religieuse.

sérieusement avec Mademoiselle Musnier et la garder cependant quinze jours, à la bonne heure.

J'ai écrit, ce matin, à Madame Traversay qu'elle remplisse les places vides des petits enfants jusques à sept, partie de ceux de l'Hôtel-Dieu et partie de la Couche, jusques à ce que vous ayez une autre nourrice, une chèvre et une vache.

Barbe [3] ne saurait venir si matin que je ne lui puisse parler.

Bon jour, Mademoiselle. Je suis votre serviteur.

V. D.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

350. — A LOUISE DE MARILLAC

[Septembre 1638 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je suis bien aise du retour de M. votre fils et qu'il soit au collège [2]. Il y est mieux que céans [3], pource que la plupart sont en retraite, et le reste ou malade ou au séminaire. Je serai bien aise pourtant qu'il y vienne passer deux jours, après qu'on sera sorti de la retraite, vers mercredi de la semaine prochaine.

Je vous écris en hâte. Vous me consolerez de me mander l'état de votre santé, de vos filles et de l'Hôtel-Dieu. Vous avez su que M. Lavocat [4] n'a pas été d'avis qu'on

---

3. Barbe Angiboust.

Lettre 350. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Cf. note 5.
2. Au collège des Bons-Enfants.
3. A Saint-Lazare.
4. En tête des constitutions des religieuses augustines nous lisons

recommence qu'après la saint Denis [5], et vous saurez un jour que je suis plus que je ne vous dis, en son amour, v. s.

V. D.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

351. — A LOUISE DE MARILLAC

[1er octobre 1638 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je vous avais dit que je vous irais voir aujourd'hui, et je m'y attendais ; mais une petite indisposition qui m'est survenue, m'en ôte le moyen. Je vous supplie, Mademoiselle, de m'excuser et d'envoyer donner ordre aux filles qu'elles ne viennent point chez vous pour aujourd'hui à cause de cela.

Je vous envoie cinquante livres, lesquelles je vous prie de donner à Barbe et à Louise pour leur voyage. Il sera bon qu'elles se mettent dans le coche de Tours et

---

ces mots, qui le feront connaître : « Ces présentes constitutions ont été composées par Messire François Lavocat, prêtre, conseiller, aumônier du roi, abbé de Notre-Dame d'Humblières et chanoine de l'Eglise de Paris, commis par Messieurs de ladite église à la charge de visiteur de cet hôpital (Hôtel-Dieu), laquelle il a exercée pendant douze ans avec une charité et une assiduité incroyables, y ayant fait refleurir le zèle et la piété pour les services des malades ; et continuant dans ces saints exercices, il fut attaqué d'une fièvre continue, dont il décéda le 15 janvier 1646, âgé de quarante-huit ans. Son corps repose à Notre-Dame, devant l'autel de la Vierge, et son cœur proche le maître-autel de l'Hôtel-Dieu. » Ajoutons qu'il fut chambrier du chapitre, et, à ce titre, chargé de l'administration des finances capitulaires.

5. 9 octobre. Il s'agit peut-être de la collation de l'Hôtel-Dieu, dont il a été parlé plus haut, lettre 347, note 8.

Lettre 351. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.
1. Voir note 2.

que là elles s'informent d'un homme qui conduit pour l'ordinaire à Richelieu ceux qui y veulent aller, et qu'elles le prennent et louent un âne ou une petite charrette pour se rendre à Richelieu, qui en est distant de dix lieues ; et là elles feront ce qu'elles pourront pour les pauvres malades, selon l'ordre de M. Lambert ou de celui qui le représentera. Voici un mot de lettre que je lui écris [2].

Bon jour, Mademoiselle. Je suis votre serviteur très humble.

VINCENT DEPAUL.

L'on paye 12 livres pour chaque personne par le coche jusques à Tours. Je dirai à quelqu'un de nos gens qu'il leur retienne place pour le premier qui partira.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

352. — A LAMBERT AUX COUTEAUX

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Voici deux Filles de la Charité [1] qui s'en vont vous trouver pour soulager les dames de la Charité et assister les pauvres malades ; elles savent faire les écoles des petites filles toutes deux ; l'on vous en pourra laisser l'une pour cela, quand les malades seront diminués, et l'autre s'en reviendra. Madame la duchesse d'Aiguillon m'a mandé qu'elle écrirait à M. de Grandpré [2] pour

---

2. La lettre 352.

Lettre 352. — L. a. — Dossier de Turin, original.

1. Sœur Barbe Angiboust et sœur Louise.

2. Antoine-François de Joyeuse, comte de Grandpré.

les faire loger. J'espère qu'elle donnera ordre aussi pour leur entretien, ou bien Son Eminence. Je vous supplie cependant de leur fournir ce qu'il leur faudra pour leur nourriture.

Je suis en peine de votre indisposition et de celle de Messieurs Codoing, Durot et Buissot ; et, au cas que M. Codoing ait la fièvre quarte, comme il m'a mandé qu'il s'en doutait, il faudra aviser au moyen de le faire venir ici par charrette jusques à Tours et de là par le coche, si ses accès ne sont pas si forts.

Au nom de Dieu, Monsieur, faites votre possible et n'épargnez rien pour votre santé. Je prie Dieu et le fais prier qu'il la vous rende parfaite.

Je vous enverrai dans dix ou quinze jours deux ou trois de la compagnie, et peut-être que M. Boudet se rendra de Bordeaux à Richelieu. Il est un peu indisposé à Bordeaux, où M. de Sergis l'a laissé pour le faire traiter, étant pressé de partir pour Toulouse. S'il va à Richelieu, je vous le recommande. Si M. l'abbé Olier dit vrai, c'est un saint que le bon M. Boudet. Il a été en Bretagne avec lui, où il a reconnu sa vertu, et m'en écrit en des termes bien exprimant l'opinion qu'il en a. Il n'y a que moi qui suis un misérable pêcheur, qui ne fais que du mal sur la terre et qui dois souhaiter qu'il plaise à Dieu de m'en retirer bientôt, comme je l'espère de sa bonté, et qu'il me fera miséricorde.

Je minutais mon voyage pour vous aller voir quand Monseigneur l'archevêque m'a donné un mandement de visiter une maison religieuse de cette ville, qui m'occupera assez longtemps [3]. Je l'avais fait prier de m'en dispenser, et il l'avait fait en effet ; mais, en partant pour Anjou, il m'a mandé qu'il était contraint de se rétracter

---

3. Le voyage fut remis. Saint Vincent était de retour de Richelieu avant la mi-décembre.

de la dispense qu'il lui avait plu me donner, pour des raisons particulières et d'importance qu'il me dirait au retour. Or bien, je suis enfant d'obéissance. Il me semble que, s'il me recommandait de m'en aller aux extrémités de son diocèse et d'y demeurer toute ma vie, que je le ferais comme si Notre-Seigneur me le commandait et que cette solitude ou l'emploi qu'il m'y donnerait serait un paradis anticipé, puisque je serais dans l'accomplissement du bon plaisir de Dieu.

Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL.

De Saint-Lazare, ce 1er octobre 1638.

Suscription : A Monsieur Monsieur Lambert, supérieur des prêtres de la Mission, à Richelieu.

353. — A LOUISE DE MARILLAC

[2 octobre 1638 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je ne vous écris point de ma main, parce que j'ai été saigné ce matin pour une petite incommodité, qui m'empêche d'aller voir ma bonne Madame de Liancourt, et pense que vous n'êtes pas en l'état de porter la fatigue que vous auriez à l'entour d'elle, et qu'elle en aurait de la peine.

Il n'y a point de danger de permettre à notre sœur Louise d'aller voir le bon Monsieur de Bezay [2], ni que

---

Lettre 353. — Dossier de la Mission, original ou copie du XVIIe siècle.

1. Voir note 10.

2. Peut-être Antoine du Deffand, chevalier, seigneur du Tremblay, Fontenay, Sementron, Bezée et autres lieux.

vous lui disiez qu'elle suspende la disposition de ses affaires. J'ai donné charge aujourd'hui qu'on retienne deux [places] et qu'on en donne des arrhes [3] au coche de Tours. Je saurai à ce soir le jour, l'heure, le lieu d'où il part. Je pense qu'il sera à propos de donner la supériorité à notre sœur Barbe [4], jusques à ce qu'on en dispose autrement. Il me semble qu'il sera bon voirement de profiter de leur petit travail lorsqu'il n'y aura plus tant de malades.

Je loue Dieu de la satisfaction que vous avez plus amplement de Monsieur votre fils.

J'ai oublié d'écrire à Monsieur Dehorgny [5] touchant le petit garçon. Vous n'aurez qu'à lui en mander un mot par lui-même, au cas que j'oublie.

Notre sœur Elisabeth [6] pourra faire sa confession à tel autre que vous jugerez à propos. Et pour Jacqueline, il n'y a qu'à la renvoyer.

Je suis bien aise que vous ayez retenu sœur Marguerite et de ce que vous lui faites faire une retraite.

Pensez-vous bien, Mademoiselle, que les deux filles de cette paroisse puissent assister les malades en faisant les écoles ? Si cela est, dont je doute, il serait bon d'envoyer sœur Jacqueline à la place de sœur Marguerite en la paroisse de Saint-Jacques. Mais, si cela est, il en faudra dire un mot auparavant à Monsieur le curé et aux officières de la Charité de cette paroisse.

Je vous écrivis hier celle qui accompagne la présente, que je ne vous pus envoyer.

Bon jour, Mademoiselle. Je suis votre serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Ce samedi, à onze heures.

---

3. Argent donné d'avance pour assurer l'exécution d'un marché.
4. Barbe Angiboust.
5. Alors directeur du collège des Bons-Enfants.
6. Elisabeth Martin.

354. — A LOUISE DE MARILLAC

[Octobre 1638 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Très volontiers je prie Notre-Seigneur qu'il donne sa sainte bénédiction à nos chères sœurs et qu'il leur fasse part de l'esprit qu'il a donné aux saintes dames qui l'accompagnaient et coopéraient avec lui à l'assistance des pauvres malades et à l'instruction des enfants. Bon Dieu, Mademoiselle, quel bonheur à ces bonnes filles de s'en aller continuer la charité que Notre-Seigneur exerçait sur la terre, au lieu où elles vont ! Et qui le dirait, les voyant ensemble, ces deux couvre-chefs [2], dans ce coche, qu'elles s'en allassent pour un œuvre si admirable aux yeux de Dieu et des anges que l'Homme-Dieu l'a trouvé digne de lui et de sa sainte Mère ? Oh ! que le ciel se réjouira de voir cela et que les louanges qu'elles en auront en l'autre monde seront admirables ! Qu'elles iront la tête levée au jour du jugement ! Certes, il me semble que les couronnes et les empires sont de la boue en comparaison de celles dont elles seront couronnées. Il ne reste qu'à aviser qu'elles se comportent dans l'esprit de

---

Lettre 354. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Mois et année du départ des sœurs Barbe et Louise pour Richelieu.

2. Allusion à la coiffure des Filles de la Charité. « Les premières Filles de la Charité, presque toutes originaires des environs de Paris, avaient conservé les vêtements en usage chez elles parmi les femmes du peuple, c'est-à-dire habituellement la robe de serge grise et une petite coiffe ou serre-tête de toile blanche, appelée toquois, qui cachait les cheveux. » (Baunard, *op. cit.*, p. 297.)

la sainte Vierge en leur voyage et en leur action ; qu'elles la voient souvent comme devant leurs yeux, devant ou à côté d'elles ; qu'elles fassent comme elles s'imagineront que pourrait faire la sainte Vierge ; qu'elles considèrent sa charité et son humilité, et qu'elles soient bien humbles à l'égard de Dieu et cordiales entre elles-mêmes, bienfaisantes à tout le monde et à mésédification à nul ; qu'elles fassent leurs petits exercices tous les matins, ou avant que le coche parte, ou par les chemins ; qu'elles apportent quelque petit livre pour lire parfois, et que d'autres[3] elles disent le chapelet ; qu'elles contribuent aux entretiens qui se feront de Dieu et nullement à ceux du monde, moins encore aux gaillards[4], et qu'elles soient des rochers contre les familiarités que des hommes voudraient prendre avec elles. Elles coucheront à part dans une chambre, qu'elles demanderont d'abord aux hôtelleries, ou dans celle de quelques honnêtes femmes, s'il y en a dans le coche ; que s'il n'y en a aux hôtelleries des coches, qu'elles se logent auprès, si elles y trouvent cette commodité.

Etant arrivées à Richelieu, elles iront saluer le Saint-Sacrement d'abord, verront M. Lambert, recevront ses ordres et tâcheront de les accomplir à l'égard des malades et des enfants qui iront à l'école, observant les petits exercices journaliers qu'elles pratiquent à présent ; se confesseront tous les huit jours seulement, s'il n'arrive quelque fête principale le long de la semaine ; tâcheront de profiter aux âmes tandis qu'elles traiteront les corps des pauvres ; honoreront et obéiront aux officières de la Charité et respecteront beaucoup les autres et les animeront à s'affectionner à leur saint exercice ; et continuant de la sorte, il se trouvera devant Dieu

---

3. D'autres fois.
4. *Entretiens gaillards*, entretiens libres.

qu'elles auront mené une fort sainte vie et que de pauvres filles elles deviendront de grandes reines au ciel ; et c'est ce que je demande à Dieu, en l'amour duquel je suis, à elles et à leur chère supérieure, très humble serviteur.

V. D.

Je vous prie me mander si le petit garçon vous a baillé les 50 livres que je vous ai envoyées par lui et de prier Dieu pour la bonne Madame de Liancourt, qui a fort empiré [2].

355. — A LOUISE DE MARILLAC

[1638, vers octobre [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Quand j'aurai le bien de vous voir, je vous dirai l'état de l'esprit de M. votre fils à l'égard des ordres. Je ne sais pas si j'irai tantôt à La Chapelle. Si je n'y vas, vous ferez charité à Madame de Marillac [2] et à M. son fils [3]. Mandez donc le carrosse quand il vous plaira. Il vaudra mieux que ce soit pour demain dimanche, puisqu'il faut que vous y couchiez, à cause de ce jour de jeûne. Mais qu'est-ce que du mal de ce bon

---

2. Mots raturés : Elle m'a mandé que je l'allasse trouver et M. Martinot.... je l'ai priée de m'excuser... à cause...

Lettre 355. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Voir note 5.

2. Marie de Creil, veuve de René de Marillac.

3. Michel de Marillac, conseiller au parlement de Paris, petit-fils du garde des sceaux de même nom.

seigneur[4] et de la grossesse de Madame sa femme[5] ? Je ne sais qui m'en donne la curiosité ; mais il me semble que cette famille me touche le cœur avec tendresse.

J'attends la sauvegarde que M. le chancelier[6] nous fait espérer, et suis, en l'amour de Notre-Segneur, Mademoiselle, votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Ce samedi matin.

J'ai reçu, ce matin, la vôtre, depuis la présente écrite, pour réponse à laquelle je vous dirai que M. votre fils a dit à Monsieur de la Salle qu'il n'entrait en cette condition que pource que vous le vouliez, qu'il s'est désiré la mort[7] à cause de cela et que pour vous complaire il prendrait les moindres ordres. Or, cela, est-ce une vocation ? Je crois qu'il aimerait mieux mourir qu'il ne souhaite votre mort. Quoi que ce soit, ou que cela vienne de la nature ou du diable, sa volonté n'est pas libre pour se déterminer en chose de telle importance, et vous ne le devez pas désirer. Il y a quelque temps qu'un bon enfant de cette ville prit le [sous-diaconat][8] en cet esprit-là et n'a pu passer aux autres ordres ; voulez-vous exposer M. votre fils au même danger ? Laissez-le conduire à Dieu ; il est plus son père que vous n'êtes sa mère, et l'aime plus que vous. Laissez-lui en avoir la conduite. Il saura bien l'appeler en un autre temps, s'il le désire, ou lui donner l'emploi convenable à son salut. Je me ressouviens d'un prêtre, qui a été céans, qui a pris

---

4. Michel de Marillac.

5. Jeanne Potier, nièce de l'évêque de Beauvais. Son premier-né René fut baptisé le 18 février 1639.

6. Pierre Séguier.

7. Première rédaction : qu'il vous a désiré la mort et à lui aussi.

8. Saint Vincent a écrit *sous-diacre* ; il est évident qu'il faut *sous-diaconat*.

l'ordre de prêtrise en ce trouble d'esprit. Dieu sait ou il en est maintenant !

Bon jour, Mademoiselle. Soyez toute à Notre-Seigneur et conforme à son bon plaisir. Je suis, en son amour, v. s.

V. D.

Je vous prie de faire votre oraison sur Zébédée et ses enfants, auxquels Notre-Seigneur dit, comme elle s'empressait pour l'établissement de ses enfants : « Vous ne savez ce que vous demandez. »

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

356. — A LOUISE DE MARILLAC

[Avant 1640 [1].]

Je vous supplie très humblement, Mademoiselle, de me mander si vous êtes d'avis que j'aille, cette après-dînée, vous voir pour vos filles, ou que j'attende à demain au matin, et s'il y en aura d'autres que les vôtres.

Je vous souhaite cependant le bon jour et suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Mademoiselle, votre serviteur très humble.

V. DEPAUL.

Ce dimanche matin.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

357. — A LOUISE DE MARILLAC

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je rends mille actions de grâces à Dieu de votre bon

Lettre 356. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Après 1639, les mots « Ce dimanche matin » auraient été écrits au début de la lettre.

Lettre 357. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

portement et le prie qu'il vous conserve en parfaite santé. Je suis de l'avis du bon M. votre curé, que vous communiiez chez vous ; et n'importe que vous n'en sentez pas tant de désir ; Notre-Seigneur le fait exprès, comme j'espère, afin que vous ayez le mérite de l'obéissance, joint à celui de l'amour pour lequel vous le ferez et que j'espère que sa bonté vous donnera.

Je vis hier voirement Monsieur votre fils et l'aime plus chèrement que je ne vous puis dire ; mais je n'aime pas que vous donniez lieu aux pensées trop tendres que vous avez pour lui, pource qu'elles sont contre la raison et par conséquent contre Dieu, qui veut que les mères fassent part de leur bien à leurs enfants, mais non pas qu'elles se privent de tout. Or sus, nous en parlerons le plus tôt que je vous pourrai aller voir, qui sera après la fête.

Oh ! que je voudrais vous pouvoir dire tout ce qui se dit hier céans à la conférence des raisons que nous avons de dignement célébrer cette sainte fête et des moyens pour cela ! Certes, j'en suis tout consolé et prie Notre-Seigneur qu'il le vous inspire lui-même.

Je vous envoie le livre, à la charge que vous n'en lirez ou ferez lire que deux ou trois sonnets en un jour, à heures différentes et distantes ; cela vous occuperait trop.

Je suis fâché contre M. Dehorgny de ce qu'il s'en est allé aux champs sans vous envoyer de l'argent. Mandez-moi si vous en avez besoin. J'ai la clef du coffre, mais non pas le loisir de l'aller prendre.

Je ne fus jamais plus embarrassé, ni plus, en l'amour de Notre-Seigneur, v. s.

V. D.

Prenez cette fille de Lorraine, s'il vous plaît, pour en essayer en attendant.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

358. — A LAMBERT AUX COUTEAUX, SUPÉRIEUR, A RICHELIEU

Ce 1er novembre 1638.

...M. le président Fouquet [1] a été guéri d'un hydropisie par l'usage d'un demi-verre de jus de cerfeuil, avec autant de vin blanc, bien versés l'un dans l'autre et coulés par un linge, pris à jeun, sans manger que deux heures après et boire qu'un demi-setier de boisson par repas. Un de nos frères du séminaire a été guéri de même maladie par le même moyen. Faites-en user, s'il vous plaît, à N. et continuer quelque temps. C'est un remède souverain et facile.

359. — A LOUISE DE MARILLAC

[Entre 1636 et 1639 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Jésus-Christ Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

J'ai reçu deux de vos lettres ou, pour mieux dire, une en deux et ai vu et parlé ensuite à Monsieur votre fils, sans lui donner à connaître que je susse rien de ce qui se passa hier ; or, il me dit d'un esprit fort rassis et tranquille qu'il vous avait vue, que vous vous étiez un peu trouvée mal. Après cela, je lui parlai de sa vocation et s'il y persévérait. Or, il me dit de fort bonne façon que

---

Lettre 358. — Reg. 2, p. 264.

1. François Fouquet. Saint Vincent écrivait le 2 juin qu'il était en danger.

Lettre 359. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Avant 1636, Louise de Marillac n'était pas à La Chapelle après 1639, le saint aurait commencé sa lettre par les mots qui la terminent : « Du collège des... »

oui et qu'il allait en Sorbonne [2] à cet effet et qu'il était résolu de bien faire ; c'est ce qui a fait que j'ai pensé qu'il n'était pas besoin de lui parler, non pas même de se défier de ce que vous appréhendez. Soyez-en donc en repos, s'il vous plaît ; et qui plus est, quand les choses que vous craignez arriveraient, encore faudrait-il adorer la providence de Dieu sur lui et croire que le voyage ou le changement de condition contribuerait à son salut et peut-être à une plus grande perfection. Hélas ! Mademoiselle, si tous ceux qui se sont éloignés de leurs parents étaient en danger de se perdre, où en serais-je ? Oh bien ! ressouvenez-vous que tout sert aux prédestinés pour parvenir à leur fin, et que je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Mademoiselle, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Du collège des Bons-Enfants, à onze heures.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras, à La Chapelle.

360. — A LOUISE DE MARILLAC

[Entre 1633 [1] et 1639 [2].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je vous remercie du soin que vous avez de moi et vous prie d'en avoir de votre santé et de n'en pas tant faire.

Quant à l'affaire dont vous parlez, assurez ces bonnes

---

2. Probablement pour y étudier la théologie.

Lettre 360. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Date de la fondation de l'Institut des Filles de la Charité.

2. Après 1639, saint Vincent aurait écrit : « Ce samedi matin » en tête de la lettre.

filles que je parlerai à M. le doyen pour la conservation de leur communauté, mais je ne pense pas que vous deviez parler aux dames pour la conservation de la personne. Cela serait inutile et nuisible, comme aussi le recours à Monsieur le cardinal [3] ; mais pour celui-là, c'est à elles à y aviser ; elles ne vous en croiront pas aussi bien.

Quant à vos filles, après ceci nous serons à vous et à elles, et suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Mademoiselle, v. s.

V. D.

Ce samedi matin.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

361. — A LOUISE DE MARILLAC

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Vous, soyez la très bien venue et Notre-Seigneur loué de la santé qu'il vous a donnée. Au nom de Dieu, Mademoiselle, ménagez-la. Si je le puis, demain je vous irai voir, ou pour le moins après-demain.

Voici la réponse à Madame de Liancourt. Je vous prie de lui envoyer.

M. votre fils vient de sortir de céans. Il me paraît d'un autre esprit, ou en disposition d'y entrer, quoique je ne lui aie dit que deux paroles.

Bon jour, Mademoiselle. Je suis v. s.

V. D.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

---

3. Le cardinal de Richelieu.

Lettre 361. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

362. — A MADAME GOUSSAULT

[Novembre 1638 [1].]

Madame,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je vous remercie du soin que vous prenez de moi et de mon voyage et des prières que votre charité fera pour cela, et vous supplie m'excuser, si je ne vous attends. J'ai promis de partir ce matin.

Il faut recommander ces nouvelles propositions à Dieu dans la reconnaissance et civilité ordinaire à l'égard de ces personnes en cas pareil. N'est-il pas à propos que vous sachiez déterminément l'intention de Mademoiselle votre fille [2] ? Le dernier dont l'on vous a parlé est homme de bien et d'un excellent esprit et d'égal jugement pour son âge. Mais, pesé ce que vous savez, Lotin [3] semble préférable, si me semble, quoique moins accommodé. Mais il faudra une merveilleuse civilité pour en user de la sorte vers le dernier proposé. Vous pourrez, en ce cas, alléguer le désir de la parenté et le long pourparler. Je recommanderai cet affaire, votre santé et toute votre famille à Notre-Dame des Ardil-

---

Lettre 362. — L. a. — Original chez les prêtres de la Mission de Naples, via San-Nicola-da-Tolentino.

1. Voir note 2. Saint Vincent écrivait cette lettre la veille de son départ pour Richelieu.

2. Marie-Marthe Goussault. Madame Goussault eut quatre enfants : Antoine, sieur de Roquemone, maître des comptes ; Guillaume, reçu conseiller au parlement le 27 mai 1653 ; Jacques, prêtre, docteur en Sorbonne ; Marie-Marthe, mariée à Nicolas Lotin le 10 janvier 1639 ; Michel, époux d'Elisabeth Compaing.

3. Nicolas Lotin, seigneur de Martilly, était fils de Guillaume, vicomte de Vaux. Il fut nommé conseiller au grand conseil le 17 décembre 1631, maître des requêtes le 7 juillet 1642 et président au grand conseil le 11 avril 1644. Il mourut le 25 décembre 1650, laissant un enfant, qui ne tarda pas à le suivre au tombeau.

liers [4] avec une affection toute particulière et une pareille tendresse, car Dieu sait combien il en a rempli mon cœur et combien je la sens maintenant que je vous parle, qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Madame, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Ce lundi matin.

Je m'en vas dire adieu à Mademoiselle Le Gras et lui dirai un mot de ceci.

Suscription : A Madame Madame la présidente Goussault.

363. — A BERNARD CODOING, PRÊTRE DE LA MISSION A RICHELIEU

Du 12 décembre 1638.

Je suis tout à fait consolé de voir la bonté de votre cœur à agréer la proposition de Luçon contre sa propre affection [1]. O Monsieur, que c'est être bon chrétien et

---

4. Lieu de pèlerinage situé sur un coteau de la ville de Saumur. Notre-Dame-des-Ardilliers compte parmi ses pèlerins les plus connus saint Vincent de Paul, Louise de Marillac, Jean-Jacques Olier, Louis XIII, Richelieu, Madame de Montespan, le Père Grignon de Montfort. Henriette d'Angleterre y fit sa première communion.

Lettre 363. — Reg. 2, p. 33.

1. Une des clauses du contrat passé le 4 janvier 1638 au sujet de l'établissement de Richelieu entre saint Vincent et le cardinal-ministre, ancien évêque de Luçon, portait que trois des prêtres en résidence dans cette maison devaient donner des missions dans le diocèse de Luçon « quatre fois l'année, aux saisons les plus convenables, et s'y employer six semaines à chaque fois ». (Cf. lettre 287, note 4.) Réflexion faite, il fut jugé convenable d'établir à Luçon une maison distincte. Bernard Codoing, pressenti pour la supériorité, accepta. Mais peut-être, pour raison de santé, ne prit-il pas possession de son poste. Nulle part ailleurs, en effet, son nom n'est prononcé à propos de Luçon. S'il y alla, il y resta fort peu de temps, puisque, le 6 octobre 1640, quand Jacques Chiroye fut envoyé dans cette ville, pour diriger l'établissement confié à la congrégation de la Mission, ce fut en remplacement de Gilbert Cuissot.

bon missionnaire que cela, que de passer ainsi sur le ventre de ses inclinations ! Dieu m'a donné aujourd'hui une tendresse toute particulière pour lui demander cette même vertu de choisir toujours le pire et ce qui est contraire à mon affection. Mais, hélas ! Monsieur, que je suis infidèle à cette pratique ! Je vous supplie de prier Dieu qu'il m'y rende plus fidèle à l'avenir.

364. — A ANTOINE LUCAS

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Me voici de retour de Richelieu. J'ai reçu une de vos lettres en ces quartiers-là et une autre ici. L'une et l'autre me font voir la bénédiction de Dieu sur vos travaux, et la dernière l'indisposition de Messieurs Renar et Mouton et comme vous vous en alliez à Joigny. Je rends grâces à Dieu de tout cela et le prie qu'il redonne une parfaite santé à ces Messieurs.

Nous avons besoin ici de Monsieur Mouton. Si sa santé lui permet, après la fête, je vous supplie de le nous renvoyer.

J'ai vu celle que vous écrivez à Monsieur le commandeur [1], qui m'a été aussi à grande consolation ; mais je suis en doute si vous avez achevé la mission de Cerisé [2]. Monsieur le commandeur se plaint que non. Je vous prie me mander ce qui en est. Celle que vous écrivez à Monsieur de la Salle m'a aussi fort consolé, notamment ce que vous lui dites, que vous continuerez l'ordre

---

Lettre 364. — L. a. — Dossier de Turin, original.

1. Le commandeur de Sillery.
2. Près d'Alençon, dans l'Orne.

qu'il a tenu avec le séminaire en la mission qu'ils ont faite depuis peu ; c'est là le nerf de la mission. Je prie Dieu, Monsieur, qu'il vous fasse la grâce d'en user de même.

Mais, mon Dieu ! Monsieur, comment se portent Messieurs Pavillon, Renar et Perrochel ? Je vous supplie d'avoir bien soin d'eux et de la santé de toute la compagnie. Il ne faut pas manquer, le jeudi, de leur donner du repos et quelque divertissement agréable, autant que faire se pourra *inter privatos parietes*. Je salue très humblement ces Messieurs et toute la compagnie et envoie à M. Perrochel un paquet qu'on a envoyé céans pour lui. Je vous supplie de lui dire que nous conférerons, à son retour, de ce que la religieuse qui lui écrit, lui mande.

Le R. P. de Gondy m'a dit que la Charité n'est pas en bon ordre à Joigny. Je vous supplie, Monsieur, de prier Monsieur Pavillon de travailler à la rétablir au meilleur état qui se pourra. Il a expérience de la façon qu'il s'y faut prendre pour bien faire réussir cela, et grâce de Dieu.

Nous avons environ 70 exercitants, dont il y en a cinq ou six qui sont bacheliers et des plus savants, quoiqu'en Sorbonne l'on ait fait rumeur contre l'ordre établi et l'obligation aux personnes de cette condition d'assister aux exercices [3]. M. Hopille [4] fait le pontifical, et M. Hobier [5] l'entretien du matin. Messieurs de la Salle, Dehorgny, Soufliers, Cuissot et quelques-uns de nos

---

3. L'ordonnance de l'archevêque de Paris datait de 1631 et avait été appliquée pour la première fois au carême de cette même année. Elle prescrivait à quiconque voulait recevoir les ordres dans le diocèse, de faire une retraite chez les prêtres de la Mission les dix jours qui précèdent l'ordination. (Cf. Abelly, *op. cit.*, t. I, chap. XXV, p. 119.)

4. Grand vicaire d'Agen.

5. Il a traduit la vie d'Agricola par Tacite (1639), le traité de la patience de Tertullien et celui de l'oraison (1640). Balzac écrivait à Chapelain le 30 août 1639, après avoir lu le premier de ces ou-

jeunes théologiens servent à cela. C'est aux Bons-Enfants, où les choses s'accommodent mieux que nous n'eussions osé espérer.

Le reste de la maison se porte bien, à M. Portail et M. de Rien près, qui commencent néanmoins à se mieux porter.

L'on fait de même à Richelieu, où j'ai été fort consolé, voyant le bien qui s'est fait dans la ville. Je n'ai jamais vu peuple plus assidu ni dévot à la sainte messe. L'on y fréquente souvent les saints sacrements. Il n'y a personne qui y mène vie scandaleuse. Il y paraît grande paix entre les habitants et point de division comme auparavant. Les tavernes y sont moins fréquentées et quasi point pour tout, notamment pendant les offices, les dimanches et fêtes. La Charité y va fort bien. Elle a traité soixante malades depuis Pâques, sans qu'il en [soit] mort qu'une seule fille ; et auparavant il n'en échappait point. Les deux sœurs servantes des pauvres que nous y avons envoyées d'ici y font des merveilles, l'une à l'égard des malades et l'autre à l'égard de l'instruction des filles.

Je ne sais si l'on pourrait en établir deux à Joigny. Marie des pauvres, qui servait les pauvres de la Charité, vit-elle encore ? Toutes les petites filles de la ville vont-elles à l'école aux filles de Notre-Dame ? Ce qui rend la chose plus notable à Richelieu, c'est que c'est un peuple ramassé et la plupart éloignés de leur pays pour leurs déportements [6].

Voilà, Monsieur, tout ce que je vous puis dire pour le

---

vrages : « Qu'il y a de sagesse et de bon sens en M. Hobier ! Que sa diction est chaste et réglée ! Il me semble que la définition de *Vir bonus dicendi peritus* est faite pour lui. » (*Lettres familières de Monsieur de Balzac à Monsieur Chapelain*, Paris, 1856, in-8, p. 375.)

6. Mots raturés : M. Lambert me disait qu'il y en a quantité.

présent, sinon que je vous prie de m'écrire, toutes les semaines, l'état de la compagnie et de ses travaux. Je salue très humblement Messieurs les curés et tous ceux qui m'honorent de leur ressouvenance et suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL.

De Paris, ce jour sainte Luce[7] 1638.

Suscription : A Monsieur Monsieur Lucas, prêtre de la Mission, à Joigny.

365. — A ROBERT DE SERGIS

De Paris, ce 17 décembre 1638.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je reçus avant-hier la vôtre du 7e de ce mois, par laquelle vous me donnez avis : 1° de l'arrivée de M. Durot ; 2° que vous craignez de m'avoir mécontenté ; 3° que je fasse réponse à tout ce que vous me demanderez par vos lettres ; 4° qu'on désire que vous fassiez l'examen à Saint-Michel [1] ; 5° que l'on vous a fait confesser dans le faux bourg ; 6° qu'on doit vous envoyer ceux qui ont des dimissoires ; 7° que vous demandez un peu de la vraie croix que vous avez laissée ici ; 8° vous me dites que vous avez acheté un réveille-matin .Voici la réponse à tout cela, selon l'ordre proposé.

1° Je rends grâces à Dieu de l'arrivée de M. Durot et

---

7. 13 décembre.

Lettre 365. — Dossier de Turin, copie du XVIIe ou du XVIIIe siècle.

1. Saint-Michel fait aujourd'hui partie de la ville de Toulouse.

vous prie d'avoir soin de sa santé et de l'aider de parole et d'exemple à parvenir à la perfection d'un missionnaire, et d'observer tous deux, à cet effet, le petit règlement, sans vous en départir pour quelque raison, ni sous quelque prétexte que ce soit. Un prélat m'a fait l'honneur de me dire qu'il vous a vu avec un collet plus grand que les nôtres et avec un manteau à gros boutons, dans un esprit de suffisance et moins d'humilité que les autres missionnaires. Que si cela est, je vous prie, Monsieur, de vous ajuster en toutes choses au petit règlement, à nos petites observances et à notre manière de nous habiller et d'honorer plus que jamais l'humilité de Notre-Seigneur. Chacun dit que l'"esprit de missionnaire est esprit d'humilité et de simplicité. Tenez-vous-en là. L'esprit de douceur, de simplicité et d'humilité est l'esprit de Notre-Seigneur ; celui d'orgueil ne subsistera point longtemps à la Mission.

2° Ne craignez pas de m'avoir mécontenté. Je vous connais bien. Je m'assure que vous ne retournerez jamais deux fois aux manquements dont je vous ai averti et vous avertirai ci-après. Vous n'êtes ni infaillible, ni incorrigible. Vous faudrez moins si vous vous tenez à ce que je vous ai dit, et vous éloignez du brillant et de l'esprit du monde. *Nemo potest duobus dominis servire.* Je voudrais que vous vissiez l'humilité et la simplicité que Notre-Seigneur répand dans notre séminaire et combien tout ce qui est contraire à cela le choque.

3° Je vous promets ce que vous demandez au 3e point, que je vous ferai réponse désormais à toutes vos demandes, que vous mettrez, s'il vous plaît, par articles.

Voici la réponse au 4e et au 5e points. Les personnes plus oculées me disent souvent qu'il faut tenir ferme à la pratique de ne prêcher, catéchiser, ni confesser dans les villes, ni dans les faux bourgs où il y a archevêché ou

présidial ; et puis, vous savez que notre bulle y est expresse [2]. Ceux qui pourraient avoir quelque pente au contraire à l'instant qu'ils le désirent resteront plus edifiés avec le temps.

Je ne trouve point de difficulté que vous voyiez ceux que Monseigneur [3] vous adressera pour les dimissoires, lorsque vous serez à Toulouse, et pense que vous avez bien fait d'acheter un réveille-matin.

Un accident qui est arrivé en la compagnie me fait voir qu'il est nécessaire que je voie les comptes de la dépense et de la recette. Je les ai vus et arrêtés à Richelieu, d'où je viens. Je vous prie, Monsieur, de m'envoyer les vôtres ; ou, si vous n'avez point tenu compte de votre dépense ni de votre recette, commencez à le faire pour l'avenir, afin qu'on observe un même ordre partout. Vous pouvez bien penser que je connais votre fidélité et que je me défie plus de la mienne que de la vôtre.

Je m'en vas dire à M. de Marceille qu'il cherche et vous envoie la relique de la vraie croix que vous demandez, si elle se trouve.

Or sus, Monsieur, voilà tout. Il me reste à vous dire que je n'aurais eu garde de vous aller voir à Toulouse, ou de vous prier de vous rendre à Bordeaux, si j'y fusse allé. O Jésus ! Monsieur, il me tarde trop que je n'aie la consolation de vous voir ! car vous savez combien mon cœur chérit le vôtre chèrement aimable. J'ai promis à M. Pavillon de me rendre à Alet incontinent après qu'il y sera [4]. Si Notre-Seigneur me fait la grâce de le voir, ce sera alors que j'aurai cette consolation. Mais, si une

---

2. « *In civitatibus autem et urbibus quae archiepiscopatuum, episcopatuum, parlamentorum et bajulatuum titulis insignitae sunt, clerici et sacerdotes dictae congregationis nulla publica eorum Instituti munera obeant.* » (Bulle *Salvatoris nostri*, du 12 janvier 1632.)

3. Charles de Montchal (1628-1651).

4. Nicolas Pavillon n'alla dans son diocèse qu'en septembre 1639. Saint Vincent ne put tenir sa promesse.

occasion que j'entrevois ne me porte à faire un voyage en Gascogne [5], j'aurai le bien de vous voir plus tôt. Je vous salue, en attendant, avec toute l'affection qui m'est possible et suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Suscription : A Monsieur Monsieur de Sergis, prêtre de la Mission, à Toulouse.

366. — A PIERRE DU CHESNE

[8 janvier 1639 [1].]

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je ne puis vous dire combien la consolation que m'a donnée votre lettre, a adouci l'amertume de la nouvelle de la maladie du bon Monsieur Dufestel [2]. Je rends grâces à Dieu de l'une et de l'autre nouvelles, non certes sans beaucoup gourmander mes chétifs sentiments, qui se révoltent contre l'acquiescement que je désire donner à l'adorable volonté de Dieu. Je lui écris et le prie de

---

5. Ce voyage n'eut pas lieu.

Lettre 366. — Recueil du procès de béatification.

1. La copie du procès de béatification ne porte pas de date. Nous ne pouvons accepter celle que propose le manuscrit d'Avignon (8 janvier 1649), car en 1649 François Dufestel ne faisait plus partie de la compagnie. Le contenu de cette lettre et surtout ses rapports étroits avec la lettre 368 nous amènent à conclure qu'elle est de 1639. Sur le jour et le mois nous pouvons nous fier au manuscrit d'Avignon.

2. François Dufestel, né à Oisemont (Somme), reçu dans la congrégation de la Mission en 1633, ordonné prêtre en septembre 1636. Il fut supérieur à Troyes (1638-1642), à Annecy (1642), à Cahors (1643-1644) et à Marseille (1644-1645). Il quitta la congrégation en 1646 pour devenir doyen de Saint-Omer de Lillers (Pas-de-Calais).

faire son possible et de ne rien épargner pour se faire traiter. Je vous supplie, Monsieur, d'y tenir la main et, à cet effet, de faire en sorte que le médecin le voie tous les jours et que ni les remèdes ni la nourriture lui manquent. Oh ! que je souhaite que la compagnie soit saintement profuse pour cela ! Je serais ravi si l'on me mandait de quelque lieu que quelqu'un de la compagnie eût vendu les calices pour cela.

Et que vous dirai-je de la mission de Saint-Lyé [3] ? C'est de la différer, sous le bon plaisir de Monseigneur [4], jusqu'à ce qu'il soit entièrement guéri et remis en sa première santé. Il n'y aura pas pourtant danger que vous alliez visiter ces peuples et leur faire agréer l'attente, jusqu'à ce que la mission s'y puisse faire commodément.

Or sus, vous voilà donc dans la sollicitude de Marthe, pour l'amour que vous avez pour Monsieur Dufestel et pour toute la compagnie. Je prie Notre-Seigneur qu'il veille et travaille avec vous au recouvrement de la santé de ce sien serviteur.

Je salue le bon Monsieur Savary [5] et notre frère René [6] et suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL.
ind. p. de la Mission.

Suscription : A Monsieur Monsieur du Chesne, prêtre de la Mission, à Sancey [7].

---

3. Petite localité de l'arrondissement de Troyes.
4. René de Breslay, évêque de Troyes (1604-1641).
5. Pierre Savary, né à Neuville-Vitasse (Pas-de-Calais), reçu dans la congrégation de la Mission le 16 août 1637 à l'âge de trente et un ans. Il sortit, puis revint et fit les vœux à Annecy en 1659.
6. Il y avait dans la congrégation de la Mission deux frères René : René Bisson et René Perdreau.
7. Lieu de résidence des missionnaires du diocèse de Troyes.

367. — A PIERRE DU CHESNE

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je reçus hier au soir votre dernière, par laquelle vous me dites l'état de la maladie du bon Monsieur Dufestel et ce que le médecin lui a ordonné. Je vous remercie très humblement du soin que vous avez de m'en donner avis si promptement et si exactement, et de toutes les assistances que vous lui rendez, et prie Notre-Seigneur qu'il soit votre récompense et la guérison parfaite de notre malade, la maladie duquel j'espère qu'elle ne sera pas dangereuse ; mais je vous supplie, Monsieur, comme toujours, de ne lui rien épargner. Cette sorte de maladie n'a pas tant besoin de remèdes que de patience et de douceur et de suavité d'esprit. J'espère que Notre-Seigneur lui fera part de toutes ces vertus et qu'il en fera un fort bon usage. Que si le médecin estime qu'il lui fallût faire quelques remèdes qui eussent besoin de sa présence plus fréquente qu'il ne lui peut rendre à Sancey, pourriez-vous point lui avoir une chambre au faux bourg ? Et cela étant, y serait-il mieux assisté ? La sorte de sa maladie me semble n'être point de cette nature. Toutefois vous verrez et en conférerez avec ledit sieur médecin avec qui ledit sieur Dufestel le juge expédient. Enfin, Monsieur, je vous prie de faire pour lui tout ce que vous voudriez faire pour Notre-Seigneur ; car, en effet, la bonté et la charité que vous avez en son endroit, c'est à Notre-Seigneur même que vous le faites et ensemble à toute notre petite compagnie et à moi particulièrement, qui souffre en lui ce que Notre-Seigneur sait. Je l'embrasse en esprit

---

Lettre 367. — Recueil du procès de béatification.

avec toute l'affection qui m'est possible et salue très humblement le bon Monsieur Savary et suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL.

De Paris, ce 28 janvier 1639 [1].

Suscription : A Monsieur Monsieur du Chesne, prêtre de la Mission, à Sancey.

368. — A ROBERT DE SERGIS

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Voici la réponse à trois de vos lettres, l'une du 4, l'autre du 9 et l'autre du 17, que je reçus il y a deux ou trois jours. La première ne me faisait pas voir que vous désirassiez si promptement réponse, ni la seconde non plus, si me semble, si fait bien la troisième.

Je commencerai donc à vous dire, touchant vos bons parents, que j'ai envoyé exprès les visiter et qu'ils se portent tous bien et se recommandent à vous et à vos prières. Soyez donc en repos de ce côté-là, s'il vous plaît.

Le prélat dont je vous ai parlé [1] ne m'a dit autre chose qu'aux trois dont je vous ai écrit et dont j'ai oublié la troisième, à votre collet, aux boutons de votre manteau,

---

1. C'est la date proposée par le frère Chollier dans sa déposition au procès de béatification. Nous la préférons à celle que donne le copiste de la lettre (28 janvier 1634), car en 1634 MM. du Chesne et Savary ne faisaient pas encore partie de la congrégation, M. Dufestel n'était pas prêtre et les prêtres de la Mission n'avaient pas de résidence à Sancey.

Lettre 368. — L. a. — **Dossier de la Mission, original.**

1. Dans la lettre 365.

et, si je ne me trompe, le 3e est de votre manière d'agir moins rapportante à la simplicité et à l'humilité d'un missionnaire. Je vous envoie un collet ; vous pourrez faire ajuster les vôtres à celui-là. Si peu que nous voulions suivre le monde quant aux habits, cela montre que nous en avons quelque petit échantillon dans le cœur et que, si nous n'y prenons garde, nous nous laisserons emporter à l'esprit du monde. De dire qu'on nous prendra pour d'autres, c'est orgueil et vanité d'esprit que de changer de façon pour cela. O Monsieur, que qui saurait bien J.-C. crucifié serait bien aise de passer, comme lui, pour le moindre des hommes, voire pour le pire, non seulement pour les actions personnelles, mais même pour celles de notre condition ! Eh ! que nous profitera d'avoir eu quelque humilité selon la personne, si nous avons de la vanité dans notre condition ! O Monsieur, qui nous donnera la grâce de nous mettre à la dernière place des hommes et de nous y tenir selon l'état de notre personne et selon celui de notre vocation ! Si nous voulons nous préférer aux autres et avoir des choses qui nous distinguent d'eux, tenez pour certain, Monsieur, que Notre-Seigneur nous fera tomber dans telle confusion que nous serons à mépris à ceux-là et à tout le monde. Je crois cette vérité comme je crois qu'il faut que je meure.

Je vous dis ceci pour répondre à quelque chose que vous m'écrivîtes peu après votre retour à Toulouse, dans la parfaite confiance que j'ai que votre cœur le trouvera bon et que vous vous tiendrez ferme dans les petites pratiques et dans les maximes que vous avez vues ici. Je n'ai garde que je demande à qui que ce soit comme vous faites, ni comme vous êtes. Je désire que tout le monde sache que je suis toujours dans la bonne opinion que j'ai eue de vous quand l'on vous a destiné pour

l'emploi que la Providence vous a donné. Et, qui plus est, c'est que je crois, comme ce que je vous ai dit ci-dessus, que, quand vous auriez à dire quelque petite chose différente de nous, que le même ange qui a rendu saint François-Xavier si exact à l'observance de ce qu'il avait vu en la Compagnie et si soigneux d'apprendre tout ce qui s'introduisait de nouveau de deçà, pour faire de même de delà, que le même ange, dis-je, vous fera faire le même à vous. Oh ! cela je le tiens pour indubitable.

Il est vrai, Monsieur, ce que vous me dites touchant le bon Monsieur Durot ; mais, comme il a une bonne âme et l'esprit bien fait, j'espère qu'il sera un jour un fort bon missionnaire. Il a l'esprit doux. Je vous prie, Monsieur, de le traiter de même. J'ai fait voyage avec trois carmes déchaussés sans avoir pu discerner quel était le supérieur, jusques à ce que je l'aie demandé trois jours après que j'ai été avec eux ; tant il est vrai que le supérieur vivait avec les autres avec bonté, douceur, condescendance et humilité, et que les autres vivaient avec lui avec confiance et simplicité. O Monsieur, qui nous donnera cet esprit !

Je pense, pour la confession dans le faux bourg, que quoiqu'il ne nous soit pas loisible d'y confesser, que nous le pourrions à un quart de lieue de là, s'il y avait une chapelle, quoique les pénitents fussent de la paroisse du faux bourg.

Vous pouvez penser, Monsieur, quant à la dépense, qu'il ne m'est jamais entré dans l'esprit qu'il y eût quelque chose à redire en vous. O Jésus ! jamais cette pensée ne s'est présentée à moi, bien éloigné qu'elle soit entrée en moi. Ce que je vous en ai dit, c'est pour garder un ordre et pour faire trouver la compagnie en cette pratique pour les siècles à venir. La manière sera comme M.

Durot vous pourra dire que faisait M. Codoing. Que si elle vous paraît trop occupante, vous la mettrez moins par le menu ; et puis je pense qu'un supérieur fait bien de se faire soulager du temporel par son compagnon.

Pour le voyage de Toulouse, je suis engagé à le faire quand M. d'Alet y ira ; mais il n'est pas prêt à cela, car ni lui ni quinze ou dix-huit autres évêques nommés n'ont point encore leurs bulles. Dès qu'il les aura pourtant, il fait état de partir.

Je travaille à la mission de Joigny avec M. Perrochel, il y aura tantôt trois mois. Monsieur Renar y était aussi, qui en est revenu indisposé avec M. Mouton.

Je loue Dieu de ce que la fin de la mission de Vernon [2] a été plus à votre gré que le commencement, et le prie qu'il vous fasse la grâce de vous tenir à l'esprit de douceur et d'humilité que Notre-Seigneur vous a donné. Jamais l'aigreur n'a servi qu'à aigrir. Saint Vincent de Ferrier dit qu'il n'y a pas de moyen de profiter par la prédication si l'on ne prêche des entrailles de compassion. Eh ! bon Dieu ! et quel moyen de vaincre des esprits tels que vous dépeignez ceux-là par le même esprit ! Si nous combattons le diable par esprit d'orgueil et de suffisance, nous ne le vaincrons jamais, car il a plus d'orgueil et de suffisance que nous ; mais si nous agissons contre lui par humilité, nous le vaincrons, car il n'a point de ces armes-là, ni ne s'en saurait défendre. C'est ce que disait saint Dominique à quelques docteurs d'Espagne qui étaient venus à son secours contre les Albigeois, avec lesquels ils agissaient par esprit de suffisance. Je prie bien Dieu qu'il vous fasse la grâce d'agir dans cet esprit à Muret, où vous vous en allez. Quant à la Charité que vous vous proposez d'y établir, voici le règlement qu'on a accoutumé de pratiquer dans les pa-

---

2. Vernon-lès-Joyeuse, au diocèse de Viviers.

roisses de Paris, que vous pourrez donner aux villes ; et pour les villages, tenez-vous, s'il vous plaît, à celui duquel l'on s'est servi jusques à présent. J'ai écarté celui que vous m'avez envoyé, dont l'auteur s'est retiré et est à présent curé d'Etiolles [3].

M. Codoing est en mission ; il ne saurait vous faire copier ses prédications. Il faut attendre à l'été qu'il se retirera, auquel temps on pourra les faire copier et peut-être imprimer pour la compagnie seulement.

M. le pénitencier estime que l'un ni l'autre cas de conscience que vous avez posés ne sont point loisibles, et le P. Rebardeau est du même avis touchant la confession des pénitents des diocèses circonvoisins de la mission. Je ne me ressouviens point du second cas et ne l'ai fait proposer qu'à M. le pénitencier, qui est de l'avis que je vous ai dit, qui est de la négative.

Voici la réponse à la dernière. Vous pouvez donner un écu ou deux à la Charité de Muret, si vous l'établissez. Pour la manière de conférer avec les prêtres de Muret selon l'intention de Monseigneur l'archevêque, M. Durot vous pourra dire l'ordre que M. Codoing tenait pour les assemblées en Dauphiné ; et pour les matières de la conférence, vous n'en sauriez proposer de plus utiles que celles des ordinands, que vous avez ; par exemple, pour les censures : 1° dire qu'il importe que les ecclésiastiques sachent la doctrine des censures ; 2° quelle est la doctrine des censures ; et, au 3e point, les moyens qu'il faut tenir pour libérer les peuples qui ont encouru lesdites censures. Or, pourriez-vous diviser le second point en plusieurs conférences, comme, par exemple, des censures en général, et puis de chacune en particulier. Mais, pour bien faire utilement cela, il faudrait que

---

3. En Seine-et-Oise.

celui qui présidera, ou vous, disiez la doctrine et que les autres rapportassent chacun ce que vous aurez dit ou, pour le moins, quelques-uns d'entre eux alternativement. Il est vrai que, pour bien faire ceci, il serait expédient que chacun, à l'assemblée, eût vos écrits ou pour le moins deux sur deux ; ce que n'étant pas, il faut leur laisser étudier sur les sujets que vous donnerez et rapporter comme ils pourront ce qu'ils auront retenu, si ce n'est que vous ayez quelque meilleure méthode.

En voilà bien pour une bonne fois. J'ai fait la présente à trois ou quatre diverses reprises.

Nos petites nouvelles sont : 1° que M. Dufestel et sa famille de Troyes travaillent avec beaucoup de bénédiction, mais qu'il est tombé malade depuis peu ; que Messieurs Pavillon, Renar, Perrochel et six de la compagnie [travaillent] à Joigny depuis les avents et sont à présent aux villages, où ils en ont encore pour environ un mois ; que trois ou quatre s'en vont partir pour les cures dépendantes de Malte, dans le grand prieuré de France, pour lesquels M. le commandeur de Sillery a fondé trois mille livres de rente et mille pour Troyes ; que Messieurs du Coudray [4] et Boucher ont quarante pauvres, partie malades, partie d'autres sains, qui les servent dans leur maison, quoique petite, car ils n'ont point d'hôpital, et cent cinquante au dehors de la ville, tous lesquels ils nourrissent et assistent avec une charité qui tire la larme des yeux de ceux qui l'entendent ; mais il est bien à craindre qu'ils ne succombent. Le premier me mande, sur ce que je lui ai écrit qu'il ménageât son corps et le peu d'argent que nous lui envoyons, ou que je l'assiste, ou que je le rappelle, ou que je le laisse mourir avec ces pauvres gens. Si je le puis, je vous

---

4. Alors supérieur de la maison de Toul.

enverrai la lettre que m'en écrit M. Boucher dans sa simplicité.

Notre jeunesse demande à faire ce que vous et moi avons fait. Je pense que le séminaire est composé de plus de vingt, quoique nous en ayons tiré cette année dix ou douze ou pour étudier en théologie aux Bons-Enfants, ou pour travailler aux missions. Notre bon frère Alméras [5], qui est un notable sujet, a fait comme nous et s'en va aux Bons-Enfants étudier.

Voilà nos petites nouvelles d'à présent. Je souhaite d'en avoir souvent des vôtres [et] plus de temps pour vous écrire. Je le ferai le plus souvent que je le pourrai, qui embrasse en esprit le bon Monsieur Durot, lequel je prie de me pardonner au cas que je ne lui puisse faire

---

5. René Alméras, neveu de Madame Goussault, naquit à Paris le 5 février 1613. Conseiller au grand conseil à vingt-quatre ans, il quitta tout, sa famille, sa position, ses espérances, malgré l'opposition de son père, qui devait le suivre plus tard, pour entrer dans la congrégation de la Mission, où il fut reçu le 24 décembre 1637. Saint Vincent lui confia les emplois importants de directeur du séminaire et d'assistant de la maison, l'admit à son conseil, s'en remit souvent à sa prudence pour traiter avec les personnes du dehors des affaires délicates et le chargea des retraitants. Tant de travail ruina la santé de René Alméras. Le saint fondateur, convaincu par son expérience personnelle que le changement d'air contribuait à redonner la santé, l'envoya en 1646 visiter plusieurs établissements de France et d'Italie. Arrivé à Rome, René Alméras reçut avis qu'il était nommé supérieur de la maison. Il y resta jusqu'en 1651. De retour en France, il prit la direction du séminaire Saint-Charles. Nous le trouvons en 1654 occupé à distribuer des secours aux pauvres de la Picardie et de la Champagne. Il visita encore diverses maisons de la congrégation et reçut de nouveau le titre d'assistant de la maison-mère, qu'il conserva jusqu'à la mort de saint Vincent. A ce titre, il ajoutait celui de visiteur de la province du Poitou. Il était à Richelieu quand le saint, sentant sa fin prochaine, le fit prier de se rendre en toute hâte à Paris. René Alméras était souffrant. Il vint, porté sur un brancard, et eut la consolation de recevoir une dernière bénédiction du saint fondateur. Nommé vicaire général par saint Vincent, puis supérieur général par l'assemblée de 1661, il gouverna les deux communautés avec sagesse jusqu'au 2 septembre 1672, jour de sa mort.

réponse, qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL.

De Paris, ce 3 février 1639.

Dieu a disposé de la mère de M. Durot. Vous prendrez le temps opportun pour lui dire, s'il vous plaît. Je viens de dire qu'on dise les messes à son intention. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit l'adoucissement de la douleur de son cœur. J'ai pensé qu'il vaut mieux que vous lui disiez, et ne lui en parle point par ma lettre.

Suscription : A Monsieur de Sergis, prêtre de la Mission, à Toulouse.

369. — A PIERRE DU CHESNE

[Vers février 1639[1].]

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

En chose du monde ne pouvez-vous plus consoler mon âme que dans la charité que vous exercez envers le bon Monsieur Dufestel. Je vous remercie très humblement des fréquentes nouvelles que vous m'en donnez, et vous supplie de continuer, pour l'amour de Jésus-Christ qui vous presse. Il faut donc attendre, Monsieur, que la nature se délivre tout doucement de l'humeur qui l'oppresse. Il faut que je vous avoue que je suis du sentiment du médecin qui le traite, qu'il ne faut pas presser

---

Lettre 369. — Recueil du procès de béatification.

1. Cette lettre a des rapports étroits avec les lettres 366 et 367, qu'elle a dû suivre de peu de jours. M. Pémartin la date, nous ne savons pourquoi, du 15 février.

à l'égard de cette sorte de maladie. J'espère que le souverain médecin sera à lui-même sa guérison, sinon du jour au lendemain, du moins peu à peu. Je l'embrasse en esprit avec tendresse tout de cœur.

J'écris à Monsieur Gouault [2] que je travaille, selon l'intention de Monseigneur de Troyes, à la vente de ses maisons et ne perdrai point de temps.

J'ai écrit à Messieurs Lucas et Perceval [3] de vous aller trouver, ainsi que je vous ai mandé.

Monsieur de Beauvais [4], qui sait l'importance de l'exercice des ordinands, a prié nos seigneurs les évêques circonvoisins qui donneront les ordres, de renvoyer à Paris ceux des autres évêchés qui y ont étudié, afin qu'ils profitent ici des exercices. Selon cela, Monseigneur de Troyes, semble-t-il, ferait leur bien s'il en faisait de même à l'égard des externes, auquel cas peut-être que, sa bonté en étant avertie, elle en pourrait user de même. Vous en userez selon que Monsieur Dufestel et vous le trouverez expédient, et vous nous enverrez ce bon bûcheron et vigneron, s'il est entièrement résolu [5]. Nous nous trouvons bien de ceux de Champagne.

J'embrasse le bon Monsieur Dufestel et suis de Monsieur Savary, de René et de lui le très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Suscription : A Monsieur Monsieur du Chesne, prêtre de la Mission, à Sancey.

---

2. Sébastien Gouault, bourgeois de Troyes. Il prêta sa maison de Sancey aux prêtres de la Mission, qui l'habitèrent près de deux ans.

3. Guillaume Perceval, né à Saint-Guillain, dans le diocèse de Cambrai, entré dans la congrégation de la Mission en 1635, ordonné prêtre en décembre 1637, sorti en 1644.

4. Augustin Potier.

5. Peut-être Edme Picardat, frère coadjuteur, né le 23 avril 1613 à Rumilly-lès-Vaudes (Aube), entré dans la congrégation de la Mission le 5 octobre 1639, reçu aux vœux le 1er janvier 1643.

370. — A LOUISE DE MARILLAC

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je ne sais si je vous dis avant-hier que Monsieur de Beauvais me doit venir prendre ce matin pour aller pour huit ou dix jours jusques à Beauvais. Je me recommande cependant à vos prières et vous prie d'avoir soin de votre santé et de la conserver pour son saint service. Je m'en vas le prier que ce soit jusques à ce que vous soyez en état d'envoyer vos petites filles travailler à la Charité des champs.

Bon jour, Mademoiselle. Je suis votre serviteur.

V. DEPAUL.

Suscription : Pour Mademoiselle Le Gras.

371. — A LOUISE DE MARILLAC

[1639 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Voici trois pauvres Lorraines, qui arrivèrent hier au soir. L'une a un enfant. Il faudra tâcher de la faire mettre au Refuge et peut-être l'ancienne aussi. Je vous prie

---

Lettre 370. — L. a. — Dossier de la Mission, original.

Lettre 371. — Dossier de la Mission, copie prise sur l'original.

1. Après 1639, le saint aurait écrit les mots « Ce mardi, à 10 heures » au début de la lettre, non à la fin ; et comme, au dire d'Abelly (*op. cit.*, t. I, chap. XXXV, p. 164), ce fut justement cette année-là qu'il commença à s'occuper des pauvres Lorrains, chassés par la guerre et la misère, cette lettre ne peut être que de 1639.

de les envoyer à Madame de Herse, après que vous les aurez vues, si elle trouve bon qu'elles soient aux Enfants du faubourg Saint-Victor en attendant. Je suis un peu pressé et ne lui en peux écrire.

Bonjour, Mademoiselle. Je suis, en l'amour de N.-S., Mademoiselle, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Ce mardi, à 10 heures.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras auprès de N[otre-] D[ame].

372. — A LOUISE DE MARILLAC

[Entre 1636 et 1639 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je loue Dieu de tout ce que vous me mandez de Saint-Nicolas [2], et proposerai à Madame la garde des sceaux [3] l'affaire des forçats [4] et à Madame Goussault celui de cette maison et vous en rendrai réponse.

Pour Catherine [5], vous ne la connaissez pas bien encore, si me semble ; nous en parlerons.

C'est aujourd'hui que je vas à La Chapelle après-dînée, avec Mademoiselle Poulaillon et trois ou quatre autres personnes. Il vaut mieux remettre à samedi pro-

---

Lettre 372. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Dates de l'établissement des sœurs à La Chapelle et de la mort de Madame Goussault.

2. Saint-Nicolas-du-Chardonnet.

3. Madame Séguier.

4. Cette affaire, ne serait-ce pas le legs Cornuel, dont il sera question plus loin ?

5. Catherine Bagard. Elle fut plus tard placée à l'hôpital de Nantes, d'où elle quitta la communauté.

chain, que je suis obligé d'y aller pour Madame la garde des sceaux.

Dieu soit béni de ce que vous avez beaucoup d'argent ! Il donnera d'autres filles quand il lui plaira.

Marguerite, de Saint-Paul, vint hier céans me dire que M. son curé [6] l'a envoyé quérir et lui a demandé comme elles vivent, quels sont leurs exercices, qui les conduit, qu'il les veut conduire, et désire qu'elles dépendent de lui entièrement, et elle ajouta qu'elle est toute prête néanmoins à tout quitter quand il nous plaira. Je lui ai dit qu'elle lui die tout et qu'elle ne lui cèle rien et puis qu'on verra.

Il sera bien difficile de conserver ces créatures dans l'état nécessaire pour bien aller. Celles de Saint-Sauveur, depuis leur révolte, ne sont plus si soigneuses, et s'en plaignent beaucoup ; elles verront avec le temps le mal qu'elles font.

Je vois ceux que je fais et je ne m'en amende pas. Priez pour cela, je vous en prie.

Je suis, en son amour, v. s.

V. D.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

373. — A LOUISE DE MARILLAC

[1639 [1].]

Je me suis disposé ce matin pour vous aller voir, et le ferai si je puis ; mais, au cas que je ne le puisse et que vous puissiez avoir le carrosse que vous me mandez,

---

6. Nicolas Mazure, curé très zélé, mais d'un zèle que gâtaient les défauts de son caractère jaloux et tracassier.

Lettre 373. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Cette lettre, écrite avant la mort de Madame Goussault, semble de la même année que la lettre 393.

demain au matin, je vous prie de passer ici sur les huit heures, si votre santé le vous permet ; sinon, me le mandant, je vous irai trouver chez vous.

Je vois bien que Madame Goussault ne vous a pas bien fait entendre ce que je lui ai dit de M. votre fils. Je lui ai dit que M. de Saint-Nicolas [2] l'a reçu sans titre [3], qui est une faveur contre les formes, et que, de peur qu'il n'arrivât quelque difficulté pour cela, il est bon que vous le teniez prêt ; mais il n'est point arrivé de changement, que je sache, dans l'esprit de mondit sieur votre fils.

Il est nécessaire voirement que nous nous voyions pour les filles de Saint-Sulpice au plus tôt.

Bon jour, Mademoiselle. Je suis v. s.

V. D.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

374. — A ADRIEN BOURDOISE

Saint-Lazare, 29 avril 1639.

Monsieur,

Les missionnaires reçoivent, avec toute l'humilité et la révérence possible, la proposition de M. Bourdoise et lui offrent ce qu'il demande [1], d'un côté, avec bien de la confusion de leur indignité de la grâce que ledit sieur Bourdoise leur offre par sa présence, et d'un autre, avec confiance qu'il supportera leurs défauts et qu'il leur pro-

---

2. Georges Froger.

3. On exigeait des ordinands ou un titre clérical, c'est-à-dire un bénéfice ecclésiatique, ou un titre patrimonial d'au moins cent livres de revenu.

Lettre 374. — Pémartin, *op. cit.*, t. I, p. 247, lettre 239.

1. Adrien Bourdoise avait sans doute demandé de venir faire une retraite à Saint-Lazare.

fitera infiniment par son bon exemple. Ils lui demandent aussi la charité, pour l'amour de Notre-Seigneur, de recevoir quelqu'un de leur compagnie en la communauté de Saint-Nicolas pour quelque temps, avec telle condition qu'il lui plaira.

375. — A LOUISE DE MARILLAC

Saint-Lazare, ce mercredi à midi.
[Entre septembre 1638 et septembre 1639 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

L'on a suivi votre opinion pour les Enfants trouvés, que cet œuvre sera uni à celui de l'Hôtel-Dieu, si les dames l'agréent ; et par conséquent voilà les mêmes officières, à une trésorière près, qu'il faut pour chacun des œuvres.

Ce que vous me dites des petites filles ne peut entrer dans l'esprit.

Puisque vous estimez que Nicole se sera corrigée, à la bonne heure, essayez-en encore, et de Henriette à Saint-Germain [2] ; mais je pense qu'il faut laisser passer quelques jours pour cela.

M. de Cordes n'est pas encore revenu des champs. Au retour, je lui parlerai de cette bonne femme mariée.

Je m'en vas à Grigny voir Madame la présidente Goussault et Madame Le Roux en sa retraite. J'espère être ici samedi prochain pour une petite assemblée de dimanche.

Lettre 375. — L. a. — Original communiqué par M. Honoré Bouquillard, notaire à Nevers.

1. Voir lettre 348 et lettre 399, note 2.
2. Saint-Germain-en-Laye.

Faites votre possible pour vous bien porter, je vous en prie, pour l'amour de Notre-Seigneur.

Je suis, en son amour, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Madame la chancelière [3] m'a baillé huit écus pour une chèvre. Je me ressouviens que c'est à Mademoiselle du Mée qu'il les faut bailler. C'est pour les enfants trouvés.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

376. — A LOUIS LEBRETON [1]

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je reçus hier au soir les vôtres du quatre et du douze du mois passé. La première m'ôte d'une très grande peine que j'avais que mon paquet, que vous accusez par celle du quatre, ne fût perdu. Béni soit Dieu de ce qu'il ne l'est pas et de ce que vous me dites par vos lettres ! Voici la réponse à tous vos points.

1. Je loue Dieu de la permission de confesser que vous avez obtenue, et de l'usage que vous en faites à l'égard des pauvres, des prisonniers et des gens des champs.

---

3. Madame Séguier.

Lettre 376. — Recueil du procès de béatification.

1. Louis Lebreton, né à Saint-Jean-sur-Erve (Mayenne), en 1591, reçu dans la congrégation de la Mission le 8 mai 1638, envoyé à Rome dans les premiers mois de l'année 1639 pour traiter près de la cour romaine les affaires de la compagnie et particulièrement la question des vœux. Il donna plusieurs missions dans la campagne romaine, où sa parole obtint un plein succès. Sa carrière de missionnaire fut courte et bien remplie. Il mourut à Rome le 17 octobre 1641. La biographie qui lui est consacrée dans le tome II des *Notices*, pp. 205-222, ne renferme aucun détail qu'on ne retrouve dans la correspondance de saint Vincent.

2. J'admire la providence de cette Congrégation[2] pour les missions et prie le souverain pasteur et maître des missions d'en tirer de la gloire. Y a-t-il danger que vous leur disiez tout simplement celle de deçà ? Ne pourriez-vous point par ce moyen procurer quelque établissement pour cela ? Je vous ai écrit touchant la petite chapelle hors le Vatican. Elle me tente plus que la cure. *Quid* si vous faisiez offre à Sa Sainteté ou à quelque évêque de battre la campagne ? et je vous enverrais quelqu'un de la compagnie pour vous suivre. Je vous ai parlé de Monseigneur le cardinal Bagni[3], pource que je l'estime des plus grands prélats que je connaisse à l'Eglise, et que j'ai de l'affection fort tendre pour lui de le servir, et qu'il m'a dit d'autrefois qu'il nous ferait l'honneur de se servir de nous. Jamais je n'ai eu tableau de prélat que de lui. Sa sagesse, sa bonté et l'affection dont il honorait ici notre petite compagnie m'a été l'image de la sagesse de Dieu, de sa bonté et de l'œil dont il plaît à sa divine Majesté d'honorer notre petite compagnie.

3. Que vous dirai-je de la manière d'agir avec ces Messieurs les ecclésiastiques à la mission, sinon que la charité et la candeur doivent tenir le dessus et que l'esprit du pays requiert précaution ?

4. Vous faites bien de ne manger dehors et de recevoir la rétribution pour la messe. En attendant, il y a humilité à en user de la sorte, et sagesse pour vivre jusqu'à ce que vous soyez connu ; mais je pense que vous ferez bien de distribuer cette rétribution aux pauvres.

5. J'attends avec désir, pour ne pas dire avec impatience, les vues de votre mission et de la manière que la chose aura été reçue au retour.

---

2. La Propagande
3. Jean-François Bagni, ancien nonce en France (1627-1630).

6. Guillard est né de père et mère catholiques. C'est lui qui est tombé dans l'hérésie et y est demeuré trois ans. C'est maintenant un des plus fervents de la compagnie. Nous l'avons envoyé en Lorraine pour y assister les pauvres corporellement et spirituellement, lui sixième. Il n'a pas encore quarante ans et n'est point docteur ni noble. L'emploi qu'il a en Lorraine mérite-t-il point un *extra tempora* [4] ? Monsieur Parisos l'a obtenu pour Lescar, qui n'a point aucune de ces trois qualités.

7. L'église de Richelieu a Notre-Dame pour titre ou patron [5].

8. Je rendrai ici les cent livres et l'échange au répondant de Monsieur Marchand [6], ou l'enverrai par Monsieur Lumague [7], si je n'ai ordre à qui le bailler de deçà.

9. Pour l'affaire de Toul, nous sommes ici en procès [8]. Je tâcherai de vous envoyer les pièces que vous me demandez ; on en a besoin pour les produire. Je verrai si j'en puis avoir une copie collationnée.

10. Pour celui de Saint-Lazare, nous sommes fondés en arrêt du Parlement [9]. Monsieur de Paris y a toujours

---

4. Privilège de recevoir l'ordination en dehors des jours fixés par les règles canoniques.

5. L'évêque de Poitiers avait érigé la cure de Richelieu par acte du 27 mai 1638, et Urbain VIII avait donné son approbation ; mais certaines difficultés retardèrent jusqu'en 1645 l'enregistrement de la bulle au greffe des nominations ecclésiastiques du Poitou.

6. Riche banquier avec lequel saint Vincent eut souvent à traiter.

7 André Lumague, un des principaux banquiers de l'époque, auquel eurent plus d'une fois recours Marie de Médicis et le cardinal de Richelieu. Chargé en 1616 de négocier pour la reine l'achat de la principauté de Monaco, il ne réussit pas dans sa mission.

8. Voir lettre 293, note 1.

9. L'arrêt du parlement pour l'enregistrement des lettres patentes confirmant le contrat d'union de Saint-Lazare est du 7 septembre 1632. Le Saint-Siège avait donné son consentement le 15 mars 1635 ; mais les bulles ne furent expédiées que le 18 avril 1655. Les prélats de la cour romaine hésitaient encore à croire en 1639, malgré les preuves fournies par saint Vincent, que la collation du prieuré dépendit de l'archevêque de Paris.

pourvu. A la dernière vacation, il y en a eu un qui prit brevet du roi et un autre de Monsieur l'archevêque, qui est Monsieur le prieur d'aujourd'hui ; mais il lui demeura à lui. Il est vrai que c'est par accommodement entre Monsieur le président Janin, qui le demanda au roi, et Monsieur Le Bret, conseiller d'Etat [10], qui l'obtint pour Monsieur le prieur [11] de mondit sieur de Paris. Et depuis, Monsieur le prieur, pour s'affermir contre sa commission ou provision déposable *ad nutum*, a fait venir une provision de Rome. Hors cela, jamais autre n'a pris provision, que je sache, que des évêques de Paris ; encore étaient-ce des commissions *ad nutum*, et le prieur comptait tous les ans devant l'évêque de Paris.

Quid si vous écriviez à Monsieur Gilioli pour lui faire des excuses si vous ne l'êtes allé voir, comme je vous ai témoigné que je serais fort aise que vous passassiez à Ferrare pour le voir et l'assurer qu'il tient toujours la même place d'estime et d'affection dans le cœur de la compagnie que ci-devant, et pour lui donner de nos nouvelles ?

L'on doute ici que l'autel privilégié qu'il a plu à Sa Sainteté nous accorder pour Saint-Lazare soit valable, pource qu'il arrive parfois, quoique rarement, qu'il ne s'y dit que trois ou quatre messes par jour. Je dis rarement. L'on pense néanmoins qu'il serait bon qu'il plaise à Sa Sainteté de diminuer le nombre de sept messes par jour à trois ou quatre. Conférez-en, s'il vous plaît.

J'ai envoyé vos indulgences à Jouy. Je ne vous dirai rien de votre affaire pour le présent, je dis pour celui pour lequel vous êtes allé, sinon que, toutes choses pesées et considérées, je pense qu'il faudra tendre à l'affermis-

---

10. Julien Le Bret, seigneur de Flacourt, conseiller au parlement en 1635, puis conseiller d'Etat, mort en avril 1688.

11. Adrien Le Bon.

sement entier, pource qu'il y a des raisons que je vous dirai, dont en voici une pressante, c'est que je viens de voir tout présentement un de la compagnie, des meilleurs entre tous, des plus employés et un esprit des plus doux, et lequel est néanmoins dans une volonté déterminée depuis huit jours de se retirer, sans m'en dire aucune raison particulière, quelque représentation, instance et humiliation que j'aie pu pratiquer vers lui. Et ce qui est le plus étrange, c'est que sa vocation paraît toute de Dieu, qu'il est exemple fort grand à la compagnie et qu'il est affermi en icelle en la manière que plusieurs particuliers et plus anciens ont fait, comme vous savez, c'est-à-dire par vœu [12].

Après cet exemple-là, je ne saurais de qui l'on se puisse assurer. Je ne vous le nomme point, pource que je ne l'ai encore dit à personne de céans.

Nous avons entrepris, avec l'aide de Notre-Seigneur, l'assistance des pauvres gens qui sont en Lorraine [13] et

---

12. Nous ne pouvons certifier l'exactitude de ces deux derniers mots. La copie est illisible.

13. La guerre, la peste et la famine s'acharnaient sur les malheureux habitants de la Lorraine. Les bandes de brigands s'y multipliaient à tel point que les habitants des villages étaient obligés de chercher un refuge dans les villes fortifiées. Les terres demeuraient incultes et les denrées étaient à des prix inabordables. Près de quatre-vingts bourgs et villages se vidèrent de tous leurs habitants. On vit une femme tuer et dévorer sa mère, des filles égorger des enfants et se nourrir de leur chair. En divers lieux, la chair humaine était devenue une nourriture. Les religieuses durent émigrer, comme les autres, pour ne pas mourir de faim. Bon nombre de Lorrains vinrent à Paris, comptant y lutter plus facilement contre la misère. « Pour rencontrer une pareille désolation, écrit Digot (*Histoire de la Lorraine*, 2e éd., Nancy, 1880, 5 vol in-8, t. V, p. 277), il fallait remonter jusqu'à la guerre des Juifs contre les Romains et au sac de Jérusalem par les soldats de Titus. » Saint Vincent se sentit le cœur ému au récit de tant de souffrances. Il quêta partout pour les pauvres Lorrains, à la cour, dans les palais, dans les maisons bourgeoises. Il leur fit porter par ses prêtres et par ses frères du pain, des habits, des outils, de l'argent. Il offrit des abris sûrs aux jeunes filles et aux religieuses dont la vertu était plus particulièrement ex-

y avons envoyé Messieurs Bécu et Rondet [14], FF. Guillard, Aulent [15], Baptiste [16] et Bourdet [17], deux en chaque ville de Toul, Metz, Verdun et Nancy. J'espère leur fournir deux mille livres par mois.

Nous achevâmes hier la mission que nous avons faite à La Chapelle, qui est auprès de Saint-Lazare, où nous avons fait assembler tous les pauvres Lorrains qui se sont trouvés en cette ville, et l'on a donné un pain à chacun par jour pendant huit jours à environ trois cents qu'ils étaient [18].

Or sus, voilà tout. Je finis en me recommandant à vos saints Sacrifices en ces saints lieux. J'espère vous écrire désormais par tous les courriers et que Notre-Seigneur se servira de vous en maintes bonnes œuvres, si vous avez soin de votre santé, comme je vous en supplie, qui

---

posée. Il se forma à Paris, sur son initiative, dans la classe aisée, une association qui avait pour but exclusif de venir en aide par des cotisations mensuelles aux nobles Lorrains ruinés. Abelly a consacré tout un chapitre de son ouvrage (t. I, chap. XXXV) à raconter ce que saint Vincent a fait pour secourir la Lorraine.

14. Ne faudrait-il pas lire *Boudet ?* Le nom de Rondet n'apparaît qu'ici et ne figure pas dans le catalogue du personnel.

15. Charles Aulent, né à Ath, ville du Hainaut (Belgique) le 1er février 1614, entré dans la congrégation de la Mission à la fin de 1636, ordonné prêtre en 1640, reçu aux vœux le 11 décembre 1644. Il dirigea la maison de Toul de 1646 à 1647, année de sa mort.

16. Jean-Baptiste de l'Estoile, né à Bar-le-Duc, reçu dans la congrégation de la Mission le 1er avril 1637, à l'âge de vingt-deux ans.

17. Deux clercs de la Mission portaient alors ce nom : Jean Bourdet, né à Saint-Babel (Puy-de-Dôme) le 14 mai 1614, entré dans la congrégation de la Mission à la fin de 1636, ordonné prêtre en 1640, reçu aux vœux en 1643, supérieur à Troyes de 1642 à 1644 et à Saint-Méen de 1645 à 1646 ; Etienne Bourdet, né au même lieu le 27 avril 1615, entré dans la congrégation de la Mission le 9 octobre 1638, ordonné prêtre le 2 juin 1640, supérieur à Toul de 1641 à 1642, reçu aux vœux le 10 juin 1648.

18. Abelly, qui rappelle les deux missions données à La Chapelle au carême des années 1641 et 1642 en faveur des pauvres Lorrains réfugiés à Paris (*op. cit.*, t. I, chap. XXXV, 1re éd., p. 166 ; t. II, chap. XI, sect. I, p. 386), semble ignorer la mission de 1639. Les missionnaires furent aidés par des personnes de condition, qui vinrent distribuer des aumônes.

suis, en son amour et celui de sa sainte Mère, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

De Paris, ce 10 mai 1639.

Suscription : A Monsieur Monsieur Lebreton, prêtre de la Mission, à Rome.

377. — A ROBERT DE SERGIS, PRÊTRE DE LA MISSION, A TOULOUSE

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

J'ai reçu la vôtre il y a quatre jours, mais je l'ai perdue et ne me ressouviens pas de tout ce que vous me mandez. Voici ce qui me ressouvient : 1° que vous travaillez avec bénédiction ; 2° que j'ai manqué à vous répondre à deux points de votre pénultième ; 3° que vous auriez jugé expédient de [ne pas] [1] proposer à Monseigneur l'archevêque [2] ce que je vous ai mandé du louage de la maison et des ordinands qu'on vous fera ordonner par Monseigneur l'archevêque ; d'aller en Saintonge.

Or, je vous dirai pour réponse au premier point, que je loue Dieu de la bénédiction qu'il donne à vos missions et le prie qu'il vous fortifie de plus en plus le corps pour travailler, et l'esprit pour le mieux aimer ;

2° Que je suis bien fâché d'avoir oublié ces deux points en ma pénultième, que je vous en demande très

---

Lettre 377. — L. a. — Dossier de la Mission, original.

1. Saint Vincent a sans nul doute oublié ces deux mots, que la suite de la lettre semble réclamer.

2. Charles de Montchal.

humblement pardon et que j'espère que Notre-Seigneur me fera la grâce de m'amender ;

3° Que tout ce que vous me mandez pour raison de n'avoir pas fait les propositions du logement et des ordinands, ne vous devait pas empêcher de les faire, pource que ce ne sont que productions naturelles de l'esprit humain, qui raisonne pour l'ordinaire selon ses dispositions, et qu'il s'agit ici non pas du désir de s'établir, comme vous dites, mais de faire le bien que je vous ai proposé [3], que l'adorable providence de Dieu a suggéré à une bonne âme, qui en désire faire la dépense, et qu'on ne devait pas espérer moins de bénédiction de delà que la bonté de Dieu en donne de deçà aux ordinands, quoique les esprits soient élevés et méprisent pour l'ordinaire les choses médiocres. Cela aurait été bon à juger à Monseigneur l'archevêque, et à nous à respecter son jugement et ses volontés et à nous y soumettre, comme je fais en cela au vôtre, vous disant cependant tout simplement, Monsieur, que nul de la Compagnie n'a jamais fait difficulté d'aucune chose que je lui ai écrite, qu'un qui m'écrivit des difficultés et ne laissa pas de faire ce que je lui écrivais, et un autre qui, par son propre jugement, a fait difficulté de signer un accord que j'avais fait, et m'en manda quantité de raisons et d'excuses et m'en fit écrire par d'autres ; à cause de quoi nous avons un grand procès au Conseil, que nous ne pouvons soutenir qu'avec risque de perdre un établissement et avec honte [4].

O Monsieur de Sergis, que la soumission d'esprit à un supérieur est une grande pièce ! J'avoue que la connaissance que vous avez de mes misères et de la gravité de mes péchés vous ôte la confiance ; mais celui qui a

3. Première rédaction : de faire le bien dont il s'agit.

4. Il s'agit probablement de l'établissement de Toul et d'Antoine Colée, qui en fut supérieur de 1637 à 1638.

dit : *quaecumque dixerint vobis facite*, s'est obligé par là sans doute à suggérer la lumière suffisante à ceux qu'il oblige d'obéir ; et je pense n'avoir jamais vu, ni ouï dire que l'inférieur ait manqué en obéissant au supérieur en choses qui ne sont pas mauvaises ; mais si bien pour l'ordinaire de ceux qui leur désobéissent. Vous vous êtes proposé de prendre pour patron saint François Xavier. Au nom de Dieu, Monsieur, faites-le particulièrement à l'égard de l'obéissance et n'estimez pas que Notre-Seigneur ait moins agréable celle que vous rendrez à un pauvre misérable pécheur, que celle qu'il rendait à un saint, le faisant, comme lui, pour l'amour de Dieu, qui se plaît que les choses aillent ainsi et qui se déplaît du contraire. Nous en parlerons plus particulièrement lorsque j'aurai le bien de vous voir de delà, où j'espère m'en aller bientôt avec M. d'Alet, qui attend ses bulles et espère partir bientôt après. Cela fait que je vous prie de ne pas sortir de l'archevêché de Toulouse pour aller en Saintonge ni ailleurs, qui est le dernier point de votre lettre.

Je suis cependant, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL.

De Paris, ce 13 mai 1639.

378. — A LOUISE DE MARILLAC

[Entre 1635 et 1639 [1].]

Mademoiselle,

Je ne pus vous faire réponse hier, pource que je fus saigné, ni ce matin, pource que j'avais pris médecine.

Lettre 378. — Pémartin, *op. cit.*, t. II, p. 3, lettre 522. Les dernières lignes, depuis « Je vous envoie la lettre » sont reproduites dans le manuscrit Saint-Paul, p. 69.

1. Cette lettre a été écrite du vivant de Mme Goussault, en un

Je vous dirai, en peu de mots, touchant le logement de Monsieur votre fils, que j'estime, toutes choses considérées, de le metttre avec M. Rebours, s'il demeure et ne change de logis ; mais, s'il le fait, je ne vois rien de mieux que M. Coqueret. La hantise d'autres ecclésiastiques lui serait à difficulté ou inutile. Je sais que vous avez beaucoup de choses contre ce dernier et que j'ai prévues ; néanmoins voilà ma pensée. M. Rebours [2] ne quittera pas si tôt son logis ; quand bien même il quitterait, jouissez de ce temps-là ; l'on verra puis après. Il sera bon cependant que vous le laissiez revenir à vous, si vous voulez que la correction que vous lui fîtes ces jours passés, lui profite.

Je vous envoie la lettre de Madame Goussault, que je viens de recevoir.

Mandez-moi vos pensées sur le fait de vos filles, tant pour ce lieu-là que pour le pays en Auvergne.

Si vous étiez brave femme, vous vous feriez quitte de vos petits amusements et tendretés maternelles, et vous fortifieriez le corps et l'esprit en vue de tant d'occasions de bien faire. Faites-le, au nom de Dieu, Mademoiselle. Dieu sait ce que je vous suis et ce que vous m'êtes et que je suis...

Je vous prie de me faire réponse ce soir.

---

temps où Michel Le Gras semblait disposé à renoncer à la carrière sacerdotale.

2. Le Père Hilarion Rebours, chartreux, était cousin germain du mari de Louise de Marillac. (Cf. Gobillon, *op. cit.*, p. 21.) Il s'agit ici d'un autre Rebours, peut-être d'Antoine Rebours, né en 1591, qui se retira à Port-Royal en 1640, reçut le sacerdoce en 1642, sur les conseils de Saint-Cyran, dirigea les religieuses du Port-Royal, et mourut le 16 août 1661, à l'âge de soixante-neuf ans.

379. — A LOUISE DE MARILLAC

[Entre 1635 et 1639[1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Béni soit Dieu de ce que vous voilà hors votre grand mal et de ce que vous vous êtes conservée aujourd'hui sans aller à la messe ! Je vous supplie, pour l'amour de Notre-Seigneur, d'avoir soin de votre santé et de n'y rien épargner.

Si vous avez besoin de l'argent, mandez-le-moi ; peut-être vous est-il même dû quelque chose. Je le saurai de M. Dehorgny et de vous, s'il vous plaît.

J'ai vu cette fille et ne sais que vous en dire, sinon qu'il me semble que votre expédient de la voir trois ou quatre jours avant qu'elle entre, est bon. Je lui ai baillé à cet effet demi-écu pour vivre.

M. votre double cousin de Rebours vint hier céans. Nous demeurâmes d'accord que le bien de M. votre fils est l'état ecclésiastique ; secondement, que ses complexions semblent plutôt y tendre qu'au monde ; 3° que ce peut être ce jeune homme qui a brouillé sa fantaisie sur cela et que cela lui a fait revenir les petites aversions de la communauté de Saint-Nicolas[2] ; mais que, les choses lui étant bien représentées, la raison reprendra sa place ; qu'il y a danger de favoriser sa fantaisie que de lui donner un habit court, si ce n'est allant à la campagne ; encore faudra-t-il qu'il soit modeste. Que si après tout cela il persévère, *in nomine Domini*, il fau-

---

Lettre 379. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Période des hésitations de Michel Le Gras sur sa vocation.
2. Saint-Nicolas-du-Chardonnet.

dra donner les mains. Mais que d'aller facilement acquiescer au renversement des dispositions qu'il a fait paraître toute sa vie qu'il avait d'être ecclésiastique, en suite de l'altération que ce jeune homme débauché [3] a faite en son esprit, que je ne pense pas cela à propos. Soyez donc, s'il vous plaît, en repos de ce côté-là, Mademoiselle. Notre-Seigneur conduira le tout. N'ayez pas peur et ne nous hâtons pas.

Je me porte assez bien, Dieu merci, et suis, en l'amour de N.-S., v. s.

V. D.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras, à La Chapelle.

380. — A LOUISE DE MARILLAC

[Entre 1636 et 1639 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je suis ravi d'aise de ce que Notre-Seigneur vous fortifie dans la retraite ; mais, au nom de Dieu, ne le tentons point. Finissez à ce soir et ajoutez à votre confession ce qui s'est passé depuis, et cela succinctement ; vous y êtes un peu trop longue et souhaite que vous appreniez à vos filles d'être plus courtes. Il suffit qu'elles s'accusent de trois ou quatre défauts qui leur font plus de confusion.

---

3. Serait-ce le comte de Mony, qui exerça une fâcheuse influence sur l'esprit de Michel Le Gras et dont Louise de Marillac se plaint dans une de ses lettres (*Lettres de Louise de Marillac*, lettre 152), postérieure, il est vrai, de quelques années à celle-ci?

Lettre 380. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Avant 1636, Louise de Marillac n'était pas à La Chapelle, et après 1639, saint Vincent n'aurait pas écrit « Ce jeudi matin » à la fin de la lettre.

Je pense que les pauvres filles ne font point de péché mortel, Dieu merci, et il suffit qu'on s'accuse de deux ou trois péchés véniels, voire même d'un, pource qu'il est matière suffisante et non nécessaire de la confession.

Je n'ai reçu votre paquet que hier au soir, pource que je couchai, la nuit passée, aux Bons-Enfants, et n'ai pu voir encore vos médi[tations. Je le] ferai au plus tôt avec plaisir. Et pour votre confession, j'irai à la Chapelle, si je le puis, samedi prochain.

Bon jour, Mademoiselle. Je vous souhaite un cœur tout plein de celui de Notre-Seigneur et suis, en l'amour du même J.-C., Mademoiselle, votre très humble serviteur.

V. D. P.

Ce jeudi matin.

Je pense que vous ferez bien d'attendre après les exercices à voir les fautes de vos filles et à les en reprendre. Il faut penser à un chapitre.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

381. — A LOUISE DE MARILLAC[1]

Je ne vous puis indiquer d'autre cause de votre mal que celle du bon plaisir de Dieu. Adorez-le donc, ce bon plaisir, sans vous enquérir d'où vient que Dieu se plaît de vous voir en l'état de souffrance. Il est souverainement glorifié de notre abandon à sa conduite, sans discussion de la raison de sa volonté, si ce n'est que sa

---

Lettre 381. — Abelly, *op. cit.*, t. III, chap. v, sect. 1, p. 37.

1. Abelly fait précéder la lettre de ces mots : « Cette même demoiselle étant un jour malade, lui écrivit pour le prier de l'avertir du mal de son âme, qui causait celui de son corps. » Bien qu'Abelly taise le nom de la demoiselle, nul doute qu'il ne s'agisse de Louise de Marillac, toujours portée à voir la punition de fautes passées dans les épreuves ou les souffrances que Dieu lui envoyait.

volonté est sa raison même et que sa raison est sa volonté. Enfermons-nous donc là dedans de la façon que fit Isaac au vouloir d'Abraham et Jésus-Christ au vouloir de son Père.

382. — A LOUISE DE MARILLAC

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je ne puis vous exprimer la douleur que j'ai de celle que vous souffrez encore par le retour de votre mal de tête. Mon Dieu, Mademoiselle, serait-ce point l'air de La Chapelle qui vous cause ce mal ? Je vous supplie d'en prendre l'avis du médecin, et, si cela est, d'en sortir au plus tôt et de prendre une maison dans notre faubourg, s'il y en a à louer, ou dans la ville. Et si tant est que vous n'en trouviez point à louer présentement et que celle de Mademoiselle Poulaillon soit encore en état, voyez si elle la vous voudrait prêter pour quelque temps, pendant lequel vous en trouverez quelque autre. Je vous supplie, Mademoiselle, de faire cela au plus tôt et tout votre possible pour vous bien porter.

Mon Dieu, que j'ai eu de la peine de m'en venir sans vous voir et que j'en ai de plus demeurer que je ne pensais [1] ! Oh bien ! votre charité me pardonnera celle-ci comme elle est accoutumée d'en supporter tant d'autres. Soyez cependant la plus gaie qui vous sera possible, et n'omettez point chose quelconque pour votre santé, pour l'amour de celui qui vous aime tant qu'il a donné sa vie pour vous.

Lettre 382. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Le saint était allé à Troyes faire la visite de la maison des missionnaires.

Je suis encore ici pour sept ou huit jours, passés lesquels j'espère être au plus tôt à Paris [2], et m'en vas célébrer la sainte messe à ce qu'il plaise à Dieu que je vous trouve bien guérie et bien gaie pour le servir longuement dans l'œuvre auquel sa bonté vous a appelée.

Je suis un peu en peine de la santé de Madame la présidente Goussault. Je vous prie de m'écrire deux lignes de la disposition de l'une et l'autre [3], qui suis, en son amour, Mademoiselle, votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL.

De Troyes, ce 4 juillet 1639.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras, à La Chapelle.

383. — A SAINTE JEANNE DE CHANTAL

De Troyes, ce 14 juillet 1639.

Ma très chère et très digne Mère,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Etant venu en cette ville de Troyes, avec M. le commandeur de Sillery, pour y visiter la petite famille que nous avons dans ce diocèse, j'ai vu, par celle qu'il y a reçue de vous, ma très digne Mère, la réponse que vous lui faites sur la proposition de sa fondation de deux de notre petite compagnie pour travailler parmi les pauvres gens des champs de votre diocèse [1].

---

2. Saint Vincent était encore à Troyes le 28 juillet.
3. Madame Goussault et Louise de Marillac.

Lettre 383. — L. a. — Original au monastère de la Visitation d'Annecy.

1. Ce fut encore grâce aux largesses du commandeur de Sillery que

Or, je vous dirai, ma très digne Mère, que j'ai reçu, avec une consolation que je ne vous peux exprimer, la proposition que m'a faite le commandeur de cette fondation, tant pource qu'il nous donne le moyen de travailler dans le diocèse des saints, que pource que c'est à l'abri et par la direction de notre digne mère et que par conséquent nous avons sujet d'espérer que Notre-Seigneur bénira les saintes intentions du bon Monsieur le commandeur et les petits travaux de ses missionnaires.

Et pource que vous désirez savoir en quoi consiste notre petite manière de vie, je vous dirai donc, ma très digne Mère :

Que notre petite compagnie est instituée pour aller de village en village à ses dépens, prêcher, catéchiser et faire faire confession générale de toute la vie passée au pauvre peuple ; de travailler à l'accommodement des différends que nous y trouvons, et de faire notre possible à ce que les pauvres malades soient assistés corporellement et spirituellement par la confrérie de la Charité, composée de femmes, que nous établissons aux lieux où nous faisons la mission, et qui le désirent ;

Qu'à cet emploi, qui est notre capital, et pour le mieux accomplir, la providence de Dieu a ajouté celui de retirer chez nous ceux qui doivent prendre les ordres, dix jours avant l'ordination, les nourrir et entretenir et leur enseigner pendant ce temps-là la théologie pratique, les cérémonies de l'Eglise et à faire et pratiquer l'oraison

---

l'établissement d'Annecy fut fondé. Par contrat du 3 juin 1639, il donnait à saint Vincent 40.000 livres, à prendre sur les aides de Melun, pour l'entretien de deux prêtres et d'un frère en état de donner des missions, plus 5.000 livres pour l'achat de chapelets et de feuilles ou brochures de piété. Les missionnaires devaient se trouver à leur poste avant le 15 septembre et travailler gratuitement pendant huit mois de l'année dans les paroisses que l'évêque leur désignerait, et tous les cinq ans, à partir de 1641, à Brie-Comte-Robert en Seine-et-Marne. (Cf. Arch. Nat. S 6716.)

mentale selon la méthode de notre bienheureux Père Monseigneur de Genève [2], et cela à l'égard de ceux qui sont du diocèse où nous sommes établis ;

Que nous vivons dans l'esprit des serviteurs de l'Evangile à l'égard de nos seigneurs les évêques, lesquels nous disant : « Allez là », nous y allons ; « venez ici », nous y venons ; « faites cela », nous le faisons ; et cela pour ce qui regarde les fonctions ci-dessus ; et pour le regard de la discipline domestique de la congrégation, elle dépend d'un supérieur général ;

Que la plupart d'entre nous avons fait les trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, un quatrième de nous appliquer, toute notre vie, à l'assistance du pauvre peuple, et que nous travaillons à les faire approuver par Sa Sainteté [3] et demandons permission d'en faire un cinquième, qui est l'obéissance à nos seigneurs les évêques dans le diocèse desquels nous sommes établis, à l'égard des fonctions susdites [4] ;

Que nous sommes en la pratique de la pauvreté et de l'obéissance et travaillons, par la miséricorde de Dieu, à vivre religieusement, quoique nous ne soyons pas religieux. Nous nous levons, le matin, à quatre heures, employons une demi-heure à nous habiller et à faire notre lit, faisons une heure d'oraison mentale ensemble à l'église, récitons prime, tierce, sexte et none ensemble ; puis nous célébrons nos messes, chacun à son rang ; cela fait, chacun se retire à sa chambre pour étudier. A dix heures et demie, l'on fait un examen particulier sur la vertu qu'on tâche d'acquérir ; puis l'on s'en va au réfectoire, où l'on dîne, avec portion et lecture de table ; cela fait, l'on va adorer le Saint-Sacrement ensemble et

---

2. Saint François de Sales.
3. Urbain VIII.
4. Ce projet ne se réalisa pas.

dire l'*Angelus Domini nuntiavit Mariae,* etc., et l'on fait ensuite une heure de récréation ensemble ; après quoi chacun se retire à sa chambre jusqu'à deux heures, qu'on récite vêpres et complies ensemble. Après cela, l'on retourne étudier à sa chambre jusqu'à cinq heures, qu'on récite matines et laudes ensemble. Puis l'on fait un autre examen particulier, et l'on soupe ensuite et puis l'on fait une heure de récréation, laquelle achevée, on va à l'église faire l'examen général, les prières du soir et la lecture des points de l'oraison du lendemain au matin. Cela fait, l'on se retire à sa chambre et se couche à neuf heures.

Quand nous sommes en mission à la campagne, nous faisons de même, à cela près qu'on va à l'église à six heures du matin pour célébrer la sainte messe et confesser, en suite de la prédication qu'un de la compagnie vient de faire en suite de la sainte messe qu'il a dite auparavant ; l'on confesse jusques à onze heures ; puis l'on s'en va dîner et l'on retourne à l'église à deux heures pour y confesser jusques à cinq heures ; en suite de quoi l'un fait le catéchisme, et les autres s'en vont dire matines et laudes, pour souper à six heures.

L'on a pour maxime de ne point prêcher, catéchiser, ni confesser dans les villes où il y a évêché et de ne point sortir d'un village que tout le peuple ne soit instruit des choses nécessaires au salut et que chacun n'ait fait sa confession générale ; et l'on va en peu de lieux où il reste quelqu'un qui y manque. Comme l'on a fait dans un village, l'on s'en va en un autre, où l'on fait de même. L'on travaille depuis environ la Toussaint jusques à la Saint Jean et l'on laisse les mois de juillet, août et septembre et une partie d'octobre au peuple pour faire la moisson et les vendanges ; et comme l'on a travaillé vingt jours ou environ, l'on se repose huit ou dix

jours ; puis l'on retourne au travail, n'étant point possible de subsister longtemps au delà à ce travail sans ce repos et celui d'un jour par semaine.

Nous faisons nos solitudes tous les ans, tenons chapitre tous les vendredis au matin, où chacun s'accuse de ses manquements, reçoit la pénitence que le supérieur lui donne et est tenu de l'accomplir ; et deux prêtres et deux frères demandent à la compagnie la charité d'être avertis de leurs manquements et après ceux-là d'autres, chacun à son tour, et le soir du même jour l'on fait une conférence sur le sujet de nos règles et de la pratique des vertus, où chacun dit les pensées que Notre-Seigneur lui a données, sur le sujet duquel l'on confère, en faisant son oraison là-dessus.

L'on ne sort jamais sans congé, ni que deux à deux, et, au retour, chacun va trouver le supérieur pour lui rendre compte de ce qu'il a fait. L'on n'écrit ni reçoit des lettres que le supérieur ne les ait vues et ne l'agrée. Chacun est obligé d'agréer que ses fautes soient charitablement rapportées à son supérieur et à s'étudier à recevoir et à donner les avertissements qu'il faut aux autres. L'on observe le silence depuis le soir jusqu'à la fin du dîner le lendemain et après la récréation du matin jusques à celle du soir.

L'on fait deux ans de séminaire, qui est à dire de noviciat, où l'on est exercé assez exactement, par la miséricorde de Dieu, en sorte que, pour plusieurs raisons, les séminaristes ne communiquent point avec les prêtres sans congé.

Ladite congrégation est approuvée par Sa Sainteté et établie dans la ville et dans le faubourg de Saint-Denis à Paris, dans les diocèses de Poitiers, de Luçon, de Toul, d'Agen et de Troyes.

Voilà, ma très chère et très digne Mère, notre petite

manière de vie. Vous nous ferez la charité, pour l'amour de Notre-Seigneur, de nous donner vos avis sur cela, s'il vous plaît, et vous pouvez croire, ma chère Mère, que je les recevrai comme venant de la part de Dieu, pour l'amour duquel je vous demande cette charité [5]...

Je ne vous dis rien de vos chères filles de Paris, sinon qu'il me semble qu'elles s'avancent de plus en plus en l'amour de leur divin Sauveur. J'ai un grand pardon à vous demander de ce que je ne les ai point visitées il y a longtemps. Celles d'ici [6] sont aussi en odeur et suavité, et certes avec sujet. Vous ne sauriez croire, ma chère Mère, combien l'esprit de Notre-Seigneur paraît en la Mère [7] et en la déposée [8], ni combien le reste de la maison va bien, vu les difficultés qu'elle a eues par le passé.

Or sus, ma chère Mère, permettez-vous que je vous demande si votre bonté la non pareille me laisse encore le bonheur de la jouissance de la place qu'elle m'a donnée dans son cher et tout aimable cœur ? Certes, je le veux espérer, quoique mes misères m'en rendent très indigne. Au nom de Dieu, ma chère [Mère] [9], continuez-

---

5. Nous regrettons vivement de n'avoir pu déchiffrer trois lignes, volontairement noircies d'encre sur l'original.

6. De Troyes.

7. Françoise-Madeleine Ariste, élue le 20 mai 1638. Saint Vincent l'avait connue au premier monastère de Paris, où elle avait commencé sa vie religieuse, et au second monastère, où elle avait suivi en 1626 la Mère de Beaumont. Cette pieuse Visitandine mourut à Troyes le 10 juin 1667, après avoir gouverné la maison pendant douze ans.

8. Nom donné à la supérieure qui sort de charge. Il s'agit ici de la Mère Claire-Marie Amaury, qui avait dirigé le monastère pendant un peu plus de deux triennats, du 6 juillet 1631 au 20 mai 1638, fut réélue en 1641 et mourut le 10 octobre 1651. Dès la première année de son entrée au premier monastère de Paris, la Mère Amaury resta pendant sept mois en proie à une horrible tentation, dont saint Vincent lui-même a fait le récit au procès de Béatification de saint François de Sales. (Abelly, *op. cit.*, t. II, chap. VII, p. 331 et suiv. ; *Annales Salésiennes*, 20 déc. 1907, p. 213 ; *Année Sainte*, t. X, p. 225.)

9. Mot oublié dans l'original.

moi, s'il vous plaît, cette grâce. Je suis, dans cette confiance, votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL
prêtre de la Mission.

Suscription : A ma très digne Mère, ma très digne Mère de Chantal, fondatrice de l'ordre de la Visitation Sainte-Marie, à Annecy.

384. — A LÉONARD BOUCHER, PRÊTRE DE LA MISSION, A TOUL

De Troyes, ce 20 juillet 1639.

Monsieur,

J'ai reçu deux de vos lettres depuis que je suis ici, l'une par la voie de Paris, l'autre par ce porteur au premier voyage qu'il vous a été trouver [1]. La dernière dit peu de chose ; la première me fait voir la diligence que vous avez faite pour envoyer mes lettres. Je vous remercie également de l'une et de l'autre, comme aussi de ce que vous me dites touchant la difficulté que nous avons avec le bon Monsieur Fleury ; à quoi je n'ai à dire autre chose que ce que j'ai écrit à Monsieur le président [2], sinon qu'il est à souhaiter que nous ayons, vous et moi, un peu plus d'estime des maximes de l'Evangile que nous n'avons pas, et que je vous prie de faire oraison un jour sur ces paroles : « A qui t'ôtera la soutane, donne-lui aussi ton manteau [3] » ; et sur celles-ci : *Inquire pacem et prosequere eam* [4] ; et une autre sur ces paroles : *quae-*

Lettre 384. — Reg. 2, p. 279.
1. A Toul, où était Léonard Boucher.
2. M. le président de Trélon, neveu du commandeur de Sillery.
3. Evangile de saint Matthieu V, 40.
4. Psaume XXXIII, p. 15.

cumque dixerint vobis facite [5] ; et sur celles-ci : *qui vos audit me audit, et qui vos spernit me spernit* [6] ; et vous prendrez la peine de me mander les pensées que Notre-Seigneur vous donnera là-dessus et ensuite les résolutions que vous prendrez. Je serai consolé de voir cela [7].

Je suis cependant, en l'amour de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère, Monsieur, votre...

385. — A LOUISE DE MARILLAC

De Troyes, ce 28 juillet 1639.

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

J'étais en peine ; l'on m'avait mandé que vous vous étiez trouvée un peu plus mal. Monsieur Portail me manda hier le contraire, et votre lettre me le fait voir. J'en loue Dieu et le prie qu'il vous redonne une parfaite santé. Faites-y votre possible, Mademoiselle, je vous en supplie, pour l'amour de Notre-Seigneur.

Quel remède pour empêcher le rabais de votre rente au denier dix-huit ?... A l'égard de M. Arnaud, je n'en vois point, puisque le prince l'a ainsi ordonné. Vous pourrez encore par pareil recours et rencontre l'augmenter, en achetant des rentes sur le sel ; mais vous en savez le risque... Les honnêtes gens vous paient bien. Je ne vois point de lieu d'y faire autrement.

---

5. Evangile de saint Jean II, 5.
6. Evangile de saint Luc X, 16.
7. La congrégation de la Mission était en procès avec l'ordre du Saint-Esprit.

Lettre 385. — Gossin, *op. cit.*, p. 438, d'après l'original communiqué par l'abbé Dumesnil, chanoine de Notre-Dame de Versailles. Le texte de la lettre est malheureusement incomplet, M. Gossin n'ayant pas su déchiffrer en deux endroits l'écriture de saint Vincent.

Je serai bien aise, au retour, de voir ce que vous me dites de vos pensées à l'égard de la providence, comme je le suis de ce que vous avez envoyé l'honneur de votre souvenir à Saint-Sulpice.

Je vous remercie des nouvelles que vous me donnez de Madame Goussault. J'espère vous voir toutes deux vers la fin de cette semaine où nous allons entrer, et suis à jamais, en l'amour de Notre-Seigneur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL.

386. — A LOUISE DE MARILLAC

[1639 [1].]

... Jeanne, renvoyez-la, et dites-lui que c'est pour avoir battu sa compagne. Donnez-lui quelque chose et laissez passer la fête de demain. Elle sera bien avec celles de Saint-Sauveur jusques à ce qu'elle ait trouvé condition, et dites aux autres que ce n'est pas la première fois qu'elle a battu, qu'on lui avait pardonné le reste, mais que le scandale serait trop grand qu'il fût dit des Filles de la Charité qu'elles se battent comme chien et chat. Dites-en un mot à Madame la présidente Goussault et pensez s'il serait à propos d'en parler aux autres officières.

Je tâcherai d'avertir M. Renar sans vous nommer. Vous avez raison pour les médailles. Usez-en, s'il vous plaît, comme vous me mandez.

Lettre 386. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Les lettres 386, 387 et 388 se tiennent. Elles sont antérieures à la mort de Madame Goussault (20 septembre 1639) et postérieures à la fondation de l'œuvre des Enfants trouvés (1638). La place donnée aux mots « De Saint-Lazare, ce jeudi matin » en tête de la lettre 388, nous montre qu'elle est de 1639 au plus tôt. C'est donc en 1639 que nous devons les placer toutes trois. Le commencement de l'original de la lettre 386 a été découpé et perdu.

Si j'oubliais de vous renvoyer sainte Brigitte[2] un jour de cette semaine, faites-m'en ressouvenir, s'il vous plaît.

Je vous prie de communier demain pour un affaire, à ce qu'il plaise à Dieu que deux personnes n'entrent point dans la désunion de la Charité dont Notre-Seigneur les a liées.

Je vous souhaite le bon jour et à votre bonne petite malade aussi. Je ne vous recommande point le soin qu'il en faut avoir, pource que vous n'en [manquerez pas, voyant en elle Notre-Seigneur, en l'amour duqu]el je suis et celui de sa sainte Mère, votre très humble serviteur.

V. D. P.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

387. — A LOUISE DE MARILLAC

[1639[1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Vous me paraissez dans la pressure du cœur. Vous craignez que Dieu ne soit fâché et qu'il ne veuille point du service que vous lui rendez, à cause qu'il vous prend vos filles. Tant s'en faut, Mademoiselle. C'est un signe qu'il le chérit, puisqu'il en use de la sorte ; car il vous traite comme sa chère épouse l'Eglise, au commencement de laquelle non seulement il faisait mourir la plupart par la mort naturelle, mais aussi par supplices et des tourments. Qui n'aurait dit, à voir cela, qu'il était

---

2. La vie de sainte Brigitte.

Lettre 387. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.
1. Voir lettre 386, note 1.

en colère contre ces jeunes et saintes plantes ? Ne croyez donc plus cela, ains le contraire.

Puisque vous en êtes d'avis, je ferai chercher cette grande Jeanne, ou, si vous savez où elle est, envoyez-la-moi, s'il vous plaît. J'ai dit qui elle est à Madame de Herse [2].

Hubert [3] n'est point allé en Picardie ; je doute si je l'y enverrai si tôt. Il verra sa sœur [4] avant partir.

Je ne gagnerai rien à ce prêtre ; vous y ferez plus que moi.

Vous êtes étrange d'appréhender ainsi mon départ. Soyez en repos ; mon voyage est rompu. Le plus long que je prévois, c'est celui de Pontoise demain.

Au nom de Dieu, Mademoiselle, aimez votre indigence et soyez tranquille. C'est l'honneur des honneurs que vous pouvez rendre présentement à Notre-Seigneur, qui est la tranquillité même.

Pourrez-vous point vous rendre aujourd'hui chez Madame la présidente Goussault ? J'en serais bien aise. Cela vous divertirait un peu dans les continuels travaux que vous avez. Je suis cependant, en l'amour de Notre-Seigneur, v. s.

V. D.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

---

2 Madame de Herse avait envoyé Jeanne à Louise de Marillac.

3. Hubert Bécu, frère coadjuteur.

4. Marie Bécu, Fille de la Charité. Elle était alors à la maison-mère.

388. — A LOUISE DE MARILLAC

De Saint-Lazare, ce jeudi matin [1639[1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je ne sais qui a dit à vos filles que je me porte mal. Par la miséricorde de Dieu, je me porte bien. Plaise à sa bonté me faire la grâce de faire bon usage de la santé qu'il me donne !

Je pense que vous ferez bien d'écrire à cette bonne fille que nous sommes consolés de ce que Notre-Seigneur lui a fait voir sa faute, d'avoir écouté cette tentation, qu'il faut qu'elle fasse bon usage de la grâce que Dieu lui a faite, qu'il faut qu'elle informe bien son esprit de cette vérité, que tous les gens de bien sont condamnés de Dieu à souffrir de la tentation, que celle-là et d'autres ne lui défaudront jamais, si elle est fidèle à Dieu, et qu'en quelque lieu et en quelque condition elle sera toujours tentée et peinée, qui est sa croix ; que si elle veut suivre J.-C., qu'il faut qu'elle la porte.

L'assemblée[2] ne se saurait faire demain. Nous avons indiqué celle des Enfants[3] à demain chez Mademoiselle Viole.

Je fis connaître hier au soir à cette grosse Jeanne qu'il faut qu'elle se retire ; que je vous ai baillé cinquante livres, qu'elle m'envoya par Madame Forest. Il me semble qu'il y avait 52 livres ; elle dit dix-huit écus ; nous lui ferons bailler le surplus. Elle pensait que Madame

---

Lettre 388. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Voir lettre 386, note 1.
2. L'assemblée des dames de la Charité.
3. L'assemblée des dames pour les Enfants trouvés.

de Herse m'eût baillé cent francs, qu'elle dit que cette bonne dame a à elle. Je lui ai dit qu'elle les demande. Je pense qu'il est bon que vous agissiez selon cela doucement, mais fortement et efficacement.

Vos eaux viendront aujourd'hui.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

389. — *SAINTE CHANTAL A SAINT VINCENT*

Vive Jésus !

[*Annecy, 1639* [1].]

...Au reste, mon très cher Père, ce m'est une consolation extrême d'espérer d'avoir ici de vos chers enfants ; notre tout bon et cher père M. le commandeur de Sillery nous l'a promis. N'est-il pas incomparable en sa charité, et nous très obligées à la divine Providence de nous avoir donné un tel appui ? Bénie soit-elle éternellement ! Vous nous manderez bien, mon très cher Père, tout ce qui sera requis de faire et de savoir pour la consolation de ce bon serviteur de Dieu.

Je supplie sa douceur infinie de vous conserver longuement pour sa gloire et l'utilité de la sainte Eglise. Conservez-moi en votre souvenir devant Dieu et en votre affection paternelle, puisque je suis de tout mon cœur, quoique indigne, etc.

Mon cher Père, quand je considère les fruits que ces deux bons ouvriers feront en ce grand et nombreux évêché, j'en suis ravie, et m'assure de votre piété et zèle en la divine gloire, que vous ferez faire cet établissement si solide qu'il ne puisse jamais déchoir, ni pour la disette d'hommes, ni de moyens qui pourrait arriver en votre congrégation. Faites-nous aussi savoir comme il faut les lits et autres ameublements nécessaires à vos bons pères.

Lettre 389. — *Sainte Jeanne-Françoise Frémyot de Chantal, sa vie et ses œuvres*, t. VIII, p. 163, lettre 1633.

1. Date de la fondation d'Annecy. Il semble que la lettre 390 répond à celle-ci.

390. — A SAINTE JEANNE DE CHANTAL

De Paris, ce 15 août 1639.

Ma très chère et digne Mère,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

J'ai reçu la vôtre sans date, que M. le commandeur m'a fait l'honneur de me rendre, sans date, et vous pouvez penser, ma très digne Mère, avec quelle révérence et affection ç'a été, puisque c'est une lettre de mon unique Mère et qu'elle est pleine de l'odeur et de la suavité de son esprit. Jésus ! ma chère Mère, qu'elle a embaumé mon pauvre cœur ! Or sus, béni soit celui pour l'amour duquel votre bonté s'offre à nous recevoir, à nous loger et à nous meubler [1] ! Je ne vous en remercie point, ma chère Mère, pource que je n'en suis pas digne ; mais je prie Dieu qu'il soit lui-même votre remerciement et votre récompense... [2].

A ce que votre charité me dit touchant la mission, qu'on l'établisse de sorte qu'elle ne manque point ci-après faute d'hommes, ni d'argent ; or, je vous dirai, quant aux hommes, ma chère Mère, que l'affermissement de la compagnie, que je vous ai dit que nous moyennons à Rome, par celle que je vous ai écrite de Troyes,

---

Lettre 390. — L. a. — Original à la Visitation d'Annecy.

1. Par le contrat du 3 juin 1639, le commandeur de Sillery avait promis aux missionnaires d'Annecy de leur procurer le logement et l'ameublement. Il n'avait pas encore tenu parole. Le 26 janvier suivant, les missionnaires le déchargeaient de sa promesse, moyennant 2.000 livres tournois, qui devaient servir, avec 1.000 autres livres, à l'achat d'une maison. Ils s'installèrent, pour commencer, dans un local offert, préparé et aménagé par sainte Chantal.

2. Nous omettons ici quarante lignes de l'original surchargées de ratures. Il est profondément regrettable, répétons-le, qu'on ait pris tant de soin pour nous cacher ce qu'un saint écrivait à une sainte.

est l'affermissement des lieux particuliers où elle sera établie, moyennant l'aide de Dieu, que je vous prie de lui demander à cet effet ; et, pour le regard du bien, que Monsieur le commandeur m'a fait l'honneur de me dire que, s'il vend de son bien, qu'il nous baillera le fonds de la rente qu'il nous a donnée, et que nous en emploierons en fonds d'héritage en vos quartiers autant qu'il faudra pour l'entretien de ces deux missionnaires et d'un frère ; et que, cela étant, s'il plaît à Notre-Seigneur de donner sa bénédiction à ce bon œuvre, il ne manquera point faute d'hommes, ni faute d'argent. Monsieur le commandeur semble n'en vouloir point demeurer à ce nombre-là [3]. Le saint nom de Dieu en soit béni !

Je vous ai dit quantité de choses à l'avantage de cette petite compagnie [4]. Certes, ma chère Mère, cela me fait peur ; c'est pourquoi je vous supplie d'en beaucoup diminuer et de ne point dire cela à personne. La trop grande réputation nuit beaucoup et fait d'ordinaire, par un juste jugement de Dieu, que les effets ne répondent point à l'attente, soit pource que l'on tombe en élation d'esprit ou pource que le public réfère aux hommes ce qui n'est dû qu'à Dieu seul. C'est pourquoi je supplie derechef très humblement votre charité de ne point souffrir en votre esprit les pensées que ce que M. le commandeur vous dit de nous vous pourraient donner et moins encore d'en parler à personne. Hélas ! ma digne Mère, si vous saviez notre ignorance et le peu de vertu que nous avons, vous auriez grand'pitié de nous ! Vous le verrez néanmoins, en effet, par ces deux que nous enver-

---

3. Le 26 février 1640, il faisait une nouvelle donation pour permettre d'élever à quatre le nombre des prêtres et à deux celui des frères. (Cf. Arch. Nat. S 6716.)

4. Saint Vincent croit avoir dit trop de bien de sa Compagnie dans sa lettre du 14 juillet. Il s'efforce ici de la rabaisser pour se punir d'en avoir parlé avec trop de complaisance.

rons [5] ; et c'est ce qui me console, pource que vous prierez Dieu pour nous avec plus de compassion de notre misère ; et pource que je vous dis ceci les larmes aux yeux, en la vue de la vérité de ce que je vous dis et des abominations de ma pauvre âme, je vous supplie, ma chère Mère, d'offrir à Dieu la confusion que j'en ai et la confession que je vous en fais en la présence de sa divine Majesté, et de me pardonner si j'abuse de votre patience en vous disant ainsi mes pauvres sentiments, qui suis à ma très digne et très unique mère, en l'amour de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère, ma très digne Mère, votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL
prêtre de la Mission.

Ma digne Mère, M. le commandeur a désiré que je vous envoie un mémoire du petit ameublement qu'il nous faut et que sa charité nous doit fournir.

Suscription : A ma Révérende Mère de Chantal, fondatrice de l'Ordre de la Visitation et supérieure du monastère d'Annecy, à Annecy.

391. — A LOUISE DE MARILLAC

[Août ou septembre 1639 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je viens de voir Madame Goussault, qui n'est pas grièvement, mais dangereusement malade ; et elle le recon-

---

5. Bernard Codoing et Pierre Escart.
Lettre 391. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.
1. Voir note 2.

naît et me l'a dit[2]. Il faut prier Dieu pour elle. Son cœur est toujours dans son carré de la volonté de Dieu. J'y ai laissé Madame la chancelière[3]. Elle m'a dit qu'elle vous enverra demain son carrosse. Je vous baillerai un papier avant que vous partiez.

S'il y avait du logement assez, il faudrait entendre cet affaire-là ; mais n'y en ayant point, cela est considérable ; nous en parlerons. Je vous souhaite cependant le bonsoir et suis, en l'amour de Notre-Seigneur, v. s.

V. D.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras, en sa maison.

392. — A LA MÈRE DE LA TRINITÉ

De Saint-Lazare-lez-Paris, ce 28 août 1639.

Ma très chère Mère,

L'esprit d'union par lequel le Fils de Dieu a uni les hommes à son Père soit toujours avec vous pour jamais !

Je vous rends un million d'actions de grâces, ma chère Mère, de l'ardente charité avec laquelle vous me faites celle de m'écrire ; et, pource que c'est Dieu qui a mû votre cher cœur à cela, et qu'il vous a inspiré tout ce que vous me dites, je l'embrasse avec toute l'affection et la révérence qui m'est possible et vous promets, ma très unique Mère, d'accomplir exactement tout ce qu'il vous

---

2. Madame Goussault mourut le 20 septembre 1639, assistée par saint Vincent.

3. Madame Séguier.

Lettre 392. — L. a. — Original chez les Filles de la Charité de Nancy, rue de la Charité, 18.

plait me prescrire. Il est vrai, ma chère Mère, que je crains bien que ma misère n'ait donné beaucoup de sujet de peine à notre très bon et très aimable Monsieur le commandeur [1]. Mais que peut-il sortir d'un misérable pécheur que des manquements et des fautes en toutes choses ? et cela, certes, pourtant sans aucun dessein, car je n'en ai jamais eu d'autre, depuis que j'ai eu l'honneur d'être connu de lui, et bien longtemps auparavant, que de l'honorer et respecter comme un grand serviteur de Dieu, que je suis indigne d'approcher. Et pource que je n'ai autre moyen de le satisfaire que de recourir à sa bonté, je le fais, ma chère Mère, par l'entremise de la vôtre et lui demande très humblement pardon, étant prosterné en esprit à ses pieds et aux vôtres, et certes avec des mouvements de larmes que mon cœur tout échauffé et attendri envoie à mes yeux.

Et pource qu'il est si bon de s'accommoder à ma prière à l'égard de Monseigneur de T[royes] [2] et de trouver bon qu'il ait une chambre à la maison, je l'en remercie très humblement et le supplie, au nom de Notre-Seigneur, de compatir encore à ma chétiveté à l'égard de l'autre point qui regarde le consentement de la ville, et d'avoir agréable de leur en parler lui-même, puisque vous ne jugez pas expédient de leur en faire écrire ; car sans difficulté, ma chère Mère, l'on ne nous y souffrira point [3]. J'ai avis que la femme d'un magistrat a dit à une personne [4] ces paroles : « Qu'on ne pense pas à établir au faubourg les prêtres de la Mission ; l'on ne les y souffrira pas ! » Quel déplaisir, ma chère Mère, aurait M. le commandeur s'il se voyait offenser en l'œuvre de ses mains !

---

1. Le commandeur de Sillery.
2. René de Breslay (1604-1641).
3. Les missionnaires avaient leur résidence à Sancey près de Troyes. Le commandeur de Sillery leur en cherchait une autre dans le faubourg.
4. Première rédaction : à une personne qui me l'a écrit.

Si, faisant ce qui sera en nous dans la simplicité, nous sommes refusés, à la bonne heure, la volonté de Dieu nous sera connue ; nous nous accommoderons comme nous pourrons hors l'étendue de la ville et des faux bourgs. Que s'ils l'agréent, comme je l'espère, si Monsieur le commandeur leur en parle, ce nous sera une grande consolation d'être entrés dans cet établissement par la porte de la déférence, de la soumission, de l'humilité, de la simplicité, de la candeur et de la charité. Si ceci choque votre sens, ma chère Mère, ou celui de Monsieur le commandeur, je vous en demande très humblement pardon et à lui aussi, et vous supplie encore derechef, au nom de Notre-Seigneur, de me supporter en cette misère. De dire que sa présence empêchera qu'on ne fasse violence, je le veux croire, mais je ne doute nullement que, dès qu'il aura tourné le dos, l'on n'en use autrement.

Je sais bien, ma chère Mère, que sainte Thérèse en a usé autrement en quelques-unes de ses fondations ; mais quoi ! c'était une sainte qui avait inspiration de Dieu pour cela. Mais aussi, ma chère Mère, je ne sais si elle en aurait usé de la sorte à l'égard d'un peuple qui aurait aversion des établissements nouveaux et qui l'aurait témoigné en plusieurs rencontres. C'est pourquoi je supplie derechef votre charité sans mesure d'agréer ce que je vous propose avec toute l'humilité et le respect qui m'est possible et de le proposer à mondit sieur le commandeur, comme aussi de lui dire que très volontiers je trouve bon qu'il prenne les quatre mille cinq cents livres qui sont entre les mains de nos chères sœurs de Sainte-Marie [5], où le bon Monseigneur de Troyes nous fit ouverture de les mettre. J'écris à Monsieur Dufestel à cet effet qu'il fasse délivrer ladite somme à mondit sieur le commandeur lorsqu'il commandera.

---

5. Du couvent de la Visitation de Troyes.

Pour le regard de l'augmentation de la fondation de Genève [6], certes, ma chère Mère, je ne puis vous exprimer la reconnaissance que Notre-Seigneur m'en donne ; et pource que je suis si mal gracieux que je ne le sais pas bien témoigner dans les rencontres, je vous supplie très humblement, ma chère Mère, de m'aider à l'en remercier et à l'assurer de mon obéissance. Et pour vous, ma chère Mère, pource que je ne suis pas digne non plus de vous faire un remercîment digne de toutes les grâces que nous recevons incessamment de votre charité, je prie Notre-Seigneur, ma chère Mère, qu'il le vous fasse lui-même et qu'il soit notre remercîment, et suis, en son amour et celui de sa sainte Mère, ma très chère Mère, votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Suscription : A ma Révérende Mère ma Révérende Mère de la Trinité, supérieure des carmélites du faubourg de Troyes, à Troyes.

393. — A LOUISE DE MARILLAC

Ce mercredi matin. [1639 [1].]

J'ai été consolé de voir la lettre d'Angers et pense qu'il ne faut pas différer à envoyer les filles, quoique l'acte ne soit pas fait ; en tout cas, l'on sera toujours sur ses pieds. Mais j'ai de la peine de ce que vous me mandez du reste. O Jésus ! Mademoiselle, il n'est pas temps. Seigneur Dieu ! vous faites trop de besoin au monde !

---

6. D'Annecy, au diocèse de Genève. Le siège épiscopal d'Annecy fut établi en 1822.

Lettre 393. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Les sœurs destinées à l'hôpital d'Angers quittèrent Paris en novembre. Cette lettre précède de peu leur départ.

Au nom de Dieu, faites votre possible pour vous bien porter et traitez-vous mieux. Si je le puis, j'aurai le bien de vous voir ce soir, sinon demain, Dieu aidant.

Monsieur votre fils me dit, hier au soir, qu'il s'en allait trouver Monsieur de Saint-Nicolas pour l'examen [2]. Il paraît tout à fait déterminé. Il ne vous est point allé voir, à cause que son manteau long s'est déchiré en passant en quelque lieu ; il le fera raccommoder. Peut-être ne vous veut-il aller voir qu'étant lié à l'Eglise, ainsi qu'il vous a mandé. Soyez bien gaie, au nom de Dieu. Je suis, en son amour, v. s.

V. D.

Je pense que vous avez bien choisi, touchant les Lorraines, et que l'autre grande, dont vous me parlez, fera bien.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

394. — A LOUISE DE MARILLAC

[Entre 1636 et 1648 [1].]

Votre médecine, Mademoiselle, m'a fait faire neuf opérations. Les eaux ne m'ont jamais profité pendant la fièvre à Forges ni ici. Nous en essayerons néanmoins ; car nous en avons céans à votre service, si vous en avez besoin. Ma petite fiévrotte est, comme vous dites, double-tierce ; mais vous savez qu'en cette saison je l'ai pour l'ordinaire double-quarte et l'ai déjà eue telle cet automne.

---

2. Les règlements diocésains prescrivaient aux ordinands de passer l'examen devant Messieurs de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. (Cf. Schœnher, *op. cit.*, t. II, p. 650.)

Lettre 394. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Dates de l'entrée de Madame Turgis en communauté et de sa mort.

Vous ferez bien de faire venir Madame Turgis.

Je vous supplie me mander combien il reste encore de petites filles. Mais pour votre mal de tête, que faites-vous ? Je pense bien que peut-être vous avez besoin encore de vous purger un peu.

Je suis bien aise de ce que vous me dites de votre petite peine. Or sus, Notre-Seigneur sera votre consolation, comme je l'en prie de tout mon cœur, et vous de faire votre possible pour cela.

Je suis, en son amour, votre très humble serviteur.

V. D. P.

395. — A LOUISE DE MARILLAC

[Entre 1636 et 1642 [1].]

Je dois aller tantôt à La Chapelle. S'il est besoin que j'aille chez vous, vous me le manderez, s'il vous plaît. Je suis bien aise de n'y aller point autrement, selon la résolution que nous en avons prise dès le commencement.

396. — A NICOLAS SANGUIN, ÉVÊQUE DE SENLIS

Paris, 13 septembre 1639.

Monseigneur,

La charité dont il vous plaît honorer notre petite congrégation de la Mission, me donne la confiance de vous supplier très humblement d'avoir agréable de donner un dimissoire *ad omnes ordines* à Michel Dupuis, acolyte de votre diocèse et qui est de notredite congréga-

---

Lettre 395. — Abelly, *op. cit.*, t. III, chap. XX, 1re éd., p. 305.
1. Dates extrêmes du séjour de Louise de Marillac à La Chapelle.

Lettre 396. — Reg. 1, f° 63 v°. Le copiste note que l'original était de l'écriture de saint Vincent.

tion [1]. Il fait son cours en philosophie et a étudié en théologie et est, par la grâce de Dieu, de bonnes mœurs et d'espérance pour servir Dieu utilement parmi les pauvres gens des champs. C'est, Monseigneur, ce qui me donne la confiance de vous faire cette très humble supplication avec toute l'humilité et le respect qui m'est possible, et de renouveler ici les offres de mon obéissance, qui suis, en l'amour de N.-S., Monseigneur, votre...

Le jeune homme n'a qu'un titre de cent ou de 50 livres ; j'espère le faire recevoir à cela.

397. — A LOUISE DE MARILLAC

Bon soir, Mademoiselle. Je vous prie de penser aux points que je dois traiter demain [1] et de me le mander entre ci et huit heures et demie du soir, comme aussi l'état de votre santé.

Je vous remercie très humblement de votre présent et vous prie me mander lequel des deux chapelets est celui qui a servi à feu Madame la générale [2].

398. — A LOUISE DE MARILLAC

... Je vous souhaite le bon jour, ayant encore le cœur plein de consolation de la conférence de nos bonnes Filles de la Charité. Il me semble que jamais je n'ai plus

---

1. Michel Dupuis, né à Ver (Oise), reçu dans la congrégation de la Mission le 29 mars 1639 à l'âge de vingt-trois ans. Bien qu'il ne fût encore que simple clerc en 1646, saint Vincent l'occupait alors au séminaire de Cahors.

Lettre 397. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Pour la conférence qui devait se faire chez les Filles de la Charité.

2. François-Marguerite de Silly, épouse de Philippe-Emmanuel de Gondi, ancien général des galères.

Lettre 398. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

admiré la bonté de Dieu ni sa conduite, que j'ai fait et que je fais encore en cette occasion. O Mademoiselle, qui nous donnera assez d'humilité pour regarder notre place au fond des enfers, si nous ne sommes fidèles à ses desseins éternels pour le servir selon son désir, et ne nous abandonnons entièremeent à sa conduite si admirable et si aimable !

399. — A LOUISE DE MARILLAC.

Si vous désirez que j'aie le bien de vous voir en votre maladie, mandez-le-moi. Je me suis imposé la loi de ne vous aller voir sans être mandé pour chose nécessaire ou fort utile.

400. — A LOUISE DE MARILLAC

Ce vendredi matin.

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je n'ai jamais vu une mère si fort mère que vous ; vous n'êtes point quasi femme en autre chose. Au nom de Dieu, Mademoiselle, laissez votre fils au soin de son Père, qui l'aime plus que vous, ou, pour le moins, ôtez-en l'empressement. Je m'en vas envoyer aux Bons-Enfants, pour savoir, sans faire semblant de rien, l'état de cet affaire et le vous ferai dire.

Bon jour, Mademoiselle. Je suis v. s.

V. D.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

Lettre 399. — Abelly, *op. cit.*, t. III, chap. xx, p. 306.
Lettre 400. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

401. — A LA MERE DE LA TRINITÉ

Ma très chère Mère,

La grâce de l'union des cœurs de Jésus-Christ soit avec vous [1].

J'ai reçu celle qu'il a plu à votre charité de m'envoyer, de laquelle je vous remercie très humblement, comme aussi de toutes les bontés dont il plaît à votre chère âme d'user envers la mienne chétive et vers cette pauvre compagnie, et prie N.-S., qui vous a donné si abondamment part à son esprit, qu'il la vous augmente à l'infini pour votre récompense, étant bien marri, ma très chère Mère, de la peine que je vous ai donné sujet d'avoir dans le rencontre de cet affaire. Mais quoi ! la charité est patiente. O ma chère Mère, que vous avez sujet d'espérer un beau fleuron à votre couronne par la patience que votre charité exerce vers nous en cet affaire ! C'est aussi la prière, ma chère Mère, que je fais à Notre-Seigneur et à vous, de ne vous pas lasser de nous supporter dans la peine que vous avez pour nous.

M. Dufestel me mande que la bonté de M. le commandeur se démet de ses sentiments pour s'accommoder à ma misère [2] et que je fasse en sorte que M. le procureur général [3] écrive, et qu'aussitôt il parlera à Messieurs les magistrats. Je vous supplie, ma chère Mère, de l'en re-

---

Lettre 401. — Archives du séminaire Saint-Sulpice à Paris, ancienne copie authentiquée le 12 mars 1772 par l'évêque de Cydon.

1. Cette phrase n'a aucun sens ; le copiste a sans doute mal lu ; n'y avait-il pas sur l'original : La grâce de l'union des cœurs *en* Jésus-Christ soit avec vous ? ou : La grâce de l'union des cœurs de Jésus-Christ *et de Marie* soit avec vous ?

2. Le commandeur de Sillery, peu porté tout d'abord à demander l'assentiment de la ville pour l'établissement de la maison des missionnaires dans le faubourg de Troyes, avait fini par se rendre aux instances et aux raisons du saint.

3. Matthieu Molé.

mercier de ma part, comme je fais avec toute l'humilité qui m'est possible, et de lui dire que je mets cette grâce au rang des plus grandes que j'aie jamais reçues de lui, et que, dans deux ou trois jours, j'aurai le bien d'aller voir M. le procureur général aux champs, où il est, et de le prier d'écrire selon le sens que mondit sieur le commandeur a ordonné à M. Dufestel que la lettre soit faite.

Nos missionnaires destinés pour le diocèse de Genève commencent à se réunir, je dis l'un d'eux, de la maladie de laquelle il sort[4]. J'espère qu'il sera en état de partir au plus tard vers le dixième octobre[5].

Je vous supplie, ma chère Mère, de faire encore nos excuses à M. le commandeur de ce côté-là et de vous assurer que mon âme est pleine de reconnaissance des obligations que nous vous avons, et que vous serez, ma chère Mère, dans le temps et dans l'éternité, et moi, en l'amour de Notre-Seigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL

De Paris, ce 27 septembre 1639.

402. — A LOUISE DE MARILLAC

Mademoiselle,

Il faut agir contre ce qui fait peine, et briser son cœur ou l'amollir pour le préparer à tout. Il y a apparence que Notre-Seigneur veut prendre sa part de la petite

4. Cette phrase est inintelligible par suite d'une mauvaise lecture du copiste.

5. D'après le contrat de fondation, saint Vincent devait envoyer deux de ses prêtres à Annecy avant le 15 septembre. Nous voyons ici que des circonstances indépendantes de sa volonté retardèrent leur départ.

Lettre 402. — Abelly, *op. cit.*, t. III, chap. v, sect. 1, p. 37.

compagnie. Elle est tout à lui, comme je l'espere, et il a droit d'en user comme il lui plaira. Et pour moi, mon plus grand désir est de ne désirer que l'accomplissement de sa sainte volonté. Je ne puis vous exprimer combien notre malade[1] est avant dans cette pratique ; et c'est pour cela qu'il semble que Notre-Seigneur le veuille mettre dans un lieu où il pourra continuer plus heureusement durant toute l'éternité. Oh ! qui nous donnera la soumission de nos sens et de notre raison à cette adorable volonté ! Ce sera l'auteur des sens et de la raison, si nous ne nous en servons qu'en lui et pour lui. Prions-le que vous et moi ayons toujours un même vouloir et non-vouloir avec lui et en lui, puisque c'est un paradis anticipé dès cette vie.

403. — A LOUISE DE MARILLAC

[9 ou 10 octobre 1639[1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je vous remercie très humblement du soin que vous avez de moi. Ma petite fièvre est tierce ; voici le troisième accès. Elle me prit le soir que j'eus le bien de vous voir, pour être descendu au réfectoire incontinent après avoir rendu le petit remède que je pris. Le premier ac-

---

1. Ce malade, « un des principaux prêtres » de la « congrégation et des plus utiles », dit Abelly, était, semble-t-il, de ceux qui prêtèrent leur concours à Louise de Marillac. Ce pourrait bien être Jean de la Salle, mort à Paris le 9 octobre 1639. M. Pémartin pense que cette lettre a été écrite à l'occasion de la maladie d'Antoine Portail en 1660. Ce n'est pas probable ; car Louise de Marillac elle-même était alors à toute extrémité.

Lettre 403. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Cette lettre a été écrite le jour ou le lendemain de la mort de Jean de la Salle.

cès m'ôta le sommeil tout à fait. Le lendemain, comme depuis, je me provoquai à suer, qui a fait que les accès sont diminués, avec ce que j'ai été saigné deux fois, de sorte que celui que j'ai à présent est fort doux. M. notre médecin est d'avis que je me purge mercredi prochain. Je vous prie de nous faire faire la médecine. Celle que vous envoyâtes dernièrement a été inutile, non pas celle que prit M. Blatiron [2], qui s'en est allé avec Monsieur d'Alet [3], car il s'en est fort bien trouvé.

Je vous remercie de l'avis que vous me donnez touchant l'infirmerie et de la part que vous prenez à notre sujet de douleur, et vous recommande notre frère Alexandre [4], auquel l'on donnera à ce soir l'extrême onction, ensemble au serviteur de M. le prieur [5]. Le reste se porte bien, Dieu merci.

Je fus hier fort consolé, sachant que vous vous portez mieux, et prie Dieu qu'il vous redonne la force qu'il faut pour tant de besogne que Notre-Seigneur vous prépare.

Je vous dirai un mot seulement touchant la perte que

---

2. Etienne Blatiron, prêtre de la Mission, né à Saint-Julien-Chapteuil (Haute-Loire) le 6 janvier 1614, reçu dans la congrégation de la Mission le 6 janvier 1638, ordonné prêtre en 1639, placé à Alet (1639-1641), Saintes (1641), Richelieu, Rome (1644-1645), Gênes (1645-1657). Il se signala surtout dans ce dernier poste, où, comme supérieur d'une maison nouvelle, il eut tout à organiser. Saint Vincent voyait en lui un de ses missionnaires les plus accomplis et « un très grand serviteur de Dieu ». (Cf. Abellly, *op. cit.*, t. III, p. 70.) Etienne Blatiron mourut à Gênes le 24 juillet 1657, victime de son dévouement pour les pestiférés. Sa biographie a été publiée dans le t. II des *Notices*, pp. 151-203. On trouve dans le manuscrit de Lyon un rapport sur les vertus adressé à saint Vincent.

3. Nicolas Pavillon avait reçu la consécration épiscopale le 22 août dans l'église de Saint-Lazare. Saint Vincent avait promis d'aller avec lui dans son diocèse. Il ne le put. Le nouvel évêque quitta Paris le 8 octobre, accompagné d'Etienne Blatiron, qui devait diriger son séminaire. E. Dejean fait connaître les incidents de ce voyage. (*Op. cit.*, p. 17.)

4. Alexandre Véronne.

5. Adrien Le Bon.

nous avons faite de feu M. de la Salle et celle que nous sommes en danger de faire, que, par la grâce de Dieu, j'en ai mon cœur en paix, en la vue que c'est le bon plaisir de Dieu. Il me vient parfois quelque appréhension que mes péchés en sont la cause ; mais, voyant en cela même le bon plaisir de Dieu, je l'agrée de tout mon cœur et suis, en l'amour de Notre-Seigneur, v. s.

V. D.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

404. — A LOUIS LEBRETON, PRÊTRE DE LA MISSION, A ROME

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

J'ai reçu la vôtre du 13 septembre et quelques autres auparavant, auxquelles j'ai fait réponse depuis mon retour de Troyes, et vous redirai par celle-ci que j'ai prié M. le curé de Saint-Leu [1], qui a fait le martyrologe français [2], de me donner les mémoires qu'il a de sainte

---

Lettre 404. — L. a. — L'original nous a été communiqué par M. Gloutier, vice-président des hôpitaux de Langres.

1. André du Saussay, né à Paris vers 1589, docteur en l'un et en l'autre droits, controversiste de talent, orateur renommé, écrivain abondant, curé de Saint-Leu et Saint-Gilles (1624-1656), en faveur auprès du roi, qui le prit pour conseiller et prédicateur. Il devint official et grand vicaire de Paris (1643-1655). Proposé par la reine régente en 1649 pour le siège épiscopal de Toul, il ne fut agréé par le Pape qu'en 1656. Il gouverna sagement son diocèse et mourut le 9 septembre 1675, après avoir mérité cet éloge gravé sur sa tombe : *vir clero et populo amabilis.* (*Histoire des Diocèses de Toul, de Nancy et de Saint-Dié*, par l'abbé Eugène Martin, Nancy, 3 vol. in-8, 1900-1903, t. II, p. 236 et suiv.)

2. *Martyrologium Gallicanum*, Paris, 1638, 2 vol. in-f°, ouvrage sans valeur historique.

Vénéranda[3] ; et qu'avant que la présente parte, je le ferai voir encore pour le prier de m'envoyer ce qu'il a, et le vous enverrai par même moyen.

Quant aux frais des missions, vous les ferez, s'il vous plaît, quand vous y irez, voire pour ce bon prêtre siennois aussi, s'il n'insiste au contraire.

Pour les litanies de Jésus, je voudrais bien que vous obteniez la permission de les dire au chœur le matin *media voce sine cantu*, comme nous avons accoutumé.

Quand je vous ai parlé de vous envoyer des missionnaires, ce n'était qu'une simple proposition. Il nous serait impossible, à présent que nous avons augmenté le nombre des missionnaires d'Aiguillon[4], que nous en avons donné quatre pour fonder à Alet et que nous en allons envoyer autres quatre dans le diocèse de Genève, où M. le commandeur de Sillery a fait une fondation, et qu'outre les missionnaires de Toul, nous en avons envoyé à Nancy, à Verdun, à Bar-le-Duc et en allons envoyer à Metz pour assister corporellement et spirituellement le pauvre peuple des champs retiré dans ces villes : corporellement, en leur départant pour cinq cents livres de pain par mois en chaque ville, qui reviennent à deux mille cinq cents livres, qu'il faut que nous trouvions par mois ; et, par la grâce de Dieu, cela n'a point manqué jusques à présent ; et si j'espère que nous n'y manquerons pas ; pour le moins avons-nous du fonds pour cette année ; et spirituellement, en leur enseignant à tous les choses nécessaires à salut et leur faisant faire une confession générale de toute leur vie passée d'abord et continuer de deux ou de trois en trois mois. Notre frère Matthieu, qui fait des merveilles

---

3. Sainte Vénérande eut la tête tranchée à Rome, sous la persécution d'Antonin, le 14 novembre, jour où l'Eglise célèbre sa fête.

4. Ou plutôt La Rose, près d'Aiguillon.

pour cela, selon la grâce que Notre-Seigneur lui a donnée toute spéciale, a pensé qu'il ferait bien d'en amener en France le plus qu'il pourra. Il en emmena cent le mois passé, entre lesquels il y avait quarante-six filles, demoiselles et autres, qu'il a conduites et nourries jusques en cette ville, où l'on en a déjà placé la plupart ; et en attendant, l'on les nourrit en une maison où l'on a pris soin des enfants trouvés de cette ville. Quelques bonnes dames[5] font des merveilles pour nous aider en cela. Tout cela posé, vous voyez bien, Monsieur, qu'il nous est impossible de vous envoyer du secours pour le présent ; ce sera quand nous le pourrons. Nous en allons faire partir douze ou treize pour envoyer en ces lieux-là.

Voilà des nouvelles qui vous consoleront ; mais en voici une qui contristera bien votre cher cœur ; c'est la nouvelle de la mort de notre bon feu M. de la Salle, qui alla à Dieu le jour de saint Denis[6], entre trois et quatre heures du matin, en suite d'une fièvre pourprée, en laquelle il a été si attaché à la volonté de Dieu qu'il n'en est pas sorti un moment, de sorte qu'il se peut dire que sa mort a répondu à sa vie. Un jour avant mourir, il tira sa chemise, pour mourir nu, avec tant de propreté que chacun a admiré comme quoi un corps qui ne remuait plus il y avait deux jours, avait pu faire cela. Et en effet, je lui demandai pourquoi il s'était mis nu, et il me fit une réponse non articulée, que je n'entendis pas ; mais M. Dehorgny nous dit qu'il croyait qu'il l'avait fait pour imiter saint François[7] ou, pour mieux dire, Notre-Seigneur, pource qu'il le vit, l'année passée, fort touché de cet acte de saint François, le jour que l'on en lisait la vie.

---

5. La duchesse d'Aiguillon surtout.
6. 9 octobre.
7. Saint François d'Assise.

Notre-Seigneur semble n'en vouloir pas demeurer là, car, à l'heure que je vous parle, nous avons deux de nos frères dans l'extrême-onction, dont notre cher et admirable frère Alexandre [8] en est l'un. Je recommande à vos prières le mort et les vivants, et vous prie de nous faire dépêcher l'autel privilégié avec la dispense du nombre préfix de neuf messes. Il s'en dit pour l'ordinaire des quinze ou vingt ; mais il arrive parfois, quand l'on va à la mission, qu'on n'est ici que quatre ou cinq prêtres. Monseigneur le cardinal [9] vient d'envoyer céans pour faire demander si nous en avons un, avec ordre d'y faire dire des messes pour feu Monseigneur le cardinal de la Valette [10].

Mon Dieu, Monsieur, que cette supplique est longue à faire[11] ! Je vous supplie, Monsieur, de la hâter ; et, quoi que die ce bon prélat et plusieurs autres, *standum est proposito.* Je viens de parler de cet affaire avec notre bon M. Callon, qui estime, comme moi, la chose absolument nécessaire, et m'a dit de si bonnes choses pour cela que j'en ai le cœur tout attendri, entre autres l'argument de saint Thomas : *quae applicantur primo et ultimo debent esse immobilia.* Ce bon M. Callon, c'est un docteur en théologie qui travaille incessamment à la mission devers Aumale. Faites donc, Monsieur, je vous en supplie. Je ne sais s'il n'aurait pas été à souhaiter que vous vous fussiez adressé d'abord à Monseigneur

---

8. Le frère Alexandre Véronne.

9. Le cardinal de Richelieu.

10. Louis de la Valette de Nogaret avait occupé le siège de Toulouse de 1614 à 1627 et reçu le chapeau de cardinal en 1621. Son humeur martiale lui fit accepter le commandement des armées du roi, qu'il conduisit en Allemagne, dans les Pays-Bas et en Italie. Il mourut à Rivoli, près de Turin, le 28 septembre 1639.

11. Cette supplique avait trait à l'organisation de la congrégation de la Mission, dans laquelle le fondateur voulait introduire la pratique des vœux.

le cardinal Antonio [12], ni si la personne que vous savez n'en veut pas faire une vache à lait pour avoir encore de l'argent, ou service qui l'équivale. Plût à Dieu que vous eussiez quelque autre moyen en main pour faire la chose, c'est la pensée de M. de Cordes, pourvu que cela se peut sans rien gâter ! Ceci soit dit à l'oreille de votre cœur et non jamais à aucun autre. Que si vous trouviez du danger au changement des moyens, *in nomine Domini*, tenez-vous à celui que vous avez. Voyez-vous, Monsieur, nous sommes mortels. Je ne la puis pas faire longue, car j'entrerai au mois d'avril prochain en ma soixantième [13]. Ajoutez à cela les accidents qui peuvent arriver. Le médecin vient de sortir d'avec moi, qui me vient de dire

---

12. Antoine Barberini, neveu du Pape Urbain VIII, n'avait que vingt ans quand il entra au Sacré Collège en 1627. Il fut chargé de plusieurs légations. Louis XIII le nomma protecteur des affaires de France en cour de Rome. Les démarches qu'il fit pour empêcher l'élection d'Innocent X n'ayant pas abouti, il vint en France, obtint en 1652 l'évêché de Poitiers et en 1657 l'archevêché de Reims. Il mourut à Nemi, près de Rome, le 3 août 1671.

13. Saint Vincent serait donc né en 1581, cinq ans après la date acceptée par tous ses biographes, et son âge ne serait pas celui qui fut gravé sur son tombeau. Nous ne chercherons pas à élucider ici le problème historique que ce désaccord soulève ; nous nous contenterons de noter que le saint n'a jamais varié. Si l'on tient compte de ce fait que, dans sa bouche ou sous sa plume, l'année en cours est considérée comme accomplie, ses divers témoignages sur ce point, (on en compte douze) sont tous parfaitement concordants. (Voir les lettres du 25 juillet 1640 à Pierre Escart, du 21 novembre 1642 à Bertrand Codoing, du 17 septembre 1649 à Etienne Blatiron, du 27 avril 1655 au Pape Alexandre VII, du 15 juillet 1659 au cardinal de Retz, du 24 août 1659 à François Feydin ; la répétition d'oraison du 3 novembre 1656 : les conférences du 6 janvier et du 15 juin 1657 aux Filles de la Charité.) C'est dans cette conviction qu'il déclarait avoir près de quarante-huit ans, le 17 avril 1628, devant les juges chargés d'informer sur les vertus de saint François de Sales, et près de cinquante-neuf ans, le 31 mars 1639, dans sa déposition écrite concernant Saint-Cyran. Auteur de lui, on pensait de même, puisqu'à la fin de 1659 le Père de Gondi lui attribue soixante-dix-neuf ans (lettre des frères Chandenier à saint Vincent, du 10 septembre 1659) et que son secrétaire le frère Louis Robineau, dans un manuscrit composé après 1660 (Arch. de la Mission, p. 85), l'appelle « un vieillard de près de quatre-vingts ans ».

que voilà M. Dehorgny qui a la fièvre. Pour celle que j'ai à présent, c'est mon ordinaire.

Je suis plus touché que je ne vous puis dire de l'heureux rencontre que vous avez fait de ce bon prêtre siennois. O Monsieur, que je le serais parfaitemeent s'il plaisait à la bonté de Dieu de l'unir à vous en son esprit ! Je le dis *positis ponendis* ; il me semble que Notre-Seigneur me fait la miséricorde de ne pas convoiter les hommes que lorsque sa providence les attire. Hélas ! Monsieur, que nos souhaits sont vains et fautifs ! Je prie Notre-Seigneur cependant qu'il donne sa bénédiction sur la nouvelle vie que vous allez commencer ensemble dans votre maison et à la mission à laquelle je me persuade que vous êtes maintenant. J'ose me donner la confiance de le saluer très humblement avec tout le respect et la révérence que je lui dois, et me recommander à ses saintes prières. Je salue pareillement cet autre bon prêtre duquel vous me parlez pour faire peut-être le troisième.

Vous m'avez parlé du R. P. Garanita quasi par toutes les lettres et de tout le bien qu'il fait ; mais je ne sais si vous m'avez mandé de quel Ordre il est. Quoi que ce soit, je ne puis que louer Dieu de la grâce qu'il vous fait, comme aussi de celle que vous a faite ce bon prélat qui fait cette académie d'ecclésiastiques. Je prie Notre-Seigneur qu'il verse ses bénédictions sur eux de plus en plus.

Jésus ! Monsieur, que je suis consolé du mémorial que vous avez présenté pour avoir la faculté de travailler, et des indulgences pour la Compagnie ! Je vous prie de me l'envoyer dès que vous l'aurez obtenu. O Monsieur, que je sens tendrement la grâce que vous a faite en cela Monseigneur le cardinal Bagni et que je prie Dieu de bon cœur qu'il le conserve longues années ! Je vous dirai deux choses de lui : l'une, que je n'ai jamais vu une bonté plus rapportante à celle du bienheureux

François de Sales, évêque de Genève, que la sienne ; l'autre, que je garde son portrait fort chèrement ; et n'en ai point d'autre que le sien et celui de notre bienheureux prélat. Je vous supplie, Monsieur, de l'assurer de mon obéissance, d'avoir soin de votre santé et de m'aider par vos prières pour obtenir miséricorde devant sa divine Majesté pour moi et de lui demander la grâce de mieux vivre pour bien mourir, comme a fait Madame la présidente Goussault, qui a fait un divin usage de la maladie qui a précédé sa mort, qui a été longue et douloureuse, et est morte avec joie et jubilation.

Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL.

De Paris, ce 12 octobre 1639.

Suscription : A Monsieur Marchand, banquier en cour de Rome, pour rendre, s'il lui plaît, à Monsieur Lebreton, prêtre de la Mission, à Rome.

405. — A UN PRÊTRE DE LA MISSION

[Octobre 1639 [1].]

Or sus, Monsieur, élevez votre cœur à Dieu et recevez dans l'acquiescement de son bon plaisir la triste nouvelle que je m'en vas vous donner. Il a plu à la divine bonté de retirer à lui le bon Monsieur de la Salle. Il mourut le jour de saint Denis, entre 3 et 4 heures du matin, d'une fièvre pourpreuse, le 14e jour de son mal. Sa mort a répondu à sa vie. Il a eu un perpétuel acquiescement au bon plaisir de Dieu depuis le commencement

---

Lettre 405. — Ms. de Lyon.

1. Mois et année de la mort de Jean de la Salle.

de sa maladie jusqu'à la fin, sans aucune pensée contraire. Il avait toujours craint la mort ; mais, comme il vit dès le commencement qu'il l'envisageait avec plaisir, il me dit qu'il en mourrait, parce, disait-il, qu'il m'avait ouï dire que Dieu ôte à la fin l'appréhension de la mort à ceux qui l'ont eue pendant leur vie et qui ont exercé la charité envers les pauvres. Je ne puis vous dire les sentiments de dévotion qu'il a laissés à la compagnie. L'on était pour lors dans la retraite et, au rapport de l'oraison, chacun disait ce qu'il lui avait ouï dire de plus édifiant et rapportait les vertus qu'il lui avait vu pratiquer ; ce qui nous a donné sujet de faire des conférences sur cela même. Nous fîmes avant-hier la première et continuerons vendredi prochain. Vous ne sauriez vous représenter les effets de cette conférence. J'avais difficulté à cela ; mais, considérant que l'esprit de l'Eglise est qu'on s'entretienne des vertus de ceux qui sont morts en Notre-Seigneur, et que pour cela elle a établi des notaires pour recueillir et manifester les combats des martyrs et les saintes actions des confesseurs, les oraisons funèbres qu'on fait à Paris pour les grands et pour toutes sortes de personnes en Provence et en Languedoc, en quelques endroits sur la fosse à son enterrement, un dimanche, après le dîné du jour des obsèques, j'ai pensé que nous pourrions faire cela utilement et en ai consolation. Je désire même que cela se conserve dans l'humilité et la charité chrétienne. Il me semble qu'il y a lieu d'espérer que quelques-uns se corrigeront de leurs défauts et d'autres s'encourageront dans la vertu. Il y en a un de ceux qui parla avant-hier, qui dit qu'il s'était résolu, par la grâce de Dieu et par les prières et l'exemple du défunt, à une chose d'importance, à laquelle il n'avait aucune disposition auparavant. Je pense, Monsieur, que vous ferez bien d'en faire une chez vous, dont le premier point pourra être des motifs de nous

entretenir des bonnes paroles et des bons exemples que nous avons remarqués dans le défunt ; 2e point, quelles sont les paroles que vous lui avez ouï dire ; 3e point, quels exemples.

406. — A LOUISE DE MARILLAC

[13 octobre 1639 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je vous remercie très humblement de votre bonne médecine ; je la pris hier et me fit trois opérations. Monsieur notre médecin est d'avis que j'en prenne encore demain une avec du sirop de rosepale [2]. Je vous supplie très humblement de me faire encore cette seconde charité et de me l'envoyer à ce soir.

J'ai toujours ma petite fiévrotte. Notre frère Alexandre [3] nous donne quelque espérance, et l'autre frère aussi. Le premier a encore le jour de demain, qui est son 14e, un peu à craindre. Monsieur Dehorgny est malade d'une colique avec un peu de fièvre.

Cette petite incommodité me donnera le moyen de penser un peu plus à nos petites affaires de la Charité ; et après cela, si Notre-Seigneur me donne vie, nous y travaillerons à bon escient. Votre lettre me fit voir avant-hier quelque petit regret pour cela dans votre esprit.

Lettre 406. — Manuscrit Saint-Paul, p. 56.

1. C'est la date qui ressort de la comparaison de cette lettre avec la lettre 403. Le saint dit ici qu'il a pris médecine la veille. Il écrivait le 9 ou le 10 octobre : « Notre médecin est d'avis que je me purge mercredi prochain. » Le mercredi suivant était le 12. C'est donc le jeudi 13 qu'il écrit la lettre ci-dessus.

2. Sirop astringent.

3. Alexandre Véronne. Il se remit complètement.

Mon Dieu ! Mademoiselle, que vous êtes heureuse d'avoir le correctif de l'empressement ! Les œuvres que Dieu fait lui-même ne se gâtent jamais par le non-faire des hommes. Je vous prie d'avoir cette confiance en lui et que je suis, en son amour, autant que Notre-Seigneur le veut, Mademoiselle, votre très humble serviteur.

V. D. P.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

407. — A BENOIT BÉGU, PRÊTRE DE LA MISSION, A RICHELIEU

De Paris, ce 28 octobre 1639.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

La Providence de Dieu a jeté les yeux sur vous pour l'aller servir à Notre-Dame de La Rose, au diocèse d'Agen [1], où sont Messieurs Brunet et Savinier.

Je vous envoie un mémoire secret, que vous ne communiquerez à personne qu'à M. Lambert.

La nouveauté de l'emploi vous fera appréhender. Ressouvenez-vous que Notre-Seigneur sera votre directeur et votre direction et que vous pouvez toutes choses avec lui ; Jérémie était un enfant qui ne savait que dire

---

Lettre 407. — L. a. — Original à Martel (Lot) chez les Filles de la Charité.

1. La fondatrice de la maison établie à Notre-Dame de La Rose n'était autre que la duchesse d'Aiguillon. Par contrat du 18 août 1637, elle avait donné une somme de 22.000 livres pour l'entretien de quatre prêtres, à charge par eux de faire des missions, aux quatre fêtes principales de l'année, dans les villes, bourgs et villages de son duché et d'assurer dans leur chapelle une messe quotidienne pour elle et les siens. (Arch. Nat. MM 584.)

à Dieu : *Domine, nescio loqui* ; et que cependant le dessein de Dieu était de s'en servir en l'affaire le plus important que Sa Majesté eût pour lors à l'égard de son peuple, et que vous avez sujet d'espérer les mêmes grâces qu'il lui fit, si, comme lui, quoi qu'on fasse, vous répondez dans son esprit d'humilité à votre vocation. J'espère cela de sa bonté et de la reconnaissance qu'il me semble que vous avez de votre indignité et insuffisance, et suis, en son amour et celui de sa sainte Mère, votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL.

M. Bécu [2], qu'on nomme à Nancy M. de Montigny, se porte bien et fait des merveilles à l'entour de quatre cents pauvres, qu'il nourrit corporellement et spirituellement, et frère Hubert [3] fait toujours de mieux en mieux.

Votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL.

408. — A LOUIS LEBRETON

De Paris, ce 15 novembre 1639.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

J'ai reçu la vôtre et la formule de votre supplique ; et l'ayant considérée, ensemble les dispositions présentes de nos seigneurs les prélats, nous avons pensé qu'il

---

2. Jean Bécu.
3. Hubert Bécu.

Lettre 410. — L. a. — L'original se trouve à l'hôpital du Bon-Secours à Metz.

est expédient de leur attribuer la correction des fautes que feront les missionnaires à l'égard des peuples, faisant les missions, comme aussi de leur attribuer la visite et correction des maisons qui se dérègleront scandaleusement, après qu'ils en auront averti le général deux ou trois fois et marqué le dérèglement scandaleux sur lequel ils se doivent corriger, et qu'ils auront fait une information du dérèglement. Et, pource que nous craignons que vous ayez peine d'obtenir la grâce *dimittendi incorrigibiles*, nous avons pensé qu'il sera expédient de demander qu'on ne fasse les vœux solennels et que ceux qui auront [1] fait leurs deux années du séminaire feront les quatre vœux simples, et que ceux qui auront fait leur première année du séminaire feront un bon propos de vivre et de mourir en la compagnie dans la pauvreté, la chasteté et l'obéissance aux évêques *circa missiones* et au supérieur général *circa disciplinam et directionem societatis*, que ces derniers ne pourront se retirer, ni être renvoyés qu'en suite des exercices spirituels, les seconds ne pourront pareillement se retirer, ni être renvoyés qu'après avoir usé de tous les moyens imaginables avant d'en venir là, ni qu'avec l'autorité du Pape ou du général, qu'aux cas que je marquerai, comme aussi tout ce qui est contenu en la présente, par un mémoire que j'espère vous envoyer dans trois jours. C'est pourquoi je vous prie de différer à présenter ladite supplique. Je répondrai par la prochaine à tout ce que vous me mandez par la vôtre, qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Suscription : A Monsieur Monsieur Marchand, ban-

---

1. Première rédaction : les vœux solennels et d'obéissance aux évêques qu'après plusieurs années et que ceux qui auront...

quier expéditionnaire en cour de Rome, pour rendre, s'il lui plaît, à Monsieur Monsieur Lebreton, prêtre de la Mission, à Rome.

409. — A LOUISE DE MARILLAC

De Richelieu, ce 24 novembre 1639.

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Les dysenteries de ce quartier dégénèrent en contagion. Les magistrats de cette ville viennent d'envoyer quérir M. Lambert, leur curé, pour aviser à l'ordre qu'il faut tenir en cette ville pour la peste, qui y est en trois endroits. Cela me donne sujet de vous prier de différer votre voyage, quoique j'aie mandé à M. l'abbé de Vaux, grand vicaire d'Angers [1], que vous y pourriez être vers

---

Lettre 412. — Manuscrit Saint-Paul, p. 56.

1. Guy Lasnier, mort le 20 avril 1681 à l'âge de soixante-dix-neuf ans, fut l'un des ecclésiastiques les plus remarquables de l'Anjou au XVIIe siècle. Il n'avait longtemps songé qu'à satisfaire sa vaine gloire et sa passion pour la chasse et autres amusements mondains. Pourvu le 29 février 1627 de l'abbaye de Saint-Etienne de Vaux en Saintonge, nommé en 1628 vicaire général d'Angers, puis chanoine de Notre-Dame de Paris, il continua, malgré les obligations que lui imposaient ces dignités, de mener une vie fort peu ecclésiastique. En 1632, il eut, comme bien d'autres, la curiosité de voir les faits étonnants qui se passaient au couvent des Ursulines de Loudun. Mal lui en prit. Une des religieuses, dit-on, pénétrant dans sa vie intime, dévoila, à sa grande confusion, des fautes dont il n'avait jamais parlé à personne. Dès lors, ce fut un homme nouveau. En 1635, il vint faire une retraite à Saint-Lazare et y connut saint Vincent de Paul, avec qui il resta en relation. Il eut aussi des rapports avec sainte Chantal, Jean-Jacques Olier, le P. Surin et le baron de Renty. Il établit dans sa ville d'Angers un couvent de la Visitation, dota richement le séminaire et fonda dans son diocèse les conférences ecclésiastiques. Les Filles de la Charité de l'hôpital d'Angers n'eurent pas de protecteur plus dévoué et de conseiller plus éclairé. Il reçut dans sa maison saint Vincent, Louise de Marillac et Jean-Jacques Olier.

Il ne nous reste plus qu'une seule des lettres que saint Vincent lui

le commencement du mois prochain [2]. Attendez notre retour, Mademoiselle, je vous en prie, et nous verrons.

Je suis en cette ville, il y a deux jours, et ai vu sœur Louise en passant dans l'église ; elle est ravie dans l'espérance de vous voir. Je n'ai point encore vu notre sœur Barbe [3]. Les choses vont mieux, Dieu merci [4].

J'espère partir de cette ville dans trois ou quatre jours [5] et d'être à Paris vers le dix ou douze du mois prochain, et suis cependant, dans l'espérance de vous y trouver, en l'amour de Notre-Seigneur...

410. — A LOUISE DE MARILLAC

[30 novembre 1639 [1].]

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je ne puis répondre à toute votre lettre ; je l'ai per-

écrivit. Celles de Louise de Marillac sont nombreuses ; on en compte une centaine. (Cf. *Les vies des saints personnages d'Anjou*, par Dom Chamard, Paris, 1863, 3 vol. in-12, pp. 279-303.)

2. Pour la fondation d'Angers.

3. La sœur Barbe et la sœur Louise étaient à Richelieu depuis le mois d'octobre de l'année précédente.

4. Une lettre de Louise de Marillac (lettre 11) nous apprend que Barbe et Louise ne s'accordaient pas. Sœur Louise était trop indépendante, et sœur Barbe ne se montrait pas assez cordiale à son égard.

5. Saint Vincent fut retenu à Richelieu jusqu'au 5 décembre. (Voir la lettre 411.)

Lettre 409. — L. a. — L'original, trouvé après sa mort (1807) dans les papiers de Jean-François Daudet, prêtre de la Mission, a été donné aux Filles de la Charité de la rue de Vaugirard, 80, Paris, qui le possèdent encore aujourd'hui.

1. Dans la lettre du 24 novembre, saint Vincent annonce à Louise de Marillac sa récente arrivée à Richelieu et son intention d'y rester encore trois ou quatre jours ; dans celle-ci, écrite un mercredi, il parle de son prochain départ. Le 24 novembre étant un jeudi, nul doute que la lettre ci-dessus ne soit du 30. Le saint n'était plus à Richelieu le mercredi suivant.

due. Puisque Notre-Seigneur vous donne mouvement d'aller à Angers, allez-y *in nomine Domini* ; ce qu'il garde est bien gardé [2].

Aussi bien Madame Traversay a toujours sa difficulté. Cela m'a fait penser que peut-être Notre-Seigneur veut que l'œuvre [3] se fasse par soi-même et de soi-même sans mélange.

S'il vous plaît de prendre le coche de Châteaudun, vous passerez par Chartres et y pourrez faire votre dévotion en passant [4]. De Châteaudun vous avez onze lieues jusques à Orléans et peut-être moins jusques à Notre-Dame de Cléry [5], où passe la rivière, ou auprès, si me semble. Vous éviterez par ce moyen le pavé, excepté trois ou quatre lieues près d'Orléans, où je vous conseille d'aller passer ; et pour y aller, faudra que vous louiez une charrette à Châteaudun. Le coche ne vous coûtera rien pour cela ; il est de céans.

J'ai dit à notre frère Louistre qu'il vous baille les places que vous demanderez ; il partira mardi. Voyez si vous le pourrez pour ce jour-là.

Nous avons assez parlé de la manière de traiter avec ces Messieurs, qui est à la charge de changer les filles et qu'il n'y en aura point d'autres avec elles. J'écrirai de cela à Monsieur l'abbé de Vaux, qui est le grand vicaire qui dirige cet affaire.

Il faudra bien, au retour, que vous visitiez la Charité de Richelieu, qui est à huit lieues de Saumur, où est Notre-Dame des Ardilliers ; et de Richelieu vous repren-

---

2. La peste faisait alors des ravages à Angers et à Richelieu ; et pour ce motif le saint avait d'abord conseillé à Louise de Marillac de retarder son voyage.

3. Peut-être l'œuvre des Enfants trouvés.

4. Grande était la dévotion de saint Vincent et de Louise de Marillac à Notre-Dame de Chartres ; ils firent maintes fois ce pèlerinage pour recommander leurs œuvres à Marie.

5. Aujourd'hui chef-lieu de canton dans le Loiret.

drez le carrosse de Tours, qui est à dix grandes lieues de Richelieu par deçà. Dès que vous serez arrivée à Orléans, vous enverrez sur les ports pour trouver un bateau, que vous ne prendrez pas exprès. A Angers, vous vous logerez selon l'adresse que vous donnera M. Grandnom, par lequel et par Madame Lotin vous ferez écrire à ses parents et amis à Angers, qui vont aller outre l'intention de feu Madame Goussault, et qu'elle recommanda beaucoup en sa maladie à ce qu'ils vous assistent. Vous y verrez aussi les filles de Sainte-Marie de ma part [6].

Je vous envoie le petit règlement [7], que vous ferez mettre au net et changerez ce qu'il faudra. Peut-être que je vous trouverai, en revenant, à Tours ou par les chemins. Je prie Notre-Seigneur cependant qu'il vous conduise par la main lui-même, qu'il bénisse votre voyage et ramène en parfaite santé, et suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Mademoiselle, votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL.

A Richelieu, ce mercredi matin.

Ecrivez-moi, s'il est besoin, par homme exprès à Fréneville où je serai deux jours ou par là. S'il y a quelque réponse qui presse, je la vous enverrai aux filles de Sainte-Marie d'Orléans.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

---

6. La supérieure du monastère de la Visitation d'Angers était la Mère Claire-Madeleine de Pierre, professe du premier monastère de Paris, où saint Vincent l'avait connue.

7. Les Filles de la Charité conservent dans leurs archives la minute de ce règlement, écrite en entier de la main du saint.

411. — A LOUISE DE MARILLAC

Du 12 [décembre [1]] 1639.

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

J'arrivai hier au soir tout tard et vis votre lettre de Saumur, la première entre plusieurs. O mon Dieu ! que je suis en peine de vous et de vos filles ! J'espérais vous trouver ici à cause de la défluxion que [vous] m'avez mandé qui vous avait prise. Nous verrons au ciel pourquoi la Providence en a disposé de la sorte. Cependant je vous supplie sur toutes choses de vous bien conserver parmi les grands dangers que vous rencontrerez à Angers [2].

Voici la réponse à ce que vous demandez. J'aimerais mieux que vous logeassiez à la ville que dans la maison [3] et pense qu'il est expédient que vous ne receviez rien de votre voyage. Notre-Seigneur y pourvoira, s'il lui plaît. Il serait bien à souhaiter que les filles fussent seules dans l'hôpital ; il est à craindre que la présence de cette demoiselle ne soit un sujet d'embarras. L'on ne m'avait point dit cela. Nous aurions stipulé autrement si je l'eusse su. Il sera pourtant fâcheux de la faire sortir en présence. Quel remède ? Votre prudence en usera selon qu'elle jugera pour le mieux [4].

Je suis bien aise que vous ayez emmené la petite

Lettre 411. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Le texte porte « novembre ». Il y a eu certainement distraction, comme on peut s'en convaincre en comparant cette lettre avec la lettre 409.

2. La peste y faisait de nombreuses victimes.

3. Peut-être à l'hôpital, où elle devait installer les sœurs.

4. Louise de Marillac chercha pour cette personne une autre situation hors de l'hôpital, et il est probable qu'elle aboutit. (Cf. *Lettres de Louise de Marillac*, lettre 12.)

Jeanne[5]. Si vous avez besoin de quelque autre fille pour revenir, vous pourrez mander à sœur Barbe qu'elle vous aille voir à Saumur, à Chinon ou à Tours avec sœur Louise[6], et qu'elles vous amènent la bonne fille qui s'est présentée là à moi pour être de la Charité.

J'ai un peu de peine que vous alliez à Richelieu, à cause de la maladie qui y est. Nos chères sœurs ont cessé la visite des malades et les écoles. Il mourut, le lundi que je partis, une petite fille qui avait été à leur école le samedi auparavant. Que si vous y allez, n'y soyez qu'un jour, je vous en prie.

Votre lettre a fait des merveilles à l'égard de vos filles[7], et sont bien à présent et contentes, pourvu qu'elles vous voient. Nous y avons laissé un de nos prêtres et un frère séparés pour assister les pestiférés.

Je trouve fort bon que notre sœur Barbe visite celles d'Angers et je vous promets, Dieu aidant, de voir celles de La Chapelle et, si je le puis, les Enfants trouvés aussi[8]. Je n'ai encore pu voir M. votre fils ; ce sera au premier jour et vous pouvez croire que je suivrai vos sentiments, pourvu que vous ayez bien soin de votre santé, que je recommande à Notre-Seigneur de tout mon cœur, étant en son amour, Mademoiselle, [votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL.]

---

5. Jeanne Lepeintre.
6. La compagne de Barbe à Richelieu.
7. Barbe et Louise. Louise de Marillac leur avait adressé de Paris, le 26 octobre, une lettre de reproches et de conseils (*Lettres de Louise de Marillac*, lettre 11), que Mgr Baunard reproduit en grande partie (*op. cit.*, p. 245).
8. Les sœurs des Enfants trouvés.

412. — A NICOLAS DUROT, PRÊTRE DE LA MISSION, A TOULOUSE

Décembre 1639.

J'ai reçu votre lettre de Toulouse et ai rendu grâces à Dieu de vous y avoir conduit. J'arrivai à Richelieu deux ou trois jours après votre départ et fus bien contristé de ne vous y pas trouver. J'y ai fait la visite et ai vu l'état des choses et ce qui s'y est passé jusqu'à maintenant. Je vous supplie, Monsieur, au nom de N.-S., de reprendre l'esprit qu'il vous avait donné à Saint-Lazare. Jamais personne n'y a été à plus grande édification. Je prie Dieu qu'il vous fasse la grâce d'en donner autant de delà. M. de Sergis vous a désiré à l'exclusion de tout autre ; ce qui vous doit faire connaître l'estime et l'affection qu'il a pour vous. Il me mande qu'il vivra en frère avec vous. Je vous supplie, Monsieur, d'honorer la direction de Notre-Seigneur en sa personne, de l'estimer, de l'affectionner et de lui obéir en cette qualité. Oh ! que la direction de ceux qui nous aiment et qui nous estiment est douce et que ce nous est un grand attrait pour entrer dans tous leurs sentiments ! Si nous étions bien mortifiés, nous serions indifférents en ce point ; et selon la règle de la volonté de Dieu, nous devrions préférer les plus exacts aux plus acquiesçant à nos humeurs ; et comme je vous ai vu fort tendrement affectionné à l'heureuse pratique de la divine volonté, j'espère que, quand votre nature ne trouvera pas son compte dans l'exactitude d'un directeur, la pratique fidèle de la volonté de Dieu vous fera supporter, pour l'amour de lui, toutes les petites difficultés qui vous pourront arriver ; car nous n'en manquons jamais avec

---

Lettre 412. — Reg. 2, p. 279.

qui et en quelque lieu que nous soyons. Si nous sommes contraires bien souvent à nous-mêmes, comment n'aurions-nous pas de petites aversions, des rencontres et des aliénations avec un autre ? L'un des actes principaux de la charité, c'est de supporter notre prochain ; et il faut tenir pour maxime indubitable que les difficultés que nous avons avec notre prochain viennent plutôt de nos humeurs mal mortifiées que d'autre chose.

Je ne vous dis que ceci, Monsieur, quoique j'aurais à vous dire beaucoup d'autres choses touchant la sainte dilection, pource qu'elle est un état si parfait que celui qui a le bonheur de l'avoir est pour vivre comme dans un petit paradis en ce monde et pour avoir la gloire éternelle en l'autre, etc.

413. — A UN DIACRE DE LA MISSION, AUX BONS-ENFANTS

15 décembre 1639.

Ne pouvant avoir le bien de vous aller voir, comme je vous l'avais mandé, je vous prie par ces lignes de ne point céder à la tentation qui vous détourne de prendre le saint ordre de prêtrise, pour auquel parvenir vous avez fait quasi tout ce que vous avez fait depuis que vous êtes au monde. Disposez-vous-y donc, je vous en prie, pour le recevoir à cette ordination. Si vous différiez davantage, vous priveriez Dieu de la gloire qu'il en prétend, les bienheureux de la consolation qu'ils en auraient, les âmes du purgatoire du soulagement qu'elles en recevraient et toute l'Eglise militante des grâces que vous lui obtiendrez par vos sacrifices ; et qui pis est, vous réjouiriez le diable d'avoir eu le pouvoir de vous détourner de faire tous ces biens. De penser que vous en soyez une

---

Lettre 413. — Reg. 2, p. 280.

autre fois plus digne, ô Jésus ! il ne le faut pas espérer. De ne le faire jamais, Dieu vous garde d'avoir à répondre de cela devant Dieu ; ce serait enfouir le talent qu'il vous a mis en main, auquel cas les Saintes Ecritures vous menacent d'un horrible châtiment. De dire que vous n'êtes pas capable d'un tel ordre et ne le serez jamais, je l'avoue, mon très cher frère, eu égard à l'infinie sainteté de l'œuvre ; mais, eu égard à notre misère, espérez que Notre-Seigneur sera votre capacité, comme il sera lui-même le sacrificateur avec vous.

414. — A LOUISE DE MARILLAC

Paris, 17 décembre 1639.

Mademoiselle,

J'ai reçu, hier au soir, la vôtre, du jour de saint Nicolas [1], laquelle me porte une fort sensible consolation en suite de la peine que j'avais du lieu où vous pouviez être et de l'état de votre santé. Béni soit Dieu de ce que vous voilà donc à Angers et logée avec le bon M. l'abbé de Vaux ! Je ne vous répondrai pas par la présente à tout ce que vous me mandez, parce que je n'ai encore pu voir vos filles de La Chapelle et que le messager s'en va partir bientôt.

Je vous ai écrit cette semaine pour répondre à la vôtre de Saumur et adressé ma lettre à M. l'abbé de Vaux, auquel je me suis donné l'honneur d'écrire.

C'est aujourd'hui le samedi des quatre-temps, qui m'oblige à aller dire une messe à Notre-Dame pour la Charité. Après dînée ou demain matin, j'irai à La Cha-

---

Lettre 414. — **Pémartin,** *op. cit.*, t. I, p. 272, lettre 261. Le manuscrit Saint-Paul a reproduit des extraits de cette lettre, p. 58.

1. 6 décembre.

pelle, parlerai à Madame Turgis [2] et commencerai à donner l'ordre pour les filles que vous demandez ; mais je pense qu'il ne faut pas parler à Marie, de Saint-Germain [3], ni à celle de Saint-Paul [4]. Je tâcherai de vous envoyer les autres au plus tôt et parlerai un peu à Madame Turgis. Il y a des choses à dire beaucoup pour et contre. Hélas ! mon Dieu, que ferons-nous pour Nantes, où il est nécessaire que nous en envoyions au plus tôt [5]. Je fis hier espérer cela à Madame la duchesse d'Aiguillon. Pour Henriette, je ne finis, dit-on, rien de rien.

Pour les articles, je pense que vous avez bien répondu et qu'il n'est pas besoin d'en faire encore ; nous verrons dans quelque temps, pendant lequel l'on fera un essai du bon plaisir de Dieu. Vous ferez bien d'en parler de la sorte, ce me semble, et même de montrer leur petit règlement de vie à M. de Vaux et à tel autre qu'il jugera convenable, et notamment de bien affermir les filles dans la résolution de le bien garder, de suivre la direction en la manière qu'elle est touchée dans ledit règlement ; et vous leur inculquerez, tant à ces Messieurs qu'à elles, l'importance de ne le pas changer. Madame la duchesse d'Aiguillon me le disait encore ces jours passés.

Je fus hier samedi à La Chapelle, où je vis toutes vos filles. Elles sont fort bien, par la grâce de Dieu. Madame Turgis en est fort contente. Henriette est encore chez elle. Son frère est venu dire qu'avant d'aller à Saint-Germain [6] elle viendrait à La Chapelle. Il n'est pas expédient qu'elle y aille. Je ferai envoyer quelque autre à Saint-Germain et la ferai retenir ici pour lui faire connaître sa faute.

---

2. Madame Turgis tenait à La Chapelle la place de Louise de Marillac.
3. Marie Joly, de Saint-Germain-l'Auxerrois.
4. Marie, de Saint-Paul.
5. Le saint ne put en envoyer qu'en 1646.
6. Saint-Germain-en-Laye.

Je trouve difficulté à vous envoyer Madame Turgis[7] et je pense qu'il sera bien de vous envoyer Geneviève[8], qui était auprès de vous lorsque vous étiez ici, ou bien Marie[9], qui était aux Enfants trouvés. Que si nous vous envoyons celle-ci, l'on enverra celle-là à Saint-Germain, ou toute autre. Je tâcherai de les faire partir dans trois jours.

Monsieur votre fils se porte bien ; je ne l'ai pas encore entretenu. Je m'en vas envoyer quérir vos filles après dînée pour les faire partir après-demain deux à deux, et leur ai dit que vous ayez soin de votre santé.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras, au logis de M. l'abbé de Vaux, à Angers.

415. — A LOUISE DE MARILLAC A ANGERS

De Paris, ce dernier du mois et de l'an 1639.

Mademoiselle,

Vous voilà malade par l'ordre de la providence de Dieu. Son saint nom soit béni ! J'espère de sa bonté qu'elle se glorifiera encore en cette maladie, comme elle a fait en toutes les autres ; et c'est ce que je lui fais demander incessamment, et céans et ailleurs, où je me trouve. Oh ! que je voudrais que Notre-Seigneur vous fît voir de quel cœur chacun le fait et la tendresse des officières de la Charité de l'Hôtel-Dieu pour cela, lors-

---

7. Louise de Marillac l'avait demandée.

8. Geneviève Caillou. Elle fut du nombre des premières sœurs envoyées à Angers. Une lettre de Louise de Marillac (*op. cit.*, lettre 19) nous apprend qu'elle tomba malade après trois ou quatre mois de séjour. On la rappela en 1644.

9. Peut-être Marie Matrilomeau, qui fit partie du groupe des premières sœurs placées à l'hôpital d'Angers.

Lettre 415. — Manuscrit Saint-Paul, p. 58.

que je le leur dis avant-hier en une petite assemblée ! Je vous supplie, Mademoiselle, de faire votre possible pour le recouvrement de votre santé et de ne vous rien épargner surtout. Si vous avez besoin d'argent, le bon M. l'abbé de Vaux ne vous en refusera, en attendant que je vous en envoie, comme je le ferai, si vous me le mandez. Et pour votre retour, il faudra que ce soit en litière ; nous tâcherons de vous en envoyer une, lorsque vous serez en état de cela.

Monsieur votre fils vint hier céans m'apporter votre lettre, qui me fut une consolation que vous pouvez penser, à cause de ce que l'on m'en avait mandé.

Vous avez à présent à Angers Madame Turgis, Barbe [1] et Clémence [2], comme j'espère ; elle partirent d'ici l'avant-veille de Noël par le coche d'Orléans [3].

Les choses vont assez bien à La Chapelle, selon votre ordre. Je salue vos bonnes filles et suis, en l'amour de Notre-Seigneur...

---

1. Barbe Toussaint. Elle fut rappelée d'Angers en 1644.

2. Clémence Ferre. Elle quitta l'hôpital d'Angers en même temps que sa compagne Barbe Toussaint.

3. Les Filles de la Charité trouvèrent l'hôpital dans le dénuement le plus complet. L'une d'elles écrivit un petit mémoire, que nous avons encore (Arch. des Filles de la Charité) et dont voici quelques lignes : « Les pauvres y étaient si mal que ceux de la ville ne s'y faisaient pas porter ; et s'il s'en trouvait quelques-uns qui y fussent contraints, ils se faisaient apporter des chemises blanches de chez eux ou de leur amis, car il s'y trouvait alors trente ou quarante malades, tant hommes que femmes, et pour ce nombre trois douzaines de chemises en tout... C'était pitié de voir ainsi tant de dérèglement et de dégâts aux dépens du bien des pauvres. »

416. — A GUY LASNIER DE VAUX

De Paris, ce dernier du mois et de l'an 1639.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je ne puis vous remercier assez affectionnément, ni humblement, au gré de Mademoiselle Le Gras et au mien, de la charité la non pareille que vous exercez vers elle et vers ses filles. Je vous en remercie très humblement en la manière que je le puis, Monsieur, et prie Notre-Seigneur, pour l'amour duquel vous faites tout cela, qu'il soit lui-même votre remercîment et votre récompense, et vous offre tout ce que je puis en la terre pour le ciel et toutes les reconnaissances qui me sont possibles devant Dieu et devant le monde.

La voilà donc tombée malade cette bonne demoiselle. *In nomine Domini* ! Il faut adorer la sagesse de la Providence divine là dedans. Je ne vous la recommande pas, Monsieur ; votre lettre me fait voir combien elle vous tient au cœur, et c'est ce qu'elle m'écrit aussi. Je voudrais être en lieu pour vous libérer du soin que votre bonté en a et de la peine qu'elle en prend. Notre-Seigneur veut ajouter le fleuron de ce mérite à la couronne que Notre-Seigneur va vous façonnant.

Je lui écris un mot. Je vous supplie, Monsieur, de lui envoyer ma lettre et de me regarder comme une personne que Notre-Seigneur vous a donnée et qui est, en son amour et celui de sa sainte Mère, votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Lettre 416. — Lettre publiée dans la *Revue de l'Anjou*, 1854, t. I, p. 211, sur l'original, qui était alors à l'Hôtel-Dieu d'Angers.

TABLE DES MATIÈRES

Lettre de M. François Verdier à l'auteur VII
Introduction XI
Abréviations et remarques XXXIX

1. A M. de Comet, 24 juillet 1607 1
2. A M. de Comet, 28 février 1608 13
3. A sa mère, 17 février 1610. 18
4. A Edme Mauljean, 20 juin 1616. 20
5. Edme Mauljean à saint Vincent, 20 juin 1616 . . . 20
6. A P. E. de Gondi [août ou sept. 1617.] 21
7. Mme de Gondi à s. Vincent [sept. 1617.]. 21
8. A Mme de Gondi [sept. ou oct. 1617.]. 23
9. P. E. de Gondi à s. Vincent, 15 oct. 1617. 23
10. A Charles du Fresne [octobre 1617.]. 23
11. A Nicolas de Bailleul, 25 juillet 1625 24
12. A Louise de Marillac, 30 octobre 1626. 25
13. A Isabelle du Fay [octobre ou novembre 1626.] . . 27
14. Louise de Marillac à saint Vincent, 5 juin 1627 . . 28
15. A Louise de Marillac [octobre 1627]. 30
16. A Louise de Marillac, 8 octobre 1627 31
17. A Isabelle du Fay [entre 1626 et 1635] 32
18. A Louise de Marillac [entre 1626 et 1635] 33
19. Sainte Chantal à saint Vincent, novembre 1627. . 34
20. Un abbé à saint Vincent, décembre 1627 35
21. Louise de Marillac à saint Vincent, 13 janv. 1628. 36
22. A Louise de Marillac, 17 janvier 1628. 37
23. A Louise de Marillac, 9 février 1628. 38
24. A Louise de Marillac [février 1628] 40
25. Brulart de Sillery à s. Vincent [entre 1625 et 1630]. 41
26. Au pape Urbain VIII [juin 1628.]. 42
27. A Louise de Marillac. 51
28. Au Pape Urbain VIII, 1er août 1628. 52
29. A Louise de Marillac [entre 1626 et mai 1629] . . . 62
30. A François du Coudray, 15 septembre 1628 64
31. A Louise de Marillac [vers 1629] 68
32. A Louise de Marillac. 68

33. A Louise de Marillac [vers 1629] 69
34. A Louise de Marillac [vers 1629] 69
35. A Louise de Marillac [vers 1629] 70
36. A Louise de Marillac [vers 1629] 71
37. A Louise de Marillac [vers 1629] 71
38. A Louise de Marillac [avril ou mai 1629] 72
39. A Louise de Marillac, 6 mai 1629. 73
40. A Louise de Marillac, 19 février 1630. 75
41. A Louise de Marillac [février 1630] 77
42. A Louise de Marillac [1630.] 78
43. A Louise de Marillac [vers 1630] 79
44. A Louise de Marillac [1630]. 80
45. A Louise de Marillac [1630]. 80
46. A Louise de Marillac [avril 1630]. 81
47. A Louise de Marillac, 4 mai [1630]. 82
48. A Louise de Marillac [mai 1630]. 84
49. A Louise de Marillac [vers 1630] 85
50. A Louise de Marillac [vers 1630]... 86
51. A Antoine Portail, 27 juin 1630. 88
52. A une dame, 1er juillet 1630. 89
53. A Louise de Marillac [vers 1630] 90
54. A M. de Saint-Martin, 1er septembre 1630. 90
55. A Louise de Marillac [septembre 1630] 91
56. A Louise de Marillac, 22 octobre 1630 93
57. A Louise de Marillac, 29 octobre 1630 94
58. A Louise de Marillac, 7 décembre 1630 95
59. A Louise de Marillac [1630 ou 1631] 99
60. A Louise de Marillac [avant 1634]. 101
61. A Louise de Marillac [mars 1631] 101
62. A Louise de Marillac, 31 mars 1631. 103
63. A Louise de Marillac, 2 avril 1631 103
64. A Louise de Marillac [avril 1631]. 104
65. A Louise de Marillac, 11 avril 1631 106
66. A Louise de Marillac [avril 1631]. 107
67. A Louise de Marillac [avril 1631]. 108
68. A Isabelle du Fay [entre 1626 et 1632]. 109
69. A Louise de Marillac [mai 1631] 110
70. A Antoine Portail, 21 juin 1631. 112
71. A Louise de Marillac [avant 1632]. 113
72. A François du Coudray, 20 juillet 1631. 114
73. A François du Coudray, 1631 115
74. A Louise de Marillac [1631]. 116
75. A L. de Marillac [entre le 29 août et le 2 sept 1631]. 118
76. Au curé de Bergères, 2 septembre 1631 119
77. A Louise de Marillac, 2 septembre 1631. 120
78. A François du Coudray, 4 septembre 1631. 121
79. Sainte Chantal à saint Vincent [septembre 1631]. . 121

80. A François du Coudray, 12 septembre 1631 122
81. A Louise de Marillac, 13 septembre 1631 122
82. A Isabelle du Fay [1631]. 125
83. A Louise de Marillac, 15 septembre 1631. 126
84. A Louise de Marillac [22 ou 23 septembre 1631]. . 128
85. A Louise de Marillac, 12 octobre 1631. 129
86. A Louise de Marillac, 17 octobre 1631. 131
87. A M. Colletot 133
88. A Louise de Marillac, 31 octobre 1631 134
89. A Louise de Marillac [1631]. 136
90. A Jean de la Salle, 11 novembre 1631. 136
91. A Guillaume de Lestocq [1631]. 137
92. A Louise de Marillac [1631]. 141
93. A Louise de Marillac [avant 1634] 143
94. A François du Coudray, 23 décembre 1631. 144
95. A Louise de Marillac. 144
96. A Louise de Marillac. 145
97. A Louise de Marillac [vers 1632] 146
98. A Louise de Marillac [vers 1632] 146
99. A Isabelle du Fay [entre 1626 et 1635] 147
100. A François du Coudray, 2 mars 1632 148
101. A Louise de Marillac. 150
102. A N*** [1632]. 151
103. A Louise de Marillac. 152
104. A Louise de Marillac [avant 1634). 152
105. A Louise de Marillac [mai 1632] 153
106. A Louise de Marillac [entre 1632 et 1636] 154
107. A Louise de Marillac [mai 1632] 155
108. A Louise de Marillac [mai ou juin 1632] 156
109. A Louise de Marillac [juin 1632] 158
110. A Louise de Marillac, 7 juillet 1632. 160
111. A Louise de Marillac, 10 juillet 1632 161
112. A François du Coudray, 12 juillet 1632 162
113. A Louise de Marillac [vers 1632] 165
114. A Isabelle du Fay [entre 1626 et 1635]. 165
115. A Louise de Marillac [1632]. 166
116 A Louise de Marillac [entre 1632 et 1639] 167
117. A Louise de Marillac. 168
118. A Isabelle du Fay [entre 1626 et 1635]. 169
119. A Louise de Marillac [avant 1634]. 169
120. A Louise de Marillac. 170
121. A Louise de Marillac [entre 1632 et 1636] 171
122. A Louise de Marillac [vers 1632]. 172
123. A Louise de Marillac. 172
124. A François du Coudray, 19 septembre 1632 173
125. A Antoine Portail, 28 novembre 1632. 174
126. A Louise de Marillac [vers 1632]. 178

127. A N*** [vers 1633] 179
128. A Louise de Marillac. 181
129. A un prêtre de la Mission [15 janvier 1633] 181
130. Sainte Chantal à saint Vincent, 11 février [1633]. . 184
131. A L. de Marillac [entre janv. 1632 et fév. 1633] . . 185
132. A Louise de Marillac, 24 février [1633] 187
133. A Michel Alix, 1er mars 1632. 189
134. A Isabelle du Fay [entre 1626 et 1635]. 190
135. Mme Goussault à saint Vincent, 16 avril 1633 . . . 191
136. A Louise de Marillac [avril 1633] 196
137. A Louise de Marillac, 1er mai [1633]. 198
138. A Louise de Marillac [mai 1633] 200
139. A Michel Alix, 11 juin 1633. 201
140. A Louise de Marillac [entre 1633 et 1636] 201
141. A un ecclésiastique [9 juillet 1633] 202
142. A François du Coudray [juillet 1633] 203
143. A Isabelle du Fay [entre 1626 et 1635] 205
144. A Louise de Marillac [entre 1632 et 1639] 205
145. A un prêtre de la Mission, 1633. 206
146. A Alain de Solminihac, 23 août 1633 207
147. A Louise de Marillac [vers le 2 septembre 1633]. . 212
148. A Louise de Marillac. 214
149. A Louise de Marillac [entre 1632 et 1636]. 215
150. A Michel Alix, 16 septembre 1633. 216
151. A Louise de Marillac [août ou sept., vers 1633] . . 217
152. A Louise de Marillac [septembre ou octobre 1633]. 218
153. A Louise de Marillac [vers 1633] 219
154. Au lieutenant de Gannes, 19 décembre 1633. . . . 220
155. A Louise de Marillac [entre 1632 et 1636] 221
156. A François du Coudray, 17 janvier 1634. 223
157. A Isabelle du Fay [entre 1626 et 1635]. 225
158. A Jacques Perdu, février 1634. 226
159. A Louise de Marillac [entre janvier et mars 1634] . 229
160. A Louise de Marillac [entre janvier et mars 1634] . 231
161. A Louise de Marillac [1634, vers mars] 232
162. A Louise de Marillac [entre janvier et mars 1634] . 233
163. A Louise de Marillac [mars ou avril 1634]. 234
164. A Louise de Marillac [avant 1640]. 235
165. A Louise de Marillac [entre 1634 et 1636] 236
166. A Louise de Marillac [1633 ou 1634]. 237
167. A Louise de Marillac [vers 1634]. 238
168. A Louise de Marillac [1634]. 239
169. A Louise de Marillac [1634]. 239
170. A Louise de Marillac [1634]. 241
171. A Louise de Marillac [1634]. 241
172. A Louise de Marillac [1634]. 242
173. A Louise de Marillac [1634]. 244

174. A Louise de Marillac [1634]. 245
175. A Louise de Marillac [entre 1632 et 1636] 247
176. A Louise de Marillac [entre 1634 et 1636] 248
177. A François du Coudray, 25 juillet 1634 249
178. Au Pape Urbain VIII [entre juillet et nov. 1634] . 255
179. Louise de Marillac à saint Vincent, 4 sept. [1634] . 272
180. A Louise de Marillac [vers 1634] 275
181. A Isabelle du Fay [entre 1626 et 1635] 277
182. A Louise de Marillac [entre 1634 et 1638 277
183. A Madame Goussault [1634 ou 1635] 279
184. A Louise de Marillac [après 1631]. 280
185. A Louise de Marillac [1634 ou 1635]. 281
186. A Louise de Marillac [vers 1634] 281
187. A Louise de Marillac, 29 octobre 1634. 282
188. A François du Coudray, 6 novembre 1634. 283
189. A Jean de Fonteneil, 7 décembre 1634. 286
190. A M. Belin, 16 décembre 1634. 287
191. A Louise de Marillac [avant 1640]. 289
192. Jean de la Salle et Jean Brunet à s. Vincent. 1634. 289
193. A Louise de Marillac [entre 1634 et 1639] 290
194. A Charles-Chrétien de Gournay, 19 janvier 1635 . 290
195 A N*** [vers 1635]. 291
196. A Guy-Fr. de Montholon [1635, après le 28 mars] . 291
197. A Antoine Portail, 1er mai 1635. 293
198. A Antoine Lucas, 28 juin 1635. 299
199. A Louise de Marillac [juin ou juillet 1635] 299
200. A Louise de Marillac [juin ou juillet 1635] 300
201. A Louise de Marillac [13 juillet 1635]. 302
202. A Antoine Portail, 10 août 1635. 303
203. A Louise de Marillac [1635]. 304
204. A Jean de Fonteneil, 29 août 1635 306
205. A Louise de Marillac. 307
206. A Louise de Marillac [entre 1632 et 1650] 308
207. A Clément de Bonzi [septembre ou octobre 1635] . 309
208. A Louise de Marillac [avant 1640]. 310
209 A Antoine Portail, 16 octobre 1635 311
210. A Louise de Marillac [entre 1634 et 1636]. 312
211. Sainte Chantal à saint Vincent 313
212. A Louise de Marillac 314
213. A Louise de Marillac. 314
214. A Louise de Marillac [16 mars 1636]. 315
215. A Louise de Marillac [1636]. 316
216. A Louise de Marillac [1636]. 317
217. A Louise de Marillac [1636]. 317
218. A Louise de Marillac [peu avant mai 1636] 318
219. A Louise de Marillac [1636]. 320
220. A un prêtre de la Mission [1636] 321

221. A Louise de Marillac [1636]. 321
222. A Louise de Marillac [entre 1635 et 1638] 323
223. A Louise de Marillac [mai 1636] 324
224. A Louise de Marillac, 27 mai 1636 327
225. A Lambert aux Couteaux, 13 juin 1636 332
226. Jean-Jacques Olier à saint Vincent, 24 juin 1636. . 332
227. A Louise de Marillac [1636]. 334
228. A Louise de Marillac [1636]. 335
229. A Louise de Marillac [entre 1634 et 1639]. 336
230. A Louise de Marillac [entre 1634 et 1639] 338
231. A Louise de Marillac [août 1636] 339
232. A Antoine Portail, 15 août 1636. 339
233. A M. de Saint Martin, 16 août 1636 341
234. A Louise de Marillac [août 1636] 342
235. A Robert de Sergis, 1er septembre 1636 343
236. A un prêtre de la Mission [entre sept. et nov. 1636]. 344
237. Louise de Marillac à saint Vincent [avant 1645] . . 344
238. A Louise de Marillac [avant 1645]. 246
239. A Antoine Portail, 20 septembre 1636. 346
240. A Mme Goussault, 20 septembre 1636. 347
241. A Louise de Marillac [1636]. 348
242. A Louise de Marillac [septembre 1636] 350
243. A Robert de Sergis, septembre 1636. 351
344. A Robert de Sergis, 29 septembre 1636. 352
245. A Robert de Sergis, 19 octobre 1636. 355
246. A Louise de Marillac. 357
247. A Louise de Marillac, 21 octobre 1636. 357
248. A Louise de Marillac, 2 novembre 1636 358
249. A Robert de Sergis, novembre 1636 360
250. A Louise de Marillac. 361
251. A Louise de Marillac [1636] 362
252. A Louise de Marillac [1636]. 363
253. A Louise de Marillac [1636]. 364
254. A Louise de Marillac, 1636. 366
255. A Louise de Marillac [1636]. 367
256. Louise de Marillac à saint Vincent [décembre 1636]. 368
257. Sainte Chantal à saint Vincent [décembre 1636] . . 369
258. A Louise de Marillac, 30 décembre 1636. 371
259. A Jean de Fonteneil, 8 janvier 1637. 372
260. A Louise de Marillac [vers 1637] 375
261. A la sœur Marie-Euphrosine Turpin, 23 févr. 1637. 375
262. A Louise de Marillac, 24 février [1637]. 380
263. A Louise de Marillac [entre 1636 et 1639] 381
264. A Louise de Marillac [entre 1636 et 1639] 381
265. A Louise de Marillac [entre 1635 et 1639]. 382
266. A Louise de Marillac [entre 1636 et 1642] 383
267. A Louise de Marillac, 24 mai 1637. 385

268. A Louise de Marillac [vers le 24 mai 1637 387
269. A Antoine Colée, 1637 387
270. A Madame Goussault, 25 août [1637] 388
271. Lascaris à saint Vincent, 7 septembre 1637 389
272. A Charles de Montchal [septembre 1637 ou 1638]. . 390
273. A Louise de Marillac [vers novembre 1637] 391
274. A Louise de Marillac [vers novembre 1637] 392
275. A Louise de Marillac, 1er novembre [1637]. 393
276. A Louise de Marillac [vers novembre 1637] 294
277. A Louise de Marillac [vers novembre 1637] 395
278. A Louise de Marillac [vers novembre 1637] 396
279. A Louise de Marillac [vers novembre 1637] 399
280. A Louise de Marillac [vers novembre 1637] . . . 400
281. L'abbé de Saint-Cyran à s. Vincent, 20 nov. 1637 401
282. A M. Belin, 21 novembre 1637. 406
283. A Louise de Marillac [vers novembre 1637] 407
284. A la Mère de la Trinité, 28 novembre 1637. 408
285. A Louise de Marillac [fin de 1637] 410
286. A Louise de Marillac [décembre 1637]. 411
287. A Bernard Codoing, 27 décembre 1637 412
288. A Louise de Marillac, 1er janvier [1638] 417
289. A Louise de Marillac [janvier 1638]. 419
290 A Louise de Marillac [janvier 1638] 421
291. Louise de Marillac à saint Vincent [17 janvier 1638]. 423
292. A la Mère de la Trinité, 22 janvier 1638. 424
293. A Lambert aux Couteaux, 30 janvier 1638 426
294. A Antoine Lucas, 30 janvier 1638 431
295. A Louise de Marillac [février 1638] 433
296. A Louise de Marillac [1638]. 435
297. A Louise de Marillac [1638]. 436
298. Louise de Marillac à saint Vincent [1638] 437
299. A Robert de Sergis [vers le 21 février 1638] 438
300. Louise de Marillac à saint Vincent [février 1638] . 440
301. A Louise de Marillac [février 1638] 441
302. A Louise de Marillac [février 1638] 442
303. A Louise de Marillac [février 1638] 443
304. A Louise de Marillac [février 1638] 444
305. A Louise de Marillac [18 février 1638]. 445
306. A Lambert aux Couteaux, 20 février 1638 446
307. A Antoine Lucas, 21 février 1638. 449
308. A la Mère de la Trinité, 25 février 1638 451
309. A Louise de Marillac [1638, vers février]. 454
310. A Louise de Marillac [1638, vers février]. 455
311. A Lambert aux Couteaux, 3 mars 1638 456
312. A Louise de Marillac [mars 1638] 458
313. A Louise de Marillac [mars 1638]. 459
314. A Louise de Marillac [mars 1638] 460

315. A Louise de Marillac [entre nov. 1637 et mars 1638]. 461
316. A Lambert aux Couteaux, 15 mars 1638 463
317. A Jean Bécu [février ou mars 1638] 465
318. A Léonard Boucher, 17 mars 1638. 466
319. A Louise de Marillac [mars 1638]. 467
320. A Lambert aux Couteaux, 22 mars 1638 468
321. Au duc d'Atri [vers mars 1638]. 470
322. A Antoïne Portail, 28 avril 1638. 475
323. A Jean Bécu [20 ou 21 mai 1638]. 475
324. A Louise de Marillac [vers mai 1638] 477
325. A Louise de Marillac [24 mai 1638] 478
326. A Jean Bécu, 2 juin [1638]. 479
327. A Louise de Marillac [1638 ou 1639]. 481
328. A Nicolas Marceille [10 juin 1638]. 482
329. A Jean Bécu, 10 juin 1638. 484
330. A Jean Dehorgny [juin 1638]. 486
331. A Jean de la Salle, 14 juin 1638. 487
332. A Denis de Cordes [1638]. 490
333. Louise de Marillac à saint Vincent, 2 juillet . . . 491
334. A Jean de Fonteneil, 20 juillet 1638 491
335. A Louise de Marillac [1638 ou 1639] 493
336. Louise de Marillac à saint Vincent [1638]. 493
337. A Louise de Marillac [1638]. 494
338. A Louise de Marillac [1638 ou 1639]. 495
339. A Robert de Sergis, 14 août 1638 496
340. Louise de Marillac à saint Vincent [vers 1638]. . . 498
341. A Noel Brulart de Sillery [entre 1634 et 1640] . . 498
342. A Jean Bécu, 29 août 1638. 499
343. A Bernard Codoing, 29 août 1638. 501
344. A Louise de Marillac, 30 août 1638 501
345. A Louise de Marillac [septembre 1638] 502
346. A Madame Goussault [entre 1636 et 1639] 503
347. A Louise de Marillac [septembre 1638]. 504
348. A Louise de Marillac [septembre 1638] 506
349. A Louise de Marillac [1638]. 506
350. A Louise de Marillac [septembre 1638] 507
351. A Louise de Marillac [1er octobre 1638]. 508
552. A Lambert aux Couteaux, 1er octobre 1638. 509
353. A Louise de Marillac [2 octobre 1638]. 511
354. A Louise de Marillac [octobre 1638]. 513
355. Louise de Marillac à s. Vincent [1638, vers oct.]. . 515
356. A Louise de Marillac [avant 1640]. 517
357. A Louise de Marillac. 517
358. A Lambert aux Couteaux, 1er novembre 1638. . . . 519
359. A Louise de Marillac [entre 1636 et 1639]. 519
360. A Louise de Marillac [entre 1633 et 1639] 520
361. A Louise de Marillac. 521

362. A Madame Goussault [novembre 1638] 522
363. A Bernard Codoing, 12 décembre 1638 523
364. A Antoine Lucas, 13 décembre 1638 524
365. A Robert de Sergis, 17 décembre 1638. 527
366. A Pierre du Chesne [8 janvier 1639] 530
367. A Pierre du Chesne, 28 janvier 1639. 532
368. A Robert de Sergis, 3 février 1639. 533
369. A Pierre du Chesne [vers février 1639] 540
370. A Louise de Marillac. 542
371. A Louise de Marillac [1639] 542
372. A Louise de Marillac [entre 1636 et 1639] 543
373. A Louise de Marillac [1639] 544
374. A Adrien Bourdoise, 29 avril 1639. 545
375. A L. de Marillac [entre sept. 1638 et sept. 1639] . . 546
376. A Louis Lebreton, 10 mai 1639 547
377. A Robert de Sergis, 13 mai 1639. 553
378. A Louise de Marillac [entre 1635 et 1639] 555
379. A Louise de Marillac [entre 1636 et 1639] 557
380. A Louise de Marillac [entre 1636 et 1639] 558
381. A Louise de Marillac. 559
382. A Louise de Marillac, 4 juillet 1639. 560
383. A sainte Chantal, 14 juillet 1639. 561
384. A Léonard Boucher, 20 juillet 1639 567
385. A Louise de Marillac, 28 juillet 1639 568
386. A Louise de Marillac [1639] 569
387. A Louise de Marillac [1639]. 570
388. A Louise de Marillac [1639]. 572
389. Sainte Chantal à saint Vincent [1639] 573
390. A sainte Chantal, 15 août 1639. 574
391. A Louise de Marillac [août ou septembre 1639]. . . 576
392. A la Mère de la Trinité, 28 août 1639 577
393. A Louise de Marillac [1639]. 580
394. A Louise de Marillac [entre 1636 et 1648] 581
395. A Louise de Marillac [entre 1636 et 1642] 582
396. A Nicolas Sanguin, 13 septembre 1639 582
397. A Louise de Marillac. 583
398. A Louise de Marillac. 583
399. A Louise de Marillac. 584
400. A Louise de Marillac 584
401. A la Mère de la Trinité, 27 septembre 1639 585
402. A Louise de Marillac. 586
403. A Louise de Marillac [9 ou 10 octobre 1639] . . . 587
404. A Louis Lebreton, 12 octobre 1639 589
405. A un prêtre de la Mission [octobre 1639] 595
406. A Louise de Marillac [13 octobre 1639] 597
407. A Benoît Bécu, 28 octobre 1639. 598
408. A Louis Lebreton, 15 novembre 1639 599

409. A Louise de Marillac, 24 novembre 1639. 601
410. A Louise de Marillac [30 novembre 1639] 602
411. A Louise de Marillac, 12 [décembre] 1639. 605
412. A Nicolas Durot, décembre 1639 607
413. A un diacre de la Mission, 15 décembre 1639 . . . 608
414. A Louise de Marillac, 17 décembre 1639. 609
415. A Louise de Marillac, 31 décembre 1639 611
416. A Guy Lasnier de Vaux, 31 décembre 1639. 613

Imprimerie de J. Dumoulin, à Paris. — 49.10.20.

G. H. NEWLANDS
Bookbinder
Caledon East, Ont.